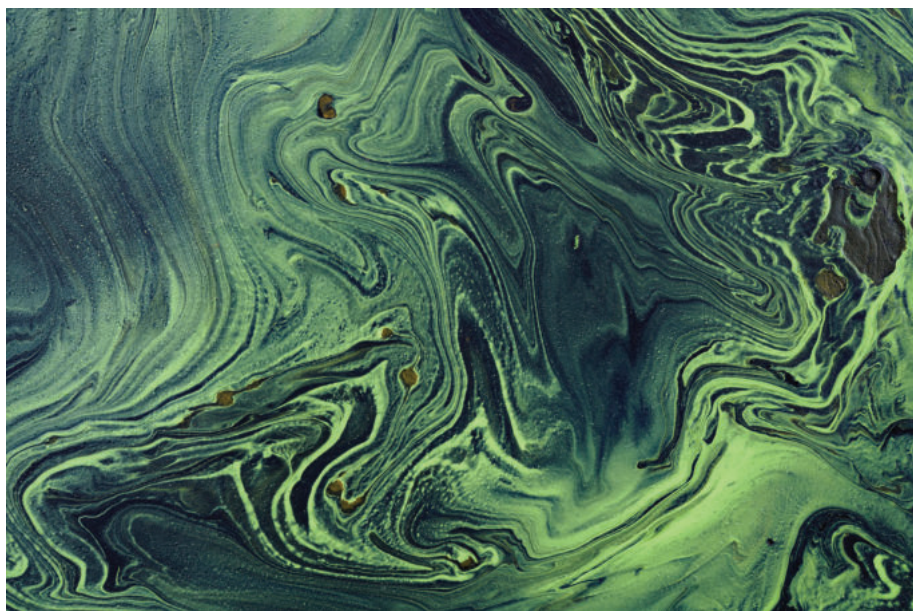




# LUCIDITÉS SUBVERSIVES

**Dialogues entre savoirs et disciplines  
sur les injustices épistémiques**



**Sous la direction de  
Baptiste Godrie, Marie Dos Santos  
et Simon Lemaire**





Lucidités subversives



# Lucidités subversives

*Dialogues entre savoirs et disciplines sur les injustices  
épistémiques*

*SOUS LA DIRECTION DE BAPTISTE GODRIE,  
MARIE DOS SANTOS ET SIMON LEMAIRE*

QUÉBEC : ÉDITIONS SCIENCE ET BIEN COMMUN



*Lucidités subversives de Baptiste Godrie, Marie Dos Santos et Simon Lemaire est sous une licence [License Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/), sauf indication contraire.*

Titre : Lucidités subversives. Dialogues entre savoirs et disciplines sur les injustices épistémiques

Sous la direction de Baptiste Godrie, Marie Dos Santos et Simon Lemaire

Photo en couverture : FLY:D

Design de la couverture : Kate McDonnell

Édition et révision linguistique : Élisabeth Arsenault, Érika Nimis

ISBN pour l'impression : 978-2-925128-11-3

ISBN pour le ePub : 978-2-925128-13-7

ISBN pour le PDF : 978-2-925128-12-0

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archive nationale Canada

Ce livre est publié sous licence [Creative Commons CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/) et disponible en libre accès à <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/luciditessubversives/>

Éditions science et bien commun

<http://editionscienceetbiencommun.org>

3-855 avenue Moncton

Québec (Québec) G1S 2Y4

Diffusion : [info@editionscienceetbiencommun.org](mailto:info@editionscienceetbiencommun.org)

# Table des matières

<u>Introduction. Regards indisciplinés sur les injustices épistémiques</u> <u>Baptiste Godrie, Marie Dos Santos et Simon Lemaire</u>	1
<u>Partie I. Les injustices épistémiques entre déni de reconnaissance, production de l'ignorance et lucidité subversive</u>	
1. <u>Une forme d'injustice épistémique en contexte institutionnel : le cas des préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques au Québec</u> <u>François Aubry et Flavie Lemay</u>	33
2. <u>Trouble dans la hiérarchie ordinaire des savoirs. Paradoxes du travail pair</u> <u>Laëtitia Schweitzer</u>	51
3. <u>Entre désir de symétrie et production de l'ignorance en santé mentale : le cas des services d'intervention à domicile et dans les milieux de vie</u> <u>Claire Heijboer, Hervé Moisan et Anne Petiau</u>	67
4. <u>Faire place à l'indignation. Réduire les inégalités communicationnelles dans un processus de planification urbaine montréalais</u> <u>Maxime Boucher</u>	81
5. <u>Travail pair versus travail social: quelle légitimité de la mètis face aux savoirs académiques?</u> <u>Sylvain Pianese</u>	99
6. <u>Partager le monopole des savoirs dans l'usage de drogues. Le cas des junkies au Maroc</u> <u>Abdellah Es-Souadi</u>	107

7. <a href="#"><u>Avantage versus injustice épistémiques : stratégies d'empowerment dans la réhabilitation éducative et professionnelle des femmes paraplégiques</u></a>	123
<a href="#"><u>Elena Pont</u></a>	
8. <a href="#"><u>Décrédibilisation du discours militant et droits des personnes handicapées</u></a>	141
<a href="#"><u>Claire Rommelaere et Charlotte Vyt</u></a>	
<a href="#"><u>Partie II. Quelles écologies des savoirs pour favoriser la justice épistémique?</u></a>	
9. <a href="#"><u>Entre sciences des sols et savoir-faire paysans : faire dialoguer les formes de connaissance pour améliorer de la santé des sols cultivés</u></a>	167
<a href="#"><u>Lola Richelle, Marjolein Visser et Nicolas Dendoncker</u></a>	
10. <a href="#"><u>Accès à la justice et injustices épistémiques : état des lieux, obstacles et possibles</u></a>	179
<a href="#"><u>Alexandra Bahary Dionne et Emmanuelle Bernheim</u></a>	
11. <a href="#"><u>De la disqualification à la prise en compte de parole des personnes dites handicapées psychiques par les décideurs et décideuses publics : le défi de la recherche-action participative en santé mentale d'Advocacy France</u></a>	205
<a href="#"><u>Isabelle Maillard, Annick Brion, Daniel Lesur et Philippe Kubon</u></a>	
12. <a href="#"><u>Boutique des Sciences et mise en saillance de résistances épistémiques. Une approche à partir de la parcelle SICOR à Grand-Lahou/Côte d'Ivoire</u></a>	215
<a href="#"><u>Irié Bi Vagbé Gethème</u></a>	
13. <a href="#"><u>« Tiens, ça n'arrive pas qu'à moi! » Revalorisation identitaire individuelle et collective en atelier-théâtre</u></a>	237
<a href="#"><u>François Rinschbergh</u></a>	
14. <a href="#"><u>Wood in Molenbeek : une recherche participative qui bouscule pratiques et praticien-ne-s</u></a>	249
<a href="#"><u>Maëlle Van der Linden, Lisa Auquier, Xavier Guilmin et Julie Hermesse</u></a>	



15. [D'une injustice environnementale à une justice épistémique. Le cas de l'incinérateur de Marseille à l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer](#) 275  
[Maud Hallin et Pierre Stassart](#)
- [Partie III. Réflexivités épistémiques. S'interrelier par l'écriture et la recherche](#)
16. [Tous et toutes pareil-le-s, tous et toutes différent-e-s : changer les regards pour réduire les inégalités entre les savoirs](#) 301  
[Katia Boin, Rémy Breuvrière, Agnès d'Arripe, Laurence Desbonnet, Dominique Fleurent et Jordan Hannoy, Fabrice Jasselette, Frédéric Lecocq, Jacques Lequien, Céline Lefebvre, Nathalie Rivière et Cédric Routier](#)
17. [Le Groupe de Recherche Action Sérieuse \(GRAS\), ou comment lutter contre les injustices épistémiques dans le champ du vieillissement](#) 313  
[Jean-Vincent Le Borgne, Louis Moline, Salim Kheloufi, Brigitte Belle et Charlotte Doubovetzky](#)
18. [Quand l'analyse se fait à plusieurs voix. La co-auctorialité dans une recherche-action dans le secteur de l'aide alimentaire](#) 327  
[Lotte Damhuis et Alexia Serré](#)
19. [Précarisation alimentaire à Barcelone et injustices épistémiques. Utilité sociale de la recherche et recours aux méthodologies participatives](#) 335  
[Paula Durán Monfort, Araceli Muñoz Garcia, Marta Llobet-Estany et Claudia Rocío Magaña González](#)
20. [L'ignorance située : un garde-fou pour ne pas \(re\)produire des injustices épistémiques](#) 365  
[Olivia Vernay](#)

21. <a href="#">Vers une réalité élargie. Se situer entre savoirs et expériences: trouver sa voix propre et l'inter-relier</a>	385
<a href="#">Mélodie Faury</a>	
<a href="#">Formulaire d'évaluation des contributions</a>	417
<a href="#">Les autrices et les auteurs</a>	419
<a href="#">Les résumés</a>	437
<a href="#">À propos des Éditions science et bien commun</a>	461

# Introduction. Regards indisciplinés sur les injustices épistémiques

BAPTISTE GODRIE, MARIE DOS SANTOS ET SIMON LEMAIRE

Cette introduction questionne les conditions de possibilité d'ouverture d'un dialogue interdisciplinaire et intersectoriel sur les injustices épistémiques. Interdisciplinaire, tout d'abord, puisque les contributions réunies dans ce volume proviennent de disciplines telles que la philosophie, la sociologie, l'histoire, l'anthropologie, le travail social, le droit, la géographie, les sciences de l'éducation et les études urbaines. Intersectoriel, ensuite, puisque les contributions visent à susciter le dialogue entre des acteurs et actrices de différents secteurs – notamment associatif et universitaire – de la société. Enfin, elle met l'accent sur le « dialogue » puisque les contributions de cet ouvrage ont été rassemblées dans les suites d'un colloque que les responsables de cet ouvrage ont co-organisé à l'Université de Namur les 7 et 8 février 2019 sur le thème des injustices épistémiques. L'évaluation des textes a été conçue de manière ouverte et participative, comme une étape clé du processus éditorial, propice à la mise en discussion des idées entre différents publics. Les participants et participantes au colloque étaient soit des personnes évoluant dans le milieu universitaire (étudiant-e-s, chercheurs et chercheuses de carrière), soit des personnes appartenant au milieu de l'intervention socio-sanitaire dans des fonctions de gestion/coordination/direction de services publics ou associatifs, et de membres d'équipes d'intervention sociale, soit, enfin, des personnes militantes pour les droits sociaux et contre la pauvreté, dont certaines se présentaient comme des expertes du vécu de la pauvreté. Pour alléger le propos, nous parlons dans la suite du texte d'universitaires de carrière, de praticiens et praticiennes de l'intervention et d'expert-e-s du vécu, ce qui n'a pas pour but de gommer la porosité de ces catégories (des universitaires de carrière ayant parfois été des praticien-ne-s de

l'intervention sociale ou revendiquant le chapeau d'activiste, des personnes issues de la pratique ou expertes du vécu participant parfois à des recherches universitaires).

Cette introduction situe, dans un premier temps, les enjeux rencontrés dans l'organisation et le déroulement du colloque en lien avec la thématique des injustices épistémiques au cœur de l'événement et propose, dans un second temps, une réflexion sur le processus de publication de cet ouvrage dans les suites du colloque. Avant cela, nous proposons quelques remarques préliminaires sur le cadre conceptuel des injustices épistémiques mobilisé dans le cadre du colloque.

## Mettre à l'épreuve un cadre conceptuel

Ce colloque est, à notre connaissance, le premier colloque francophone international organisé sur le thème des injustices épistémiques; thématique particulièrement conceptualisée en anglais ainsi qu'en espagnol et en portugais par des activistes et universitaires inscrit-e-s dans les courants féministes et décoloniaux, ainsi que dans les disciplines de la philosophie et de l'éthique (Fricker, 2007; Ngũgĩ, 2011; Anderson, 2012; Bohman, 2012; Smith, 2012; Medina, 2013; Dotson, 2014; Santos, 2014; Piron, Régulus et Dibounje Madiba, 2016; Visvanathan, 2016; Kidd, Medina et Pohlhaus, 2017; Piron, 2017). L'intention n'était pas de forcer ou d'imposer l'adoption d'un cadre théorique ou d'un langage donné, mais de voir ce que le concept d'injustices épistémiques permet de mieux comprendre des inégalités sociales vécues sur la base de critères tels que le genre, l'âge ou l'assignation à un groupe racisé à l'œuvre dans une multitude de sphères sociales (éducation, logement, intervention sociale et soins de santé, environnement, etc.) et de disciplines. Nous souhaitons de ce point de vue que ce colloque favorise un dialogue fructueux entre les différentes théorisations du concept d'« injustices épistémiques », les cadres théoriques et les expériences plurielles mobilisées par les participant-e-s, y compris par des personnes peu familières avec ces outils conceptuels.

Ce colloque visait également à décloisonner les registres discursifs en mêlant préoccupations scientifiques et politiques. En effet, il s'agissait, d'une

part, de faire avancer notre compréhension collective des mécanismes qui sous-tendent la production des injustices épistémiques et, d'autre part, de débattre de pratiques visant à réduire ces injustices.

Plusieurs questions étaient au cœur des échanges : Comment repère-t-on des injustices qui, par définition, échappent aux modèles de pensées dominants? De quelle manière les personnes qui vivent ou sont témoins de ces injustices en parlent-elles? Qui avantagent-elles et désavantagent-elles, et dans quelles circonstances? Quelles sont les conceptualisations scientifiques en mesure d'en rendre compte? Qu'est-ce qui a trait spécifiquement à la connaissance dans ces injustices (par rapport à d'autres types d'injustices, économiques par exemple) et de quelle façon s'articulent-elles à d'autres hiérarchies et rapports de domination?

Les travaux féministes et décoloniaux qui alimentent les théorisations contemporaines des injustices épistémiques – et au cœur de plusieurs échanges durant le colloque – ouvrent de nouvelles pistes de compréhension par rapport aux travaux existants, par exemple sur le déni de reconnaissance et le mépris (Honneth, 2000 et 2006; Renault, 2004; Fraser, 2005), sur les inégalités en milieux scolaires et les pédagogies de l'humiliation (Bourdieu et Passeron, 1964; Freire, 1968; Rancière, 1987) ou encore sur les rapports de pouvoir dans les processus participatifs de recherche (Fals Borda et Rahman, 1991; Reason et Bradbury, 2001; Anadon, 2007; Hall et Tandon, 2017; Merçon, 2018; Chevalier et Buckles, 2019; Godrie *et al.*, 2020).

Parce qu'il est encore peu utilisé dans le langage ordinaire et universitaire, et qu'il demeure relativement hermétique, le concept même d'injustices épistémiques a de quoi apparaître paradoxal, comme l'ont reflété des personnes ayant participé à la préparation de l'évènement et durant le colloque. D'un côté, il semble contribuer à l'effet d'autorité propre au langage scientifique et à renforcer l'entre soi académique et, ce faisant, à créer des barrières au dialogue entre universitaires, praticien-ne-s de l'intervention et expert-e-s du vécu. De l'autre, il offre l'avantage d'attirer l'attention sur un type particulier d'injustices vécues par les personnes considérées comme des sujets connaissant, c'est-à-dire détenteurs, producteurs et transmetteurs de savoirs, et qui semble mal saisi, voire laissé dans l'ombre, par d'autres concepts comme « savoirs et pouvoirs ». De ce point de vue, penser avec et autour des injustices épistémiques permet de visibiliser des rapports sociaux inégalitaires qui étaient jusqu'alors tus, voire naturalisés, par des idées et des façons de penser dominantes, comme celles de méritocratie et de compétences/incompétences individuelles. Ces tensions,

entre effets d'autorité du langage scientifique et in-visibilisation des rapports de pouvoir, étaient au cœur de nos échanges et se situent au cœur des contributions du présent ouvrage.

## Une expérimentation guidée par une volonté de cohérence sur la forme et le fond

Ce colloque s'est tenu sous l'impulsion du Groupe de travail 21 Diversité des savoirs de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) qui souhaitait organiser une manifestation scientifique atypique en associant des personnes qui ne sont pas des universitaires de carrière à la réflexion sur les connaissances produites et à leur production dans le cas des recherches participatives présentées dans le colloque.

Nourris par nos parcours respectifs et nos réflexions, nous avons envie de ne pas reproduire un colloque clivant les personnes du « grand public », d'un côté, et les personnes « expertes », de l'autre, ou de reproduire un monologue académique. Nous souhaitions expérimenter la création d'un colloque scientifique marqué par une place importante accordée au dialogue entre les membres du public, peu importe leur statut et degré de familiarité avec les recherches universitaires.

Ce type d'expérience peut en effet se révéler insatisfaisant, voire frustrant, si le format n'est pas adapté et que les personnes du public se sentent spectatrices des échanges, que leur rôle se limite à demander des clarifications et à poser des questions, ou qu'elles sentent que leurs interventions ne sont pas légitimes et bien accueillies. Les universitaires de carrière, qui sont habitué-e-s aux colloques entre pair-e-s, peuvent quant à eux et elles regretter, dans ce type d'évènement, que leurs échanges soient parasités par des interventions qu'ils et elles peuvent juger hors propos ou anecdotiques.

Pour éviter certains de ces écueils, nous avons expérimenté plusieurs dispositifs pour favoriser la participation et le dialogue. En amont du colloque, l'appel à communications a fait l'objet de relectures multiples de la part de praticien-e-s de l'intervention dont les propositions ont permis d'obtenir une version finale permettant une plus grande accessibilité et appropriation de la thématique par les publics non spécialistes. Une collègue universitaire en a également proposé une version Facile à lire et à

comprendre (FALC) pour en augmenter son accessibilité. En outre, les membres du comité scientifique étaient paritaires hommes-femmes et universitaires-milieus de pratique, tout comme les duos de président-e-s des ateliers dans lesquels les participant-e-s présentaient leur communication. Les participant-e-s étaient également informé-e-s de la nature de l'espace auquel elles et ils allaient contribuer : un colloque où elles et ils peuvent présenter une communication quel que soit leur statut et où leur contribution allait être pleinement sollicitée lors des temps d'échange en sous-groupes et plénières.

Mû-e-s par la volonté d'éviter que notre rencontre soit le vecteur d'une trop grande série d'injustices, nous avons dû anticiper certaines des barrières risquant de cloisonner l'espace que nous souhaitions ouvrir. Rendre ces journées accessibles à des universitaires de carrière venant des Suds, des praticien-ne-s et expert-e-s du vécu du Nord ne disposant pas forcément d'aides financières permettant d'effectuer le déplacement implique une marge de manœuvre budgétaire. Grâce au soutien financier et logistique de l'institut Transitions, nous avons pu proposer un événement gratuit et organiser un concours de bourses de voyage pour les personnes effectuant un déplacement de loin et ne disposant pas de financement par ailleurs. Voilà donc déjà l'un des premiers moments où peuvent se nouer les silences de toute une série de publics : dans la possibilité matérielle qui leur est donnée, ou non, de rejoindre des espaces où faire entendre leurs voix. Nous réalisons que l'aide fournie n'est pas suffisante pour garantir l'idéal inclusif véhiculé par les concepts au cœur du projet que nous avons mis en place. Mais cela aura néanmoins été une ressource inestimable dans notre tentative d'y aspirer.

Afin que l'espace physique favorise la rencontre, nous avons opté – pour les plénières qui se déroulaient durant les deux matinées du colloque – pour une salle avec des tables rondes au détriment d'un amphithéâtre qui réduit les possibilités d'échanges entre personnes du public et amplifie la distance entre les personnes dans la salle et celles sur la scène. Malgré un programme bien rempli, nous avons favorisé la tenue d'activités informelles de type 5 à 7 la veille du colloque, puis lors des soirées du colloque favorisant la poursuite des discussions dans une atmosphère conviviale et le développement de liens de collaboration au-delà de l'évènement.

Au final, le colloque a rassemblé en moyenne 90 personnes le matin et 120 en après-midi chacune des deux journées. Ces personnes provenaient de 11 pays (Belgique, Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Haïti, Maroc,

Mexique, Pays-Bas, Sénégal et Suisse). La présence d'un noyau important de personnes qui ne s'identifient pas comme universitaires de carrière et comme étudiant-e-s a pu être possible en raison de nos réseaux nationaux dans les milieux des associations et des institutions publiques. Le présent ouvrage conserve une diversité importante du point de vue de l'origine des personnes contributrices (Belgique, Canada, Espagne, France, Maroc, Mexique, Sénégal et Suisse) et de leur statut, avec 21 contributions de la part de 54 personnes, dont un tiers d'entre elles co-écrites avec des personnes impliquées dans les initiatives et recherches participatives évoquées.

Malgré cela, nous sommes conscient-e-s du fait que le choix d'organiser un colloque universitaire produit des effets d'exclusion non négligeables de personnes qui ne se sentent pas à leur place dans de tels espaces, dans certains cas parce qu'elles y ont déjà été invisibilisées ou que leur présence a déjà été instrumentalisée, et dans d'autres cas parce que le format minuté des communications scientifiques et le jargon peut leur sembler trop contraignant et étranger<sup>1</sup>. Également, plusieurs des idées initialement envisagées, et qui auraient permis d'offrir d'autres modalités de dialogue entre les participant-e-s – dont une soirée de théâtre forum sur les injustices épistémiques animée par des professionnel-le-s du théâtre; des séances de projection de documentaires et l'exposition d'affiches d'étudiant-e-s de l'Université de Namur ayant réalisé leurs projets de classe en lien avec la thématique du colloque –, ont été mises de côté par manque de temps ou de contacts pour organiser ces activités sur place.

## Tensions persistantes

En dépit de notre intention de contribuer à une certaine cohérence entre la thématique des injustices épistémiques et le format du colloque, plusieurs situations démontrent les tensions inhérentes à ce type d'exercice. En voici plusieurs exemples.

Jeudi 7 février 2019, il est neuf heures du matin : au terme d'une année de préparation, le colloque sur les injustices épistémiques démarre dans le chaleureux grenier de l'Arsenal, un bâtiment patrimonial du campus de l'Université de Namur bâti à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.





*Plénière du colloque, 7 février 2019. Source : GT21 de l'AISLF*

Après un mot de bienvenue, nous – les personnes responsables de l'organisation et de la direction du présent ouvrage collectif – proposons une activité brise-glace au public. Chaque personne est invitée à se présenter pendant quelques minutes avec un-e de leur voisin-e qu'elle ne connaît pas encore, puis à participer à un tour de table général dans lequel elle nomme leur nom et leur domaine d'activité. Nous avons pris soin d'indiquer que les personnes pouvaient, lors de ce tour de table, se présenter avec différents « chapeaux », c'est-à-dire avec plusieurs identités, par exemple, « intervenante sociale et militante », tout en conseillant de porter attention aux effets de cet exercice de présentation sur leurs propres jugements de crédibilité ou de manque de crédibilité vis-à-vis des autres participant-e-s.

Dans l'après-midi et durant la soirée de cette première journée, à l'occasion d'échanges informels, des personnes nous ont fait part du malaise qu'elles avaient ressenti durant cette activité brise-glace. Parmi les points de vue exprimés, certaines personnes soulignaient qu'un tel tour de table contribuait à ancrer des « inégalités de positions » et de crédibilité associées à ces positions sociales. En témoignait, selon elles, le fait que des personnes

s'étaient présentées comme des « non-universitaires », ce qui leur apparaissait comme une présentation négative ou dévalorisante pour elles, au lieu de se présenter avec une identité positive. En lien avec cette impression d'« identité négative », une participante nous a rappelé que le formulaire standardisé de la plateforme de congrès universitaires utilisée pour soumettre une proposition de communication lors du congrès contenait plusieurs champs tels que « affiliation universitaire » « laboratoire, groupe ou équipe de recherche de rattachement » qu'elle n'avait pas pu remplir alors que, dans le même temps, aucun autre champ ne lui permettait de valoriser son inscription professionnelle associative.

Un autre exercice brise-glace en plénière consistait à nommer un mot en résonance avec la thématique du colloque. « Crédibilité », « militantisme », « inégalités des savoirs », « paroles et pouvoirs », « je ne sais pas quoi dire », « curiosité » sont quelques-unes des réponses qui se font alors entendre lors du tour de table. Certaines personnes ont mentionné avoir ressenti de la pression à dire le « bon » mot ou un terme « intelligent » en lien avec les injustices épistémiques, ce qu'elles considéraient comme une entrée en matière ne donnant pas tout à fait confiance dans l'espace de dialogue que nous essayions d'instaurer.

Autre temps fort du colloque en lien avec les injustices épistémiques : le premier panel de la première journée. Après un propos inaugural sur les injustices épistémiques lancé par un duo chercheur universitaire et expert du vécu en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le panel consacré à la thématique Genre et injustices épistémiques qui a suivi était uniquement composé d'universitaires de carrière. Malgré un travail préparatoire réalisé en amont avec les présentatrices pour expliciter les visées du colloque et l'importance d'avoir un propos accessible à des non-spécialistes, les présentations sont demeurées à un niveau relativement abstrait et technique de l'avis de plusieurs personnes présentes qui ont relevé la difficulté de saisir les concepts tels que « épistémologies féministes », « épistémologies du Sud », « *black feminist thought* », « intersectionnalité » ou encore « sujet universel blanc ». Plusieurs d'entre elles nous ont confié avoir trouvé ce panel trop ardu sur le plan théorique considérant l'accent mis sur le dialogue entre l'université et les milieux de pratique. Un tel niveau d'abstraction – justifiable et légitime lorsqu'on se retrouve entre spécialistes des concepts – semble dans ce cas avoir nui à ce qu'une partie des personnes puisse se relier aux expériences et réalités des injustices épistémiques en milieu de travail analysées dans les prises de parole. Malgré cela, des

personnes ont beaucoup apprécié le temps d'échange en sous-groupes non mixtes (avec la possibilité de rejoindre l'un des trois groupes de personnes s'identifiant à des femmes, à des hommes ou à des personnes non genrées) à la suite des prises de parole des panélistes; expérience inédite pour beaucoup d'entre elles.

Notre ambition initiale était qu'une femme impliquée dans le mouvement féministe belge fasse partie de ce panel, mais nous avons dû y renoncer après une série de refus pour des raisons de manque de temps ou parce que les personnes identifiées ne se sentaient pas assez « compétentes ». Les études féministes et le concept d'injustices épistémiques analysent précisément les positions minoritaires des femmes dans les arènes publiques, soit qu'elles se reconnaissent moins d'expertise que les hommes à engagement militant, expérience professionnelle ou diplôme comparables, soit que leur parole y soit plus souvent dévalorisée. La délégitimation de leur propre savoir ou la crainte d'être décrédibilisée au sein d'espaces où les rapports de pouvoir leur sont défavorables conduisent de nombreuses femmes à refuser plus souvent les invitations à prendre la parole que les hommes, comme ce fut en partie le cas ici. Leurs refus peuvent aussi s'expliquer parce que le dédommagement financier proposé aux panélistes couvrait uniquement le transport et le repas (et non une journée de travail) dans un contexte où la participation des personnes n'était pas toujours compatible avec leur activité professionnelle ou encore par la difficulté à apprécier si le colloque proposait un espace sécuritaire d'échange.

Les moments conviviaux nous ont permis d'avoir un retour en temps réel sur le déroulement du colloque et d'y apporter des changements. Plusieurs des commentaires évoqués précédemment lors de la première journée nous ont conduits à bouleverser l'ordre du jour de la seconde journée. Au lieu de débiter directement avec un atelier, nous avons initié la session avec un temps d'échange afin que le public puisse partager son ressenti et ses analyses de la veille, ce qui a contribué à enrichir les réflexions sur les injustices épistémiques et les modalités de dialogue entre les différent-e-s participant-e-s. Par exemple, à propos du tour de table inaugural, une personne a proposé que les participant-e-s ne nomment pas leur profession pour ne pas créer de hiérarchies, ce qui a suscité des réactions de la part d'autres personnes qui ont relevé que nommer sa profession contribuait à situer sa perspective et que de ne pas le faire ne faisait pas disparaître les rapports de pouvoir pour autant. D'autres personnes ont proposé des alternatives comme le fait de passer par des catégories standardisées non

dévalorisantes élaborées, en amont de l'évènement, d'un commun accord avec les personnes (par exemple, « personnes impliquées en tant que bénévoles dans une association » plutôt que « personnes usagères des services ») et de rappeler aux personnes qu'elles peuvent ne pas s'auto-identifier.

Sur un autre sujet, des universitaires de carrière ont partagé avoir ressenti, de la part des personnes responsables de l'organisation et de certain-e-s participant-e-s, un parti pris pour les personnes des milieux d'intervention et pour les expert-e-s du vécu, ce qui les a amenées à ressentir un « malaise » à s'afficher et prendre la parole en tant qu'universitaires. L'insistance des personnes organisatrices à mettre de côté le jargon universitaire les questionnait sur la valeur de leur apport spécifique et l'utilité/l'inutilité de certains concepts pour dialoguer avec des non-universitaires de carrière : jusqu'à quel point leurs présentations devaient-elles simplifier, voire expurger, les références bibliographiques, leurs cadres théoriques et approches méthodologiques ou encore les concepts complexes pour aller à l'essentiel? Jusqu'à quel point, ainsi transformées, les présentations restaient-elles « scientifiques »? Sans régler ces questions, les débats ont fait ressortir l'importance de ne pas homogénéiser le discours sur les injustices épistémiques et de préserver une diversité de constructions conceptuelles et discursives sur les enjeux de savoirs et les rapports de pouvoir.

Ce moment de méta-réflexivité portant à la fois sur le déroulement du colloque et sa thématique, et permettant d'interroger plus largement le caractère inclusif/exclusif des manifestations scientifiques, a été apprécié par bon nombre de personnes. Plusieurs d'entre elles ont noté une amélioration de l'atmosphère de la seconde journée et une plus grande écoute et inclusion de la diversité des voix exprimées, ce qui témoigne de l'importance de créer un colloque en mouvement, comprenant des espaces où évoquer les tensions et un horaire flexible permettant une certaine redéfinition des activités en cours de route. Cela ne signifie pas – nous nous en doutons – que la totalité des insatisfactions vécues par les personnes ayant pris part à l'évènement organisé à l'Université de Namur ait pu être exprimée. Le manque de temps ou, précisément, parce que l'espace n'était pas suffisamment inclusif, a sans doute empêché certaines personnes qui ne s'y sentaient pas assez à l'aise de prendre la parole.

Cependant, ces ajustements – et la satisfaction affichée par des participant-e-s – nous permettent de tirer trois enseignements : premièrement, la volonté d'ouvrir des colloques à des non-universitaires de

carrière afin qu'ils et elles y aient une place à part entière doit s'accompagner de transformations dans les manières d'organiser des manifestations scientifiques; deuxièmement, les changements et ajustements apportés au déroulement du colloque, pour favoriser un espace plus sécuritaire, n'ont pas à être intégralement pensés en amont de l'évènement. Ils peuvent être pensés en continu dans un dialogue avec les personnes présentes dont les réactions peuvent être vues comme des révélateurs de rapports de pouvoir à déconstruire collectivement; et, troisièmement, la capacité de chaque personne à exprimer son malaise et ses réflexions dépend de l'établissement d'une confiance et d'un respect qui est le fruit d'un travail relationnel en amont et durant le colloque. Nous pensons que les échanges courriels et les appels téléphoniques de préparation et de suivi de l'évènement avec les participant-e-s, ainsi que les interactions interindividuelles informelles et les échanges collectifs entre les participant-e-s et les personnes organisatrices durant le colloque ont joué un rôle clé à cet égard.

## Évaluation croisée et ouverte

Le processus évaluatif mis en oeuvre dans le cadre de ce projet éditorial s'inspire de celui mis en oeuvre par Laurence Brière, Mélissa Lieutenant-Gosselin et Florence Piron dans l'ouvrage *Et si la recherche scientifique ne pouvait pas être neutre?* qu'elles ont codirigé aux Éditions science et bien commun en 2019.

En amont du colloque, les propositions de communication ont été évaluées par des duos de personnes universitaires et praticiennes avec une grille qui avantageait les communications écrites dans des termes accessibles au grand public, et présentées avec les personnes concernées par les recherches.

Dans les suites du colloque, nous avons souhaité faire de l'étape d'évaluation des contributions de cet ouvrage une occasion de prolonger le dialogue en soumettant chacun des textes au regard croisé de duos d'universitaires de carrière et de praticien-ne-s. Pour former ces duos de personnes évaluatrices, nous avons invité des participant-e-s du colloque (incluant des personnes n'ayant pas soumis de proposition de chapitre) à évaluer une contribution selon leur domaine de recherche ou de pratique<sup>2</sup>. Nous adressons des remerciements chaleureux à ces personnes pour leur

disponibilité et le soin qu'elles ont pris à réaliser ce travail. Il s'agit de : Ana Marques, Francis Silvente, Benoit-Eyraud, Carine Magen, Isabelle Maillard, Charlotte Doubovetzky, Agnès d'Arripe, Sabine Henry, Mélodie Faury, Laetitia Schweitzer, Claire Heijboer, Sylvain Pianese, Natasia Hamarat, Lola, Michel Streith, François Aubry, Alexandra Mathieu, Paula Durán, David Laumet, Jean-Nicolas Ouellet, Elena Pont, Claire Rommelare, Céline Letailleur, Annamaria Colombo, Jacques Moriau, Louis Rolland, Emmanuelle Bernheim, Laity Ndiaye, Marion Carrel, Manuel Gonçalves, Anne Petiau et Olivier Vangoethem.

Une autre dimension du processus de publication des contributions est que nous désirions considérer toutes sortes de propositions sans mettre de côté celles qui ne franchiraient pas la barre d'un processus traditionnel d'évaluation scientifique par les pair-e-s. Nous avons choisi d'accompagner les auteurs et les autrices de manière à ce que leur proposition réponde aux commentaires soulevés par les évaluateurs et évaluatrices. Cette façon de faire rejoint plusieurs constats dressés sur l'évaluation classique qui motive de plus en plus de revues à expérimenter des formes ouvertes d'évaluation :

Puisque l'évaluation classique ne permet pas d'empêcher les erreurs ou les canulars dans les publications ni de contourner les effets de conflits d'intérêts dans la mesure où l'anonymat n'est souvent que de principe, il convient de la prendre pour ce qu'elle devrait être : une manière d'améliorer des textes de manière collaborative et d'orienter qualitativement des comités de rédactions. (Bordier, 2016, en ligne)

Les personnes pouvaient proposer l'un des trois formats suivants : une réflexion sur le colloque en format libre, les actes de leur communication ou un chapitre soumis à l'évaluation scientifique ouverte, plus volumineux et approfondi que les actes des communications. Finalement, les contributions reçues furent essentiellement des chapitres.

Considérant qu'il s'agissait d'une première expérience d'évaluation pour les personnes des milieux de pratique, la grille d'évaluation des contributions proposait aux personnes évaluatrices une série de questions de manière à guider leur lecture et leur évaluation des textes, et ciblait les recommandations à formuler autour d'enjeux bien définis (voir à ce sujet l'annexe « Formulaire d'évaluation des contributions »). Cette évaluation concernait, en premier lieu, des aspects classiques de l'évaluation par les pair-e-s (intérêt, originalité, rigueur, validité de la contribution sur la

thématique des injustices épistémiques, utilisation judicieuse des références bibliographiques), et portait, en second lieu, sur d'autres dimensions traditionnellement négligées dans l'évaluation scientifique par les pair-e-s. Parmi ces éléments de discussion, la grille proposait d'identifier le jargon ou les discours d'initié-e-s à clarifier dans les textes (critère de l'accessibilité et de clarté), mais aussi de pointer toute formule péremptoire ou dogmatique de manière à ouvrir plutôt qu'à fermer de nouvelles pistes de réflexion (critère du dialogisme).

Les autres critères étaient l'emploi de l'écriture inclusive (ou épïcène) afin d'éviter toute discrimination sexiste et tout risque d'invisibilisation des femmes dans l'écriture, et la vigilance particulière à porter aux références bibliographiques de manière à inclure des travaux réalisés par des femmes autant que par des hommes, et dans les pays du Nord et autant que les pays du Sud<sup>3</sup>. Ce mode d'évaluation s'inscrit ainsi en adéquation avec les valeurs de la science ouverte qui favorise la contribution des non scientifiques de carrière à la recherche et repose sur la transparence et le dialogue international entre les savoirs.

Cette lecture croisée université/milieus de pratique devait également conduire à une discussion autour de la responsabilité sociale des auteurs et autrices, et des enseignements tirés de leurs travaux sur la société ou certains groupes sociaux, rejoignant ainsi la préoccupation pour l'action transversale à la problématique du colloque (critère de réflexivité et de responsabilité sociale). L'explicitation des différentes formes d'engagement (social, politique, économique, etc.) était encouragée afin de situer le regard des auteurs et autrices et le contexte de production de leurs savoirs, tout comme le dialogue entre les savoirs (théoriques et pratiques, et universitaires, d'intervention et de vie) au sein de leurs travaux. Une dernière section à la fin de la grille invitant à poursuivre le débat avait pour vocation d'être ouverte, c'est-à-dire publiée avec les contributions. Ce processus s'est conclu par une relecture finale par les responsables de l'ouvrage pour faciliter les renvois entre les textes et demander des développements au besoin pour qu'ils s'inscrivent plus harmonieusement dans l'économie générale de l'ouvrage.

L'ensemble des personnes ayant participé à ce processus d'évaluation a joué le jeu : les retours souvent enthousiastes et curieux ont conduit à des échanges nourris et productifs, permettant parfois des retours de plusieurs pages aux personnes ayant soumis des textes comme en témoignent les extraits qui suivent. Dans certains cas, les personnes ont signé leur

évaluation, ce qui a contribué à susciter des échanges directs avec les auteurs et autrices<sup>4</sup>. Une personne relève que ce processus a contribué à nourrir sa réflexion sur l'intérêt et l'objectif d'une évaluation, ainsi que ses attentes en matière d'évaluation de ses propres textes : « Cela va sans dire, j'ai lu et commenté comme j'aurais voulu qu'on lise et commente mon texte, mais ce n'est que mon point de vue, à prendre ou à ignorer par les auteures en fonction de ce qu'il leur semble pertinent. »

Ces doubles regards ont souvent permis d'accompagner les auteurs et autrices dans l'explicitation des concepts mobilisés. Les invitations à « traduire des concepts complexes en des énoncés simples, d'en dévoiler le sens et de les rendre intelligibles et accessibles au plus grand nombre », comme le nomme une évaluatrice, ont contribué à déjouer le piège d'une réflexion sur les « injustices épistémiques » trop abstraites ou théoriques. Sur l'utilisation du concept d'injustices épistémiques, une autre personne s'interroge :

Ce concept, révélateur du jargon utilisé dans les sciences sociales, est peu appropriable. Son inconvénient majeur est de reproduire ce qu'il cherche à décrire voire à décrier. Car il contribue à réintroduire une hiérarchie entre différents types de savoirs (« scientifiques » et « expérientiels »), alors même que la reconnaissance des savoirs d'expérience (longtemps négligés) est l'un des enjeux qu'il soulève.

Dans une perspective de partage, un participant offre une réflexion sur sa lecture située du texte pour souligner les échos produits entre le texte et son expérience de pair-aidant :

Je suis ce que l'on peut appeler un travailleur pair (dénomination différente en Belgique : expert du vécu) et je ne travaille pas dans le milieu médical, mais dans les administrations de l'État et je vais comme dit dans le texte apporter de la « lucidité subversive ». Les problèmes décrits dans ce texte sont identiques aux difficultés rencontrées dans ma fonction aussi. Et souvent on demande la légitimité de cette fonction au titre d'«expert». Ma réponse dans ce cas-là reprend le lien vers la source du problème. J'explique alors que j'ai transformé mon expérience en un outil et que le recul que j'ai sur mon passé est assez conséquent. Je sublime mon expérience pour en faire une expertise.



D'autres évaluations ont proposé aux auteurs et autrices de réfléchir aux effets de la lutte contre les injustices épistémiques : « Je me suis interrogé, au long de ce texte, sur les effets des dispositifs mis en place afin de lutter contre les injustices épistémiques que subissent les personnes : *empowerment*? Horizontalisation progressive de la relation patient médecin? Transfert de la question médicale à la question sociale? »

Les demandes de clarification de concepts s'accompagnent souvent également – notamment de la part de personnes extérieures au milieu universitaire – de propositions de positionnement plus franc des auteurs et autrices, notamment lorsqu'ils et elles sont des universitaires de carrière : « Il y a un enjeu et donc une perspective politique à son analyse. Je pense qu'elle aurait droit de citer de manière plus visible, mais j'imagine que c'est délicat quand on est tenu à une certaine neutralité scientifique. » Ces discussions sur le positionnement des chercheurs et chercheuses renvoient aux tensions fondamentales entre production scientifique et demandes des milieux de pratique de traduction des travaux de recherche pour mieux guider l'action, proposer des recommandations ou produire des données plus opérationnelles : « C'est la raison pour laquelle le lecteur aimerait en savoir plus sur les changements et les ajustements des méthodes et des outils que ce type de démarche implique pour la recherche, sur le processus de travail engagé et sur les apprentissages croisés entre chercheurs et citoyens. » D'autres commentaires prolongent les réflexions à ce sujet tels que :

Plus généralement, cet écrit nous interroge sur le monde de la recherche et la co-construction de connaissances scientifiques avec la société civile. Les langages, les enjeux et les objectifs peuvent être très différents, rendant ainsi complexes chaque collaboration et l'atteinte de résultats scientifiquement mobilisables.

L'importance de l'animation, du cadre et de la temporalité sont des éléments qui sont intéressants et donneront matière à réflexion à des personnes qui voudraient expérimenter des participations de ce type.

La mise en œuvre de ce processus d'évaluation peut sembler complexe de prime abord, mais elle devient vite aussi familière et facile à mettre en œuvre qu'une évaluation traditionnelle par les pair-e-s. Un des obstacles à sa mise en œuvre est de trouver des personnes des milieux de pratique intéressées à y participer et, surtout, disponibles. Trouver du temps est difficile pour tout

le monde, mais dans le cas des universitaires, l'évaluation est une activité qui trouve souvent sa place dans leur description de tâches et elle est envisagée comme une contribution à la vitalité de la communauté scientifique. Pour les personnes des milieux de pratique, en revanche, une telle activité ne s'inscrit nulle part dans leur description de tâches ou leur CV, et n'est pas souvent reconnue par leur organisation. Malgré ces difficultés, nous pensons qu'il est important et même nécessaire de poursuivre l'expérimentation de processus d'évaluation alternatifs à l'évaluation classique par les pair-e-s favorisant une plus grande pertinence sociale des résultats communiqués, identifiant davantage les retombées du point de vue de l'action et améliorant l'accessibilité des propos. Si cette expérience d'évaluation ouverte contribue de notre point de vue à la réduction de certaines injustices épistémiques à l'œuvre dans le processus éditorial, le lien entre processus d'évaluation scientifique et injustices épistémiques nous apparaît quant à lui comme un nouveau champ de recherche à défricher.

## Structure de l'ouvrage et aperçu des thématiques des chapitres

Partie I. Les injustices épistémiques entre déni de reconnaissance, production de l'ignorance et lucidité subversive

Les contributions de cette première partie dissèquent les mécanismes de production des injustices épistémiques, notamment au sein des institutions publiques et dans les dispositifs participatifs. Ces injustices s'expriment de plusieurs manières, allant du déni de reconnaissance des savoirs, à la mise à l'écart de certains savoirs, dans des formes passives et actives de production de l'ignorance. Face à ces situations, les contributions explorent les résistances épistémiques et la lucidité subversive mise en œuvre par différents groupes sociaux.

Une forme d'injustice épistémique en contexte institutionnel : le cas

des préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques au Québec

**François Aubry** et **Flavie Lemay** analysent une forme spécifique d'injustice épistémique subie par les préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques du Québec, fondée sur l'absence de reconnaissance de leurs savoirs informels. Un des ressorts de cette injustice est la moindre valeur accordée aux activités du soin comparativement aux actes médicaux dans les organisations au fonctionnement hiérarchisé. Dans le cas des préposées, les savoirs informels développés pour prendre soin des résident-e-s sont naturalisés par les responsables des organisations, c'est-à-dire considérés comme un attribut naturel de leur activité de préposées, ce qui contribue à nier leur valeur. Leur contribution soulève l'importance des espaces de discussion collectifs sur ce qu'est le travail de préposée comme condition nécessaire pour le développement et la reconnaissance de leurs savoirs.

Trouble dans la hiérarchie ordinaire des savoirs. Paradoxes du travail pair

La contribution de **Laëtitia Schweitzer** aborde les paradoxes vécus par les travailleurs et travailleuses pair-e-s dans les équipes professionnelles dans le champ médicosocial. S'appuyant autant sur la littérature que sur son expérience de chargée de mission pour la plateforme de développement du travail pair en région Auvergne-Rhône-Alpes, elle décortique les obstacles auxquels ces personnes font face dans la reconnaissance de leurs savoirs. Parmi ceux-ci figurent la ténacité des stigmates associés à leurs postures expérientielles – pourtant au cœur de la légitimité de leur insertion dans le monde professionnel – et la psychologisation de leur posture par leurs collègues, en faisant de leur vulnérabilité présumée la cause de leurs réussites et de leurs échecs.

Entre désir de symétrie et production de l'ignorance en santé mentale : le cas des services d'intervention à domicile et dans les milieux de vie

**Claire Heijboer**, **Hervé Moisan** et **Anne Petiau** analysent les différents formatages de la parole et des savoirs des personnes usagères par le biais des pratiques professionnelles et des logiques organisationnelles à l'œuvre

dans le champ de la santé mentale comme autant de facteurs nuisant à la prétendue symétrisation des relations entre usagers, usagères et intervenant-e-s. Ces formatages prennent les formes suivantes : l'intériorisation par les personnes usagères de leur situation de disqualification épistémique, les multiples épreuves du doute dans leurs interactions, le manque d'espaces d'émergence et de formalisation des discours et des savoirs de ces personnes conduisant à des lacunes herméneutiques ainsi que le caractère préétabli de certaines réponses institutionnelles aux demandes. Ces expériences conduisent les autrices et l'auteur à évoquer les disqualifications épistémiques comme des formes de production ou de maintien de l'ignorance des personnes usagères.

Faire place à l'indignation. Réduire les inégalités communicationnelles dans un processus de planification urbaine montréalais

**Maxime Boucher** nous plonge dans une enquête réalisée au cœur des processus de planification urbaine de quartier à Montréal. En s'inspirant des récents travaux ethnographiques sur les espaces participatifs et délibératifs, il s'attache à mettre en évidence les difficultés à atteindre l'idéal participatif par la mise en évidence d'inégalités communicationnelles. Son enquête soulève l'enjeu de la prise en compte des formes de communication qui échappent à la discussion formelle et procédurale des réunions publiques et souligne le caractère éprouvant de la prise de parole notamment de la part des participant-e-s marginalisé-e-s.

Travail pair versus travail social : quelle légitimité de la *métis* face aux savoirs académiques?

**Sylvain Pianese** possède à la fois un parcours de pair-aidant et d'assistant avec une formation en travail social. Ancré dans son expérience de chargé de mission pour la plateforme de développement du travail pair en région Auvergne-Rhône-Alpes, son texte analyse les résistances du travail social à reconnaître le travail pair comme une source de savoirs spécifiques dérivés de l'expérience de vie – une *métis* – et légitimes pour l'accompagnement et les soins des personnes.

Partager le monopole des savoirs dans l'usage de drogues. Le cas des junkies au Maroc

La contribution d'**Abdellah Es-Souadi** illustre, dans le cas du Maroc, la manière dont le discours médical sur l'usage des drogues injectables peut contribuer à enfermer les personnes dans une identité de personnes malades (qui peut être préférée à celle de personnes délinquantes), à passer sous silence leur voix et à marginaliser les savoirs qu'elles détiennent à propos de l'usage des drogues et de la réduction des risques. Même si beaucoup reste à faire, les évolutions récentes en matière de politiques des drogues au Maroc semblent accorder une place plus importante à la voix de personnes utilisatrices de drogues injectables et à les reconnaître comme détentrices légitimes de savoirs et des actrices à part entière des politiques publiques dans ce domaine.

Avantage *versus* injustice épistémiques : stratégies d'*empowerment* dans la réhabilitation éducative et professionnelle des femmes paraplégiques

Dans une perspective intersectionnelle, **Elena Pont** analyse les parcours éducatif et professionnel des femmes devenues paraplégiques à l'aune du handicap et du genre en Suisse. Elle montre que leur embauche – qui repose sur l'attribution d'un double avantage épistémique dont ces femmes sont censées « naturellement » disposer du fait d'être femmes et dites handicapées – masque en réalité les connaissances formelles et l'expérience acquise, ainsi que les inégalités épistémiques vécues par les femmes paraplégiques au cours de leurs trajectoires éducatives et professionnelles. Elle suggère qu'une stratégie d'*empowerment* de ces femmes pourrait consister à leur expliciter l'instrumentalité du modèle éducatif et professionnel qu'elle met en lumière.

Décrédibilisation du discours militant et droits des personnes handicapées

**Claire Rommelaere** et **Charlotte Vyt** étudient la décrédibilisation du discours militant dans le champ du handicap en s'appuyant sur le cas de l'interprétation de l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux

droits des personnes handicapées par le Comité des droits des personnes handicapées. En s'appuyant sur des travaux d'épistémologie, en particulier sur la question de l'objectivité scientifique, elles analysent le statut donné aux connaissances détenues par des « militant-e-s » et l'absence de débat entourant la position du Comité des droits des personnes handicapées comme une silenciation, c'est-à-dire une source significative d'injustice épistémique.

## Partie II. Quelles écologies des savoirs pour favoriser la justice épistémique?

Les contributions de cette seconde partie envisagent les espaces dans lesquels des publics minoritaires sont susceptibles de faire entendre leur voix, de prendre la parole. Dans certains cas, les chapitres analysent les dialogues qui se jouent entre les savoirs et le type de justice épistémique auxquels ils peuvent donner lieu dans différentes disciplines, institutions et secteurs de la vie sociale, et au sein même des projets de recherche.

Entre sciences des sols et savoir-faire paysans : faire dialoguer les formes de connaissance pour améliorer de la santé des sols cultivés

**Lola Richelle, Marjolein Visser et Nicolas Dendoncker** soulèvent l'enjeu du dialogue entre différentes formes de connaissances issues des communautés paysannes et de la science agronomique, dans un contexte où celles-ci entretiennent des rapports de force historiques avec l'essor de l'industrialisation de l'agriculture. Leur texte relate une expérience de recherche collaborative visant la conception et l'utilisation d'une méthode qualitative d'évaluation de la santé des sols cultivés qui soit à la fois pertinente pour les agriculteurs et les agricultrices autant que pour les scientifiques. Ce travail implique notamment d'admettre la possibilité de co-existence de plusieurs régimes de vérité, à l'encontre de l'idée de monoculture des savoirs scientifiques occidentaux.

Accès à la justice et injustices épistémiques : état des lieux, obstacles et

possibles

Dans leur contribution, **Alexandra Bahary Dionne** et **Emmanuelle Bernheim** clarifient les liens entre l'accès à la justice des personnes et les injustices épistémiques qu'elles peuvent vivre au sein des services juridiques et des tribunaux. Selon elles, si l'accès aux savoirs juridiques semble être l'un des préalables à la participation des personnes au sein des institutions de justice, cette participation doit aussi s'appuyer sur la reconnaissance de leurs savoirs expérientiels par la communauté juridique elle-même. Leur contribution se termine ainsi par un double appel, d'une part, à l'ouverture des savoirs juridiques à la pluralité des savoirs expérientiels détenus par les personnes qui cheminent au sein des institutions de justice et, d'autre part, à l'élargissement de l'analyse des obstacles épistémiques rencontrés par les groupes dominés à la manière dont certains groupes dominants restent ignorants de ces réalités.

De la disqualification à la prise en compte de parole des personnes dites handicapées psychiques par les décideurs et décideuses publics : le défi de la recherche-action participative en santé mentale d'Advocacy France

Rejoignant des constats établis dans le chapitre 3 sur les injustices épistémiques vécues par les personnes dites handicapées psychiques, et sur des manquements relatifs à la prise en compte de leurs droits, le chapitre proposé par **Isabelle Maillard**, **Annick Brion**, **Daniel Lesur** et **Philippe Kubon** présente une recherche-action dans le champ de la santé mentale inspirée des fondements et pratiques de la pédagogie critique. Cette recherche-action visait à créer des espaces de rencontre entre des personnes membres de Groupes d'entraide mutuelle (GEM) et des responsables politiques et administratifs afin que les premières puissent faire entendre leur voix sur les injustices et discriminations qu'elles vivent, et que les secondes puissent expliquer leur métier ainsi que les contraintes professionnelles et institutionnelles auxquelles elles font face. Leur contribution présente à la fois le processus ayant permis aux membres des GEM de prendre part à la démarche et les effets qu'elle a eus sur les différentes personnes impliquées.

Boutique des Sciences et mise en saillance de résistances épistémiques.  
Une approche à partir de la parcelle SICOR à Grand-Lahou/Côte d'Ivoire

**Irié Bi Vagbé Gethème** présente une recherche effectuée dans le cadre de la Boutique des sciences qu'il a mise sur pied en Côte d'Ivoire. Cette recherche visait à prendre en compte les besoins exprimés par des communautés rurales en documentant les formes de résistance épistémique dans un conflit foncier les opposant à un groupe industriel privé. Son texte illustre la manière dont le processus de recherche peut contribuer à ouvrir des espaces de confrontation de systèmes cognitifs différents afin de faire émerger, en retour, de questions nouvelles ayant des retombées pour les communautés locales.

« Tiens, ça n'arrive pas qu'à moi ! » Revalorisation identitaire individuelle et collective en atelier-théâtre

**François Rinschbergh** analyse, à propos d'un atelier-théâtre destiné à des jeunes d'un quartier populaire de Bruxelles, la portée et les limites du concept d'injustices épistémiques et de résistance à ces injustices. À un premier niveau, l'atelier peut être vu comme un espace de résistance contre des expériences de discrédit et de réduction à des catégories stéréotypées. Mais ce premier niveau d'analyse ne doit pas occulter ce qui se joue plus discrètement au sein de l'atelier-théâtre, à savoir une « infra-résistance » que l'auteur associe aux fonctions thérapeutique (ou réparatrice) et cathartique du théâtre.

Wood in Molenbeek : une recherche participative qui bouscule pratiques et praticien-ne-s

Le projet présenté par **Maëlle Van der Linden, Lisa Auquier, Xavier Guilmin et Julie Hermesse** nous invite à suivre les tensions qui surgissent aux différentes étapes d'un projet de co-création d'un atelier de récupération et de revalorisation du bois dans un quartier populaire de Bruxelles. Le chapitre jette un regard réflexif sur les déséquilibres présents entre partenaires et participant-e-s en raison de plusieurs enjeux tels que



l'absence de rémunération des participant-e-s, la difficulté de les mobiliser sur des sujets spécialisés dans le domaine de la gestion des déchets du bois ou encore le manque d'identification des savoirs et compétences que ces personnes pouvaient apporter au projet. Leur chapitre soulève ainsi l'idée que le but de tels projets n'est pas d'atteindre l'« égalité homogène des rôles », mais bien, pour chacune des personnes, de contribuer à la hauteur de leurs ressources et compétences dans un processus de redéfinition constante des attentes, rôles et apports respectifs de chacune.

D'une injustice environnementale à une justice épistémique. Le cas de l'incinérateur de Marseille à l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer

À la croisée de l'agroécologie et de la sociologie de l'environnement, **Maud Hallin** et **Pierre Stassart** interrogent les affinités entre justice épistémique et justice environnementale dans le cas d'une mobilisation citoyenne contre l'implantation d'un incinérateur et ayant conduit à la création de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions. Leur chapitre contribue à alimenter la réflexion sur les voies de passage et les tensions entourant la création d'une écologie des savoirs sur les risques environnementaux et sanitaires dans un contexte marqué par les conflits et la perte de confiance du public envers les industries et administrations publiques.

### Partie III. Réflexivités épistémiques. S'interrelier par l'écriture et la recherche

Cette partie propose des contributions de nature réflexive sur l'écriture et le processus de recherche. Les trois premières contributions font de l'acte d'écrire une épreuve de cohérence vis-à-vis des injustices épistémiques – moment d'accroissement des rapports de pouvoir ou d'horizontalisation possible des positions –, et proposent, pour certaines d'entre elles, un format hybride donnant une plus grande voix aux personnes co-auteurs qui bouscule les codes des articles scientifiques. Les trois dernières contributions examinent des trajectoires individuelles et collectives et des

projets de recherche au prisme de préoccupations éthiques, politiques et épistémologiques de manière à déconstruire les catégories de recherche et les processus d'intériorisation des relations de pouvoir.

Tous et toutes pareil-le-s, tous et toutes différent-e-s : changer les regards pour réduire les inégalités entre les savoirs

L'équipe de l'unité HADéPaS et des autoreprésentant-e-s membres de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle, soit **Boin Katia, Breuvrière Rémy, d'Arripe Agnès, Desbonnet Laurence, Fleurent Dominique, Hannoy Jordan, Jasselette Fabrice, Lecocq Frédéric, Lequien Jacques, Céline Lefebvre, Rivière Nathalie** et **Routier Cédric**, nous invitent à réfléchir aux injustices épistémiques vécues par les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Leur contribution interroge plus fondamentalement la rupture qu'il peut y avoir entre l'expérience vécue et les concepts scientifiques que ces derniers visent à comprendre, et qui peut renforcer le fossé entre les personnes « sachantes » et les personnes considérées comme « ignorantes » ou qui peuvent se sentir comme telles. Leur travail nous enjoint à expérimenter des formes d'écriture qui permettent à tout le monde d'exposer son point de vue sur les injustices épistémiques vécues.

Le Groupe de Recherche Action Sérieuse (GRAS), ou comment lutter contre les injustices épistémiques dans le champ du vieillissement

L'équipe du Groupe de Recherche Action Sérieuse (GRAS), composée de **Jean-Vincent Le Borgne, Louis Moline, Salim Kheloufi, Brigitte Belle** et **Charlotte Doubovetzky**, nous livre une réflexion sur la possibilité de créer un espace horizontal dans une pension de famille entre résident-e-s et professionnel-le-s de l'intervention, ainsi que leur point de vue sur la participation à une recherche-action et à un colloque scientifique. Leur texte présente les stratégies mises en place pour ouvrir un dialogue le plus horizontal possible. Le format même de la contribution proposée permet à chacune des personnes de faire entendre sa voix, dans un style faisant appel au dessin, et à une écriture à mi-chemin entre l'écrit et l'oral.

Quand l'analyse se fait à plusieurs voix. La co-autorialité dans une recherche-action dans le secteur de l'aide alimentaire

**Lotte Damhuis** et **Alexia Serré** décrivent les enjeux éthiques, épistémologiques et politiques entourant le processus de co-écriture dans une recherche-action réalisée à Bruxelles sur le droit à l'alimentation. L'équipe du projet a expérimenté différents formats d'écriture et de mobilisation des connaissances (rapports de recherche, capsules vidéos, présentations orales et portfolio) interrogeant ainsi les effets de visibilisation et d'invisibilisation qu'ils produisent des savoirs et des personnes qui les détiennent. Un des constats du projet est l'importance de multiplier les formats pour visibiliser les contributions de chacun-e et rejoindre différents publics.

Précarisation alimentaire à Barcelone et injustices épistémiques. Utilité sociale de la recherche et recours aux méthodologies participatives

Les dispositifs de recherche – à l'image des dispositifs d'assistance dans le champ de la précarité alimentaire – peuvent créer des silences et étouffer les voix, tout comme ils peuvent être des espaces de mutualisation des récits et des expériences, et de développement de résistances épistémiques. C'est la piste qu'explorent **Paula Durán Monfort**, **Araceli Muñoz Garcia**, **Marta Llobet-Estany** et **Claudia Rocío Magaña González** dans la recherche qu'elles ont réalisée à Barcelone auprès de familles monoparentales et migrantes, et des personnes âgées en situation de précarité alimentaire afin de mieux connaître leur situation et les stratégies qu'elles développent pour y faire face. Les autrices rendent compte de leur positionnement éthique, politique et épistémologique ainsi que les ajustements de celui-ci en cours de recherche pour créer un espace partagé entre les participant-e-s à la recherche, permettant la déconstruction des catégories sociales et des processus d'intériorisation des relations de pouvoir.

L'ignorance située : un garde-fou pour ne pas (re)produire des injustices épistémiques

**Olivia Vernay** interroge, dans son texte, sa posture épistémique particulière : elle-même concernée pas le sujet qu'elle étudie, elle choisit toutefois de ne pas considérer son expérience de privation de liberté avant la majorité comme lui garantissant de ne pas reproduire certaines formes de violences, institutionnelles ou épistémiques, envers les personnes qu'elle souhaite inclure dans l'enquête. À travers la présentation de sa recherche doctorale portant sur les mesures de privation de liberté pour les personnes mineures en Suisse, elle souligne les points d'attention à respecter pour éviter de reproduire, malgré elle, des formes d'injustices épistémiques.

Vers une réalité élargie. Se situer entre savoirs et expériences : trouver sa voix propre et l'inter-relier

**Mélodie Faury** retrace sa trajectoire individuelle au travers des concepts et textes qui lui ont permis de « trouver sa voix propre ». Elle analyse les effets de silenciation et d'injustices épistémiques qui l'ont conduite à collectiviser ses expériences vécues et à interroger l'objectivisme et la neutralité des sciences. Dans cet « exercice d'auto-socioanalyse », l'autrice, formée à la recherche en biologie moléculaire et cellulaire, raconte son changement de voie professionnelle et académique et sa redirection vers une thèse en sciences humaines et sociales afin d'interroger la dimension politique des activités de connaissances. Au long de ses pérégrinations intellectuelles et académiques, elle nous invite à une expérience « réflexive inter-reliée » dans l'héritage des pratiques féministes et décoloniales.

## Bibliographie

- Anadón, Marta (dir.). 2007. *La Recherche participative : multiples regards*, Québec : Presses universitaires du Québec.
- Anderson, Elisabeth. 2012. « Epistemic Justice as a Virtue of Social Institutions ». *Social Epistemology: A Journal of Knowledge, Culture and Policy*, 26(2): 163–173. <https://doi.org/10.1080/02691728.2011.652211>

- Bohman, James (dir.). 2012. *Social Epistemology: A Journal of Knowledge, Culture and Policy*. Special Issue: Epistemic Injustice
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron (1964). *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris: Éditions de Minuit.
- Bordier, Julien. 2016. « Évaluation ouverte par les pairs : de l'expérimentation à la modélisation: Récit d'une expérience d'évaluation ouverte par les pairs », ffhal-01283582f, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01283582/document>
- Brière Laurence, Lieutenant-Gosselin Mélissa et Florence Piron (dir.). 2019. *Et si la recherche scientifique ne pouvait pas être neutre?*. Québec : Éditions Science et bien commun.
- Dotson, Kristie. 2014. « Conceptualizing Epistemic Oppression ». *Social Epistemology*, 28(2): 115-138. <https://doi.org/10.1080/02691728.2013.782585>
- Chevalier, Jacques M. et Daniel J. Buckles (dir.). 2019. *Participatory Action Research: Theory and Methods for Engaged Inquiry*. Oxon: Routledge
- Fals Borda, Orlando et Mohammad Anisur Rahman (dir.). 1991. *Action and Knowledge: breaking the monopoly with participatory action-research*. London: Intermediate Technology Participation.
- Fraser, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- Freire, Paulo. 1968. *Pedagogia do oprimido*, Rio de Janeiro: Paz e Terra.
- Fricker, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford: Oxford University Press.
- Godrie, Baptiste, et Marie Dos Santos. 2017. « Présentation: inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance ». *Sociologie et sociétés*. 49(1) : 7-31. <https://doi.org/10.7202/1042804ar>
- Godrie, Baptiste, Boucher, Maxime, Bissonnette, Sylvia, Chaput, Pierre, Flores, Javier, Dupéré, Sophie, Gélinau, Lucie, Piron, Florence, and Bandini, Aude. 2020. « Injustices épistémiques et recherche participative: un agenda de recherche à la croisée de l'université et des communautés ». *Gateways: International Journal of Community Research and Engagement*, 13:1, Article ID 7110. <http://dx.doi.org/10.5130/ijcre.v13i1.7110>
- Hall Budd L. et Rajesh Tandon. 2017. « Participatory research: Where have we been, where are we going? – A dialogue ». *Research for All*, 1 (2) : 365-74. <https://dspace.library.uvic.ca//handle/1828/8562>

- Honneth, Axel. 2006. *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris : La Découverte.
- Honneth, Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Kidd, Ian James, Medina José et Gaile Pohlhaus Jr. (dir.). 2017. *Routledge Handbook of Epistemic Injustice*. London: Routledge University Press.
- Ngũgĩ, wa Thiong'o. 2011 [1986]. *Décoloniser l'esprit*. Paris : La Fabrique.
- Merçon, Juliana. 2018. « Participatory Action Research and Decolonial Studies », *Critical Mirrors*, 3 : 20-29. <https://www.uv.mx/personal/jmercon/files/2018/09/Participatory-action-research-and-decolonial-studies.pdf>
- Medina, José. 2013. *The Epistemology of Resistance: Gender and Race Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imaginations*. New York: Oxford University Press.
- Piron, Florence, Régulus, Samuel, Dibounje Madiba et Marie Sophie (dir.). 2016. *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable* (Éditions science et bien commun). Québec. Consulté à l'adresse <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/>
- Piron, Florence. 2017. « Méditation haïtienne : répondre à la violence séparatrice de l'épistémologie positiviste par l'épistémologie du lien ». *Sociologie et sociétés*. 49 (1) : 33-60, URI : <http://id.erudit.org/iderudit/1042805ar> et DOI: 10.7202/1042805ar.
- Rancière, Jacques. 1987. *Le maître ignorant: cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*. Paris : Fayard.
- Reason Peter & Hilary Bradbury (dir.). 2001. *The SAGE Handbook of Action Research: Participative Inquiry and Practice*. London: SAGE Publications.
- Renault, Emmanuel (2004). « Reconnaissance, institutions, injustice ». *Revue du MAUSS*, 1(1) : 180-195. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0180>
- Santos, Boaventura de Sousa. 2014. *Epistemologies of the South: Justice Against Epistemicide*. Boulder: Paradigm Publisher.
- Smith, Linda Tuhiwai. 2012 [1999]. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples* (Revised edition). London: Dunedin and Otago University Press.
- Visvanathan, Shiv. 2016. « La quête de justice cognitive ». Dans *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*. Québec : Éditions science et bien

commun. Consulté à l'adresse  
[https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/  
chapter/en-quete-dejustice-cognitive/](https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/chapter/en-quete-dejustice-cognitive/).

## Notes

1. À noter que chacune des communications était de 30 minutes, discussion incluse, soit déjà significativement plus que les 15 à 20 minutes des colloques universitaires.
2. Une seule proposition a été évaluée par deux universitaires; les personnes des milieux de pratiques envisagées ayant décliné par manque de temps.
3. Ce dernier critère est celui que les auteurs et autrices ont eu le plus de mal à respecter.
4. De fait, il était dans tous les cas relativement facile pour les contributrices et contributeurs de deviner l'identité des personnes qui évaluaient leur texte dans la mesure où elles étaient choisies parmi les participant-e-s du congrès ayant une expertise de recherche ou d'intervention proche du thème des contributions ou parce qu'elles partageaient des informations permettant de les identifier dans leurs commentaires.





PARTIE I

LES INJUSTICES ÉPISTÉMIQUES  
ENTRE DÉNI DE  
RECONNAISSANCE,  
PRODUCTION DE  
L'IGNORANCE ET LUCIDITÉ  
SUBVERSIVE



# I. Une forme d'injustice épistémique en contexte institutionnel : le cas des préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques au Québec

FRANÇOIS AUBRY ET FLAVIE LEMAY

L'objectif de ce chapitre est de présenter une forme spécifique d'injustice épistémique subie par les préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques du Québec. Il s'agit de l'absence de reconnaissance des savoirs informels que les préposées<sup>1</sup> utilisent quotidiennement auprès des résident-e-s. Au-delà des savoirs issus de la formation initiale, les préposées créent et mettent en application d'autres savoirs qui sont nécessaires pour répondre à la complexité des situations en gériatrie, due notamment à l'intensification de la charge de travail ainsi qu'à l'aggravation des caractéristiques cliniques des résident-e-s (démence, perte d'autonomie, etc.).

Cette thématique présente un double intérêt. D'une part, elle permet de montrer comment l'injustice épistémique peut se déployer et être subie dans un contexte institutionnel et professionnel. Il est reconnu que le monde du travail peut se présenter comme un espace croisant de multiples injustices (Dubet et Caillet, 2006). L'absence ou le manque de reconnaissance des savoirs réellement utilisés en milieu de travail en sont une forme particulière. D'autre part, elle présente la situation difficile des préposées (équivalents des aides-soignantes, en France) qui travaillent dans les organisations gériatriques du Québec, c'est-à-dire d'un personnel qui détient peu de pouvoir dans l'organisation, et qui fait l'objet de nombreuses critiques au sein et en dehors des organisations. Les médias diffusent en effet relativement souvent des documentaires, commentaires ou reportages sur la situation des aîné-e-s résidant dans ces milieux, en dénonçant les multiples formes de

négligence, la qualité médiocre des lieux et des soins et services, l'isolement, jusqu'aux cas de maltraitance physique et/ou psychologique avérés. En première ligne, les préposées se voient régulièrement jugées comme incompetentes ou ayant des comportements dangereux, sans pour autant qu'elles en soient toujours les responsables directes.

Si nous portons le regard sur l'analyse de l'organisation du travail en gériatrie, et si nous nous intéressons à l'activité réelle de travail des préposées, nous pouvons faire deux constats importants. D'une part, le savoir relatif au « prendre soin » détient moins de valeur que le savoir médical ou paramédical dans ces organisations hautement hiérarchisées (infirmières, médecins et autres professionnel-le-s de la santé); on parlera alors ici d'une inégalité épistémique. D'autre part, les préposées démontrent quotidiennement leur capacité à mettre en œuvre des savoirs spécifiques, et plus particulièrement à inventer des stratégies pour assister les résident-e-s dans ces milieux. Les savoirs issus de la formation initiale ne suffisent pas. Compte tenu de l'intensification de la charge de travail et des caractéristiques toujours singulières des résident-e-s, les préposées doivent mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour assister les résident-e-s avec justesse et efficacité. Pourtant, ces stratégies ne sont pas reconnues comme telles par les gestionnaires de ces organisations. C'est cette non-reconnaissance du travail réel et des savoirs réellement mis en œuvre que nous appellerons au fil du texte une injustice épistémique.

## Méthodologie

Les résultats publiés dans ce chapitre sont issus d'une recherche menée entre 2014 et 2017 au Québec, portant sur les conditions et stratégies gagnantes du maintien en emploi des préposées aux bénéficiaires au Québec (Aubry *et al.*, 2018). Nous avons opté pour une recherche qualitative, et plus précisément pour l'usage d'entrevues semi-dirigées, puisque nous souhaitons obtenir le point de vue des employées sur ces conditions et stratégies. Nous avons interrogé 20 préposées travaillant dans quatre centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) différents et provenant de quatre régions différentes du Québec. La très grande majorité des employées détiennent des statuts à temps complet (TC), sauf deux préposées qui ont décidé de garder volontairement un statut d'emploi partiel

(TP). Enfin, en concordance avec les statistiques provinciales, la majorité des personnes interrogées sont des femmes, soit 19 sur 20 préposées. Notre processus d'échantillonnage s'est construit par l'intermédiaire des gestionnaires immédiats (responsables d'unité) de ces organisations, qui ont présenté le projet aux préposées. Ces dernières ont choisi de participer à l'étude sur une base volontaire.

Le projet visait principalement à recueillir les propos des préposées. Le choix des établissements participants se base sur la diversité géographique (urbain, semi-urbain, rural) et sur les enjeux de rétention de personnel répertoriés (Aubry *et al.*, 2018). La grille d'entrevue initiale se composait de trois parties, soit : 1) une présentation du parcours socio-professionnel des préposées, 2) une description des conditions de travail actuelles en CHSLD, ainsi que de la situation relative à la valorisation des savoirs, et 3) le point de vue des préposées sur leur santé et leur sécurité au travail. Le choix de recourir à des entrevues semi-dirigées nous a permis de rester ouvert-e-s à la découverte de thèmes non identifiés *a priori* (Fortin *et al.*, 2006).

Le contenu des entrevues fut retranscrit. Le processus de codage et d'analyse fut thématique, s'inspirant de la démarche inductive et de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 2010), afin d'identifier dans une perspective itérative des thèmes non intégrés à notre grille d'entrevue (Miles et Huberman, 2003). Notre analyse nous a permis de constater la valeur heuristique de certains thèmes inscrits dans la grille d'entrevue, mais aussi la faiblesse de quelques autres. Il est apparu que les thématiques relatives aux conditions de travail, à l'organisation du travail et à la valorisation des compétences furent très pertinentes, et partagées par l'ensemble des actrices interrogées. Nous utilisons des extraits d'entrevue pour illustrer les thématiques de l'analyse.

## Les préposées aux bénéficiaires, un personnel précarisé et peu valorisé

### Médical et « prendre-soin » : la valeur inégale des savoirs

Les préposées aux bénéficiaires forment une catégorie d'emploi très importante dans le réseau public de la santé et des services sociaux du Québec. Majoritairement des femmes (à près de 80%), elles ont pour mandat d'assister les personnes qui sont soignées dans les hôpitaux ou les centres de réadaptation, ou encore d'aider au quotidien les résident-e-s qui vivent dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée – CHSLD (équivalent des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD, en France). Leur fonction consiste, par exemple, à réaliser de multiples actes d'assistance directe et quotidienne envers les résident-e-s, comme les aider à s'habiller, à s'alimenter, à se laver, etc.

En CHSLD, leur rôle est considérable. On estime qu'elles réalisent de 80 à 90% de l'ensemble des activités auprès des résident-e-s. Notons qu'un centre d'hébergement et de soins de longue durée détient la mission d'accueillir les personnes en perte d'autonomie sévère dont la condition requiert une surveillance constante, des soins spécialisés et dont le maintien à domicile est devenu impossible et non sécuritaire. Les préposées forment la majorité de la main d'œuvre de ces organisations, et travaillent sous la responsabilité de l'équipe infirmière (auxiliaire et clinicienne), ainsi que de la cheffe d'unité. Les préposées sont, de fait, placées au bas de la hiérarchie hospitalière et sont considérées comme un personnel d'exécution des tâches de « prendre soin ».

Le moindre statut accordé aux savoirs mis en œuvre par les préposées n'est pas leur unique difficulté. Il est en effet reconnu que les 40 000 préposées du Québec forment une catégorie d'emploi très précarisée : 68% des préposées travaillent à temps partiel. Une partie d'entre elles (25%), dites « sur appel » ou en « temps partiel occasionnel », doivent accepter des nouvelles affectations au jour le jour, sans certitude de travailler le lendemain, en attendant l'obtention d'un poste à temps partiel « assuré ». Cette précarisation est une des nombreuses preuves d'une gestion publique des CHSLD calquée sur celle du privée, qui souligne l'importance de

considérer d'abord et avant tout le coût de la résidence par l'activité de soin (Juven, 2016) et la comptabilisation du temps par type d'activité (Linhart, 2005), sans jamais ouvrir la boîte noire de ce que recouvre le « prendre soin ». Quand bien même leur fonction d'assistance peut être considérée comme primordiale dans ce type d'organisations, le type de savoirs qu'elles détiennent, ainsi que le type de pratiques qu'elles mettent en œuvre, ne présentent pas la même valeur que l'ensemble des pratiques de soin reliées au savoir médical et paramédical. Même s'il est de « longue durée », le CHSLD demeure un centre d'hébergement et de soin dont la mission première est de maintenir l'autonomie fonctionnelle des résident-e-s. Concernant cette mission, les professions médicales (médecins, infirmières) et paramédicales (ergothérapeutes, physiothérapeutes) sont considérées comme prioritaires symboliquement et économiquement parlant sur les métiers du prendre-soin.

## Inégalité épistémique en CHSLD

C'est en ce sens, par exemple, que des rencontres « multidisciplinaires » hebdomadaires en CHSLD visent à ce que des professionnel-le-s de la santé collaborent et discutent collectivement de la situation clinique des résident-e-s, sans que les préposées y soient conviées (ou à de très rares occasions). On considère que le savoir relatif au « prendre-soin » des préposées n'est pas nécessaire pour guider ou alimenter la réflexion clinique, tout en sachant pourtant que ce sont les préposées qui connaissent le mieux les résident-e-s : elles connaissent intimement leurs goûts, leurs envies, leurs angoisses, mais également savent souvent reconnaître la cause de leur douleur, détiennent une connaissance précise des aidant-e-s qui les entourent, etc. Comble du paradoxe, il est obligatoire pour les préposées de rapporter l'information observée auprès des résident-e-s (changement de comportement, découverte de plaies d'escarres, vomissements, etc.), mais il n'est pas nécessaire pour les préposées de participer à ces rencontres d'équipe. C'est en ce sens que nous considérons que le fonctionnement du CHSLD accordant une primauté au soin impose une forme d'inégalité épistémique, car le savoir non clinique des préposées, alors même qu'il peut

détenir une valeur féconde pour les clinicien-ne-s, n'est pas reconnu à juste titre dans des dispositifs (rencontres, statuts, etc.) qui lui accorderaient pourtant une valeur officielle.

Une très grande majorité de préposées travaillant dans les CHSLD publics sont diplômées. Contrairement à d'autres types de métier comparables (on pense ici aux aides à domicile présentées par Avril, 2014) où l'absence de diplômes empêche le développement d'une rhétorique professionnelle sur la valeur des savoirs acquis, les préposées doivent obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance à la personne en établissement de santé. Il s'agit d'une formation de sept à neuf mois, alternant des ateliers théoriques, pratiques et des stages. Pourtant, les préposées mettent rarement en avant l'utilité des savoirs acquis lors de la formation initiale. Pour elles, ces savoirs, trop abstraits, sont certes des outils qui peuvent être efficaces en théorie, mais leur mise en pratique pose des problèmes majeurs. Par exemple, un contenu de formation de 30 heures vise à ce que les préposées puissent « établir une relation aidante » avec les résident-e-s, c'est-à-dire choisir le bon mode de communication avec la personne, développer un lien empathique, etc. Or, le développement de cette relation dépend de nombre de facteurs, parmi lesquels l'état de l'organisation du travail, le manque éventuel de personnel, les caractéristiques cliniques des résident-e-s, etc. Nous présentons ici les principaux facteurs organisationnels importants cités par les préposées qui complexifient, voire rendent impossible, la mise en application des savoirs formels.

## L'activité complexe du « prendre-soin »

### L'impact de l'intensification de la charge de travail

L'intensification de la charge de travail est présentée par les préposées comme un facteur prédominant dans leur incapacité à mettre en œuvre les savoirs formels tels que prescrits. Intégrés à ce premier facteur, deux éléments spécifiques sont mentionnés par les préposées : l'accroissement du ratio de personnes par employée et la perte du contact relationnel.



Le premier élément porte sur l'alourdissement du ratio de personnes résidentes ou assistées par préposées. Il s'agit d'un enjeu fondamental, puisque les plans de travail des préposées sont structurés autour de ce ratio; de fait, le temps dévolu à chacune des personnes assistées par l'employée dépend de ce ratio, imposé par les gestionnaires des organisations. L'ensemble des employées mentionne cet enjeu, et déclare également avoir constaté cet accroissement au fur et à mesure des années : « Avant, quand j'ai commencé, ce n'était pas aussi lourd. On avait moins de résident-e-s à s'occuper, peut-être quatre ou cinq. Maintenant c'est sept, huit ou plus encore si on est moins un ou moins deux sur les étages. » (préposée 10)

L'alourdissement année après année du ratio de résident-e-s se double de difficultés ponctuelles, lorsque le remplacement de préposées absentes est impossible. « Être moins un ou moins deux » signifie qu'il manque une ou deux préposées sur l'unité de travail du CHSLD. Lorsqu'une employée ne peut pas travailler, des préposées « sur appel » sont contactées pour le remplacement. Lorsque le remplacement ne peut pas se réaliser, les préposées qui travaillent sur l'unité devront se diviser la charge de travail de la préposée absente. Ceci peut clairement accroître la charge de travail, et créer un stress concernant le fait de finir dans les temps : « La semaine dernière, on était moins deux sur l'unité. J'ai dû prendre deux résident-e-s en plus, ça veut dire que tu travailles plus vite, tu ne prends pas ta pause, tu finis plus tard. C'est pénible, tu finis complètement épuisée, et tu donnes souvent du travail au quart de travail qui suit. » (préposée 15)

Cet accroissement du ratio provoque une aggravation des contraintes temporelles. Clairement, les employées ont le sentiment de devoir toujours accélérer, et de réduire le temps dévolu au travail relationnel, et ce, autant pour la personne assistée que pour les proches aidant-e-s. Les employées mettent de l'avant la dimension industrielle de leur activité, difficile à accepter surtout dans un contexte où les personnes accueillies présentent des caractéristiques sanitaires lourdes et complexes. L'alimentation, les toilettes, etc. doivent se réaliser rapidement, et empêchent la construction d'un lien positif avec la personne, comme l'illustre la citation suivante :

Il nous faudrait plus de préposées, mais sans nous rajouter des tâches. On a l'impression d'être un numéro qui donne des services à un autre numéro. On perd de la qualité, du lien et du relationnel. On a beaucoup moins le temps qu'avant. Je ne peux pas trop jaser

avec la personne, c'est : « Go, bonjour madame, on ouvre les rideaux madame, on vous lève sur le lit, à plus tard madame. » Et on passe à l'autre. (préposée 19)

## La complexification de l'activité de travail

Une autre problématique liée à la première concerne la complexification de l'activité de travail. Cet enjeu conduit à deux difficultés, soit la répétitivité des actes d'assistance, et l'agressivité et la violence de certaines personnes souffrant de démence ou d'autres troubles cognitifs.

La répétitivité des actes d'assistance est un sujet beaucoup abordé dans les entrevues. Les préposées en CHSLD mettent de l'avant le fait que ces tâches répétitives provoquent souvent des blessures, notamment aux poignets, au dos ou aux épaules. Le fait de devoir réaliser quotidiennement des transferts de résident-e-s entre le lit et le fauteuil pour des personnes en forte perte d'autonomie provoquent, selon elles, de fréquentes blessures. Cet aspect est particulièrement criant pour les employées expérimentées, qui ont réalisé les mêmes activités durant plusieurs années :

Tous les jours, je dois aider une résidente qui est là depuis longtemps. Je dois l'aider à la tourner sur le lit, on dit « faire une assistance partielle », et l'aider à rejoindre sa chaise. Mais à chaque fois, je dois la tirer, et parfois je force. Pareil quand on doit aider des personnes qui doivent être lavées, on les tourne sur le lit, et il faut de la force. Bon, année après année, je le sens, j'ai des douleurs, au dos, aux épaules. (préposée 10)

L'agressivité des résident-e-s ou client-e-s est aussi un enjeu majeur soulevé par les employées. En CHSLD, les résident-e-s souffrent pour une grande partie d'entre eux de problèmes de démence de type Alzheimer. Certaines actions (transferts, aides au repas ou à l'alimentation, déplacements au bain, etc.) peuvent être des situations à risque pour les employées, et celles-ci doivent mettre en pratique diverses stratégies pour parvenir à réaliser les activités prescrites :

Ce qui a beaucoup changé depuis quelques années, c'est la santé mentale des résident-e-s. Ils arrivent avec des gros problèmes de

démence. Et ils sont souvent très agressifs, en tout cas certains d'entre eux. Je me suis déjà pris des claques à la figure, des coups de poing. Il y a 10 ans, ça existait moins que maintenant. Alors il faut y aller doucement, arrêter et revenir si ça ne marche pas. (préposée 21)

L'ensemble de ces informations nous permet de constater à quel point le métier de préposée est complexe. Leur activité réelle de travail se réalise dans un ajustement constant entre ce qui est prescrit et les conditions organisationnelles, sanitaires, etc. du milieu de travail. L'écart est grand entre un « prendre-soin » idéal basé sur des valeurs générales d'empathie, de compréhension ou encore de disponibilité, et le travail réel qui se fonde d'abord et avant tout sur un ratio résident-e-s/préposées et des caractéristiques cliniques complexes. C'est en ce sens que les préposées tendent à mettre en œuvre des savoirs informels spécifiques, qui ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

## **De l'inégalité à l'injustice épistémique : la non-reconnaissance des savoirs informels**

### Une prescription déconnectée de la réalité des préposées

Travailler comme préposée est bien sûr exigeant à cause de la nature de la tâche (rapport au « sale travail », travail émotionnellement exigeant). Mais il l'est aussi à cause de l'écart entre le travail tel qu'il est prescrit et tel qu'il peut être réellement mis en œuvre en situation, compte tenu des données cliniques et organisationnelles non intégrées par les prescripteurs. Est-ce à dire que la formation initiale n'a pas d'importance? Disons, plus exactement, que la formation initiale tient surtout lieu de milieu de sélection des préposées ayant démontré une certaine forme de responsabilité et qui, comme pour les aides à domicile étudiées par Julliard et Leroy (2014, 121) « d'elles-mêmes, une fois sur le terrain, auront à outrepasser quotidiennement les limites qu'on leur a enseignées ».

La prescription en CHSLD est aujourd'hui largement le fait d'instances d'évaluation provinciales et fédérales qui imposent des règles de conduite

aux organisations : Agrément Canada et visites du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les CHSLD sont sous le regard permanent de ces institutions qui dictent des normes de qualité spécifiques. C'est en ce sens qu'on parle d'organisations « hypernormées » (Aubry, 2012) soumises à une explosion du nombre d'audits (Banerjee et Armstrong, 2015) basés sur un ensemble d'indicateurs *top-down* à atteindre en termes de qualité de services et de politique de qualité. Une base logique de cette imposition de normes repose sur cette raison : il faut davantage former le personnel ou lui transmettre davantage de savoirs. Et les préposées, volume de main d'œuvre le plus important dans ce milieu, sont directement visées : personnel formé, mais aussi personnel à former, elles sont visées comme étant les principales responsables du manque de qualité des services fournis.

Un constat majeur qui ressort de nos études porte sur le décalage entre les prescriptions et le travail réel des préposées. Les toilettes, par exemple, requièrent un usage de compétences diverses, qui ne se limitent pas aux enseignements issus du centre de formation, mais qui sont développées au fur et à mesure de la prise d'expérience dans le milieu (Piot et Thievenaz, 2017). Il existe en effet de multiples dimensions du travail de soin qui demande de la créativité et de l'intelligence. Les préposées développent en situation de travail des savoirs non issus de la formation initiale, utiles et très efficaces pour l'organisation du travail et la personnalisation des services.

## L'usage de stratégies informelles

Plusieurs stratégies peuvent être identifiées. Tout d'abord, les stratégies relationnelles qui visent à construire un lien de proximité avec les résident-e-s, et à pouvoir utiliser le lien de confiance permettent de mieux gérer les situations complexes et les activités de soin ou d'assistance. Arborio (2001) avait démontré en quoi les aides-soignantes, en France, mettent en œuvre ce type de stratégies, nommées « savoir-faire discrets » par Molinier (2005), et utiles notamment dans la gestion de l'agressivité, des comportements ou des émotions (Brossard, 2015). Ces stratégies dépendent de l'interaction spécifique développée entre les préposées et les résident-e-s.

Ensuite, les stratégies de réduction de temporalités portent davantage sur le volet industriel des organisations gériatriques. Il s'agit ici pour les préposées de parvenir à réaliser l'ensemble des tâches prescrites en un

temps restreint, contraint par le ratio de résident-e-s par préposée. Caroly et Clot (2004) ont clairement démontré l'importance de ces stratégies dans les métiers de services. Ces stratégies, utilisées en CHSLD, sont utiles pour la recherche de gain de temps (ne pas utiliser d'instruments, comme le souleveur; réduire le temps pour réaliser la toilette ou prendre les repas, par exemple).

Enfin, les savoir-faire de prudence peuvent être définis comme les stratégies développées pour prévenir la santé au travail des travailleurs et travailleuses. Ces savoir-faire ne sont pas appris lors d'une formation initiale, mais davantage créés et développés collectivement pour répondre à des difficultés et des risques spécifiques, dans des contextes précis. Cloutier et al. (2007) ont présenté ce type de savoir-faire dans le cadre du travail à domicile des auxiliaires familiales et sociales.

Ces stratégies ont démontré leur efficacité, mais demeurent pas ou peu reconnues par les gestionnaires dans les organisations gériatriques, participant à l'absence de valorisation des préposées et à leur invisibilité dans l'espace gériatrique. L'expertise relationnelle ou organisationnelle de ces préposées demeure non valorisée, alors même qu'elle est nécessaire pour le fonctionnement quotidien du centre d'hébergement. C'est ici qu'on peut parler d'injustice épistémique : ces stratégies sont utilisées implicitement par les gestionnaires qui considèrent ce travail comme étant un attribut naturel de l'activité des préposées, mais sans reconnaître explicitement leur valeur, ni même leur existence.

Le développement de ces stratégies dépend intimement de plusieurs facteurs organisationnels. En ce sens, la mise en œuvre de ces stratégies peut être « empêchée » par des obstacles organisationnels spécifiques aux CHSLD. Selon Clot (2010), une activité est empêchée lorsque les travailleurs et travailleuses n'ont pas toutes les ressources à disposition pour réaliser un travail de qualité. Si l'on suit le cadre théorique du même auteur, les stratégies utilisées par les préposées forment un genre professionnel, c'est-à-dire un ensemble de pratiques et d'évaluations collectives permettant de répondre aux prescriptions *via* des moyens spécifiques, non issus de la formation initiale. Clot (2010, 102) mentionne ainsi que « le collectif digère la prescription sans la récuser *a priori* pour la mettre au service de l'action qui convient le mieux ».

Ici, le collectif de préposées détient une valeur centrale. Les stratégies sont développées collectivement, dans le sens où elles sont reconnues comme efficaces par l'ensemble des préposées. Mais parfois, la mécanique du genre

est suspendue. Lorsqu'un collectif de travail devient une collection d'individus où chacun est exposé à l'isolement, la santé au travail des préposées se dégrade. Les savoir-faire de prudence peuvent ne plus être créés et appliqués compte tenu du manque d'espace et de temps pour discuter collectivement non seulement de la normalité et de l'efficacité de ces stratégies, mais aussi de leur moralité (Lechevalier-Hurard, 2013). Au contraire, en gériatrie, l'individualisation provoque l'obligation de mettre en œuvre des stratégies clandestines et parfois dangereuses, autant pour les résident-e-s que pour le personnel (refuser de donner un bain à un-e résident-e pour gagner du temps, utiliser du matériel lourd seule alors que les normes organisationnelles exigent un usage en duo, etc.). Le collectif demeure donc un médium indispensable pour le développement des stratégies, et notamment des savoir-faire de prudence.

## Une injustice épistémique qui fragilise la santé psychologique

Les préposées souffrent actuellement de nombreux problèmes de santé au travail. Les taux d'invalidité de courte et longue durée sont une préoccupation majeure des gestionnaires des établissements, de même que les taux d'accident du travail, puisque ces événements représentent une importante gestion organisationnelle en termes de remplacements. Plusieurs recherches menées durant les dernières années au Québec mettent en lumière les causes organisationnelles de la fragilisation de la santé au travail des préposées. L'accent est régulièrement mis sur l'intensification de la charge de travail. Ce processus s'illustre d'abord par l'accroissement du ratio de résident-e-s par employée, ainsi que par l'aggravation des caractéristiques cliniques des personnes assistées. En ce sens, le travail des préposées serait plus intense du fait d'une limitation du personnel préposé cumulée à une transformation du portrait clinique des résident-e-s (démence, obésité morbide, etc.). Du fait de cette intensification, les rythmes de travail seraient plus rapides et conduiraient à des risques de blessure plus fréquents, notamment lors du déplacement des résident-e-s (du lit au fauteuil, par exemple) (Aubry *et al.*, 2018).

Mais la santé psychologique est, elle aussi, clairement fragilisée, et ce notamment par les injonctions paradoxales relatives au CHSLD : il faut

travailler vite (avec un personnel limité) et bien (en assurant la meilleure assistance possible aux résident-e-s). On peut utiliser le concept de « souffrance éthique » que Dejours (2006, 132) définit comme « la souffrance que fait naître le conflit entre les convictions morales et l'injonction à participer à des actes qu'on réprouve ». Marquier *et al.* (2016, 15) notent que, dans les organisations gériatriques françaises, « il s'agit de travailler vite, en ayant en tête la prochaine tâche ou le prochain résident, sans prendre le temps de « bien » travailler mais aussi de s'interroger sur la manière optimale ou adéquate de réaliser tel ou tel acte pour chacun des résidents ». Le constat peut être aisément transposé au Québec. Bourbonnais *et al.* (2005) précisent à quel point les employées des organisations gériatriques doivent répondre à des prescriptions contradictoires, entre le pôle industriel caractérisé par le ratio d'usagers et d'usagères et leur situation clinique, et le pôle domestique composé par le souci des résident-e-s et l'exigence de qualité. Cette contradiction des prescriptions, couplée avec l'intensification de la charge de travail, provoquerait la souffrance éthique. Ce constat est conforté par les analyses en France d'Estryn-Béhar *et al.* (2011) qui mettent l'accent sur l'impact de l'intensification de la charge de travail sur l'épuisement professionnel, le sentiment d'isolement et l'impression de ne pas pouvoir réaliser un travail de bonne qualité.

## Quand les préposées se réapproprient leur travail

Il existe ainsi des facteurs organisationnels spécifiques qui permettent la création et le développement collectif de ces stratégies. Un des plus importants est sans nul doute l'existence d'un espace de discussion collectif, qui est la condition nécessaire pour le développement, l'application adéquate et la pérennité de ces stratégies. En gériatrie, il manque une discussion collective sur ce qu'est le travail de préposée, donc sur l'écart entre ce qui est prescrit et ce qui est effectivement réalisé. L'injustice épistémique se présente ici comme l'incapacité, pour les préposées, de discuter collectivement des stratégies nécessaires pour combler l'écart entre le prescrit et le réel. Cette injustice tient beaucoup à la place cruciale de ce que Dujarier (2015) appelle les « planneurs », c'est-à-dire des gestionnaires ou ingénieur-e-s qui créent et imposent des prescriptions déconnectées de la réalité du travail, et d'autant plus de la complexité des relations préposées/

résident-e-s. Selon cette autrice, la prescription est nécessairement abstraite et moralisatrice. Elle manque d'ancrage contextuel au terrain, et porte un regard binaire sur l'efficacité des pratiques, alors même que l'activité des préposées se définit par sa grande complexité. Dujarier (2006) démontre très bien que le travail de service est imprévisible. La prescription du travail ne peut pas prévoir l'ensemble du travail à réaliser. Lorsque des contradictions apparaissent, un travail d'organisation s'opère par l'activité collective. Ne pas donner la parole aux préposées sur leurs activités, c'est les conduire à ne pas suivre les prescriptions, mais à construire une activité quasi-clandestine régulée sur les nécessités quotidiennes. Et ce travail de régulation est particulièrement éprouvant. Les gestionnaires comptent implicitement sur l'engagement des acteurs et actrices pour trouver des solutions aux contradictions : « Le travail d'organisation individuel est particulièrement éprouvant physiquement et moralement, lorsqu'il doit ainsi pallier les insuffisances du travail d'organisation politique, gestionnaire, managériale et du collectif » (Dujarier, 2006, 133).

Un exemple de cette injustice porte sur l'évaluation du travail des préposées. En CHSLD, cette évaluation ne se réalise que très rarement. Des préposées nous ont mentionné que ce type d'évaluation incluant une discussion entre un-e gestionnaire et une employée sur le travail réalisé (appelé officiellement « appréciation de la qualité de l'acte ») ne leur a jamais été offerte, et d'autres nous ont rapporté que les seules évaluations dont elles se souviennent remontent à plusieurs années. L'absence de ces formes de rencontres ou rétroactions constituent un enjeu majeur : comment discuter avec un-e gestionnaire des stratégies mises en application quotidiennement, des problématiques organisationnelles empêchant une juste qualité des pratiques, si aucune rencontre n'est possible? Cela dit, même si l'évaluation avait lieu, il faudrait donner une place substantielle à la description subjective du travail, peu présente dans les métiers peu valorisés (Coupechoux, 2014). Axer uniquement l'évaluation sur l'efficacité ou la productivité, c'est-à-dire sur l'atteinte des prescriptions, aurait peu de sens. À ce titre, l'évaluation ne peut se limiter à l'efficacité produite compte tenu de la complexité de la relation préposée/résident-e. Comme le propose Gagnon (2017), il faut dépasser la fonction de surveillance et de contrôle pour développer des formes d'évaluation réflexive et participative. Actuellement, peu d'initiatives au Québec donnent une place suffisante aux préposées pour cette réflexion.



## Donner davantage de pouvoir aux préposées

Si les CHSLD sont présentés aujourd'hui comme des milieux de vie qui doivent respecter les besoins et les choix des résident-e-s, on peut être surpris par le sort imposé aux préposées aux bénéficiaires chargées de leur assistance quotidienne. Alors même qu'elles sont considérées comme « les yeux et les oreilles » des résident-e-s, on ne leur donne que peu de pouvoir dans l'organisation. Leur avis est rarement pris en compte. Et le type de savoirs qu'elles mettent en application (le « prendre-soin ») semble peu compter concrètement face aux savoirs médicaux et cliniques, faisant apparaître des formes d'inégalités épistémiques classiques entre les savoirs médicaux et les savoirs d'assistance.

Par ailleurs, on assiste aussi à une forme d'injustice épistémique lorsqu'on observe que les stratégies utilisées sur le terrain par les préposées ne sont pas reconnues comme telles par les gestionnaires. Cibles de nombreuses critiques, il n'existe pas de programmes de participation ou de consultation des préposées; or, on les tient responsables, souvent, de l'échec des programmes, des cas de négligence, voire de maltraitance. Pourtant, la maltraitance peut avoir diverses causes, dont certaines sont clairement organisationnelles. Il est temps de donner davantage de pouvoir aux préposées dans leurs organisations du travail.

## Bibliographie

- Arborio, Anne-Marie. 2001. *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital*. Paris : Anthropos.
- Aubry, François. 2012. « L'innovation en milieu hypernormalisé. Le cas des préposés aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques au Québec ». *Cahiers de recherche sociologique*, 53, 11-32.
- Aubry, François, Bernier, Amélie, Ziam, Saliha, Couturier, Yves, Desmarais, Lise et Ledoux, Élise. 2018. *Conditions et stratégies gagnantes du maintien en emploi des préposés aux bénéficiaires dans les ressources d'hébergement domiciliaires et institutionnelles privées et publiques*, Rapport de recherche, FRQSC « Action concertée », Québec, Canada.

- Avril Christelle. 2014. *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*. Paris : La découverte.
- Banerjee Albert et Armstrong Pat. 2015. Centring care: Explaining regulatory tensions in residential care for older persons. *Studies in Political Economy*, 95(1), 7-28.
- Bourbonnais Renée, Gauthier Nathalie, Vézina Michel, Viens Chantal, Durand Pierre, Brisson Chantal, Alderson Marie, Bégin, Pauline et Ouellet, Jean-Paul. 2005. Une intervention en centres d'hébergement et de soins de longue durée visant à réduire les problèmes de santé mentale liés au travail, *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé – PISTES*, 7(2). Repéré à : <https://journals.openedition.org/pistes/3207>
- Brossard, Baptiste. 2015. « L'usage des émotions lors des interactions psychiatriques et gériatriques. Une approche interactionniste ». *Terrains/Théories*, (2). Repéré à <https://journals.openedition.org/teth/269>
- Caroly, Sandrine et Clot, Yves. 2004. Du travail collectif au collectif de travail: Développer des stratégies d'expérience. *Formation-emploi*, 88(1), 43-55.
- Clot, Yves. 2010. *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*, Paris : La découverte.
- Dejours, Christophe. 2006. « Aliénation et clinique du travail », *Actuel Marx*, (39)1, 123-144.
- Cloutier, Esther, Ledoux, Élise, David, Helene, Gagnon, Isabelle, Ouellet, François. 2007. Le rôle de l'organisation du travail comme soutien à la transmission des savoirs protecteurs de métier : le cas des soins à domicile. Dans *D'une culture de retraite vers un nouveau management des âges et des temps sociaux*. Sous la direction de Tremblay, Diane-Gabrielle, p. 167-178, Québec : PUQ.
- Coupechoux, Patrick. 2014. *La Déprime des opprimés. Enquête sur la souffrance psychique en France: Enquête sur la souffrance psychique en France*. Paris : Le Seuil.
- Dubet, François et Caillet, Valérie. 2006. *Injustices: l'expérience des inégalités au travail*. Paris : Seuil.
- Dujarier, Marie-Anne. 2006. « La division sociale du travail d'organisation dans les services ». *Nouvelle revue de psychosociologie*, (1), 129-136.
- Dujarier Marie-Anne. 2015. *Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*. Paris : La découverte.

- Estryn-Behar, Madeleine, Chaumon, Elise, Garcia, Frédéric, Milanini-Magny, Giuliana, Bitot, Thierry, Ravache, Anne-Emilie et Deslandes, Hélène. 2011. Isolement, parcellisation du travail et qualité des soins en gériatrie, *@ctivités*, 8(1), 77-103.
- Fortin, Marie-Fabienne et Gagnon, Johannes (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche*. Montréal : Chenelière.
- Gagnon, Éric. 2017. « Comprendre le travail de soins ». Dans *Aides-soignantes et autres funambules du soin. Entre nécessités et arts de faire*. Sous la direction d'Anchisi, Annick et Éric Gagnon, p. 181-195. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Glaser, Barney et Strauss, Anselm. 2010. *La découverte de la théorie ancrée: stratégies pour la recherche qualitative*. Paris : Armand Colin.
- Julliard, Emilien et Leroy, Aude. 2014. Convertir des chômeuses, former des professionnelles?, Dans *Le salaire de la confiance. Laide à domicile aujourd'hui* Sous la direction de Weber, Florence, Loïc Trabut et Solène Billaud, p. 97-121, Paris : Rue d'Ulm.
- Juven, Pierre-André. 2016. *Une santé qui compte? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*. Paris : PUF.
- Lechevalier Hurard, Lucie. 2013. « Faire face aux comportements perturbants : le travail de contrainte en milieu hospitalier gériatrique », *Sociologie du travail*, 55(3), 279-301.
- Linhart, Robert. 2005. « L'hôpital malade du temps ». Dans *Le travail nous est compté. La construction des normes temporelles du travail*. Sous la direction de Linhart Daniele et Aimée Moutet, p. 335-344. Paris : La découverte.
- Marquier, Remy, Vroylandt, Thomas, Chenal, Marie, Jolidon, Pierre, Laurent, Thibault, Peyrot, Clémence, Straub, Thomas et Toldre, Camille. 2016. *Les conditions de travail en EHPAD vécues comme difficiles par des personnels très engagés*, Les dossiers de la DREES, n°5, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, septembre 2016.
- Miles, Matthew B. et Huberman, Michael. 2003. *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Molinier, Pascale. 2005. « Le « care » à l'épreuve du travail. Vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets », *Raisons pratiques*, 16 (p. 299-316). Paris : EHESS.
- Piot, Thierry et Thievenaz, Joris. 2017. « Quand le développement de l'expérience est empêché : le cas de la formation à la toilette des personnes âgées dépendantes en EHPAD », *Communication « Entre pressions*

*institutionnelles et autonomie du sujet : Quelles analyses de l'activité en situation de travail en didactique professionnelle, 4ème colloque de didactique professionnelle, 6, 7 et 8 juin 2017. Lille : Université de Lille.*

## Notes

1. L'écriture inclusive n'est pas adoptée pour ce terme en raison de la très grande proportion de femmes à l'emploi pour la catégorie de préposée.

## 2. Trouble dans la hiérarchie ordinaire des savoirs. Paradoxes du travail pair

LAËTITIA SCHWEITZER

Le travail pair est un objet singulier, qui suscite, lorsqu'on en parle, tour à tour curiosité, enthousiasme, circonspection et réticences. Il se situe en effet à un point de bascule entre le professionnel et le personnel, le public et le privé, l'intime et le social, qui le rend nébuleux et complexe à appréhender dans la multiplicité des enjeux qu'il porte à la fois comme métier, comme forme de médiation sociale, comme vecteur de changement organisationnel, ou comme mode de mobilisation du sujet au travail.

Mais de quoi parle-t-on? On peut circonscrire le travail pair dans ses grandes lignes et en restituer « l'esprit » en le définissant *a minima* comme une forme d'intervention médico-sociale réalisée par des personnes recrutées sur la base de leurs savoirs expérientiels. Ainsi, à l'envers d'un recrutement classique valorisant diplômes, certifications académiques, qualifications, et parcours professionnel, c'est ici le parcours de vie « accidenté » (rue, grande précarité, troubles psychiques, addiction, handicap, etc.) de ces personnes qui est pris en considération, et c'est leur vie privée, espace de métabolisation du vécu « brut » en savoirs expérientiels, qui devient la pierre angulaire de leur positionnement professionnel. Leurs parcours, creusets d'un vécu similaire à celui des publics auprès desquels elles interviennent, font d'elles les « paires » de ces publics. C'est donc leur ressemblance avec des publics souvent stigmatisés qui les qualifie pour exercer ce travail. La similitude de condition vécue que les pair-e-s affichent doit faciliter leur accès à des publics installés dans une relation de défiance vis-à-vis des personnes travaillant dans le secteur médico-social, perçues exclusivement comme les agents et agentes d'une violence institutionnelle structurelle.

Le travail pair, qui s'inscrit dans la filiation des pratiques de pair-aidance développées notamment par les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle, rassemblant des personnes autour du vécu d'une addiction ou d'une maladie,

entre autres), a vocation à permettre aux personnes accompagnées dans le champ médico-social, par des associations ou institutions, d'améliorer leur accès au droit, de participer aux décisions qui les concernent, de devenir co-constructrices de leur accompagnement vers l'autonomie et, partant, de développer leur « pouvoir d'agir ». L'évolution qu'il promet se veut à la fois organisationnelle, orientée vers une horizontalisation des rapports sociaux au sein des structures, et tournée vers la refonte des pratiques d'intervention des professionnel-le-s, désormais plus centrées sur les besoins réels des publics que sur les représentations qu'ils et elles en ont depuis leur position dominante dans la relation avec ces publics.

Dans les faits, les promesses du travail pair ne sont pas toujours tenues, loin de là, et les raisons ne sont pas à chercher du côté des travailleuses et travailleurs pair-e-s eux-mêmes qui ne seraient pas à la hauteur des attentes qu'elles et ils suscitent. Au-delà des bonnes intentions affichées dans les structures vis-à-vis des « personnes accompagnées », c'est, semble-t-il, parce que le travail pair vient heurter, questionner, porter un regard critique sur les pratiques ordinaires du travail médico-social et la frontière qui sépare et confronte traditionnellement le « nous » des professionnel-le-s au « eux » des publics, qu'il rencontre des résistances et peine à trouver sa place. En outre, la souffrance au travail est un thème qui se dégage nettement dans les propos des travailleurs et travailleuses pair-e-s : beaucoup se sentent « maltraité-e-s », « mal vu-e-s » quoi qu'elles et ils fassent, et peu ou « pas reconnu-e-s » (« on ne nous fait pas confiance »). Or, si l'on définit la souffrance en termes d'« amputation du pouvoir d'agir » (Clot 1999), et que l'on appréhende le travail pair au prisme des injustices épistémiques qu'il subit, il me semble que l'on dispose d'un angle réflexif pertinent pour penser les paradoxes dans lesquels il se trouve enfermé et qui scellent, dans bien des cas, sa mise en échec. C'est ce que je vais tenter de faire ici, en situant tout d'abord mon point de vue et en mobilisant la réflexion de philosophes féministes sur la production des savoirs.

## Un point de vue situé, entre l'institution et la marge

Lorsque j'ai pris mes fonctions au sein de la « Plateforme pour la promotion et le développement du travail pair en région Auvergne-Rhône-Alpes », le travail pair m'était inconnu, et j'étais curieuse des réalités que j'allais

découvrir. Avec un collègue, nos tâches étaient de : sensibiliser et informer sur le travail pair; accompagner le recrutement de travailleurs et travailleuses pair-e-s dans des structures, depuis l'identification des besoins à l'origine du projet de création du poste, jusqu'à la prise de fonction du travailleur ou de la travailleuse pair-e-s; et soutenir l'émergence et la constitution d'un réseau d'acteurs et d'actrices relevant du collectif (associations, institutions) et de l'individuel (travailleurs et travailleuses pair-e-s en poste ou en recherche d'emploi, chercheurs et chercheuses, étudiant-e-s) intéressés-e-s par le travail pair.

Je ne disposais d'aucune expérience dans le travail social et un important travail d'acculturation m'attendait. Je suis en effet un « pur produit » de l'université, qui n'y a toutefois pas trouvé sa place en raison d'un parcours de vie « accidenté » m'ayant rendu un temps improductive (au regard des normes de « l'appareil de production », mais pas pour moi-même...) et m'ayant privée de toute perspective de carrière. Ce parcours, comparable à celui d'innombrables personnes, est fait d'une combinaison de moments de rupture (sociale, psychique, économique, physique quand le corps « lâche ») et d'expériences de plusieurs formes de précarité connexes les unes aux autres, de l'expérience de plusieurs stigmates, de situations d'accompagnement médico-social vécues pour certaines d'entre elles comme humiliantes ou violentes, de prises de conscience et d'apprentissages, d'évolutions favorables de mon état et d'améliorations de ma condition. J'ai maintes fois été amenée, au fil de ce parcours parmi les « désaffilié-e-s » (Castel 1995), à accompagner des personnes dans des démarches que j'avais moi-même bien connues et dont j'avais le sentiment d'avoir appris des choses. Ces passages de relais m'ont permis de donner du sens à mon vécu douloureux, devenu expérience transférable et mutualisable au bénéfice de tous-tes.

Lorsque j'ai découvert le travail pair, j'étais donc vierge de toute réflexion théorique sur le sujet, mais familière des « pratiques paires » de type « auto-support ». Je mesurais en mon for intérieur la richesse des savoirs expérientiels dont je disposais, à côté de mes savoirs académiques, et qui les amenaient à se recombinaient continuellement dans un va-et-vient entre savoirs empiriques et théoriques, expérience et prise de conscience. Je sais en revanche pour l'avoir vécu que ma parole et mon avis n'ont pas le même poids ni la même valeur, selon l'espace social où je m'exprime et selon que j'affiche mon titre universitaire ou pas. La « qualité » confère un statut et du pouvoir; elle auréole de légitimité et opère souvent comme un argument

d'autorité. J'attendais de voir dans quelle mesure le travail pair parvenait (ou pas) à bousculer l'ordre des légitimités dans l'espace institutionnel. Mon point de vue sur ce sujet ne revendique aucune neutralité, il est délibérément situé. Il ne saurait en être autrement pour moi, par souci d'honnêteté intellectuelle. Le travail pair est un objet qui convoque ma subjectivité et fait écho à certaines de mes expériences. J'entends donc avec une acuité et une empathie particulières la parole des pair-e-s qui me livrent leurs ressentis et qui me racontent ce qu'ils et elles vivent.

## De la domination des savoirs académiques sur les savoirs expérimentiels

En France, le travail pair tente actuellement de se frayer un chemin dans des espaces institutionnels traditionnellement marqués par la verticalité des relations sociales et la domination des agent-e-s dédié-e-s au traitement médical ou social des situations des personnes dites « accompagnées ». Ces espaces institutionnels constituent des lieux de production de normes et de regards situés qui s'ignorent en tant que tels, engendrant « discours de vérité » et « énoncés du pouvoir » (Foucault 1971) qui confisquent d'emblée toute validité aux discours profanes en attribuant un sens exclusif aux faits sociaux et aux conduites des sujets. Comme le souligne Artemisa Flores Espínola, « la sociologie elle-même occulte une part importante de la vie et de l'expérience » car les savoirs expérimentiels « défient des notions épistémologiques traditionnelles telles que l'objectivité » (Flores Espínola 2012).

Si les savoirs produits par les institutions confèrent du pouvoir, la réciproque n'est pas vraie : le fait d'occuper une position de pouvoir n'engendre pas forcément de savoirs. Pire, on peut se demander à l'instar d'Elsa Dorlin dans quelle mesure celle-ci ne contribue pas à produire une ignorance délibérée :

Les positions de pouvoirs hégémoniques induisent une production active d'ignorance. Cette production est complexe : elle passe par la négation d'existences ou de points de vue tiers, par l'universalisation d'un point de vue situé compris comme la réalité elle-même (le réel en soi), par des processus de perception erronés, biaisés ou de cécité,



par des mystifications, des spoliations de connaissances, des dénégations, des critères de recevabilité, de crédibilité et d'autorité scientifique socialement centrés. (Dorlin 2017, 177)

On observe de façon plus ou moins marquée, sur le terrain, chez des professionnel-le-s du secteur médico-sociaux, des formes d'autoréférence, d'auto-centrisme, et une perception auto-suffisante du réel, au sens où elle peut se passer du point de vue des autres, ce qui ne peut que poser question dans l'exercice de métiers dont « l'autre » est partie de la relation, et non son objet. Je repense ici aux propos d'un éducateur spécialisé en réunion d'équipe : « Je le dis franchement, hein, comme je le pense, mais je ne vois vraiment pas ce que peut apporter un travailleur pair. D'abord, on a une formation et je pense qu'après quelques années de métier, comme moi, on a une bonne connaissance du public, on a toute une palette qu'on connaît, et je ne vois vraiment pas ce que le travailleur pair peut avoir de plus à nous apprendre ». En contrepoint me vient l'expression succincte employée par un travailleur pair pour caractériser sa position par rapport à celle d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale : « Ce qui est différent, c'est le regard ». Cette question n'est pas sans faire écho aux préoccupations des philosophes féministes : « Comment voir? C'est tout l'enjeu des luttes sur ce qui pour finir comptera en tant que description rationnelle du monde » (Haraway 2009).

Le concept d'injustices épistémiques fournit un éclairage intéressant pour penser la condition des travailleur et travailleuses pair-e-s, et la constante remise en question de leur légitimité à faire valoir leur point de vue et leur expérience. Les injustices épistémiques faites aux travailleurs et travailleuses pair-e-s trouvent leurs origines dans la hiérarchisation ordinaire des savoirs et des regards dans le monde du « soin » comme dans celui de « l'accompagnement social ». Les rapports sociaux entre soignant-e et patient-e, travailleur social ou travailleuse sociale et personne accompagnée, ont pour socle cette répartition des rôles entre sachant-e-s et profanes (fondée sur la dépendance des second-e-s aux premier-e-s) qui distribue symboliquement aux un-e-s et aux autres dans le rapport social des « capacités », et la légitimité qui en découle.

Si les injustices épistémiques constituent le corollaire des hiérarchies explicites ou implicites, des places et des catégorisations<sup>1</sup> qui structurent les rapports sociaux, elles se laissent aisément observer là où les dissymétries de position entre groupes sociaux sont flagrantes. Concernant le travail pair,

elles se manifestent dans le traitement qui est fait des savoirs expérientiels des travailleurs et travailleuses pair-e-s par certain-e-s de leurs cadres ou collègues ne leur reconnaissant pas de privilège épistémique. Fréquemment réduits à du témoignage ou des « récits de vie » n'ayant de portée qu'individuelle, ces savoirs expérientiels doivent, pour celles et ceux qui n'en disposent pas, être construits par des formations pensées par des « professionnel-le-s ». C'est d'ailleurs au détour de la question de la formation des personnes qui pratiquent le travail pair, question récurrente s'il en est, que l'on saisit l'ambivalence du mouvement dans lequel est pris le travail pair, entre prise en considération de savoirs singuliers et tentative standardisante. Les enjeux de conformation des pratiques des travailleurs et travailleuses pair-e-s avec les normes dominantes dans le champ où ils et elles exercent sont saillants, en dépit des intentions affichées autour d'elles et eux, et notamment celle de bousculer l'ordre des pratiques et des rapports sociaux produits par les institutions en redonnant aux « objets » du traitement médico-social la qualité de sujet.

C'est en particulier dans le domaine de l'activité diagnostique, activité d'attribution d'une signification à une situation, que se signale le déni du privilège épistémique dont jouissent les pair-e-s. Il revient généralement aux travailleurs et travailleuses du secteur médico-social disposant d'une formation d'effectuer le travail d'évaluation des situations, comme s'ils et elles disposaient d'un monopole en matière d'interprétation des situations cliniques (Godrie, 2015), privilège de position. Les travailleurs et travailleuses pair-e-s sont en fait enjoint-e-s la plupart du temps à organiser leur activité dans les interstices laissés par l'intervention médico-sociale auprès des publics. Or cette représentation répandue du travail pair comme activité investissant les vacances du travail médico-social ne traite pas celui-ci comme ce qu'elle prétend faire, un vecteur de changement de culture et de transformations des rapports sociaux dans les institutions, mais comme un mode d'intervention médico-social subordonné aux savoirs et pratiques dominantes.

Le travail pair procède de la construction et de la mise en œuvre de « tactiques », braconnages, « arts de faire » (De Certeau 1990) modestes qui se déploient dans des espaces surdéterminés par les « stratégies » d'acteurs dominants. L'horizontalité dans les équipes est rare, à l'instar de la multi-référence<sup>2</sup>, et la complémentarité invoquée du travail pair avec le travail médico-social « classique » se réalise difficilement. Les savoirs expérientiels des travailleurs et travailleuses pair-e-s n'apparaissent bien souvent aux

équipes qu'en creux, en référence aux savoirs académiques qui garantissent l'orthodoxie de métier, et l'inscription de toutes et tous dans un ordre des préoccupations et des pratiques légitimes, des « bonnes manières » de faire et de penser, de la « bonne distance » à entretenir avec les publics. Ces savoirs empiriques produits, à l'envers des savoirs académiques, « sur le tas », dans l'imprévisible épreuve de la réalité au filtre de la personne et de l'expérience qu'elle vit, et non rationnellement par des protocoles, des dispositifs, des normes, sont en effet à l'exact opposé de l'univers de la technique entendue comme pratique réglée. Résolument ancrée dans la *métis*, intelligence rusée de la situation qui compose avec les contingences et les codes sociaux, l'insaisissable technicité du travail pair produit les conditions de sa disqualification. Son déploiement dans l'informel, l'indicible, le non-mesurable, l'adaptation au réel impossible à standardiser fait d'elle un « sens pratique » (Bourdieu 1980) invalidé au regard des techniques normales de l'intervention sociale.

En quête de légitimité (aux yeux des autres et, parfois aussi, à leurs propres yeux), les personnes qui pratiquent le travail pair peuvent développer un certain mimétisme vis-à-vis des professionnel-le-s qu'elles côtoient et dont elles aspirent à être reconnues, tout en tentant d'affirmer leur spécificité. C'est dans cette tension et dans cet entre-deux que se laissent appréhender les tactiques plus ou moins conscientes qu'elles déploient pour faire face aux injustices épistémiques qu'elles subissent.

## Des savoirs singuliers, des sujets au travail

Dans le monde du travail contemporain, ce qu'on achète désormais, en plus de la force de travail des salarié-e-s, c'est la promesse de la mobilisation de leur subjectivité, et leur engagement personnel dans les organisations. Mon intérêt, de longue date, pour les pistes réflexives proposées conjointement par la sociologie du travail, la sociologie clinique et la psychologie du travail, autour du constat de l'individualisation et de la subjectivation continues du travail, m'amène à considérer le travail pair sous un angle particulier : celui d'une activité, d'un rôle social et d'un statut qui mettent en exergue le sujet, un sujet que l'on « psychologise » volontiers et dans lequel on cherche la cause de l'inefficience ou de l'efficience organisationnelle. C'est le cas de bien des personnes qui pratiquent le travail

pair qui, en tant que « non-professionnelles », sont à la fois placées, dans les faits, sous la tutelle de collègues (lesquel-le-s réitèrent sans s'en rendre compte les prescriptions de type : « Tu pourrais faire ça ou ça, tu devrais faire ça ou ça. »), et qui, dans le même temps, sont parfois investies d'attentes démesurées, comme si leurs savoirs expérientiels, « capacités » fantasmées, allaient, par une espèce de magie, résoudre les problèmes identifiés dans l'organisation, et en particulier dans la relation des « professionnel-le-s » avec les publics concernés par leur intervention. Bien souvent, les pair-e-s, renvoyé-e-s à leur présumée fragilité psychique ne sont « pas assez », eu égard à leur parcours accidenté, pour exercer leur mission dans une complémentarité autonome avec leurs collègues. Dans le même temps, les pair-e-s sont surinvesti-e-s par des attentes reposant sur des représentations que leurs collègues ont d'eux et d'elles (« Mais si! Tu vas y arriver! Avec tout ce que tu as vécu! »). Ces représentations nourrissent le déni de ce à quoi l'organisation, en termes de risques sociaux-psychiques ou physiques, les expose parfois.

De multiples effets de l'individualisation et de la subjectivation du travail ont été identifiés : éclatement des collectifs de travail, « lutte des places », responsabilisation accrue des salarié-e-s, sentiment de vulnérabilité individuelle croissant (De Gaulejac 2005). Or, dans le monde d'aujourd'hui où la médiatisation des rapports sociaux par les technologies de l'information et de la communication a par ailleurs produit les conditions d'une porosité de plus en plus grande entre espace social et espace privé, les travailleurs et travailleuses pair-e-s représentent, me semble-t-il, la figure de proue des mutations portées par les méthodes actuelles de management (c'est-à-dire de mobilisation et d'encadrement des « ressources humaines ») : l'avènement d'un travailleur ou d'une travailleuse tout entier-e engagé-e dans le processus de production (ici, de l'intervention médico-sociale). Doté-e-s pour l'essentiel de « savoir-être », et d'une autonomie souvent décrétée, mais non construite collectivement, dont il leur est donc difficile de se saisir, les personnes qui pratiquent le travail pair sont continuellement ramenées à leur condition individuelle, plus encore lorsqu'elles exercent seules, et non en binôme avec un collègue ayant une formation professionnelle dans l'intervention sociale. L'injonction paradoxale à laquelle ces personnes sont confrontées peut être énoncée de la façon suivante : « Soyez-vous mêmes, mais pas trop ». Cette injonction, comme toute autre du même type, enferme les sujets dans une double impossibilité, les amputant libéralement de tout « pouvoir d'agir ». L'injonction à « être soi-même » au travail est un leurre :

le « je » au travail est pris dans les rets de multiples logiques de socialisation qui dépendent des contextes, des normes, des enjeux implicites et explicites des situations de travail, des espaces et des temps sociaux.

Il est donc essentiel, pour tenter de ne pas reconduire les injustices épistémiques faites au travail pair au titre de la singularité des savoirs expérientiels qu'il mobilise (savoirs attachés à des personnes, et aisément réductibles à ces personnes) de ne pas s'attacher à comprendre l'activité des pair-e-s à l'aune de leur personnalité, mais bien plutôt de considérer avant tout l'organisation du travail, la division des tâches et la répartition réelle et symbolique des places, comme des facteurs qui la surdéterminent. Car si l'on peut déceler dans les pratiques des pair-e-s des choix personnels et y voir la traduction de leur engagement subjectif au travail, ces pratiques sont surtout, comme l'observent Lise Demailly et Nadia Garnoussi en s'intéressant spécifiquement à celles des médiateurs et médiatrices de santé pair-e-s (MSP) en santé mentale :

conditionnées par la place que leur laisse aménager l'équipe, dans les murs ou hors les murs, avec faible ou forte autonomie. Elles sont à envisager comme résultant de précontraintes découlant de l'institution [psychiatrique] en général, de la philosophie du service où est employé le MSP, de l'organisation et de la division du travail qu'il préconise, des manières de faire habituelles de l'ensemble des acteurs. (Demailly, Garnoussi 2015, 6)

On ne saurait donc considérer le travail pair isolément du contexte où il se déploie.

En filigrane, derrière la souffrance qu'expriment plusieurs travailleurs et travailleuses pair-e-s, il y a une grande solitude, que vient alimenter leur isolement objectif dans l'organisation, et l'impression d'être « à part », mis-e-s à l'écart. Certaines de ces personnes font d'ailleurs état d'alliances avec des usager-e-s (« Parfois, je sais de quel côté je suis. Je suis pair. », « Des fois, on peut faire un truc ensemble avec une personne, pour ses besoins, sans rien dire à l'équipe. »), dans certaines situations qui leur ont permis de se sentir « moins seules » face à leurs collègues. Or, pour que le travail pair contribue au changement de culture dans une organisation, il doit participer d'une dynamique collective sans laquelle « il est difficile de tenir le cap » (Vallerie, Le Bossé 2006).

Si le travail pair a bien vocation, comme le soutiennent les personnes qui en font la promotion, à transformer les pratiques d'accompagnement au sein des institutions, il faut l'appréhender dans le cadre du travail collectif dans lequel il s'inscrit. Il faut en particulier, comme le suggèrent Caroly et Clot (2004), penser l'articulation entre collectif de travail et travail collectif, pour comprendre comment s'engendre l'activité. L'ancrage dans un collectif des travailleurs et travailleuses pair-e-s, et la légitimation collective des savoirs expérientiels dont ces personnes sont les dépositaires, constituent les conditions *sine qua non* pour que leurs savoirs débouchent sur de réels pouvoirs. Aussi,

pour que ces savoirs expérientiels puissent contribuer à la formation d'un contre-pouvoir sous la forme de projets d'action ou de négociation collective, ils doivent passer de l'état d'un savoir « en soi » à celui d'un savoir « pour soi », associé au développement d'une conscience collective. (McAll 2017, 110)

## Des « arts de faire » issus de l'expérience du stigmaté

Sur le terrain, j'entends constamment parler de « faciliter l'intégration des pair-e-s dans les équipes ». Chaque fois, cette expression aux relents post-coloniaux me heurte, et ne manque pas de me rappeler ces mots – « pour s'intégrer, il faut se désintégrer » – entendus au cours de mon terrain de thèse sur le réseau de transports urbains grenoblois il y a longtemps, de la part d'un « grand-frère », l'un de ces agents de médiation recrutés à la fin des années 1990 en France dans les quartiers dits « difficiles » sur la base de critères ethniques et de stigmates visibles (être une personne racisée). L'injonction faite aux travailleurs et travailleuses pair-e-s de « s'intégrer aux équipes », leur signifiant par là que ces personnes ne le sont pas par principe, met en lumière ce qui, en plus des savoirs profanes et singuliers<sup>3</sup> dont elles disposent, semble justifier les injustices épistémiques elles subissent : l'expérience du stigmaté sur laquelle s'appuient leurs savoirs. J'emploie « stigmaté » au sens d'une étiquette infamante, associée à une perte de statut et à l'origine de discriminations, une étiquette intériorisée et inscrite dans la structure du rapport social à un moment donné historiquement constitué.

J'entends encore tel responsable de service me lancer : « Rendez-vous compte, il va nous falloir recruter parmi nos fous! ». La posture condescendante dans laquelle se placent un grand nombre de travailleuses et travailleurs médico-sociaux rencontré-e-s à l'égard des pair-e-s relève d'un impensé. Elle se traduit par des doutes sur les « capacités » des pair-e-s et leur « fragilité », des remarques infantilisantes comme en témoignent les propos suivants : « Tu n'es sans doute pas encore capable de trouver la bonne distance » ou « On a un peu peur que tu nous sabotes notre travail ». Les travailleurs et travailleuses pair-e-s suscitent des inquiétudes : peur que ces personnes « rechutent », peur qu'elles soient « ingérables », peur qu'elles partent « en vrille », peur qu'elles « décompensent ». Elles sont appréhendées comme des « individus dysfonctionnels » (McAll 2017) plus défaillants que d'autres.

Les processus de recrutement auxquels nous assistons ou participons, avec mon collègue, nous montrent que certain-e-s cadres ont tendance à préférer des candidat-e-s « qui ressemblent au public, mais pas trop quand même », et embauchent plutôt, sur le mode de la cooptation, des « bons exemples » ou « réussites » des dispositifs d'accompagnement médico-social, donc des personnes qui viennent valider le fonctionnement des institutions. Il s'agit, partant, de recruter les personnes qui rassurent parce qu'elles sont « gérables », celles dont le « savoir-y-faire avec la domination » (Demailly, Garnoussi 2015) est bien décelable, celles qui apparaissent conformes aux attentes paradoxales des structures : être à la fois sujet, agent-e et acteur ou actrice (Schweitzer 2008).

L'expérience de la domination et du stigmaté semble engendrer des savoirs d'une plus grande plasticité que les savoirs académiques (autocentrés), des savoirs qui ont pour objet les rapports sociaux au filtre du vécu des sujets en fonction de leur position sociale. Les travailleurs et travailleuses pair-e-s disent tous et toutes avoir une aptitude ressentie à « mieux comprendre la situation des gens » que leurs collègues estampillé-e-s « plus professionnel-le-s qu'eux » : « Je crois qu'ils ne s'en rendent pas compte qu'ils jugent les gens ». Ils et elles démontrent souvent une compréhension fine des processus collectifs de « capacitation » et « d'incapacitation » des personnes, au regard de leur propre vécu (« Ce n'est pas en parlant aux gens comme ça qu'on leur donne envie de se prendre en main. »).

Sensibles à la confiance qu'on ne leur accorde pas ou aux jugements qu'on porte sur elles, même en se réclamant d'une attitude bienveillante, certaines personnes qui pratiquent le travail pair « renversent le stigmaté » (Butler

2004), revendiquant une fierté en lieu et place de la honte ou de la gêne qu'elles seraient supposées ressentir eu égard à leur vécu, une puissance et une capacité d'agir (Gouédard, Rabardel 2012) là où on leur présume de multiples incapacités. Le renversement du stigmatisme permet à celles qu'on objective, de se réapproprier la qualité de sujet. De la même façon, comme pour défier les certitudes des savoirs académiques, certain-e-s travailleurs et travailleuses pair-e-s revendiquent une légitimité sans partage face à ceux-ci. Sur un mode « autoréférentiel », certain-e-s renversent la hiérarchie ordinaire des savoirs, considérant leurs savoirs expérientiels comme infiniment plus précieux et « sûrs », parce qu'issus du vécu, d'un éprouvé qui ne « trompe pas », que les savoirs normés produits et reconnus par les institutions.

Me voici, en conclusion, prise dans un paradoxe qu'implique ma position face au travail pair. Chargée d'en faire la promotion, et peu convaincue qu'il faille le faire si la santé des pair-e-s est mise en péril par la place qu'on ne leur fait pas. La condition faite au travail pair, sur le terrain, n'est souvent ni propice aux transformations voulues des pratiques d'intervention médico-sociale ni propice à la légitimation des pair-e-s. Si promotion il y a, ce doit donc être à un certain nombre de conditions parmi lesquelles une remise à plat de l'organisation du travail dans les organisations souhaitant recruter un-e pair-e. Il s'agit de faire en sorte que celle-ci ou celui-ci ne se « greffe » pas dans les « interstices » de l'activité de ses collègues présumé-e-s « plus professionnel-le-s ». Si les pair-e-s sont le pivot de transformations qui se veulent profondes, leur place ne doit pas être pensée de façon subsidiaire dans des dispositifs. C'est donc la condition matérielle et symbolique des pair-e-s qu'il faut appréhender conjointement : des salaires et un statut qui traduisent une reconnaissance, une place à part entière. D'autant que dans un contexte de gestion budgétaire contrainte, dans les structures médico-sociales comme ailleurs, le travail pair apparaît pour nombre de travailleuses et travailleurs médico-sociaux comme une menace : celle d'un travail déqualifié pouvant se substituer, à terme, à leur travail, à moindre coût.

À la différence de l'appellation belge « expert-e-s du vécu », les « travailleurs et travailleuses pair-e-s » ont un nom qui ne les aide pas, en l'état actuel des choses à se faire une place en France. Ce nom les positionne, de façon paradoxale, en tension. Ces personnes se retrouvent à la fois symboliquement *du côté des publics* dont elles sont paires, et formellement *du côté des professionnel-le-s*, autant dire, dans un entre-deux particulièrement inconfortable (« Des fois, tu ne sais plus de quel côté tu



es. »). Cette tension tient à l'existence de la frontière qui sépare le « nous » des uns du « eux » des autres, faisant des pair-e-s dans bien des cas des « exclu-e-s de l'intérieur » (Bourdieu, Champagne 1992).

J'ai réalisé il y a quelque temps, en prenant une feuille, un crayon, et en m'amusant à placer sur une ligne les structures que j'accompagne avec mon collègue, de la plus discriminante à la plus incluante envers les pair-e-s, que si je traçais en parallèle une autre ligne graduant la stigmatisation des publics en fonction des structures (à laquelle on accède *a minima* par les discours tenus sur ces publics), ces deux lignes se juxtaposaient tout à fait. Les représentations et pratiques discriminantes envers les pair-e-s se retrouvent *a priori* dans des structures où le regard porté sur les publics par les équipes est stigmatisant, stéréotypant et jugeant. Ce sont ces représentations négatives des publics qui contribuent à la re-stigmatisation des pair-e-s, quoi qu'elles et ils fassent. Dès lors, si l'on souhaite vraiment imaginer de nouvelles formes d'accompagnement médico-social, en interrogeant de façon critique les pratiques des professionnel-le-s, ne serait-il pas plus pertinent de repenser la formation des intervenant-e-s traditionnel-le-s plutôt que d'inventer celle qui qualifierait le plus adéquatement les travailleurs et travailleuses pair-e-s à n'œuvrer que dans les interstices de leurs interventions?

## Bibliographie

- Bourdieu, Pierre 1980. *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit, coll. Le sens commun.
- Bourdieu, Pierre, Champagne Patrick. 1992. « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.91-92, pp.71-75.
- Butler, Judith 2004. *Le pouvoir des mots : Politique du performatif*, Paris : Éditions Amsterdam.
- Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Gallimard, coll. Folio Essais.
- Caroly, Sandrine., Clot, Yves. 2004. « Du travail collectif au collectif de travail : développer des stratégies d'expérience », *Formation Emploi* n°88, pp.43-55.
- Clot, Yves. 1999. *La fonction psychologique au travail*. Paris : Presses Universitaires de France.

- De Certeau Michel. 1990. *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*. Paris : Gallimard, coll. Folio Essais.
- De Gaulejac, Vincent. 2005. *La société malade de la gestion*, Paris : Éditions du Seuil
- Demaiily, Lise/Garnoussi, Nadia. 2015. « Le savoir-faire des médiateurs de santé pairs en santé mentale, entre expérience, technique et style », SAS n°1, vol.1/2015, *Empowerment, participation, activation... Des concepts aux pratiques d'intervention sociale*, consulté en ligne le 30.09.2019 : <http://www.sas-revue.org/index.php/12-dossiers/18-le-savoir-faire-des-mediateurs-de-sante-pairs-en-sante-mentale-entre-experience-technique-et-style>
- Dorlin, Elsa. 2017. *Se défendre. Une philosophie de la violence*. Paris : Éditions La Découverte, coll. Zones.
- Flores Espínola Artemisa. 2012. « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du « point de vue » », *Cahiers du genre* 2012/2 n°53, pp.99-120, consulté en ligne le 30.09.2019, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2012-2-page-99.htm>
- Foucault, Michel 1971. *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard, coll. Nrf.
- Godrie, Baptiste. 2015. *Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Montréal.
- Gouédard, Catherine, Rabardel, Pierre. 2012. « Pouvoir d'agir et capacités d'agir : une perspective méthodologique », *Perspectives Interdisciplinaires Sur le Travail et la Santé*, 14-2/2012, consulté en ligne le 30.09.2019 : <https://journals.openedition.org/pistes/pdf/2808>.
- Haraway, Donna. 2009. *Des singes, des cyborgs et des femmes. La réinvention de la nature*. Arles : Editions Jacqueline Chambon.
- McAll, Christopher. 2017. « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience ». *Sociologie et sociétés*, 49 (1), 89-117, consulté en ligne le 30.09.2019 : <https://doi.org/10.7202/1042807ar>.
- Schweitzer, Laetitia. 2008. *Technologie, politique et psychisme. L'espace du contrôle social dans les organisations*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal Grenoble 3.
- Vallerie, Bernard., Le Bossé, Yann. 2006. « Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement ». *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle* 2006/3, vol

39, pp.87-100, consulté en ligne le 30.09.2019: <https://www.cairn.info/revue-les-sciences-de-l-education-pour-l-ere-nouvelle-2006-3-page-87.htm>.

## Notes

1. Le mot catégorie est issu du grec *katêgoria* qui signifie « accusation » et qui renvoie au jugement sur la place publique.
2. Le principe d'un accompagnement en multi-référence est le suivant : au lieu d'avoir un interlocuteur ou une interlocutrice dédié-e, le public a affaire à plusieurs membres d'une équipe, interchangeables entre eux.
3. Au sens où ils ne sont pas collectivement constitués, ce qui leur fournirait, même profanes, une reconnaissance telle qu'en ont les « tours de mains » dans les corporations professionnelles, qui sont d'abord reconnus par les pair-e-s avant d'être institutionnalisés.



### 3. Entre désir de symétrie et production de l'ignorance en santé mentale : le cas des services d'intervention à domicile et dans les milieux de vie

CLAIRE HEIJBOER, HERVÉ MOISAN ET ANNE PETIAU

La recherche que nous présentons porte sur la co-construction de l'intervention sociale par les personnes en situation de handicap psychique, les professionnel-le-s et les proches-aidant-e-s au sein des services d'accompagnement à domicile en France (SAVS et SAMSAH). Ces services sont issus de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005. Leur décret d'application indique que ces services ont pour vocation de

contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité<sup>1</sup>.

Cette recherche s'appuie sur le triptyque d'actrices et d'acteurs impliqués dans ces services (les personnes en situation de handicap, les professionnel-le-s et les proches aidant-e-s) et vise à interroger dans quelle mesure les interventions sociales et de santé sont co-construites et mobilisent l'expérience et les savoirs de chacun-e. Nous cherchons ainsi à saisir si ces services, qui sont issus du mouvement de désinstitutionnalisation (Lenzi, 2014), parviennent ou non à atteindre leurs objectifs tels que portés par les politiques publiques, mais aussi par le mouvement des usagers et usagères de la santé mentale : participation aux

services, autodétermination et libre choix des conditions de vie, inclusion sociale, et reconnaissance des savoirs d'action des personnes en situation de handicap (Heijboer, 2019; Hurtebise, 2015; Visintainer et Monceau, 2005).

Notons que cette recherche met en œuvre une méthodologie participative, que nous ne présenterons que brièvement pour mettre davantage l'accent sur les premiers résultats de la recherche. Notre dispositif participatif repose, d'une part, sur la formation d'une équipe de recherche aux profils diversifiés, composée de trois comités (usagers et usagères de service, dont le co-auteur de cette proposition, chercheuses et professionnel-le-s). Lors des deux premières phases d'enquête, nous avons réalisé 20 observations directes dans les services et lors d'intervention dans les milieux de vie, 40 entretiens semi-directifs individuels et 20 entretiens collectifs (*focus groups*) auprès des trois catégories d'acteurs et actrices des SAVS et SAMSAH, sur deux territoires d'enquête (Île-de-France et Rhône-Alpes). La troisième phase d'enquête, en cours, réunit ces trois classes d'actrices et acteurs au cours de réunions « d'analyse en groupe » (Franssen, Chaumont et Van Campenhoudt, 2005). Les données des deux premières phases sont en cours de traitement thématique. Cet article rend compte de nos premières hypothèses « à chaud », qui ont été soumises au débat lors des entretiens collectifs, dans le cadre d'une démarche de recherche-action (Loison-Leruste et Petiau, 2018). Ces hypothèses seront amenées à être remaniées et nuancées dans les phases ultérieures du projet. Cette recherche est portée en partenariat par le Centre d'Études et de Recherches Appliquées (CERA, Buc Ressources) et l'ESPASS-IREIS. Elle est cofinancée par ces deux institutions ainsi que par la Fondation Falret, la FIRAH et l'EPSS au titre de la mise à disposition d'une chercheuse. La recherche est menée par une équipe de sept chercheurs et chercheuses, pour certain-e-s professionnel-le-s de l'action sociale et usagers et usagères de service : Carmen Delavaloire, Claire Heijboer, Catherine Lenzi Marine Maurin, Hervé Moisan, Anne Petiau, Sabine Visintainer. Cet article est ainsi issu d'un travail collectif, tant par le travail avec l'équipe de recherche citée qu'avec les participant-e-s aux entretiens collectifs, avec qui ont été discutées les analyses.

## De l'égalité des savoirs...

L'analyse des autrices et auteurs du livre *Tous égaux!* révèle une aspiration contemporaine pour une plus grande égalisation des rapports sociaux, présente autant dans les référentiels des politiques publiques que dans les valeurs et idéaux des actrices et acteurs de la société civile (associations) et des professionnel-le-s (Payet et Purenne, 2015). La symétrie est devenue une nouvelle norme de rapports entre professionnel-le-s et usagers et usagères des institutions. Cette revendication est particulièrement présente dans le champ de la santé mentale qui connaît depuis les années 2000 un ensemble d'évolutions, dont l'élargissement de la psychiatrie à la santé mentale et l'émergence du paradigme du rétablissement (Demailly, 2015). L'OMS, autant que le mouvement des usagers et usagères de la santé mentale, militent plus largement pour la citoyenneté des personnes en souffrance psychique, leur responsabilisation, leur reconnaissance et le respect de leurs droits sociaux. Depuis les années 1990, deux revendications s'affirment : celle de la participation aux services et celle de la reconnaissance des savoirs d'expérience. Ainsi, mouvements d'usagers et usagères et politiques publiques convergent pour modifier le regard et la place des usagers et usagères en santé mentale (Heijboer, 2019; Hurtebise, 2015).

Selon Lise Demailly, les progrès de symétrisation sont tangibles pour les usagers et usagères dans le champ de la santé mentale : meilleur respect des droits, meilleure co-construction du soin et recherche du consentement aux soins et aux services. Cependant, d'une part, elle postule que ces évolutions profitent aux personnes les plus « autonomes », pour qui le rétablissement est un horizon atteignable, tandis que la contrainte pourrait s'accroître pour les « moins autonomes ». D'autre part, aborder l'horizontalisation des rapports sociaux comme référentiel moral permet de saisir le décalage possible entre l'idéologie et les pratiques, c'est-à-dire de concevoir qu'il puisse y avoir des pratiques symétriques qui ne se présentent pas comme telles, et inversement des discours axés sur l'égalité dans un contexte de forte asymétrie. Elle relève que la symétrie peut être vue comme une participation faible : une demande de respect plutôt que de participation démocratique pleine (Demailly, 2015). Enfin, avec d'autres autrices et auteurs, elle relaie que l'injonction à l'égalitarisation s'articule bien à l'idéologie néolibérale de responsabilisation et d'activation des personnes, d'entrepreneuriat de soi (Demailly, 2015; Garnoussi, 2017; Purenne, 2015). Il

y a donc une ambiguïté fondamentale de ces « nouvelles figures de l'usager » (Argoud *et al.*, 2017; Visintainer, 2013) – acteurs et actrices, expert-e-s, sachant-e-s : sont-elles des figures de l'émancipation (telle que la portent les mouvements sociaux et notamment le mouvement des usagers et usagères de la santé mentale) ou de l'asservissement à l'idéologie néo-libérale et à l'injonction à s'activer, dont on sait qu'elle peut mettre en difficulté les plus vulnérables (Astier, 2007)?

Sur la question des savoirs, l'objectif de progrès de la symétrie est formulé par les mouvements sociaux comme une demande de reconnaissance des savoirs expérientiels des usagers et usagères de la santé mentale. On peut aborder cet objectif comme celui d'une réduction de l'injustice épistémique subie par les personnes en situation de handicap psychique. Miranda Fricker définit en effet « l'injustice épistémique » comme le fait, pour une personne, d'être déniée dans sa capacité de sujet sachant. Elle distingue plus précisément deux dysfonctionnements de nos pratiques épistémiques et éthiques. La première, « l'injustice testimoniale », concerne la moindre crédibilité reconnue à un orateur ou une oratrice, du fait des stéréotypes négatifs associés à son identité. Dans ce cas, la parole d'une personne n'est pas crue, niant ainsi sa capacité à être source de connaissance. L'autrice donne l'exemple d'un jury qui ne croirait pas une personne du fait de la couleur de sa peau. Dans le second cas, celui de « l'injustice herméneutique », une personne n'a pas les ressources interprétatives pour donner du sens à une expérience sociale (Fricker, 2007). On voit qu'aborder cette question par le prisme de l'injustice épistémique soulève une complexité commune à toute approche théorique qui relève du dévoilement : lorsque l'on se situe sur le terrain des pratiques et non des revendications, l'injustice herméneutique peut être difficile à saisir puisqu'elle se définit précisément par son impossibilité de faire sens de sa propre expérience, c'est-à-dire par une adoption de significations collectives qui peuvent rendre l'expérience inintelligible à ses propres yeux. Miranda Fricker donne l'exemple d'une personne qui ne parviendrait pas à identifier son désir homosexuel dans un contexte socioculturel où l'homosexualité est perçue comme une perversion ou un scandale. L'autrice met ainsi en valeur des inégalités dans la capacité à contribuer aux significations collectives. Les significations collectives sont structurellement préjudiciables aux groupes socialement peu puissants (Fricker, 2008).

De récents développements dans la littérature anglo-saxonne abordent les préjudices subis par les personnes usagères de la psychiatrie ou s'identifiant



comme « folles » en termes d'injustices épistémiques. Ces travaux montrent que leurs savoirs sont marginalisés au profit d'un discours « psy » médicalisé (LeBlanc et Kinsella, 2016). Considérées comme peu fiables du fait des préjugés identitaires négatifs qui les affectent – associant, par exemple, la maladie psychique à l'instabilité, à la violence, aux conduites immorales ou imprévisibles – leur parole est discréditée dans les interactions, notamment par les soignant-e-s, ou encore non sollicitée lorsqu'elles sont exclues de l'échange ou que leur opinion n'est pas recherchée (Crichton, Carel et Kidd, 2017; LeBlanc et Kinsella, 2016). La notion d'injustice épistémique permet ainsi d'explorer les freins à la revendication d'un savoir propre sur son expérience et sa mobilisation.

La parole des usagers et usagères des SAVS-SAMSAH est-elle crue, les reconnaissant ainsi dans leur capacité à être sources de connaissance (« injustice testimoniale »)? Leur propre expérience fait-elle sens, au regard des significations des travailleuses sociales et travailleurs sociaux et des soignant-e-s? Si des auteurs et autrices avancent que « les notions émergentes du retentissement de la maladie dans la vie quotidienne et d'autres phénomènes liés aux situations de handicap chez les personnes souffrant de troubles psychiques (...), même sans être consolidées formellement (...), constituent les éléments d'un savoir » (Lovell, Troisoefus et Mora, 2009, 210), on considère qu'il existe des conditions favorables à l'élaboration de savoirs, à partir de l'expérience, telles que la sémantisation ou encore les échanges entre pair-e-s (Borkman, 1976; Gardien, 2019; Godrie, 2017).

À partir de là, nous nous demandons dans quelle mesure ces revendications de relations symétriques et de reconnaissance des savoirs expérientiels sont présentes dans les services que nous enquêtons, et dans quelle mesure elles sont mises au travail, afin de mesurer la persistance d'injustices épistémiques. Les services issus du mouvement de désinstitutionnalisation en France se sont en effet développés dans un contexte de promotion de l'inclusion sociale et de la participation des personnes en situation de handicap. Il s'agit ici de remplacer l'offre institutionnelle par des services de proximité, ce qui justifie la mise en place de « dispositifs » *via* des coopérations entre tous les acteurs et actrices du territoire afin d'assurer un parcours global et personnalisé des publics au sein de leur communauté de vie (Lenzi, 2014). Ces services sont-ils des « poches d'horizontalité »? Les personnes usagères revendiquent-elles la mobilisation de leurs savoirs? Est-ce un objectif des professionnel-le-s?

Comment cela se joue-t-il dans notre triptyque d'acteurs et d'actrices et dans le quotidien des services? Après avoir présenté notre cadre problématique, nous présentons nos premières analyses, en mobilisant des exemples issus de notre enquête de terrain.

## ... à la production collective de l'ignorance

Nos terrains d'enquête (deux en Île-de-France, deux en Rhône-Alpes) sont communément animés par un objectif de symétrie et de mobilisation des différents savoirs des personnes concernées et de leurs proches-aidant-e-s. Participation sociale et aux services qui les concernent des personnes en situation de handicap psychique, accès à leurs droits, autodétermination et libre choix de leurs modalités d'accueil, reconnaissance de leur citoyenneté et de leurs savoirs expérientiels, sont autant de valeurs affirmées à des degrés divers par les associations dans leurs projets d'établissement. Ces valeurs sont déclinées dans des modalités organisationnelles : par exemple, par la création de postes salariés de pair-e-aidant-e ou de sièges dans des comités de suivi de la vie associative. Les professionnel-le-s manifestent un souci de ne pas stigmatiser les personnes et d'établir avec elles des projets d'accompagnement qui correspondent à leurs souhaits et demandes. Cependant, nous observons que certains freins pèsent sur la reconnaissance des savoirs expérientiels des personnes concernées. En effet, ces savoirs sont « de bric et de broc » et ne bénéficient pas d'espaces d'approfondissement et de formalisation, qui paraissent pourtant nécessaires à leur élaboration (Borkman, 1976; Godrie, 2017; Heijboer, 2019). La distance procédurale persistante dans l'investissement relationnel prétendu égalitaire des professionnel-le-s accentue l'invisibilisation des savoirs des personnes concernées et de leurs proches.

Selon les sites d'enquête, les modalités d'accompagnement des SAVS-SAMSAH peuvent se rapprocher fortement de celles des institutions sociales classiques (pratique du rendez-vous individuel au bureau, suivi social par un accompagnateur social ou une accompagnatrice sociale dédié-e) ou mettre en œuvre des modalités relevant davantage de « l'aller vers » et d'un « travail de disponibilité » (Demailly, Dembisky et Déchamp-Le Roux, 2014) : accompagnantes et accompagnants sociaux multiples, déplacement des professionnel-le-s sur les lieux de vie des usagers et usagères, accueil

présentiel ou téléphonique à la demande. Des modalités d'organisation et de pratiques communes à tous les sites nous font cependant faire l'hypothèse que ces services, issus du mouvement de désinstitutionnalisation de l'action sociale et médicosociale, procèdent tous, paradoxalement, d'une organisation fortement institutionnalisée : entretiens d'admission centrés sur ce que le service peut offrir à la personne; évaluations successives de l'accompagnement par les professionnel-le-s à partir d'objectifs fixés par ces derniers et dernières; détermination des lieux de rencontres et des types d'activités fortement influencée par les professionnel-le-s. Par ailleurs, les professionnel-le-s indiquent que la demande des usagers et usagères fait l'objet d'un « travail », d'une « reformulation », qui fait partie de leurs compétences professionnelles. Les capacités et possibilités pour la personne de se positionner comme productrice de savoirs et de connaissances dans le discours sont ainsi relativisées par ce « travail de la demande » des professionnel-le-s. Ainsi, la personne est crue (pour partie), son discours est validé (au sens où il est pris note de ce qu'elle demande), mais la réponse est préétablie institutionnellement pour une très grande partie. Lors d'une réunion de groupe, Nicole, usagère de SAVS, relate ainsi comment sa demande initiale de s'engager dans une activité professionnelle ou bénévole n'a jamais été entendue par le service d'accompagnement. Fabien, pour sa part, explique qu'il juge que le SAVS n'a pas toujours répondu à ses souhaits (être accompagné pour changer de lieu de soin psychiatrique), mais qu'il n'a jamais osé exprimer son mécontentement, du fait de sa position d'usager et de demandeur d'aide.

Les personnes usagères de SAVS-SAMSAH manifestent une intériorisation de leur situation de disqualification épistémique. Elles se conforment même, pour des raisons de reconnaissance personnelle « en tant que malades », à une identité incapable de prendre soin d'elles. En se définissant, pour la plupart, comme « malades », elles adoptent le discours « psy » médicalisé dominant pour signifier leur expérience des troubles psychiques, et intériorisent les stéréotypes identitaires négatifs qui lui sont associés, tels que l'incapacité à prendre soin de soi ou à être fiable (LeBlanc et Kinsella, 2016). Se référant à la définition médicale du « déni »<sup>2</sup>, les personnes craignent de ne pouvoir évaluer si elles sont ou non dans une situation de perception altérée de la réalité ou si elles manifestent des comportements perçus comme déviants ou comme des conduites à risque (telles que des mises en danger de soi ou des achats compulsifs). Confrontées à des mises en doute récurrentes de leur fiabilité, elles manifestent une « perte de

confiance épistémique », une suspicion à propos de leur capacité à être une source de connaissance (Kidd et Carel, 2017). Le spectre des événements passés (mise en danger effective ou achats jugés compulsifs, par exemple) plane toujours, venant limiter la confiance accordée à soi-même et par les autres. Ainsi Fabien s'interroge-t-il constamment sur la « normalité » de ses dépenses, le niveau de dépenses inquiétant faisant l'objet de désaccords et parfois de négociations entre lui, ses parents et les professionnel-le-s qui l'entourent. Les personnes usagères de SAVS-SAMSAH font face à ce que nous nommons une « épreuve du doute » : les interactions avec les intervenant-e-s sanitaires et sociaux, mais aussi avec leur entourage familial ou amical, les renvoient sans cesse au risque du « déni » de leur maladie, puis à celui de la « rechute ». La menace de la « crise » met en cause tant la solidité des savoirs d'expérience que celle des projets de vie formulés. Les personnes usagères témoignent alors de comportements de retenue de leurs discours et de leurs savoirs envers les professionnel-le-s du soin et de l'accompagnement social. Elles expliquent, par exemple, ne pas faire part de leurs savoirs d'expérience sur les traitements à leurs psychiatres, anticipant leur manque d'écoute et le peu de crédibilité qui leur serait accordé, et préfèrent employer des « tactiques » (De Certeau, 1990) pour tenter de garder une forme de contrôle sur la délivrance des traitements, par exemple, de ne pas tout dire de leurs symptômes ou de ne pas solliciter de rendez-vous, même lorsqu'elles ressentent un mal-être. De même, les usagers et usagères ne soumettent pas tous leurs projets de vie aux accompagnateurs et accompagnatrices sociales, comme Nadine qui dorénavant prospecte seule des occasions de faire du bénévolat. L'expression « j'ai compris que je suis l'ennemi de moi-même » employée par Karim est également signifiante. Elle dénote combien la maladie est vécue comme une responsabilité individuelle. Or, cette attribution de la responsabilité des troubles ainsi que des conséquences sociales de ceux-ci (comme l'isolement social ou l'exclusion du travail), fait partie des stéréotypes négatifs liés à la santé mentale qui participent à l'érosion de la confiance épistémique (Crichton, Carel et Kidd, 2017). « Avec le temps, on perd confiance, on perd espoir », dit encore Karim.

Ajoutons à cela que la revendication de savoirs expérientiels singulièrement acquis de la condition d'usager ou d'usagère est assez variable d'une personne concernée à l'autre. Certaines personnes endossent une posture militante qui les amène à partager leurs savoirs, voire à entrer dans des fonctions de pair-aidance, mais elles reconnaissent la difficulté de

faire passer un message au corps professionnel médicosocial. Cependant, aucun usager participant ou aucune usagère participante à l'enquête ne vit pour autant l'expérience des troubles psychiques comme une identité assumée et productrice de compétences, comme une différence culturelle valorisée dans une posture qui « retournerait le stigmate » (Goffman, 1975), comme peuvent le faire certains mouvements militants en santé mentale, par exemple, le mouvement des personnes « folles » ou le Club des personnes entendues de voix (Demaillay, 2015; LeBlanc et Kinsella, 2016). Plusieurs personnes expriment des réticences ou des résistances à s'identifier comme malades, surtout quand elles n'ont pas eu de diagnostic clair, mais sont alors confrontées à une « lacune herméneutique », une indisponibilité de mots ou de concepts permettant de faire sens de leur propre expérience (LeBlanc et Kinsella, 2016), qui plus est sous un jour qui leur serait favorable. Ainsi, David semble chercher une alternative à la grille de compréhension médicale pour se définir : « Je dis pas que je suis pas [malade], mais c'est juste que j'ai jamais vraiment su ce qu'on mettait derrière en fait. [...] Par rapport à moi... Moi, je sais pas comment définir ça, j'ai pas encore trouvé le mot ».

La place des proches-aidant-e-s dans ce système est complexe, et encore en cours d'analyse. Les proches peuvent être aidant-e-s ou excluant-e-s, absent-e-s ou trop étouffant-e-s. Ces personnes traversent elles-mêmes des épreuves spécifiques, qui les confrontent au devoir de protection de leur proche, mais aussi à l'objectif de soutien de leur autonomie, assumant souvent un rôle (épuisant) d'aide quotidienne autant que de coordination des professionnel-le-s et des services d'aide et de soin. En craignant leur « rechute », elles font peser le doute sur la crédibilité de leur proche et participent ainsi à produire des injustices testimoniales. Mais certain-e-s proches peuvent aussi soutenir et accorder leur confiance. L'accès, pour les chercheuses et chercheurs, aux proches-aidant-e-s a été plus aisé sur le terrain d'enquête rhône-alpin qu'en Île-de-France, ce que nous interprétons comme le signe d'une différence d'accès des professionnel-le-s aux proches en fonction du territoire de prise en charge de la personne. En Île-de-France, nous notons que les professionnel-le-s ne connaissent pas systématiquement les proches-aidant-e-s des personnes concernées et que ces dernières ne souhaitent pas forcément le lien entre leur proche et les professionnel-le-s. Ces variations dans l'organisation des services et les pratiques questionnent la place des proches-aidant-e-s dans la

reconnaissance des savoirs expérientiels de la personne concernée. La poursuite du travail nous permettra de mieux comprendre et caractériser leur place et leur rôle dans la configuration des actrices et des acteurs.

Tant les catégories de perception mobilisées que l'organisation du travail dans les services d'intervention à domicile pèsent ainsi sur la reconnaissance des savoirs des personnes accompagnées et procèdent, en dépit des volontés des professionnel-le-s, à une forme de disqualification en termes social, politique et épistémique. C'est en cela que nous faisons l'hypothèse d'une forme de « production de l'ignorance » (Godrie et Dos Santos, 2017) au sein du système d'actrices et d'acteurs impliqué-e-s dans les SAVS-SAMSAH : les interactions entre les professionnel-le-s, les proches-aidant-e-s et les usagers et usagères tendent à produire l'ignorance de ces derniers et dernières, par le défaut de crédibilité et l'érosion de la confiance en leurs savoirs. Malgré les bonnes volontés, les services ne parviennent pas à dépasser la situation d'injustice épistémique qui affecte plus globalement les personnes en situation de handicap psychique dans nos sociétés contemporaines.

## Une atteinte à la reconnaissance de la personne qui persiste

*In fine*, il semble, à ce stade de notre recherche, exister un décalage certain – plus ou moins fort selon les sites – entre l'idéal normatif de la symétrie et de la mobilisation des savoirs de chacun-e et le déroulement concret dans le quotidien des services. On observe un décalage entre le discours et les pratiques, que l'on comprend bien si l'on situe la symétrie comme une injonction morale. D'où l'intérêt de penser comment, malgré les bonnes volontés, l'asymétrie et l'ignorance sont produites, en « démontant la machine » (Becker, 2002) avec les actrices et acteurs qui y participent, dans une démarche de recherche collaborative.

Il ressort à ce stade de notre recherche une possible intériorisation de l'incapacité à contribuer à la connaissance commune dans les services qu'on peut également, avec Paul Ricoeur, qualifier d'atteinte à la reconnaissance ou, du moins, de défaut de reconnaissance des êtres humains capables d'accomplissements (Ricoeur, 2005). La considération d'une configuration d'actrices et d'acteurs à l'œuvre nous permet également de voir apparaître

dans le quotidien des pratiques des arrangements et tactiques (De Certeau, 1990) qui produisent des bulles d'émancipation épistémique. La dernière phase de notre recherche, encore à venir, sera consacrée à la recherche de solutions pratiques, avec les différent-e-s actrices et acteurs concerné-e-s, afin d'aller vers une meilleure prise en compte des demandes et des savoirs des personnes usagères des SAVS-SAMSAH et, ainsi, d'aller vers des pratiques plus justes d'un point de vue social et épistémique.

## Bibliographie

- Argoud Dominique, Becquemin Michèle, Cossée Claire, Oller Anne-Claudine (dir.), 2017, *Les nouvelles figures de l'usager. De la domination à l'émancipation?*, Paris, Presses de l'EHESP.
- Astier, Isabelle, 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Becker Howard S., 2002, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.
- Borkman Thomasina, 1976, « Experiential Knowledge: a new concept for the analysis of self-help groups », *Social Service Review*, 50(3), p. 445-456.
- Crichton Paul, Carel Havi, Kidd Ian James, 2017, « Epistemic injustice in psychiatry », *BJPsych Bulletin*, 41, p. 65-70.
- De Certeau Michel, 1990, *L'invention du quotidien. Tome 1: Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Demilly Lise, 2015, « Effets et sens des exigences d' »horizontalité « dans le champ de la santé mentale », in Purenne Anaïk, Payet Jean-Paul (dir.) *Tous égaux! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, L'Harmattan, p. 235-259.
- Demilly Lise, Dembisky Olivier, Déchamp-Le Roux Catherine, 2014, *Les équipes mobiles en psychiatrie et le travail de disponibilité*, Montrouge, John Libbey Eurotext.
- Franssen Abraham, Chaumont Jean-Marc, Van Campenhoudt Luc, 2005, *La méthode d'analyse en groupe*, Dunod, Paris.
- Fricker Miranda, 2007, *Epistemic Injustice. Power and the ethics of knowing*, Oxford, Oxford University Press.
- Fricker Miranda, 2008, « Forum on Miranda Fricker's Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing », *Theoria*, 61, p. 69-71.

- Gardien Eve, 2019, « Les savoirs expérientiels: entre objectivité des faits, subjectivité de l'expérience et pertinence validée par les pairs », *Vie sociale*, 25-26, p. 95-112.
- Garnoussi Nadia, 2017, « L'usager actif et capable, figure de la biopolitique de la santé mentale », in Argoud Dominique, Becquemin Michèle, Cossée Claire, Oller Anne-Claudine (dir.), *Les nouvelles figures de l'usager. De la domination à l'émancipation?*, Paris, Presses de l'EHESP.
- Godrie Baptiste, 2017, « Vivre n'est pas (toujours) savoir », *Santé mentale*, 220, p. 38-42.
- Godrie Baptiste, Dos Santos Marie, 2017, « Présentation: inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance », *Sociologie et sociétés*, 49(1), p. 7-31.
- Goffman Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Heijboer Claire, 2019, *L'expertise usagère: un défi pour les institutions sociales et médico-sociales du 21ème siècle. L'Usagent et le Maïeuticien*, thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Paris, Université Paris Descartes.
- Hurtebise Roch, 2015, « Participation des usagers, individualisation et institutionnalisation des savoirs d'expérience », *Rhizome*, 58.
- Kidd Ian James, Carel Havi, 2017, « Epistemic Injustice and Illness », *Journal of Applied Philosophy*, 34(2).
- LeBlanc Stephanie, Kinsella Elizabeth Anne, 2016, « Toward Epistemic Justice: a Critically Reflexive Examination of "Sanism" and Implications for Knowledge Generation », *Studies in Social Justice*, 10(1), p. 59-78, traduit et publié dans *Zinzin Zine* <http://www.zinzinzine.net/vers-une-justice-epistemique-examen-du-sanisme-dans-la-production-de-savoir.html>
- Lenzi Catherine, 2014, « Désinstitutionnalisation », in Laurent Ott et Stéphane Rullac, (dir.) *Dictionnaire pratique du travail social*, Paris, Dunod.
- Loison-Leruste Marie, Petiau Anne, 2018, « La recherche-action dans le champ de la lutte contre les exclusions: un dispositif en tension », *Sociologies Pratiques*, 37.
- Lovell Anne M., Troisoefus Aurélien, Mora Marion, 2009, « Du handicap psychique aux paradoxes de sa reconnaissance: éléments d'un savoir ordinaire des personnes vivant avec un trouble psychique grave », *Revue française des affaires sociales*, 1-2, p. 209-227.
- Payet Jean-Paul, Purenne Anaïk, 2015, *Tous égaux! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, L'Harmattan.



Purenne Anaïk, 2015, « Un désir d'égalité en clair-obscur. Pour une sociologie de la symétrisation des rapports sociaux », in Purenne Anaïk, Payet Jean-Paul (dir.), *Tous égaux! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, Presses de l'EHESP.

Ricoeur Paul, 2005, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard, Folio Essais.

Visintainer Sabine, 2013, « Les groupes d'entraide mutuelle ou les figures variables de « l'utilisateur-acteur » en santé mentale. Entre politiques sociales d'activation des vulnérables et réflexivité des acteurs », *Forum*, 138, p. 75-85.

Visintainer Sabine, Monceau Madeleine, 2005, « Le mouvement des usagers en santé mentale. Introduction et repères historiques », in Furtos J., Laval C. *La santé mentale en acte. Clinique et politique*, Eres, Toulouse.

## Notes

1. Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapé-e-s.
2. Le manuel diagnostique définit le déni comme « une réponse au conflit ou au stress, en refusant de reconnaître certains aspects douloureux de la réalité externe ou de l'expérience subjective qui seraient évidents pour les autres » (DSM-IV).



## 4. Faire place à l'indignation. Réduire les inégalités communicationnelles dans un processus de planification urbaine montréalais

MAXIME BOUCHER

Plusieurs travaux récents ont montré l'importance d'un engagement ethnographique de la part des chercheurs et des chercheuses lorsqu'ils et elles accompagnent les démarches de planification urbaine. Cet aspect est crucial afin de demeurer le plus près possible des acteurs et actrices du terrain. Ces enquêtes insistent sur l'importance de la participation « en train de se faire » (Berger et Charles 2014) pour repérer comment les personnes qui s'engagent dans de telles démarches, rejoignent toujours un espace qui les précède (Berger 2018), et qui tend donc à organiser ce qui s'y déroule et ce qui y est permis ou non.

### Épreuves démocratiques et inégalités communicationnelles

La sociologie des épreuves démocratiques (Berger 2018) montre toute la difficulté de la participation, celle-ci étant vécue comme un moment de démonstration du maniement et de la maîtrise incertaine de compétences à prendre part à des situations (Goffman 1991) de participation qui se veulent démocratiques (Berger et Charles 2014; Berger 2018). En ce sens, les inégalités communicationnelles vécues au sein des dispositifs de concertation de quartier doivent être étudiées sous l'angle des modalités de l'engagement de soi que les dispositifs rejettent ou déprécient (Nauteuil 2014; Tarragoni 2014), sur l'exclusion au seuil des espaces publics lorsqu'elles

sont essentiellement le fruit des petites humiliations que les « dominants » y infligent (Motta 2014), sur la production de tensions et de situations d'inhospitalité (Stavo-Debaugé 2014), et sur les épreuves de la participation démocratique (Céfaï 2007; Berger 2018).

S'ajoutent à ces constats plusieurs défis entourant la représentativité lacunaire des groupes sociaux qui fuient les dispositifs tels que les personnes marginalisées, les personnes à faible revenu et les jeunes (Blondiaux 2001). Ce ne sont pas non plus toutes les personnes qui sont douées et aptes à prendre la parole publiquement, et qui possèdent les arguments les plus susceptibles d'être pris en compte à l'issue de la décision finale (Sanders 1997). La planification urbaine constitue, dans ce contexte, un processus pouvant s'avérer injuste (Fainstein 2010) pour les membres des groupes sociaux défavorisés (Angotti 2007) sur le plan des compétences communicationnelles. Cela contribue, en outre, à l'appauvrissement de la diversité et à la production d'inégalités communicationnelles par la normalisation des styles de parole qui doivent se conformer aux attentes des dispositifs de participation. Ce faisant, le mouvement d'« élargissement » participatif, qui vise à produire plus de participation, finit par contribuer simultanément à imposer un format de communication (Breviglieri 2014). On peut penser notamment aux techniques d'animation comme aux règles mises en place pour déterminer *qui* et *comment* participer.

Cette mosaïque des enjeux de la participation démocratique a fait l'objet récemment d'une re-problématisation stimulante de la part de Mathieu Berger (2018) qui, à la suite de Joan Stavo-Debaugé (2017), conçoit la démocratie participative comme une *épreuve de réception* qui engage simultanément les personnes qui arrivent et qui veulent prendre part à ce qui se déroule déjà, et leur recevabilité au sein du dispositif de concertation, autant que ce qu'elles ont à y dire et à y faire (Berger, 2018). Cela suppose, comme l'affirme Berger, que la participation procède en trois opérations qui l'initient : rejoindre, se mêler et défaire (2018). Je me réfère, dans ce texte, aux deux premières opérations afin de montrer à la fois comment sont vécues les inégalités communicationnelles chez les participant-e-s qui rejoignent et se mêlent *à* et *de*, et de quelles façons ils et elles s'emploient à tenir les points de vue critiques et les appels au débat loin des discussions formelles. Le trait d'union entre « rejoindre » et « se mêler » m'apparaît central dans l'apparition de premières formes d'inégalités communicationnelles et des possibilités d'apparaître durablement au sein des dispositifs de concertation. En particulier, j'analyse ici un type précis d'exclusion de participant-e-s dont

la forme de prise de parole et le ton employé ne cadrent pas avec les attentes au sein du dispositif de concertation. Ce faisant, c'est non seulement le ton employé qui est rejeté, mais aussi, et par le fait même, le propos lui-même et son contenu qui sont discrédités.

Par inégalités communicationnelles, j'entends le caractère inégal de la capacité à prendre la parole dans des rencontres publiques et au sein des dispositifs de concertation de quartier. Par leur style singulier de prise de parole, certaines personnes se font mettre à l'écart, discréditer et parfois rejeter parce qu'elles n'utilisent pas les canaux conventionnels et « appropriés » par rapport aux normes en place pour exprimer leurs points de vue durant ces rencontres.

Dans un premier temps, je présente une scène tirée des rencontres des partenaires de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hochelaga qui illustre comment se jouent les inégalités communicationnelles, ce qui témoigne de la délégitimation de la prise de parole des participant-e-s. Je discute ensuite les défis communicationnels et de prise de parole auxquels font face les participant-e-s qui se sont fait les critiques de cette démarche de revitalisation urbaine. Mon analyse est ancrée dans une approche micro-sociologique qui permet d'observer finement les interactions entre les participant-e-s et les précautions qu'ils et elles prennent pour ne pas perdre leur crédibilité et éventuellement la face devant les autres partenaires de la démarche de RUI.

## Planifier la revitalisation du quartier Hochelaga

À mon arrivée sur le terrain de l'enquête, en 2014, les partenaires de la RUI Hochelaga avaient stabilisé leur action à l'étape de définition d'un premier projet qui avait obtenu l'aval de la communauté (Galarneau et al. 2017). Malgré tout, ce projet laisse derrière lui plusieurs personnes insatisfaites et qui le jugent peu compatible avec les enjeux sociaux du quartier, et notamment avec le sort des personnes les plus vulnérables qui y demeurent. Des références explicites aux personnes en situation d'itinérance qui fréquentent les espaces publics du quartier, tout comme celles qui y pratiquent le travail du sexe, ont graduellement émergé durant les rencontres, au point de semer le doute sur la légitimité du processus ayant mené à un premier projet d'urbanisme plus classique.

Les discussions difficiles et les tabous associés à ces enjeux sont minorés dans les discussions entre les partenaires de la RUI Hochelaga, bien qu'ils soient inscrits dans le plan de match qui sert de socle pour entamer la démarche de revitalisation. Cette forte part de normativité (Pinçon 2018) associée au passage du diagnostic (Ascher 1995) du projet contribue, à ce moment-là, à produire une définition dominante de ce qui pose problème ((Gusfield 2009; Gilbert et Henri 2012) pour les partenaires de la démarche au détriment des enjeux défendus par une minorité de participant-e-s. Devant le sentiment que la « brique allait primer sur l'humain » (Berger 2019, 185), les partenaires préoccupés par les dimensions sociales de la démarche RUI se sont mobilisés pour faire connaître leurs critiques, mais aussi les effets délétères de ce type d'approche. Ce premier geste de revitalisation stimule autrement dit l'apparition d'un « contre-public » (Fraser 2001) de personnes récalcitrantes à la revitalisation du quartier Hochelaga.

Difficile, alors, de concilier les préoccupations de tou-te-s les participant-e-s, sachant que ce qui peut poser problème peut être pour certaines personnes un manque de logements sociaux, pour d'autres une offre commerciale lacunaire, pour d'autres, enfin, la présence de personnes marginalisées dans les espaces publics du quartier et les craintes qu'elles inspirent. Plusieurs partenaires reprochent le plus souvent l'invisibilité de ces dernières dans le processus de revitalisation qui tend, pense-t-on, à produire plus d'exclusion dans le quartier en créant une dynamique de « chasse aux pauvres et aux marginaux », comme l'indique une des partenaires préoccupées par les volontés derrière le projet de revitalisation.

## S'indigner pour faire pression

Au fil de mes observations, mon constat n'est pas celui de l'interdiction absolue à tenir des débats lors des rencontres de la RUI Hochelaga, mais plutôt celui de l'insistance de certaines personnes à mettre l'accent sur des sujets controversés et à vouloir tenir des débats qu'elles estiment légitimes. En plus d'y revenir constamment, celles-ci témoignent d'une volonté à produire les clivages entre les visions et les volontés au sein de la démarche, en revisitant les conditions de la revitalisation, quitte à s'indigner publiquement si elles n'obtiennent pas de compromis. Pour illustrer cet enjeu, j'ai choisi une scène particulièrement marquante qui s'est déroulée à

l'hiver 2017. Cette scène met en avant la présence d'une nouvelle participante qui devra à la fois faire sa place parmi les autres et discuter d'un sujet controversé au sein de la concertation, celui des risques de stimuler la gentrification qui sont associés à la revitalisation urbaine. Cette scène implique également une participante qui tente de mettre en lumière depuis plusieurs rencontres les enjeux et les effets délétères de la démarche de revitalisation du quartier sur les populations vulnérables.

Les discussions portent sur les projets qui prennent naissance sur la rue Sainte-Catherine, une ancienne artère commerciale située au sud du quartier Hochelaga. La petite histoire de l'arrivée de la nouvelle participante est intéressante dans la mesure où celle-ci est confrontée à une double épreuve : en plus de rejoindre le processus pour la première fois, elle est témoin d'un moment de tension entre des partenaires de la démarche, qu'elle décrit comme un « moment marquant ». Ce faisant, sa participation l'amène en quelque sorte à se mêler à et de ce qui se passe avant son arrivée en s'insérant parmi des acteurs et actrices qu'elle ne connaît pas encore.

Les discussions produisent une mêlée au cœur de laquelle quatre protagonistes sont particulièrement impliqués : les personnes responsables du développement commercial du quartier, la militante anti-gentrification, les deux animateurs de la rencontre et le propriétaire d'un terrain fortement convoité par la communauté du quartier. Alors que les personnes responsables du développement commercial s'affairent à présenter leur stratégie marketing pour re-dynamiser le quartier, la militante anti-gentrification est la témoin de ces nouvelles volontés, d'où son incrédulité devant la volonté des premiers à « miser sur un nouveau *branding* pour vendre le quartier » comme elle l'explique. Les animateurs arbitrent la discussion qui ressemble de plus en plus à une prise de bec. Le propriétaire est coincé au cœur du débat sur la gentrification du quartier et ignore une partie des raisons pour lesquelles il se fait invectiver.

La scène se déroule dans un local communautaire au centre duquel plusieurs tables sont disposées en cercle. Entre vingt et trente participant-e-s peuvent s'y attabler. La nouvelle participante franchit la porte du local au même moment. Elle nous adresse ses salutations en se dirigeant vers une chaise au fond. Je la suis des yeux : elle est manifestement nerveuse et cela transparaît dans ses hésitations à prendre place. Elle dépose enfin ses effets personnels et se retourne vers les personnes responsables de l'animation. Une cinquantaine de minutes plus tard, alors que la rencontre est déjà bien entamée, l'animation débute la discussion sur les projets en cours sur la

rue Sainte-Catherine. La nouvelle se trémousse légèrement sur sa chaise et plonge les yeux sur le bout de papier qu'elle tient entre ses doigts. Elle est nerveuse puisqu'elle sait qu'elle aura à discuter de projets qui sèment la controverse depuis plusieurs années dans le quartier. Elle a été informée avant la rencontre qu'elle aura à présenter un point d'information à l'ordre du jour, immédiatement après le point sur le développement commercial du quartier.

L'animation poursuit la présentation des points à l'ordre du jour et explique que : « (...) les travaux sur le coin des rues Darling et Saint-Catherine pour le projet d'hébergement devraient débiter pour l'automne 2017 pour l'ouverture officielle qui est prévue en 2018 ». « Pendant qu'on parle des projets de logement sur Sainte-Catherine... » – tous les regards se tournent alors vers la personne qui intervient à la suite de l'animation – « Est-ce que ce serait possible d'avoir un point d'information pour le 3207 : qu'est-ce qui se passe avec le bâtiment finalement? »

La personne qui lui fait face explique « que le bâtiment a été fermé d'urgence cet hiver à la suite d'un dégât d'eau et que les personnes qui fréquentent le bâtiment et les locataires aux étages... ». « En fait, c'est 50% des locataires qui ont été mis dehors, en plein hiver » coupe une troisième personne, qui est la représentante d'un groupe de défense des droits pour le logement et également militante anti-gentrification. Elle profite de l'attention qui lui est maintenant portée pour ajouter que « sur Sainte-Catherine, c'est vraiment difficile de faire du logement social. Moi, je vous le dis, mais je vais continuer à venir à la RUI pour en parler, parce que c'est vraiment un problème, la question du logement sur la rue Sainte-Catherine ». La militante renchérit sur ce point : « Il y a quand même le propriétaire du concessionnaire automobile sur Sainte-Catherine qui veut vendre son terrain pour faire un projet de condos, et il y a la question des logements sociaux qu'il veut intégrer et toute la stratégie qui vient avec. Comment on peut aller dans le sens du logement social avec la RUI? Et au fait, qu'est-ce que la RUI peut faire dans tout ça? ».

Les autres participant-e-s semblent gêné-e-s par la situation. Des yeux commencent à rouler vers le haut. Certaines personnes se tournent vers les deux animateurs pour qu'ils interviennent avant que la situation ne dégénère, comme ce fut le cas quelques mois plus tôt, lors d'une autre rencontre de la RUI Hochelaga. J'entends l'exaspération que certaines personnes ne prennent même plus la peine de retenir. Le propriétaire du concessionnaire se sent interpellé et obligé de répondre :



Écoutez... L'entrepreneur en ce moment, il voit ce qui se passe et c'est certain qu'il a peur. Il y a beaucoup de subtilité, ce n'est pas facile. On veut apprendre, on veut comprendre, c'est la raison pour laquelle je viens ici, à la RUI. Au bout de la ligne, c'est un projet sur quoi, cinq, six, sept ans? Si ça fonctionne pas, il y aura toujours la possibilité de mettre le logement social sur la rue Joliette. On y va par bloc, par section.

La tension monte d'un cran entre ce dernier et la militante. Alors que le propriétaire se confond en justification, la militante hausse le ton pour rappeler les risques du projet de condos vis-à-vis de l'accélération de la gentrification dans le quartier. Elle en profite pour rappeler qu'il y a des préoccupations grandissantes sur la rue Sainte-Catherine, avec un nombre croissant de ménages locataires qui vivent des situations difficiles, et que des discussions sont nécessaires pour tenter d'y voir plus clair.

La prise de bec est interrompue par l'un des deux animateurs qui indique qu'il faut « poursuivre l'ordre du jour, car il y a encore plusieurs points à discuter concernant la rue Sainte-Catherine ». L'autre en profite pour interpeler la nouvelle participante d'un haussement de sourcil, avant d'ajouter : « On a avec nous aujourd'hui une nouvelle participante qui va nous parler des projets de son organisme. » La nouvelle prend alors une gorgée d'eau en fixant l'une des personnes à l'animation. Elle s'avance d'un mouvement brusque, puis se penche vers l'avant en adoptant une posture qui semble la rendre plus confortable pour prendre la parole, puis s'exclame devant l'assemblée : « Moi, je ne suis pas une habituée des tables de concertation, j'ai été catapultée ici (rires). Donc, comme vous le savez maintenant, on est situé sur Sainte-Catherine depuis 2015 (...) notre projet consiste à transformer l'ancien Centre local d'emploi en ateliers d'artistes. » Elle fournit encore quelques détails, puis termine sa présentation en faisant un tour de table du regard, le visage légèrement rougi, le sourire aux lèvres. Elle semble alors mesurer la portée de son intervention, sachant qu'elle venait d'être témoin d'une altercation au sujet du projet controversé de construction de condos sur le site du concessionnaire automobile. Les autres participant-e-s, dont l'attention semble à ce moment surtout suivre les échanges de regard entre la militante et le propriétaire du concessionnaire, la remercient distraitement et lui souhaitent la bienvenue.

La discussion se déplace ensuite sur la présentation que font les personnes du développement commercial du quartier et qui énonce la stratégie pour

attirer de nouveaux commerçants sur la rue Sainte-Catherine : « On mise sur un nouveau *branding* pour le quartier. On veut mettre à l'honneur le côté créatif et authentique des gens d'Hochelaga. L'objectif, c'est d'attirer les créateurs et les artisans pour qu'ils puissent trouver des locaux adaptés à leurs besoins, par exemple, des ateliers boutiques avec atelier à l'arrière et petit *showroom* à l'avant, qui donne sur la rue Sainte-Catherine. » À la fois stupéfaite et déçue, la militante lance sur un ton colérique : « C'est surprenant d'apprendre tout ça. De voir tout ce qui est fait sur Sainte-Catherine, de vouloir vendre Hochelaga comme ça, la marchandisation d'Hochelaga. C'est vraiment problématique de vouloir vendre Hochelaga, alors qu'il y a des problématiques vécues sur le territoire ».

L'une des personnes à l'animation s'enquiert de la situation pour expliquer qu'« on ne peut pas commencer à se parler de même, on peut discuter, se parler, mais sur un autre ton ». Elle lâche enfin, hésitante : « Je ne veux pas être obligé de te censurer (...) Mais là, on apprend ça de même, on ne le savait pas que c'était ça la stratégie, de vendre Hochelaga, c'est vraiment ça que tout le monde veut ici? », s'indigne-t-elle.

- « Bon, je vais le répéter. La RUI fonctionne en travaillant trois volets simultanément. On travaille l'économique, le social et l'esthétique. On veut travailler adéquatement les trois volets, on veut faire du sens dans les projets en travaillant les différentes dimensions », lui répond l'une des personnes à l'animation.

- « On le sait tout ça... », lâche sèchement la militante.

- « Et la démocratie se développe et se travaille dans ce contexte-là. Mais bon, c'est certain qu'on a peut-être fait une erreur de ne pas avoir plus de débats avec les développeurs commerciaux sur ce qu'on allait faire ».

- « Mais pouvez-vous dire qu'est-ce que la RUI fait dans tout ça? Donc là, il y a le concessionnaire qui a cédé son terrain pour construire des condos, le développement commercial et la RUI qui sont en train de *brander* le quartier pour mieux le vendre. Je veux savoir ce qui est défendu dans tout ça, c'est quoi les intérêts? ».

- « OK, là je vais être obligé de te censurer », s'exclame une des personnes à l'animation.

- « En tout cas, c'est vraiment très gênant tout ça », laisse tomber enfin la militante, manifestement forcée d'interrompre ses demandes

d'explications devant les regards que lui lancent les autres participant-e-s, y compris la nouvelle participante qui semble à l'écoute et empathique face aux critiques qui sont formulées.

J'ai pris contact avec la nouvelle participante quelques semaines plus tard pour en savoir un peu plus sur sa première expérience de participation aux rencontres de la RUI Hochelaga. J'en ai profité pour l'interroger sur l'implication de son organisme dans la stratégie du nouveau commercial de la rue Sainte-Catherine et comment elle avait perçu la forte opposition aux projets. Elle m'explique qu'elle s'est sentie comme une *outsider*, qu'elle n'a pas tout compris, mais qu'elle a tout de même apprécié son expérience. Elle raconte qu'elle a eu une seule appréhension vis-à-vis de « la question chaude de la gentrification » : « Je voulais voir aussi où on se situe nous par rapport à leurs perceptions et quel type d'acteur on est dans ce système-là dans le fond. » Ce qu'elle a trouvé le plus « amusant » de sa première participation, « c'était de se lancer à l'eau. C'est un peu la même sensation quand on va faire une présentation à l'école, avec un peu de pression aussi quand tu as tous les yeux qui sont tournés vers toi et qu'ils ne te connaissent pas en plus. » Elle m'explique que ce qui est important dans ce type de rencontre, c'est :

L'écoute des autres, de respecter, d'attendre son droit de parole, de respecter le tour de parole des autres. C'est comme dans la vie en général, on aime les gens qui sont posés, qui ne s'emportent pas trop, qui maîtrisent leur sujet. On dévalorise l'émotivité et l'agressivité... qui sont pour moi pas nécessairement mauvaises. Je pense que tous ces tempéraments, dans la mesure où ils sont relativement contrôlables pour le bien du groupe et la poursuite de la discussion, je pense qu'on devrait trouver une façon de valoriser les interventions animées par des gens qui sont habités passionnément par leur sujet, parce que sinon, on passe à côté de l'objectif de la diversité aussi, parce qu'on veut accueillir, et avoir une synergie entre plusieurs personnes. Imagine s'il fallait qu'on soit tous pareils, pis qu'on communique tous de la même façon?

Cette discussion ne manque pas d'interpeler la thèse de l'inhospitalité des dispositifs qui rappelle combien ceux-ci apparaissent dans ce contexte non seulement comme des espaces de coordination entre des participant-e-s déjà constitué-e-s, mais aussi comme la « fabrique » même de ces derniers et dernières où s'éprouvent leurs qualités (Beuscart et Peerbaye

2006; Berger et Charles 2014). On comprend également comment la nouvelle participante souligne l'importance de la diversité des styles de prise de parole en rappelant que, souvent, l'émotivité et l'agressivité sont dévalorisées, alors qu'elles ont leur place, tout comme l'indignation, pour exacerber le caractère intenable de certaines situations ou propositions, comme on peut le voir avec les nouveaux projets sur la rue Sainte-Catherine.

On comprend comment les dispositifs sont en ce sens parfois fermés à la diversité des styles de participation et à la singularité de leurs auteurs et autrices. Si l'on suit l'analyse de Blondiaux, l'une des conditions centrales des dispositifs est de rétablir une égalité minimale entre les participant-e-s (Blondiaux 2001), en dépit d'une maîtrise des dossiers, de l'information et de la législation très variée d'un-e participant-e à l'autre. C'est en ce sens que le problème de l'inhospitalité des dispositifs pèse sur les participant-e-s en composant difficilement avec leurs qualités personnelles. Or, comme l'indiquent Berger et Charles (2014, 23), « cette singularité constitue pourtant bien souvent une part importante de ce que les personnes ont à offrir dans ces espaces ».

Cette discussion interpelle également la thèse des épreuves de réception (Berger 2018), corollaire de la thèse sur l'hospitalité (Stavo-Debaugé 2017), dans la façon qu'elle semble autoriser – ou plutôt appeler – à une ouverture du dispositif pour recevoir et laisser celui ou celle qui vient se mêler aux discussions déjà en cours. Cela appelle, en d'autres termes, à poser la question cruciale, à savoir si le dispositif agit de manière conservatrice et récalcitrante au changement ou bien, si au contraire, il est ouvert à des processus progressifs et dynamiques, et à la pluralité et la variété des conduites de ses participant-e-s (Mead 2006; Côté 2014).

En contrepartie, d'autres partenaires de la démarche de revitalisation partagent des points de vue critiques par rapport au processus. Ces personnes m'ont expliqué qu'elles ont l'impression que les éléments et les points de vue qu'elles amènent sont parfois vus comme une perte de temps par rapport à la poursuite de l'ordre du jour, ou encore que l'expression de ceux-ci contribue à les stigmatiser et à les marginaliser par rapport aux autres partenaires. À ce sujet, un participant souligne l'importance du ton associé à la prise de parole dans les débats entre des visions et des volontés opposées :

Dans cette dynamique-là, il est important d'essayer justement d'avoir les bons mots, d'avoir le bon ton aussi. Parce que, tu sais que dans la

communication, c'est ce qu'on dit, oui, mais comment on le dit aussi, donc c'est à travers les discussions, pis c'est à travers les volontés collectives qu'on arrive à faire quelque chose. Et le ton m'apparaît quelque chose d'important, les sujets bien sûr, pis les contenus bien sûr aussi, mais tsé, c'est une construction et donc moi je pense que ça reste un objet fragile et je le traite comme tel.

## Pluralité et diversité épistémiques

Le problème des inégalités communicationnelles mérite alors de retenir notre attention puisqu'il s'agit en fin de compte d'un symptôme d'un enjeu démocratique plus large. En effet, accepter d'élargir le spectre des styles de prise de parole, c'est admettre toute la singularité de leurs auteurs et autrices et, par là même, aller au-delà de déclarations. Comme le souligne Goffman, « (...) chacun des participants cache ses désirs derrière des déclarations qui font référence à des valeurs auxquelles toutes les personnes présentes se sentent tenues de rendre hommage » (Goffman 1973, 18).

Alors qu'il apparaît souhaitable de ne pas se fermer aux styles de participation qui cadrent difficilement avec les normes en vigueur, il apparaît également important d'offrir un maximum de prises de parole pour que les personnes qui participent puissent se mêler en toute connaissance de cause et de manière à ne pas stimuler ni alimenter la suspicion parmi les partenaires de la démarche de revitalisation. L'un d'eux rappelle d'ailleurs qu'il a beaucoup d'expérience de la démocratie directe et qu'en arrivant à l'une des rencontres de la RUI Hochelaga, il était « pas mal dubitatif par rapport au processus et à la façon dont se prennent les décisions. C'est un espace décisionnel, mais en même temps, les acteurs n'ont pas de pouvoir. C'est comme de l'anti-prise de pouvoir. »

D'autres personnes qui ne sont pas au cœur de ces controverses, mais les observent néanmoins, constatent surtout que la dynamique de groupe est tributaire de participant-e-s dont les capacités à participer demeurent variables, conséquence d'un accès tout aussi variable aux informations : « Il faut que ça redevienne un espace de débat et de décision, et qu'on ait vraiment l'impression d'être impliqué dans les décisions. Parce qu'en ce

moment, c'est pas ça. J'ai l'impression qu'il me manque de l'info, que des fois on la reçoit durant la rencontre en tant que telle, qu'on a jamais entendu parler du projet et que là ça survient de même. »

Dans ce contexte, il est difficile d'adhérer au postulat voulant que les dispositifs de concertation de quartier fonctionnent sur l'échange argumenté, la délibération fondée sur la rationalité en vue de l'atteinte idéale d'un intérêt général. Il est également difficile d'adhérer à l'idée que l'accord, fruit de la délibération, est négocié et parvient à produire des ententes et des consensus (Innes 2004).

Mon analyse montre que c'est en partie parce que des consensus ont été établis avant l'arrivée des personnes qui se font les critiques à l'égard des volontés de la RUI Hochelaga qu'il semble difficile d'inclure dans le processus les réflexions cruciales sur la gentrification et l'exclusion des personnes marginalisées. Ainsi, si les personnes qui manifestent des craintes vis-à-vis des projets ne parviennent pas à les insérer comme des préoccupations de plein droit, c'est parce qu'il semble difficile de faire un pas en arrière ou de revenir sur les consensus.

Pour le dire autrement, cette analyse montre que la recherche de consensus à tout prix vient gommer toute possibilité de débattre ou d'entrer en contradiction avec d'autres visions plus largement répandues autour de la table, lors des rencontres. Pire, le consensus pourrait engendrer du surplace, comme le souligne un participant de la démarche de revitalisation : « Il y a dans le quartier toutes les forces vives pour assurer le succès d'une démarche RUI. Par contre, le but, ce n'est pas d'obtenir un consensus, puisque si tu obtiens un consensus, tu finis par ne rien dire. ».

La recherche de consensus à l'issue de la délibération constitue un enjeu considérable et un marqueur d'avancement de la concertation. Or, de manière plus générale, les personnes qui pourfendent le consensus s'y prennent de différentes manières pour en faire la critique : la recherche du consensus vient annihiler la possibilité du clivage et l'affrontement, créant ainsi une impasse pour la vie politique et la démocratie de manière générale (Mouffe 2016). D'autres personnes vont plutôt y voir le passage d'un mode qui est caractérisé par l'affrontement, à un mode délibératif, ce qui contribue à affaiblir considérablement l'exercice d'un contre-pouvoir et la possibilité de « faire pression » (Carrel 2006). Et en l'absence de contre-pouvoir, le risque est grand de voir apparaître les mécanismes de domination et de

récupération (*ibid.*). Or, le modèle délibératif a tendance à favoriser les intérêts établis qui sont déjà organisés et fortement concentrés (Fung et Wright 2003).

## Expérimenter pour réduire les injustices

Devant l'impératif de participer en suivant de près la gamme de compétences communicationnelles induite par des normes sociales qui empiètent sur les modes d'expression des personnes, il semblerait que les participant-e-s qui font leur apparition au sein des dispositifs de concertation de la RUI Hochelaga doivent se conformer ou, à tout le moins, assouplir et agencer leur mode d'expression à celui auquel les autres participant-e-s s'attendent. Autrement, la participation sera accueillie avec une certaine méfiance, et c'est là tout le paradoxe du mouvement d'« élargissement » participatif qui contribue simultanément à imposer un format des façons de s'exprimer.

Le design participatif se trouve ainsi de plus en plus standardisé, surtout si on pense à l'apparition des professionnels et des professionnelles de la participation équipé-e-s d'outils et de méthodes, réduisant parfois la participation à ce que peuvent offrir ces outils (Bonnacorsi et Nonjon 2012). Le dispositif de concertation de la RUI Hochelaga n'y échappe pas, puisqu'il met de l'avant une démocratie par consensus, suit un ordre établi par l'agenda qu'il propose et les ordres du jour qu'il veut suivre méticuleusement.

Le problème s'étend donc bien au-delà des plans d'idéation, des ateliers de co-crédation et de co-design, des activités de type remue-méninges, des supports et du matériel de bricolage visant à rendre la participation ludique, par une standardisation de la prise de parole de manière à réduire au maximum les incertitudes reliées à la participation (Rui 2004). En cela, le dispositif de concertation tente de réduire au minimum les risques de débordement (Berger 2018) et de désordre (Blondiaux et Sintomer 2009).

Alors qu'il devrait s'agir du moment et du lieu pour discuter des problèmes vécus localement, il semblerait de plus en plus que certains sujets controversés ne puissent plus faire l'objet de débat, par crainte de faire fuir les personnes qui ne souhaitent pas participer aux discussions difficiles. Les crises, les colères et l'indignation ne sont finalement que le reflet de cet empêchement. Les discussions difficiles apparaissent alors moins comme

une priorité aux yeux de certaines personnes qu'un grain de sable pris dans l'engrenage qui risque de bloquer la machine (Joseph 2004), alors qu'aux yeux d'autres personnes, l'espace de concertation devrait précisément servir à la délibération et aux discussions de fond.

Or, si on part du principe que les citoyens et les citoyennes disposent d'un droit de regard sur les affaires publiques (Céfaï 2007), ils et elles peuvent critiquer et prendre part à celles-ci pour contester des situations ou des projets qui leur sont imposés ou encore pour discuter des problèmes qui touchent directement leur quartier. Et c'est cette figure de la participation qu'il semble important de souligner, tout comme ses styles de prise de parole et d'engagement. Cela n'est pas sans rappeler d'ailleurs les questions d'inclusion des participant-e-s dont les caractéristiques intrinsèques peuvent parfois être en dissonance avec le dispositif de concertation.

Dans ce contexte, la thèse du contre-pouvoir apparaît intéressante, d'autant plus qu'elle situe l'affaiblissement de ce contre-pouvoir dans un système de démocratie qui tend de plus en plus à se pacifier (Fung et Wright 2003), lorsqu'il fonctionne par consensus (Mouffe 2016). Les dispositifs, bien qu'on leur connaît une aspiration à la surveillance, au contrôle des corps et des esprits, sans oublier la reproduction de discours hégémoniques (Foucault 1975; Beuscart et Peerbaye 2006), devraient, de ce point de vue, être le creuset de la délibération, de l'argumentation et de la possibilité de tenir des débats.

Les enjeux qui ont été discutés dans ce texte devraient nous permettre de pousser plus loin le travail des praticien-ne-s et les enquêtes des chercheurs et chercheuses, et nous entraîner tous et toutes ensemble vers des façons de faire porteuses de « plus de démocratie » en soupesant à la fois ce qui contribue à l'inhospitalité des dispositifs, le cas échéant, et à une plus grande inclusion démocratique et communicationnelle. Sans en être non plus l'idéal, cette façon de repositionner le problème à l'échelle des personnes qui pilotent des démarches de planification urbaine permettrait au moins de faire un pas de plus vers une justice épistémique par une plus grande inclusion à la variété des styles communicationnels et en rétablissant leur valeur au sein des dispositifs de concertation.

En considérant les personnes qui s'indignent publiquement comme les « baromètres » d'une santé démocratique et en ne leur prêtant plus des intentions de « ravageurs » au sein des dispositifs (Berger 2018), on parviendrait peut-être à accepter le changement et à amorcer de petites réformes à l'intérieur de ces derniers et à produire peut-être des dispositifs



d'émancipation (Fraser 2011). Quels seraient alors leurs leviers pour amorcer ces changements? Comment ces personnes pourraient-elles apparaître sans avoir constamment à s'indigner et à prendre courageusement la parole pour discuter des sujets difficiles et aborder les tabous dont personne ne veut parler? Comment produire, enfin, les conditions pour que les transformations démocratiques proviennent du bas, alors qu'on sait pertinemment que, le plus souvent, il s'agit de tentative de « mise en ordre par la gestion de paix sociale et une re-technicisation des enjeux politiques de la ville », comme le suggèrent Bacqué et Gauthier (2011, 57).

Il en va, enfin, de la nécessité, pour les praticien-ne-s, les chercheurs et chercheuses, de porter une attention accrue à ses manifestations intangibles et souvent difficiles à capter et à mesurer. Des méthodes d'enquêtes sur le long cours en rupture avec l'urgence de l'immédiat doivent être au cœur de nos préoccupations, afin d'accompagner les politiques publiques et l'action collective étendue à la planification urbaine, notamment, vers une plus grande inclusion, afin de stimuler la collaboration entre des personnes dont les intérêts et les préoccupations peuvent être totalement divergents.

## Bibliographie

- Angotti, Tom. 2007. « Advocacy and Community Planning : Past, Present and Future ». *Progressive Planning Magazine bac issues*, [En ligne] : <http://www.plannersnetwork.org/2007/04/advocacy-and-community-planning-past-present-and-future/>
- Ascher, François. 1995. *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : Odile Jacob.
- Bacqué, Marie-Hélène et Gauthier, Mario. 2011. « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein ». *Participations*, 1(1): 36-66.
- Berger, Mathieu et Charles, Julien. 2014. « Persona non grata. Au seuil de la participation ». *Participations* 2(9): 5-36.
- Berger, Mathieu. 2018. « S'inviter dans l'espace public. La participation comme épreuve de venue et de réception ». *SociologieS, Dossier HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts*. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/sociologies/6865#authors>

- Beuscart, Jean-Samuel et Peerbay, Ashveen. 2006. « Histoires de dispositifs (introduction) ». *Terrains & travaux* 2(11) : 3-15.
- Blondiaux, Loïc. 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Seuil.
- Blondiaux, Loïc et Sintomer, Yves. 2009. « L'impératif délibératif ». *Rue Descartes* 1(63) : 28-38.
- Breviglieri, Marc. 2014. « La vie publique de l'enfant ». *Participations* 2(9) : 97-123.
- Carrel, Marion. 2006. « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire ». *Politix* 75(3) : 33-51.
- Céfaï, Daniel. 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*. Paris : La Découverte.
- Côté, Jean-François. 2014. « Le concept de société chez G. H. Mead ». Dans *La théorie sociale de G.H Mead*. Sous la direction de Alexis Cukier et Èva Debray, p. 165-184. Paris : Le Bord de l'eau.
- Fainstein, Susan. 2010. *The Just City*. Ithaca and London : Cornell University Press.
- Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Fraser, Nancy. 2001 [1992]. « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement ». *Hermès, La Revue* 3(31) : 125-156.
- Fraser, Nancy. 2011. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- Fung, Archon et Wright, Erik O. 2005. « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative ». Dans *Gestion de proximité et démocratie participative*. Sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, p. 49-78. Paris : La Découverte.
- Galarneau, Marilène, Bilodeau, Angèle, Boucher, Maxime, Lefebvre, Chantal et Potvin, Louise. 2017. *La production des effets de l'action intersectorielle locale sur les milieux de vie. Le cas de la Table de quartier Hochelaga-Maisonnette à Montréal*. Rapport de recherche du Centre Léa-Roback, 69 p.
- Gilbert, Claude et Henri, Emmanuel. 2012. « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion ». *Revue française de sociologie* 53(1) : 35-59.
- Goffman, Erving. 1973 [1956]. *La mise en scène de la vie quotidienne :1. La présentation de soi*. Paris : Éditions de Minuit.

- Goffman, Erving. 1991 [1974]. *Les cadres de l'expérience*. Paris : Minuit.
- Gusfield, Joseph. 2009 [1981]. *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris : Économica.
- Innes, Judith Eleanor. 2004. « Consensus Building: Clarifications for the Critics ». *Planning Theory* 3(1) : 5-20.
- Mead, George Herbert. 2006 [1934]. *L'esprit, le soi et la société* (traduction de Daniel Céfaï et Louis Quéré). Paris : PUF.
- Motta, Alexandre. 2014. « Mépris et répression de la prise de parole en public. Construction d'une domination symbolique profane dans une copropriété et dénonciation publique ». *Participations* 2(9) : 71-95.
- Mouffe, Chantal. 2016 [2005]. *L'illusion du consensus*. Paris : Albin Michel
- Rui, Sandrine. 2004. *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- Stavo-Debaugé, Juan. 2014. « L'idéal participatif ébranlé par l'accueil de l'étranger. L'hospitalité et l'appartenance en tension dans une communauté militante ». *Participations* 2(9) : 37-70.
- Stavo-Debaugé, Juan. 2017. *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*. Montréal : Liber.
- Tarragoni, Federico. 2014. « De la personne au sujet politique. Une ethnographie des prises de parole populaires dans les assemblées de Barrio au Venezuela ». *Participations* 2(9) : 149-175.



## 5. Travail pair versus travail social : quelle légitimité de la mètis face aux savoirs académiques ?

SYLVAIN PIANESE

Les travailleurs pairs et les travailleuses paires sont des personnes embauchées par des structures en qualité d'intervenantes sociales, et dont le socle de compétences est leur expérience de vie. On parle dès lors de savoirs expérientiels, qui sont mis à profit pour développer une approche nouvelle de l'accompagnement des personnes. Si le travail pair n'est pas récent, il n'en reste pas moins une innovation dans le champ de l'action sociale et médico-sociale en France. Il exige de la part des professionnel-le-s un changement de culture et de pratiques, ce qui a pour effet de susciter des résistances fortes lors de l'accueil d'un-e intervenant-e pair-e. Chargé de mission pour le développement du travail pair, j'accompagne professionnel-le-s et intervenant-e-s pair-e-s dans leurs fonctions afin de faire évoluer ces résistances et faciliter ainsi l'exercice de leur métier. Ces intervenant-e-s exercent dans différents secteurs d'activité : réduction des risques, santé ou encore réhabilitation psychosociale. Partant de ce point de vue situé, mon propos s'intéresse ici à comprendre les résistances auxquelles font face ces personnes lorsqu'elles intègrent une équipe composée de professionnel-le-s de l'action sociale. Ainsi je propose, après une contextualisation du travail pair, d'analyser la délégitimation vécue par les travailleurs et travailleuses pair-e-s de leurs « savoirs profanes » en regard des « savoirs académiques » détenus par les professionnel-le-s.

### Institutionnalisation du travail social

Pour exercer le métier de travailleur social ou de travailleuse sociale, il est aujourd'hui nécessaire de passer par une formation permettant de valider des domaines de compétences qui circonscrivent le champ de l'accompagnement social, définissant par là des corps de métiers. Dans ces

formations cultivant l'endogamie du fait qu'elles sont assurées pour la plupart par des professionnel-le-s issu-e-s du secteur social, se développent une technicisation et une rationalisation des pratiques du travail social (IGAS, 2006), à partir de notions et de concepts qui s'apparentent à « une langue de bois » (Gravière, 2012). On peut citer, par exemple, la définition de la « juste distance au public », de l'éthique et d'une déontologie, le maniement des logiques de réseau, la maîtrise de partenariats (menant à culture de l'entre soi) et de dispositifs constitués par l'appareil législatif. Ces formations invitent les étudiant-e-s à se professionnaliser et intervenir en tant qu'agent-e-s technique-s, mais aussi à devenir des « professionnel-le-s » détaché-e-s *a priori* de leur parcours personnel.

Parallèlement, on voit aujourd'hui émerger le travail pair caractérisé par des savoirs expérientiels, ou « profanes », construits par l'expérience du stigmate sans passer par une formation scolaire. Ces savoirs sont présentés en opposition à des savoirs de type académique dans le champ du travail social. Le savoir des travailleurs et travailleuses pair-e-s repose sur la mise en perspective de leur trajectoire individuelle pour accompagner des personnes dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale, c'est-à-dire par ce qu'on peut nommer une « autodidaxie pragmatique » (Veille-Grosjean *et al.*, 2012, 4) d'apprentissage situé dans l'expérience personnelle et liée à des parcours individuels.

À ce titre, ils et elles mobilisent des aptitudes dans l'intervention, souvent qualifiées d'indicibles, s'apparentant à une *mêtis* (Autès, 2004), c'est-à-dire à une intelligence pratique, rusée ou à logique d'action liée à des circonstances géographiques (localisées sur un territoire précis) et temporelles (dans l'ici et maintenant). Cette *mêtis* relèverait d'une « intelligence de la situation », par distinction avec l'« intelligence de l'objet » qui ressort du domaine technique (Amorim, 2011). Détéienne et Vernant la caractérisent de la manière suivante : « le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise » (1974, 10). Cette aptitude peut se retrouver dans la citation suivante, où un pair m'a fait part de son intervention auprès d'une personne en difficulté lors d'une *free party* :

Lors d'une intervention en *free-party*, un ami en *badtrip* avait été récupéré par les secours qui l'avaient allongé sur un lit avec une couverture de survie pour attendre que ça passe. Lui demandait un autre carton pour aller mieux<sup>1</sup>. Les médecins refusaient

catégoriquement cette option. On leur a suggéré de lui donner un carton « placebo » et que ça irait mieux après. Comme ils ont refusé, nous lui avons donné un carton vierge en cachette. Il s'est relevé est parti danser toute la nuit. Il allait beaucoup mieux : il avait juste besoin de débloquer.

On peut voir au cours de cette intervention dans quelle mesure les savoirs académiques se confrontent à cette *métis*, qui ne peut être ni enseignée de manière formelle ni fonctionner de manière systématique. Ces constructions artisanales de l'intervention connaissent une délégitimation de la part des professionnel-le-s diplômé-e-s, qui ne parviennent pas à nommer et définir ces interventions parce qu'elles sortent des champs de compétences définis par des référentiels du travail social.

Par le fait qu'ils et elles sont employé-e-s dans les équipes, les travailleurs et travailleuses pair-e-s révèlent cette délégitimation qui s'exprime par la dévaluation de leurs interventions. Des résistances peuvent s'exprimer dès lors que l'embauche d'un travailleur ou d'une travailleuse est envisagée dans une équipe de professionnel-le-s :

Euh, l'avoir dans l'équipe soignante, ça pose problème à certains... Forcément... C'est vrai que nous on voit mal quelqu'un dans l'équipe éducative, puis je suis pas sûr que ce soit souhaitable sous cet angle-là. On pourrait avoir un travailleur pair dans l'équipe éducative s'il est diplômé éducateur. S'il l'est pas... alors... faire en sorte que tout le monde fasse tout et que tout le monde soit le même, c'est pas très intéressant. Par ailleurs, il peut être dans une équipe au titre de psy, pas obligé d'être éduc, chacun son identité professionnelle. Et forger une identité professionnelle sur le fait d'être travailleur pair, pour moi, c'est provisoire, c'est pas éternel, c'est pas très intéressant. Parce qu'être pair, ça ne mentionne jamais plus qu'une expérience, et une expérience, ça vient enrichir un CV tout simplement. Les compétences expérientielles, oui, mais bon... (propos recueillis lors d'un échange avec un cadre employeur d'un travailleur pair)

À plusieurs reprises, lorsqu'un travailleur ou une travailleuse pair-e est embauché-e, j'ai constaté que les professionnel-le-s faisaient preuve de prudence, voire de défiance, à son arrivée en poste. Cette défiance se manifeste, par exemple, par le refus de présenter le public au travailleur pair ou à la travailleuse paire, par l'injonction à « se débrouiller seul-e »,

par le regard prescriptif sur les activités qu'il ou elle propose. Son champ d'intervention est alors réduit à des tâches d'accueil ou d'animation. Cette relégation est justifiée par leur incompétence présumée par rapport aux principes de l'intervention acquis lors de la formation en travail social. Dans le témoignage suivant, un éducateur spécialisé parle de ces « positions de principe » comme de « vieux réflexes » :

C'est pas facile. Il y a des équipes où il y a des positions de principe, mais ça ne suffit pas. Et une fois les positions de principe acquises, elles viennent se confronter à la réalité et puis à nos représentations. Et une fois qu'on met ça en œuvre, boum, les vieux réflexes ressortent. Euh, bon : les questions sur le secret, la confidentialité, le secret partagé...

Par cette mise à l'écart, le travail pair se retrouve ainsi dans une position interstitielle, dans le « désintéressement institutionnel » (Parsons, 1968), et se retrouve réduit au statut de témoignage de l'expérience de vie. Ces éléments amènent une remise en question et, *in fine*, une délégitimation des travailleurs et travailleuses pair-e-s sur deux terrains : celui du manque de formation de ces professionnel-le-s et celui de pratiques considérées comme inutiles.

## Délégitimation des travailleurs et travailleuses pair-e-s

La qualité et la légitimité des pratiques sont reconnues si elles correspondent à des champs de compétences définis par les diplômes, mais aussi à des pratiques d'usages propres à l'activité d'une équipe. Les professionnel-le-s reconnaissent ces référentiels, et reprochent aux travailleurs et travailleuses pair-e-s de ne pas avoir de « diplôme estampillé correspondant aux cadres », de manque de formation « académique » et d'être détenteur et détentrice d'une culture profane au travail social (méconnaissance des pratiques, des termes et sigles utilisés par exemple), et peut conduire chez les travailleurs et travailleuses pair-e-s à un sentiment d'illégitimité : « Pourquoi je me sens pas légitime? C'est simple : le diplôme et la formation. Si j'en avais je ne me poserais même pas la question. »



Il existe de plus en plus de formations à destination des pair-e-s afin qu'ils puissent professionnaliser leur approche. J'observe que ces formations ressemblent à des formations de travail social allégées, portées et pensées par des organismes de formation en travail social ou médico-social, et dont le contenu s'apparente à celui des travailleurs et travailleuses formé-e-s en travail social (distance, relation, accompagnement social). L'objectif affiché de ces formations est de pouvoir acquérir des notions fondamentales leur permettant d'intervenir auprès des publics en collaboration avec d'autres professionnel-le-s.

Au quotidien, les actions mises en œuvre par les travailleurs et travailleuses pair-e-s sont, dans mes observations, souvent remises en question de manière *a priori* : lorsqu'ils et elles réalisent de « l'aller vers », il peut leur être reproché une paresse (« on ne voit pas ce qu'ils font, on me dit qu'ils font la sieste ») ou les professionnel-le-s peuvent montrer un désintérêt pour leurs propositions : « ce que tu proposes, on l'a déjà essayé et ça ne marche pas », « ce que tu proposes, c'est de l'animation et tu n'es pas là pour ça ».

Ils et elles sont souvent recadré-e-s par les professionnel-le-s à propos de la « bonne distance d'intervention » à maintenir avec les personnes accompagnées : « Au début, tu tutoyais les usagers, mais c'est mieux depuis qu'on a recadré ça », ou « la proximité que tu entretiens avec les usagers m'a toujours interrogé, on dirait du copinage, même si je sais que ça n'est pas le cas » (propos d'un éducateur spécialisé recueilli lors d'une réunion d'équipe). Prenons un autre exemple. Dans un échange informel avec un travailleur pair, celui-ci critique la bienveillance affichée de la part de ses employeurs envers lui et qui, selon lui, ne répond pas à ses besoins en tant qu'employé :

Ils sont toujours très bienveillants, parfois trop. Même quand une fois je suis arrivé bourré au travail, ils ont cherché à expliquer pourquoi. Alors c'est très bienveillant, mais ce que je voulais moi, c'est qu'il y ait quelqu'un qui me donne un avertissement pour me recadrer comme n'importe quel salarié. Mais ils m'ont dit « non, mais tu sais on comprend bien ta situation perso, c'est normal ». Mais moi je veux un employeur, pas des amis. (propos d'un travailleur pair lors d'un échange informel)

On voit par-là que les professionnel-le-s pair-e-s peuvent être ramené-e-s à leur identité personnelle. Dans un deuxième temps, cette requalification

de professionnel-le à individu/usager/usagère est susceptible de générer des situations où les employeurs et employeuses adoptent un comportement paternaliste, sortant ainsi du champ d'une relation d'emploi. Cela amène les travailleurs et travailleuses pair-e-s à remettre en question autant leur professionnalisme que leur personnalité. Et ils ou elles en viennent ainsi à adopter une posture de mimétisme (langage, pratiques, postures), afin de se protéger de ces phénomènes de réduction, et éviter l'écueil de se revoir positionné-e-s comme des usagers et usagères.

L'embauche d'un travailleur pair ou d'une travailleuse paire se réalise dans le but de « se rapprocher des publics » et que leur regard « décalé » puisse remettre en question le fonctionnement de la structure employeuse, afin de « repositionner l'usager ou l'usagère au centre du dispositif ». C'est au travers de leur « lucidité subversive » (Medina dans Godrie et Dos Santos, 2017) que je retrouve des réflexions centrées sur les fondements éthiques et déontologiques, comme l'indique ce témoignage d'une travailleuse paire arrivée nouvellement dans un service :

Je trouvais que c'était une usine. T'es pas une personne, t'es un dossier : un dossier à traiter. Nous, c'est pas comme les AS (« assistantes sociales », ndlr), on est à l'écoute des gens. Et ce qui est bon dans le travail pair, c'est que je prends moins de pincettes avec les gens. Si t'as envie de dire un truc à une personne, il vaut mieux y aller *cash*. Je sais très bien comment m'adresser, et à qui. Et les gens de la « zone », ça leur va bien. Je trouve ça beau, mais vraiment, c'est magnifique, tu trouves pas beaucoup d'endroits où c'est comme ça.

Pourtant ces réflexions s'expriment rarement ouvertement dans les équipes, du fait qu'elles sont génératrices de conflits et, *in fine*, d'exclusion des travailleurs et travailleuses pair-e-s du groupe professionnel.

## Bibliographie

Amorim, Marília, 2011, « Logos, Mythos et Métis : formes de savoir et rapport à la langue ». *Le Télémaque* 40, n°2 : 55-61. <https://doi.org/10.3917/tele.040.0055>.

Autès, Michel, 2013, *Les paradoxes du travail social*. Paris, Dunod.

- Détienne Marcel et Vernant Jean-Pierre, 1974, *Les Ruses de l'intelligence. La mètis des grecs*, Paris, Flammarion, p.10.
- Godrie, Baptiste, et Marie Dos Santos, 2017, « Présentation: inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance ». *Sociologie et sociétés* 49, n°1 : 7-31. <https://doi.org/10.7202/1042804ar>.
- Gravière, Lilian, 2012, « Langue de bois ou pragmatisme? Esquisse d'analyse du langage de la formation ». *Le sociographe* 37, n°1 : 27-34. <https://doi.org/10.3917/graph.037.0027>.
- Inspection Générale Des Affaires Sociales, 2006, « *L'intervention sociale, un travail de proximité* », Rapport annuel 2005, La Documentation française.
- Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Inspection générale des affaires sociales, et ministère de la Santé et des solidarités, éd., 2006, *L'intervention sociale, un travail de proximité*. Paris, Documentation française.
- Vieille-Grosjean, Henri, et Rachel Solomon Tsehay, 2012, « Les médiateurs sociaux: limites et enjeux d'un dispositif ». *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°12 (30 décembre 2012). <http://journals.openedition.org/sejed/7320>.

## Notes

1. Un « carton » renvoie à une forme de L.S.D. (produit psychoactif) consommé sur un morceau de buvard.



## 6. Partager le monopole des savoirs dans l'usage de drogues. Le cas des junkies au Maroc

ABDELLAH ES-SOUADI

Au Maroc, le discours officiel dominant tenu par la communauté des médecins et repris par les autorités ministérielles de la Santé, notamment dans les guides publiés et plans stratégiques, considère la personne usagère de l'héroïne uniquement comme une personne « malade », sans autre considération spécifique. Contrairement aux stratégies parallèles développées, notamment celles qui visent la réduction des risques en laissant aux personnes concernées la responsabilité de leur choix de vie, les stratégies dominantes d'intervention et de prise en charge de ces personnes dites « malades », visent essentiellement l'abstinence ou l'arrêt total de consommation de tout produit illicite. Dans ce cadre, après avoir mis en place un certain nombre de mesures de protection au profit et autour des personnes utilisant des drogues injectables, notamment le programme dit d'échange des seringues, le Maroc, selon une stratégie sanitaire, a autorisé la mise sur le marché de la *méthadone* comme premier produit de substitution aux opiacés.

Même si la mise en avant des traitements de substitution aux opiacés, présentés comme des outils de réduction des risques, peut laisser penser à une ouverture d'approche, il n'en demeure pas moins que le discours dominant s'appuie essentiellement sur une idéologie dans laquelle la médicalisation et l'abstinence constituent l'alpha et l'oméga du processus de prise en charge des personnes toxicomanes. Selon certaines études, l'abstinence peut constituer un obstacle au processus de réadaptation, dès lors qu'elle amène la personne à évacuer l'intentionnalité de son comportement mortifère et ses propres choix dans le processus de prise de décision, dans un contexte où les comportements et choix représentent la pierre angulaire du changement personnel et social attendu (Suissa, 2007).

Vouloir à tout prix l'abstinence traduit l'emprise de la médicalisation sur le comportement des *junkies* et, plus largement, sur tous les enjeux qui les concernent.

Il convient en préalable de préciser que les *junkies* constituent une communauté regroupant les personnes usagères de l'héroïne et de la cocaïne sous forme de crack<sup>1</sup>. Plusieurs de ces personnes se désignent elles-mêmes par ce terme de « *junkies* », non pas seulement pour se distinguer d'autres personnes consommatrices ordinaires de drogues, mais surtout pour marquer un vécu, une expérience, un état d'esprit et des aspirations différents. En reprenant ici cette désignation, loin de la tonalité péjorative qu'elle a parfois dans d'autres contextes, il s'agit de mettre en évidence une histoire de vie, parfois pathétique, souvent mortifère, de ces individus en quête d'expression personnelle, notamment pour que, dans la profusion d'articles et d'études les concernant, leur voix soit également entendue.

Or, quand on parle d'abstinence, leurs témoignages rejoignent ceux d'observateurs et d'observatrices qui, de plus en plus, constatent que certaines pratiques d'usages de drogues se font sous l'emprise d'une médicalisation; le savoir et les choix des *junkies* tendant à être moins pris en compte.

De même, bien que le processus de médicalisation s'applique à l'ensemble des groupes sociaux aux comportements jugés pathologiques, les citoyens-s les plus exclu-e-s socialement se retrouvent le plus fréquemment sujets à une médicalisation de leurs comportements, car ces derniers sont plus visibles et moins désirables dans l'espace social public (Lloyd, Stead et Cohen, 2006; Beaulieu, 2005). Par crainte de propagation d'une épidémie de type VIH ou VHC, le processus de médicalisation s'engage comme une forme de contrôle social (Pharo, 2006). Il convient de spécifier ce processus de fond : celui de la médicalisation comme basculement d'enjeux sociaux et moraux dans le champ du médical (Lupton, 1995) et dans lequel de plus en plus d'aspects de la vie quotidienne sont passés sous l'emprise, l'influence et la supervision de la médecine (Zola, 1983).

Ce discours médical prédominant est étayé par un cadrage légal répressif. L'usage de drogues est encore régi par le Dahir<sup>2</sup> portant loi n°1-73-282 qui remonte au 21 mai 1974<sup>3</sup>. L'article 8 punit tout usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants, la personne usagère encourant une peine de deux mois à un an d'emprisonnement et une amende de 500 à 5 000 dirhams. Cependant, l'autorité judiciaire peut interrompre les poursuites

pénales si la personne inculpée consent, après examen médical effectué sur réquisition du Procureur du Roi, à se soumettre pour toute la durée nécessaire à sa guérison à une cure de désintoxication (Dahir, 1974).

Assurer ce contrôle sur les membres de cette communauté, dont les pratiques et les choix de vie sont considérés comme répréhensibles, passe nécessairement par la maîtrise du savoir sur l'usage de drogues et la disqualification de leurs expériences, ce qui soulève des questions autour du pouvoir et du contrôle social. En effet, les *junkies* finissent par être convaincu-e-s que tous leurs savoirs expérientiels sont des savoirs qui les mettent à risque. Ce discours réprobateur est socialement ancré et fondé sur l'idée selon laquelle les personnes usagères de drogues sont indignes de confiance, donc incapables d'exercer une quelconque responsabilité sociale. À mon sens, cette situation réduit la possibilité de les voir participer à la production de ressources interprétatives donnant du sens à leur usage de drogues, ce qui produit une situation d'injustice herméneutique (Fricker, 2007).

Pour contrer cette tendance à la médicalisation qui fait que les choix et les décisions des personnes concernées sont peu pris en compte, de nouvelles figures de *junkies* émergent pour défendre d'abord les droits de leur communauté, puis celui de consommer sans être des personnes transgressives et stigmatisées. Le discours de ces personnes, qui se positionne face à celui tenu par celles qui parlent à leur place de leur vécu avec un discours exclusivement médical et catégorique, constitue une forme de résistance épistémique.

Dans ce chapitre, je m'interroge ainsi sur la manière dont les *junkies* vivent ce processus de médicalisation de certains usages de drogues. Comment ces personnes l'interprètent-elles? Comment s'opère le déplacement des perceptions des personnes en tant que *junkies*, qualifiées comme délinquantes, à celles de patientes à accompagner? Par quels moyens s'approprient-elles ce discours de médicalisation, vers quelles stratégies s'orientent-elles pour y faire face et quels sens donnent-elles à leur statut de patientes?

Les réflexions et observations du présent chapitre émanent de mon double positionnement de chercheur impliqué, faisant appel non seulement à mon expérience professionnelle au sein d'une équipe de personnes œuvrant en tant que travailleuses sociales et éducatrices, mais aussi à mes questionnements universitaires susceptibles de m'ouvrir à des paradigmes moins convenus.

## Un terrain sensible

Les données analysées dans ce chapitre proviennent de deux sources principales : d'une part, les observations directes sur le terrain des *junkies* à Tanger et des échanges avec ces personnes sous traitement de maintenance par la méthadone et, d'autre part, des témoignages apportés par les personnels de santé des trois centres d'addictologie de Tanger.

Globalement, le terrain des *junkies* est un espace particulièrement sensible, d'abord, compte tenu de l'amalgame souvent fait avec les lieux de regroupement d'une faune de personnes hors-la-loi, vagabondes, voleuses et criminelles. Ce terrain de prédilection est aussi sensible par le fait que les *junkies*, se sachant fragiles et vulnérables, vivent toute intrusion dans leur environnement comme une atteinte à leur espace de liberté, voire une menace à leur mode de vie. Aussi, la personne intruse est toujours suspecte et génératrice de méfiance.

L'accès au milieu des *junkies* a été possible par le biais de mon travail en tant qu'intervenant de terrain, dans le cadre d'un projet de réduction des risques liés à l'usage de drogues injectables développé par l'Association Hasnouna<sup>4</sup> (AHSUD) à Tanger. Intitulé « Appui à la mise en place de la stratégie mobile de la réduction des risques du sida et des hépatites auprès des usagers de drogues, à Tanger », ce projet consiste, sur l'axe du travail de proximité, à distribuer des kits d'injection et des préservatifs, et à récupérer les seringues utilisées, cela comme mode d'approche pour mener des entretiens préventifs individuels et de groupe en matière de VIH et VHC, tuberculose, overdose et aussi pour promouvoir l'injection à moindre risque. Il s'agit également de mobiliser des éducateurs et éducatrices pair-e-s et d'orienter les personnes usagères de drogues volontaires vers les structures spécialisées, susceptibles de répondre à leur besoin et à leur pathologie.

Le travail de rue m'a permis d'investir les squats comme un milieu de vie des personnes usagères de drogues injectables. Pendant deux ans d'intervention, j'ai pu rencontrer des centaines de personnes héroïnomanes et de fumeurs et fumeuses de crack, avec qui j'ai pu développer des contacts directs, basés sur la confiance mutuelle. Observer minutieusement tous les détails de la vie quotidienne des *junkies* dans les squats, en réalisant un grand nombre de conversations sous forme d'échanges spontanés au gré des circonstances, n'aurait pu être possible sans l'expérience du travail de proximité. En effet, un climat psychologique favorable a pu ainsi s'installer



pour mener une observation croisée de la vie des *junkies* dans les squats. Par ailleurs, les intervalles de réflexion et d'écriture ont favorisé une mise à distance sur ma pratique en tant que travailleur social.

## Du *junkie* au « patient » : en quête de reconnaissance

Avant l'inclusion dans le programme du traitement de maintenance avec méthadone (TMM), les *junkies* se définissent comme des résident-e-s de *Kharba* (squat). Leur rythme social se réduit à la recherche permanente de la *Borsa* (la dose d'héroïne). Par crainte d'être pris-e-s par un *mono* (état de manque) douloureux, les *junkies* passent toute la journée à se procurer l'argent nécessaire à leur consommation. Selon ces personnes, le *mono* prend la forme d'une maladie qui touche leur corps physique à un point de douleur tant redoutée que toute leur conduite quotidienne se réduit à s'empêcher d'en « être attrapé-e ». Quand elles sont en passe de fumer une *plata* (une feuille d'aluminium utilisée pour fumer d'héroïne), ces personnes disent : « Je vais me débarrasser de la maladie ».

La vie des *junkies* conduit très souvent à une destruction de leurs liens sociaux (ami-e-s, famille) au profit de liens plus ou moins fugaces liés à leur consommation. Mais, que ces personnes subissent un rejet social forcé ou choisi, elles ne perdent pas totalement espoir de s'en sortir et gardent en tête l'idée de réintégrer la société et d'y trouver une nouvelle place. D'ailleurs, d'aucun-e-s développent leurs propres stratégies de contournement ou de résilience, pour se sortir de l'inertie d'une exclusion-retranchement.

Convaincu-e-s que leur état de manque est une maladie que seule une intervention médicale peut rétablir, les *junkies* souhaitent être reconnu-e-s comme malades et non plus *junkies*. La conquête de ce statut, qui peut susciter une autre reconnaissance liée au fait d'être considéré-e comme un-e réel-le malade, n'est pas toujours chose facile, surtout de la part de la famille. Très vite, cette quête de reconnaissance devient plus importante que le traitement lui-même; élément essentiel à prendre en compte dans le traitement thérapeutique.

J'ai assisté, dans la circonscription de Beni-Makada (Tanger), à un sit-in organisé par des dizaines de ces personnes qui, d'une part, scandaient qu'elles étaient victimes de l'absence de services médicaux, susceptibles de leur garantir un véritable traitement et, d'autre part, réclamaient le

traitement de substitution par la méthadone. Elles criaient à haute voix : « Nous sommes des malades, nous voulons du traitement, nous voulons de la méthadone ».

De telles manifestations sur la place publique de jeunes jusqu'ici mis-es au ban de la société et, à présent, criant à l'injustice, ne sont pas sans poser de questions. Quelle est la signification de cette nouvelle posture? Quelle est la légitimité de leur revendication? Les réponses se trouvent dans l'expression licite d'une catégorie sociale en mal de reconnaissance.

Le récit de Youness, rapporté ci-dessous, illustre comment cette volonté d'affiliation nécessite des luttes répétées et génère de fréquents conflits. Ce changement de statut de *junkies* à malades, jamais réalisé une fois pour toutes, est éminemment itératif. Youness, âgé de 42 ans, consomme de l'héroïne depuis 18 ans. Il vit dans un squat du centre-ville de Tanger. Il a quitté sa maison familiale après s'être retrouvé au cœur des problèmes consécutifs à sa consommation illicite, qui l'opposaient à son père et à ses frères. À cause de cette consommation et du trafic de drogues, Youness a passé en prison la moitié de ses 18 ans de consommation d'héroïne. À chaque fois qu'il a rencontré l'équipe mobile de la réduction de risques, les regrets qu'il avouait témoignaient de son intérêt à rejoindre le programme du traitement de substitution pour guérir sa maladie. Un jour, alors qu'il se retrouvait dans un squat en plein air, il fut surpris par la police alors qu'il s'injectait de l'héroïne; un comportement qualifié de délinquant du point de vue de la loi. La réaction de l'intéressé a alors été de clamer qu'il était « malade ».

Dès le premier jour de présentation dans un centre d'addictologie, les personnes qui s'identifient en tant que *junkies* cherchent généralement à se forger une nouvelle identité. Chaque jour, elles se présentent au centre non seulement pour prendre leur traitement, mais aussi, fortes de leur assiduité quotidienne qui les positionnent mieux socialement, de légitimer un nouveau discours, plus convenu, ce qui le rend plus acceptable.

Le récit de Samira illustre ce chemin transformatif. Cette dernière est une consommatrice d'héroïne depuis plus de 13 ans, d'abord comme sniffeuse de cocaïne les trois premières années. Elle a intégré le programme du traitement de substitution depuis quatre mois : « Mon médecin me dit toujours que pour guérir de cette maladie, il faut beaucoup du temps, puisqu'elle agit sur le corps ainsi que sur le psychisme ».

La prise en charge médicale dispensée dans les centres d'addictologie consiste à changer une réalité sociale bien établie, culpabilisante, pour faire

admettre aux *junkies* que leur pratique est avant tout pathologique et non délinquante. Ce moment visant une prise de conscience par les intéressé-e-s d'une autre approche de leur déviance est crucial puisqu'il met en lumière leur capacité à s'assigner le statut de « patient-e-s » : un préalable pour pouvoir accéder à une nouvelle identité. Il est vrai que la méthadone, considérée comme un instrument de traitement, mais aussi de résilience, a non seulement produit un nouvel ordre symbolique intelligible et donc socialement acceptable, mais également servi d'accès à la catégorie de malades. Et cette nouvelle situation de malade se vit non seulement par le fait de suivre le programme de méthadone, mais plus encore en s'appropriant et en montrant les traits distinctifs qui caractérisent les malades ordinaires.

Mounir vient d'être intégré au programme de traitement par la méthadone après une longue trajectoire de consommation d'héroïne et de psychotropes : « J'assiste chaque jour aux séances d'appui psychosocial et de sensibilisation sur l'usage abusif de drogues. Je suis persuadé que le traitement ne suffit pas. Réussir le processus de la thérapie passe par l'appui psychosocial dont nous avons tous besoin ». Ce récit est rapporté pour signifier qu'« être malade » n'est, ici, ni lié à un rôle à jouer ni à des propos stéréotypés à tenir. C'est, avant tout, s'inscrire en conscience dans une catégorie qui produit une façon de se voir, de voir les choses, une façon d'interchanger et une façon de se comporter.

La participation des *junkies* aux séances de sensibilisation et d'appui psychosocial s'inscrit dans la stratégie d'apprendre sur leur état de malade de telle sorte que ce nouveau savoir leur permette de décrire leur situation d'usagers et d'usagères et de mettre des mots sur ce que représente la thérapie. D'autant plus que ces personnes ont besoin de montrer leur engagement à bien réussir leur thérapie à leur famille, à leurs proches et même, à la police. À cette fin, elles choisissent un dispositif catégoriel susceptible de leur obtenir une reconnaissance par l'accomplissement d'une pratique qui relève du statut de malade. Plus précisément, dès lors que les personnes usagères de drogues, après avoir admis leur dépendance toxicomaniaque, acceptent un traitement, celles-ci ne sont plus des délinquantes, mais des malades-patientes qui s'identifient et se présentent comme telles. Elles ne sont plus responsables des actes délictueux commis et, par conséquent, revendiquent un comportement plus complaisant à leur égard. En effet, la lutte sociale des *junkies*, souvent réduite aux aspects violents, a fondamentalement une dimension morale.

## Rapport de pouvoir médecins-patient-e-s

Dès leur intégration au programme de traitement avec méthadone, les *junkies* entretiennent un rapport avec l'institution de soin et catégorisent leurs actions pour qu'elles soient acceptées. Le personnel de santé donne un sens à cette catégorisation par le biais des jugements portés sur les différentes situations comportementales de « leurs patient-e-s », notamment avec un langage qui relève du registre médical parfois condescendant : « Tu es malade! Ne fais pas ça » ou encore « C'est normal que tu agisses ainsi parce que tu es malade ».

Les *junkies*, soumis-e-s au traitement de substitution, intériorisent le statut de « patient-e-s » et croient que la raison de leur admission dans un centre d'addictologie a pour seul objectif de se guérir d'une maladie chronique. Cette conviction s'est constituée, semble-t-il, notamment sur la base de ce que ces personnes ressentent douloureusement en situation de manque ou de *mono*. En revanche, leur état de malade leur est souvent inintelligible d'autant plus qu'on ne leur apporte que peu d'explication et souvent en termes médicaux abscons, mystérieux, voire suspects. Le langage médical est difficile à déchiffrer, surtout quand il ne s'accompagne pas d'explication, et il exerce une forme de violence symbolique sur les personnes qui n'en maîtrisent pas les codes. Ce rapport de pouvoir entre médecins et patient-e-s reflète la position collective des membres de la société vis-à-vis de la communauté des *junkies*, jugé-e-s délinquant-e-s et totalement irresponsables, eu égard aux risques encourus par la consommation de drogue.

La participation des *junkies* au processus thérapeutique est marquée par une dévalorisation de leurs savoirs. Dès que le mode d'usage est à risque du point de vue de la santé, ne serait-ce qu'en raison du partage de seringues entre personnes consommatrices, tout comportement éventuel de leur part devient, par analogie, à risque et leurs propos perdent en crédibilité.

Le récit de Warda illustre la complexité de la relation soignant-e-s/soigné-e-s dans laquelle la première catégorie exerce un pouvoir et un contrôle sur la seconde. Après quelques mois sous traitement de méthadone, elle se voit refuser les doses de son traitement en prévision de deux semaines à venir en raison d'un voyage prévu hors de la ville. Pour pouvoir garantir le suivi de son traitement et obtenir son traitement, l'intéressée a dû faire appel à un membre de sa famille pour témoigner de sa crédibilité.

À l'évidence, le médecin préférerait s'appuyer sur les propos du proche qui lui était pourtant étranger plutôt que sur ceux de la patiente : « On n'a pas assez de confiance à moi pour me délivrer les doses de deux semaines. Enfin, on me l'a délivré quand mon frère est arrivé ».

Ce processus de dévalorisation des témoignages de *junkies* s'articule à un autre processus de légitimation du savoir médical. La seule vérité bien établie, voire légitime, est celle produite par les professionnel-le-s, notamment ceux ou celles du secteur de la santé. Malek rapporte une conversation qu'il a eue avec son médecin traitant dans le but de diminuer sa dose journalière de méthadone; demande qui lui a été refusée. Le médecin lui a répondu : « Je vois que votre état n'est pas encore stable. C'est moi le docteur qui sait bien quand on va la réduire ».

## Traitement médical entre logiques de santé publique et logiques des *junkies*

Être un-e « patient-e » ne résulte pas d'une situation convenue, mais d'un construit social qui procède d'un long processus répété, itératif, de négociation et de défense, non seulement, pour sortir la personne soignée de son exclusion et de son isolement, mais surtout pour l'amener à retrouver une vie familiale et sociale plus conforme. Mais, au préalable, une question de fond reste à poser : comment la logique de la médicalisation de l'usage de drogues peut se concilier avec les logiques de *junkies* vivant dans les squats?

Selon le guide national de référence sur le traitement de substitution aux opiacés publié par le ministère de la Santé, la thérapie d'entretien à la méthadone est reconnue comme l'étalon d'or du traitement de dépendance aux opiacés et comme un puissant outil de santé (ministère de la Santé, 2008). Après une phase d'inclusion au programme du traitement et celle dite des entretiens où la personne intégrée se doit de changer de comportement et parvient à une amélioration de ses liens familiaux, s'opère la troisième phase qui consiste en un processus d'ajustement lié à la sortie de la méthadone et à l'abstinence de toute substance opiacée. L'objectif est alors radical et pose l'abstinence totale de produits opiacés comme un passage obligé. Dès lors, peut surgir une ambiguïté sur les objectifs fixés par deux approches apparemment contradictoires, au moins pour les *junkies*, notamment celles et ceux qui sont les plus précarisé-e-s. L'approche

médicale, prescrite par le guide du ministère, qui entend la thérapie en termes d'abstinence totale, se heurte frontalement à celle de la réduction de risques, qui ne vise pas forcément l'arrêt total de tout usage de drogues, mais la réduction des risques sanitaires encourus par la pratique d'un usage abusif.

D'après les données de terrain dont je dispose, les personnes *junkies* ne vivent pas seulement une vulnérabilité physique liée au fait qu'elles sont fortement exposées aux risques d'infection au VIH et VHC. Elles vivent aussi une vulnérabilité sociale et symbolique. En effet, ce n'est pas seulement la consommation de drogues, *stricto sensu*, et les effets destructeurs afférents qui posent problème, sinon peut-être dans l'espace familial. Les dommages sociaux qui l'impactent sont plutôt liés à une image constituée autour de la catégorie de personnes héroïnomanes, tirant souvent des vols et d'autres actes délinquants les moyens de leur subsistance en général et de leur consommation de drogues tout particulièrement. Cet amalgame qui naît souvent d'un inconscient collectif entre le seul usage de la drogue et l'activité délinquante en général, condamne les usagers et usagères à l'exclusion. Les *junkies*, notamment, réduit-e-s à leurs propres actes, vrais ou supposés, sont alors marginalisé-e-s, cantonné-e-s à un mode de vie calamiteux, aux squats communautaires auprès de leurs semblables, ce qui produit un renforcement mutuel. Le processus de désocialisation s'aggrave avec les liens familiaux qui s'estompent, l'activité professionnelle qui se réduit, puis s'interrompt, les moyens matériels d'existence qui cessent, les intérêts habituels qui s'amointrissent au point de disparaître, le corps et l'esprit qui s'isolent, jusqu'à une mort sociale.

La catégorisation de l'usage de drogues comme étant une maladie affectant la santé mentale de l'individu a une résonance dans l'opinion publique plus encline à accepter cette forme de pathologie plutôt qu'un comportement de délinquant. Cette nouvelle perception sociale qui préserve de tout jugement d'ordre normatif et juridique, et qui conduit à une catégorisation, va aussi servir, et peut-être même être instrumentalisée, pour une recomposition des relations familiales et sociales. Autrement dit, le processus de catégorisation qui fait de la personne consommatrice de drogues une malade, voire même une malade mentale, peut aussi servir à réactiver des relations familiales et sociales, et à amorcer une réinsertion dans la société, en mettant en avant et en faisant valoir d'elle une image différente. En fait, le sens de cette prise en charge émane d'une contingence pratique où les *junkies* s'activent à déployer un véritable effort pour se

faire reconnaître différemment par leur famille, et plus largement, par la société. Et, s'en référant à la catégorie de patientes dont ces personnes se réclament, elles organisent et réorganisent leurs relations sociales et, plus généralement, leur mode de vie.

Lors de mes entretiens sur le terrain, la première phrase qui vient de la bouche des *junkies*, squatteurs et squatteuses dans un lieu misérable, est souvent édifiante : « J'en ai marre de cette vie misérable, j'avais une famille et des enfants, j'ai tout perdu. Si j'avais un traitement, je ne reviendrais jamais ici. Et j'irais voir mes enfants qui grandissent sans voir leur père/leur mère ».

Ainsi, le processus de la médicalisation ne prend sens que dans la mesure où il ne constitue pas pour les *junkies* une contradiction avec leur volonté de renouer des liens avec la société. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de *junkies*, dans leur recherche effrénée de reconnaissance, ont pourtant du mal à se réconcilier avec leur famille et au-delà, avec la société, même s'ils et elles parviennent à intégrer un programme de thérapie. En d'autres termes, revendiquer le statut de malades et intégrer un programme de traitement permet aux *junkies* de sauver la face. Ainsi, les personnes usagères de drogues, considérées comme déviantes, marginalisées et vouées au rejet social, parviennent, dans le cadre de cette dynamique, à développer des formes sociales d'acceptabilité, sans que le fait de consommer de la drogue soit, pour autant, accepté. On se retrouve alors face à une forme originale de pratique sociale subtile qui oscille entre norme et transgression.

Toutefois, quand survient un problème, de quelque nature qu'il soit, avec la famille notamment, les *junkies* prennent une attitude hostile contre l'institution. Cela peut aller du simple geste de non-satisfaction à des actes de violence contre les biens de l'institution ou contre le personnel. L'échec de la réintégration familiale est souvent présenté par les *junkies*, une fois encore, en termes de maladie. Ils et elles y voient, peut-être, non seulement le signe d'une maladie psychiatrique, mais aussi le signe de l'inefficacité du traitement lui-même. Et, ainsi, de se convaincre que l'institution n'a pas réussi à les soigner, faisant porter au corps médical le poids de la responsabilité avec le raisonnement suivant : si elle les avait soigné-e-s comme il le fallait, ils ou elles auraient pu se réconcilier avec leur famille et leur environnement social.

Par ailleurs, d'aucun-e-s se montrent sceptiques face aux programmes de thérapie de maintenance à la méthadone, comme en témoigne la personne suivante : « Je ne suis pas malade, je suis consommateur d'héroïne. Quand je voudrais m'arrêter d'en prendre, je vais le faire sans l'intervention de

personne ». Ces personnes refusent d'être associées à l'image des *junkies malades* et vont jusqu'à conclure que la méthadone comme médicament administré et l'héroïne comme produit acheté sur le marché noir génèrent tous les deux le même état de manque. Et si elles arrivent à soulager la douleur causée par le retrait du produit, il appartient aux *junkies* d'organiser leur dose et d'envisager l'abstinence, si ils ou elles le souhaitent.

## Du statut de patient-e-malade à celui de représentant-e de la communauté

Le processus de la médicalisation de l'usage des drogues a réduit au silence le savoir des *junkies* et a figé leur culpabilité. Et aujourd'hui encore, le seul savoir légitime et crédible sur les drogues est celui des spécialistes et, surtout, des médecins, tant la suprématie du discours médical est forte.

Les personnes usagères persistent, par les combats qu'elles mènent, à faire face au rejet et à l'assujettissement de leurs choix, savoirs, expériences et perspectives dans un champ dominé par un discours médical considérant l'usage de drogues comme une maladie. Il semble y avoir une apparente contradiction dans les discours des toxicomanes qui, d'une part, revendiquent le statut de malade pour les raisons déjà expliquées, et, d'autre part, contestent l'usage de drogues en tant que « maladie ».

En rupture avec le cadre légal répressif et contre le discours médical dominant, une dynamique est en train de s'opérer au cœur de la communauté des personnes usagères de drogues lesquelles seraient mieux à même de connaître leurs besoins, notamment par le fait qu'elles détiennent les « secrets » de leurs pratiques et jouissent d'une crédibilité vis-à-vis de leurs semblables. Dans ce sens, on peut distinguer deux dynamiques principales qui agissent l'une sur l'autre et donnent lieu à un espace de parole pour les personnes usagères de drogues. La première, externe, concerne l'importance prépondérante accordée aux populations-clés dans le processus d'élaboration des demandes de financements auprès de personnes décideuses et des organismes bailleurs de fonds. La seconde est interne : il s'agit d'une dynamique qui révèle que les personnes usagères de drogues ont besoin que leurs voix soient plus écoutées et respectées en dehors du cadre purement médical.



Ainsi, à l'instar d'autres expériences, dans certains pays européens, les professionnel-le-s et principalement celles et ceux du secteur de la santé se sont rendu compte de l'importance d'établir un équilibre entre l'approche médicale et l'expertise des *junkies*. Ces professionnel-le-s commencent à prêter beaucoup plus d'attention au point de vue des *junkies* et essayent de construire des espaces d'échange. Le Comité de Coordination du Maroc pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, plus connu aujourd'hui sous le sigle CCM, va dans ce sens. Cette instance nationale multisectorielle, créée en 2002, a pour vocation de coordonner l'élaboration des demandes de financement auprès du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et d'assurer le suivi des projets approuvés. Y siègent des représentant-e-s de plusieurs secteurs de la société marocaine en provenance des départements gouvernementaux, d'ONG, des milieux universitaires, des Agences des Nations Unies et des populations-clés (personnes vivant avec le VIH, représentant-e-s des usagers et usagères de drogues). Ce collège comprend 33 membres titulaires, chacun-e secondé-e par une personne cotitulaire, avec un mandat de trois ans. Un représentant actuel de la communauté de *junkies* décrit ses activités militantes au CCM en ces termes :

Après plus quinze ans dans les squats et après avoir réussi à intégrer le programme de la thérapie par la méthadone, je suis nommé représentant de la communauté de *junkies* pour un mandat de trois ans. Concrètement, une réunion tous les trois ans devrait avoir lieu avec les autres représentants d'autres populations clés et les décideurs. Ces réunions se tiennent régulièrement à Rabat et nous procédons à des échanges et discussions ainsi que la présentation des problèmes auxquels on fait face quotidiennement. Il pourrait en résulter une plateforme de revendications communes qui pourraient se traduire en actions sur terrain.

La mutualisation des savoirs et des expériences de ces personnes, par le biais d'histoires ou de témoignages de chacun-e des membres de la communauté des usagers et usagères de drogues a été fondamental en tant que moyen de résistance au discours médical prédominant et à la médicalisation, et donc au silence dont ces personnes essaient de sortir. Des groupes de parole et de discussions tentent d'humaniser la pratique de l'usage de drogues, présentée comme une expérience relevant d'un choix de

vie et reflétant un dessein moral. Les discussions portent sur la création d'un ou de plusieurs groupes d'auto-support dont la vocation s'apparente, selon Abdalla Toufik, à un processus par lequel une communauté des personnes usagères de drogues, employant ses propres ressources, parvient à résoudre un problème spécifique (Toufik, 1992).

Quoi qu'il en soit, l'émergence du dispositif de groupe d'auto-support et de comités représentatifs auprès des responsables réaménage le rapport entre l'individu et le collectif. Le « je » expressif devient un « nous » politique. Or, au-delà des enjeux sanitaires, la question des personnes consommatrices de drogues semblerait relever d'autres enjeux politiques. La prise de conscience que l'expression personnelle et collective des *junkies* ne parvient toujours pas à se frayer un chemin dans le débat public, a stimulé leur volonté de participation à la définition des politiques les concernant, et de revendication de leurs droits. Cela passe nécessairement par de nouvelles normes sociales propices à faire évoluer les mentalités.

Cette dynamique a donné lieu à la naissance d'une nouvelle figure identitaire des *junkies*, construite sur la déconstruction de l'ancienne, condamnant les personnes usagères de drogues et les enfermant dans la clandestinité. Leur savoir et leurs pratiques de l'usage de drogues deviennent le ciment d'un lien d'appartenance à une communauté, composante interne d'une société inclusive, capable de gérer ses membres. L'utilisation de cette dénomination de *junkie* témoigne non plus d'une stigmatisation, mais d'une capacité à s'investir comme source de pouvoir.

En conclusion, on peut dire que l'enquête que j'ai menée permet de jeter plus de lumière sur une réalité vécue par une catégorie sociale stigmatisée qu'est celle des *junkies* qui mènent un combat quotidien pour minimiser leur assujettissement et promouvoir un libre choix de vie, fondé sur leurs savoirs expérientiels personnels et collectifs. Le discours médical associant l'usage de drogues à la pathologie accorde très peu de place aux potentiels humains de changement et étiquette les *junkies* en tant que patient-e-s à vie. Dans un sens subjectif, il y a lieu ici de mettre l'accent sur les efforts considérables et les sacrifices déployés par beaucoup des *junkies* pour montrer qu'ils et elles ont tout perdu, sauf la volonté de se reconstruire. Pour ces derniers et dernières, montrer qu'ils et elles sont capables de s'en sortir et de mener une vie normale dans la société est un combat de tous les jours. Le problème étant ainsi posé, la participation des *junkies* dans la prise de position et les décisions contribue à désacraliser le discours médical et à partager le monopole de savoirs sur l'usage de drogues et les modes d'interventions.

## Bibliographie

- Beaulieu, Alain. 2005. « Michel Foucault et le contrôle social », Québec, Presses de l'Université Laval.
- Collin Johanne et Suissa Amnon Jacob. 2007. « Les multiples facettes de la médicalisation du social ». *Nouvelles pratiques sociales*, pp 25–33.
- Fricker Miranda. 2007. *Epistemic Injustice. Power and the ethics of knowing*, Oxford, Oxford University Press.
- Lloyd, Gwynedd, Stead, Joan, et Cohen, David. 2006. *Critical New Perspectives on ADHD*, New York, Routledge.
- Lupton, Deborah. 1995. *The Imperative of Health. Public Health and the Regulated Body*, Londres et New Delhi, Sage.
- Ministère de la Santé. 2015. *Enquête intégrée de Surveillance Biocomportementale auprès des Usagers de Drogues Injectables à Tanger et à Nador*. Maroc.
- Ministère de la Santé. 2012. *Enquête intégrée de Surveillance Biocomportementale auprès des Usagers de Drogues Injectables à Tanger et à Nador*. Maroc.
- Ministère de la santé, Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de la Santé Mentale et des Maladies Dégénératives. *Programme de Réduction des Risques VIH parmi les Usagers de Drogues Injectables, Plan d'action 2012-2016*.
- Observatoire National des drogues et Addictions. 2014. *Rapport Annuel*.
- Pharo, Patrick. 2006. *Plaisir et intempérance : anthropologie morale de l'addiction*, INSERM, France.
- Suissa, Amnon Jacob. 2007. « Dépendances et médicalisation : repères et enjeux psychosociaux ». *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (2), 92–110. <https://doi.org/10.7202/016053ar>.
- Zola, Irving Kenneth. 1983. *Socio-Medical Inquiries: Recollections, Reflections and Reconsiderations*, Philadelphia, Temple University Press.

## Notes

1. Le crack est de la cocaïne dissoute dans de l'eau chaude, additionnée de bicarbonate de soude ou d'ammoniac, puis refroidie de façon à former un solide

qui a l'allure des petits cailloux.

2. Décret du roi du Maroc.
3. Bulletin Officiel n°3214 du 05/06/1974 – p. 928.
4. Je tiens à remercier chaleureusement l'Association Hasnouna de Soutien aux Usagers de Drogues (AHSUD) à Tanger et tous ceux et celles qui m'ont apporté leur aide pour que ce chapitre voie le jour.

# 7. Avantage versus injustice épistémiques : stratégies d'empowerment dans la réhabilitation éducative et professionnelle des femmes paraplégiques

ELENA PONT

En Suisse, l'Assurance-invalidité (AI) est l'assurance sociale responsable de la distribution de rentes et de mesures de réhabilitation professionnelle aux personnes dites handicapées. L'AI a pour principe que « la réadaptation prime clairement l'octroi d'une rente » (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2020). En 2018, l'AI a octroyé des mesures professionnelles (dont des formations professionnalisantes) à 28 854 personnes. Or, les femmes ont été moins nombreuses à bénéficier de ce type de mesures que les hommes : 10 882 contre 17 972. Par ailleurs, l'octroi de prestations d'ordre professionnel diminue fortement pour les hommes comme pour les femmes à partir de l'âge de 35 ans, mais dans une proportion plus accentuée encore pour les femmes (Pont, 2018).

Dans ces traitements assurantiels se combinent les effets des rapports sociaux de handicap (Pont, 2018) et de sexe, ces derniers tendant à assigner les femmes aussi bien handicapées que valides au travail domestique et à la dépendance financière (Kergoat, 2004). Le handicap est à entendre comme un rapport social qui fait de la participation au travail formel des personnes dites handicapées, un enjeu social. Quant au genre, il s'agit d'un « rapport social de pouvoir du groupe des hommes sur le groupe des femmes, qui institue des normes de sexe différenciatrices et hiérarchisantes » (Collet et Mosconi, 2010). Ces rapports de pouvoir résultent en un traitement inégalitaire des femmes dites handicapées confrontées à l'injonction socio-assurantielle du retour à l'emploi.

À partir de ces constats, j'ai mené, dans une perspective intersectionnelle de handicap et de genre, une recherche doctorale sur la reconstruction du parcours éducatif et professionnel de femmes et d'hommes paraplégiques en Suisse romande. L'intersectionnalité est une épistémologie et une méthodologie de recherche propice à décrire les situations et les expériences d'inégalités vécues au croisement de plusieurs catégories minorées (Crenshaw, 1991), telles le genre et le handicap. Malgré un traitement marqué par le genre, les femmes dites handicapées peuvent reconstruire leur parcours éducatif et professionnel dans des situations singulières favorables, grâce à des stratégies d'*empowerment* dont certains avantages épistémiques font partie. Ce peut être le cas au moment de l'embauche, les personnes qui les emploient s'inscrivant dans une démarche de « discrimination positive », de compensation des désavantages subis par certains groupes, dont les femmes dites handicapées. Certaines de ces femmes bénéficient de l'attribution d'un surcroît de connaissances pertinentes, c'est-à-dire d'un « avantage épistémique » (Wendell, 1996; Harding, 2004) dans le cadre de leur mission professionnelle.

Cet avantage ne les protège pas de situations d'inégalité ou d'injustice épistémique, telles des limitations posées à l'accès à la connaissance ou le manque de reconnaissance de leurs savoirs. Les inégalités vécues par les femmes paraplégiques résultent soit de la minimisation de leurs connaissances professionnelles, masquées par les représentations courantes sur l'inefficacité et l'improductivité des personnes dites handicapées, soit de l'ignorance des personnes employeuses quant aux savoirs difficilement transmissibles qu'elles construisent à partir de leur expérience du handicap. Gardien (2017) écrit, à propos du manque de socialisation des « situations de handicap » (*ibid.*, 121) vécues par les personnes dites handicapées : « (...) Les savoirs pertinents en situation sont peu transmis, peut-être même peu élaborés et diversifiés, autrement dit lacunaires au regard de la pluralité et de la complexité des situations construisant la vie quotidienne de ces individus » (*ibid.*).

Les employeurs et employeuses dit-e-s « valides » montrent une inconnaitance des savoirs expérientiels et stratégiques déployés par les personnes dites handicapées pour entrer en formation ou sur le marché du travail. Les personnes devenues paraplégiques peuvent s'identifier à une large part de l'expérience des personnes dites valides et disposer d'un double point de vue sur la position épistémique de privilégié-e, et de dominé-e (Medina, 2013). Au contraire, les employeurs et employeuses dit-e-s valides

ne peuvent subjectiver que quelques aspects de l'expérience des personnes paraplégiques, celles qu'ils et elles partagent avec ces personnes. Pourtant, étonnamment, ces dernières bénéficient peu de la reconnaissance de cette double perspective, de cet avantage épistémique réel et transversal à bien des contextes sociaux.

Cette hiérarchisation des savoirs est comptable au lien existant entre l'infériorisation des personnes dites handicapées et les inégalités épistémiques qu'elles vivent, qui oblitèrent leurs savoirs professionnels et l'étalement de leur professionnalité. Je montre pourtant qu'à partir de leurs savoirs, les personnes paraplégiques développent des stratégies d'*empowerment*, c'est-à-dire de reprise de pouvoir sur la conduite de leur vie, par le développement de connaissances dans les contextes professionnels. Je définis un modèle d'expérience spécifique d'*empowerment*, le modèle du « double avantage épistémique supposé » (Pont, 2018), qui concerne uniquement les informatrices de ma recherche, et qui se manifeste surtout à l'embauche. Ce modèle révèle la tension qui existe, pour les femmes paraplégiques, entre l'effectivité relative de cet avantage et les situations d'inégalité/d'injustice épistémique dans lesquelles elles sont néanmoins souvent reléguées. Les femmes paraplégiques qui bénéficient d'un avantage épistémique demeurent, à plus long terme, confinées à des rôles et positions traditionnellement occupés par les femmes, en particulier lorsqu'elles sont dites handicapées : des rôles subalternes et des positions fixes.

Tout d'abord, je montre l'impact du genre et du handicap sur les parcours éducatifs et professionnels des femmes paraplégiques, avant de proposer une acception de la réhabilitation comme une épistémologie sociale qui guide les traitements des personnes dites handicapées vers la formation ou l'emploi. Puis, je donne les définitions de certains concepts du paradigme des injustices/de la justice épistémiques, qui montrent leur pertinence pour comprendre le modèle du double avantage épistémique. Ce dernier est ensuite utilisé comme un analyseur des parcours éducatifs et professionnels d'informatrices paraplégiques. Je décris alors l'usage, le rôle et le fonctionnement du modèle du double avantage épistémique supposé, et en discute la portée émancipatrice relative. Enfin, je propose des stratégies de résistance épistémique (Dorlin, 2009; Catala, 2018) pour réduire les effets ambivalents de ce modèle sur les trajectoires professionnelles des femmes paraplégiques.

## Rôle du genre et du handicap dans la reconstruction de la trajectoire éducative ou professionnelle

Après la survenance de la déficience, les femmes paraplégiques élaborent un projet de réhabilitation éducative ou professionnelle, dans un contexte où elles se conforment le plus souvent à la division handicapiste (Pont, 2018) et à la division sexuelle (Kergoat, 2004) du travail. La division handicapiste du travail sépare les travaux que les personnes dites handicapées sont supposées pouvoir accomplir, de ceux que les personnes valides exercent sans limitations d'accès du point de vue des capacités physiques. La division sexuelle du travail ségrégue et concentre les femmes dans une palette restreinte de métiers généralement moins valorisés que les « travaux d'hommes », typiquement les métiers techniques et scientifiques (Collet, 2017).

Le contexte de la réhabilitation professionnelle ne fait pas exception à la socio-normativité qui marque les mondes éducatif et professionnel. Cependant, au croisement du genre et du handicap, les hommes sont autant que les femmes paraplégiques (ré)orientés au « féminin neutre » (Pont, 2018), c'est-à-dire vers des emplois estimés « possibles » pour les personnes paraplégiques, où les femmes sont les plus nombreuses : les métiers administratifs, « de bureau », qui sont traditionnellement « féminins ». Sur le chemin de la réhabilitation en emploi ou en formation, comme dans le reste de l'espace social, les rapports sociaux de handicap tendent soit à réduire les individus à leurs incapacités (par « handicapisme »), soit à leur demander de produire des performances de personnes « quasi-valides » (par « validisme ») (Pont, 2018). Les personnes paraplégiques sont confrontées à un curriculum caché contradictoire, des attentes implicites qui les enjoignent à produire les mêmes performances que les personnes valides alors que, dans le même temps, leur travail ou leurs apprentissages sont évalués selon un standard qui leur est réservé et qui tend à déprécier leur performance.

Dans un contexte socio-structurel et une situation biographique éprouvants, les femmes et les hommes paraplégiques développent des stratégies d'*empowerment* à l'entame ou au cours de la reconstruction de leur trajectoire de formation ou professionnelle. Par exemple, ils et elles s'engagent dans un modèle d'action compensatrice des limitations posées, par les rapports sociaux, à leur pouvoir d'agir et à leur autodétermination.



## La réhabilitation : un faisceau de représentations, une épistémologie sociale

Les rapports sociaux forgent une épistémologie sociale, des connaissances socialement partagées (Goldman, 1999), normatives voire moralisantes, sur « ce que devrait être » la réhabilitation. Dans cette épistémologie sociale sont formulées des attributions et attentes de compétences plus ou moins réalistes adressées aux personnes dites handicapées (« ce qu'elles peuvent ou doivent faire »). Cette épistémologie englobe des savoirs construits dans des modèles polarisés du handicap : le modèle de la « tragédie personnelle », stigmatisant et validiste, ou le modèle handicapiste de « la charité » (Oliver, 2009), qui recouvre les gestes moralement « valables » distribués vers les personnes dites handicapées, mais qui justifie et perpétue les inégalités à leur encontre.

Les connaissances sociales sur le handicap ne correspondent pas nécessairement à l'expérience que les personnes dites handicapées ont de leur position aux abords ou à l'intérieur des milieux éducatifs ou du travail. Les connaissances formelles et les compétences acquises par ces personnes peuvent se trouver dévaluées, alors qu'elles s'appuient sur ces ressources pour légitimer leur inclusion dans le monde du travail. Si, le plus souvent, les personnes dites handicapées élaborent des stratégies de compensation des désavantages, des employeurs et employeuses s'appuient sur des représentations stéréotypées pour attribuer aux femmes parapalégiques des savoirs spécifiques et privilégiés dans le travail formel.

## Inégalités et injustices vs avantage épistémiques

Les rapports sociaux (de sexe, de handicap, etc.) consacrent la domination de certains groupes ainsi que la prévalence de leurs connaissances. Les groupes minorés sont censés posséder des connaissances et des rapports au savoir qui ne sont pas nécessairement les leurs. Ces attributions concourent à « structurer le monde des dominés » (Hartsock, 1998 : 241), si bien que ces derniers sont au risque de les internaliser et de perpétuer les stéréotypes qui les frappent, sans posséder les moyens d'interpréter les visions faussées mais dominantes. Être dépourvu-e des catégories interprétatives pour

comprendre ses propres expériences sociales, rend compte de situations d'injustice épistémique herméneutique (Fricker, 2007). Pour les personnes dominées, la difficulté à saisir et à formuler leurs connaissances d'elles-mêmes et du monde, se double d'un manque de reconnaissance de leurs points de vue et savoirs, également eu égard à leur positionnement dans la hiérarchie sociale. Elles subissent en cela des manifestations d'injustice épistémique testimoniale (Alcoff, 2008; Medina, 2013; Almagro Holgado *et al.*, 2018) par une dévaluation de leurs connaissances et, de fait, d'une dépossession de leur droit à l'individualité ou à une appartenance identitaire donnée. Cependant, en construisant une intersubjectivité *a priori* non autorisée, les femmes et membres d'autres groupes dominés s'approprient la légitimité d'occuper des domaines de savoir jusque-là réservés. À partir de leurs points de vue, ces personnes développent un avantage épistémique sur des problématiques et des expériences qui leur sont propres, sans toutefois prétendre à l'universalité, mais à la reconnaissance de la vérité et de la validité de leur expérience (Harding, 2004).

Dans les mondes éducatifs et du travail, les femmes dites handicapées vivent fréquemment une dévalorisation de leurs points de vue, y compris sur leur propre expérience, ainsi qu'une minorisation de leurs connaissances professionnelles (Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH, 2013). Pourtant, elles internalisent régulièrement ce traitement comme justifié et « normal » du fait de leur « handicap », qui les renvoie à un positionnement social inférieur. Coupées de la possibilité de définir et de faire valoir leurs connaissances, leurs compétences ou leur expérience en formation et au travail, ces femmes vivent des situations d'injustice épistémique à la fois herméneutique et testimoniale – au sens où ce qui fait l'originalité de leurs facettes identitaires et de leur expérience n'est pas saisi ou est passé sous silence. Pour les employeurs et employeuses, leur expérience est *a priori* perçue comme intransitive (inintelligible et intransmissible), donc comme une « non-ressource » pour l'organisation.

Souvent dépossédées et décrédibilisées, les femmes paraplégiques s'alignent sur les représentations dominantes et occupent le plus souvent des emplois de bureau ainsi que des postes dans le travail social ou l'enseignement (Pont, 2018). Dans ces deux derniers domaines, *a contrario* des représentations limitantes sur les compétences des femmes dites handicapées, les personnes employeuses attendent d'elles la démonstration d'un double avantage épistémique dans leur mission professionnelle. Un premier avantage serait lié à la connaissance incarnée du travail social dont

ces femmes bénéficient en tant que personnes paraplégiques et qui, supposément, les soutiendrait dans la justesse (la justice?) de leur action professionnelle, par une identification aux expériences des bénéficiaires qu'elles accompagnent. Un second avantage les ferait disposer de qualités essentialisées comme « féminines » (Bem, 1974), telles le dévouement, la patience ou même la soumission. Pourtant, les femmes paraplégiques construisent dans leur activité professionnelle des points de vue plus originaux, qui s'ajoutent aussi bien à leur expérience incarnée des rapports sociaux de sexe et de handicap, qu'au double avantage épistémique qui leur est attribué.

À l'appui de récits de vie d'environ 90 minutes, recueillis auprès de onze informateurs et informatrices (six hommes et cinq femmes), je décris la reprise, la construction ou la consolidation de leur trajectoire éducative ou professionnelle en me basant sur trois modèles de dynamique des parcours biographiques : le modèle « archéologique », qui recouvre les identités endossées au cours de la vie et qui influent sur les choix existentiels; le modèle « du cheminement », qui montre les processus de l'action entreprise pour conduire son parcours; et le modèle « structurel », qui signale les interventions socio-structurelles ayant un impact sur le cheminement existentiel des sujets (De Coninck et Godard, 1990). Je relève l'empreinte du genre sur les stratégies d'action que mes informateurs et informatrices élaborent au cours de leur trajectoire : soit les personnes se conforment aux rôles et aux positions professionnels assignés à leur groupe de sexe, soit elles les subvertissent, dans les deux cas pour gagner en pouvoir d'agir. Elles constituent des modèles d'action émancipatrice des normes qui reproduisent les divisions handicapiste et sexuelle du travail.

## Les portraits de mes informatrices

Mes cinq informatrices occupent toutes un emploi dans les domaines typiquement féminins que sont « la santé et la protection sociale » et « l'éducation » (Office fédéral de la statistique, 2019b). En 2018, les Hautes écoles de Suisse ont accueilli 70 à 80% de femmes dans leurs filières formant aux professions de ces domaines socio-professionnels. Les orientations de mes informatrices entrent en conformité avec la division sexuelle du travail et les représentations sur les travaux « possibles » pour les personnes dites

handicapées. Quatre informatrices sur cinq ont vécu un parcours éducatif et professionnel discontinu à l'image des carrières féminines en général (Maruani, 2017), notamment en raison de l'autonomie peu soutenante qui leur a été dévolue par un environnement semi-consciemment validiste. Trois informatrices (que je nommerai Maryse, Muriel et Lan) ont rapporté des complications à l'embauche, jusqu'à une orientation vers des métiers du travail social. Les trajectoires de ces trois informatrices illustrent une orientation des femmes paraplégiques conforme au modèle du double avantage épistémique supposé. Les récits de Maryse et Muriel montrent que sans formation professionnalisante, elles ont accédé à des emplois du travail social pour lesquels il existe pourtant des diplômes certificatifs.

Maryse, âgée d'environ 55 ans, est aujourd'hui employée dans l'entreprise familiale. Alors qu'elle bénéficiait d'un diplôme de commerce, elle a été engagée sans qualifications ni expérience dans un emploi d'animation en établissement médico-social, au motif de son goût pour les relations interpersonnelles – une qualité traditionnellement « féminine ». Muriel, 50 ans, ingénieure-architecte de formation mais qui n'a jamais exercé, a par deux fois été placée par l'Assurance-chômage dans des emplois de travailleuse sociale : une fois en tant qu'animatrice, l'autre en tant qu'éducatrice auxiliaire. Tout comme Maryse, elle n'a jamais été formée aux métiers du travail social qu'elle a exercé. Toutes deux ont bénéficié d'un double avantage épistémique en tant que femmes supposément attentives au bien-être d'autrui, « par nature », et pouvant s'identifier au groupe minoré des usagers et usagères. De plus, Muriel a pu faire valoir ses dispositions pour la création en arts plastiques, sans certification. C'est pourtant Lan (42 ans) qui, malgré sa qualification certifiée d'assistante sociale, a vécu le plus explicitement l'attribution d'un double avantage épistémique à l'embauche, en tant que femme et personne dite handicapée. Elle explique cependant qu'en début de parcours, elle a souffert de soupçons d'incapacité alors qu'une fois en emploi, on lui a rapidement octroyé un double avantage épistémique supposé. À l'appui de l'expérience commune des trois informatrices, j'analyse les effets du double avantage épistémique sur leurs trajectoires.

## Deux modèles d'*empowerment* et d'*émancipation* du handicap et du genre

En regroupant les traits communs de l'expérience des informatrices, je définis deux modèles d'*empowerment* – des stratégies partagées par ces personnes pour renforcer leur pouvoir d'agir, puis reprendre et stabiliser une trajectoire éducative ou professionnelle : les modèles de la compensation, et du double avantage épistémique supposé. Ces modèles sont genrés; le modèle de la compensation est validiste, celui du double avantage épistémique est handicapiste (il réitère les attributions d'incapacité adressées aux personnes dites handicapées). Ces deux modèles permettent d'analyser la tension entre l'agentivité déployée par mes informatrices, et les inégalités épistémiques qu'elles vivent au travail ou en formation.

### La compensation : un modèle englobant

Un modèle d'*empowerment* largement partagé est celui de la « compensation », qui diminue les effets ségrégants et discriminatoires des effets de la déficience, particulièrement subis par les femmes dites handicapées dans les espaces publics et les mondes de la formation et du travail (BFEH, 2013). Dans l'ensemble, les informatrices, plus que mes informateurs, se sont lancées dans des curricula d'études plus prestigieux que ceux suivis avant la survenance de la déficience. Lan, assistante sociale, explique : « C'était clair pour moi, il fallait absolument que j'aie un travail, avoir un bon diplôme. (...) Pour moi, c'était l'essentiel, c'est d'être autonome financièrement et pas dépendante (...) et pour cela, il fallait faire des études plus hautes ». Quant à Muriel, ingénieure-architecte, elle compense des identités sociale et personnelle qu'elle ressent comme dévaluées par le handicap, par le gain d'un statut socio-professionnel qu'elle valorise, et auquel sont attachées des ressources et une certaine autorité épistémiques. Elle se projette dans un rôle susceptible de déjouer les situations d'injustice épistémique :

J'ai fait ces études pour me prouver que j'en étais capable et c'était assez difficile pour moi, (...), mais je suis contente de les avoir faites

parce que j'ai de l'intérêt pour ça, j'me sens... assez bonne là-d'dans, (...) mais en même temps, j'ai jamais eu envie de travailler vraiment comme architecte. Les études, c'était bien parce que je devais me prouver, et prouver aux autres que je savais faire des trucs compliqués, et j'ai de l'intérêt pour ça, mais un p'tit peu comme une observatrice. (...) C'est un peu contradictoire. (Pont, 2018 : 365)

Les informatrices mettent en œuvre des stratégies capacitanes (parfois validistes) dans lesquelles prévalent des descripteurs traditionnellement masculins de l'action, tels l'efficacité, la compétence, la fiabilité, le rendement ou l'autorité. Pour les femmes, ce modèle est virilisant : il leur demande une aliénation, un « éloignement » de leur identité sexuée. À des fins de reconnaissance, la majorité des informatrices fournissent ce qu'elles perçoivent comme un surcroît d'effort pour accomplir, dans leur activité, une meilleure performance que celle qu'elles estiment « normale ». Elles « sur-agissent » contre les effets croisés du handicap et du genre, en affirmant des savoirs formels et expérientiels égaux à ceux des professionnel-le-s valides. Ces femmes démontrent de l'« agentivité épistémique » (Catala, 2018), une capacité d'agir qui s'appuie sur la valorisation de leurs savoirs formels, de leurs auto-définitions et de leurs expériences sociales et professionnelles, qui constituent un répertoire de ressources interprétatives, herméneutiques, qui élargissent et affinent leur connaissance de soi et du monde.

## Le double avantage épistémique supposé : un modèle genre

Le modèle du double avantage épistémique supposé représente lui aussi une forme de compensation de désavantages sociaux, mais ce modèle d'expérience n'est pas le résultat d'une action décidée par les femmes dites handicapées. Au contraire, ce modèle leur est attribué. À l'embauche, les employeurs et employeuses octroient aux femmes paraplégiques un double avantage épistémique qui repose sur la typification de qualités dites « féminines » comme la douceur et le dévouement, ou alors « appartenant » aux personnes dites handicapées comme la patience et la soumission. On confère à ces femmes un double avantage supposément « naturel » qui est,

en réalité, naturalisé par les représentations socialement construites autour du handicap et du genre. Le modèle du double avantage épistémique supposé entre en dissonance avec le modèle virilisant de la compensation, ce qui complique, par des tensions identitaires, l'agentivité de mes informatrices. En effet, ces femmes relativement virilisées sont toutes engagées dans les métiers traditionnellement féminins de l'éducation ou du travail social, dans lesquels sont attendues des « qualités » opposées aux descripteurs masculins de l'action qu'elles mettent fréquemment en œuvre par compensation.

## Un modèle handicapiste et ambivalent

Il est attribué à mes informatrices des connaissances incarnées et approfondies des politiques et traitements dirigés vers elles et, plus largement, les personnes dites handicapées. Ces connaissances, marquées par le genre et le handicap ne sont ni formelles ni professionnalisantes; elles sont expérientielles, donc variablement vécues, pensées et évaluées. Or, employées dans des métiers traditionnellement féminins, mes informatrices se retrouvent à satisfaire des attentes stéréotypées par la mise en œuvre de savoirs d'expérience et de qualités attribués dont elles disposeraient toutes, supposément « naturellement », du fait de leur appartenance de sexe et de leur déficience physique. Parce qu'il contrecarre la démonstration de savoirs professionnels, le modèle du double avantage épistémique est genré et handicapiste, car peu émancipateur au-delà de l'embauche. Bien qu'utilisé d'une façon qui se veut inclusive par les employeurs et employeuses, ce modèle est à plus long terme ségréguant pour les femmes qui en bénéficient.

Paradoxalement, cet avantage épistémique se mue aussi en avantage social, car il représente une émancipation de contextes socio-structurels plutôt validistes et excluants. Mes informatrices ont gagné légitimité et reconnaissance dans leur environnement professionnel, en compensation des traitements discriminatoires. En ce sens, le modèle du double avantage épistémique est un soutien à une reprise de pouvoir biographique. Il sert cependant, de la part de ces femmes, à un discours d'auto-légitimation de leur présence dans le monde du travail.

Le modèle du double avantage épistémique supposé a une fonction ambivalente, polarisante. Ce modèle confère certes à mes informatrices un

avantage mais il sert, au long cours, comme un instrument de négociation de leur maintien dans le travail formel. Lan, assistante sociale, est en particulier amenée à entreprendre avec son employeur une transaction autour de la pérennité de son employabilité. Elle s'engage dans une auto-légitimation de l'occupation de son poste, sur la base des connaissances incarnées qu'elle est censée avoir, et du volume et de la qualité de son travail. Elle explique : « Je pense que ma personnalité fait quand même beaucoup, qui fait qu'ils ont envie de me garder, parce que j'apporte quand même quelque chose à l'institution ». Elle entre dans une relation transactionnelle avec l'employeur, qui indique la volonté de sécuriser sa trajectoire :

Mon employeur m'a dit : « Malgré tes maladies, tu es celle qui essaie le plus possible, (...) tu es investie dans ton travail et tu es un exemple pour les autres ». Cette volonté-là, (...) d'aller malgré la situation de handicap, malgré les problèmes de santé.

Malgré son avantage épistémique supposé, Lan est contrainte à l'exemplarité de son action. Si mes informatrices acquièrent un pouvoir économique grâce au modèle du double avantage épistémique, elles demeurent dépendantes des attributions d'employeurs captifs et d'employeuses captives des épistémologies sociales qui entourent le travail des femmes et celui des personnes dites handicapées.

Au croisement de ces deux catégories, les femmes dites handicapées seraient sous-formées, peu qualifiées, inefficaces et peu compétentes. Aussi, d'autres qualités « féminines » stéréotypées leur sont octroyées pour justifier de leur employabilité, de même qu'une connaissance intime des traitements socio-assurantiels réservés aux personnes dites handicapées et dont elles-mêmes sont censées automatiquement bénéficier. Cependant, toutes les femmes paraplégiques ne possèdent pas forcément les qualités « féminines » qui leur sont dévolues et qui marquent leur différence. Elles ne disposent pas non plus nécessairement des connaissances sur le travail social qui sont attendues d'elles dans certains métiers, l'expérience de la réhabilitation étant variable pour chacune d'elles. Quand bien même leur émancipation est réelle par l'accès à la formation ou au travail salarié, elle est relative et sujette à caution, donc réversible. En effet, l'émancipation de ces femmes n'est pas fondée sur la démonstration de leurs savoirs formels, de leur compétence ou de leur expérience, mais sur un avantage épistémique plus ou moins avéré.



Le modèle du double avantage épistémique est « supposé » du fait que, par ailleurs, il ne protège ni des (auto)représentations et de l'action compensatrices et validistes des femmes paraplégiques, ni des relations asymétriques avec leur employeur et employeuse. L'activation de ce modèle peut renforcer l'héroïsation ou l'infériorisation, donc la singularisation de ces femmes, et être un frein à leur inclusion dans leur milieu de travail. Leur action risque d'être évaluée à l'aune unique du double avantage épistémique supposé. Ce modèle entretient un sentiment de dépendance qui impacte, à moyen et long termes, l'autodétermination de mes informatrices. Le piège d'une simple « intégration » peut abîmer les ressources épistémiques et motivationnelles de ces femmes.

## Des modèles de soi pour nuancer le modèle du double avantage épistémique supposé

Le modèle du double avantage épistémique supposé réitère le fixisme des rôles et des positions assignés aux personnes paraplégiques dans le travail. Aucune de mes informatrices n'a connu de progression hiérarchique. Comme les femmes engagées dans le travail formel, ces personnes se trouvent confrontées à un déficit de crédibilité et de confiance qui les empêche d'occuper des postes plus élevés hiérarchiquement, au motif récurrent que leur activité à temps partiel ou leurs problèmes de santé (Pont, 2018) sont incompatibles avec une prise de responsabilités. Ces arguments appartiennent à une rhétorique sur l'intégration fortement conditionnelle (Roulstone et Williams, 2013) des personnes dites handicapées à certaines positions, même si leurs certifications, leurs compétences, voire l'avantage épistémique qui leur est conféré, les autoriseraient à y être promues. Wilson-Kovacs *et al.* (2008) relèvent que ces personnes voient leur mobilité verticale compliquée par un « manque d'opportunités, de ressources et de soutien ». Cette forme de ségrégation place les travailleurs et travailleuses dit-e-s handicapé-e-s dans des situations d'injustice épistémique herméneutique et testimoniale, et va à l'encontre des principes d'égalité prônés dans les textes législatifs nationaux et internationaux en ce qui concerne le travail des personnes dites handicapées, et même les organisations. Les personnes sont en effet privées de l'accès à des informations et des ressources qui leur permettraient de formuler des

stratégies facilitant leur avancement. Pour résorber ces situations d'injustice épistémique, des changements dans les cultures professionnelles des organisations pourraient donner plus de visibilité et de crédibilité au travail, aux connaissances et compétences réelles des femmes paraplégiques, ainsi qu'à leurs stratégies personnelles et aux « modèles de soi » (Reybold, 1997, in Flannery, 2002 : 68), c'est-à-dire aux facettes identitaires et actionnelles qu'elles développent en formation, au travail et dans d'autres espaces sociaux. Les identités et les situations professionnelles individuelles des informatrices montrent l'émancipation ou la conformité aux modèles de la compensation et à celui du double avantage épistémique supposé. Leurs riches modèles de soi, plus ou moins conscients ou régulièrement maniés, mêlent des (auto)attributions à la fois validistes et handicapistes, et des (auto)descriptions féminines et virilisantes.

## Stratégies personnelles et collectives pour réduire l'ambivalence du double avantage épistémique supposé

Après avoir présenté la réhabilitation professionnelle comme une épistémologie sociale, j'ai montré, sur la base des trajectoires éducatives et professionnelles de mes informatrices, qu'un avantage épistémique leur était octroyé à leur entrée dans les métiers traditionnellement féminins du travail social, favorisant leur *empowerment* face aux rapports sociaux de sexe et de handicap. J'ai discuté de la portée émancipatrice plus ou moins effective et durable du modèle du double avantage épistémique supposé. Bien qu'émancipateur dans un premier temps, ce modèle s'avère plus sexiste et, surtout, plus handicapiste qu'il n'y paraît, tout spécialement au cours de la stabilisation et de la pérennisation de la trajectoire professionnelle. Il entre en opposition avec le modèle de la compensation, actionnel et virilisant, mis en œuvre par les informatrices.

En conclusion, je propose quelques stratégies qui pourraient accroître les bénéfices du double avantage épistémique supposé, moyennant une formation à la « conscientisation » (Freire, 1980) de ce modèle dans les milieux de la réhabilitation et des organisations (Pont, 2018). L'instrumentalité de ce modèle pourrait être explicitement révélée et « conscientisée » (Freire, 1980) par les femmes paraplégiques en réhabilitation. Il pourrait être repéré en tant que véritable opérateur de la

reprise de leur trajectoire, comme une stratégie d'*empowerment* dont elles bénéficient relativement « passivement », mais qui ne devrait pas demander d'auto-justification de leur embauche. Par ailleurs, si ce modèle s'appuie sur des attributions, de la part des employeurs et employeuses, de connaissances plus ou moins avérées, il ne devrait pas masquer les savoirs formels, professionnels et expérientiels effectivement démontrés par ces femmes. Elles pourraient les objectiver grâce à une réhabilitation et à un cheminement professionnel conscientisants. Pour elles, l'enjeu est aussi de prendre conscience de leurs modèles de soi, faits de leurs diverses facettes identitaires et de toute leur expérience sociale, et de s'autoriser à les affirmer et à les partager dans leur activité. Des points de vue multiples et inclusifs pourraient émerger de la mutualisation des connaissances, des expériences et des modèles de soi partagés par les femmes paraplégiques et les autres femmes dans les organisations – autant de ressources épistémiques qui demanderaient à y être reconnues comme telles. Les cultures professionnelles pourraient donc être enrichies de ces nouveaux points de vue et, possiblement, de l'avantage épistémique (s'il est avéré) des femmes paraplégiques. S'il est démontré, il pourrait contribuer avec d'autres caractéristiques plus objectives de l'action de ces femmes, à une diminution des transactions asymétriques autour de leur employabilité, ainsi qu'à l'égalité épistémique « de genre » et « de handicap » dans les organisations.

## Bibliographie

- Alcoff, Linda Martin. 2008. « How is Epistemology Political? ». Dans *The Feminist Philosophy Reader*. Sous la direction de Alison Bailey et Chris Cuomo, p. 705-718. New York: McGraw-Hill.
- Almagro Holgado, Manuel, Navarro Laespada, Llanos, et Pinedo Garcia, Manuel. Septembre 2018. « Is Testimonial Injustice Epistemic? Let Me Count the Ways ». Conférence présentée à la *13th Conference of the Italian Society for Analytic Philosophy (SIFA)*. Novare, Italie.  
[https://www.researchgate.net/publication/327542075\\_Is\\_testimonial\\_injustice\\_epistemic\\_Let\\_me\\_count\\_the\\_ways](https://www.researchgate.net/publication/327542075_Is_testimonial_injustice_epistemic_Let_me_count_the_ways)

- Bem, Sandra. 1974. « The Measurement of Psychological Androgyny ». *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 42(2): 155-162. <http://dx.doi.org/10.1037/h0036215>
- Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). 2013. *L'égalité des personnes handicapées. Dossier thématique « Femmes »*. [https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/140122\\_fem\\_handicap.pdf](https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/140122_fem_handicap.pdf)
- Catala, Amandine. 16 novembre 2018. *Injustice épistémique et agentivité politique. Représentations sociales et économie de la crédibilité*. « Midi-Causerie » du CELAT (Centre de recherche Cultures-Arts-Sociétés), Université du Québec à Montréal (UQAM). <https://www.youtube.com/watch?v=6noX515OIXU>
- Collet, Isabelle. 2017. *Comprendre l'éducation au prisme du genre. Théories, questionnements, débats (3e édition revue et augmentée)*. Genève : Carnets des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.
- Collet, Isabelle et Mosconi, Nicole. 2010. « Les informatiennnes : de la dominance de classe aux discriminations de sexe? » *Nouvelles Questions Féministes*, 29(2) : 100-113. <https://doi.org/103917/nqf.292.0100>
- De Coninck, Frédéric et Godard, Francis. 1990. « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation : les formes temporelles de la causalité ». *Revue française de sociologie*, 31(1) : 23-53. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1990\\_num\\_31\\_1\\_1078](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1990_num_31_1_1078)
- Dorlin, Elsa. 2009. « Introduction. Vers une épistémologie des résistances ». Dans *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Sous la direction d'Elsa Dorlin, p. 5-18. Paris : Presses universitaires de France.
- Flannery, Daniele. 2002. « Identity and Self-Esteem ». Dans *Women as Learners: The Significance of Gender in Adult Learning*. Sous la direction d'Elisabeth Hayes et Daniele Flannery, p. 53-78. San Francisco, États-Unis : Jossey-Bass Publishers.
- Freire, Paulo. 1980. *Pédagogie des opprimés*. Paris : Maspéro.
- Fricke, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. New York: Oxford University Press Inc.
- Gardien, Eve. 2017. *L'accompagnement et le soutien par les pairs*. Grenoble, France : Presses universitaires de Grenoble, collection « Handicap, vieillissement, société ».
- Goldman, Alvin. 1999. *Knowledge in a Social World*. New York: Oxford University Press Inc.

- Harding, Sandra (sous la direction de). 2004. *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*. New York/Londres : Routledge.
- Hartsock, Nancy. 1998. *The Feminist Standpoint Revisited and Other Essays*. Boulder, Etats-Unis/Oxford, Royaume-Uni : Westview Press.
- Kergoat, Danièle. 2004. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe ». Dans *Dictionnaire critique du féminisme*. Sous la direction de Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier, p. 35-44. Paris : Presses universitaires de France.
- Maruani, Margaret. 2017. *Travail et emploi des femmes (5e édition)*. Paris : La Découverte, collection « Repères ».
- Medina, José. 2013. *The Epistemology of Resistance: Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imagination*. New York: Oxford University Press Inc.
- Office fédéral de la statistique OFS. 2019a. *Résultats de la statistique de l'AVS et de l'AI 2018 (Office fédéral des assurances sociales OFAS)*. Tableaux. [https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.html?dyn\\_prodimas=901040](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.html?dyn_prodimas=901040)
- Office fédéral de la statistique OFS. 2019b. *Egalité entre les femmes et les hommes. Choix professionnels et des études*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/choix-professionnels-etudes.html>
- Office fédéral des assurances sociales OFAS. 2020. *Assurance-invalidité AI. Informations de base & législation*. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/grundlagen-gesetze.html>
- Oliver, Michael. 2009. *Understanding Disability: From Theory to Practice (2nd edition)*. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.
- Pont, Elena. 2018. *La reconstruction du parcours éducatif et professionnel des personnes paraplégiques : des modèles de biographisation comme moyens d'empowerment*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Genève. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:104652>
- Roulstone, Alan et Williams, Jazzmin. 2013. « Being Disabled, Being a Manager: 'Glass Partitions' and Conditional Identities in the Contemporary Workplace ». *Disability & Society*, 29(1): 16-29. DOI : 10.1080/09687599.2013.764280
- Wendell, Susan. 1996. *The Rejected Body: Feminist Philosophical Reflections on Disability*. Londres/New York: Routledge.

Wilson-Kovacs, Dana, Ryan, Michelle, Haslam, Alexander, et Rabinovich, Anna. 2008. « 'Just Because You Can Get a Wheelchair in the Building Doesn't Necessarily Mean that You Can Still Participate' : Barriers to the Career Advancement of Disabled Professionals ». *Disability & Society*, 23(7) : 705-717. DOI : 10.1080/09687590802469198

# 8. Décrédibilisation du discours militant et droits des personnes handicapées

CLAIRE ROMMELAERE ET CHARLOTTE VYT

Le thème général du colloque nous a encouragées à développer une réflexion commune, ancrée dans nos disciplines respectives : l'analyse d'une question posée par l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à la lumière de réflexions épistémologiques, dont le concept d'injustices épistémiques.

L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et son interprétation par le Comité des droits des personnes handicapées, dans son « observation générale n°1 », soulèvent un enjeu inédit : celui de dissocier radicalement la capacité juridique des adultes de leur capacité de discernement réelle. Autrement dit, le Comité plaide pour une capacité juridique universelle, reconnue à chaque personne majeure, quelles que soient ses facultés concrètes et l'accompagnement dont elle aurait éventuellement besoin. Le moins que l'on puisse dire est que cette idée devrait susciter le débat. Pourtant, la doctrine juridique belge semble ne lui prêter que très peu d'attention.

Selon notre hypothèse, si l'observation générale n°1 peine à prendre sa place au sein du débat public, c'est notamment parce qu'elle émane d'un Comité dont les membres sont perçu-e-s comme des militant-e-s aux travaux desquel-le-s il est généralement accordé moins de crédit. En s'appuyant sur des travaux d'épistémologie, plus précisément sur la question de l'objectivité scientifique et sur le cadre conceptuel des injustices épistémiques, la présente contribution jette un nouvel éclairage sur l'observation générale n°1 et, plus généralement, sur les connaissances portées par des « militant-e-s ».

## Ancrages juridiques de la réflexion épistémologique

### L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par l'État belge en 2009, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ci-après « la Convention ») prône l'inclusion des personnes handicapées. Elle exige dès lors des États parties qu'ils éradiquent les obstacles à la jouissance et à l'exercice, par les personnes handicapées, de leurs droits fondamentaux. Notons que le terme « handicap » se veut ici plus englobant que dans le langage courant. D'après la Convention, le handicap désigne la situation résultant « de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres (...) » (CDPH, Préambule, e). Le handicap n'est donc pas réductible à une forme d'incapacité individuelle : il surgit lorsque les personnes vivant avec une incapacité – quelle qu'elle soit – ne peuvent s'épanouir en tant que citoyen-ne-s de notre société fautive, pour celle-ci, de proposer des solutions adaptées.

Le processus d'élaboration de la Convention a connu un taux de participation exceptionnel d'organisations représentatives des personnes handicapées (ONU, 2018, 1), dont le *World Network of Users and Survivors of Psychiatry* (<http://www.wnusp.net/>) et *Inclusion International* (<https://inclusion-international.org/>). La représentativité de la Convention se voit régulièrement questionnée, car la rédaction de celle-ci a pu être disproportionnellement influencée par les associations les plus « radicales », au mépris de courants plus « modérés » portés par d'autres représentant-e-s des personnes handicapées ou d'autres parties intéressées, telles les praticien-ne-s de la santé (Appelbaum, 2018, 50-51; Series et Nilsson, 2018, 343). Ce modèle d'élaboration participative confère toutefois à la Convention un attrait particulier et pourrait inspirer d'autres processus internationaux de ce type, à l'avenir (Series et Nilsson, 2018, 344).

La présente réflexion porte sur l'article 12 de la Convention, concernant la « reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité



». Compte tenu des implications de cette reconnaissance pour l'ensemble des droits contenus dans la Convention, la rédaction de l'article 12 a fait l'objet d'une attention particulière du Groupe de travail chargé de rédiger un projet de convention<sup>1</sup>. Aux difficultés du débat d'idées se sont ajoutées des difficultés sémantiques, les notions de « personnalité juridique » et de « capacité juridique » n'étant pas comprises de la même façon par toutes les parties à la discussion. Un document de synthèse préparé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a alors clarifié le sens à donner à ces termes. Ce texte réaffirme la différence traditionnelle entre la « capacité de jouissance » (*capacity to be a person before the law*) et la « capacité d'exercice » (*capacity to act*), en précisant que le concept de « capacité juridique » (*legal capacity*) englobe à la fois la capacité d'être titulaire de droits et obligations et celle d'exercer ses droits et d'accomplir ses obligations par soi-même, sans assistance ou représentation par un tiers (ONU, 2005, 20-21).

La rédaction de l'article 12 cristallise le conflit sur la possibilité de restriction de la capacité d'exercice des personnes handicapées, par exemple, en cas de discernement estimé insuffisant pour prendre des décisions personnelles ou patrimoniales. Pour certaines personnes, la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité implique que chaque personne majeure soit reconnue juridiquement capable, indépendamment de ses facultés concrètes. Pour d'autres, cette position radicale fait courir un risque disproportionné aux personnes dont le discernement est affaibli et qui, de ce fait, ne peuvent émettre une volonté lucide sur leur propre situation (Eyraud, Minoc et Hanon, 2018). Finalement, après de longues et éprouvantes discussions (Series et Nilsson, 2018, 342-348), l'article 12 signe un compromis, en adoptant une formulation permettant les deux interprétations :

Article 12. Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

1. Les États Parties réaffirment que les personnes handicapées ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique.

2. Les États Parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres.
3. Les États Parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique.
4. Les États Parties font en sorte que les mesures relatives à l'exercice de la capacité juridique soient assorties de garanties appropriées et effectives pour prévenir les abus, conformément au droit international des droits de l'homme. Ces garanties doivent garantir que les mesures relatives à l'exercice de la capacité juridique respectent les droits, la volonté et les préférences de la personne concernée, soient exemptes de tout conflit d'intérêt et ne donnent lieu à aucun abus d'influence, soient proportionnées et adaptées à la situation de la personne concernée, s'appliquent pendant la période la plus brève possible et soient soumises à un contrôle périodique effectué par un organe indépendant et impartial ou une instance judiciaire. Ces garanties doivent également être proportionnées au degré auquel les mesures devant faciliter l'exercice de la capacité juridique affectent les droits et intérêts de la personne concernée.
5. Sous réserve des dispositions du présent article, les États Parties prennent toutes mesures appropriées et effectives pour garantir le droit qu'ont les personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, de posséder des biens ou d'en hériter, de contrôler leurs finances et d'avoir accès aux mêmes conditions que les autres personnes aux prêts bancaires, hypothèques et autres formes de crédit financier; ils veillent à ce que les personnes handicapées ne soient pas arbitrairement privées de leurs biens.

Pour les tenant-e-s d'une vision universaliste de la capacité (première interprétation), les mesures d'accompagnement du paragraphe 3 et les garanties prévues au paragraphe 4 n'équivalent jamais à des régimes

d'incapacité juridique. Pour les tenant-e-s d'une capacité modulable (deuxième interprétation), les mêmes paragraphes signifient que les mesures d'accompagnement peuvent prendre la forme de régimes d'incapacité juridique, à des conditions strictes. La version finale de l'article 12 maintient donc la possibilité d'une interprétation divergente du concept de capacité juridique. Cette ambiguïté, sans laquelle la signature et la ratification de la Convention par de nombreux États n'auraient pas été possibles, a aussi été le prix de l'unité stratégique entre associations représentant les personnes handicapées (Series et Nilsson, 2018, 341). Ces dernières ont en effet voulu défendre unanimement certaines revendications, malgré leurs positions inévitablement différentes sur certains points (Reina, 2008).

Le Comité des droits des personnes handicapées est l'organe onusien chargé de veiller à la bonne application de la Convention. Dans sa première recommandation générale à tous les États parties à la Convention (ONU, 2014(a)), intitulée « observation générale n°1 », le Comité défend la vision universaliste de la capacité juridique. Il exige dès lors des États parties l'abolition immédiate de tout mécanisme d'incapacité juridique lié au handicap et leur remplacement par des mesures d'accompagnement sans impact sur la capacité juridique des personnes concernées. Compte tenu du contexte d'adoption de l'article 12, l'interprétation du Comité a surpris nombre d'États parties à la Convention.

## La protection judiciaire belge et l'observation générale n°1 du Comité des droits des personnes handicapées

En Belgique, comme dans bien d'autres États parties à la Convention, certain-e-s citoyen-ne-s font l'objet d'une mesure d'incapacité juridique, considérée comme une mesure de protection soutenant la capacité juridique de la « personne protégée ». Qu'elles s'appliquent en raison de difficultés d'ordre physique ou en raison, comme dans l'immense majorité des cas, d'un affaiblissement des facultés cognitives, ces mesures sont liées à un handicap, au sens de la Convention.

Lorsque les facultés mentales d'une personne adulte sont jugées insuffisantes, une procédure judiciaire peut priver cette personne de la possibilité d'exercer elle-même (certains de) ses droits et obligations (Code civil belge, art. 488/1 et s.). Un « administrateur » ou une « administratrice »

peut alors être désigné-e pour exercer la capacité juridique de cette personne, à sa place, selon le mécanisme de la représentation (Code civil belge, art. 491g, 492/2, 499 et s.). L'administrateur ou l'administratrice n'exerce parfois qu'une mission d'assistance : dans ce cas, il ou elle ne peut pas prendre de décisions à la place de la personne concernée, mais il ou elle doit valider les décisions prises par cette dernière (Code civil belge, art. 491f, 492/2, 498 et s.). Bien que l'assistance soit légalement considérée comme le régime par défaut, l'incapacité juridique prend aujourd'hui encore beaucoup plus souvent la forme de la représentation (UNIA, 2019, 8). Dans tous les cas, il s'agit de mesures diminuant la capacité juridique de la personne protégée.

Compte tenu du lien entre la défaillance cognitive et la protection judiciaire, l'évaluation de la capacité de discernement est devenue la pierre angulaire de l'application des mesures d'incapacité juridique des personnes majeures (Van Halteren, 2018). Au regard des régimes antérieurs, cela constitue un progrès. En effet, jusqu'en 1991, le droit belge n'envisage les mesures d'incapacité juridique que comme conséquences de (pseudo)diagnostics, tels que l'« imbécilité », la « fureur », la « démence » ou encore l'« arriération mentale grave » (Code civil belge, art. 489 et 487bis anciens), ces états étant présumés entraîner une incapacité de gestion des intérêts patrimoniaux ou personnels. Ce n'est qu'en 1991 que l'administration provisoire des biens sera possible pour toute personne qui se trouve, concrètement, dans l'impossibilité d'assurer la gestion de ses biens. Malgré son champ d'application limité aux actes patrimoniaux, l'adaptabilité plus grande de ce dernier régime l'érigera en « droit commun des personnes incapables », en pratique (Delahaye, 2004, 12-13). À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, le Code civil belge connaît donc un dédale de mesures d'incapacité juridique obsolètes ou lacunaires. Sous l'impulsion de la Convention, ces mesures ont été abrogées et remplacées par la protection judiciaire, conçue pour s'adapter aux besoins des différentes personnes concernées (loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014).

Pour le Comité, toutefois, un mécanisme comme celui de la protection judiciaire belge n'est pas conforme au prescrit de l'article 12. Le Comité met en évidence deux écueils de la diminution de la capacité juridique des citoyen-ne-s, sur la base de l'évaluation de leurs fonctions cognitives : d'une part, de telles évaluations s'appliquent de manière discriminatoire aux personnes handicapées ; d'autre part, elles présument qu'il est possible de

décrire et d'évaluer objectivement le fonctionnement de l'esprit humain et sont dès lors contestables en elles-mêmes. D'après le Comité, l'État doit prévoir des mesures d'accompagnement qui ne prennent pas la forme de l'incapacité juridique (ONU, 2014a, 4). Indépendamment de la discussion de fond qu'appelle cette position, notre questionnement provient d'abord du fait que l'observation générale n°1 du Comité ne suscite pas davantage de débats. Comment comprendre qu'une position si atypique semble si peu connue et débattue, en droit interne?

La forme et le fond de l'observation générale n°1 ne suffisent pas à l'expliquer. Au niveau de la forme, le Comité exprime clairement sa position. Sur le fond, celle-ci s'avère certes déroutante, mais pas sur toute la ligne : premièrement, de l'avis général, l'incapacité juridique ne constitue pas une solution de premier choix; deuxièmement, parallèlement à l'idée d'abroger toute disposition entraînant l'incapacité juridique des personnes handicapées, le Comité donne toute une série de recommandations intéressantes pour améliorer l'accompagnement de ces personnes à l'exercice de leur capacité juridique.

Deux facteurs combinés paraissent davantage susceptibles d'expliquer ce manque d'intérêt apparent. Tout d'abord, la vision du Comité est très bouleversante dans la tradition juridique qui est la nôtre. Elle remet fondamentalement en cause la façon dont on accompagne les personnes dans l'exercice de leurs droits et obligations, et ce juste après que l'État belge ait réformé les régimes de protection des personnes majeures, dont certains existaient depuis le Code Napoléon de 1804. Le nouveau régime est entré en vigueur le 1er septembre 2014 et, fin octobre 2014, le Comité demandait à la Belgique de revoir immédiatement le nouveau régime pour tenir compte de l'observation générale n°1 (ONU, 2014b, 25), publiée entre l'adoption de la loi belge et son entrée en vigueur. Un second facteur pouvant expliquer les réticences à prêter davantage attention à l'observation générale n°1 pourrait résider dans une forme subtile d'injustice épistémique. Les États parties ont officiellement reconnu l'autorité du Comité, en sachant qu'il serait composé au moins en partie d'« experts handicapés », comme le dit l'article 34, paragraphe 4 de la Convention. Structurellement, donc, l'ONU a voulu donner une voix aux expert-e-s situé-e-s. Cependant, certain-e-s commentateurs et commentatrices semblent partir du principe que des militant-e-s ne peuvent avoir une opinion suffisamment objective, voire scientifique : le Comité soutiendrait une interprétation « manifestement

engagée » (Van Halteren, 2018, 119) ou « radicale » (Scholten et Gather, 2018, 228), reflétant la position d'« organisations militantes (...) radicales » plutôt que celle de professionnel-le-s (Appelbaum, 2018, 49).

Ce préjugé pourrait-il porter préjudice au Comité des droits des personnes handicapées, en décrédibilisant d'emblée sa position? Le risque nous a en tout cas semblé suffisamment important pour vouloir décortiquer la critique du militantisme et son impact négatif éventuel, en nous appuyant sur le cadre conceptuel des injustices épistémiques.

## Sciences et militance

Le Comité des droits des personnes handicapées promeut une vision de la capacité juridique comme une capacité citoyenne, pleinement attachée à toute personne majeure, quelle que soit sa situation personnelle. Compte tenu de notre culture juridique, cette interprétation est très déroutante. Cela dit, ce n'est pas parce qu'elle bouleverse nos repères traditionnels qu'elle n'est pas digne d'intérêt *a priori*. Pourtant, l'observation générale n°1 (Comité des droits des personnes handicapées, 2014), semble encore assez peu connue et débattue en droit interne. La présente contribution pose dès lors l'hypothèse selon laquelle ce désintérêt apparent traduit une méfiance largement répandue à l'encontre des opinions relayées par des personnes perçues comme « militantes », cette méfiance provoquant elle-même une injustice épistémique.

## Héritage : le scientifique transparent

Le scepticisme *a priori* face à une opinion « militante » est ancré dans un postulat de base sur lequel notre héritage réflexif s'est construit. En effet, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la pensée scientifique et rigoureuse se voit associée à une pensée dite « objective », « neutre » et « impartiale ». La norme scientifique principale devient celle de l'objectivité scientifique et le positivisme commence à avoir des implications normatives fortes dans tous les champs de pensée. Selon Arthur Fine (1998), une assimilation importante se joue alors entre « objectivité » et « impersonnalité ». L'impersonnel est

associé à la non-perspective, au détachement et au désintéret tout en étant non-biaisé, impartial et neutre. Est objectif ce qui correspond à un « point de vue de nulle part » (Nagel, 1989). Être objectif, c'est aspirer à atteindre une connaissance désincarnée, sans trace du sujet connaissant, une connaissance sans préjugé, jugement ou désir. En ce sens, l'objectivité est aveugle parce qu'elle ne veut ni interférer, ni interpréter et désire ainsi représenter la réalité « telle qu'elle est ». Ainsi, seule une conception objective de la réalité – entendue comme impersonnelle – est capable de présenter la réalité de façon correcte et partageable pour tout le monde.

Compte tenu de cet héritage, le Comité des droits des personnes handicapées, largement composé d'« experts handicapés » (Convention, art. 34, §4)<sup>2</sup>, pourrait se voir reprocher d'être trop peu « impersonnel » et trop concerné par les recherches qu'il entreprend dans le domaine du handicap. Un savoir perçu comme « militant », car provenant de personnes directement concernées par les politiques qu'elles souhaitent voir évoluer, serait ainsi d'emblée décrédibilisé au profit d'un savoir correspondant à l'impersonnel, l'impartial et le neutre. Cette décrédibilisation relèverait toutefois d'une posture épistémologique bien spécifique, fondée sur une conception particulière de l'objectivité, qui peut elle-même être questionnée.

## Contestation : l'objectivité renforcée ou la confrontation des subjectivités

Depuis les années 1970, le postulat de la science neutre, donc objective, a été critiqué par des pensées et mouvements féministes et décoloniaux s'efforçant de situer l'idée d'objectivité en tant qu'impersonnalité (Daston et Galison, 2007; Harding, 2008, 2015; Axtell, 2016). La connaissance dite « objective » ne l'est pas par essence, elle l'est parce qu'elle correspond à une série de critères qui ont été mis en place par une communauté intellectuelle spécifique – occidentale et blanche – dans un contexte historique distinct – celui de l'expansion, de la colonisation et du néolibéralisme. Les critères de l'objectivité sont très situés, historiquement et socialement, et discriminent simultanément toute une série de savoirs et connaissances qui n'entrent pas dans les limites de la science objective telle qu'elle a été définie.

Les mécanismes de domination et d'exclusion affectant une société donnée se retrouvent dans ses sciences. De la sorte, l'objectivité scientifique du 20<sup>e</sup> siècle se résume finalement à un point de vue très spécifique : celui de l'homme blanc occidental. Il s'agit d'un point de vue qui ne reconnaît pas les racines de ses propres engagements et qui est, par là-même, incapable de reconnaître les expériences des personnes qui ne font pas partie de ses racines. Ces expériences sont alors considérées comme étant « non-objectives », parce qu'elles ne font pas partie des mêmes racines, parce qu'elles ne sont pas situées de la même façon. Ces expériences et connaissances sont alors considérées comme représentant un auto-intérêt et comme étant purement subjectives, précisément parce que les schèmes étroits de l'objectivité neutre ne sont pas capables de les englober. Ces expériences et connaissances sont rejetées parce qu'elles sont jugées incapables de produire le type de connaissance supposé fiable, produite dans une position spécifique qui est, sociologiquement, celle des hommes, des blancs, des occidentaux, des valides.

Le stéréotype de la connaissance produite par l'homme intellectuel, blanc et occidental, reflète ainsi le rôle épistémique que joue l'emplacement social dans la détermination de ce qui est reconnu comme savoir authentique ou non. Ainsi, la critique féministe des sciences qui a émergé au cours des années 1970 et 1980 a mis en évidence ce biais fondamental : là où les relations sociales sont fondamentalement inégales, la science représente les intérêts du groupe social dominant. De ce constat est née la volonté de développer une recherche plus ouverte à la diversité des expériences, de façon à renforcer la fiabilité des résultats. Cette approche développe l'hypothèse selon laquelle une méthodologie rendant justice aux différents points de vue permet une objectivité renforcée de la recherche scientifique (Harding, 2015, 26 et 29).

Lorsque les membres de la communauté scientifique font peu ou prou partie du même milieu social et ont en outre reçu le même enseignement en matière de recherche scientifique, la communauté scientifique est finalement assez homogène : elle se résume au travail entre soi d'individus partageant les mêmes intérêts et procédant de manière similaire, ce qui rend peu probable la détection des valeurs et intérêts sous-tendant cette recherche. L'homogénéité de la communauté des chercheurs et chercheuses produit dès lors une objectivité scientifique faible, aveugle à nombre de ses propres mobiles et limites. Or, prendre conscience des présupposés limitant nos recherches permet d'améliorer leur fiabilité. Il faut donc pouvoir



sortir, parfois, du cadre conceptuel dominant, transmis par notre éducation, notre culture ou encore nos cours universitaires. Il faut sortir de ce dans quoi nous baignons sans même nous en rendre compte. Sortir de nous-mêmes est impossible, mais creuser une petite distance par rapport aux présupposés les plus communément partagés peut suffire à ouvrir des pistes de recherches intéressantes. La distance salutaire peut s'acquérir en conceptualisant certaines recherches à partir du point de vue de minorités historiquement opprimées ou exclues des débats citoyens. Cette façon de procéder réintroduit de la diversité dans la communauté scientifique, de manière à enrichir les résultats et à renforcer la légitimité démocratique de cette recherche (Harding, 2015, 34-35).

La contestation de l'objectivité scientifique telle que circonscrite par la science occidentale moderne permet de considérer sous un tout autre jour la position du Comité des droits des personnes handicapées, en matière de capacité juridique. Là où l'incapacité juridique se positionne généralement comme une mesure de protection indispensable, les recommandations du Comité, issues d'expériences dissonantes, font figure de discours marginal dissident. À ce titre, elles sont susceptibles d'interroger utilement les représentations sociales qui sous-tendent la protection des personnes majeures considérées comme incapables.

## Levier : la description des injustices épistémiques

La grille de lecture offerte par le concept d'injustices épistémiques permet encore une autre description des enjeux de la prise en compte de savoirs situés. Les injustices épistémiques portent atteinte à une personne dans sa capacité spécifique de porteuse de connaissance. Fricker distingue ainsi deux types d'injustice épistémique (2007, 1). L'injustice testimoniale consiste à accorder un moindre degré de crédibilité à un individu en raison d'un préjugé lié à l'identité sociale de cet individu, de telle sorte que l'injustice ainsi perpétrée est systématique (Fricker, 2007, 27-28). Le fait d'être une femme, d'avoir la peau foncée, d'appartenir à un certain milieu social ou encore d'avoir été diagnostiqué-e comme vivant avec un trouble mental sont autant d'exemples de facteurs identitaires préjudiciables à la reconnaissance de la personne comme porteuse d'un savoir, dans une société donnée. La parole de cette personne risque alors de faire l'objet d'une décrédibilisation

systématique de la part d'interlocuteurs.trices dont l'autorité est socialement reconnue. L'injustice herméneutique désigne une lacune dans les ressources interprétatives de la société qui empêche certaines personnes de rendre compte de l'expérience vécue. Un exemple très parlant d'injustice herméneutique est le phénomène du harcèlement sexuel : si la victime vit dans une société qui n'a pas formalisé ce concept, elle n'est pas à même d'expliquer, voire de comprendre, la situation dont elle souffre (Fricker, 2007, 1). L'injustice herméneutique est donc une injustice épistémique systémique, susceptible de porter préjudice à toute personne confrontée à une situation pour laquelle il n'existe pas d'outils interprétatifs communément partagés.

Les injustices épistémiques sont révélatrices d'enjeux de pouvoirs au sein de la société. Dans le contexte d'une injustice testimoniale, une partie détient le pouvoir d'empêcher l'autre de transmettre sa connaissance, de la réduire au silence, en s'appuyant simplement sur des conceptions identitaires communément partagées (Fricker, 2007, 28). L'injustice herméneutique, elle, est systémique et dépend donc directement de la façon dont la société a élaboré un langage commun : logiquement, les groupes sociaux les moins influents ont moins participé à l'élaboration de ce dernier et les lacunes herméneutiques de la société sont donc davantage susceptibles de jouer en leur défaveur, en les empêchant de faire part de leurs expériences d'une manière socialement intelligible (Fricker, 2007, 148).

Ces développements rejoignent l'idée selon laquelle les relations de pouvoir au sein des sociétés se voient traduites dans la construction des sciences qui, en retour, façonnent nos idées de ce qui constitue un savoir valable : sciences et sociétés se coproduisent (Harding, 2015, 18-19). Une société qui part du principe que le seul savoir valable est celui sortant de ses universités, en raison de la neutralité scientifique de son élite intellectuelle, crée les conditions d'existence des injustices épistémiques : les personnes porteuses de savoirs situés sont d'emblée décrédibilisées et leur absence de participation à la recherche empêche de formaliser des concepts qui seraient utiles à l'expression de leurs expériences. Par effet de retour, les chercheurs et chercheuses faisant autorité se voient privé-e-s, dans ce contexte, de toute une série de données susceptibles d'affiner leurs perceptions, de sorte qu'il leur est plus facile de se donner raison.

Les injustices épistémiques ne peuvent, en effet, que mener à un appauvrissement de la recherche, donc des sciences (Fricker, 2007, 4). La déconsidération de revendications situées a des conséquences négatives, tant pour les expert-e-s reconnu-e-s que pour les expert-e-s situé-e-s.

D'une part, les membres de la communauté scientifique dominante perdent moult occasions de prendre conscience de certaines limites de leurs recherches, de déjouer des biais inconscients, de développer des réflexions plus originales et de combler les lacunes dans les ressources interprétatives de la société (Fricker, 2007, 17 et 174; Harding, 2015, 34). D'autre part, les personnes détentrices d'un savoir situé se voient refuser l'accès à des collaborations qui seraient utiles au développement et à l'expression de leurs connaissances spécifiques (Fricker, 2007, 149 et 152). L'attachement d'une communauté scientifique homogène à une conception faible, mais commode, de l'objectivité scientifique contribue dès lors à nourrir des injustices épistémiques qui, elles-mêmes, tendent à préserver une conception obsolète de l'objectivité scientifique. Objectivité faible et injustices épistémiques se préservent donc mutuellement, au risque d'appauvrir la recherche.

Un possible obstacle à une meilleure considération de l'observation générale n°1 réside dans une forme d'injustice épistémique testimoniale, vis-à-vis du Comité, qui puiserait sa source dans un attachement congénital à l'objectivité-science-neutre : en tant que personnes défendant ardemment les droits des personnes handicapées, les membres du Comité pourraient être perçu-e-s comme manquant de l'objectivité indispensable à l'avancement de la recherche scientifique. À l'inverse, les praticien-ne-s de la santé, les chercheurs et chercheuses de métier et leurs relais politiques apparaissent auréolé-e-s de l'objectivité de celles et ceux qui conservent une saine distance avec la réalité.

Ce phénomène est d'autant moins visible que la Convention et son organe de contrôle sont conçus pour améliorer la participation des personnes handicapées à l'élaboration des politiques en matière de handicap. Ainsi, la Convention prévoit expressément que les États parties « consultent étroitement et font activement participer [les personnes handicapées], y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent » (Convention, art. 4, §3). La composition du Comité des droits des personnes handicapées reflète, au niveau international, cette volonté de prendre en compte la voix des personnes handicapées pour guider les États parties dans l'application de la Convention. Structurellement, la Convention cherche donc à enrayer – si l'on reprend les termes de Fricker – l'injustice herméneutique découlant d'une participation inégale des personnes handicapées à l'élaboration des ressources interprétatives communément partagées.

En pratique, cependant, une attitude de méfiance n'est pas à exclure : une recommandation émise par (des représentant-e-s) des personnes handicapées est forcément engagée et peut donc être perçue spontanément, voire inconsciemment, comme peu fiable. Leur assimilation au groupe social des personnes handicapées militantes risque de préjudicier à la reconnaissance de leur capacité à produire et diffuser un savoir valide. Il ne s'agit évidemment pas de tomber d'un extrême dans l'autre, en accordant désormais un crédit illimité aux recherches perçues comme militantes, mais d'attirer l'attention sur le déficit de crédibilité dont ces recherches risquent de pâtir d'emblée. La conscience de ce risque permet en effet de s'en préserver, en partie du moins.

En outre, une injustice testimoniale perpétrée à l'encontre de représentant-e-s des personnes handicapées risque de saper la justice herméneutique recherchée par la Convention, à travers l'exigence de participation : le respect formel de celle-ci n'exclut en effet pas la perpétration d'une injustice testimoniale vis-à-vis de certaines personnes dont le discours est précisément considéré comme trop radical. Par exemple, il est frappant aujourd'hui que le discours classique relatif aux mesures d'incapacité juridique nie l'effet incapacitant de ces mesures, au profit d'un discours protectionnel (Van Halteren, 2018) : il y a tant de bonnes intentions dans les régimes « de protection » actuels que la critique de ceux-ci semble inaudible. Ne faut-il pas y voir la marque d'une lacune dans les ressources interprétatives de la société, lacune que la considération de certains savoirs situés pourrait contribuer à combler (Fricker, 2007, 152-153)?

## Ouverture épistémique et limites éthiques

L'analyse qui précède nous permet de mettre des mots sur les tensions ressenties en lisant certains commentaires de l'observation générale n°1 : les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées représentent un discours situé, qui vient perturber le discours majoritaire, perçu comme « objectif ».

Pour élaborer cette idée, penchons-nous sur la notion de capacité des patient-e-s. En effet, il s'agit là d'une question primordiale : si un-e patient-e est considéré-e comme capable, il ou elle exerce ses droits lui-même ou elle-même; à l'inverse, si un-e patient-e est considéré-e comme incapable,

les praticien-ne-s doivent convoquer une personne qui prendra les décisions au nom de cette personne. Il est donc capital de savoir ce que l'on entend par un-e patient-e capable. D'après la conception communément partagée dans la littérature médico-juridique, un-e patient-e capable est « apte à prendre une décision en matière de soins, ce qui implique de pouvoir, cumulativement : comprendre l'information pertinente; raisonner, c'est-à-dire réfléchir aux différentes options possibles; apprécier sa propre situation et les conséquences probables, pour soi-même, de sa décision; communiquer un choix » (Appelbaum et Grisso, 1998, 31)<sup>3</sup>.

Il existe une abondante littérature scientifique sur le sujet. Des scientifiques ont développé des procédures et des formations pour guider l'évaluation de la capacité décisionnelle des patient-e-s par les praticien-ne-s : quelles questions poser, comment, comment interpréter les résultats? Autant de repères pour éviter les conclusions hâtives (Appelbaum, 2007; Ganzini et al., 2003; Sessums, 2011; Seyfried et al., 2013; Sturman, 2005).

Le discours communément partagé veut donc que la capacité puisse se définir et s'évaluer selon des critères objectifs. Est-ce réellement le cas? Dans la vie de tous les jours, nous prenons rarement nos décisions de la façon dont une personne capable est censée les prendre, même les décisions les plus importantes, y compris en matière de soins de santé. Au-delà de notre expérience personnelle, la psychologie cognitive aurait plutôt tendance à démontrer que nous sommes loin d'être aussi rationnel-le-s que nous nous l'imaginons. En un mot, la plupart du temps, nous ignorons largement à quel point nos raisonnements sont biaisés (Kahneman, 2016). Au regard du fonctionnement habituel de nos mécanismes cognitifs, il y a de quoi se demander si la définition de la capacité des patient-e-s ne repose pas davantage sur le comportement idéalisé d'agent-e-s économiques, au sein d'une économie de marché, que sur la réalité des comportements humains (Quinn, 2018).

Dans ce contexte, l'observation du Comité des droits des personnes handicapées apparaît comme une critique pertinente de nos mécanismes d'incapacité. Entre autres, le Comité souligne que « la capacité mentale n'est pas, comme on le dit souvent, un phénomène objectif, scientifique et naturel. Elle dépend de contextes sociaux et politiques, tout comme les disciplines, professions et pratiques qui jouent un rôle dominant dans son évaluation » (ONU, 2014a, 4). Face au discours idéalisé sur la rationalité humaine, l'opinion du Comité est pour le moins sensée. Les discussions politico-juridiques concernant la capacité juridique des personnes handicapées gagneraient

à intégrer cette réflexion, quand bien même elle serait militante ou positionnée. Une analyse dissidente pertinente ne peut qu'enrichir le débat : il y a donc un sens à simplement s'intéresser à une telle analyse, sans que cela impose de s'y conformer en tout point.

En considérant l'opinion du Comité, nous pouvons questionner de façon légèrement plus large la place que peut prendre un discours considéré militant au sens de situé, positionné et concerné – c'est-à-dire un discours qui avance un intérêt précis – dans le contexte juridique. Évidemment, ce type de réflexion n'appelle pas une réponse universelle cristallisant une fois pour toutes la place du discours militant dans le discours juridique. Réfléchir à la place qu'un discours militant peut prendre, c'est repenser les critères de l'objectif, les critères qui définissent le cadre d'épistémologies sociales objectivement valables ou non. Repenser ces critères de façon abstraite nous conduirait rapidement à une discussion autour de la notion de relativisme en philosophie et nous pousserait à prendre parti sur la question des limites éthiques à la considération de toute position épistémique possible.

Lorsqu'une injustice épistémique a été identifiée et que l'on veut y remédier, les critiques semblent faire l'amalgame entre une reconnaissance d'ouverture épistémique et une validation éthique. Ouvrir les critères de l'objectivité en y intégrant des visions plus situées ne revient pas à reconnaître toutes positions épistémiques comme étant éthiquement justifiées. Les réticences vis-à-vis de l'observation générale n°1 pourraient provenir du refus d'une reconnaissance éthique absolue de toute revendication du Comité des droits des personnes handicapées. L'injustice épistémique *a priori* résiderait alors dans la décrédibilisation systématique de l'opinion du Comité, jugée militante du fait qu'elle reflète les voix des personnes les premières concernées. L'amalgame – qui amène à l'injustice épistémique – consisterait à refuser de considérer l'observation générale n°1, à la discréditer trop rapidement, sous prétexte qu'elle vise un idéal d'inclusion épistémique impossible à atteindre.

Bien entendu, une ouverture en termes épistémiques implique d'emblée une réflexion éthique puisqu'elle remet en question un discours dominant prétendument objectif, en l'ouvrant à un discours plus explicitement situé. Par ailleurs, la réflexion éthique se prolonge, dans un second temps, en questionnant les revendications portées par un type de discours plus explicitement situé. Or, les deux niveaux de réflexion éthique semblent facilement se confondre, de sorte qu'une ouverture épistémique est

facilement refusée au profit d'une réponse éthico-normative absolue qui veut d'emblée établir des limites parce que « l'on ne peut quand même pas accepter toute revendication militante ».

Selon notre compréhension des théories analysant les injustices épistémiques (Fricker, 2003, 2007; Medina, 2012a, 2012b), celles-ci s'intéressent à une réflexion éthique – mais à un niveau bien spécifique. Elles s'intéressent à la valeur épistémique d'un savoir situé et à l'injustice qui se produit lorsque certains savoirs sont systématiquement ignorés. Ces théories n'abordent pas explicitement la question du normatif telle que nous l'entendons ci-dessus : elles ne permettent pas de déterminer quels savoirs marginalisés devraient être pris en compte et lesquels ne devraient pas l'être. L'injustice dont les théoricien-ne-s de l'injustice épistémique traitent est double. Elle réside non seulement dans la stigmatisation et la marginalisation qui est entretenue lorsque les points de vue de certaines personnes sont systématiquement ignorés, mais elle se trouve également dans la structure sociale qui prétend répondre à la réalité vécue par ces personnes tout en l'ignorant formellement. Les injustices de type épistémique contribuent donc à la dévalorisation systématique de certains points de vue et ainsi de certaines personnes et communautés au profit d'une forme de connaissance « épurée », « objective » et « neutre » à propos d'une réalité qui ne l'est pas, perpétuant des injustices – économiques, politiques et autres – plus larges au détriment de ces communautés. En ce sens, la mise en évidence d'injustices épistémiques reflète des injustices individuelles et communautaires ainsi que des injustices plus institutionnelles voire idéologiques.

Par conséquent, prendre en compte des savoirs marginalisés répond à une exigence d'ouverture épistémique ainsi qu'à une exigence éthique qui se joue sur trois niveaux. D'une part, la considération de ces savoirs a une valeur en soi, puisqu'elle évite des injustices épistémiques testimoniales et permet à certains individus de se défaire d'une stigmatisation persistante. D'autre part, l'attention prêtée à ces savoirs a une valeur instrumentale de type herméneutique, en ce qu'elle contribue aux connaissances de la structure sociale dans son ensemble. Finalement, la considération de ce type de savoir situé a une valeur critique parce qu'elle défie l'idée d'un savoir « détaché » et « objectif » en le situant et en remettant en question les fondements mêmes de la connaissance.

Par contre, une conceptualisation en termes d'injustices épistémiques ne permet pas d'adresser la question éthique sous son angle normatif, en

questionnant le statut d'un savoir marginalisé de façon générale. Est-ce que tous les savoirs marginalisés doivent être entendus et reconnus de façon égale? Est-ce que toute revendication doit être acceptée? Est-ce que l'ouverture épistémique annule toutes limites normatives? Évidemment, non. Tout l'enjeu se joue à cet endroit : une fois le savoir « objectif », « sérieux et scientifique » contesté par le vécu de savoirs situés, comment mettre des limites aux revendications éventuelles? Selon quels critères, sous quelles conditions et avec quelle autorité?

## Dépasser l'injustice épistémique pour enrichir le débat public

En nous focalisant sur le cas précis de l'observation générale n°1 du Comité des droits des personnes handicapées, nous ne prétendons pas répondre aux questions précédentes de façon absolue. Nous pensons simplement que l'opinion du Comité devrait être mieux intégrée aux réflexions juridiques, tant doctrinales que législatives.

En ratifiant la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'État belge a reconnu un pouvoir d'interprétation et de contrôle au Comité des droits des personnes handicapées (Convention, art. 35 et s.). Bien que l'observation générale n°1 ne soit pas contraignante en soi, elle constitue une référence privilégiée pour guider la mise en œuvre de la Convention au sein des États parties. C'est d'ailleurs à la lumière de cette observation générale, entre autres, que le Comité procède à l'évaluation du respect de leurs engagements par les États parties (Martin *et al.*, 2014, 12-13; Comité des droits des personnes handicapées, 2014b, 25). L'État belge s'est engagé à entretenir le dialogue avec les expert-e-s du Comité, ce qui implique au moins qu'il considère sérieusement leurs recommandations. Au regard de cet objectif, il est nécessaire de prendre conscience d'une injustice épistémique éventuelle, pour pouvoir la dépasser et enrichir du même coup le débat public.

Personne n'est obligé de partager entièrement la vision de la capacité juridique prônée par le Comité. Toutefois, avant de construire une critique de cette interprétation, il faut au moins la comprendre et la débattre. Or, l'observation générale n°1 semble encore largement méconnue, voire délibérément ignorée : à titre d'exemple, aucune mention à celle-ci n'est faite



dans les travaux préparatoires de la dernière révision législative des régimes d'incapacité (Chambre des représentants de Belgique, 2018); de même, le dernier rapport étatique remis par la Belgique au Comité ne fait aucune allusion à l'observation générale n°1 (ONU, 2020), alors que le Comité avait expressément sollicité un éclairage sur ce point (ONU, 2019, 3).

Les recommandations du Comité sont des repères utiles dans l'élaboration de mesures d'accompagnement innovantes des personnes handicapées à l'exercice de leurs droits et obligations. À ce stade, cependant, il est impossible de valider légalement telle ou telle approche, car cela reviendrait à trahir une exigence essentielle de la Convention : la participation. La recherche scientifique et les processus politiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation des personnes handicapées doivent se mener en collaboration avec les associations représentant ces dernières (Convention, art. 4, §3, et ONU, 2018). À ce stade, nous ne plaidons dès lors que pour une meilleure *prise en compte* de l'observation générale n°1 dans toutes les recherches relatives à l'accompagnement des citoyen.ne.s à l'exercice de leur capacité juridique. L'*acceptabilité* de la position du Comité devra, quant à elle, être déterminée collectivement, par la voie de processus internes participatifs.

## Conclusion

Au départ, nous nous sommes demandées pourquoi l'observation générale n°1 du Comité des droits des personnes handicapées ne suscitait pas davantage de réactions, en droit interne. Certains commentaires laissent entendre que ce texte est particulièrement radical ou engagé, certes, mais en quoi cela empêcherait-il d'en parler? Nous avons voulu comprendre ce désintérêt pour un texte bien construit, documenté et stimulant, de par sa vision inédite de la capacité juridique des personnes majeures.

Des recherches en épistémologie permettent à la fois de nommer certains obstacles à la considération de la position du Comité et de plaider pour une meilleure prise en compte de celle-ci, dans la recherche juridique. Ainsi, l'assimilation du Comité à un groupe de militant-e-s pourrait conduire à déconsidérer d'emblée ses travaux, perçus comme manquant de l'objectivité chère à la science occidentale moderne. Or, il est aujourd'hui reconnu que la recherche a intérêt à intégrer des connaissances situées, portées par des

minorités historiquement discriminées, pour se rapprocher de l'objectivité en se confrontant à la diversité des expériences. Par ailleurs, le concept d'injustices épistémiques fait apparaître les effets pervers d'une décredibilisation systématique et *a priori* de certaines connaissances, portées des groupes sociaux spécifiques. L'analyse de la situation à l'aune de ce concept met en évidence l'intérêt individuel et structurel de la levée de ce type d'injustice. Individuellement, la considération de savoirs situés rend un certain pouvoir à des personnes traditionnellement peu écouté-e-s, en les reconnaissant comme porteuses d'un savoir valable. Structurellement, l'apport de savoirs situés en matière de handicap et d'incapacité juridique augmente les connaissances de la société tout entière et contribue à affiner sa réflexion sur ces sujets.

La présente contribution cherche à convaincre de l'intérêt de débattre des revendications du Comité, non de leur validité en tant que telle, dans l'absolu. En ce sens, l'ouverture épistémique plaidée ici n'emporte pas de validation éthique ou normative. En effet, la Convention elle-même impose la consultation des associations représentant les personnes handicapées dans la recherche scientifique et les processus politiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation de ces personnes. L'avenir de notre conception de la capacité juridique des personnes majeures doit dès lors être questionné au sein de processus participatifs. Ceux-ci devraient prêter une attention particulière à la position du Comité, interprète privilégié de la Convention, sans pour autant la valider dans tous ses aspects.

## Bibliographie

- Appelbaum, Paul S. 2018. « Il y a toutes sortes de droits : les problèmes posés par l'article 12 et son interprétation. » Dans *Choisir et agir pour autrui ? Controverse autour de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées*. Sous la direction de Benoît Eyraud, Julie Minoc et Cécile Hanon, 35-51. Paris : John Libbey Eurotext.
- Appelbaum, Paul S. 2007. « Assessment of Patient's Competence to Consent to Treatment. » *N Engl J Med* 357(18) : 1834-1840.
- Appelbaum, Paul S. et Grisso, Thomas. 1998. *Assessing Competence to Consent to Treatment*. New York : Oxford University Press.
- Axtell, Guy. 2016. *Objectivity*. Cambridge : Polity Press.

- Chambre des représentants de Belgique. 2018. *Doc. Parl.* (travaux parlementaires préparatoires de la loi du 21 décembre 2018 portant dispositions diverses en matière de justice) n° 54-3303. [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)
- Daston, Loraine et Galison, Peter. 2007. *Objectivity*. New York : Zone Books.
- Delahaye, Thierry. 2004. *L'administrateur provisoire, Loi du 3 mai 2003*. Bruxelles : Larcier.
- Eyraud, Benoît, Minoc, Julie, Hanon Cécile, dir. 2018. *Choisir et agir pour autrui*. Paris : John Libbey Eurotext.
- Fine, Arthur. 1998. « The Viewpoint of No-One in Particular ». *Proceedings and Addresses of the American Philosophical Association* 72 (2) : 7-20.
- Fricke, Miranda. 2003. "Epistemic injustice and a role for virtue in the politics of knowing", *Metaphilosophy* 34 (1-2).
- Fricke, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice. Power & the Ethics of Knowing*. Oxford : Oxford University Press.
- Ganzini, Linda; Vlicer, Ladislav; Nelson, William et Derse, Arthur. 2003. « Pitfalls in Assessment of Decision-Making Capacity. » *Psychosomatics* 44 : 237-243.
- Harding, Sandra. 2008. *Sciences from Below. Feminisms, Postcolonialities, and Modernities*. London: Duke University Press.
- Harding, Sandra. 2015. *Objectivity and Diversity. Another Logic of Scientific Research*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Kahneman, Daniel. 2016. *Système 1 Système 2 Les deux vitesses de la pensée*. Paris : Flammarion.
- Martin, Wayne, Michalowski, Sabine, Jütten, Timo et Burch, Matthew. 2014. « Achieving CRPD Compliance. » [www.autonomy.essex.ac.uk](http://www.autonomy.essex.ac.uk) / Consulté le 13 août 2019.
- Medina, José. 2012a. *The Epistemology of Resistance. Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imaginations*. Oxford : Oxford University Press.
- Medina, José. 2012b. "Hermeneutical Injustice and Polyphonic Contextualism: Social Silences and Shared Hermeneutical Responsibilities". *Social Epistemology* 26(2).
- Nagel, Thomas. 1989. *The View from Nowhere*. Oxford : Oxford University Press.
- ONU. 2020. *2ème et 3ème rapports périodiques de la Belgique*. <https://tbinternet.ohchr.org> / Consulté le 1er juin 2020.

- ONU. 2019. *List of issues prior to the submission of the combined second and third periodic reports of Belgium*. Comité des droits des personnes handicapées. <https://tbinternet.ohchr.org> / Consulté le 13 août 2019.
- ONU. 2018. *Observation générale n°7 sur la participation des personnes handicapées, y compris des enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, à la mise en œuvre de la Convention et au suivi de son application*. Comité des droits des personnes handicapées. [www.ohchr.org/](http://www.ohchr.org/) Consulté le 1er juin 2020.
- ONU. 2014(b). *Observations finales concernant le rapport initial de la Belgique*. Comité des droits des personnes handicapées. <https://tbinternet.ohchr.org> / Consulté le 13 août 2019.
- ONU. 2014(a). *Observation générale n°1. Article 12*. Comité des droits des personnes handicapées. [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org/) / Consulté le 13 août 2019.
- ONU. 2005. *Legal capacity: background conference document*. Office of the High Commissioner for Human Rights. <https://digitallibrary.un.org> Consulté le 1er juin 2020.
- Quinn, Gerard. 2018. « La personne et ses capacités : quelques perspectives sur le changement de paradigme de l'article 12. » Dans *Choisir et agir pour autrui ? Controverse autour de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées*. Sous la direction de Benoît Eyraud, Julie Minoc et Cécile Hanon, 21-34. Paris : John Libbey Eurotext.
- Reina, Maria. 2008. *How the International Disability Caucus worked during negotiations for a UN Human Rights Convention on Disability*. Global Action on Aging. <http://globalag.igc.org/agingwatch/events/CSD/2008/maria.htm> Consulté le 1er juin 2020.
- Scholten, Matthé et Gather, Jakov. 2018. « Adverse consequences of article 12 of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities for persons with mental disabilities and an alternative way forward. » *J Med Ethics* 44 : 226-233.
- Series, Lucy et Nilsson, Anna. 2018. « Article 12 CRPD Equal Recognition before the Law. » Dans *The UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities. A Commentary*. Sous la direction d'Ilias Bantekas, Michael Ashley Stein et Dimitris Anastasiou, 339-382. Oxford : Oxford University Press.
- Sessums Laura L., Zembrzuska, H., Jackson, JL. 2011. « Does This Patient Have Medical Decision-Making Capacity? » *JAMA* 306(4) : 420-427.

- Seyfried, Lisa, Ryan, Kerry A., Kim, Scott Y.H. 2013. « Assessment of Decision-Making Capacity: Views and Experiences of Consultation Psychiatrists. » *Psychosomatics* 54 : 115-123.
- Steup, Matthias. 2005. « Epistemology », Sous la direction d'Edward N. Zalta. *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. Stanford University. <https://plato.stanford.edu/> Consulté le 15 juillet 2019.
- Sturman, Edward D. 2005. « The capacity to consent to treatment and research: A review of standardized assessment tools. » *Clinical Psychology Review* 25 : 953-974.
- UNIA. 2019. *Information pour la Liste préalable Belgique – Contribution d'Unia (33.2) au Comité des Droits des Personnes handicapées*. [www.unia.be](http://www.unia.be) Consulté le 1er juin 2020.
- Van Halteren, Thomas. 2018. *La protection des personnes majeures vulnérables et mineures. Redéfinition du concept de capacité juridique au regard de celui du discernement*, Liège : Wolters Kluwer.

## Notes

1. Pour un aperçu des travaux du Comité spécial et du Groupe de travail, voir : <https://www.un.org/esa/socdev/enable/rights/ahcwg.htm>
2. La liste des membres est disponible sur <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRPD/Pages/Membership.aspx>.
3. Ces critères, tirés de l'ouvrage de référence d'Appelbaum et Grisso, résument le mieux, à notre sens, les différentes façons de décrire la capacité des patient-e-s. D'autres sources sont toutefois disponibles, en particulier dans la littérature médico-juridique anglo-saxonne.



PARTIE II

QUELLES ÉCOLOGIES DES  
SAVOIRS POUR FAVORISER LA  
JUSTICE ÉPISTÉMIQUE?





# 9. Entre sciences des sols et savoir-faire paysans : faire dialoguer les formes de connaissance pour améliorer de la santé des sols cultivés

LOLA RICHELLE, MARJOLEIN VISSER ET NICOLAS DENDONCKER

Les sols sont une interface entre les mondes et une matrice essentielle à la vie terrestre. Les sols cultivés sont un des lieux privilégiés de rencontre continue entre les sociétés humaines, les autres règnes du vivant, le monde minéral et les phénomènes telluriques et cosmiques qui façonnent la planète. Au cœur de l'activité agricole, les connaissances paysannes s'élaborent sans cesse, par un apprentissage infini de la particularité des interactions entre l'ensemble des éléments caractérisant un milieu donné. Les connaissances paysannes sont à la fois la source et le fruit d'une multitude d'agricultures caractérisées, entre autres, par la relation que chaque peuple entretient avec le milieu particulier qu'il habite. Cependant, depuis plusieurs décennies, les connaissances paysannes et la diversité socio-culturelle sont menacées d'extinction par l'extension planétaire d'une monoculture occidentale (Santos 2011) et du système agroalimentaire industrialisé qui l'accompagne. Cette vague d'homogénéisation des formes de vie humaine n'est pas sans liens avec la perte de biodiversité et le dérèglement climatique qui caractérisent notre époque. L'introduction des techniques modernes en agriculture, qui ont permis, dans un premier temps du moins, un accroissement impressionnant des rendements, sont en parallèle à l'origine d'une érosion massive des savoir-faire paysans et d'une dégradation de l'état de santé des sols cultivés à l'échelle planétaire (Hermans *et al.* 2019).

L'histoire agraire moderne peut être caractérisée, du point de vue de la connaissance, par une bataille pour la légitimité entre les sciences agronomiques et les connaissances paysannes. L'agronomie s'est constituée sur un rapport de domination vis-à-vis des agriculteurs et agricultrices en

disqualifiant leurs savoirs et savoir-faire afin de s'imposer en seule maîtresse de la modernisation de l'agriculture (Jas 2005; Pérez-Vitoria 2005). Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, les paysans et paysannes qui ont pris part à cette modernisation ont été considéré-e-s bien plus comme des technicien-ne-s appliquant des directives dictées par les agronomes que comme des praticien-ne-s détenant des connaissances pratiques autonomes. Cette relation de subordination des connaissances paysannes aux connaissances agronomiques se base sur la négation de la coexistence de plusieurs régimes de vérité ou, en tous cas, sur l'idée que seul l'un de ces régimes de connaissance peut être reconnu comme légitime.

Il faudra plus d'un siècle pour que de nouveaux courants de recherche comme l'agroécologie ou l'ethnoécologie reconnaissent à nouveau la pertinence de ces connaissances paysannes et leur attribuent même le statut de patrimoine indispensable au maintien ou à la transition vers des agroécosystèmes soutenable (Sevilla Guzmán 1991, 2001; Rist et San Martín 1993; Ruiz-Rosado 2006; Toledo et Barrera-Bassols 2008). C'est, en effet, face aux écueils de l'industrialisation de l'agriculture et de l'extension de la monoculture occidentale que la nécessité d'une transition agroécologique se fait sentir et que la pertinence écologique des connaissances paysannes locales refait surface. Il s'agit d'entrer en dialogue en cherchant de nouvelles façons de métisser les savoirs, sans oublier pour autant les rapports de domination historiques.

## **De la nécessité d'un dialogue pour une meilleure santé des sols cultivés**

Le travail de recherche présenté ici s'inscrit dans ce contexte relativement récent où la possibilité d'un dialogue entre connaissances paysannes et connaissances scientifiques est non seulement ouverte, mais également pressentie comme nécessaire pour affronter les défis agroécologiques contemporains. Dans une perspective d'amélioration de la santé des sols cultivés, ce dialogue nous est apparu incontournable afin d'assurer la continuité et les allers-retours entre l'évaluation de la santé des sols et les pratiques culturelles améliorantes. En effet, la régénération et le maintien de la santé des sols dépend à la fois de pratiques agricoles adéquates et de la possibilité d'effectuer un suivi de l'état de santé d'un sol donné au

cours du temps afin de réorienter les pratiques en fonction des effets qu'elles produisent sur cet état de santé. Il y a donc deux volets interdépendants qui sont, d'une part, l'évaluation de la santé des sols et, d'autre part, la pratique d'une agriculture saine se basant sur les potentialités d'un sol vivant.

Nous considérons que l'évaluation de la santé des sols cultivés doit permettre avant tout d'orienter les pratiques agricoles. Ce sont, de fait, les agriculteurs et agricultrices qui entretiennent les interactions les plus soutenues avec les sols et qui sont les plus à même, lorsqu'ils et elles en perçoivent la nécessité, d'évaluer de façon continue l'état des sols et d'en prendre soin. Nous postulons que la pertinence pratique des indicateurs est fonction de la qualité des interactions entre les scientifiques et les agriculteurs et agricultrices lors de l'élaboration de ceux-ci.

La notion de santé des sols, issue du milieu agricole et paysan, prend racine dans l'observation et l'expérimentation continue des agriculteurs et agricultrices et se décline principalement de façon descriptive et qualitative (Doran et Safley 1997). Plusieurs travaux (Arshad et Coen 1992; Pawluk, Sandor et Tabor 1992; Harris et Bezdicek 1994; Harris, Garlynd et Romig 1994) ont mis en avant depuis longtemps la pertinence de l'évaluation qualitative de la santé et de la qualité des sols, principalement en ce qui concerne l'évaluation des pratiques agricoles par les agriculteurs et agricultrices. Il existe quelques recherches inspirantes dans cette voie (Romig *et al.* 1995; Baldwin 2006; Barrios *et al.* 2006; Barrera-Bassols 2010). Cependant, ces études restent marginales. La pertinence des informations qualitatives reste peu reconnue par le milieu scientifique dans le domaine des sciences du sol et de l'agronomie.

Ainsi, il n'y a pas, d'après nos recherches, de littérature récente cherchant à lier les perceptions/conceptions des agriculteurs et agricultrices à l'élaboration d'indicateurs de la santé des sols. Nous contribuons, par les recherches présentées ici, au comblement de cette lacune dans une démarche de dialogue entre connaissances scientifiques et connaissances paysannes.

## Faciliter le dialogue entre différentes formes de connaissance

C'est à travers un processus d'apprentissage collectif transdisciplinaire que nous avons fait l'expérience de ce dialogue dont nous présentons ici succinctement la méthodologie et les résultats. La proposition de dialogue formulée au sein de nos recherches se base premièrement sur la reconnaissance de la pluralité des « formes de connaissance », notion que nous empruntons à Jean-Pierre Darré et qu'il définit comme des « façons de concevoir les choses », ou des « constructions de la réalité » (2004, 53). Dans le cas de ces recherches, il s'agit principalement des connaissances scientifiques sur les sols cultivés et des connaissances paysannes. À partir de la reconnaissance de cette pluralité, il s'agit encore de chercher comment articuler de façon dynamique et vivante ces différentes formes de connaissance. Une comparaison décontextualisée entre connaissances paysannes (ou indigènes) et connaissances scientifiques ne débouche le plus souvent que sur une perte de sens (Agrawal 2002; Richelle *et al.* 2018) et ne permet pas de dépasser la subordination qui institue la connaissance scientifique comme référence première. Au contraire, une mise en dialogue concrète et constructive de ces connaissances, ancrée au sein d'un contexte agricole donné, permet de mettre en évidence la pertinence pratique de ces différentes formes de connaissance. D'un point de vue théorique nous nous sommes également inspiré-e-s du schéma conceptuel de l'ethnopédologie qui reconnaît trois dimensions constitutives des connaissances paysannes à savoir la dimension cosmologique ou symbolique (*Kosmos*), la dimension cognitive (*Corpus*) et la dimension pratique (*Praxis*) (Barrera-Bassols et Zinck 2003; Barrera-Bassols, Zinck et Van Ranst 2006; Barrera-Bassols 2010). Nous considérons que les connaissances scientifiques mises en dialogue au sein de nos recherches sont également constituées de ces trois dimensions. Ce schéma conceptuel nous a donc été fort utile pour décliner le dialogue des formes de connaissances à travers ces trois dimensions (K-C-P).

Il nous est apparu essentiel d'ancrer ce dialogue en premier lieu sur le plan pratique, c'est-à-dire par la mise en jeu à la fois de la pratique scientifique et de la pratique de l'agriculture. Si l'on considère que toute situation d'expérience pratique est un lieu d'apprentissage, la mise en dialogue des pratiques scientifiques et des pratiques agricoles devient alors le lieu d'un processus d'apprentissage collectif générant des connaissances qui

concernent à la fois la manière de faire de l'agriculture et la manière de faire de la science. Ce postulat permet de dépasser les limites qui séparent les praticien-ne-s des scientifiques en ouvrant de nouveaux agencements dans une perspective collaborative. Les agriculteurs et agricultrices nourrissent leurs pratiques d'expérimentations continues qui s'apparentent à une forme de recherche et les scientifiques sont aussi les praticien-ne-s de leur propre pratique de recherche qui se doit d'être continuellement remise en question. Cette reconnaissance mutuelle des capacités d'apprendre et de connaître de toutes les parties est une condition essentielle pour que le dialogue se construise dans une perspective émancipatrice. Paulo Freire dans son œuvre *Pédagogie des opprimés* (1974) abordait déjà cette question dans un autre contexte, celui de l'éducation populaire :

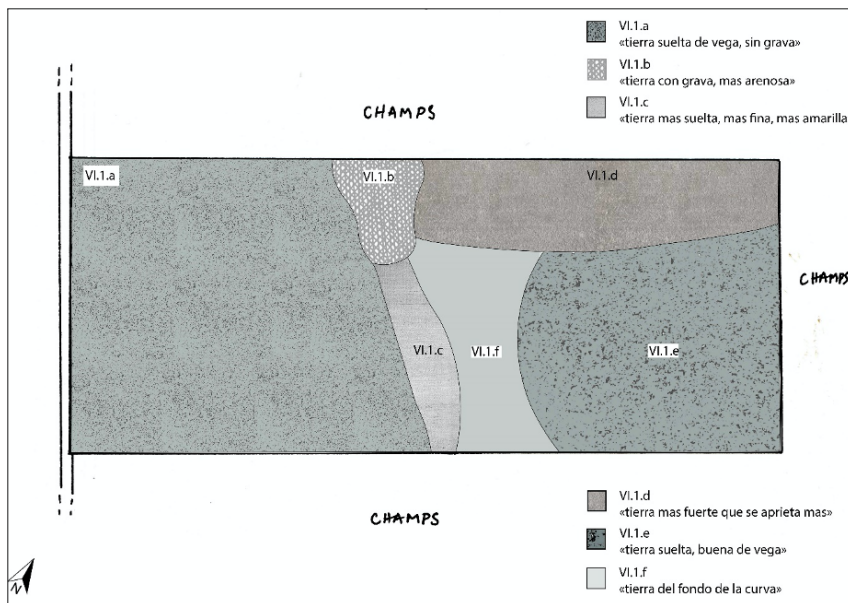
C'est à travers le dialogue que s'opère le dépassement d'où résulte un élément nouveau : il n'y a plus d'éducateur de l'élève ni d'élève de l'éducateur, mais un « éducateur-élève » et un « élève-éducateur ». [...] Tous deux ainsi deviennent sujets dans le processus où ils progressent ensemble, où les « arguments d'autorité » ne sont plus valables, et où, pour pouvoir représenter fonctionnellement l'autorité, il faut être du côté des libertés et non pas contre elles. Alors, personne n'est plus l'éducateur de quiconque, de même que personne ne s'éduque lui-même; les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde. (Freire 1974, 62-63)

## Le processus d'apprentissage collectif comme lieu de dialogue

Afin de mettre en place les conditions de possibilité de ce dialogue, nous nous sommes inspiré-e-s de plusieurs courants de recherche transdisciplinaire et collaborative, tels que la recherche action participative (RAP) (Basagoiti Rodríguez, Bru Martín et Lorenzana Alvarez 2001; Almekinders, Beukema et Tromp 2009; Cuéllar Padilla et Calle Collado 2011; Mackenzie *et al.* 2012) et la recherche collaborative (RC) (Desgagné 1997; Bray *et al.* 2000; Bourassa *et al.* 2013; Morrissette 2013). La méthodologie collaborative expérimentale mise en œuvre dans nos recherches a pris forme au sein d'un petit groupe d'apprentissage de huit à dix personnes constitué

d'agricultrices et agriculteurs de la région de Córdoba en Andalousie et d'une chercheuse<sup>1</sup>. Le processus d'apprentissage collectif s'est déroulé entre le mois d'avril 2013 et le mois de juin 2016. L'objectif défini au commencement du processus par le groupe d'apprentissage collectif fut celui-ci : l'élaboration, de façon collaborative, d'une méthode qualitative d'évaluation et de suivi de la santé des sols cultivés.

Des ateliers de recherche collaborative, organisés sur la base d'un cheminement thématique et de plusieurs outils participatifs, ont eu lieu dans chaque ferme. Il s'agissait notamment d'établir une cartographie participative de la diversité des terres cultivées basée sur les descriptions paysannes (Figure 1), d'observer le profil des sols comme amorce de discussion sur les effets des pratiques agricoles, de réaliser des entretiens thématiques approfondis et de discuter les résultats des observations de terrain.

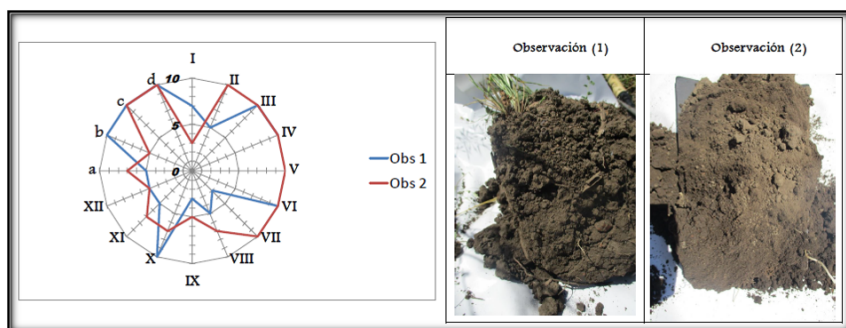


**Figure 1.** Exemple de schéma spatial de la diversité des terres cultivées au sein d'une ferme de sept hectares située dans la vallée du Guadalquivir

À plusieurs reprises, le groupe d'apprentissage collectif s'est réuni pour mettre en commun les connaissances issues des expériences singulières et coconstruire également des connaissances et des outils de description des

sols et d'évaluation de leur état de santé. L'élaboration d'un langage commun pour décrire la diversité des sols cultivés fut une étape clé de la mise en dialogue des différentes connaissances concernées.

À l'issue de ce processus d'apprentissage collectif, nous avons effectivement élaboré une méthode d'évaluation et de suivi de la santé des sols basée sur des critères qualitatifs coconstruits observables dans les champs. Les principaux outils pratiques issus de ce processus sont deux fiches de terrain (l'une descriptive et l'autre interprétative) élaborées de façon collaborative. Par ailleurs, les multiples moments de dialogue lors des observations de terrain et des visites de fermes ont été à l'origine d'apprentissages mutuels singuliers. Cette méthode nous a permis de réaliser de façon collaborative un diagnostic de l'ensemble des terres cultivées dans chacune des fermes et de discuter des enjeux pratiques propres à chaque situation. La figure 2 présente un exemple des résultats synthétiques d'une évaluation.



**Figure 2.** Exemple de synthèse visuelle de l'évaluation de la santé des sols cultivés de l'une des parcelles de maraîchage étudiée. **Légende du schéma :** I = couvert végétal, II= Consistance superficielle, III= Erosion, IV= Profondeur du premier horizon, V= Transition entre la couche arable et le sous-sol, VI=Couleur et Matières organiques, VII= Odeur (liée aux M.O. et à l'humidité), VIII= drainage et rétention d'eau, IX= Compaction et porosité, X= Consistance et cohérence de la structure, XI= Apparence des agrégats, XII= Activité biologique et transformation de matières organiques, a= Racines, b= Apparence et croissance de la végétation, c= Résistance et tolérance aux stress (végétation), d= Production de la culture.

La dernière réunion du groupe d'apprentissage fut dédiée à une évaluation participative de l'ensemble du processus de recherche qui fut appréciée positivement par l'ensemble des personnes qui y ont pris part, notamment en ce qui concerne la pertinence pratique des résultats et l'appropriation

des outils et des notions par les agriculteurs et agricultrices. Ce processus d'apprentissage collectif a démontré la pertinence d'une démarche de dialogue des formes de connaissance dans le cas concret de l'évaluation de la santé des sols cultivés et de l'usage pratique de cette évaluation afin d'orienter les pratiques agricoles dans une perspective agroécologique.

Les outils coconstruits sont maintenant entre les mains de celles et ceux qui ont collaboré à leur élaboration et peuvent être utilisés de façon autonome. La méthode issue de ce processus est contextualisée, elle ne peut être réutilisée en tant que telle, car elle émane d'un dialogue singulier propre au groupe d'apprentissage concerné par ces recherches. Cependant, la démarche de dialogue et la méthodologie collaborative (Richelle 2019) peuvent être reproduites dans d'autres contextes, afin de contribuer à l'amélioration pratique de l'état de santé des sols cultivés de façon collaborative et contextualisée.

## Bibliographie

- Agrawal, Arun. 2002. « Indigenous Knowledge and the Politics of Classification ». *International Social Science Journal* 54 (173) : 287-97. <https://doi.org/10.1111/1468-2451.00382>.
- Almekinders, Conny, Leni Beukema, et Coyan Tromp, éd. 2009. *Research in action : theories and practices for innovation and social change*. Mansholt publication series 6. Wageningen: Wageningen Academic Publishers
- Arshad, Muhamad A., et Gerald M. Coen. 1992. « Characterization of soil quality: physical and chemical criteria ». *American Journal of Alternative Agriculture* 7 (1-2) : 25-31.
- Baldwin, Keith R. 2006. « Soil quality considerations for organic farmers ». En ligne. North Carolina Cooperative Extension Service.
- Barrera-Bassols, Narciso. 2010. *Landscapes, soils and cultures*. Saarbrücken : Lambert Academic Publishing.
- Barrera-Bassols, Narciso, Joseph A. Zinck, et Eric Van Ranst. 2006. « Symbolism, Knowledge and Management of Soil and Land Resources in Indigenous Communities: Ethnopedology at Global, Regional and Local Scales ». *Catena* 65 (2) : 118-37.



- Barrera-Bassols, Narciso, et Joseph A. Zinck. 2003. « Ethnopedology: a worldwide view on the soil knowledge of local people ». *Geoderma* 111 (3) : 171-195.
- Barrios, Edmundo, Robert J. Delve, Mateete A. Bekunda, Jeremias G. Mowo, J. Agunda, Joshua Ramisch, Marco T. Trejo, et Richard J. Thomas. 2006. « Indicators of Soil Quality: A South-South Development of a Methodological Guide for Linking Local and Technical Knowledge ». *Geoderma* 135 : 248-59. <https://doi.org/10.1016/j.geoderma.2005.12.007>.
- Basagoiti Rodríguez, Manuel, Paloma Bru Martín, et Concha Lorenzana Alvarez. 2001. « IAP (de bolsillo). Investigación-acción participativa ». En ligne. Acsur-Las Segovias.
- Bourassa, Bruno, Geneviève Fournier, Liette Goyer, et Isabelle Skakni. 2013. *Construction de savoirs et de pratiques professionnelles : le double jeu de la recherche collaborative*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Bray, John N., Joyce Lee, Linda L. Smith, et Lyle Yorks. 2000. *Collaborative inquiry in practice: action, reflection, and meaning making*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Cuéllar Padilla, Mamen, et Ángel Calle Collado. 2011. « Can We Find Solutions with People? Participatory Action Research with Small Organic Producers in Andalusia ». *Journal of Rural Studies* 27 (4): 372-83. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2011.08.004>.
- Darré, Jean-Pierre. 2004. « Bases théoriques et antécédents de l'étude des formes de connaissance dans les activités pratiques ». In *Le sens des pratiques. Conceptions d'agriculteurs et modèles d'agronomes*, édité par Jean-Pierre Darré, Anne Mathieu, et Jacques Lasseur, 53-72. Paris : INRA.
- Desgagné, Serge. 1997. « Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants ». *Revue des sciences de l'éducation* 23 (2) : 371-393.
- Doran, John W., et Marc Safley. 1997. « Defining and Assessing Soil Health and Sustainable Productivity ». Dans *Biological indicators of soil health*, édité par C. Pankhurst, B. Doub, et V. Gupta, 1-28. Wallingford : CAB international.
- Freire, Paulo. 1974. *Pédagogie des opprimés : suivi de Conscientisation et révolution*. Petite collection maspero. Paris: Maspero.
- Harris, Robin F., et David F. Bezdicek. 1994. « Descriptive aspects of soil quality/health. » In *Defining soil quality for a sustainable environment.*, édité par J. W. Doran, 23-35. Madison: Soil Science Society of America.

- Harris, Robin F., M. Jason Garlynd, et Douglas E. Romig. 1994. « Descriptive and analytical characterization of soil health and quality for the Wisconsin Integrated Cropping Systems Trial ». *WICST Third Rpt. Univ. of WI, Arlington Research Station*, 7-25.
- Hermans, Kathleen, Esteban Jobbagy, Werner Kurz, Diqiang Li, Denis Jean Sonwa, Lindsay Stringer, Joris Eekhout, et Richard Houghton. 2019. « Rapport Du GIEC 2019: Chapter 4: Land Degradation ». Genève: IPCC.
- Jas, Nathalie. 2005. « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 ». *Ecologie politique* 31 (2): 45-55.
- Mackenzie, John, Poh-Ling Tan, Suzanne Hoverman, et Claudia Baldwin. 2012. « The Value and Limitations of Participatory Action Research Methodology ». *Journal of Hydrology* 474: 11-21. <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2012.09.008>.
- Morrisette, Joëlle. 2013. « Recherche-action et recherche collaborative: Quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs? » *Nouvelles pratiques sociales* 25 (2): 35-49.
- Pawluk, Roman R., Jonathan A. Sandor, et Joe A. Tabor. 1992. « The role of indigenous soil knowledge in agricultural development ». *Journal of soil and water conservation* 47 (4): 298-302.
- Pérez-Vitoria, Silvia. 2005. *Les paysans sont de retour: essai*. Arles: Actes sud.
- Richelle, Lola. 2019. *De la fertilité des sols à la santé de la terre; retour sur un processus d'apprentissage collectif visant l'évaluation de la santé des sols cultivés en agriculture paysanne*. Namur: Presses universitaires de Namur.
- Richelle, Lola, Marjolein Visser, Laurent Bock, Peter Walpole, François Mialhe, Gilles Colinet, et Nicolas Dendoncker. 2018. « Looking for a Dialogue between Farmers and Scientific Soil Knowledge: Learnings from an Ethno-Geomorphopedological Study in a Philippine's Upland Village ». *Agroecology and Sustainable Food Systems* 42 (1): 2-27. <https://doi.org/10.1080/21683565.2017.1322661>.
- Rist, Stephan, et Juan M. San Martín. 1993. *Agroecología y saber campesino en la conservacion de suelos*. AGRUCO. Cochabamba: Talleres Gráficos hisbol.
- Romig, Douglas. E., M. Jason Garlynd, Robin F. Harris, et Kevin McSweeney. 1995. « How Farmers assess soil quality and soil health? ». *Journal of soil and water conservation* 3 (50): 229-36.
- Ruiz-Rosado, Octavio. 2006. « Agroecología: una disciplina que tiende a la transdisciplina ». *Interciencia* 31 (2): 140-45.

- Santos, Boaventura de Sousa. 2011. « Épistémologies du Sud ». *Études rurales* 187: 21-50. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9351>.
- Sevilla Guzmán, Eduardo 2001. « Agroecología y desarrollo rural sustentable: una propuesta desde Latino América ». Dans *Agroecología. El camino hacia una agricultura sustentable*, édité par Sarandon S. Argentina: Ediciones Científicas Americanas.
- Sevilla Guzmán, Eduardo 1991. « Una propuesta de desarrollo rural endógeno para Andalucía ». *Estudios regionales* 31: 251-63.
- Toledo, Victor M., et Narcisso Barrera-Bassols. 2008. *La memoria biocultural: la importancia ecológica de las sabidurías tradicionales*. Perspectivas Agroecológicas. Barcelona: Icaria Editorial.

## Notes

1. Il s'agit de la première autrice de ce texte.



# 10. Accès à la justice et injustices épistémiques : état des lieux, obstacles et possibles

ALEXANDRA BAHARY DIONNE ET EMMANUELLE BERNHEIM

L'accès aux services juridiques et aux tribunaux est actuellement fortement compromis, comme le démontre l'augmentation constante de personnes non représentées par avocat-e devant les tribunaux dans les pays de *common law* (Ministère de la Justice du Québec, 2016; Assy, 2015; Woolf, 1996). Si plusieurs prétendent que la non représentation est un choix (Macfarlane, 2013; Bernheim et Laniel, 2013), la recherche empirique démontre plutôt que c'est l'incapacité de défrayer les coûts associés aux procédures judiciaires, et notamment les honoraires professionnels, qui explique cette augmentation (Macfarlane, 2013; Birnbaum, Bala et Bertrand, 2013). Pierre-Claude Lafond affirme effectivement que « seules les personnes très fortunées, les grandes entreprises, les organisations gouvernementales et les personnes admissibles à l'aide juridique sont capables de s'offrir le luxe d'une action en justice » (2012 : 122).

Dans un système de justice contradictoire, où les parties sont responsables de présenter leurs preuves et leurs arguments et de convaincre le juge de la justesse de leur cause, les avocat-e-s ont un rôle important, voire déterminant, à jouer en termes d'accès à la justice. Les juges sont tenu-e-s à un devoir d'indépendance et d'impartialité, qui est notamment garanti par le fait qu'ils et elles fassent preuve de réserve en ne s'immisçant pas dans le débat entre les parties (Charkaoui c. Canada (Citoyenneté et Immigration), 2007). Dans un tel contexte, l'issue des litiges repose fortement sur le travail des avocat-e-s, soit la préparation des dossiers ainsi que l'assistance et la représentation de leurs client-e-s (Zimmerman et Tyler, 2010). Les personnes sans avocat-e seraient « dépassées par la nature technique [...] du processus judiciaire » (Tribunal des droits de la personne, 2005 : 45) et l'issue des litiges leur serait généralement défavorable (Staudt et Hannaford, 2002; Schneider, 2011).

La réflexion que nous proposons soutient que l'enjeu de la non représentation, et celui de l'accès à la justice plus généralement, implique aussi un enjeu épistémique : celui de la visibilité et de la reconnaissance dans la production du savoir juridique. La question concerne à la fois ce que l'on considère comme constituant un savoir juridique, qui est en mesure d'y contribuer ainsi que la capacité à influencer l'évolution du droit. De fait, moins les personnes ont accès à la justice, moins elles sont en mesure de soumettre les questions juridiques qui les concernent aux tribunaux. Nous soutenons que les expériences avec le droit et la justice donnent lieu à une forme de savoir d'expérience sur le droit qui constitue en soi des savoirs juridiques. La question est alors de savoir si et comment ces savoirs sont reconnus, inclus et valorisés par les institutions de justice, leurs acteurs et leurs actrices.

À la suite de Baptiste Godrie et Marie Santos (2017 : 7), nous considérons que l'injustice épistémique est « un type particulier d'inégalités qui se manifeste dans l'accès, la reconnaissance et la production des savoirs et des différentes formes d'ignorance ». Les inégalités épistémiques ne sont pas *de facto* une source d'injustices épistémiques : nous ne prétendons pas que les savoirs des juristes et les autres formes de savoirs à propos du droit devraient jouer un rôle identique dans la production de ce qui est considéré comme un savoir juridique. Nous proposons plutôt que d'omettre la valeur propre de ces savoirs peut nous priver d'une pluralité d'expertises juridiques pertinentes et complémentaires lorsqu'il s'agit de réfléchir aux problèmes qui concernent le secteur de la justice, à commencer par l'accès à la justice. Or, un état des lieux sur la question nous amène à penser qu'il s'agit non seulement d'inégalité, mais aussi d'injustice.

Cette réflexion a été suscitée par les résultats de recherches ethnographiques dans différents contextes juridiques – dans des tribunaux, des cliniques juridiques, sur les médias sociaux (Bernheim, Laniel et Jannard, 2018; Équipe de recherche sur l'autoreprésentation et le plaideur citoyen, 2018; Bahary-Dionne, 2020). Dans un contexte où la recherche en droit demeure majoritairement axée sur les textes juridiques et les perspectives des acteurs et actrices du milieu, ces recherches visaient à documenter les expériences des citoyens et citoyennes avec le droit et l'institution judiciaire, notamment en tentant de comprendre comment ils et elles se représentent leurs problèmes juridiques, conçoivent et se saisissent du droit. Parmi elles, une ethnographie de deux groupes d'information juridique par et pour les citoyen-ne-s sur Facebook<sup>1</sup> – l'un en droit du logement et l'autre en droit

de la protection de la jeunesse – a par exemple révélé qu'ils et elles sont à la fois des créatrices de contenu (à travers le partage d'expériences ou d'opinions), des relayeuses de contenu (référant à ressources externes en ligne ou hors-ligne comme des sites institutionnels, privés ou d'organismes communautaires) et même des remixeuses de contenu en ce qu'ils et elles s'approprient les savoirs disponibles ailleurs afin de les retransmettre dans leurs propres mots (Bahary-Dionne, 2020). Les personnes posant des questions sur les groupes sont donc susceptibles d'obtenir différents types de soutien et d'information, certaines retransmettant même les savoirs acquis en aidant d'autres internautes.

Ces constats révèlent non seulement la richesse du savoir d'expérience sur le droit, mais aussi le fait qu'il se partage et évolue en dehors des sphères traditionnelles du droit. En même temps, nos recherches dans les tribunaux et les cliniques juridiques démontrent que tous et toutes n'ont pas accès à ces savoirs et que plusieurs personnes non représentées devant les tribunaux ne sont pas en mesure de suivre le déroulement de leur propre audience, même lorsqu'elles se sont préparées (Bernheim *et al.*, 2018). Le décalage entre les personnes ayant les moyens financiers d'être représentées par avocat-e, celles ayant accès à certains savoirs et celles n'ayant accès à aucun savoir transparait de manière évidente quand vient le moment de faire valoir ses droits.

Nous proposons de développer cette réflexion en trois temps. D'abord, nous ferons un état des lieux de la production du savoir juridique et des injustices épistémiques qu'elle génère. Nous démontrerons, ensuite, comment ces injustices épistémiques se traduisent en injustices en matière d'accès à la justice, avant de proposer quelques pistes de réflexion.

## Production du savoir juridique et injustices épistémiques

Le savoir juridique est considéré comme homogène et fondé sur une vérité. Il est constitué à l'aide de deux procédés : le contrôle du statut des personnes autorisées à le produire et son organisation hiérarchique. Le contrôle ne porte donc pas sur son contenu, mais plutôt sur les qualifications des personnes qui contribuent à le produire (Foucault, 2004) ainsi que de

ses conditions de production, conformes à la hiérarchie des normes et des sources du droit (Kelsen, 1996, 1999). Le savoir produit est alors considéré comme une autorité épistémique (Teubner, 1996), une vérité.

La mise en place de ces procédés passe par la reconnaissance d'un monopole qui : 1) organise la production du savoir juridique et 2) en détermine la nature. Il en résulte que 3) les savoirs profanes sont complètement invisibilisés dans ce processus.

## Un savoir lié à un monopole

L'accès au savoir juridique, puis aux professions juridiques de notaire et d'avocat-e, passe d'abord par le baccalauréat universitaire en droit, un des programmes les plus contingentés au Québec, après la médecine, la médecine dentaire et la physiothérapie (Bureau de coopération interuniversitaire, 2019). Après avoir obtenu leur diplôme de baccalauréat en droit, les candidates et candidats devront réussir des cours et stages permettant leur inscription au tableau des ordres professionnels de la Chambre des notaires ou du Barreau. Ils et elles pourront alors poser les actes réservés aux membres de ces ordres professionnels, dont mener des consultations, donner des conseils juridiques et représenter des personnes devant les tribunaux.

Les ordres professionnels de juristes, à l'image des autres ordres québécois, sont responsables de l'admission à la profession, de la formation continue, de la discipline et de la protection du public. C'est d'ailleurs pour protéger le public qu'ils interdisent, au contraire de leurs homologues des autres provinces canadiennes, mais aussi de leurs homologues québécoises et québécois d'autres disciplines telles que le Collège des médecins et l'Ordre des psychologues, la possibilité pour les étudiant-e-s universitaires en droit de poser certains actes réservés sous la supervision de notaires ou d'avocat-e-s<sup>2</sup>. De même, au contraire encore une fois de plusieurs juridictions canadiennes et internationales, les parajuristes ne sont pas autorisés à poser des actes juridiques au Québec.

Il s'ensuit que seules les personnes membres des ordres professionnels de juristes, en raison de leur statut, sont autorisées à émettre des opinions et interprétations concernant le droit, leur conférant d'emblée une autorité en la matière. Deux autres classes de juristes y sont également autorisées :



les membres de la magistrature, qui sont d'anciens membres du Barreau, et les membres des corps professoraux universitaires qui, bien que n'ayant parfois jamais été membres d'un ordre professionnel de juristes, jouissent de ce privilège en raison de leur appartenance à une Faculté de droit.

Dans ce contexte, le statut de juriste est une condition préalable à la production des sources du droit. Les membres des ordres professionnels, les juges et les professeur-e-s de droit rédigent des écrits doctrinaux visant à présenter l'état du droit dans un domaine ou sur une question (par exemple, sur le droit criminel ou sur un enjeu juridique précis comme la responsabilité criminelle). Ils et elles produisent alors des écrits qui constituent en eux-mêmes des sources du droit, la doctrine. La doctrine est écrite à partir des interprétations et analyses de l'ensemble des sources du droit sur une question, soit la législation, la jurisprudence et la doctrine.

De manière générale, l'ensemble des activités d'interprétation du droit, soit la production de jurisprudence et de doctrine, est soumis à la hiérarchie des sources du droit. Il est ainsi admis que les sources législatives sont les sources principales du droit et qu'en ordre d'importance, elles sont organisées de la manière suivante : législation, jurisprudence et doctrine. Toute autre source est exclue.

Les membres des ordres professionnels de juristes, juges et professeur-e-s de droit, contribuent ainsi à produire, par la même opération, le droit et le savoir sur le droit (Noreau, 2011). Le fait qu'elles et ils soient les seules autorisées à interpréter le droit et la hiérarchie des sources a pour effet de réduire considérablement le contenu des savoirs susceptibles d'éclairer l'analyse des questions juridiques. C'est ce qui explique l'absence d'écrits non doctrinaux – produits par des non juristes – parmi les sources de référence des recueils de cours au baccalauréat en droit, des décisions judiciaires et des ouvrages de doctrine. C'est ce qui explique également la constitution d'une forme de réseau de références entre les sources, et notamment entre certaines sources citées plus souvent et qui constituent à terme les autorités sur une question, mais également entre certain-e-s auteurs et autrices qui deviennent elles-mêmes des autorités (Luhmann, 1990).

## La nature du savoir juridique

La production du savoir juridique poursuit un seul objectif : permettre aux juristes de répondre à des questions juridiques, et notamment à de nouvelles questions, en tenant compte des sources les plus pertinentes. Le savoir juridique a donc une vocation instrumentale, liée à la fonction normative du droit. Il ne vise pas à expliquer une réalité, mais plutôt à s'imposer à elle par un discours « parfaitement structuré, clair et invariable, dont les effets sont prévisibles et inscrits dans la loi » (Noreau, 2011 : 690).

Le savoir juridique est organisé autour de catégories permettant, d'une part, d'organiser le réel (de classer, par exemple, l'ensemble du patrimoine entre biens meubles ou biens immeubles), et, d'autre part, de prévoir l'ensemble des droits et obligations qui incombent à chaque personne. Ces catégories font en elles-mêmes l'objet de développements, voire de débats jurisprudentiels et doctrinaux bien éloignés du sens commun (Bourdieu, 1986) et contribuant, à terme, à complexifier le droit.

Les catégories juridiques sont souvent construites à partir de mots ordinaires auquel un sens et une interprétation différents sont associés. Le développement de catégories juridiques, y compris de catégories interreliées comme le triptyque préjudice-faute-responsabilité en matière de responsabilité civile, vise notamment à en permettre la preuve devant un tribunal selon les standards de la procédure judiciaire. Il vise également à établir la prévisibilité des conséquences associées, comme la réparation du préjudice, soit par exemple le versement d'un montant d'argent. Le fait que le préjudice tel que défini par les catégories juridiques ne corresponde pas au préjudice tel que le vivent les personnes concernées ne constitue en rien une remise en question de la pertinence juridique des catégories.

Il faut dire que le savoir juridique, fondé sur les sources du droit, n'est pas ancré dans l'empirie. Il est plutôt le fruit des interprétations, argumentations et plaidoiries. La doctrine est donc écrite à partir d'une lecture exégétique et circulaire des sources du droit, soit la restitution de l'ensemble des interprétations antérieures organisée en fonction de la hiérarchie des sources.

Le savoir juridique se construit donc par autoréférencement, sans aucune vérification quant aux effets du droit ou à son effectivité, des questions qui devraient pourtant interpeler directement des juristes. Aucune recherche empirique, notamment à partir des décisions judiciaires, et encore moins de

recherche de terrain pour laquelle les juristes ne sont par ailleurs pas formé-e-s, n'est généralement considérée par la jurisprudence ou la doctrine. Les points de vue et opinions des « profanes » du droit, par exemple issus de leur expérience avec la justice, ont ainsi bien peu de chance de traverser le dispositif de production du droit, hermétique et réservé aux personnes initiées.

## Invisibilité des savoirs profanes et production du savoir juridique

Les procédés d'élaboration du savoir juridique – monopole et nature spécifique – complexifient l'accès au droit et compromettent la participation des non-juristes aux réflexions sur le droit et la justice. Ce faisant, le savoir juridique se construit non seulement sans tenir compte des réalités auxquelles sont confrontées les personnes qui ont une expérience avec la justice, mais parfois à l'encontre de ces réalités. Ces personnes ont pourtant constitué, de par leurs expériences, des savoirs qui apparaissent pertinents pour comprendre les barrières à l'accès à la justice, mais qui sont rendus invisibles (Honneth, 2005). La recherche abordée sur les groupes citoyens d'information juridique sur Facebook a mis en lumière les difficultés liées aux aspects pratiques et logistiques des démarches à suivre pour les internautes faisant face à un problème juridique, par exemple le fait de remplir sans assistance les formulaires en ligne pour déposer une requête (Bahary-Dionne, 2020). La numérisation des formulaires visait pourtant à simplifier ce processus. Or, elle a aussi révélé la transmission de savoirs et de savoir-faire importants : bon nombre d'internautes proposent leur aide à d'autres dans le contexte où ils et elles ont vécu une expérience juridique similaire. En particulier, les savoirs expérientiels des internautes permettent d'expliquer le déroulement des audiences et de s'y préparer afin d'amenuiser le niveau de stress. La mise en commun des expériences permet aussi d'évaluer les risques et bénéfices potentiels liés au fait d'entamer un recours, alors que ces précisions ne sont généralement pas disponibles sur les sites d'information institutionnels.

L'accès au savoir juridique est un obstacle que la communauté juridique a elle-même identifié comme faisant partie du problème d'accès à la justice, considérant que « [l]a complexité croissante du droit [...] y compris sur les

plans du vocabulaire, des protocoles, des procédures et des institutions, contribue à un système de justice inaccessible » (Association du Barreau Canadien, 2013 : 51). Ces barrières de compréhension s'expliqueraient tant par l'absence d'éducation juridique des citoyen-ne-s que par la complexité intrinsèque du droit (Noreau, 2010). Au Québec, Pierre Noreau rappelle « [qu']il n'existe, ni dans le cadre des programmes scolaires actuels ni dans les médias électroniques d'information, d'espaces de formation continue sur le droit » (*Ibid* : 5). Dans cette province, 79% de la population admet avoir du mal à comprendre les lois, 61% ne pas être en mesure de saisir ce qui se passe devant les tribunaux et 70% conçoivent le système judiciaire comme un véritable « labyrinthe » (*Ibid* : 5).

En plus de compliquer leur recours au droit lorsqu'ils et elles n'ont pas accès à des avocat-e-s, cette situation a pour effet d'exclure les non-juristes des débats de société concernant la justice. Si l'on affirme souhaiter « rapprocher la justice » des citoyen-ne-s (Ministère de la justice, 2016 : 3), peu d'études, d'initiatives en matière de justice convoquent leur pouvoir décisionnel, ni même celui d'autres types de professionnel-le-s œuvrant dans le domaine tels que les intervenantes sociales. La mise à l'écart des citoyen-ne-s dans les réformes passées du système de justice, y compris lorsque l'objectif était d'améliorer leur accès à la justice ou de rendre la procédure judiciaire plus claire et accessible, est bien documentée (Noreau, 2010; Wéry, 2010; Association du Barreau Canadien, 2013).

Il s'ensuit que les sources juridiques sont parfois contradictoires par rapport à la réalité des personnes faisant usage du droit, telle que documentée par la recherche empirique. Une partie importante de la doctrine et de la jurisprudence québécoises prétend, par exemple, qu'agir sans avocat-e devant les tribunaux serait un choix plutôt qu'une contrainte liée à un manque de ressources financières (Bernheim et Laniel, 2013; Laniel, Bahary-Dionne et Bernheim, 2018). En découle l'affirmation que ces personnes devraient assumer les conséquences de l'absence de représentation, y compris les erreurs liées à leur méconnaissance du droit et ce, malgré les connaissances existantes sur les barrières économiques et cognitives à l'accès au droit. Il en va de même des initiatives prises en matière d'accès à la justice, tandis que se multiplie la mise à disposition d'information juridique – dépliants dans les palais de justice, sites Internet, etc. – alors que la recherche démontre l'incapacité des personnes à accéder, à comprendre et à utiliser cette information (Zorza, 2002; Buhai, 2009; Seron, 2001). Le fait de ne pas tenir compte de cette réalité produit des conséquences au-delà de

la simple production du savoir juridique en compromettant la capacité réelle à faire valoir ses droits. Il apparaît ainsi que les inégalités épistémiques se transposent en inégalités en matière d'accès à la justice.

## Injustices épistémiques en matière d'accès à la justice et pistes de réflexion

Réfléchir à la production et aux conditions d'accès au savoir juridique en termes d'injustices épistémiques permet d'émettre des hypothèses concernant les échecs des différentes réformes et mesures prises en matière d'accès à la justice dans les dernières années. Trois enjeux plus spécifiques mettent en lumière comment les inégalités d'accès à la justice ont des fondements épistémiques qui découlent de la conception du savoir juridique que nous venons d'évoquer : 1) la définition de ce qu'est l'accès à la justice, 2) l'*empowerment* juridique et 3) l'absence de connaissances empiriques sur les expériences citoyennes en justice.

Ces exemples mettent en lumière une dimension épistémique spécifique : non pas l'accès aux savoirs, mais une dimension souvent passée sous silence : le manque de reconnaissance des savoirs des non-juristes afin d'amenuiser les problèmes d'accès à la justice qui les concernent. Nous pensons notamment à leur participation aux processus consultatifs et surtout décisionnels ainsi qu'au processus de production des outils qui leur sont destinés. Cette tendance se manifeste tant directement – à travers l'absence de participation des personnes concernées – qu'indirectement – à travers l'absence de prise en compte des données empiriques qui concernent leurs attentes, besoins et difficultés.

Or, ces trois enjeux nous semblent aussi tout indiqués pour repenser les inégalités en jeu dans la mesure où il appert qu'elles ne sont pas inéluctables.

### Définir l'accès à la justice

Un premier enjeu concerne la définition de la notion d'accès à la justice, y compris l'identification des problèmes en jeu et des solutions. Si les programmes de type *self-help*, par exemple les guides et les formations

données aux personnes n'ayant pas accès à des services juridiques sont largement perçus comme un moyen d'accéder à la justice, ceci n'implique pas qu'il y ait un consensus sur ce qu'est la justice et à qui elle profite (Bertenthal, 2016). On a alors reproché une forme d'asymétrie dans la construction de sens de ce qu'est l'accès à la justice, un sens sur lequel les décideurs publics et décideuses publiques auraient un monopole et qui leur permettrait de définir le problème qu'ils et elles prétendent régler (Albiston et Sandefur, 2013). Malgré une évolution croissante de la notion d'accès à la justice incluant des perspectives davantage pluralistes ou constructivistes, la communauté juridique continue à souvent l'utiliser comme un synonyme d'accès physique aux tribunaux ou aux services juridiques, incluant parfois la vulgarisation juridique, mais laissant de côté les formes de justice en marge des institutions étatiques (Macdonald, 2001). Nous pensons notamment aux manières dont les différends émergent et se règlent entre les personnes, dans leurs contextes quotidiens, souvent sans jamais aller devant les tribunaux (Miller et Sarat, 1980-81). Or, les définitions couramment admises de l'accès à la justice par les juristes et les institutions juridiques contribuent à voiler les pistes de solutions non seulement plus radicales, mais parfois plus efficaces et accessibles (Albiston et Sandefur, 2013).

Il en va de même, donc, pour les initiatives prises en la matière. Au Québec, le foisonnement d'écrits et de conférences portant sur l'accès à la justice font la plupart du temps état des perspectives des praticien-ne-s et des juges. Leur teneur prescriptive s'attarde à faire des recommandations ou à partager des bonnes pratiques sur la manière de répondre à certains problèmes d'accès à la justice. Or, elles laissent peu de place à d'autres formes de savoir que le savoir juridique. Par exemple, au sein de la communauté juridique, l'accès à la justice rime souvent avec la promotion des modes alternatifs de règlement des différends, qui serait un mode de justice plus « participatif » au potentiel émancipateur (Tremblay, 2018; Chabot, 1999). Alors que la médiation s'inscrit dans une mutation du « droit imposé » vers un « droit négocié » (Bonafe-Schmitt, 1996) où les personnes auraient un rôle accru et seraient même maîtresses de leur autorégulation, certaines études démontrent les stratégies parfois insistantes des médiateurs et médiatrices dans l'objectif d'aboutir à un règlement, s'apparentant à une forme de coercition (Silbey et Merry, 1988; Fiss, 1984). Ces pratiques, en plus du fait que les personnes ignorent parfois ce en quoi consiste la médiation, ni ne la distinguent d'un procès, mettraient alors en

jeu la validité de leur consentement à y participer et à accepter le règlement (Laniel, 2019). Qui plus est, elles n'ont pas de pouvoir décisionnel quant à l'évolution de ces pratiques, notamment sur le plan structurel.

De même, alors que les solutions sont fortement axées sur l'information juridique en ligne, des participantes à une étude mettent en lumière, au-delà des bénéfices et lacunes identifiées sur le plan des contenus, le fait qu'elle ne soit pas personnalisée selon leurs besoins, et notamment peu facile à trouver en raison des termes employés (Macfarlane, 2013). Elles rapportent aussi ne pas être en mesure de fournir une rétroaction aux conceptrices de cette information et suggèrent que les individus ayant déjà une expérience d'autoreprésentation devant les tribunaux soient impliqués dans la conception et la révision de matériaux. On observe alors un paradoxe où les outils qui sont conçus pour aider les non-juristes à améliorer leur accès à la justice sont le fruit d'initiatives qui n'incluent pas les savoirs expérientiels des personnes concernées. Dans ce contexte, le problème d'accès à la justice nous semble mettre en jeu la reconnaissance des savoirs des populations concernées et de leur droit à participer à leurs propres analyses de leurs besoins ainsi qu'aux prises de décision qui les concerne (McAll, 2017), notamment en raison de leur manque de reconnaissance, conscient ou inconscient, comme sujets connaissants (Fricker, 2007). Par conséquent, les perspectives et savoirs citoyens ne font pas partie des ressources interprétatives collectives disponibles pour appréhender le problème d'accès à la justice.

Les solutions à ce problème semblent se décliner sur plusieurs plans. Pour certaines, si l'on reconnaît que « [l]a seule façon de garantir un système de justice axé sur les personnes est de prévoir que les membres du public participent à sa surveillance » (Association du Barreau Canadien, 2013 : 68), la participation citoyenne doit passer par l'octroi de ressources permettant de renforcer les capacités juridiques personnelles notamment via le cursus scolaire (*Ibid* : 145). Or, si le volet de l'accès au savoir nous semble en effet être l'un des préalables à la participation, nous suggérons aussi qu'elle doit passer par la reconnaissance des savoirs expérientiels par la communauté juridique elle-même. Dans d'autres secteurs, on a relevé que les obstacles à la participation citoyenne sont inévitablement liés à des hiérarchies professionnelles et des monopoles décisionnels dans un contexte où l'expérience des personnes concernées n'est pas considérée comme une source légitime de savoir contrairement à celui des expert-e-s reconnues, parfois avec « un préjugé d'incompétence ou d'irrationalité attaché à leur

étiquette » (Godrie, 2014 : 118). Or, malgré ces obstacles, des expériences de recherche ont permis de favoriser la mise en place d'espaces de parole où les expériences individuelles ont pu être consolidées en revendication collective, aboutissant par exemple en la transformation de certaines pratiques médicales (Rodriguez del Barrio et Poirel, 2007). Il s'agirait alors de s'appuyer sur les initiatives dans le champ de la santé et de la santé mentale mobilisant des regroupements citoyens ou encore des expert-e-s-pair-e-s, afin d'élaborer des initiatives conjointes susceptibles de repenser les pratiques professionnelles et institutionnelles existantes. Cela invite par ailleurs à s'inspirer de certaines conceptions de l'accès à la justice qui visent non seulement à favoriser la participation citoyenne dans les structures des institutions de justice, mais aussi à reconnaître que ces mêmes structures sont parfois la cause des problèmes documentés et qu'elles convoquent alors tant des changements de forme que de fond (Macdonald, 2000; 2001). Par exemple, selon Roderick Macdonald, l'accès à la justice suppose la capacité des personnes à déterminer à quel type de justice elles souhaitent avoir accès et ainsi d'offrir des mécanismes de participation par lesquels elles peuvent véhiculer leurs propres conceptions de l'accès à la justice (*Ibid*). Il faut alors s'interroger sur « comment les membres du public comprennent l'accès à la justice, pas seulement en termes d'accès aux services juridiques, mais aussi en termes d'accès à des solutions et d'accès à la participation à une institution sociale publique majeure : le droit » (Albiston et Sandefur, 2013 : 119).

## *L'empowerment* juridique

Une lecture plus attentive de la manière dont on problématise l'accès à la justice dévoile une tension entre le discours d'*empowerment* des personnes, qui se verraient émancipées par la prise en charge de leurs problèmes juridiques, et le manque de marge de manœuvre dont elles disposent afin de choisir comment gérer ces problèmes. Au Québec, le renforcement des compétences et des aptitudes juridiques des personnes qui n'ont pas accès à des services sont souvent décrits comme un moyen d'*empowerment*, « une façon de reprendre une forme de contrôle sur le processus judiciaire, voire de bonifier un statut citoyen largement fondé sur la revendication et l'exercice des droits » (Bernheim et Laniel, 2013 : 55). Aux États-Unis, il



arrive même que l'on célèbre l'augmentation du nombre de personnes sans avocat-e devant les tribunaux en tant que manifestation d'*empowerment* des citoyen-ne-s qui choisiraient de prendre leurs problèmes juridiques en main (Mosten, 2000). D'autres croient que le renforcement des capacités individuelles, notamment par l'information juridique et l'acquisition d'habiletés en négociation et en gestion de conflits serait le plus susceptible de mener à l'*empowerment* des justiciables, reconnaissant toutefois le manque de données en ce sens (Barendrecht, 2011). Barendrecht propose que, bien qu'il s'agisse d'une notion alambiquée, l'*empowerment* juridique consiste à « améliorer le contrôle des personnes sur leurs vies ainsi que leur position de négociation » (2011 : 2), concluant que « l'*empowerment* juridique est *bottom up*, au sens où il s'appuie sur les capacités des personnes à agir par elles-mêmes » (*Ibid* : 15).

Or, et du moins lorsqu'on observe comment elle est mobilisée dans les discours sur l'accès à la justice, on peut se demander dans quelle mesure cette conception de l'*empowerment* est réellement *bottom-up* en ce qu'elle n'implique ni la question de la capacité des individus à participer aux prises de décisions qui les concernent, ni la nécessité de les consulter.

Plusieurs écrits suggérant que les initiatives de type *self-help* peuvent favoriser l'*empowerment* ne semblent pas avoir consulté les personnes à l'appui d'un tel constat ni les données empiriques sur la question, utilisant parfois des anecdotes professionnelles ou cas des fictifs en guise d'exemple (Blankley, 2013). Un cahier de formation de l'École du Barreau, qui forme les futurs avocat-e-s, suggère que :

Le citoyen d'aujourd'hui veut comprendre, il veut être en contrôle, il veut être capable d'écrire, de lire et de s'exprimer aisément. Il a accès à beaucoup d'information sur Internet. Il est instruit, fier et socialisé. Il veut avoir des options et les comprendre. Comme chacun de nous, le citoyen d'aujourd'hui se questionne sur la pertinence de payer un professionnel pour un service qu'il croit capable de faire lui-même. [...] D'où le phénomène croissant de citoyens qui se représentent seuls [...]. (Tremblay, 2018 : 11)

Elizabeth McCulloch (1996) suggère que l'affirmation selon laquelle l'information juridique est *de facto* autocapacitante (*empowering*) constitue plus un alibi pour fournir des services limités qu'un fait avéré. Elle impliquerait d'imposer aux personnes précaires la prise en charge de leurs

problèmes en leur opposant que le déni de soutien juridique serait en fait une opportunité d'*empowerment* – en présumant qu'elles ont le temps, l'envie et l'énergie à y consacrer.

Mais surtout, McCulloch souligne les contradictions entre le discours d'*empowerment* et l'absence de pouvoir décisionnel qu'ont les citoyen-ne-s en ce qui concerne les mesures d'assistance juridique à financer et à promouvoir par rapport à celles à laisser de côté. Sa réflexion invite à constater l'absence de rôle donné par la communauté juridique à la parole des citoyen-ne-s faisant l'expérience de la justice, en particulier ceux et celles qui appartiennent à un groupe marginalisé : « Qui décidera si une avocat-e représentera une cliente pauvre pour son divorce ou si elle lui apprendra plutôt à se représenter seule? » (1996 : 485). Elle souligne les modes de consultation délétères des citoyen-ne-s et leur manque de représentation dans la gouvernance des institutions en matière d'accès à la justice.

Tout le monde parle « du justiciable » et même « du citoyen », alors qu'on ne sait pas très bien qui est ce fameux citoyen et ce qu'il ou elle pense de toute cette histoire. C'est d'ailleurs le cas dans un contexte où plusieurs ont souligné l'importance de prendre acte du fait que ces personnes ne forment pas un groupe homogène qui aurait exactement les mêmes besoins en matière d'accès à la justice et pour qui les solutions proposées les aideraient de la même manière (Sandefur, 2008; Bailey, Burkell et Reynolds, 2013; Hugues, 2013). En somme, si l'on s'intéresse parfois à ce que pensent les individus de leur propre capacité d'accéder à la justice, notamment par le biais de sondages, il appert que ce sont les juristes qui déterminent ce en quoi consiste l'*empowerment* plutôt que les personnes concernées. Or, une préoccupation pour l'*empowerment* des personnes ne devrait-elle pas impliquer la prise en compte de leurs savoirs expérientiels dans la définition des mesures qui visent à le favoriser? Nous pensons que cette forme d'exclusion rejoint non seulement une forme d'isolement décisionnel (Piron *et al.*, 2010) mais aussi, implicitement, une conception de l'accès à la justice où le rôle et la capacité des citoyen-ne-s sont remis en question (Lippman, 1993). Le modèle de prise en charge experte attribue le monopole de la définition du problème et des solutions aux professionnel-le-s et confine ainsi les personnes concernées au rôle d'exécutantes dociles (Breton, 1994). C'est sans compter que « le soutien professionnel est, par définition, partiel

et temporaire » et que « sa disponibilité fluctue en fonction des priorités des groupes dominants et des ressources que l'on y consacre » (Bossé, Bilodeau et Vandette, 2006 : 189).

Certaines pistes de réflexion sont envisageables face à ce problème, la première d'entre elles consistant tout simplement à donner des espaces de paroles aux personnes ayant une expérience avec la justice à propos de ce qu'elles considèrent être une source d'*empowerment*. McCulloch recommande par exemple :

Une entreprise utile serait d'encourager les personnes qui participent aux programmes visant l'*empowerment* [...] à partager leurs histoires [...]. Les activistes et les universitaires devraient entendre et partager non seulement les anecdotes choisies [...] mais aussi des comptes-rendus plus larges de comment ces programmes ont aidé et redonné du pouvoir d'agir à certaines d'entre elles mais ont découragé et perdu le temps d'autres. (1996 : 507-508)

En plus de consulter et de donner une voix aux citoyen-ne-s au sein des initiatives et institutions du milieu de la justice, une autre avenue intéressante consiste à documenter les bénéfices et les défis émanant des initiatives autonomes. Une recherche portant sur les collectifs de militant-e-s arrêté-e-s lors des manifestations étudiantes au Québec révèle que la transmission de savoirs dans un contexte horizontal, notamment par la création collaborative d'outils par et pour a non seulement favorisé une appropriation des savoirs juridiques, mais aussi une forme d'*empowerment* tant individuel que collectif (Carrier-Plante, 2018). Ce contexte collectif et non hiérarchique aurait alors mieux outillé les personnes à assurer leur défense seules, sans avocat-e. Les initiatives par et pour en ligne permettent aussi aux internautes d'obtenir des réponses à leurs questions avec les mêmes mots qu'elles utilisent plutôt que de manière préformatée. Elles facilitent en outre le partage d'informations plus informelles que celles disponibles sur les sites institutionnels, par exemple lorsque les personnes se demandent à quoi s'attendre avant une démarche judiciaire (Bahary-Dionne, 2020) et permettent d'articuler soutien juridique et moral, des besoins identifiés dans des recherches antérieures (Macfarlane, 2013).

## Le problème de l'absence de données empiriques

Nous reconnaissons qu'un simple appel à la participation citoyenne en matière de justice, du moins sans cibler des chantiers spécifiques de concert avec les personnes concernées, laisse plus de questions que de réponses pour la communauté juridique. S'il est souhaitable que ces dernières participent à la définition des problèmes et des solutions en matière de justice (Noreau, 2010), une responsabilité particulière qui incombe aux universitaires est de préalablement cibler comment et à quels niveaux ces personnes souhaitent le faire, notamment par le biais de recherches participatives. Mais il faut alors rappeler que, tant pour la recherche que pour les initiatives en matière d'accès à la justice, les mécanismes par lesquels on considère qu'une personne ou un groupe est légitime d'en représenter d'autres soulèvent des enjeux de représentativité et de rapports de force (Fraser, 1990) sans compter l'instrumentalisation potentielle des savoirs expérientiels. Ensuite, la responsabilité de fournir des mesures d'assistance juridique « proactives » mieux ancrées dans les milieux de vie, plus holistes et plus participatives, incombe souvent au milieu associatif malgré son manque de ressources (Équipe de recherche sur l'autoreprésentation et le plaideur citoyen, 2018). Par ailleurs, la consolidation de certaines revendications citoyennes à travers des regroupements collectifs est une condition préalable à leur mise en dialogue avec d'autres savoirs (McAll, 2017). Or, la mobilisation collective est particulièrement difficile à transposer dans les réponses législatives et judiciaires, axées sur le traitement individuel (Bernheim, 2012).

Face à ces défis, nous croyons qu'un premier pas réside dans la reconnaissance des lacunes en matière de savoirs expérientiels et de savoirs d'intervention. Mais on peut aussi souhaiter que ces initiatives, ces écrits ainsi que la formation des juristes s'appuient davantage sur les données empiriques liées au profil et aux besoins des personnes concernées. Actuellement, les politiques publiques destinées à aider les personnes n'ayant pas accès aux services juridiques, par exemple, sont très peu basées sur les connaissances au sujet de leurs besoins (Macfarlane, 2013 : 15). De même, les gouvernements accusent un retard croissant par rapport aux secteurs de la santé et de l'éducation concernant l'existence de données

judiciaires, l'évaluation des initiatives visant à améliorer l'accès à la justice ainsi que la prise de décision appuyée sur des données (Association du Barreau Canadien, 2013 : 54).

Or, l'absence d'une base solide de connaissances empiriques semble encore une fois liée à la culture épistémique qui prévaut dans le domaine juridique. Noreau souligne par exemple l'absence presque totale de données précises et fiables sur le fonctionnement de l'institution judiciaire. Il remarque que « [c]ette pauvreté d'information est à l'image de la discrétion qui entoure le monde juridique : c'est une affaire de spécialistes » (2010 : 6). Le manque de connaissance et de compréhension des activités judiciaires mettrait alors la communauté juridique à l'abri de critiques médiatiques et citoyennes. Dans ce contexte de lacunes tant en termes de suivi statistique que de consultation par le biais d'enquêtes qualitatives, on peut finalement souhaiter que la formation en droit puisse ajouter à son cursus certains aspects de la formation scientifique, dont le développement de compétences méthodologiques. Les syllabus des cours de droit ont également tout intérêt à inclure des lectures issues d'autres disciplines ou du moins faisant appel à des résultats de recherche empiriques sur la matière des cours.

Par ailleurs, afin de ne pas reproduire les problèmes présents dans d'autres secteurs comme celui de la santé, « le cadre de référence et les méthodes de collecte de données doivent être mis au point de façon collaborative [incluant] le public » (Association du Barreau Canadien, 2013 : 164). Mais il s'agit aussi de ne pas limiter la recherche de terrain à l'évaluation de l'efficacité des services existants : il faut élargir le spectre des études en matière d'accès à la justice afin de s'intéresser davantage aux processus citoyens qui existent déjà dans la société, en marge de l'État (Albinson et Sandefur, 2013).

## S'ouvrir à une pluralité de savoirs

C'est au fil de nos recherches sur l'accès à la justice, d'une part, et sur les savoirs expérientiels avec la justice, d'autre part, que nous avons constaté à quel point ces derniers sont peu connus et reconnus dans le champ juridique. Dans ce contexte, nous étions bien loin d'avoir axé nos travaux sur les injustices épistémiques en premier lieu : c'est plutôt l'absence de reconnaissance des savoirs expérientiels qui nous a progressivement

amenées à nous y intéresser. Nous espérons avoir entamé une réflexion sur le fait que l'accès à la justice est non seulement le symptôme d'injustices socioéconomiques, mais aussi d'injustices épistémiques, et surtout que certaines inégalités en la matière prennent leur source dans l'organisation du savoir juridique. Nous espérons aussi avoir démontré que certaines pistes de solutions sont envisageables, réalistes et surtout souhaitables. Si « [c]ertains cadres de savoir peuvent se vouloir dominants, [...] la production quotidienne de la société s'accomplit souvent à la marge ou en dehors de ces cadres, à l'interface entre les services institutionnels ou associatifs et la complexité du monde social » (McAll, 2017 : 108). En ce sens, afin de former les futur-e-s juristes, afin que la fonction normative du droit puisse s'ancrer dans la réalité sociale et afin d'accroître notre pouvoir d'action sur les problèmes de la justice, le savoir juridique doit s'ouvrir à une pluralité de savoirs. Cela implique de reconnaître et de considérer une diversité de savoirs juridiques et de valoriser leur confrontation et leur mise en dialogue sur une base plus égalitaire à travers une « écologie de savoirs » juridiques (Santos, 2016).

Le fait que nous n'ayons pas anticipé cette question, et notamment le rôle majeur que jouent certaines personnes n'appartenant à aucun ordre professionnel de juristes en matière d'accès à la justice (Équipe de recherche sur l'autoreprésentation et le plaideur citoyen, 2019) nous ramène, en quelque sorte, à notre propre ignorance. Nous avons en effet dû constater que nous ne connaissions rien du travail des secrétaires et technicien-ne-s juridiques et que nous en savions trop peu sur les initiatives citoyennes. À cet égard, Rebecca Mason croit qu'au lieu de s'intéresser aux obstacles épistémiques rencontrés par les groupes dominés, il faudrait surtout s'intéresser à la manière dont certains groupes dominants restent ignorants de leur réalité. C'est cette forme d'ignorance qui expliquerait pourquoi certains groupes sont exclus des discours dominants sur le savoir et échouent à porter leur voix (2011). La notion d'épistémologie de l'ignorance (Mills, 1997) aiderait alors à comprendre comment ceux et celles qui détiennent une autorité épistémique peuvent préserver l'ordre social inégalitaire, y compris dans la « production de savoir légitime sur les inégalités » (McAll, 2017 : 106). Ici, au-delà des inégalités qui se manifestent dans l'hermétisme du système de justice impliquant que les « profanes » ne peuvent faire sens d'une situation qui les concerne, la question est aussi

celle d'un système qui reste ignorant de leurs besoins et de leurs savoirs (Frega, 2007). Autrement dit, de quelle ignorance – ou de quelles ignorances – devrait-on parler?

Peut-être s'agit-il d'une ignorance mutuelle, d'une part, pour des raisons liées au manque de formation citoyenne en droit, ainsi que des nombreuses barrières dites psychologiques liées au fait de faire valoir ses droits, mais aussi, d'autre part, à l'absence de formation scientifique dans le cursus universitaire en droit. Or, la communauté juridique peut avoir une capacité d'agir sur l'ensemble de ces barrières. Nous croyons qu'il s'agit surtout de poser la question suivante : que pouvons-nous apprendre des non-juristes? De ceux et celles qui nous font part de leurs expériences avec la justice? Que pouvons-nous apprendre des intermédiaires souvent dans l'ombre – intervenant-e-s, personnel des palais de justice, bibliothécaires – qui sont parfois le premier contact entre les personnes et le système de justice? En plus d'analyser la compréhension des citoyen-ne-s du système de justice, il faut s'attarder sur notre propre incompréhension et de celle du système par rapport aux savoirs citoyens. Dans ce contexte, le rapprochement entre citoyen-ne-s et institutions juridiques passe non pas seulement par des initiatives traditionnelles d'accès à la justice, comme l'accès aux avocat-e-s et la vulgarisation juridique, mais aussi par la reconnaissance des savoirs expérientiels desdit-e-s citoyen-ne-s.

Des recherches prospectives qui souhaitent contribuer aux études sur l'accès à la justice pourraient cibler un domaine de droit ou un cas d'étude spécifique afin d'explorer comment et à quels niveaux les savoirs expérientiels avec la justice sont intégrés dans les opérations de production du savoir juridique, notamment sur le plan institutionnel et dans les pratiques judiciaires, que ce soit au moment de la conception, de l'interprétation ou de la mise en œuvre du droit. Il faudra mettre la réflexion ayant fait l'objet de ce texte à l'épreuve d'une diversité de terrains. D'ici-là, afin de ne pas échapper à un pan majeur du savoir juridique, nous avons tout intérêt à valoriser une diversité de savoirs et à leur donner une voix forte dans le dialogue et la recherche sur l'accès à la justice.

## Bibliographie

- Albiston, Catherine et Rebecca Sandefur. 2013. « Expanding the Empirical Study of Access to Justice », *Wisconsin Law Review*, 1, 101.
- Association du Barreau Canadien. 2013. *Atteindre l'égalité devant la justice : Une invitation à l'imagination et à l'action, Rapport du Comité de l'accès à la justice*. Ottawa, 194 p.
- Assy, Rabbea. 2015. *Injustice in Person: The Right to Self-Representation*. Oxford: Oxford University Press.
- Bahary-Dionne, Alexandra. 2020. *L'accès à la justice au prisme des savoirs profanes : une enquête sur les médias sociaux. Mémoire de maîtrise en droit*. Université du Québec à Montréal.
- Bailey Jane, Jacquelyn Burkell et Graham Reynolds. 2013. « Access to Justice for All: Towards an Expansive Vision of Justice and Technology », *Windsor Yearbook of Access to Justice* (31) : 181-207.
- Barendrecht, Maurits. 2011. « Legal Aid, Accessible Courts or Legal Information? Three Access to Justice Strategies Compared ». *Global Jurist* (11) : 1.
- Bernheim, Emmanuelle et Richard-Alexandre Laniel. 2013. « Un grain de sable dans l'engrenage du système juridique. Les justiciables non représentés : problèmes ou symptômes ? ». *Windsor Yearbook of Access to Justice* (31) : 45-65.
- Bernheim, Emmanuelle, Laniel, Richard-Alexandre, Jannard, Louis-Philippe. 2018. « Les justiciables non représentés face à la justice : une étude ethnographique du Tribunal administratif du Québec ». *Windsor Review of Legal and Social Issues* (39): 67-104.
- Bernheim, Emmanuelle. 2012. « De la mise en scène de la justice – Accès aux droits, rôle des tribunaux et statut citoyen en santé mentale », *Droit et société* (2:81) : 365-380.
- Bertenthal, Alyse. 2016. « Speaking of Justice: Encounters in a Legal Self-Help Clinic ». *PoLAR Polit Leg Anthropol Rev* (39:2) 261.
- Birnbaum, Rachel, Nicholas Bala et Lorne Bertrand. 2013. « The Rise of Self Representation in Canada's Family Court: the Complex Picture Revealed in Surveys of Judges, Lawyers and Litigants ». *Revue du Barreau Canadien* (91): 67-95.



- Blankley, K. 2013. « Adding by Subtracting: How Limited Scope Agreements for Dispute Resolution Representation Can Increase Access to Attorney Services ». *Ohio State J Dispute Resolution* (28:3) : 659.
- Bonafe-Schmitt, Jean-Pierre. 1996. « La médiation: du droit imposé au droit négocié ? ». Dans *Droit négocié, droit imposé?* Sous la direction de Philippe Gérard, François Ost et Michel Van De Kerchove, p. 419-435. Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis.
- Bourdieu, Pierre. 1986. « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* (64) : 3-19.
- Breton, Margot. 1994. « Relating competence: Promotion and empowerment ». *J Progress Hum Serv* (5:1) 27.
- Buhai, Sande L. 2009. « Access to Justice for Unrepresented Litigants: A Comparative Perspective ». *Loyola LA Law Review* (42) : 979.
- Bureau de coopération interuniversitaire. (2019). *La CRC révisée et l'admission universitaire des sortants des collèges du Québec*, Montréal.
- Calvès, Anne-Emmanuèle. 2009. « « Empowerment » : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement ». *Revue Tiers-Monde* (200) : 735-749.
- Cameron, Camille et Elsa Kelly. 2002. « Litigants in Person in Civil Proceedings : Part 1 » *Hong Kong Law Journal* (32) : 313-342.
- Carrier-Plante, Charles. 2018. *Lutter dans l'arène judiciaire. Réponses organisationnelles à la judiciarisation des mobilisations anti-autoritaires et étudiantes à Montréal (2011-2015)*. Mémoire de maîtrise en sociologie. Université du Québec à Montréal.
- Chabot, Marie-France. 1999. « Des raisons et des manières d'intégrer la médiation dans le système de justice civile ». *Cahiers de droit* (40:1) : 91.
- Charkaoui c. Canada (Citoyenneté et Immigration), 2007 CSC 9, [2007] 1 RCS 350.
- Équipe de recherche du chantier Autoreprésentation et plaideur citoyen. 2018. *La force du suivi personnalisé pour les personnes autoreprésentées : Rapport de recherche sur la clinique du Mile End*.  
<http://adaj.ca/docs/medias/rapportderecherchesinglepage.pdf>
- Équipe de recherche du chantier Autoreprésentation et plaideur citoyen. 2019. *Parajuristes, étudiant.es en droit et ami.es McKenzie : Quel rôle en matière d'accès à la justice?*, Rapport de recherche.
- Fiss, Owen M. 1984. « Against Settlement ». *Yale Law Journal* (93:6) : 1073-1090.

- Foucault, Michel. 2004. *Il faut défendre la société – Cours au Collège de France 1976*. Paris : Gallimard-Seuil.
- Fraser, Nancy. 1990. « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy ». *Social Text* (25-26) : 65-80.
- Frega, Roberto. 2013. « L'épistémologie des dominés ». *Critique* (12:799) : 1.
- Fricker, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice, Power & the Ethics of knowing*. Oxford : Oxford University Press.
- Godrie, Baptiste et Marie Santos. 2017. « Inégalités sociales, production des savoir et de l'ignorance ». *Sociologie et sociétés* (49 :1) : 7-31.
- Godrie, Baptiste. 2015. *Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale*. Thèse de doctorat. Université de Montréal.
- Honneth, Axel. 2005. « Invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" ». *Réseaux*. (1 : 129-30) : 39.
- Hugues, Patricia. 2013. « Advancing Access to Justice through Generic Solutions: The Risk of Perpetuating Exclusion ». *Windsor Yearbook of Access to Justice* (31) : 1-22.
- Kelsen, Hans. 1996. *Théorie générale des normes*. Paris : PUF.
- Kelsen, Hans. 1999. *Théorie pure du droit*. Paris : LGDJ.
- Lafond, Pierre-Claude. 2012. *L'accès à la justice civile au Québec – Portrait général*. Cowansville : Yvon Blais.
- Laniel, Richard-Alexandre, Alexandra Bahary-Dionne et Emmanuelle Bernheim. 2018. « Agir seul en justice : du droit au choix – État de la jurisprudence sur les droits des justiciables non représentés ». *Les Cahiers de droit* (59 :3) : 495-532.
- Laniel, Richard. 2018. *Le pire règlement vaut mieux que le meilleur jugement : une ethnographie des pratiques de médiation à la division des petites créances de la Cour du Québec*. Mémoire en droit. Université du Québec à Montréal.
- Le Bossé, Yann, Annie Bilodeau et Line Vandette. 2006. « Les savoirs d'expérience: un outil d'affranchissement potentiel au service du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités? ». *Rev Sci L'éducation* (32:1) : 183.
- Lippmann, Walter. 1993. *The Phantom Public*. Edison: Transaction Publishers.
- Luhmann, Niklas. 1990. *Essay on self-reference*. New York : Columbia University Press.

- Macdonald, Roderick. 1992. « Accessibilité pour qui? Selon quelles conceptions de la justice? », *Cahiers de droit*, 33:2, 447.
- Macdonald, Roderick. 2000. « La justice avant l'accès » dans *Élargir nos horizons : Redéfinir l'accès à la justice au Canada. Compte rendu du symposium organisé par le ministère de la Justice du Canada*, Ottawa.
- Macdonald, Roderick. 2001. « Access to Justice and Law Reform #2 ». *Windsor Yearbook of Access to Justice* (19) : 317.
- Macfarlane, Julie. 2013. *The National Self-Represented Litigants Project: Identifying and Meeting the Needs of Self-Represented Litigants*. [https://lawsocietyontario.azureedge.net/media/iso/media/legacy/pdf/s/selfrepresented\\_project.pdf](https://lawsocietyontario.azureedge.net/media/iso/media/legacy/pdf/s/selfrepresented_project.pdf)
- Mason, Rebecca. 2011. « Two Kinds of Unknowing ». *Hypatia* (26:2) : 294.
- McAll, Christopher. 2017. « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience », *Sociologie et sociétés* (49 :1) 89–117.
- McCulloch, Elizabeth. 1996. « Let Me Show You How: Pro Se Divorce Courses and Client Power ». *Florida Law Review* (48) : 481.
- Miller, Richard et Austin Sarat. 1980-81. « Grievances, Claims and Disputes : Addressing the Adversary Culture » *Law & Society Review* (15) : 525.
- Mills, Charles. 1997. *The Racial Contract*. Ithaca : Cornell University Press.
- Mosten, Forrest. 2000. *Unbundling Legal Services: A Guide to Delivering Legal Services a la Carte*. Chicago, American Bar Association.
- Noreau, Pierre. 2011. « L'épistémologie de la pensée juridique : de l'étrangeté... à la recherche de soi ». *Cahiers de droit* (52 :3-4) :687.
- Noreau, Pierre. 2012. *Révolutionner la justice. Constats, mutations et perspectives d'avenir*. Montréal : Thémis.
- Parson, Talcott. 1962. « A Sociologist Looks at the Legal Profession ». Dans *Law and Sociology*. Sous la direction de William M. Evan, New York : Free Press.
- Piron, Florence avec la collaboration de Isabelle Goupil-Sormany et Annie Lévesque 2010. *Repères et outils pour comprendre et appuyer la participation des citoyens au système de santé et de services sociaux*, Québec.
- Québec, Ministère de la Justice. 2016. *Plan stratégique 2015-2020*, Québec.
- Rodriguez Del Barrio, Lourdes et Marie-Laurence Poiriel. 2007. « Émergence d'espaces de parole et d'action autour de l'utilisation des psychotropes. La gestion autonome des médicaments dans l'âme ». *Nouvelles pratiques sociales* (19:2) : 111.

- Sandefur, Rebecca. 2008. « Access to Civil Justice and Race, Class, and Gender Inequality ». *Annual Review of Sociology* (34:339) : 58.
- Santos, Boaventura de Sousa. 2016. *Épistémologies du Sud : mouvements citoyens et polémiques sur la science*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Schneider, Rory K. 2011. « Illiberal Construction of Pro Se Pleadings » *University of Pennsylvania Law Review* 159.
- Seron, Carroll, Martin Frankel, Gregg van Ryzin et Jean Kovath. 2001. « The Impact of Legal Counsel on Outcomes for Poor Tenants in New York City's Housing Court : Result of a Randomized Experiment » *Law & Society Review*. (35) : 419.
- Silbey Susan S et Sally E Merry. 1986. « Mediator Settlement Strategies ». *Law & Policy* (8:1) : 7-32.
- Staudt, Ronald W. et Paula L. Hannaford. 2002. « Access to justice for the self-represented litigant : an interdisciplinary investigation by designers and lawyers ». *Syracuse Law Review* (52) : 1017-1048.
- Teubner, Gunther. 1996. *Droit et réflexivité*, Paris et Bruxelles : Coéditions LGDJ et Bruylant.
- Tremblay, Minville. 2018. « La justice participative ». Dans *Justice participative : Collection des habiletés 2018-2019*. Sous la direction de Jocelyne Tremblay, p. 1-27. École du Barreau. Barreau du Québec.
- Tribunal des droits de la personne, *Bilan d'activités 2004-2005*, Québec, 2005.
- Wéry, André. 2010. « Les réformes judiciaires canadiennes : de fausses prémisses qui ont la vie dure ». Dans *Révolutionner la justice. Constats, mutations et perspectives*. Sous la direction de Pierre Noreau, p. 115-122. Montréal : Thémis.
- Wolf, Harry. 1996. *Access to Justice: Final Report to the Lord Chancellor on the Civil Justice System in England and Wales*. Londres: Lord Chancellor's Department.
- Zimmerman, Nourit et Tom R. Tyler. 2010. « Between Access to Counsel and Access to Justice: a Psychological Perspective ». *Fordham Urban Law Journal* (473) : 476-477.
- Zorza, Richard. 2002. *The Self-Help Friendly Court: Designed from the Ground Up to Work for People Without Lawyers*, The National Center for State Courts, Williamsburg.

## Notes

1. Cette recherche a procédé par observation pendant une période de deux mois sur chaque groupe et par l'analyse inductive d'un corpus de 330 conversations.
2. Le projet de loi 75 déposé à l'Assemblée nationale le 3 novembre 2020 prévoit toutefois certaines exceptions dans le cadre des cliniques juridiques universitaires.



## II. De la disqualification à la prise en compte de parole des personnes dites handicapées psychiques par les décideurs et décideuses publics : le défi de la recherche-action participative en santé mentale d'Advocacy France

ISABELLE MAILLARD, ANNICK BRION, DANIEL LESUR ET PHILIPPE KUBON

Lutter contre les injustices épistémiques et les logiques de discrimination, disqualification et stigmatisation affectant les personnes vivant une souffrance, un trouble ou un handicap psychique, constitue un enjeu éthique et démocratique longtemps négligé. Des avancées législatives ont commencé à aller dans ce sens, mais peinent à s'ancrent dans les pratiques. La Convention internationale des droits des personnes handicapées de 2006 adoptée par la France en 2010 fait figure d'exemplarité. S'appuyant sur les droits humains pour défendre un modèle social du handicap appelant des politiques inclusives, *a contrario* du modèle médical mobilisant des politiques réparatrices, cette convention affirme les droits des personnes handicapées à une vie autonome et une citoyenneté à égalité de toutes et tous, dans tous les domaines de la vie (sociale, professionnelle, privée, civile, politique). Pourtant, ces accès demeurent problématiques pour les personnes ayant un handicap psychique, car leur parole continue à être disqualifiée *a priori*, et leurs libertés de choix rarement respectées. Comment expliquer ces difficultés à faire entendre leur voix relativement à leurs droits, et à y remédier?

## Les savoirs d'expérience comme outil de production des connaissances

Il s'agissait donc de mieux comprendre ces problèmes de communication et les zones de difficulté vécues par les personnes concernées, afin d'en faire une occasion de favoriser le développement et le renforcement de leurs capacités à s'exprimer sur ces questions et à être entendues par leur environnement social et institutionnel. Ce sont des membres des groupes d'entraide mutuelle (GEM) d'Advocacy France, association d'usagers et d'usagères en santé mentale défendant leurs droits à la parole et la citoyenneté, qui ont mené une recherche-action dans ce sens<sup>1</sup>.

La démarche se proposait de les positionner comme les principaux acteurs et actrices de la recherche pour conduire, à partir de leurs expériences et prises de parole, une enquête sur les problématiques les concernant auprès des décideurs publics et des décideuses publiques des secteurs institutionnels et professionnels. Elle est partie du principe que leur expérience des injustices et discriminations associées au handicap psychique leur conférait une place d'observateur-investigateur et d'observatrice-investigatrice unique pour identifier les déterminants et les leviers sur lesquels agir. Cela supposait que leurs savoirs d'expérience soient reconnus et que ces personnes soient soutenues dans leurs capacités de réflexion, d'expression et d'action. Leur mobilisation a bénéficié d'un accompagnement par des chercheurs et chercheuses en sciences sociales<sup>2</sup>.

Cette approche constitue un enjeu majeur des recherches dans ce domaine en France (Gardien et Jaeger 2017). Deux courants de recherche l'ont inspirée : celui des *Disability* et des *Mad Studies* développées à l'international (Deutsch et Maillard, 2018), et celui des recherches-actions développées en France dans les sciences de l'éducation et de la formation (Desroche, 1990; Barbier, 1996). Fondés sur un paradigme humaniste et démocratique, tournés vers le changement social, ces courants préconisent une démarche coopérative, impliquée et impliquante, qui conduit à transformer les pratiques de recherche.

Aussi inédit qu'incertain, cet engagement a nécessité de valider la faisabilité de la démarche sur deux sites (Normandie, Rhône-Alpes) avant de l'étendre à un autre site (Hauts-de-France). Sa scientificité a été garantie par un comité de suivi composé d'universitaires émérites en sciences sociales<sup>3</sup> aux côtés des représentant-e-s de l'association<sup>4</sup> (exigences de la CNSA).



Démarrée à l'automne 2015, elle a abouti en juin 2018 à une conférence au ministère de l'Économie et des Finances à Paris où ses résultats ont été présentés. Les résultats intégraient un film documentaire sur la recherche, *Chercheur-se-s en folie*, réalisé par Guillaume Dreyfus, et des supports de valorisation innovants exigés par la FIRAH, à savoir des guides-vidéos de bonnes pratiques coproduits avec les participants et participantes sur le thème « Faire valoir ses droits et accéder à l'autonomie », destinés aux usagers et usagères en santé mentale et aux services et institutions dédiés à leur accompagnement<sup>5</sup>.

## Des *focus groups* pour coproduire la recherche : singularité et dynamique

Former des groupes de discussion composés de six à douze personnes volontaires a constitué la première étape du travail. Leur formation reposait sur une phase préalable de présentation, discussion et négociation du projet pour recueillir l'adhésion des GEM à la démarche (non associés à l'élaboration du projet tant que son financement était incertain). Les échanges ont soulevé plusieurs enjeux, dont : l'engagement associatif (soutien des personnes responsables et salariées) et individuel des membres; le dépassement des freins classiques (sortir des étiquettes stigmatisantes d'usagers, d'usagères, de malades et d'handicapé-e-s); le fait de surmonter les réticences (le caractère scientifique de la démarche), le scepticisme (quant à la finalité de la recherche); la sensibilisation sur les droits (peu connus par les intéressé-e-s) et, enfin, l'importance de s'accorder sur une échelle de mobilisation réaliste (associer plusieurs GEM pour stabiliser et pérenniser les groupes), sur les conditions pratiques (des réunions bimensuelles, en dehors des GEM, pour réduire les interférences) et sur les modalités de rétribution de la participation (indemnité financière versée aux associations engagées).

Ces conditions réunies sur deux sites ont permis de constituer deux groupes ayant une singularité et une dynamique propres en fonction de l'historicité et des valeurs des GEM, des profils et parcours hétérogènes des membres participant-e-s, et de leurs degrés variables d'implication et d'engagement. En Normandie, l'action militante de l'association – sensibilisation sur les droits, *empowerment* – a favorisé la constitution rapide

d'un groupe associant les GEM de Caen, Vire et Granville, avec une quinzaine de personnes membres motivées, engagées et actives, dont une douzaine d'entre elles mobilisées, régulières et assidues jusqu'à la fin de la démarche, qui ont contribué à assurer une réelle dynamique de groupe. Dans les Hauts-de-France, où des personnes avaient tendance à se considérer comme « incapables » et à être perçues comme telles par les responsables des GEM, la formation du groupe a demandé plus de temps : des membres et responsables des GEM de Tourcoing et Saint-Quentin se sont associé-e-s et le sens de la démarche a émergé au fil de leur participation. La dynamique a été marquée par un *turn over* des personnes ainsi qu'une faible assiduité-régularité des membres de Tourcoing, à la différence des membres de Saint-Quentin, dont cinq personnes investies tout au long de la démarche ont réalisé les entretiens.

## Favoriser la participation et l'expression

Favoriser la participation des membres à tous les stades du processus de recherche, hormis l'analyse des données concédée aux chercheurs et chercheuses professionnel-le-s, impliquait de les positionner comme « chercheurs-acteurs et chercheuses-actrices »<sup>6</sup>, en capacité de définir les orientations de la recherche : prioriser les thèmes de travail à partir des problématiques vécues, délimiter les terrains d'enquête, identifier les interlocuteurs et interlocutrices avec qui réaliser des entretiens, co-élaborer les guides d'entretien, discuter des résultats, définir leurs modalités de valorisation et de diffusion. Nous avons opté pour une dynamique de collaboration entre chercheurs et chercheuses, acteurs et actrices et professionnel-le-s, reposant sur une logique de démocratie participative et d'élaboration collective, pour former un « chercheur-collectif » (Bazin, 2014) capable de se soutenir, d'apprendre et de s'enrichir mutuellement par la confrontation et le croisement des expériences et points de vue.

Le processus de travail, de type *work in progress*, s'est construit au gré des échanges et des discussions, avec un mouvement de balancier entre savoirs expérientiels et savoirs académiques, pour favoriser une dynamique d'apprentissage endo-formative. Des méthodes relevant de la pédagogie critique (Freire, 1974) ont été privilégiées : des animations actives et interactives pour favoriser un positionnement à égal niveau (réduire les

enjeux de pouvoir) et la prise de parole des participant-e-s (notamment les plus inhibé-e-s) en veillant à son égale répartition (réduire la tendance à se l'approprier ou à parler à la place de), et des outils ajustés aux modes d'expression des groupes et de communication des personnes; le développement de la conscience critique intégrant un travail sur la question des droits pour favoriser leur appropriation et accroître les capacités d'action.

Cet espace de travail collaboratif a permis de faire émerger les principales problématiques de discrimination vécues au regard des droits (inclusion sociale, autonomie, participation, citoyenneté) et d'identifier plusieurs thématiques. D'abord communes aux groupes (accessibilité aux dispositifs de droit commun, accès à la prévention et aux soins, rapports aux traitements, relations avec l'entourage, parentalité), ces thématiques se sont ensuite spécifiées. Le travail de construction des guides d'entretien, plus fastidieux et ardu, et leur passation, a requis un long travail de préparation et d'apprentissage, avec la nécessité de rassurer, valoriser les ressources et compétences et soutenir la capacité d'interpellation, pour dépasser le sentiment de ne pas être à la hauteur, légitime et compétent-e.

Au final, dix-sept participant-e-s ont réalisé vingt-et-un entretiens auprès d'une trentaine d'interlocuteurs et d'interlocutrices (élu-e-s, responsables du secteur handicap, personnes employées à la ville, professionnel-le-s de la psychiatrie, représentant-e-s de l'UNAFAM, personnel des secteurs de l'enfance et de la famille, de la parentalité, et de la protection juridique des majeurs). Douze membres normands en ont conduit six sur le thème de la prévention de la souffrance « psy » (première année) et dix sur celui des relations avec l'entourage et la parentalité (deuxième année), auprès de vingt-cinq personnes relevant du secteur institutionnel. Cinq membres de Saint-Quentin en ont mené cinq auprès de huit professionnel-le-s chargé-e-s de la protection juridique des majeurs. Trois membres ont souhaité communiquer autour cette expérience et de ses apports et livrer leur témoignage<sup>7</sup>.

## De la disqualification à la reconnaissance

Dans un premier temps, cette proposition de recherche pouvait laisser sceptique, la démarche paraître irréalisable et son potentiel d'émancipation illusoire. Pourtant, ce travail nous a conduit-e-s plus loin que tout ce que nous pouvions imaginer, avec des résultats dont la portée a été inattendue.

Le groupe a choisi de travailler sur la question des tutelles et des curatelles parce que, lors des discussions, beaucoup de problèmes avec les mandataires judiciaires<sup>8</sup>, que nous méconnaissions alors, avaient été évoqués. Car les GEM<sup>9</sup> sont des espaces conviviaux et citoyens destinés à partager des activités et non à évoquer nos difficultés. Nous n'y venons pas pour nous dire, au coin d'une porte : « Moi, je ne suis pas bien avec ma tutrice ». Chacun-e reste donc avec son problème et ignore que les autres en ont aussi. Cette opportunité d'exprimer nos difficultés vécues, de les partager, d'être écouté-e-s et pris-e-s au sérieux par les chercheuses-accompagnatrices, nous a permis de faire le point sur tous les problèmes rencontrés. Cette ouverture sur les difficultés des autres a permis de changer notre représentation et notre compréhension du problème : ne plus le voir sous un angle individuel, pour prendre conscience de sa dimension collective. Cette reconnaissance pour chacun-e des difficultés et de la souffrance vécue permet de sortir de la tendance à en endosser la responsabilité et à culpabiliser. Cette (re-)connaissance partagée des injustices et discriminations subies au regard de nos droits, que nous avons appris à connaître au cours de cette recherche, a généré le développement de formes de soutien, d'entraide et de solidarité au sein du GEM, pour défendre et faire valoir nos droits, par exemple, engager des recours, faire des courriers à des juges ou encore interpellier ses tuteurs et tutrices face à une situation d'abus de faiblesse.

Interpeller ces professionnel-le-s (juges, mandataires judiciaires) nous semblait au départ impossible. Ces personnes nous paraissaient inabordables. Nous avons joué le jeu et été étonné-e-s que cela se soit si bien passé. Le travail qui a été fait était inimaginable. Réaliser des entrevues avec ces personnes a été possible parce qu'il y a eu en amont un travail de préparation et de mise en condition qui a demandé presque un an. Au cours de réunions tous les 15 jours avec les chercheuses professionnelles, nous avons élaboré les guides d'entretien qui nous ont été bien utiles pour mener les entretiens, car ils nous ont fourni un cadre, une trame de questions; nous

nous sommes entraîné-e-s à les passer en binôme ou en trinôme, grâce à des jeux de rôle. Ce travail fait que nous n'avons pas eu le trac, ou moins. Nous avons eu une certaine répartie. Certain-e-s d'entre nous ont évoqué leurs problèmes et posé spontanément des questions. Nous avons pu prouver, à nous-mêmes et aux autres, que nous étions capables de faire des choses dont nous ne pensions pas être capables.

Enfin, ayant l'habitude de n'être ni écouté-e-s ni entendu-e-s par ces professionnel-le-s qui ont tendance à discréditer tous nos propos, il était difficile de croire que ces personnes allaient prendre au sérieux et accepter notre proposition d'aller les rencontrer dans leur bureau ou, à l'inverse, de venir nous rencontrer dans le GEM, pour les interroger. Leur acceptation et leur intérêt pour la démarche nous ont étonné-e-s. Toutes les personnes ont répondu favorablement à notre demande, et accepté que l'entretien soit filmé et enregistré – hormis la juge par crainte des répercussions que pourrait avoir la diffusion de ses propos. Elles ont essayé de nous faire comprendre leur métier, les difficultés et ambiguïtés auxquelles elles font face, ainsi que leur manque de moyens. Mieux connaître leur contexte de travail professionnel nous a permis de nous rapprocher d'elles et de ne plus les voir comme des ennemies. Inversement, cette rencontre leur a permis de mieux connaître les GEM, que la plupart méconnaissaient, et de changer la vision qu'elles avaient de nous. C'est positif et cela devrait permettre d'améliorer nos relations ultérieures : de notre côté, rechercher un terrain d'entente plutôt que les attaquer; du leur, prendre au sérieux notre parole plutôt que nous disqualifier.

Cette expérience s'est avérée précieuse. Elle nous a montré que la rencontre des professionnel-le-s que nous pensions intouchables était possible, l'engagement d'un dialogue avec eux et elles également, ouvrant sur des perspectives de partenariat.

## En guise de conclusion

Cette recherche-action positionnant les personnes dites handicapées psychiques dans une démarche d'interpellation des décideurs publics et des décideuses publiques est une démonstration de leurs capacités de mobilisation, de réflexion et d'investigation sur les droits et la condition les concernant, et de la dynamique de changement pour les personnes elles-

mêmes (émancipation, *empowerment*) et les acteurs publics et les actrices publiques (amélioration de la prise en compte et du respect des droits de ces personnes). Elle a constitué un support majeur d'apprentissage leur permettant de s'affirmer comme des personnes et des citoyennes à part entière, capables de prendre la parole, de faire entendre leur voix et reconnaître leurs savoirs comme fondés et utiles pour éclairer l'action publique, et d'infléchir les processus de discrédit et de disqualification dont elles sont l'objet. Cette expérience montre l'intérêt de promouvoir les recherches participatives et citoyennes favorisant la création d'espaces d'échange et de rencontre permettant de sortir de l'entre-soi et d'établir des ponts entre univers sociaux éloignés. Mais relever ce défi suppose du temps et des moyens, humains et financiers, autant que de l'inventivité et de la créativité.

## Bibliographie

- Barbier, René. 1996. *La recherche-action*. Paris : Anthropos.
- Bazin, Hugues. 2014. Écritures collaboratives en recherche-action, émergence d'un chercheur collectif. Intervention au séminaire du PREFASS Limousin, *Écrire la recherche en travail sanitaire et social*. <https://blogs.mediapart.fr/hugues-bazin/blog/150414/ecritures-collaboratives-en-recherche-action-emergence-d-un-chercheur-collectif>
- Desroche, Henri. 1990. *Entreprendre d'apprendre : d'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action*, *Apprentissages* 3. Paris : Éditions Ouvrières.
- Deutsch, Claude. 2017a. *Je suis fou et vous? Plaidoyer pour la cause des personnes en souffrance psychique*. Toulouse : Érès.
- Deutsch, Claude. 2017b. « Des usagers en santé mentale chercheurs en sciences sociales ». Dans *L'implication citoyenne dans la recherche*. Sous la direction d'Eve Gardien et Marcel Jaeger. *Vie Sociale* (20) : 197-214. Toulouse : Érès.
- Deutsch, Claude et Maillard, Isabelle. 2018. *Handicap psychique et empowerment. Vers une prise de parole en santé mentale*. Éditions H,

Recherche, Handicap, Société. <http://www.firah.org/centre-ressources/upload/publications/edition-h/handicap-empowerment/edition-h-disqualification.pdf>

Freire, Paulo. 1974. *Pédagogie des opprimés*. Paris : Maspéro.

Gardien, Ève et Jaeger, Marcel (sous la direction de). 2017. *L'implication citoyenne dans la recherche*. *Vie Sociale* (20). Toulouse : Érès.

Joubert, Michel (sous la direction de). 2004. *Santé mentale, ville et violences*. Toulouse : Érès.

Maillard, Isabelle. 2019. Une enquête sur les droits et la condition des usagers en santé mentale engagée par des GEMs dans le cadre de la recherche-action participative d'*Advocacy France*. Dans *La santé mentale aux intersections*, sous la direction de Joubert, Michel; Arcella-Giroux, Pilar; Jung, Stéphane et Melchior, Maria : 113-133. Saint-Denis : Profession Banlieue.

Maillard, Isabelle et Nguyen, Cyrille. 2017. « Des usagers en santé mentale coproducteurs de la recherche », *Actualités Sociales Hebdomadaires* (3004) : 42-43.

Maillard, Isabelle. 2018. « Une recherche-action menée par les usagers eux-mêmes », *La Lettre du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale*. N° 30.

Velche, Dominique. 2014. « Emploi et santé mentale en Europe ». *Pratiques en santé mentale*, 60e année (3) : 39-42. <https://doi.org/10.3917/psm.143.0039>.

## Notes

1. Elle a été financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), le Comité national Coordination Action Handicap (caisses de prévoyance Humanis et AG2R) et la Fondation de France.
2. Isabelle Maillard, docteure en sociologie, Alexandre Farcy, doctorant en sociologie, et Laëtitia Prangé, formatrice consultante.
3. Michel Joubert (2004), professeur de sociologie à l'Université Paris 8, Catherine Barral (2015) et Dominique Velche (2014), enseignants-chercheurs à l'EHESP-MSSH.
4. Claude Deutsch (2017a), conseiller scientifique, docteur en psychologie et en philosophie; Florence Leroy, usagère.
5. Les documents produits dans cette recherche (rapports, synthèse, revue de

littérature, film, guides) sont consultables à l'adresse suivante : <http://firah.org/centre-ressources/prise-de-parole-en-sante-mentale.html>. Voir aussi les entretiens réalisés (Nguyen et Maillard, 2017; Maillard, 2018) ainsi que les publications (Deutsch, 2017b; Maillard, 2019).

6. Qualification moins stigmatisante et réifiante que celle d'« usagers-chercheurs » ou « usagères-chercheuses », la démarche mobilisant l'ensemble de leurs expériences sociales, dont celles liées à une souffrance, un trouble ou un handicap « psy ».
7. Ce témoignage, qui reprend des éléments de la communication au colloque et de la réflexion menée dans le groupe, justifie le passage au « nous ».
8. Par exemple : « La tutrice est en vacances, nous demandons de l'argent, nous n'en avons pas. »
9. Créées par l'État pour sortir les gens des hôpitaux psychiatriques et pour faire des économies, ces structures sont subventionnées par l'Agence Régionale de Santé, comme les hôpitaux, mais prennent place hors les murs et le personnel ne porte pas de blouse blanche.



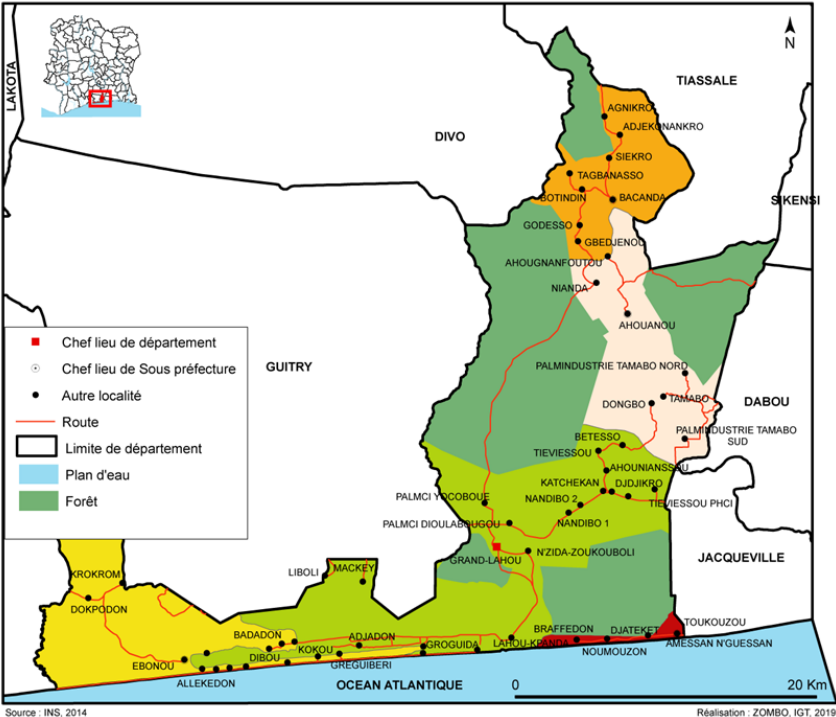
# 12. Boutique des Sciences et mise en saillance de résistances épistémiques. Une approche à partir de la parcelle SICOR à Grand-Lahou/Côte d'Ivoire

IRIÉ BI VAGBÉ GETHÈME

La Boutique des Sciences (BdS), revue et corrigée par Florence Piron (2016) en Boutique des Sciences et des Savoirs (BdSS), a pour principe général la centralité, dans le processus de la recherche, des demandes sociales issues de groupes sociaux étrangers à l'espace universitaire. Sur la base de ce principe, j'ai mis en place la BdS<sup>1</sup> expérimentale KAVOU ETCHIA dans le cadre du déploiement d'une méthodologie basée sur une symétrie relationnelle dans le déroulement de mes recherches doctorales. Ladite symétrie relationnelle implique de considérer les populations à l'étude comme détentrices et productrices de savoirs au même titre que les chercheurs et les chercheuses. L'expression KAVOU ETCHIA, issue du groupe ethnique Gouro appartenant à l'aire culturelle Mandé du Sud en Côte d'Ivoire, rend compte de cette considération marquée par la solidarité et le respect mutuel.

Il faut aussi relever dans le propos liminaire du présent texte, le constat selon lequel les questions traitées dans les recherches de master ou de doctorat, à ma connaissance, sont généralement formulées par les étudiant-e-s. En conséquence, les demandes sociales telles qu'exprimées par les communautés locales sont moins prises en compte, voire ignorées lors de la définition des objectifs de recherche, l'élaboration des protocoles et l'énumération des types de résultats attendus. La mise en œuvre de ce type de recherche confronte, la plupart du temps, les étudiant-e-s au désintéressement manifesté par ces communautés locales. En effet, ces dernières affirment ne tirer de ces recherches aucun avantage sur le plan de l'amélioration de leurs conditions de vie. L'objectif visé par ce texte est

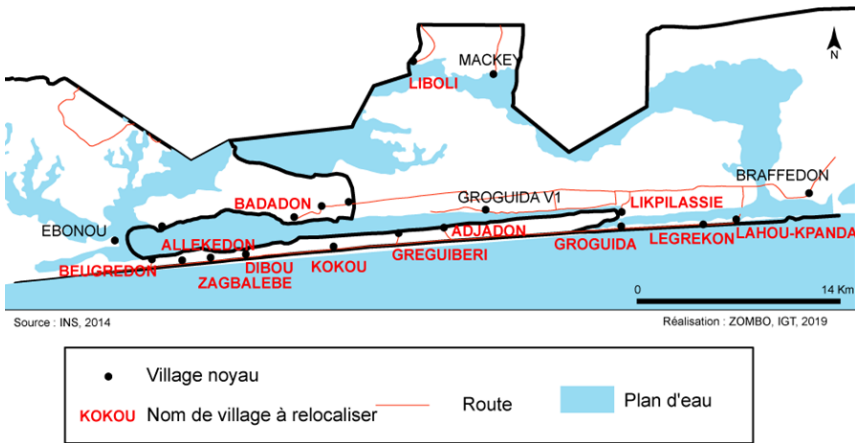
d'expliciter le procédé par lequel la recherche effectuée au sein de la BdS expérimentale KAVOU ETCHIA a permis de prendre en compte les besoins tels qu'exprimés par les communautés rurales Avikam elles-mêmes. Notons que les Avikam constituent un groupe ethnique situé à Grand-Lahou, au sud de la Côte d'Ivoire (voir carte 1) et appartiennent à l'aire culturelle des Akans lagunaires. Les Avikam sont repartis en six sous-groupes : Akouri, Brafè, Afè, Kpanda, Lipkilassié et Sawa.



Carte 1. Positionnement de Grand-Lahou en Côte d'Ivoire. Source : INS, 2014.

La première partie du texte rend compte de la méthodologie déployée au sein de la BdS expérimentale KAVOU ETCHIA et de son incidence sur l'implication des communautés rurales Avikam dans le processus de la recherche. J'entends par communautés rurales Avikam, les douze villages Avikam de Grand-Lahou opposés à l'agroindustriel privé dénommé Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), en l'occurrence Beugrédon, Allékèdon, Zagbalébé, Dibou, Badadon, Kokou, Gréguibéri, Adjadon, Groguida,

Likpilassié, Legrèkon et Lahou-Kpanda (voir carte 2). La seconde partie est consacrée aux formes de résistance épistémique à l'œuvre dans le processus de résolution du conflit opposant ces communautés Avikam à l'agroindustriel privé SICOR. Ces résistances épistémiques sont, entre autres, matérialisées par des pratiques de réactualisation des règles coutumières de gestion du foncier sur des terres construites juridiquement comme étant la propriété exclusive de l'État ivoirien. Le texte s'achève par l'analyse de la recherche de type Bds à l'aune des principes et normes du travail scientifique rappelés par des universitaires.



Carte 2. Emplacement des 12 villages Avikam opposés à la SICOR. Source : INS, 2014.

## Une démarche de recherche basée sur une symétrie relationnelle

Ce texte procède d'une enquête sociologique qualitative réalisée entre septembre 2017 et avril 2019. L'étude mobilise des observations directes et des entretiens individuels semi-directifs auprès des participant-e-s à l'étude. Les investigations dans le cadre de cette approche qualitative ne visent pas la représentativité d'un échantillon selon la logique de l'approche quantitative, mais sont orientées par la collecte des données jusqu'à l'atteinte d'un point de saturation. Ainsi, le choix des interviewé-e-s est réalisé par la technique d'échantillonnage aléatoire de type « boule de neige » et tient compte du

statut social et de la légitimité sociologique des interviewé-e-s à s'exprimer sur le phénomène à l'étude. Ce statut et cette légitimité sous-tendent une implication des interviewé-e-s dans le processus de construction sociale des problèmes liés au foncier en zone rurale Avikam.

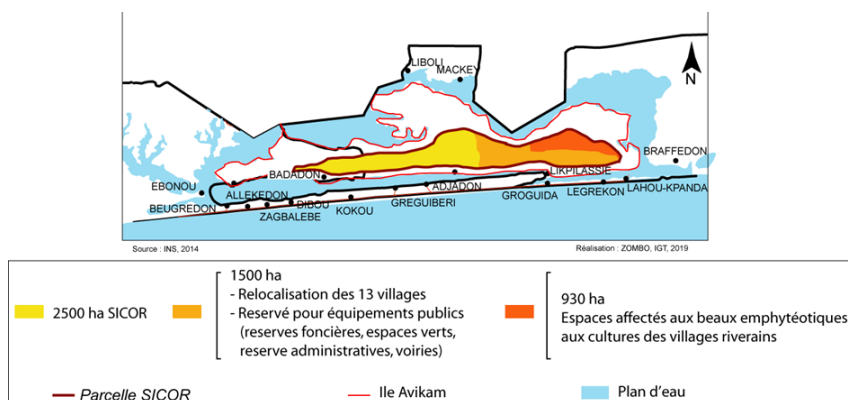
Il importe de souligner, à ce stade de mon propos, que durant la construction de la relation d'enquête, l'une des barrières sociales auxquelles je fis face, est le caractère très peu collaboratif et prolix des communautés rurales Avikam relativement à l'objet de recherche. En effet, comme mentionné plus haut, celles-ci reprochaient aux chercheurs et aux chercheuses l'absence d'un retour sur les études qui étaient jusque-là effectuées dans leurs villages. Ce type de recherche qualifié de recherche hélicoptère (Piron, 2016) consiste en effet à considérer les populations à l'étude comme des pourvoyeuses de données et à cantonner les zones d'étude dans un rôle de grenier d'informations. L'oubli de ces zones par les chercheurs et les chercheuses, après l'obtention des données, développe chez la population étudiée un désintérêt vis-à-vis de la recherche. La deuxième barrière sociale à laquelle je fus confronté est relative à la pertinence de la question de départ et à la capacité des populations à l'étude à y apporter des réponses. En effet, cette question interrogeait les facteurs explicatifs de la faible participation des communautés rurales Avikam à la lutte prophylactique visant l'endiguement du Jaunissement Mortel du Cocotier (JMC) qui dévastait encore, jusqu'à la fin de la collecte des données, les vergers de cocotiers dans la sous-préfecture de Grand-Lahou.

Aussi, l'étude, préalablement limitée à un seul village de la sous-préfecture de Grand-Lahou, fut étendue par la suite à d'autres zones. En effet, au cours des entretiens, je fis le constat que la zone de prolifération de la pathologie végétale se situait à proximité de douze villages Avikam du littoral. Envisageant donc l'atteinte d'une représentativité de l'échantillon de la population et une saturation dans les informations collectées, je parvins à étendre la collecte des données à cinq de ces villages Avikam. Mais les informations collectées ne me permirent pas d'avoir des réponses idoines aux questions posées. Par exemple, à la question portant sur les pratiques locales de lutte contre ce type de pathologie végétale, les paysans affirmaient laisser mourir les cocotiers infectés. Ils déclaraient ne pas détenir de remèdes leur permettant d'endiguer la pathologie. Mon inconfort vis-à-vis des résultats peu probants découlant de ma posture de recherche et la découverte par la suite des principes de la BdS, me conduisit à changer de posture. Pour rappel, selon Glen Millot (2019 : 99) :

Un projet mené dans le cadre d'une BdS réunit généralement trois types d'acteurs : une organisation de la société civile (le demandeur), un étudiant (le producteur) et un chercheur ou un enseignant-chercheur (le référent scientifique). La BdS joue le rôle de médiateur entre ces trois acteurs pour faciliter le dialogue et faire en sorte que les engagements de chacun soient tenus. C'est également la BdS qui va recruter l'étudiant et le chercheur qui participeront au projet.

Cependant, en référence à l'adaptabilité de ce dispositif d'intermédiation, je décidai de tenir le rôle de producteur de connaissances et celui de gestionnaire de la BdS. Le directeur de ma thèse assumait le rôle de référent scientifique. Et le collectif des chefs de village en opposition à la SICOR constituait l'organisation de la société civile qui formula une demande sociale en ces termes : « Nous souhaitons que tu nous aides à trouver une solution aux problèmes de terre qu'il y a entre la SICOR et nous ». En effet, la présente étude s'inscrit dans un contexte local marqué par des tensions et conflits autour d'une terre agricole cédée, c'est-à-dire une terre agricole transmise, en 1966, par des communautés rurales Avikam à l'État ivoirien et donc appartenant au domaine foncier de l'État depuis cette date et n'étant plus soumises aux droits fonciers coutumiers.

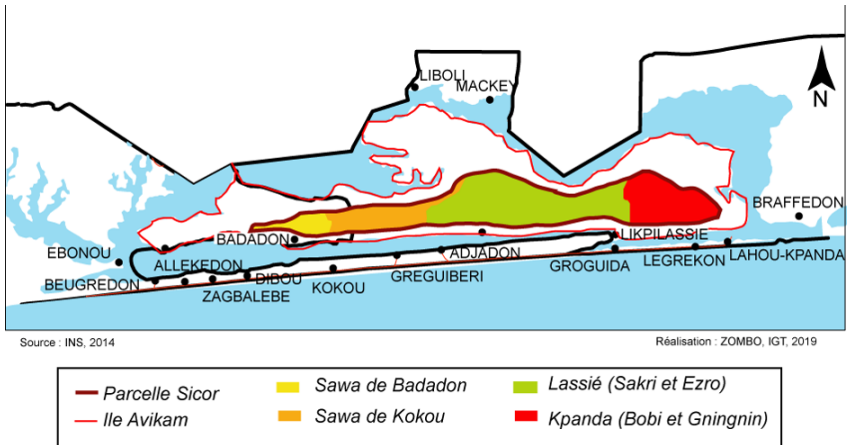
Cependant, on note d'abord des tentatives de récupération, à partir de 2006, par des communautés rurales Avikam de Grand-Lahou, des 4930 hectares de terre cédés à l'État ivoirien et exploités depuis 1966 par l'ex-société d'État SODEPALM (Société de Développement de Palmier à huile) et cédés en 1996 par l'État ivoirien à l'agroindustriel SICOR. Ensuite, on souligne l'accentuation d'une pathologie végétale, en l'occurrence le JMC. Enfin, on remarque en 2016 un arrangement institutionnel symbolisé par la signature d'un protocole d'accord s'articulant autour des éléments suivants : la rétrocession à l'État ivoirien de 2430 hectares issus des terres constituant la parcelle SICOR à Grand-Lahou; la reprise des activités de la SICOR à Grand-Lahou; la relocalisation de treize villages de Grand-Lahou menacés par l'avancée de la mer liée à l'érosion côtière sur 1500 hectares et l'exploitation agricole par ceux-ci des 930 hectares restants des terres rétrocédées par la SICOR à l'État ivoirien (voir figure 1).



**Figure 1.** La proposition de partage de la parcelle SICOR par l'État ivoirien. Source : INS, 2014.

Paradoxalement, lors des morcèlements nécessaires à la relocalisation des treize villages menacés par l'avancée de la mer en raison de l'érosion côtière, l'étude exploratoire permet de faire le constat suivant : une réactivation par des autorités coutumières Avikam, signataires du protocole d'accord, des frontières historiques d'occupation de l'ensemble des 4930 hectares de terre au cœur des tensions et conflits (voir figure 2), alors que cette parcelle est considérée par les autorités administratives comme une terre non soumise aux droits fonciers coutumiers depuis sa cession à l'État et son exploitation par la SODEPALM en 1966.

La réactivation des frontières historiques d'occupation de la parcelle est, en effet, symbolisée dans les discours par son attribution à différents lignages Avikam (les Bobi, les Gningnin, les Sakri, les Ezro, les Sawa de Kokou et les Sawa de Badadon) et entraîne *de facto* l'impossibilité de relocaliser les treize villages menacés par l'avancée de la mer et la mise à leur disposition d'espaces agricoles.



**Figure 2.** Les frontières historiques d'occupation de la parcelle SICOR. Source : INS, 2014.

La découverte de ce nouveau problème m'amena à mettre au centre du processus de la recherche les préoccupations des communautés locales, selon les principes d'une BdS. Comme le souligne Boaventura de Sousa Santos, lors d'un entretien réalisé par Baptiste Godrie (2017 : 148) :

Il faut privilégier les méthodologies non extractivistes, savoir avec l'autre, et non sur l'autre. Il faut pouvoir renoncer au confort des institutions canoniques et à celui du partage superficiel, hors corporéité, des expériences, mais aussi savoir résister à la tentation de s'imposer comme un étincelant intellectuel d'avant-garde pour se consacrer si nécessaire à un travail intellectuel de fond, plus discret peut-être. Il faut par ailleurs être assez humble et ambitieux pour s'intéresser concrètement aux connaissances non scientifiques dans l'optique de contribuer à l'écologie des savoirs.

La BdS privilégiant donc cette écologie des savoirs par la conjugaison de systèmes cognitifs divers me conduisit à co-construire une problématique de recherche avec la population à l'étude. À partir de cette posture, je découvris que les communautés rurales Avikam portaient leurs intérêts sur un autre enjeu : la récupération de la parcelle SICOR dont elles revendiquaient la propriété coutumière. Elles affichèrent de ce fait un désintérêt face à toute étude qui visait l'endiguement du JMC. En effet,

au nombre des imaginaires sociaux qui traversaient les personnes questionnées, l'idéologie de la sauvegarde des vergers de cocoteraie comme stratégie visant la reprise des activités de la SICOR sur l'espace agricole occupait une place importante. Ainsi, en cours de recherche, je suis passé du questionnement relatif à l'endiguement de la pathologie végétale, bien qu'ayant une pertinence scientifique, à une problématique en lien avec la gouvernance locale du foncier.

Le cadre d'analyse des données a reposé sur l'approche inductive générale de David R. Thomas (2006) telle que revisitée par Mireille Blais et Stéphane Martineau (2006). Dans l'optique de favoriser une co-analyse des données avec les communautés rurales Avikam, j'ai procédé à une vérification auprès des participant-e-s impliqué-e-s dans la co-construction de la problématique et la collecte des données. Ce type de vérification améliore, selon Mireille Blais et Stéphane Martineau, la crédibilité des résultats en permettant aux participant-e-s à l'étude de commenter les résultats de recherche, les interprétations et les conclusions de l'étude. Dans le cadre de cette étude, les participant-e-s ont effectivement eu l'occasion « de juger » si les catégories décrites dans la section « résultats » étaient bien reliées à leurs expériences personnelles. Les participant-e-s à l'étude ont porté des critiques sur la transcription des entrevues et la formulation de certains résultats.

La co-analyse des données avec les participant-e-s, au cours de cette étude qualitative, a permis de mettre en relief des pratiques déviationnistes chez des autorités coutumières Avikam à rebours de leur adhésion à un cadre normatif interdisant ces pratiques. Ces pratiques déviationnistes apparaissent comme des formes de résistance épistémique traduites par les communautés rurales Avikam face à l'occultation de leurs règles coutumières de gestion du foncier dans la résolution du conflit qui les oppose à la SICOR.

## **Occultation des règles coutumières et résistances épistémiques des communautés rurales Avikam**

L'objet d'étude qui fonde ce texte est la réactivation des frontières historiques d'occupation d'un espace agricole cédé en 1966 par des communautés rurales Avikam à l'État ivoirien. Cette réactivation des frontières historiques d'occupation du foncier découle de la revendication de



sa gestion par différents lignages Avikam constituant lesdites communautés. Elle se laisse donc analyser comme une résistance épistémique soit, en d'autres termes, une mise en opposition de deux sources de droit : d'une part, les règles foncières coutumières brandies par les communautés rurales Avikam et, d'autre part, le droit foncier en vigueur lors de l'acquisition des terres par l'État ivoirien en 1966 et fondé sur le décret colonial de 1935. C'est en référence à ce décret colonial que sont construits les savoirs administratifs visant la résolution du conflit. En effet, procédant à un rappel historique de la législation foncière ivoirienne en vigueur durant la période coloniale, Stamm (2000 : 6) souligne que : « Le décret de 1935 [réaffirme] pour l'essentiel les principes promulgués en 1900 et les [renforce] en ce sens que même les surfaces cultivées, exploitées en vertu du droit coutumier, peuvent être transférées à l'État. »

Ainsi, dans la sous-préfecture de Grand-Lahou, les savoirs administratifs et techniques sur lesquels se fondent les normes institutionnelles visant la résolution du conflit opposant la SICOR à ces communautés rurales Avikam sont dépréciés par celles-ci. La ressource idéologique de légitimation de la construction étatique de l'espace agricole comme une terre cédée s'appuie sur la législation foncière ivoirienne qui le définit comme une propriété exclusive de l'État; cela, à partir de l'instant où l'espace agricole a été soumis à l'acte administratif de création de l'ex-société d'État SODEPALM. En référence, donc, à ce statut social qui positionne l'État ivoirien comme le propriétaire exclusif de l'espace agricole, le corps administratif a pris comme mesure, en 1996, sa cession à la SICOR sous forme de bail emphytéotique. Mais face à ce discours étatique, les communautés rurales Avikam soumettant la parcelle aux droits coutumiers s'interrogent en ces termes :

L'État est propriétaire à Lahou, mais l'État est-il propriétaire terrien chez Bédié (ancien président de la Côte d'Ivoire)? Bédié peut-il avoir sa terre, et puis l'État va être propriétaire? Ou bien Alassane (actuel président de la Côte d'Ivoire) peut-il avoir sa terre et puis l'État va être propriétaire? (U.V., autorité coutumière)

Ces interrogations des autorités coutumières Avikam en conflit avec la SICOR posent la problématique de la reconnaissance des droits fonciers des citoyens et citoyennes non-inscrit-e-s dans les instances étatiques de décision. Du point de vue des autorités coutumières Avikam, les communautés rurales, dont sont issus les acteurs étatiques, sont davantage

protégées relativement à leurs règles coutumières de gestion du foncier. Cela met donc à nu une relation distendue entre les gestionnaires de l'État et les acteurs sociaux se positionnant comme étant les gestionnaires coutumiers de l'espace agricole au cœur des tensions et conflits. La suite de l'analyse des données met en relief l'historique de la dépossession foncière face à laquelle des communautés rurales Avikam ont été confrontées lors de la création de l'ex-SODEPALM. L'une des personnes interviewées le traduit en ces termes :

Quand Houphouët [premier président de la Côte d'Ivoire] est venu avec SODECOCO [Société de Développement de Coco], SODEPALM [Société de Développement du Palmier à Huile], c'est Houphouët qui a créé ces plantations-là. Donc, c'est un matin qu'on a vu les Caterpillar venir détruire nos plantations de manioc, nos plantations de café et de cacao, faire tomber les arbres et tout ça. À l'improviste, personne n'a été prévenu. Personne n'a été prévenu dans un pays démocratique où on chante que le droit de l'homme est respecté. Donc, ils ont dévasté tout, ils ont détruit tout, avec les arbres et tout. Dès lors, nous avons souffert longtemps. Nous qui sommes ici, nous sommes obligés d'aller dans les villages dans lesquels cette opération n'est pas arrivée. C'est là-bas que nous achetions nos maniocs pour faire de l'attiéké [semoules de manioc cuites à la vapeur]. (O.P., autorité coutumière)

Le propos de cette personne met en évidence le fait que la purge des droits coutumiers n'a pas été effective durant l'acquisition des terres par l'État ivoirien sous la présidence d'Houphouët-Boigny. Sur cette base, les communautés rurales Avikam se sont inscrites dans une posture de victimes d'un projet de développement légitimé par le justificatif « C'est pour l'intérêt national. » Ainsi, ces communautés rurales se sont maintenues dans la logique selon laquelle elles détiennent toujours des droits coutumiers de gestion de la zone objet de mise en œuvre des projets de développement de la part de l'État.

Il faut noter, en effet, que contrairement à la logique de dépossession foncière qui fait de l'État le propriétaire des terres récupérées pour un enjeu économique, en l'occurrence le développement agricole de la Côte d'Ivoire, les communautés rurales Avikam expliquent avoir de manière ancestrale

des pratiques de solidarité associées à des causes communes ou orientées vers des personnes ne possédant pas de terre dans le village. Un leader communautaire questionné le traduit en ces termes :

On peut dire : « Bon, si vous voulez travailler on vous donne la terre trois hectares deux hectares. » Bon, en retour, vous donnez un peu de boisson pour les vieilles personnes qui vont boire ou bien on fait planter-partager sous une période de trois ans-quatre ans renouvelable. (...) Vous allez demander dans les autres familles, ils peuvent vous en donner, mais vous ne devenez pas propriétaire de la terre. (O.P., autorité coutumière)

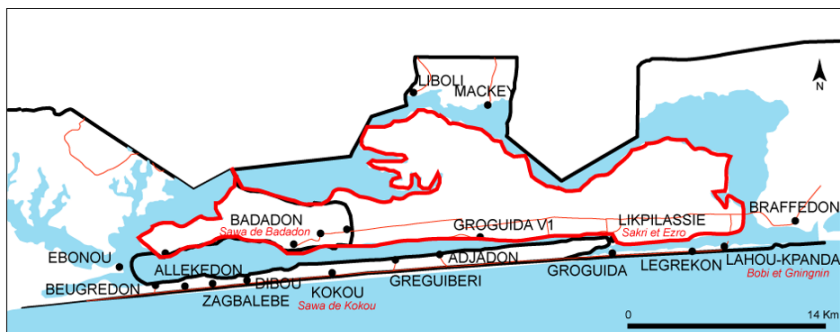
Il ressort de ce discours, la possibilité pour les gestionnaires coutumiers de terre ou pour des acteurs sociaux se construisant comme tels, de porter une aide à des personnes en situation de précarité foncière. Mais le fait d'attribuer une portion de terre à une personne non-membre de la famille ou du lignage ne fait pas de cette personne la propriétaire de l'espace. Il n'y a qu'un droit d'usage. Dans la représentation collective des communautés rurales Avikam, il est proscrit que les terres soient l'objet d'une occupation par appropriation privée. De ce point de vue, les gestionnaires coutumiers acceptent le principe selon lequel l'État a un droit d'usage sur leur patrimoine foncier, mais pas un droit de propriété. Face à ce principe qui oriente les règles coutumières de gestion des terres chez les communautés rurales Avikam, un acteur étatique interrogé évoque ceci :

Le conflit qu'il y a sur les terres de la SICOR, c'est un conflit par lequel les populations remettent en cause le fait que l'État puisse s'approprier leurs terres. Donc, eux, ils ne mettent pas en avant le fait que c'est collectif, dont l'un parmi eux ne peut pas être propriétaire ou quelqu'un parmi eux ne peut pas être propriétaire. (S.M., acteur étatique)

Cette assertion de l'acteur étatique traduit le regard différent qu'il porte sur la revendication des autorités coutumières. Lors des entretiens avec des membres des communautés rurales Avikam, ceux-ci marquaient une distinction entre le droit d'usage et le droit de propriété du foncier dont peut disposer une personne. L'affirmation de cet autochtone interviewé revient sur ce principe :

Il [l'acteur externe à la communauté] vient me voir. Moi, par exemple, je suis membre de la famille propriétaire coutumière, il me demande. Je lui donne la terre pendant un temps limité. La terre appartient toujours à la famille. On lui donne, il travaille et après on partage la récolte. Après un an, si l'on ne veut pas renouveler, on ne lui donne plus. (S.A., autochtone Avikam)

L'expression « la terre appartient toujours à la famille » constitue le catalyseur de la réactivation des frontières historiques d'occupation de la parcelle au centre du conflit et se présente comme une forme de délégitimation du statut de l'État se positionnant comme le propriétaire exclusif de ladite parcelle. L'analyse des données montre que six lignages Avikam (Sawa de Badadon, Sawa de Kokou, Sakri, Ezro, Bobi et Gningnin) répartis sur quatre des treize villages riverains de l'île Avikam ont en partage la parcelle au centre des tensions et conflits. Ces quatre villages sont Lahou-Kpanda (Bobi, Gningnin), Likpilassié (Sakri, Ezro), Kokou (Sawa de Kokou) et Badadon (Sawa de Badadon). Ainsi, la réactivation par des autorités coutumières Avikam des frontières historiques d'occupation de la parcelle rend compte d'une réalité sociologique. Cette réalité sociologique met en évidence le fait que ces six lignages sont rattachés à des ancêtres éponymes rivaux. En conséquence, ces six lignages Avikam inscrits dans un rapport historique de conflictualité disent reconnaître les limites de ce qu'ils construisent comme étant les terres de leurs ancêtres.



● Village noyau  
 Sawa de Kokou Lignages se réclamant comme détenteurs de droits coutumiers sur la parcelle SICOR  
 — ile Avikam  
 — Route  
 Plan d'eau

**Figure 3.** Répartition sur quatre villages, des six lignages se positionnant comme détenteurs exclusifs de droits de propriété coutumiers sur la parcelle SICOR. Source : INS, 2014.

La réactivation des frontières historiques d'occupation de l'espace agricole se laisse donc entrevoir comme étant un mécanisme d'atténuation des antagonismes sociaux entre ces six lignages Avikam. Elle constitue aussi une forme d'action contre l'homogénéisation des communautés rurales Avikam par les acteurs institutionnels. Cette forme d'homogénéisation est perceptible dans la décision de l'État de créer un nouveau village. Ce nouveau village, selon le discours étatique, servira à la relocalisation des treize villages riverains de l'île Avikam qui semblent menacés par l'avancée de la mer en raison de l'érosion côtière. Il faut toutefois relever que ces acteurs étatiques fondent leurs discours sur les savoirs administratifs et techniques, formulent des propositions qui s'apparentent à une forme d'ignorance ou de négation de la réalité sociologique décrite plus haut. Ce propos d'un acteur étatique en est révélateur :

Dans tous les cas, c'est-à-dire même sur les parcelles qui sont rétrocédées aux populations villageoises, il y a 13 villages, donc on donne aux 13 villages. Et les 13 villages vont s'accorder, et au prorata de ce qu'ils ont perdu, ils vont se faire des partages. (S.M, acteur étatique)

Il faut aussi souligner que la décision de l'État visant la rétrocession d'une partie de la parcelle au centre du conflit à l'ensemble des treize villages attenants à l'île Avikam est remise en cause principalement par deux lignages Avikam (Sawa de Badadon et Gningnin). Ceux-ci affirment être les seuls détenteurs de droits de propriété coutumiers sur la parcelle. De ce fait, pour les Sawa de Badadon et les Gningnin, il est inacceptable de partager la gestion de leurs terres avec l'ensemble des treize villages situés sur le littoral et menacés par l'érosion côtière. Néanmoins, les Sawa de Badadon et les Gningnin précisent ne pas être contre l'installation des treize villages sinistrés sur ce qu'ils construisent comme étant leurs terres. Mais ces communautés posent comme préalable la reconnaissance en amont, par les gestionnaires de l'État, de leurs statuts de propriétaires coutumiers exclusifs de la parcelle au centre du conflit. Cependant, pour les acteurs étatiques, l'enjeu ne se situe pas au niveau de la reconnaissance des droits coutumiers de gestion des six lignages Avikam. Le plus important, pour eux, c'est la relocalisation sur la parcelle au centre du conflit des treize villages menacés par l'avancée de l'érosion côtière. Les propos ci-dessous traduisent cette logique institutionnelle :

La seule difficulté, c'était que les terres soient immatriculées et que les populations soient situées sur les portions de terre qui vont leur être retournées, rétrocédées. La SICOR a ses terres, la SICOR leur paye quelque chose annuellement et puis c'est fini. Il ne s'agit pas de reconnaître les droits de propriété coutumiers d'une quelconque famille. De toute façon, ces droits de propriété coutumiers n'existent pas dès l'instant où ces terres sont devenues des propriétés de l'État. (S.M., acteur étatique)

Il faut souligner que la difficulté liée à l'immatriculation des terres dans le cadre de la relocalisation des villages sinistrés rend compte de l'opposition ouverte des Sawa de Badadon et des Gningnin. Cette opposition est symbolisée par l'interdiction adressée au géomètre d'effectuer le morcellement de la parcelle. Les quatre autres lignages Avikam (Sawa de Kokou, Sakri, Ezro et Bobi) sont plutôt inscrits dans une opposition larvée qui se limite à l'attribution de la propriété de la parcelle au centre des tensions et conflits à leurs ancêtres éponymes. L'un des autochtones questionnés révèle que : « Par rapport à la proposition de découpage, quand on va discuter avec l'administration, ils ne veulent pas nous écouter. » (S.A., autochtone Avikam)

Cette personne met en exergue le rapport de domination dans lequel s'inscrivent les gestionnaires de l'État dans leur dynamique de résolution du conflit. Ce rapport de domination structure l'oppression épistémique des acteurs institutionnels sur les communautés rurales Avikam. Il rend compte du fait que la prise de décision dans le cadre de la résolution du conflit se fait de manière verticale et non horizontale; situation qui positionne les gestionnaires coutumiers dans un statut d'exécutants et non de participants à la construction de solutions inclusives. Le propos d'une autorité administrative est révélateur de ce rapport vertical dans la prise de décision : « Je ne suis pas là pour remettre en cause le protocole, d'accord. Celui qui veut remettre en cause le protocole, qu'il parte à la primature. C'est là-bas que ça a été signé. Moi, je n'étais même pas ici quand le protocole se signait. » (P.R., autorité administrative, Département de Grand-Lahou)

Le principe de continuité qui structure le fonctionnement de l'administration publique sous-tend ce discours administratif. Pour précision, le préfet du Département de Grand-Lahou chargé de la résolution du conflit a pris le dossier en cours. De ce fait, il se positionne comme ne pouvant pas remettre en question les décisions adoptées avant sa prise de fonction. Les deux lignages Avikam (Sawa de Badadon et Gningnin) évoqués

plus haut et affirmant être les seuls détenteurs de droits de propriété coutumiers sur la parcelle au centre du conflit, dénoncent de ce fait le bradage de leurs réserves foncières à l'ensemble des treize villages riverains de l'île Avikam. Les membres de ces lignages soulignent aussi le fait de n'avoir pas été associés à l'élaboration et à la signature du protocole d'accord visant la résolution du conflit qui les oppose à la SICOR. Face à la subordination, de la part des deux lignages, de l'espace agricole aux règles coutumières de gestion du foncier et à la dénonciation de leur non-prise en compte lors de la signature du protocole d'accord, les autorités administratives chargées de la gestion du conflit affirment ce qui suit :

Bon, on doit aller vite. Je ne comprends vraiment pas ce que vous dites. Parce qu'ici, le protocole d'accord que j'ai est signé par monsieur Z.E. qui représente votre village. Vous dites que vous n'êtes pas signataires alors qu'ici votre village a signé. Votre village a déjà signé ce protocole d'accord. Donc, pour nous, il n'est pas question de le mettre en cause. (P.R., autorité administrative, Département de Grand-Lahou)

Les propos ci-dessus révèlent un problème lié à la légitimité des signataires du protocole d'accord. Les membres issus des lignages se positionnant comme les seuls propriétaires coutumiers de l'espace délégitiment leurs représentants, les chefs de village, auprès des acteurs étatiques chargés de la résolution du conflit. Face à cette attitude, les autorités administratives apportent ces précisions :

Nous avons des difficultés aujourd'hui, il faut qu'on aille très vite. Je vous l'ai dit, il faut vous mettre dans l'esprit du protocole. Le protocole ce n'est pas un village. Ce n'est pas deux villages. C'est face à l'érosion côtière, l'État a voulu qu'on mette 1500 hectares à la disposition des 13 villages dans le cadre d'une relocalisation de ces villages. C'est de cela qu'il s'agit. Aujourd'hui, nous avons des réalités auxquelles nous faisons face où il y a des cercueils qui flottent sur l'eau. Les gens ne savent pas où enterrer leurs morts. Il faut qu'on aille vite. Le projet est fait pour les 13 villages. Le projet n'est pas fait pour un village. Je veux que les villages parlent d'une seule voix. Parce que si on doit avoir 13 propositions, nous n'allons jamais nous en sortir. C'est l'État qui fait cette faveur pour anticiper sur les effets de l'érosion côtière. Même si l'État n'avait pas fait cette démarche, je

pense que les populations allaient la faire pour se relocaliser. C'est de ça qu'il s'agit. Il faut qu'on sorte des petits calculs. Ces terres-là ne peuvent pas enrichir quelqu'un. (P.R., autorité administrative, Département de Grand-Lahou)

L'analyse de ce discours étatique permet de faire ressortir la logique qui guide les autorités administratives impliquées dans la gestion du conflit. La première logique est relative au caractère communautaire des terres rétrocédées. La deuxième logique fait référence à l'urgence qui motive l'action publique. En effet, l'étude fait ressortir une différence entre la logique communautaire des terres rétrocédées telle que véhiculée par l'administration et celle défendue par les gestionnaires coutumiers.

La logique communautaire des terres rétrocédées du point de vue des gestionnaires de l'État est inclusive et constitue un élément structurant leur homogénéisation du groupe ethnique Avikam. À l'opposé de cette conception étatique et en référence au primat des droits coutumiers sur le cadre normatif étatique en rapport au foncier rural, les communautés rurales Avikam mettent en relief leurs représentations sociales du foncier comme un bien commun exclusif. Pour ces communautés, la parcelle au centre du conflit est un bien commun exclusif, car différents lignages y détiennent des droits coutumiers de gestion. En effet, sur la base des normes traditionnelles orientant la gestion du foncier dans ces communautés rurales Avikam, le partage du droit de gestion des terres d'un lignage avec un autre lignage est proscrit, fût-ce dans le cadre d'un projet de relocalisation de villages sinistrés. Sous ce rapport, la volonté de l'État ivoirien visant la rétrocession de 2430 hectares aux treize villages riverains de l'île Avikam est antinomique à leurs modes de gestion du foncier. Face à cette réalité telle que présentée par les acteurs sociaux se positionnant comme propriétaires coutumiers de la parcelle au centre du conflit, les autorités administratives responsables de la gestion du conflit évoquent ce qui suit :

Ce que je voulais dire aux uns et aux autres, il faut éviter d'être des snipers. Il faut suivre le mouvement d'ensemble. Nous sommes dans un mouvement d'ensemble. Il faut que nous allions vite. Il ne faut pas être un empêcheur du progrès. Cela ne sert à rien. Il y a 13 villages qui sont concernés. Ce n'est pas une question d'un seul village. (P.R., autorité administrative, Département de Grand-Lahou)



Ce discours étatique révèle l'urgence et la vision orientant le règlement du litige. Pour les personnes de l'administration, il n'est pas question que les personnes issues des lignages se positionnant comme étant les propriétaires coutumiers de la parcelle au centre du conflit soient un frein à sa résolution. Elles invitent donc lesdits lignages à accepter les propositions de partage telles que contenues dans le protocole d'accord. À rebours de cette attente institutionnelle, les Sawa de Badadon et les Gningnin, qui se positionnent comme étant les seuls détenteurs de droits de propriété coutumiers sur l'île Avikam, soulignent que le partage des terres n'est pas du ressort des chefs de village, mais plutôt des chefs de terre qui sont les représentants légitimes des lignages propriétaires coutumiers. L'extrait ci-dessous rend compte de cette réalité :

Le chef de village n'est pas chef de terre. Ils le savent. Mais ils font un collectif de chefs de village avec qui ils discutent. Les chefs de terre sont là, ils attendent. Il n'y a pas de porte-parole de chefs de terre. Le chef de village est l'intermédiaire de l'État. Le pouvoir est détenu par les chefs de terre. Donc le chef de village, il ne peut rien décider, encore moins parler de la terre de son camarade. (O.M., autochtone Avikam)

Ce propos laisse entrevoir une division sociale du travail au niveau des deux autorités coutumières de l'organisation sociale que constitue le village. Il s'agit du chef de village et du chef de terre. Son propos évoque le principe selon lequel seul le chef de terre a pour mission ancestrale la gestion et la sauvegarde du patrimoine foncier du lignage. Pour lui, le chef de village est le relai des gestionnaires de l'État. Sous cet angle, ils ont pour charge la gestion des populations et la préservation d'une harmonie sociale entre elles. Il remet ainsi en cause la norme étatique à partir de laquelle les chefs de village sont considérés par les acteurs administratifs comme étant les représentants légaux des communautés rurales Avikam dans la résolution du litige foncier qui les oppose à la SICOR. De ce fait, les Sawa de Badadon et les Gningnin qui se positionnent comme étant les seuls propriétaires coutumiers de l'espace agricole cédé affirment l'illégitimité des chefs de village à les représenter auprès de l'administration en ce qui concerne la résolution du litige foncier. Un acteur social interrogé s'explique en ces termes :

Certains ne veulent pas aller de l'autre côté parce que d'après notre tradition, ils ne voient pas les vrais propriétaires. Et ils savent qu'en

allant cela va créer des problèmes. On sait que dans nos villages, le chef de village ne peut pas partager des choses qui ne sont pas de sa responsabilité. Nous tous qui sommes assis là, nous le savons. Donc, il y a des choses qui, si vous ne prenez pas le temps d'aller jusqu'au fond des problèmes, vont constituer demain des blocages. J'ai assisté à la plupart des réunions à la primature. Et à la différence de Jacquerville qui a pu aller vite, les chefs de terre de Jacquerville sont signataires dans l'affaire de Jacquerville. Ce qui n'est pas le cas de Grand-Lahou. Il y a des subtilités qu'en voulant aller vite, on ne prend pas en compte et peut-être qui demain vont constituer un problème. Donc, il faut prendre le temps de les comprendre. C'est ça ma préoccupation. (O.M., autochtone Avikam)

Les deux lignages Avikam se positionnant comme étant les seuls propriétaires coutumiers de la parcelle au centre du conflit proposent donc aux acteurs administratifs le non-traitement dans l'urgence du litige foncier qui les oppose à la SICOR. Sous ce rapport, ils les invitent à approfondir leurs compréhensions des facteurs qui font obstacle à la réinstallation des treize villages sur les 2430 hectares qui leur seront rétrocédés.

En conséquence des résultats issus de l'expérimentation d'une BdS dans le processus de la recherche, la partie ci-dessous est consacrée à l'analyse de la recherche à l'aune des principes et normes du travail scientifique rappelés par certain-e-s universitaires.

## **L'analyse d'une recherche de type BdS à partir des principes et normes structurant un travail scientifique**

Ce texte a apporté des éléments de réponse à la question de savoir comment la BdS rend visible les résistances épistémiques (opposition des règles coutumières de gestion du foncier aux droits fonciers coloniaux) à l'œuvre dans la résolution du conflit qui oppose l'agroindustriel privé SICOR aux communautés rurales Avikam autour de l'accès à un espace agricole cédé. Il est ainsi apparu, dans le premier axe de réponse, que la centralité de la demande sociale telle qu'exprimée par des communautés rurales Avikam au niveau de la méthodologie de la recherche avait favorisé leur implication dans la construction de la problématique de l'étude et l'analyse des données

collectées. Le second axe a mis en relief deux pratiques déviationnistes chez les communautés rurales Avikam en opposition avec l'agroindustriel privé SICOR autour du statut juridique d'une terre agricole. D'une part, on note le refus des autorités coutumières Avikam de voir leur groupe ethnique homogénéisé par l'administration qui ambitionne de créer un village visant la relocalisation de treize villages attenants à l'île Avikam, menacés par l'avancée de la mer en raison de l'érosion côtière. D'autre part, on constate la réactivation des frontières historiques d'occupation de l'espace agricole par des autorités coutumières Avikam qui attribuent sa gestion coutumière à des lignages spécifiques. Ces pratiques déviationnistes sont saisies comme des formes de résistance épistémique des communautés rurales Avikam face à l'occultation, par les gestionnaires de l'État ivoirien, de leurs règles coutumières d'accès au foncier.

L'expérimentation d'une BdS dans le cadre de cette étude a renforcé en moi un savoir-faire du scientifique : celui de la co-construction de la problématique de recherche et de la co-analyse avec les populations cibles des données obtenues. En effet, elle a occasionné mon passage d'une problématique de recherche à faible intérêt communautaire, bien que pertinente scientifiquement, à une recherche participative qui souligne la capacité des communautés locales à produire des questions scientifiquement valables. L'adoption de ce principe a ainsi facilité l'implication des populations dans la collecte et l'analyse des données. Cette implication s'explique par le fait que ces populations y trouvaient un intérêt particulier qui est la mise en relief des facteurs explicatifs de la permanence des tensions et conflits qui les opposent à l'agroindustriel privé SICOR autour de l'accès au foncier.

Au regard de l'apport de la BdS dans la visibilité des savoirs autochtones, des universitaires tels que Pierre Cornu (2019) précisent les principes et normes d'une recherche valable scientifiquement. Pour Cornu, la raison d'être d'une BdS est de produire de la connaissance scientifique par un acte de recherche. La volonté de création d'une relation symétrique dans la production de savoirs localement pertinents doit donc intégrer ce préalable. La BdS doit être un espace de production d'une recherche scientifiquement fondée, c'est-à-dire réalisée selon une méthodologie, selon un statut de la preuve et sanctionnée par des instances académiques.

Impliqué dans la BdS en tant que doctorant, je fus amené à soutenir une thèse et à être évalué. J'ai dû donc défendre scientifiquement ma production. Ce qui signifie que la BdS produit de la recherche de type professionnel avec

les codes de la profession de scientifique. La BdS doit ainsi permettre de considérer la pluralité des sources des savoirs et leur dignité, en gardant toujours à l'esprit que le métier de scientifique, c'est de produire de la recherche professionnelle selon les canons scientifiques.

La première conséquence de ce postulat a été qu'il ne suffisait pas que je sois impliqué dans la BdS, mais que j'y sois en tant que scientifique. La seconde conséquence, c'est que la problématique de recherche co-construite avec la population cible dans le cadre de la BdS avait un enjeu scientifique. Cela ne veut pas dire un enjeu étroit, fermé, et purement académique. Le processus de recherche qui a été mené permettait plutôt d'approfondir, de nuancer, d'enrichir la connaissance sur la demande sociale qui a été soumise.

La prise en compte des principes d'une BdS dans le déroulement de mes recherches a été pour moi de faire un pari épistémologique que des questions scientifiquement pertinentes peuvent naître en dehors de la matrice du monde académique. Cette posture nouvelle m'a permis de comprendre que les universitaires ne sont pas les seuls capables de proposer des questions scientifiques pertinentes. Ce constat corrobore le point de vue de Pierre Cornu quand il affirme, lors de la conférence qu'il a prononcée à Tunis au cours de l'École de printemps InSPIRES, en 2019 :

Ce qui fait qu'il faut considérer que nous pouvons enrichir nos pratiques de scientifiques, c'est que les questions qui émanent des communautés locales peuvent être de bonnes questions scientifiques que nos conceptions des choses, nos propres dynamiques de scientifiques, nous amèneront nécessairement à développer.

Il faut aussi relever que la BdS m'a permis d'avoir des regards critiques sur mes écosystèmes académiques. J'ai eu besoin de sollicitations extérieures pour voir des objets qu'habituellement je ne vois pas ou que je ne peux pas voir à partir de mes postures de recherche classiques. Il a donc été question pour moi de sortir de mon monde académique et d'accepter que ce soit dans la confrontation de systèmes cognitifs différents que je puisse faire émerger des questions nouvelles.

Toutefois, la difficulté à ce niveau a été de porter une analyse sociologique à ces nouvelles questions issues des communautés locales. Comme le souligne Serge Lida (2015 : 39), « L'objet de la sociologie consiste à rendre

intelligible, par une démarche propre, à partir de faits sociaux observables, le système de relations qui les engendre/supporte et, inversement, à partir du système de relations aux faits sociaux ». Dans cette perspective, Roch Gnably, dans son ouvrage intitulé *Retour sur l'objet de la sociologie* (2018), décline les problèmes liés aux principes et normes du travail sociologique en deux niveaux qui sont d'une part, les problèmes liés à la relation d'enquête et, d'autre part, ceux en lien à l'explication sociologique. En conséquence de cette démarche, j'éclucide, en conclusion, les problèmes liés à l'explication sociologique.

L'analyse des données a permis de mettre en œuvre les divers principes propres à l'explication sociologique, à savoir : premièrement, le principe de l'homogénéité verticale selon laquelle un fait social s'explique par un autre fait social; deuxièmement, le principe de la forme d'explication qui est dans le cadre de cette étude de type compréhensive; troisièmement, le principe du mode d'explication qui impose la combinaison et l'adéquation entre la forme d'explication, les orientations de la posture épistémologique de recherche et les techniques de collecte de données; enfin, le principe de la double contextualisation qui s'articule autour du contexte social susceptible de rendre compte des différentes situations (sociale, politique, culturelle, économique) qui font émerger le phénomène à l'étude et du contexte sociologique, à savoir la mise en relation du niveau micro, méso et macro sociologique dans l'explication du phénomène.

## Bibliographie

- Blais, Mireille et Martineau, Stéphane. 2006. « L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes ». *Recherches qualitatives*, vol.26 (2), pp. 1-18. <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- Cornu, Pierre. 2019. « Le rôle d'un scientifique impliqué dans une recherche de type Boutique des Sciences ». Conférence prononcée au cours de l'École de printemps InSPIRES co-organisé par l'Université de Lyon/France et l'Institut Pasteur de Tunis/Tunisie.

- Godrie, Baptiste. 2017. « Épistémologies du Sud et militantisme académique. Entretien avec Boaventura de Sousa Santos, réalisé par Baptiste Godrie ». *Sociologie et sociétés*, vol.xlix, n°1, pp.143-149. <https://id.erudit.org/iderudit/1042809ar>
- Lida, Dali Serge. 2015. « L'épargne comme objet de la sociologie : une analyse curieuse et empirique ». *Les Annales du LAASSE*, pp. 35-51. [www.laasse-socio.org](http://www.laasse-socio.org)
- Millot, Glen. 2019. *Boutiques des sciences. La recherche à la rencontre de la demande sociale*. Paris : Charles Léopard Mayer.
- Piron, Florence. 2016. « Les boutiques des sciences et des savoirs, au croisement entre université et développement local durable ». Dans *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux*. Québec : Éditions Science et Bien Commun. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/chapter/les-boutiques-des-sciences-et-des-savoirs-au-croisement-entre-universite-et-developpement-local-durable/>
- Stamm, Volker. 2000. « Plan foncier rural en Côte d'Ivoire : une approche notaire ». IIED. [http://hubrural.org/IMG/pdf/cote\\_ivoire\\_pfr.pdf](http://hubrural.org/IMG/pdf/cote_ivoire_pfr.pdf)
- Yao Gnabéli, Roch. 2018. *Retour sur l'objet de la sociologie. De la question scientifique au projet pédagogique*. Dakar : L'Harmattan.

## Notes

1. Dans la suite du texte, j'emploie le terme BdS pour désigner la BdS expérimentale KAVOU ETCHIA.

# 13. « Tiens, ça n'arrive pas qu'à moi! » Revalorisation identitaire individuelle et collective en atelier-théâtre

FRANÇOIS RINSCHBERGH

De 2016 à 2017, sur une période d'environ six mois, j'ai eu l'occasion de participer, en tant qu'observateur-participant, aux activités hebdomadaires d'un atelier-théâtre situé dans un quartier populaire proche du centre historique de Bruxelles<sup>1</sup>. Fréquenté par des jeunes âgé-e-s de 15 à 20 ans, l'atelier remporte un certain succès, entre autres du fait qu'il s'adresse à un public spécifique et que l'on y travaille à partir de ce que ce public vit au quotidien, notamment en termes d'injustices et de discriminations. L'animateur de l'atelier aime présenter son association par la formule suivante : « On est jeune, on est bruxellois, on est musulman ». Il revendique travailler dans la perspective émancipatrice que propose le « théâtre de l'opprimé » développé par Augusto Boal dans les années 1970 (Coudray 2018). D'atelier en atelier, il s'agit moins de « faire œuvre » (*ibid.*) que de passer par un processus de réflexion collective autour de diverses histoires d'injustices vécues de manière individuelle, mais qui, pourtant, sont bien souvent collectives.

L'atelier-théâtre peut être présenté comme un espace de requalifications symboliques destiné à permettre une certaine revalorisation de la capacité de penser et nommer le monde. Il s'agirait alors de considérer l'atelier-théâtre observé comme un lieu éminemment politique où la requalification symbolique à l'œuvre fait office d'acte de résistance pour une plus grande justice épistémique. Et c'est bien en partie un travail de nature politique qui se fait au sein de cet espace, mais se focaliser sur ce seul travail, empêche de saisir les autres fonctions de l'atelier, des fonctions peut-être bien moins spectaculaires, mais sans doute tout aussi « thérapeutiques » que l'activité théâtrale en tant que telle. Je voudrais ainsi, dans ce texte, partir de cette notion d'injustice épistémique et montrer qu'elle me permet de mieux

comprendre les objectifs de l'atelier-théâtre et, ensuite, prendre une distance avec le travail de « résistance » qui y est mené pour parler de ce que les jeunes viennent chercher dans cet espace particulier.

## Identité culturelle et méfiance institutionnelle

L'association à laquelle je me suis intéressé peut être située en regard de deux éléments de contexte. Le premier est celui de l'émergence progressive d'un milieu associatif lié aux vagues d'immigration qu'a connu la Belgique et, plus particulièrement, le milieu associatif arabo-musulman. L'histoire de ce monde associatif commence avec l'arrivée des premiers travailleurs et travailleuses en provenance de Turquie et du Maroc et leur installation durable en Belgique à partir des années 1970. Cette histoire est traversée par des évolutions importantes, notamment en ce qui concerne la question des rapports que ces travailleurs et travailleuses immigré-e-s entretenaient vis-à-vis de leurs pays d'origine et de leur nouveau pays d'accueil ou encore, concernant la question de leurs liens au mouvement syndical et à ses luttes (Ouali 2004).

C'est de cette histoire post-migratoire qu'hérite l'association à laquelle je me suis intéressé. Les personnes fondatrices de l'association se présentent, en effet, sous le prisme de leurs origines culturelles, s'assumant néanmoins d'une manière différente de celle des membres des associations marocaines des années 1980 qui, pour certain-e-s, mettaient l'accent sur l'importance de leur intégration à la société d'accueil (Ouali 2004). Ici les personnes ayant fondé l'association se disent être porteuses d'une identité bruxelloise et musulmane qu'elles souhaitent assumer et mettre en avant. Cela n'est bien sûr en rien contradictoire avec l'idée d'intégration (le modèle « multiculturaliste » visant à intégrer la diversité culturelle des sociétés post-migratoires par la reconnaissance de cette diversité), mais le registre de l'identité et de la « différence » mobilisé ici rompt avec le modèle d'intégration caractéristique d'un certain universalisme (ou égalitarisme) abstrait.

À l'origine, ce sont quelques étudiants universitaires amateurs de théâtre qui se sont rencontrés sur un campus et décident, dès 2010, de créer leurs propres spectacles avec comme envie de « faire passer un message » par une autre voie que la carte blanche classique. D'emblée, la démarche se



veut engagée sur les plans politique et identitaire. L'envie de ce collectif est de pouvoir s'exprimer à travers sa propre structure, selon ses propres moyens, avec ses propres mots dans le double objectif de dénoncer ce que ses membres considèrent comme étant des injustices, tout en se montrant « engagés » dans des référents culturels, dans une histoire et un patrimoine particulier. Comme le dit l'un des comédiens, certaines créations mettent ainsi en scène « le côté « brusseleir » de l'Islam ».

Le second élément de contexte important à expliciter pour situer le travail de l'association en question est celui du paysage culturel bruxellois dans lequel il prend place et des politiques publiques qui le façonnent en bonne partie. À l'époque où je l'ai rencontré et où j'ai fait mes observations, le collectif éprouvait des difficultés à trouver du soutien auprès des autorités publiques, notamment du fait de s'identifier comme association rassemblant des jeunes bruxellois arabo-musulmans. En effet, les politiques culturelles belges francophones se montrent généralement réticentes à l'idée de soutenir des initiatives qui ne jouent pas ostensiblement la carte du « vivre ensemble » et de l'universalisme abstrait<sup>2</sup>. Cette méfiance institutionnelle se répercute au sein du milieu culturel et artistique subventionné qui, lui aussi, exprime parfois sa crainte de voir des acteurs et actrices culturel-le-s non subventionné-e-s travailler avec des jeunes : « Comment s'assurer de leur neutralité si leur travail n'est ni contrôlé ni avalisé par l'État? » ou « Comment être sûr qu'ils ne font pas de prosélytisme? » sont, par exemple, des questions qui se posent et qui m'ont été exprimées lors de mon enquête<sup>3</sup>.

Pour bien le situer, l'atelier-théâtre doit donc, d'une part, être observé au regard de l'histoire du milieu associatif immigré et au regard de la rupture que cette association vient opérer par rapport à cette histoire. D'autre part, l'atelier doit également être saisi dans l'atmosphère de suspicion dans lequel il baignait alors, une atmosphère dont les autorités publiques sont en partie responsables, du fait de leur manque d'accueil et de soutien aux initiatives de ces acteurs jugés « communautaristes ».

## Résistance ou auto-préservation?

Voilà pour le cadre et la particularité du cas observé. Ce dont je voudrais traiter durant le restant de mon texte, c'est du travail réalisé avec les jeunes de l'atelier, notamment en termes de résistance face aux injustices

épistémiques. Au-delà de l'intérêt heuristique de la notion, il s'agira de montrer qu'une focalisation sur ce concept d'injustice épistémique et sur la résistance à ces injustices, peut aussi empêcher de rendre compte de ce qui se joue plus discrètement au sein de l'atelier-théâtre et qui pourrait être qualifié d'infra-résistance ou d'« infra-politique », comme le dit James C. Scott (2006). Plus modestement encore, on pourrait dire que cette infra-résistance se rapproche parfois de la simple sociabilité quotidienne, mais dont la fonction thérapeutique (ou réparatrice) n'est pourtant pas à minimiser face à celle, plus cathartique, du théâtre.

L'intérêt de la notion d'injustice épistémique réside d'abord dans le fait qu'elle ne se limite pas à la prise en compte des seuls savoirs théoriques que les gens ont à propos « d'eux-mêmes, des autres et du monde social » (Godrie & Dos Santos 2017, 8) et qui sont habituellement déniés à certaines catégories de la population. L'injustice épistémique dépasse ce type de savoir pour inclure les « savoirs expérientiels » des populations, c'est-à-dire des savoirs qui se fondent « sur l'expérience [concrète] des inégalités elles-mêmes » (McAll 2017, 108).

Ces expériences de l'inégalité peuvent faire naître une conception fine et multidimensionnelle de l'injustice qui a l'avantage de mettre en évidence l'insuffisance des solutions qui se limitent à des actions de type redistributives. Plutôt que de se focaliser sur la seule inégale distribution des ressources matérielles (emploi, logement, accès aux équipements éducatifs et aux structures de production et de diffusion des connaissances, etc.), l'idée d'injustices épistémiques permet de mettre en avant les aspects à la fois matériels et symboliques des inégalités, englobant les savoirs et leur reconnaissance autant que les infrastructures qui produisent la « crédibilité » ou, à l'inverse, le discrédit. Néanmoins, si cette notion aide certainement à désigner un phénomène particulier et qu'elle gagne à être étudiée empiriquement, la question de la « résistance » aux injustices épistémiques présente le risque de nous faire basculer dans ce que les sociologues Claude Grignon et Jean-Claude Passeron ont nommé « la perspective populiste » (1989).

Opposée à la posture « misérabiliste » telle que définie par Grignon et Passeron dans leur ouvrage *Le Savant et le Populaire*, c'est-à-dire une perspective qui décrit la misère du monde observé, qui s'attache à dénombrer ses manques et à décrire les discriminations et les dépossessions dont certains groupes sont victimes, la posture populiste tend, à l'inverse, à célébrer l'inventivité des dominé-e-s à survaloriser leurs savoir-faire. Cette

posture populiste présente l'ensemble de leurs actes comme des formes plus ou moins manifestes de résistance à l'oppression et aux injustices, alors que ces actes sont aussi parfois de modestes gestes d'auto-préservation (Wacquant 1992, 47).

## L'atelier-théâtre *in situ*

À côté de l'ambition des fondateurs de l'association d'ouvrir une fenêtre sur un patrimoine culturel particulier (en mettant en scène le côté « brusseleir de l'Islam » évoqué précédemment), les ateliers-théâtres qu'ils animent ont pour vocation d'accompagner les jeunes dans la réaffirmation et la réappropriation de leur identité grâce à la création artistique.

Rapidement dit, le travail de l'animateur consiste à essayer de construire une « arène discursive parallèle » (pour reprendre une expression de Nancy Fraser citée dans McAll 2017, 110) destinée à « contester l'hégémonie de ceux qui occupent l'espace public ». L'ambition est de construire une forme de « contre public subalterne » (Fraser 2005), en menant avec lui un travail de création que l'animateur qualifie de « politique et thérapeutique » permettant de « collectiviser » ses expériences d'oppression ou de discrimination. Pour les participant-e-s, il s'agit d'arriver à dire « tiens, ça n'arrive pas qu'à moi ». *In fine*, on retrouve ici l'idée de la démarche d'*empowerment* qui consiste à augmenter « la capacité des personnes à rendre compte de leur expérience » d'oppression (Godrie & Dos Santos 2017, 17) et, idéalement, de la favoriser.

## Témoigner des injustices épistémiques

Comme je le mentionnais, l'expérience directe de l'inégalité peut faire naître une vision fine et multidimensionnelle de l'injustice chez ceux et celles qui en sont victimes. Parmi celles et ceux qui fréquentent l'atelier, l'injustice recouvre ainsi divers domaines, bien loin de pouvoir être réduite au seul manque de ressources matérielles ou éducatives auquel ils ou elles sont souvent rapporté-e-s. En atelier, les séances hebdomadaires commencent systématiquement de la même façon : l'animateur demande aux jeunes de

raconter leur journée ou leur semaine. C'est ainsi l'occasion, pour ces derniers et dernières, de parler de leur rapport banalisé aux contrôles policiers et militaires que certain-e-s subissent lorsqu'ils et elles se trouvent dans l'espace public, de leur sentiment de colère contenue ou de fatigue régulièrement éprouvé face à l'expérience répétée de petites humiliations et signes de « non-respect » (réels ou ressentis) de la part de représentants d'institutions diverses (écoles, administrations, etc.).

Lors d'un atelier, un jeune âgé de 18 ans raconte ainsi une interaction qu'il a eue avec un policier :

Une fois, on s'est fait contrôler et mon copain, il était habillé avec que de la marque. Et la BAB [brigade anti-banditisme], ils lui disent : « T'as acheté comment ces habits? » « Je les ai achetés, c'est pas ton problème, non?! » Mais lui, il voulait pas manquer de respect et il a dit : « Ben j'sais pas, je les ai acheté avec de l'argent. » [Mimant le policier :] « Je sais que c'est avec de l'argent p'tit con, mais qui te l'a payé? T'as volé? T'as fait quoi? Ta mère te les a payés? Ou ta sœur? » C'est un manque de respect de dire « ta mère » ou « ta sœur » pour nous. Il est devenu tout rouge. Si ça avait été quelqu'un d'autre, je crois, si c'était pas un policier, je crois qu'il l'aurait tapé parce que je connais bien mon pote. Même moi, si je parle de sa famille comme ça, on va se battre, je crois. Vraiment, hein! Je le connais depuis que je suis petit. Après, il avait une de ces haines! Il est rentré chez lui quand ils sont partis. Il a rien fait, il a fermé sa gueule.

On peut ici envisager l'anecdote rapportée sous l'angle de l'injustice épistémique dans le sens où n'est reconnue à ce jeune qu'une capacité à produire du mensonge. Il est suspect. Quoi qu'il dise, c'est un menteur, une personne malhonnête. Pour d'autres personnes, ce moment de l'atelier est l'occasion de parler du sentiment d'être trop souvent appelées à rendre compte publiquement de leur innocence ou de leur légitimité d'être au monde et, malgré cela, d'être encore et toujours présumées non crédibles. Un jeune âgé de 19 ans raconte un voyage en transport en commun à Bruxelles et le contrôle effectué par les militaires – alors largement déployés en ville à la suite des attentats de Paris et de Bruxelles de 2015 et 2016 – et auquel il a dû faire face :

(...) je suis à la gare du midi, j'attends mon train et je vois une bande de militaires qui arrive. Ils me regardent et me disent : « Monsieur, on va

faire un contrôle » Je lui dis : « Pourquoi? » « Parce que les caméras, elles nous ont dit que t'avais une tête de client. » [Blasé, il ajoute :] C'est tout, moi je me laisse contrôler, j'ai l'habitude.

Par cette interaction, le militaire lui fait comprendre que son apparence de jeune homme pieux (malgré son jeune âge, il arbore une longue barbe noire et aime porter la djellaba) ne dupait personne. On lui dénie ainsi le droit à se montrer croyant, et ce, sans être un jeune potentiellement dangereux. En somme, il est victime d'un déni de crédibilité.

## Rejouer les violences et produire du décalage

Les exemples de telles humiliations et frustrations ne manquent pas dans les témoignages des jeunes. L'atelier-théâtre contribue de ce point de vue à ce qu'ils et elles (re)trouvent une certaine fierté en leur permettant de rejouer ces moments de violences symboliques, en les remettant en scène, et ainsi, de produire un certain décalage avec leur vécu.

En citant l'anthropologue Jacinthe Mazzocchetti, on peut dire ici que cet atelier tâche de construire « un espace de démarcation qui permet de construire des passerelles pour sortir des déterminismes sociaux » ou, en tout cas, de les mettre à distance. Ce qu'elle appelle un « espace de reconnaissance » (Mazzocchetti 2011) où les jeunes développent, de manière consciente ou non, de véritables « stratégies de réparation » (Schaut 1999).

Ces moyens de résistances mis en œuvre face aux injustices subies prennent la forme de moments de mise en scène où certain-e-s travaillent à déconstruire les étiquettes dont ils ou elles sont porteurs et porteuses : en tournant leurs anecdotes en dérision, ou en inversant les rôles sur scène. Il est par exemple arrivé que les jeunes choisissent de me faire jouer le rôle du jeune tandis qu'un autre prenait la place du professeur ou du policier, des rôles que les jeunes ne choisissent d'habitude pas spontanément de jouer eux-mêmes et elles-mêmes.

À l'inverse, plutôt que d'opérer ce travail de déconstruction/reconstruction, une autre stratégie de réparation mise en œuvre consiste à rentrer dans une logique d'affirmation de soi dans l'objectif de redorer l'une ou l'autre des facettes de son identité, qu'elle soit liée à ses convictions religieuses, au quartier habité et auquel certain-e-s expriment être fier-

e-s d'appartenir, ou encore à leur manière de s'exprimer. À cet égard, le vocabulaire argotique des jeunes n'est d'ailleurs que rarement repris par l'animateur pour être corrigé, l'atelier ayant également pour fonction de « refabriquer de la langue légitime » en permettant aux jeunes de se réapproprier et réaffirmer leur propre langage (Cormont 2018).

## Un espace où « souffler »

Ce travail de résistance ou, en tout cas, de revalorisation et d'affirmation de soi, déborde en fait largement du strict cadre de l'activité théâtrale. Tout au long du terrain, j'ai été frappé d'entendre que le groupe partage les mêmes référents, un même vocabulaire (« bismillah », « machallah », « dradri », « teug », « bonhomme », « frère »), une intonation commune ainsi qu'un certain comique de répétition dont le sens n'a pas toujours besoin d'être explicité (et, *a fortiori*, qui m'échappait parfois). C'est dans ces formes de sociabilité et d'expression anodines que se donne à voir le cadre épistémique de ces jeunes. En mobilisant les mots qui leur sont familiers, en partageant des rites et des codes qui n'ont pas besoin d'être expliqués, le groupe récupère ainsi une forme d'autonomie épistémique dans le sens où, à aucun moment, les jeunes ne sont jugé-e-s par une tierce personne détentrice du bon langage.

Pour paraphraser Loïc Wacquant, qui décrit un club de boxe qu'il a observé à la fin des années 1980 dans le ghetto noir de Chicago, on pourrait dire que les espaces de sociabilité ouverts par l'atelier permettent de faire accéder les jeunes à « cette petite église [dont parle Durkheim dans « Les formes élémentaires de la vie religieuse »], c'est-à-dire [à] cette petite confrérie de personnes qui partagent un certain nombre [...] de croyances [et qui va leur permettre de] trouver une forme d'existence, de reconnaissance, au regard des autres (...) » (Wacquant 2013, en ligne).

Le concept d'injustice épistémique permet indéniablement de mieux comprendre mon cas d'étude. Néanmoins, mon envie de départ qui était de présenter des pratiques de résistances à l'injustice épistémique à travers le cas de l'atelier-théâtre d'un quartier populaire bruxellois, m'est au final apparue trop limitative parce que trop centrée sur les pratiques explicites de résistance (celles qui nomment et dénoncent les injustices), accordant sans doute trop peu d'attention aux principes organisateurs propres au monde

social observé et à sa « banalité ». Des principes qui s'incarnent dans la recherche d'un espace où la confiance se partage entre pairs et où l'on puisse être « au calme », c'est-à-dire, à l'abri des « profs qui cassent la tête » (pour reprendre la formule utilisée par un des jeunes rencontré-e-s) et protégé des contrôles de police.

Si les raisons invoquées par certain-e-s jeunes pour expliquer pourquoi ils et elles apprécient de venir dans les locaux de l'atelier-théâtre peuvent sembler être d'une simplicité déconcertante – « Tu te fais pas taper, tu te fais pas contrôler! (...) t'es bien et voilà. Tu cours pas et... ils t'insultent pas » ou encore « Y a qu'ici qu'on se sent vraiment bien on va dire, qu'on se sent à notre place, que personne va te regarder mal, personne va te juger sur toi (...) » – ces prétextes sont cependant tout aussi importants que celui de venir faire du théâtre. Ces principes de vivre-ensemble « ordinaires » semblent plus proches d'un nécessaire relâchement que de la résistance politique. Pourtant, ce relâchement – qui s'incarne ici dans la recherche de simples moments de répit – ne pourrait-il pas être envisagé comme étant une forme de *résistance discrète* qu'il importe de soutenir, tant que des mesures plus structurelles pour lutter contre les injustices que subissent ces jeunes ne sont pas appliquées?

## Bibliographie

- Cormont, Jessy (interviewé par Aurélien Berthier). 2018. « Se réapproprier sa propre langue pour s'émanciper ». *Agir par la culture* (54) : 20-21.
- Coudray, Sophie. 2018. « La radicalité politique du théâtre de l'opprimé », *Période*, en ligne. <http://revueperiode.net/la-radicalite-politique-du-theatre-de-lopprime/>
- Fraser, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- Godrie, Baptiste et Dos Santos, Marie. 2017. « Présentation : inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance ». *Sociologie et sociétés* 49(1) : 7-31.
- Grignon, Claude et Passeron, Jean-Claude. 1989. *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris : Gallimard-Le Seuil.

- Rinschbergh, François. 2018. « Travail culturel, entre redistribution et reconnaissance. Enquête dans le milieu (socio)artistique d'un quartier populaire bruxellois ». Dans *Cultural and creative industries in Brussels. Creativity in a divided city / La créativité dans une ville divisée*. Sous la direction de François Rinschbergh, Eva Swyngedouw et Jef Vlegels, chapitre 3, p. 91-105. Bruxelles : VUB Press-Urban Notebooks.
- Mazzocchetti, Jacinthe. 2011. « Dénis de reconnaissance, luttes et affirmation de soi. Enquête auprès de jeunes d'origine subsaharienne à Bruxelles ». *Uzance* (1) : 89-105.
- McAll, Christopher. 2017. « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience ». *Sociologie et sociétés* 49(1) : 89-117.
- Ouali, Nouria. 2004. « Le mouvement associatif marocain de Belgique : quelques repères ». Dans *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*. Sous la direction de Nouria Ouali, p. 303-326. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.
- Schaut, Christine. 1999. « Dénis de reconnaissance et stratégies de réparation ». *Recherches sociologiques* 30(2) : 85-101.
- Scott, James C. 2006. « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme* (36) : 25-29.
- Torrekens, Corinne (interviewée par Cédric Vallet). 2016. « L'associatif musulman est difficilement soutenu ». *Alter Échos* (418) : 6-7.
- Wacquant, Loïc. 1992. « The Zone : Le métier de hustler dans un ghetto noir américain ». *Actes de la recherche en sciences sociales* (93) : 39-58.
- Wacquant, Loïc. 2013. « Les métamorphoses du corps pugilistique ». Conférence d'ouverture du 7ème congrès de la *Société de sociologie du sport de langue française*, Université de Strasbourg, 29 mai 2013. En ligne. [https://www.canal-u.tv/video/uds/les\\_metamorphoses\\_du\\_corps\\_pugilistique.19078](https://www.canal-u.tv/video/uds/les_metamorphoses_du_corps_pugilistique.19078)

## Notes

1. Cette enquête a été menée dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « The diversity of work in the creative and cultural industries » (ULB, USL-B, VUB) financé de 2015 à 2018 par le programme *Anticipate* de l'organisme bruxellois de promotion de la recherche *Innoviris*.
2. À propos du peu de soutien dont bénéficie l'associatif musulman en Belgique, voir l'entretien de Corinne Torrekens pour la revue *Alter Échos* (2016).



3. Pour un exposé plus précis de ces tensions et du paysage culturel local dans lequel s'inscrit l'association étudiée, voir Rinschbergh 2018.



# 14. Wood in Molenbeek : une recherche participative qui bouscule pratiques et praticien-ne-s

MAËLLE VAN DER LINDEN, LISA AUQUIER, XAVIER GUILMIN ET JULIE HERMESSE

Les réflexions développées dans ce chapitre s'appuient sur des expérimentations menées dans le cadre du projet *Wood in Molenbeek* (WIM). Le projet WIM est une recherche participative qui a eu pour ambition d'impliquer les habitant-e-s, les commerçant-e-s et les acteurs et actrices du milieu associatif d'un quartier populaire bruxellois dans un projet de recherche expérimental sur la gestion alternative de déchets de bois. Cette recherche financée par Innoviris dans le cadre de l'appel co-création<sup>1</sup> de janvier 2017 à janvier 2020 a été initiée par une équipe de partenaires pluridisciplinaires partageant de nombreux repères socioculturels : classe moyenne, belges, francophones, universitaires âgé-e-s de 25 à 50 ans et écologistes. Ces personnes étaient : un chargé de projets de développement durable pour une administration communale, des anthropologues, une animatrice-valoriste, un menuisier-animateur, un ingénieur-architecte et des employé-e-s d'une entreprise de consultant-e-s expert-e-s en économie circulaire. Nous, les partenaires, avons tenté d'inclure dans notre démarche des citoyennes et citoyens d'un quartier qui ne nous était pas familier. L'inclusion de tous les acteurs et de toutes les actrices concerné-e-s par une problématique à notre dispositif de recherche était, d'une part, une des conditions d'accès au subside d'Innoviris et, d'autre part, était liée à la certitude des membres de l'équipe que ces personnes apporteraient une plus-value au projet. Avec ce projet, nous voulions faire entendre les voix de personnes qui sont généralement peu mobilisé-e-s et crédibilisé-e-s lorsqu'il s'agit de faire des choix sur la gestion de leur quartier. Avec leur collaboration, nous avons pour objectif de penser et de favoriser l'émergence d'un modèle alternatif de gestion des déchets bois qui puisse remplir à la fois des fonctions environnementales, sociales et économiques.

Avec les partenaires, nous avons fait le pari de travailler la problématique du déchet urbain par le « faire » plus que par le « dire », en ouvrant un atelier de collecte, de tri et de transformation des déchets de bois en plein cœur du quartier. Notre idée était de démarrer dans le concret pour entrer en contact avec le quartier et, dans un second temps, pour intégrer les personnes intéressé-e-s à notre dispositif de recherche en co-création.

Arrivé-e-s en fin de parcours, nous partageons des réserves sur le chemin parcouru dans le cadre du projet. En dépit de l'engouement que le projet a suscité, les trois années de travail n'ont pas été suffisantes pour impliquer les acteurs et actrices du quartier (habitant-e-s, commerçant-e-s, exploitant-e-s, associations, etc.) à un projet de recherche participatif. Tout au long du projet, les objectifs des partenaires et ceux des participant-e-s sont restés en décalage. Pourtant, l'intention initiale y était. Nous voulions à tout prix collaborer et co-construire une recherche pour et avec la participation de ces citoyen-ne-s. Mais à côté de ces réserves, nous sommes également conscient-e-s d'avoir expérimenté, dans certains espaces, des méthodes justes et adaptées au public du quartier et à la problématique qui nous rassemblait.

L'appel co-création, financé par Innoviris, s'inscrit dans un courant de recherche participatif : la recherche en co-création ou co-recherche (Vankeerberghen et Hermesse 2020; Chevalier et Buckles 2013; Grundy 1985; Godrie *et al.* 2020; Anadon 2007; Bradbury 2015; Blangy 2017). Les projets de recherche en co-création sont des espaces d'expérimentation qui visent à produire collectivement de la connaissance avec l'ensemble des acteurs et actrices (chercheuses et chercheurs, citoyen-ne-s, associations, administrations, etc.) qui possèdent un savoir ou une expérience sur une problématique spécifique. Ce savoir peut être un savoir théorique, pratique, expérientiel, etc. Concrètement, ces co-chercheurs et co-chercheuses se rassemblent car ils et elles ont un besoin de produire du savoir et veulent mener ensemble un processus de production de connaissance. Dans ce type de recherche, les partenaires sont amené-e-s à participer avec équité à toutes les phases du processus de recherche et y apportent leurs expertises propres. Le postulat sous-jacent réside dans l'idée selon laquelle, pour produire une innovation sociale ou technique complexe, il faut travailler avec l'ensemble des acteurs et actrices concerné-e-s par la question. Cela dit, co-créer dans le cadre d'une recherche ne veut pas dire collaborer avec tout le monde, tout le temps. Cela signifie, par contre, que les parties prenantes du

projet ont défini ensemble la problématique, les questions de recherche, les hypothèses, les dispositifs de recherche, les analyses et la valorisation des données ainsi que les rôles que chaque personne jouera dans ce projet.

Dans ce chapitre, nous soulignons les succès et les limites de notre entrée par le « faire » ensemble. Dans un premier temps, nous plantons le décor en proposant une description du quartier, de ses habitant-e-s et des tensions qui l'habitent. Dans un second temps, nous partagerons l'histoire du projet, telle que nous l'avons vécue : de l'émergence du projet aux méthodes utilisées pour offrir une place à chacun-e, en passant par les inconforts et les remises en question des membres de l'équipe de recherche. À travers ce récit, nous proposerons une analyse des interactions qui ont eu lieu entre les partenaires et les acteurs et actrices du quartier pour pouvoir, tout au long du récit, identifier les apports et les limites de notre proposition. Ce faisant, nous espérons contribuer aux discussions sur les dispositifs de recherche participative qui visent, entre autres, à réduire les inégalités épistémiques (Godrie *et al.* 2020; Groupes de Recherche Quart Monde Université et Quart Monde 2008; Damhuis et Serré 2020).

## Une recherche dans un quartier populaire bruxellois

Le projet WIM est né d'une volonté conjointe de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et du bureau d'étude en durabilité EcoRes d'expérimenter et de soutenir le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes de gestion et d'utilisation des déchets sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Partant de projets pilotes préexistants au projet WIM et des apprentissages tirés d'expériences antérieures, la Commune de Molenbeek et EcoRes ont rassemblé différents partenaires (UCLouvain LAAP, ULB-BATir, Energies & Ressources ASBL). Ensemble, ces partenaires ont répondu à l'appel à projets régional co-création orienté sur la recherche en co-création et la résilience de la ville. Lors du montage du projet, une hypothèse centrale rassemblait l'équipe de partenaires : pour innover en matière de gestion des déchets et encourager des pratiques préservantes et locales de traitement des déchets favorables au réemploi, il est nécessaire d'impliquer les acteurs et actrices d'un territoire (citoyen-ne-s, associations, commerçant-e-s, membres de la commune, etc.). Pour travailler cette hypothèse, les partenaires ont décidé de mener leurs

expérimentations dans un entrepôt situé au cœur du quartier Heyvaert, sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, et d'y développer un atelier pour le réemploi local du déchet de bois.

## Le quartier Heyvaert, ses voitures et ses habitant-e-s

Aux côtés de communes telles qu'Anderlecht et Saint-Josse-ten-Noode, la commune de Molenbeek-Saint-Jean est un des territoires les plus précarisés de la Région de Bruxelles-Capitale (IBSA 2016). Les indicateurs socio-économiques de la commune sont globalement les plus bas de la Région. De plus, la commune souffre de son image de plaque tournante belge du terrorisme islamiste, plusieurs arrestations violentes liées aux attentats de Paris du 13 novembre 2015 ayant eu lieu à Molenbeek-Saint-Jean. Ces événements ont attiré le regard du monde entier sur la commune et ses habitant-e-s qui peinent aujourd'hui à se défaire de cette image.



*Image 1 : Molenbeek-Saint-Jean. Source : Wikipédia*

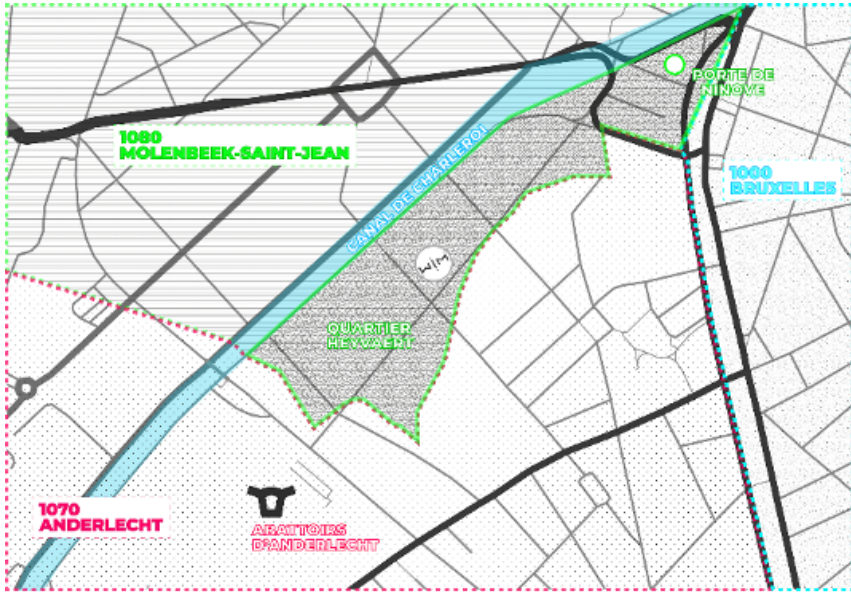


Image 2 : Points de repère dans le quartier Heyvaert. Source : Wood in Molenbeek

Le quartier Heyvaert<sup>2</sup> doit son nom à la rue Heyvaert qui constitue en quelque sorte l'axe central de ce quartier, le parcourant du nord au sud. Nous le situons sur une zone d'environ 18 hectares, entre la Porte de Ninove au nord, le Canal de Charleroi à l'ouest et les Abattoirs d'Anderlecht au sud. Marqué par son histoire industrielle, le territoire présente bien plus d'espaces minéraux que végétaux.

Le quartier Heyvaert est connu du grand public comme « le quartier des voitures ». Au quotidien, les rues animées du quartier sont envahies par un commerce de voiture d'occasion (CVO) qui s'y est implanté progressivement depuis 25 ans et y prospère toujours (Rosenfeld 2017). Cette forme d'occupation du territoire entre régulièrement en conflit avec les fonctions résidentielles du quartier. En pratique, toutes les personnes qui y résident ne sont pas opposées au CVO. Par contre, elles sont fort dérangées par les nuisances sonores, olfactives et environnementales causées par ce commerce. En outre, la présence du CVO est vécue par certain-e-s comme le signe d'un désintéressement politique pour cette zone. En parlant de leur quartier, nombre de résident-e-s font référence à un espace oublié des pouvoirs politiques locaux et régionaux. Ces personnes se disent également

déçues des choix posés sur leur quartier par les décideurs et décideuses et pour lesquels elles se sont senties insuffisamment ou inadéquatement consultées.



**Image 3** : Graffiti dans le quartier Heyvaert. Source : Wood in Molenbeek



**Image 4** : Pied d'arbre et voitures. Source : Wood in Molenbeek



Rien qu'en se promenant dans le quartier Heyvaert, le constat d'une diversité très forte s'impose. Les statistiques disponibles estiment que 40,34%<sup>3</sup> de la population est étrangère (IBSA 2016). Le profil sociodémographique des résident-e-s du quartier présente également les caractéristiques marquantes d'une zone fragilisée. Ces deux phénomènes conjoints sont le résultat des mouvements migratoires importants, de la présence du CVO et du faible coût du marché locatif (Chabrol et Rozenholc 2015). Les migrant-e-s y trouvent également des repères socioculturels précieux : présence de commerces internationaux bon marché (restaurants, coiffeurs, cafés, marché des abattoirs), de lieux de culte et d'associations représentantes des multiples vagues migratoires qui ont touché le quartier. Depuis quelques années, le quartier Heyvaert accueille aussi un public plus aisé, issu de la classe moyenne. Ce public est surtout attiré par les récentes transformations urbaines en cours et à venir, par l'accès facile au centre-ville et par les prix attractifs de l'immobilier.

À côté de ces nouveaux propriétaires, nous retrouvons également une grande majorité de locataires. Ces locataires ont tendance à s'installer dans une perspective de court terme, entraînant un renouvellement très fréquent de la population locale. Lorsque ces personnes quittent leurs logements, elles sont nombreuses à se débarrasser de leurs biens superflus dans les rues du quartier, encomrant les trottoirs de déchets en tout genre. Les rues sont aussi régulièrement remplies de dépôts de déchets sauvages abandonnés délibérément par des personnes extérieures au territoire, par des membres du quartier y habitant depuis longtemps ou encore par des commerçant-e-s.



**Image 5** : Tas de déchets mixtes dans le quartier. Source : Wood in Molenbeek



**Image 6** : Palettes abandonnées dans le quartier. Source : Wood in Molenbeek

Plusieurs associations et habitant-e-s militent sur ce territoire pour tenter d'améliorer le quotidien des résident-e-s. Toutefois, les forces sont peu nombreuses et ces dynamiques tendent à s'essouffler avec le temps. En outre, les départs fréquents des résident-e-s impliquent un travail de mobilisation et de rencontre permanent des personnes nouvellement arrivées, ce qui rend le travail d'autant plus complexe.

C'est au sein de ce quartier tiraillé par des logiques de paupérisation et de gentrification (Chabrol et Rozenholc 2015) que l'équipe de partenaires a décidé d'expérimenter une autre manière de traiter les déchets bois locaux. L'emplacement du local est apparu pertinent pour traiter la question des déchets pour plusieurs raisons. Premièrement, la Commune de Molenbeek, partenaire du projet, possédait un bâtiment qu'elle pouvait mettre à disposition gratuitement au service du projet. Deuxièmement, cette zone géographique rassemble de nombreuses activités génératrices de gisements de déchets de bois disponibles directement dans les rues du quartier, dans les commerces et sur les nombreux chantiers en cours. Nous aurions dès lors accès à un gisement important de bois pour expérimenter. Troisièmement, les actrices locales et les acteurs locaux rencontré-e-s durant la phase de montage du projet semblaient intéressé-e-s par la proposition des partenaires. En pratique, la proposition de recherche et le choix de la thématique sont venus de l'extérieur du quartier. Cela dit, ce n'était pas

sans prendre le temps de consulter le comité d'habitant-e-s et les acteurs et actrices du monde associatif et institutionnel local. Pour la plupart, elles et ils semblaient intéressé-e-s par cette proposition. Ils et elles y voyaient principalement une activité complémentaire qui pourrait contribuer positivement au bien-être des résident-e-s de ce quartier précarisé. Ils et elles sont toutefois resté-e-s partagé-e-s entre un intérêt pour ce nouveau lieu de vie qui allait s'ouvrir et le sentiment que cette nouvelle activité ne serait qu'éphémère pour les habitant-e-s.

## Expérimenter au départ d'une proposition concrète

Le lancement concret de l'atelier prit plus d'un an. Au cours de cette période, l'équipe de terrain (menuisier, coordinateur et animateur) mettait en place les infrastructures techniques et organisait des ateliers tests avec les bénéficiaires d'autres associations locales. De leur côté, les chercheurs et chercheuses posaient un diagnostic sur le quartier (enquête ethnographique, recensement sur le terrain ou encore analyses statistiques des flux de déchets locaux). Par ailleurs, cette première année a fortement été impactée par le départ de plusieurs membres de l'équipe<sup>4</sup> qui, en partant, ont emporté une partie de la mémoire du projet. Après un temps d'acclimatation de la nouvelle équipe de partenaires et de longues journées d'aménagement de l'atelier, rassemblant équipe de recherche et équipe de terrain sur un même site, le lieu pouvait être inauguré.

## Le temps de la rencontre

L'ouverture officielle de l'atelier fut un moment charnière pour l'ensemble du projet. L'inauguration elle-même a attiré un nombre important de résident-e-s, de commerçant-e-s et d'associations. En une après-midi, plus d'une centaine de personnes avaient franchi les portes de l'atelier. Pour l'équipe de partenaires, cette journée fut une immense réussite. Dès le départ, un grand nombre de citoyen-ne-s nous ont partagé leurs rêves et leurs questionnements envers la structure : « J'ai besoin d'une armoire à chaussure, vous pouvez me la faire? », « Moi, je n'ai jamais travaillé le bois,

il y a vraiment quelqu'un qui peut m'aider? », « Si je n'ai pas de papier, je peux venir quand même? », « Je suis menuisier, mais je n'ai jamais exercé en Belgique, est-ce que je peux utiliser vos machines? », « Je serai payé si je viens? », « C'est vraiment gratuit? », « Combien de temps ça va me prendre? », « Vous êtes ouverts tous les jours? », etc.



**Image 7** : Inauguration de l'atelier. Source : Wood in Molenbeek



**Image 8** : Construction d'un bac à fleurs. Source : Wood in Molenbeek

Ce jour-là, nous n'avons pas insisté sur le volet « recherche » du projet. C'était un choix délibéré. Nous étions clairement inquiet-e-s de voir tous nos efforts s'envoler en prononçant les mots : « recherche », « co-création », « résilience », « modèle alternatif de gestion des déchets »... Si ces mots nous faisaient peur, nous émettons l'hypothèse aujourd'hui que c'est en partie lié au fait que les partenaires ne partageaient pas une vision suffisamment commune de ces concepts. À partir de l'ouverture de l'atelier, nous avons pu commencer à expérimenter notre entrée par l'action. Pour y arriver, nous étions armé-e-s de nos motivations, mais d'assez peu d'expérience en co-recherche. La recherche participative était un concept relativement nouveau pour la majorité des partenaires.

## Des citoyen-ne-s qui redonnent vie à leurs déchets

À l'atelier, tout le monde était le bienvenu. Trois jours par semaine, nous nous donnions pour rôle d'animer les lieux et d'accompagner les citoyen-ne-s dans un parcours d'appropriation, de réutilisation et de transformation de la matière. Nous prenions le temps de collecter le déchet bois, de le trier et de le réutiliser avec les citoyen-ne-s. En moyenne, l'atelier accueillait une quinzaine de personnes par semaine. Lorsque nous n'étions pas trop pris par la vie de l'atelier, nous prenions le temps de noter ou d'enregistrer des comptes rendus vocaux sur ce qui s'y vivait, ce qu'il s'y disait et ce qui s'y apprenait, pour pouvoir, dans un second temps, en tirer des enseignements. À plusieurs reprises, nous avons intégré des citoyen-ne-s à cette démarche de mémoire, pour recueillir leur vision du projet.

L'espace de transformation de bois fût rapidement investi par les habitant-e-s. Au sein de l'atelier, les déchets de bois récoltés dans les rues d'Heyvaert reprenaient de la valeur dans les mains des participant-e-s. Des planches de bois aggloméré trouvées au pied d'un arbre se transformaient en étagère à chaussures, en caisson de protection ou encore en table de nuit. Une pile de palettes abandonnée au coin d'une rue donnait naissance à une cuisine, une chaise, du bois de chauffage et des copeaux, parfaits pour nettoyer les sols poisseux des garages du quartier. En créant du nouveau avec de l'ancien, nous apprenions à poser un nouveau regard sur ces déchets (Corteel 2015; Messal 2014).

Dans cet espace, les participantes et participants commençaient rarement un projet parce qu'elles/ils voulaient redonner vie à des déchets. Ils/elles le faisaient, car cette valorisation du déchet bois s'inscrivait dans une démarche plus large de rencontre, d'échanges, de bienveillance, d'écoute, d'implication de soi ou encore de solution locale et gratuite face à un besoin matériel (par exemple, réparation d'une armoire, besoin d'espaces de rangement, création d'un meuble sur-mesure pour un espace exigü). Au quotidien, l'entrée par la pratique nous permettait déjà de valoriser une partie des déchets bois qui, sans le projet, auraient fini à la déchetterie.

Progressivement, des habitant-e-s, commerçant-e-s et associations se tournèrent vers l'atelier pour nous donner du bois dont ils n'avaient plus besoin au lieu de s'en débarrasser dans les rues du quartier ou dans une déchetterie. Au départ, nous acceptions tous ces apports de matériaux. Après quelques mois, nous avons dû devenir plus exigeant-e-s sur leur qualité. Au sein de l'atelier, nous avons rapidement atteint des limites de stockage. Les projets des participant-e-s prenaient plusieurs semaines à être finalisés et le bois s'écoulaient lentement. Nous dûmes accepter que l'atelier bois citoyen n'était pas une solution optimale de valorisation de la matière et ne permettrait pas d'offrir une alternative complète au système de gestion de déchet en place. Cela dit, d'autres aspects nous motivaient à continuer dans cette direction.



**Image 9** : Rénovation d'une table basse. Source : Wood in Molenbeek



**Image 10** : Armoire créée sur base d'un patchwork de bois aggloméré. Source : Wood in Molenbeek



**Image 11** : Bancs pour entourer un arbre en bois de palettes. Source : Wood in Molenbeek



**Image 12** : Bac à potager à base d'un vieux plancher. Source : Wood in Molenbeek

## De la transformation du bois à l'implication de soi

En partant d'une proposition concrète, nous nous sommes rapproché-e-s d'acteurs et d'actrices visibles du quartier, membres d'une élite locale (comité d'habitant-e-s, garagistes influents, mandataire local, associations, institutions), mais également de personnes qui avaient intériorisé depuis longtemps « l'assignation à un statut dévalorisé » (Damhuis et Serré 2020, 202) et qui ne s'exprimaient pas publiquement sur leurs difficultés, leurs besoins et leurs rêves. Dans l'atelier, nous avons travaillé avec des femmes et des hommes de tous âges, de toutes origines, de toutes religions et de tous milieux socio-économiques. Toutes et tous ont participé d'une manière ou d'une autre au processus de valorisation du déchet de bois. Nous considérons ce rapprochement de groupes habituellement socialement distants de ce type d'initiative et l'implication de ces derniers au sein du projet comme un succès de cette entrée par l'action. À travers la rencontre et l'écoute des citoyen-ne-s, nous avons favorisé l'émergence d'un comité des fêtes dans le quartier, lancé des soupers mensuels de rencontres à l'atelier, insufflé la rencontre de voisin-e-s autour d'une réflexion sur la salubrité de leurs espaces communs et provoqué la rencontre de commissionnaires africains avec les habitant-e-s.

Au fil des mois, l'atelier bois devint un espace de socialisation important pour le quartier. Pour certaines personnes, il était devenu un lieu de rencontre inédit, un espace tiers où l'on peut vivre positivement le quartier



le temps d'un barbecue, en partageant un thé ou en tapant avec un marteau. Pour d'autres personnes, l'atelier a servi de lieu d'accueil alors qu'elles vivaient une situation de détresse. Plusieurs citoyen-ne-s ont passé la porte de l'atelier dans un état de crise : une crise migratoire, un problème d'addiction, un besoin d'empathie et d'écoute. Pour ces participant-e-s, WIM a assuré un rôle de refuge, leur a offert un lieu où trouver une oreille attentive un lieu pour se tranquilliser face au brouhaha de la rue, prendre ses distances, souffler et prendre une place, sorte de sas de décompression entre les injonctions permanentes des institutions (emploi, chômage, aides sociales, formations...) et la rudesse de la rue ou du quartier.

Après une période d'acclimatation au projet, de nombreux participant-e-s sont revenu-e-s pour aider l'équipe de terrain à participer à la vie de l'atelier. Ces personnes n'ont pas hésité à prendre part aux expériences collectives de collecte, de tri et de nettoyage des déchets de bois. Elles contribuaient également au projet à travers un ensemble de dons et de contre-dons matériels et immatériels (Caillé 2007) : de la nourriture, du bois, du temps, du partage de connaissance, de savoir-faire et de savoir-être. Quelles que soient les raisons initiales de leurs venues, les participant-e-s nourrissaient quotidiennement le lieu, au sens propre comme au sens figuré.

## Offrir la parole à chacun-e

En septembre 2018, espérant toujours pouvoir intégrer certain-e-s citoyen-ne-s à nos objectifs de recherche, nous avons proposé aux habitué-e-s de l'atelier de se rassembler chaque mois autour d'un repas pour co-construire ensemble l'avenir de cet espace de valorisation du déchet bois. Une petite communauté de participant-e-s, nommé-e-s les WIMeurs, a ainsi émergé autour de ces échanges. Autour de repas, nous prenons le temps de co-construire une mémoire collective du projet.



**Image 13** : Repas collectif. Source : Wood in Molenbeek

Chaque personne en présence semblait pouvoir s'exprimer et donner son point de vue. Ensemble, nous rêvions d'un autre quartier au sein d'un dispositif méthodologique réellement adapté au public présent. Nous parlions d'un futur qui les concernait directement au sein d'un lieu où ils et elles se sentaient en sécurité. Dans cet espace, pendant les comités et les ateliers, nous avons développé un dispositif adapté pour que la participation consciente et volontaire puisse avoir lieu (Charles et Thévenot 2016; Carrel 2013) : les participant-e-s se sentait en sécurité, accueilli-e-s, écouté-e-s, libres de participer ou non aux processus proposés par les partenaires.



**Images 14** : Ateliers participatifs. Source : Wood in Molenbeek



**Images 15** : Ateliers participatifs. Source : Wood in Molenbeek

Cela dit, nous ne sommes pas parvenu-e-s à maintenir ce seuil de participation et d'inclusion en dehors des murs du quartier. Nous avons, par exemple, eu beaucoup de mal à faire venir des participant-e-s à l'événement de clôture du projet, à un kilomètre de l'atelier. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons organisé un événement plus informel et convivial

en octobre pour les WIMeurs à l'atelier et un événement plus officiel et institutionnel en janvier pour des acteurs et actrices qui n'avaient pas contribué à l'expérimentation (administrations, politicien-ne-s, architectes, autres entités opératrices de la gestion des déchets, etc.).

## Remise en question des objectifs de recherche

Petit à petit, les relations engagées avec les résident-e-s du quartier ont fait émerger de nouveaux questionnements. En partageant une partie de leur quotidien, nous avons découvert les motivations qui poussent les participant-e-s à venir créer du neuf à partir de déchets de bois. C'est autour de la création d'un meuble que nous avons découvert les parcours migratoires des un-e-s, les conditions de vie précaires des autres, mais aussi les aspirations de chacun-e et le désir partagé de reconnexion avec ses voisin-e-s, son quartier et sa ville. C'est en vivant des scènes du quotidien à leurs côtés, autour du déchet bois, que nous avons pu apporter plus de complexité aux données de terrain. Des données qui n'auraient certainement pas été produites uniquement sur base des discours, une partie des participant-e-s n'étant, par exemple, pas en capacité de s'exprimer en français.

Dans l'atelier, ce n'était pas toujours de la valorisation du bois dont il a été question, mais aussi de relations de voisinage, de relations parfois difficiles entre habitant-e-s et commerçant-e-s de voitures, de partage de bouts de vie et de tensions vécues au sein du quartier. Ces échanges nous ont amené-e-s à remettre le projet en question presque quotidiennement. Si ce n'est pas du bois dont il est question dans la plupart de nos échanges, comment concilier les objectifs du projet de recherche avec les attentes des participant-e-s? Comment choisir une direction claire qui convienne à l'ensemble des parties prenantes?

## Faire participer des citoyen-ne-s : pour qui et pour quoi?

Si l'implication au sein de ce collectif fut riche, nous étions encore loin de pouvoir parler de co-chercheurs et de co-chercheuses. Les participant-e-

s ont certainement contribué au processus et influencé les grandes lignes du projet. Toutefois, le trajet était encore long avant de transformer cette participation en implication pleine et consciente à une recherche collaborative. La participation à l'action n'a pas eu le temps de se transformer en implication dans un processus de recherche en partie en raison de la rémunération. Les citoyen-ne-s n'étant pas rémunéré-e-s sur le projet, ils et elles ne pouvaient ou ne voulaient pas non plus consacrer autant de temps à ces espaces de réflexion que les partenaires. La rémunération est d'ailleurs régulièrement soulignée comme un facteur limitant la participation complète des co-chercheurs et co-chercheuses non-universitaires (Vankeerberghen et Hermesse 2020).

Pour ajouter de la complexité à ce déséquilibre entre partenaires rémunéré-e-s et participant-e-s bénévoles, nous avons tendance à mobiliser le citoyen-ne-s sur des sujets qu'ils et elles ne maîtrisaient pas : que penses-tu de ce type de bois? Faut-il le faire entrer dans l'atelier? Combien doit-on vendre ce meuble? Comment trierais-tu ces matériaux? Sur ce point, nous avons pris la recherche en co-création comme une obligation d'impliquer des citoyen-ne-s à toutes les étapes de notre projet, alors que nous aurions dû identifier ensemble le savoir et les compétences spécifiques qu'ils et elles pouvaient ou voulaient apporter au projet. Ce faisant, nous avons régulièrement perdu ou troublé des participant-e-s qui bien souvent ne comprenaient plus pourquoi ils et elles avaient été mobilisé-e-s. En pratique, dans ce genre de projet, l'implication des parties prenantes devrait se faire à dimension variable et modulable en fonction des besoins du projet et des compétences de chacun-e. Comme le soulignent Audrey Vankeerbergen et Julie Hermesse, « la démarche ne consiste pas à conduire des activités dans une égalité homogène des rôles, mais bien à combiner la diversité des partenaires dans une égalité de reconnaissance, chacun contribuant au processus avec ses compétences et son expertise » (Vankeerberghen et Hermesse 2020, 42). De notre côté, nous n'avons pas réussi à identifier clairement ce que nous pouvions attendre de chaque partie prenante.

De plus, comme précisé plus tôt dans cet article, à Heyvaert les citoyen-ne-s sont généralement « de passage ». Il y est très difficile de mobiliser des habitant-e-s à moyen ou long terme. En outre, dans l'atelier, l'arrivée de nouvelles personnes était souvent corrélée à la production d'un objet. À quelques exceptions près, lorsque les personnes avaient terminé leurs projets, elles ne revenaient plus à l'atelier. Nous devons régulièrement

mobiliser de nouvelles personnes et prendre le temps de leur réexpliquer le projet. De ce fait, la mémoire collective est restée principalement dans les mains des partenaires et de quelques WIMeurs. De manière générale, nous avons jugé préférable d'impliquer les habitant-e-s dans des objectifs de court terme plutôt que dans des expérimentations plus longues, sachant qu'ils et elles ne resteraient pas longtemps.

## Se tourner vers l'extérieur pour comprendre nos lacunes

Quelques mois avant la fin du projet, nous avons réuni des acteurs et actrices bruxellois-es de la gestion des déchets bois (chercheurs et chercheuses, architectes, institutions) pour leur faire part de nos apprentissages. Cette journée a éclairé une lacune importante du projet : l'absence de certain-e-s acteurs et actrices incontournables pour prétendre à l'instauration d'un système alternatif de gestion du déchet bois local à l'impact significatif. Nous réalisons aujourd'hui que nous aurions dû, dès le départ, intégrer des opérateurs bruxellois de la collecte et de la valorisation des déchets à notre dispositif de recherche au lieu de poser tant d'attentes sur les habitant-e-s. Si ce constat est arrivé tardivement, il aura eu une influence importante sur les livrables de clôture du projet<sup>5</sup>. L'intention des partenaires était de rédiger des outils pour guider et faciliter la création de différentes solutions de gestion locale de déchets bois par d'autres acteurs et actrices de la Région de Bruxelles-Capitale. Mais la production et la nature de ces livrables est un autre exemple de la non-intégration des citoyen-ne-s dans notre processus de recherche. Les habitant-e-s n'ont pas participé à la sélection des livrables, ni à leur rédaction, ni à leur analyse. Les données traduisaient leurs expériences, mais ces dernières sont restées dans les mains des partenaires et plus encore dans celles des partenaires universitaires. En plus, en rédigeant des livrables à destination d'acteurs et d'actrices extérieur-e-s au projet, nous avons perdu un intérêt clé de la co-recherche. Lorsque des personnes mènent un projet ensemble, réalisent des apprentissages et développent de nouvelles pratiques co-construites, il y a beaucoup de chances que ces résultats soient effectivement intégrés par les acteurs et actrices et puissent avoir un impact direct sur le territoire. Avec nos livrables, nous sommes retourné-e-s vers une logique de transmission du savoir produit vers des personnes extérieures n'ayant pas été impliquées.

Cela dit, parmi ces livrables, deux médiums ont été produits pour les participant-e-s : des fiches de fabrication de meubles et une exposition sur le projet rassemblant de manière synthétique les données produites tout au long de l'aventure WIM. Cette dernière a été présentée par l'équipe et par des participant-e-s dans le cadre d'une journée de clôture, d'une émission radio et de nombreuses visites. La diversité des livrables produits en fin de projets – fiches techniques, rapports, exposition – reflète aussi les tensions présentes tout au long de l'aventure WIM : l'oscillation entre un atelier de bois local et son aspiration à étudier, explorer et modifier une dimension bien plus large, celle du système socio-technique de la gestion des déchets et des ressources.

## Pour travailler ensemble, il faut d'abord se comprendre

Si nous nous sommes perdu-e-s tout au long du projet, c'est également parce qu'entre partenaires, nous n'avons pas réussi à nous comprendre sur certains éléments essentiels du projet. Comme nous l'avons expliqué en introduction, les partenaires n'étaient pas ou peu familier-e-s avec les méthodes de recherche-action participative. Nous avons travaillé en nous basant sur des intuitions et des essais-erreurs. Dans ce dispositif expérimental assez inconfortable pour l'ensemble de l'équipe, nous avons eu beaucoup de mal à définir les rôles de chacun-e et à nous accorder sur les mots et les méthodes que nous voulions mobiliser. Issu-e-s de structures institutionnelles différentes et engagé-e-s sur des temps partiels pour WIM, nous nous sommes impliqué-e-s dans ce projet avec nos contraintes et nos intérêts propres. D'un côté, les acteurs et actrices de terrain avaient une réelle soif de l'action. Ces personnes se sentaient souvent seul-e-s face aux lourdes responsabilités de gestion de l'atelier et des nombreuses fonctions de ce dernier, ne comprenant pas toujours, par exemple, ce que les universitaires pouvaient bien faire lorsqu'ils et elles n'étaient pas sur le terrain. De l'autre, les scientifiques avaient du mal à comprendre que l'équipe ne puisse pas s'impliquer plus dans un processus de recherche et n'ont pas réellement réussi à transmettre à l'équipe le fruit de leur travail.

Nous constatons que pour mener un processus de co-recherche avec succès, il faut absolument prendre le temps de définir les attentes, les apports et les limites de chacun-e et ne pas hésiter à les redéfinir lorsque

c'est nécessaire. Dans notre cas, nous ne l'avons pas fait avec suffisamment de soin aux prémices du projet en projetant qu'un usage de mots communs induisait une définition commune de ceux-ci. Si la recherche en co-création bouscule les pratiques, elle bouscule aussi les praticien-ne-s qui la mettent en place. Elle requiert un décentrement de chacun-e, une prise de risques, une certaine humilité et beaucoup de confiance en soi et en l'autre. Un équilibre qui n'est pas facile à atteindre et qui peut facilement faire émerger des tensions au sein des groupes. Si nous n'avons pas fait le pari d'écrire cet article avec l'ensemble des membres du projet, c'est en partie parce que cette aventure fut éprouvante pour l'ensemble de l'équipage et que nous n'avons pas pu atteindre notre idéal de co-création.

## Redéfinir avec

Ces réflexions peuvent sembler d'une grande banalité. Elles ont pourtant nécessité de la distance et de la maturation post-projet pour être rédigées. Étant profondément impliqué-e-s dans une démarche d'action, nous avons énormément de mal à prendre du recul et à sortir la tête de l'eau. Nous nous posions régulièrement des questions sur notre rôle, sur les limites que nous devons ou non poser au sein de cet espace, les demandes auxquelles nous devons répondre. Que faire en effet des besoins réels de personnes en détresse sociale ou économique? Peut-on réellement fermer l'atelier une semaine par mois pour prendre du recul sur les données? Ne risque-t-on pas alors de perdre tou-te-s les participant-e-s? Est-ce qu'il n'est pas plus important de maintenir un espace ouvert et accessible? Au fond, peut-on réellement demander aux citoyen-ne-s de participer à notre recherche alors que ces personnes n'ont rien demandé? Nous étions conscient-e-s que pour la plupart des participant-e-s, l'atelier bois était une fin en soi, c'est-à-dire un lieu qui répondait déjà à de nombreux besoins du quartier. Dans les derniers mois du projet, les citoyen-ne-s nous rappelaient encore qu'il fallait maintenir l'espace de convivialité ouvert, mais également l'accès à un atelier bois et à un accompagnement. Mais en parallèle, nous nous étions engagé-e-s envers notre pouvoir subsidiant à produire du savoir en collaboration avec les acteurs et actrices du territoire sur la gestion des déchets. Dans ce deuxième scénario, l'atelier ne devait pas tant être une fin en soi, mais plutôt un espace d'expérimentation au service d'une production de connaissance



sur la gestion des déchets. Une des limites de notre entrée par l'action se situe précisément ici : en ouvrant un atelier bois sans insister sur son rôle de lieu expérimental, nous avons ouvert la porte à de nombreuses demandes et attentes.

Nous réalisons aujourd'hui que nous nous sommes perdu-e-s en voulant répondre aux aspirations des habitant-e-s, tout en maintenant le cap initial de la recherche. Le projet devait nous permettre de tisser des liens par le travail de réemploi du bois, de valoriser la majorité des déchets présents sur le territoire, mais également de trouver un modèle économique viable qui puisse financer ce modèle alternatif de gestion des déchets. Des objectifs qui se sont montrés trop audacieux dans ce quartier où les besoins primaires des citoyen-ne-s ne sont généralement pas tous rencontrés (accès à un logement salubre, à un travail, à de l'alimentation, par exemple). Si nous avons poursuivi l'ensemble de ces objectifs, ce n'est pas uniquement pour répondre à une demande des citoyen-ne-s. C'est également parce que chacun d'eux offrait une raison d'être à un ou plusieurs partenaires. Comment, par exemple, expliquer la présence d'un menuisier sur un projet de recherche qui n'aurait plus pour objectif central de valoriser du bois? Cette potentielle perte de sens, exprimée à plusieurs reprises par les partenaires a influencé la poursuite de ces objectifs qui semblaient pourtant difficiles à atteindre.

Enfin, pour offrir tout son potentiel d'émancipation et d'intégration de publics précarisés à un dispositif de recherche, l'entrée par l'action doit se permettre une plus grande flexibilité. Les partenaires doivent être prêt-e-s à suivre les enjeux du lieu où ils et elles tentent leur expérience. Concrètement, notre dispositif aurait pu porter plus de fruits si nous nous étions offert l'espace de redéfinir avec les participant-e-s la problématique, la question de recherche et les rôles des partenaires, après avoir tissé du lien avec eux et elles. Bien que notre projet n'y soit pas entièrement arrivé, nous restons persuadé-e-s de l'intérêt de cette entrée par l'action et désirons continuer à soutenir les pratiques qui militent et agissent pour que l'expertise de chacun-e soit pris-e en compte pour définir les changements de demain.

## Remerciements

Nous souhaitons remercier Innoviris (appel co-création) pour le financement de cette recherche ainsi que nos collègues du projet Ultra Tree. Nous voulons également remercier l'ensemble des personnes qui nous ont permis de prendre du recul sur nos pratiques et qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce chapitre : nos partenaires (Victor Ooghe, Pierre Mélon, Pierre Braffort, Élisabeth Mareels), les citoyen-ne-s qui ont pris part au projet, l'équipe du centre d'appui de l'appel co-création (Emmanuel Massart, Laure Malchair et leurs collègues), la cellule de recherche stratégique de l'action co-création (Innoviris), nos collègues du Laboratoire d'anthropologie prospective et enfin les participant-e-s de l'école thématique sur la recherche-action participative du GDR PARCS.

## Bibliographie

- Anadon, Marta, éd. 2007. *La recherche participative : multiples regards*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Blangy, Sylvie. 2017. *Construire le tourisme autochtone par la recherche-action participative et les technologies de communication : une nouvelle approche de la gestion des ressources et des territoires*. Paris : L'Harmattan.
- Bradbury, Hilary, éd. 2015. *The SAGE handbook of action research: edited by Hilary Bradbury*. Third edition. Los Angeles : SAGE Publications.
- Caillé, Alain. 2000. *Anthropologie du don : le tiers paradigme*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Carrel, Marion. 2013. *Faire participer les habitants? citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Gouvernement en question(s). Lyon : ENS.
- Chabrol, Marie, et Caroline Rozenholc. 2015. « Rester au centre-ville: ceu(x) qui résiste(nt) à la gentrification ». *Uzance*, n°4 : 4-15.
- Charles, Julien, et Laurent Thévenot. 2016. *La participation en actes : Entreprise, ville, association*. Paris : Desclée De Brouwer.
- Chevalier, Jacques M., et Daniel Buckles. 2013. *Participatory action research: theory and methods for engaged inquiry*. Abingdon Oxon; New York : Routledge.

- Corteel, Delphine. 2015. « Des déchets faire surgir une capacité d'agir. Enquête dans une association berlinoise de récupération ». *Ethnologie française*, n°153 (3) : 511-22.
- Damhuis, Lotte, et Alexia Serré. 2020. « Solenprim – L'alimentation durable, accessible à tous? Expérimentations participatives dans le secteur de l'aide alimentaire ». In *Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création*, par Audrey Vankeerberghen et Julie Hermesse, Louvain-la-Neuve : Academia-L'Harmattan, 183-222.
- Godrie, B., Boucher, M., Bissonnette, S., Chaput, P., Flores, J., Dupéré, S., Gélineau, L., Piron, F., et Bandini, A. 2020. « Injustices épistémiques et recherche participative : un agenda de recherche à la croisée de l'université et des communautés », *Gateways: International Journal of Community Research and Engagement*, 13 : 1. doi.org/10.5130/ijcre.v13i1.7110
- Groupes de Recherche Quart Monde Université Et Quart Monde. 2008. *Le croisement des savoirs et des pratiques : Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble*. Éditions de l'Atelier.
- Grundy, Shirley. 1985. « Three Modes of Action Research ». In *The Action Research Reader*, par Stephen Kemmis et Deakin University (Vic.). Victoria : Deakin University.
- IBSA. 2016. « Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean. Édition 2016 ». Bruxelles : Institut bruxellois de statistiques et d'analyse.
- Inter-Environnement Bruxelles ASBL. 2017. « Des vaches et des voitures. Carnets du quartier Heyvaert ». *Bruxelles en mouvements*, n°289 : 24.
- Messal, Stéphanie. 2014. « Des objets et des déchets loin d'être en reste ». *Géographie et cultures*, n°91-92 (octobre) : 213-28.
- Rosenfeld, Martin. 2017. *Car connection : la filière euro-africaine de véhicules d'occasion*. Paris : Éditions Karthala.
- Van Crieckingen, Mathieu, et Martin Rosenfeld. 2015. « Bienvenue à Heyvaert ». *Uzance*, n°4 : 62.
- Vankeerberghen, Audrey, et Julie Hermesse. 2020. *Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création*. Louvain-la-Neuve : Academia-L'Harmattan.

## Notes

1. L'appel co-création lancé par l'Institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de la Région de Bruxelles-Capitale est un financement de trois ans qui a pour ambition de développer de nouveaux projets de recherche en co-création qui visent à renforcer la résilience urbaine en Région de Bruxelles-Capitale.
2. Les données que nous présentons sur le quartier ont été récoltées pendant la première année du projet par l'équipe de recherche en anthropologie à l'aide d'entrevues semi-directifs, d'observation participante et d'une large revue de littérature. Nous les avons complétées et nuancées tout au long du projet et des rencontres faites jusqu'à la fin de la subvention de recherche. Nous présentons ici une vision schématisée et simplifiée de la réalité qui mérite d'être dépeinte de manière plus complexe dans un autre écrit. Plusieurs articles ont été précieux pour retracer l'histoire contemporaine du quartier. Notons, notamment, le numéro de la revue d'ethnologie européenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Uzance » dirigé par Martin Rosenfeld et Mathieu Van Criekingen, consacré à l'analyse du quartier Heyvaert (Van Criekingen et Rosenfeld 2015) et les nombreux articles publiés par la fédération de comités de quartiers bruxellois Inter-Environnement Bruxelles ASBL (Inter-Environnement Bruxelles ASBL 2017).
3. Ces statistiques incluent uniquement les personnes qui ont un statut de résidence en Belgique. Le nombre de personnes d'origine étrangère est largement supérieur à ce que les statistiques laissent paraître.
4. Un menuisier, deux personnes ayant le statut de chercheuses et un animateur ainsi que le partenaire en charge de la coordination du projet ont quitté l'aventure WIM sur une période d'un an.
5. Disponibles en ligne en libre accès : <https://www.cocreate.brussels/projet/wim/resultat-de-la-recherche/>

# 15. D'une injustice environnementale à une justice épistémique. Le cas de l'incinérateur de Marseille à l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer

MAUD HALLIN ET PIERRE STASSART

Comme en témoigne l'actualité quotidienne depuis les premières alertes écologistes des années 1970, les questions environnementales ne cessent de se manifester à nous avec de plus en plus d'insistance. Sans se limiter à la sphère environnementale stricte, les défis écologiques intègrent également des dimensions sociales complexes. L'enjeu aujourd'hui est alors celui de sortir de l'opposition binaire entre celles et ceux qui s'inquièteraient uniquement de la « fin du mois » (les gilets jaunes) et d'autres de la « fin du monde » (les marcheuses et marcheurs pour le climat). Dans ces nouvelles luttes, au croisement des enjeux sociaux et environnementaux, la justice environnementale pose ainsi la question des réponses à apporter et des responsabilités à assumer, par qui et comment, en tenant compte des moyens et vulnérabilités propres à chaque communauté. Et face aux transformations nécessaires, la manière dont on produit ou reconnaît différentes formes de connaissances et de savoirs figure à présent comme enjeu à part entière de la justice environnementale.

Dans le cadre de ces réflexions, nous avons été interpellés par le cas de Fos-sur-Mer et ses alentours. Cette zone située à proximité de Marseille, dans le sud de la France, est le siège de nombreuses pollutions industrielles qui impactent directement les riverains et riveraines et la qualité de leur environnement. Dans ce contexte, l'enjeu des connaissances utilisées et

produites sur le territoire nous semble faire partie intégrante d'une réflexion sur la justice environnementale, ainsi qu'un point de renouvellement des discussions et du rapport au territoire. Cette contribution se situant au seuil d'une recherche doctorale, nous ne proposons pas de résultats finis, mais plutôt le partage d'une réflexion exploratoire posant les questions qui nous travaillent et nous traversent<sup>1</sup>. Pour cela, nous nous sommes basés sur de premiers entretiens réalisés à Fos-sur-Mer et ses environs à l'automne 2018. Plus précisément, après une présentation de la notion de justice environnementale, nous nous appuyons sur le cas de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Marseille comme point de départ d'une mobilisation aboutissant à la création d'un Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, illustrant ainsi la préfiguration possible d'un passage d'injustices environnementales à une forme de justice épistémique.

## La justice environnementale : un tour d'horizon

Ayant fait son apparition dans les années 1980 aux États-Unis, la notion de justice environnementale est encore aujourd'hui d'actualité face à nos enjeux quotidiens de risques environnementaux et sanitaires. Initialement, cette notion a fait son apparition au sein de mouvements de protestations contre l'impact disproportionné de la pollution sur des minorités pauvres (Bullard et Johnson 1997 cités par Fol et Pflieger 2010). Certaines communautés s'organisaient alors pour s'opposer à l'implantation de sources de nuisances, des industries notamment, à proximité de leur cadre de vie. Ces protestations se situaient dans la lignée des revendications de justice sociale et des luttes des droits civiques dans un contexte d'inégalités raciales. Elles ont ainsi permis des liens entre des mouvements environnementalistes et des groupes communautaires aux particularités sociales assez différentes (Taylor 2000; Faber et McCarthy 2001; Fol et Pflieger 2010).

À la suite de l'émergence politique *via* les mouvements sociaux, la justice environnementale a ensuite fait l'objet d'une institutionnalisation par l'administration américaine dans les années 1990, pour utiliser la notion comme critère d'évaluation de l'action publique (Holifield 2001), en particulier de ses impacts environnementaux. Ceci aboutit à une vision réduite de la justice environnementale, *via* une définition spatiale de communautés cibles de politiques publiques à travers une approche

essentiellement libérale de justice distributive (Rawls 1971). Cette approche géographique illustre en effet une conception de la justice centrée sur des questions de distribution des biens et des maux environnementaux : à la fois assurer une plus grande efficacité environnementale à travers l'identification de bénéficiaires d'équipements et de services environnementaux (transports publics, station d'épuration) et permettre une juste répartition des nuisances environnementales liées à l'implantation de nouvelles infrastructures selon les différentes catégories sociales des populations (autoroute, aéroport, usine d'incinération) (Fol et Pflieger 2010).

Cette approche en termes de distribution ne fait cependant pas l'unanimité, la première critique relevée portant sur la focalisation systématique sur la géographie des inégalités environnementales. En effet, l'environnement étant par essence un facteur de différenciation spatiale, il est très compliqué de réaliser une distinction entre situations justes et injustes alors que les contextes varient d'un lieu à l'autre (Fol et Pflieger 2010). Ensuite, en se basant sur la réalité vécue des mouvements sociaux, différent-e-s autrices et auteurs comme Charles Taylor, Iris Young, Paul Ricoeur et Axel Honneth, ont montré la diversité des préoccupations en termes de justice, préoccupations qui ne peuvent pas être exclusivement résumées à une demande de redistribution (Deldrève 2015). La notion de justice environnementale a alors été reprise comme cadre d'analyse pour la recherche, et s'est vue évoluer en intégrant les critiques en faveur d'une prise en compte des dimensions de reconnaissance culturelle de justice sociale (Fol et Pflieger 2010). En s'inspirant de Nancy Fraser (1996; 2004; 2005), David Schlosberg (2001; 2004; 2009) propose une définition tridimensionnelle de la justice environnementale intégrant la distribution des biens et des maux environnementaux, la reconnaissance culturelle et la participation politique, trois enjeux reliés et se recouvrant. Il soulève, en effet, le lien direct entre le manque de reconnaissance et le déclin de participation au sein de la communauté, y compris aux niveaux politique et institutionnel. La participation, à travers des procédures de prise de décisions démocratiques et participatives, serait alors à la fois la conséquence et la condition de la justice, comme un moyen de s'attaquer aux problèmes de distributions inéquitables tout autant qu'aux conditions qui minent la reconnaissance sociale (Schlosberg 2004).

Ce troisième volet participatif de la justice environnementale, appliqué à la question des savoirs, recoupe ce qu'on appelle les sciences citoyennes. Avec les études sur la transition et la durabilité (*Sustainability Transition Studies*)

(Geels et Schot 2007; Smith et Raven 2012; Wiek *et al.* 2012), un nombre croissant de recherches se penchent sur les mécanismes à l'œuvre dans les transitions qui se proposent de répondre aux enjeux actuels, multiples et reliés, portant sur l'environnement, le social, l'économique et le politique. En particulier, un fort intérêt se porte sur les mécanismes d'innovations sociales (Moulaert *et al.* 2013), avec le souci d'y intégrer un volet participatif, voire de placer cette participation au cœur même des innovations. Les sciences citoyennes (Conrad et Hilchey 2011) examinent alors les rôles portés par les citoyen-ne-s dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi ou l'évaluation des réponses à apporter face à ces enjeux multiples, à travers leurs implications dans la production de connaissances et de nouveaux modes de gestion de leur environnement.

Cependant, la définition des enjeux environnementaux est elle-même une question ouverte, sujette à controverses, comme en témoignent les débats autour du concept de services écosystémiques<sup>2</sup> (Barnaud *et al.* 2011). Un autre champ de controverses porte sur les rôles respectifs des savoirs scientifiques et empiriques dans la définition et la gestion des risques environnementaux. Les savoirs scientifiques, notamment en provenance des sciences écologiques, ont été prédominants dans la manière de définir les enjeux environnementaux, l'élaboration de normes et le déploiement de méthodes pour évaluer nos impacts sur les systèmes et ressources naturelles (Dedeurwaerdere 2014). Pour autant, ce qui fait enjeu ou risque environnemental est discutable pour les actrices et acteurs en fonction de leurs visions, leur dépendance à une ressource donnée ou leur proximité au risque (Beck 2001; Wynne 1996a). Et l'évaluation des risques eux-mêmes peut impliquer la (re)production d'ignorances, en se concentrant à la fois spatialement et épistémologiquement sur un nombre réduit de lieux et de substances à étudier (Frickel et Edwards 2013 cités par Gramaglia et Dauphin 2017). Ces ignorances peuvent résulter des choix, souvent non explicites, de professionnel-le-s expert-e-s qui orientent les recherches sur base de leurs habitudes, de méthodes, d'instruments ou selon les normes en vigueur. Ces choix conduisent à la mise à l'écart de certains pans de la recherche, ce qui peut entraîner des conséquences préjudiciables pour des populations vulnérables comme celles de territoires industriels (Frickel *et al.* 2010). Par conséquent, en s'intéressant aux conditions de production d'un savoir fiable au sujet des risques environnementaux, Marie Gaille (2017) considère la dimension épistémique comme un enjeu à part entière de la justice environnementale : les risques environnementaux et sanitaires sont



appréhendés par les actrices et acteurs en fonction des savoirs établis (profanes ou experts) tout autant que de l'ignorance engendrée (Wynne 1996b), posant alors la question de savoir quels types de connaissances sont reconnus, suivant quels critères, et qui participe à leur production. Gaille propose d'utiliser la notion d'injustice épistémique de Miranda Fricker pour élargir la théorie de la justice environnementale en ajoutant la « *misconception* » aux enjeux de « *misdistribution* », « *misrecognition* » et « *misrepresentation* »; le « *mis-* » indiquant précisément le manquement de ces dimensions, engendrant ainsi une forme d'injustice. D'autres auteurs et autrices travaillant sur la justice environnementale insistent aussi sur cette dimension épistémique en soulignant, par exemple, l'importance d'une « *écologie des savoirs* » (Coolsaet 2016; Santos 2016) qui autorise différentes formes de connaissances et de pratiques, scientifiques ou non, dans le cas de la sélection de semences paysannes, par exemple, ainsi que la nécessité d'une distribution de l'autorité épistémique pour la production de connaissances relatives à l'environnement et à sa gestion (Brister 2012), en tenant compte de la singularité des situations d'action et dynamiques de ressources (Callon *et al.* 2009).

## Plongée dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer

Cet enjeu d'intégration des dimensions épistémiques dans le cadre de la justice environnementale, nous voulons l'interroger en revenant sur l'histoire de la construction de l'incinérateur des déchets ménagers de Marseille dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, l'une des plus grandes d'Europe, totalisant 10 000 hectares environ.

Situés à proximité de Marseille, dans le prolongement de la Camargue, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône étaient des petits villages de pêcheurs entourés de marais salants. À la fin des années 1960, l'État décide d'y implanter une Zone industrialo-portuaire (ZIP) pour héberger l'industrie du charbon, de l'acier et du plastique et, de ce fait, concurrencer le grand port européen de Rotterdam. En une dizaine d'années, des usines métallurgiques et pétrochimiques s'y sont installées, complétées par le développement du port pour les porte-conteneurs. S'appuyant sur une certaine vision du progrès, ce territoire offrait des perspectives de

développement économique pour une région désormais tournée vers l'international. Parallèlement cependant, ces modifications profondes, tant sociales – avec l'afflux de nombreux travailleurs – que territoriales, ont entraîné de nombreux bouleversements dans le rapport des habitants et des habitantes à leur territoire<sup>3</sup> et leur mode de vie traditionnel (Gramaglia et Dauphin 2017).

Très rapidement, des craintes et protestations ont fait leur apparition concernant les pollutions potentielles de ces industries. Face à celles-ci, et pour sortir d'une situation de plus en plus conflictuelle, le ministère de l'Environnement a créé, en 1971, un Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (S3PI), afin de renforcer la coordination entre services de l'État et industriels. En 1972, l'Association des industriels de Fos-étang de Berre pour l'étude et la prévention de la pollution (AIRFOBEP) a contribué à définir des normes de qualité de l'air et de l'eau, et des solutions techniques furent recherchées pour réduire les émissions et effluents industriels. Au cours des années qui suivirent, les préoccupations environnementales et sanitaires de la population ont varié, la crise économique de la fin des années 1970 entraînant une priorité de l'accès à l'emploi. Mais au début des années 2000, de nouveaux projets industriels ont vu le jour, avec des installations gazières et logistiques, et l'implantation de l'incinérateur des déchets ménagers de la Communauté urbaine de Marseille sur le territoire de Fos-sur-Mer (Gramaglia et Dauphin 2017; Girard 2012; Osadtchy 2015).

Après les bouleversements des quarante dernières années, ce projet d'incinérateur, fortement contesté par les riverains de la ZIP, relança alors une mobilisation conjointe des citoyen-ne-s et élu-e-s locaux de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Le président de l'Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) nous explique les évènements :

Donc, 2003, l'arrivée de l'enquête publique pour l'incinérateur. Gros combat parce que tout le monde était contre. [...] J'étais avec la mairie, le maire de Fos-sur-Mer, le président du SAN Ouest Provence, on était tous à attaquer le principe de l'incinérateur sur la commune de Fos-sur-Mer. Pour nous, c'est quelque chose qu'on n'a jamais voulu, qu'on n'a jamais toléré. Marseille, à trois reprises, le maire de Marseille [administrateur du port à l'époque] a voulu traiter les déchets par incinération sur les terrains marseillais. Mais

les habitants [de Marseille] se sont élevés contre, et il a dit : « Hé bien, vu que c'est comme ça, à Marseille je ne peux pas le faire, hé bien je vais le faire à Fos-sur-Mer. » Parce que c'étaient des terrains qui appartenaient au Grand Port Maritime de Marseille. Et grâce à ça, et avec les bras longs qu'il avait, il a pu installer l'incinérateur.

La gouvernance administrative du territoire impliquait en effet que le Port Autonome de Marseille (aujourd'hui Grand Port Maritime de Marseille), gestionnaire de la ZIP, connaisse une forte influence de la collectivité marseillaise et de la préfecture, les élus locaux de la zone riveraine ayant peu de possibilités d'intervenir sur les processus de décisions. Les manifestations furent relativement violentes, comme en témoigne le président de l'ADPLGF :

ça été un combat très dur, avec des manifestations, avec des dents cassées à des maires. ça été des combats, des manifestations dures, très dures. Les CRS! Alors on a affronté les CRS plusieurs fois, devant le conseil municipal de la mairie de Marseille. Les élus d'ici voulaient rentrer, avaient leur écharpe, c'est les CRS qui les ont empêchés. Des gaillards comme c'était à l'époque, comment il s'appelait, je l'ai revu, le maire d'Istres, Michel Caillat, dents cassées. René Raimondi, je ne sais pas ce qu'il avait eu... Enfin ça avait été très, très dur. Ici, dans Fos, on avait fait des manifestations avec plus de 3 000 personnes. Des marches sur la route, à jouer avec les CRS, à jouer avec les Renseignements généraux. On a fait des coups d'éclat là, incroyables. Mais malheureusement, ça s'est fait. Il faut avouer que Gaudin [maire de Marseille] avait les bras très longs...

Le conflit, porté par une opposition fédératrice autour d'un territoire, portait tant sur cette décision vécue comme un déni de démocratie pour les riverain-e-s et élu-e-s de la zone, que sur la technologie d'incinération proposée, appréhendée comme « un vulgaire four, point final, et tout brûler » (président de l'ADPLGF), sans revalorisation possible des déchets via du tri, compostage et méthanisation, tel que prévu dans le plan initial (amélioration que les citoyen-ne-s ont pu finalement obtenir à la suite de manifestations, mais sur une faible proportion des déchets traités). Plus largement, c'est bien la question de la confiance dans les données et évaluations d'études d'impact environnemental, fournies par AIRFOBEP et les industriels, qui était en cause. Le président de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) explique :

Systématiquement, il y avait des grands groupes qui arrivaient. Qui disaient : « Mais non, mais non. Vous allez voir, ça va être super bien, ça va être super joli, ça ne va rien émettre ». C'est eux qui avaient le savoir. On ne pouvait écouter qu'eux puisqu'il n'y avait qu'eux qui étaient compétents. Et donc tout le monde était obligé d'avaler la pilule, et surtout était prié de se taire. Forcément, au bout d'un moment, ça s'est vu que ce n'était pas tout à fait vrai. Donc il y a forcément eu une défiance vis-à-vis de toutes ces personnes. Même si elles arrivaient en étant honnêtes, elles n'étaient pas crues. [...] Là-bas, ça fait longtemps que la population ne croyait plus aux études qui pouvaient être servies à chaque installation, ou modification d'installation.

Il y avait une méfiance vis-à-vis des résultats donnés par AIRFOBEP, et par les informations qui étaient données sur les risques associés aux différentes entreprises. Et notamment, à l'époque, c'était l'incinérateur qui devait être la septième merveille du monde et qui ne devait rien émettre. Ce qui est complètement impossible. Mais c'était présenté comme étant...

L'accès aux données sur l'état de l'environnement du territoire était très compliqué, tant pour les citoyen-ne-s qui n'avaient que peu d'informations rendues publiques, que pour les scientifiques eux-mêmes, qui n'avaient qu'un accès très restreint à la zone de Fos-sur-Mer et le pourtour de l'étang de Berre pour leurs recherches en études environnementales. Le président de l'IECP nous explique encore que AIRFOBEP ne faisait pas d'étude sur le territoire, mais seulement de la surveillance réglementaire, nationale et européenne. C'est précisément cette absence de mise en œuvre d'études scientifiques territorialisées, au-delà des surveillances réglementaires, qui leur était reprochée, cette surveillance ne permettant pas de suivre les processus d'accumulation et des effets de synergie des faibles doses sur le temps long, avec des impacts spécifiques à la zone, et sortant du cadre réglementaire (Gramaglia et Dauphin 2017; Allen *et al.* 2017).

Face à cette situation de climat de suspicion et de défiance généralisée, tout autant vis-à-vis du discours des entreprises que de celui de l'État central (« le bras long ») et l'administration, les citoyen-ne-s, regroupés au sein des associations constituant le « front anti-incinérateur », ont soutenu les élu-e-s de l'intercommunalité Ouest Provence (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) pour doter le territoire d'une politique scientifique territorialisée

et indépendante, afin de permettre « la reconstruction du tissu d'acteurs et de fonder la décision d'aménagement sur un raisonnement dépassionné, légitime et accepté par toutes les parties »<sup>4</sup>. Ils ont ainsi demandé, en 2009, un état des lieux environnemental du territoire, sorte de « point zéro » pour identifier les zones les plus impactées par les pollutions, et souligner toutes les ignorances encore existantes quant à la qualité de l'air, de l'eau et du sol (Blanchard *et al.* 2009; Gramaglia et Dauphin 2017).

Dans la continuité de cette étude, et pour combler les ignorances relevées, ils créent en 2010 *l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions* (IECP), dont le rôle est « d'établir et d'animer les discussions scientifiques sur les thématiques environnementales et sanitaires du territoire » (site Internet IECP), grâce à un suivi sur le temps long des effets des pollutions sur l'environnement et la santé humaine, ciblant l'ensemble des milieux (air, sol, eau) et des organismes vivants. Cette structure composite, rassemblant associations citoyennes, chercheur-e-s, médecins, industriels et collectivités locales, permet ainsi de « faire loupe » sur des questions territoriales à travers la production de nouvelles connaissances pertinentes par rapport aux enjeux environnementaux locaux, en dépassant le cadre de la surveillance réglementaire, par une recherche de longue durée et sur l'ensemble du territoire. Ces objectifs s'opposent aux études d'impact réalisées par les industriels ou les bureaux d'étude, qui produisent des rapports et données ponctuels et morcelés sur le territoire, sans possibilité d'offrir une compréhension globale de l'ensemble des phénomènes de pollution interagissant mutuellement entre eux au sein du golfe.

Par ailleurs, la volonté de réaliser des recherches participatives mêlant connaissances du milieu des citoyen-ne-s et connaissances scientifiques des chercheur-e-s fut présente dès la création de l'Institut, comme nous l'explique Jacques, habitant de Port-Saint-Louis et trésorier de l'IECP :

Il y avait déjà cette volonté d'échange entre les questions de la population et puis les chercheurs qui avaient le savoir que nous on n'avait pas. Alors nous, on avait la connaissance du milieu par contre. Alors ça, de suite, on leur a dit que là-dessus on pouvait bien sûr aider, puisqu'ici les gens, comme je vous le disais tout à l'heure, ils sont beaucoup dans la nature, que ce soit pour la promenade, que ce soit pour le loisir, que ce soit pour la pêche, la chasse, voilà. On est assez près de notre territoire. Et du coup, ça s'est mis en place

avec l'Institut petit à petit. D'où aussi le nom « écocitoyen », ça a été important dès le début ça. Et puis le travail qui est fait maintenant avec des échanges entre chercheurs, citoyens...

Il était également convaincu dès l'origine de l'intérêt, pour les associations locales militant pour la protection de l'environnement et du cadre de vie, de s'associer à des chercheur-e-s dans une structure de ce type :

J'ai pensé qu'il fallait à tout prix intégrer l'Institut, que c'était sûrement une des solutions viables à notre problème. Parce qu'on avait déjà fait faire quelques études, nous, avec notre association, des études sur l'air, mais bon ça coûte très cher les études. Donc au niveau associatif comme on était nous, c'était compliqué quoi. On avait fait faire quelques études, qui étaient intéressantes aussi sur... Mais bon, qui n'arrivaient pas, qui n'étaient pas au niveau de ce que peut faire l'Institut.

En conséquence, dès sa création, l'Institut écocitoyen instaure, à côté du conseil scientifique et de son conseil d'administration, une structure de collaboration avec les citoyen-ne-s. Celle-ci est constituée d'un réseau de Volontaires pour l'observation citoyenne de l'environnement (VOCE) avec lesquels travaillent en partenariat les chercheur-e-s de l'IECP. Ce réseau de volontaires participe à la mise en œuvre de certaines campagnes de recherches, que ce soit au niveau du choix des questions à investiguer, de la formulation du protocole de recherche, ou de la collecte de données, suivant la pertinence et les possibilités techniques des différentes actions de mesures<sup>5</sup>. Les savoirs et savoir-faire des volontaires sont ainsi valorisés, et des formations adaptées sont organisées pour aider leur participation. Cette présence et cette participation active des citoyen-ne-s au sein de l'Institut sont un élément important pour l'assurance de la transparence des résultats produits par l'IECP, comme l'explique encore Jacques :

Je pense que c'est la seule manière qu'a la population d'être relativement... Ben, que ça ne lui échappe pas quoi. Parce qu'on le voit bien avec les problèmes actuels avec le gouvernement français, avec les élus, tout ça, c'est que quand il n'y a pas possibilité de participer à quoi que ce soit et de pas pouvoir voir ce qui se fait dans une structure, beh tu te demandes après si... Ben ce qu'elle fait quoi. Si ce qui est fait dedans est correct ou pas correct, voilà. Le fait qu'il y ait

des associations représentées au sein de l'Institut et qui participent pratiquement à tout, il n'y a rien de caché à l'Institut par rapport à l'associatif que je suis. Et donc ça rassure énormément la population de savoir que ce qui a été fait là, a été fait dans des conditions tout à fait transparentes. Et ça je crois que c'est le plus important. Et ça s'est concrétisé surtout par les [...] VOCE. VOCE, c'est vraiment un point très important de l'Institut.

## La production de connaissances, une réponse face à une injustice?

Il est assez remarquable de voir la place centrale qu'occupent aujourd'hui la connaissance et la recherche dans ce territoire qui fait face à des risques environnementaux et sanitaires importants, avec les conflits d'intérêts qui y sont liés. En effet, au-delà de la participation et de la concertation entre les parties, un réel enjeu de connaissance est soulevé par les acteurs et actrices qui remettent en question les évaluations produites par les industriels aussi bien que les normes et seuils appliqués par les administrations publiques, comme le choix de données inappropriées soulevé par Marie Gaille (2017). Nous proposons de poser la question de savoir en quoi le vécu ou l'expérience d'une injustice environnementale peut contribuer à la formation d'une justice épistémique. Le projet de l'IECP nous invite à nous interroger sur l'apport de la science et du savoir dans un territoire de ce type et, en particulier, sur une nouvelle façon de penser et produire le savoir scientifique dans une approche territorialisée et co-construite avec les acteurs et actrices, s'éloignant des démarches de laboratoires de recherches classiques. Mais il ne s'agit cependant pas de considérer l'IECP en tant que seul agent de cette production de connaissance. Avant sa création, lors d'un conflit qui opposait les citoyen-ne-s de Fos à la construction d'un terminal méthanier sur la plage du Cavaou, lieu d'attachement symbolique fort pour les habitant-e-s fosséen-ne-s, certain-e-s citoyen-ne-s s'étaient déjà engagé-e-s dans la production de savoirs pour leurs luttes contre le projet industriel, comme nous l'explique le président de l'association ADPLGF :

À partir de là, c'était septembre 2002, on s'est réuni au tout début chez moi, à la maison, et on a dit « et ben, on crée une association ». Et on a créé l'Association défense et protection du littoral du Golfe de Fos, dont j'ai pris la présidence depuis le début. Et de suite, on s'est mis à étudier l'étude d'impacts, l'étude de dangers, pour aller à l'encontre de ce projet-là. Il faut savoir que dès 2003, nous avons pris une avocate, et travaillé sur ces deux gros dossiers qui est l'étude de dangers et l'étude d'impacts, pour voir ce qui n'allait pas dans ce projet-là. Parce qu'en tant qu'association, on ne pouvait attaquer que l'autorisation d'exploiter. Et c'est ce qu'on s'est attaché à faire. On a étudié trois gros volumes épais comme ça, des classeurs. Et on s'est mis avec des ingénieurs à la retraite, de la pétrochimie, de la chimie, de tout ce monde-là. Et on s'est mis à étudier vraiment très fortement ce dossier-là. Il en est ressorti qu'on a monté un dossier en béton, à tel point qu'on a gagné les deux procès.

Ce conflit nous montre déjà comment, à partir d'une situation touchant leur cadre de vie, certain-e-s citoyen-ne-s construisent des capacités à travailler collectivement, aborder des aspects techniques, comprendre les procédures de permis et mobiliser des compétences juridiques. À travers ces démarches juridiques, ils et elles sortent également d'une revendication uniquement politique, en fondant leur argumentation sur une connaissance qu'ils et elles auront eux-mêmes produite. Nous retrouvons le même processus avec l'incinérateur de Marseille, où la population, confrontée à une situation perçue comme illégitime et imposée unilatéralement, met alors en œuvre des stratégies d'actions se basant sur une meilleure compréhension des impacts des pollutions sur le territoire. Jacques résume bien ce passage entre le ressenti de ce qui pourrait être qualifié d'une injustice, et le sursaut que cela entraîne, aboutissant ici à la demande d'une structure de recherche indépendante, l'IECP :

C'était pour lutter au tout départ contre l'implantation de l'incinérateur de Fos. Ça a été un peu le déclencheur sur la région pour beaucoup de choses, et qui nous a fait prendre, dès qu'on a travaillé dessus, conscience de la complexité de la zone, de la pollution de la zone. Puisque c'est ce que nous disait à l'époque ceux qui voulaient implanter, enfin surtout les gens de la métropole : « De toute façon, ce n'étaient pas quelques pourcentages de plus



qui allaient changer quelque chose à notre vie ». Eux, le voyaient comme ça. Nous, on ne le voyait pas comme ça, et que justement, parce qu'on était déjà arrivé à des taux de pollution qui étaient pour nous déjà dramatiques, il ne fallait surtout pas en rajouter, même quelques petits pourcentages. Et donc, du coup, cette démarche contre l'incinérateur nous a fait comprendre la complexité de la zone et donc après on a travaillé pendant une dizaine d'années avec cette association. Et c'est là qu'on a commencé à faire pression sur les élus locaux, donc de Ouest Provence, pour essayer de créer une structure. Et cette structure a abouti au bout de quelque temps par la mise en place de l'Institut écocitoyen.

L'incinérateur se présente alors comme un nœud de tensions vécues par les acteurs et actrices, mais c'est précisément l'expérience même de ces tensions qui place les citoyen-ne-s dans une démarche de compréhension renouvelée de leur territoire et des enjeux qui s'y jouent. Cette idée/pratique d'*expérience* nous rapproche du *pragmatisme* au sens de James (1911) et Dewey (2010), et de la constitution de *publics* ou de *communautés d'enquêteurs*. Nous nous posons alors la question de l'apport de cette démarche pragmatique d'enquête, et d'expérience, pour nourrir la notion de justice environnementale. Celle-ci nous semble particulièrement propice à l'étude des processus participatifs citoyens de production de connaissances, en réponse ici à des enjeux environnementaux. Cette « pensée de l'expérience », du « monde *en train de se faire* » (Hache 2011) cherche avant tout, suivant une posture d'humilité qui dépasse l'opposition entre théorie (ou experts) et pratique (ou profanes), à « se faire le relai des articulations » qui s'élaborent directement sur le terrain, abordant les questions de justice « par le milieu », « à partir d'un problème (*issue*) auquel des populations sont confrontées », en suivant leurs tentatives pour faire « tenir ensemble des dimensions laissées habituellement de côté » (Hache 2013).

## Laisser de la place à la complexité

Tenir ensemble ces dimensions parfois contradictoires impose aussi de ne pas gommer la complexité des enjeux, mais au contraire de les mettre en relief pour sentir toute la profondeur de l'*expérience* de la situation,

expérience pouvant conduire – c'est l'hypothèse que nous proposons – d'une injustice (figée) à une forme de justice (en devenir). Un regard extérieur trop superficiel, simplificateur, ne pourrait pas (re)connaître ce qui est réellement en jeu, à savoir des processus, des méta-processus, des effets indirects, que les caméras, les micros et les formats médias sont incapables de saisir, comme nous l'explique le directeur de l'IECP :

Il y a énormément de journalistes qui viennent ici, il y en a tous les mois des journalistes en moyenne. Avec toujours la même approche, « c'est scandaleux! », « ce que vous vivez est un scandale, et on va informer la terre entière du scandale que vous vivez, comme ça au moins... » C'est Erin Brockovich avant l'heure. Mais on s'en fiche totalement, parce que si on ne comprend pas comment ça marche, quels sont les processus, les méta-processus – parce que là on voit bien qu'il n'y a pas de phénomènes directs en fait – les citoyens, ils ne sont pas en direct contre les industries, ils ne sont pas non plus forcément en direct contre les services de l'État. Enfin, il n'y a pas de confrontations simples. Ce n'est pas simple tout ça. C'est très, très indirect. Et du coup une caméra de TF1, t'imagines, qui arrive là, avec une simplification et une mécanisation de la pensée, c'est toxique. Le montage après, mais t'es halluciné! [...] C'est fou comment ils peuvent transformer le contenu.

Un des enjeux de cette expérience vécue dans ce territoire bien particulier, dont il faut tenir compte pour saisir une part de sa complexité, c'est l'absence de confrontation directe entre population locale et personnes de l'industrie. Le contexte semble en effet bien différent de ceux des premiers cas de conflits étatsuniens, car si aujourd'hui la réalité économique et environnementale n'est pas à l'avantage des entreprises (réduction des salariés et pollutions), il y a cependant eu une époque où le territoire semblait « enchanté », entre les perspectives de développement économique pour la région, une certaine vision du progrès et un site industrialoportuaire français tourné vers l'international. D'ailleurs, aujourd'hui encore, la population ne souhaite pas la fermeture des usines, celles-ci restant une source d'emplois considérable. Le discours des riverain-e-s, y compris ceux et celles engagé-e-s auprès de l'IECP, ne s'articule donc pas en termes d'opposition au secteur industriel. Au contraire, c'est bien une « nécessité de poursuivre » qui est revendiquée, mais à la condition de « faire respecter

le cadre de vie », l'engagement des volontaires VOCE se situant aujourd'hui davantage dans une démarche globale de compréhension et de sensibilisation à leur environnement immédiat, plutôt que sur un engagement politique d'opposition. Dans ce contexte, celui qui proposerait la fermeture serait même un « traître » explique encore le directeur de l'IECP : « Puisqu'on a décrété que cette zone était industrielle, on ne va pas en faire un parc naturel. C'est là! On ne va pas arrêter. Donc il faut poursuivre, mais dans de meilleures conditions. C'est plus ça le discours qu'on entend. Surtout pas fermer! Celui qui fermera, c'est un traître. C'est celui qui ne fera pas face à ses obligations. »

Cette nécessité de poursuivre s'inscrit également dans une dimension plus large d'évolution au sein d'un territoire en perpétuelle reconfiguration, en perpétuelle transformation :

Ce n'est jamais les mêmes configurations, jamais les mêmes importances d'acteurs. Ce n'est pas un territoire figé. Et puis là, ça contredit l'origine du territoire, où tu fixes un cadre et une destinée à un territoire, une destinée pour sauver la France industrielle, etc. Mais en fait, t'arrives 40 ans plus tard, même bientôt 50 ans, à une situation qui est pleine de questionnements, certes figée à certains endroits, mais où tout bouge. Et puis de façon parfois tragique aussi. Parce que les gens n'arrivent pas à se situer sur cette destinée là, ils ne savent pas ce qu'il va arriver.

## Nourrir les interdépendances pour former une intelligence collective

Dans ce territoire en transformation, qui nécessite une recherche continue de nouveaux repères, l'engagement des citoyen-ne-s au sein du réseau VOCE peut constituer pour eux une façon de se situer, après une carrière dans les industries (beaucoup de volontaires étant retraité-e-s), en contribuant à la production de nouveaux savoirs pertinents pour le territoire, ce qui passe aussi par l'établissement de nouvelles relations, de nouvelles interdépendances.

Ces interdépendances, ce sont par exemple celles qu'a créées l'association ADPLGF avec l'IECP dans le cadre d'une étude de présence de polluants dans

des aliments produits localement. À son initiative personnelle, et pendant six années consécutives, l'ADPLGF a en effet fait analyser par deux laboratoires distincts une série d'aliments classés AOC de la région. Mais lorsque les premiers résultats d'analyse sont arrivés, il était impossible pour les membres de l'ADPLGF de les interpréter, ces données brutes formant un véritable « charabia » à leurs yeux. Ils ont ainsi sollicité l'aide de l'IECP, « parce qu'il y avait des scientifiques dedans. Il y avait vraiment des professionnels de ça », précise le président de l'ADPLGF. L'IECP, en retour, a aidé à l'interprétation des résultats, a encouragé la poursuite de la démarche et a donné un soutien pour la rédaction du rapport final, l'ensemble de la démarche restant cependant à l'initiative seule de l'ADPLGF.

Cette collaboration entre association et structure scientifique, entre citoyen-ne-s et chercheur-e-s, forme la base de ce qu'on pourrait appeler la formation d'une intelligence collective. Mais comme l'explique Émilie Hache (2011 : 202) :

Réussir à créer cette intelligence collective suppose de faire confiance. Avoir besoin que les gens pensent ensemble, c'est avoir besoin des autres, c'est-à-dire ne pas croire savoir ce qui est juste ni la manière d'y arriver, parce que cela ne se décide ni ne s'invente tout seul. Cela suppose alors de faire confiance dans le fait que ce que les autres ont à dire est intéressant, apporte quelque chose en tant que divergent. Cela suppose aussi de faire confiance dans le fait que l'on peut devenir plus intelligents ensemble. Il ne s'agit pas d'une confiance spontanéiste ou naïve mais d'un faire. Non au sens de déléguer, de se reposer (sur) mais d'agir de telle façon que cette intelligence collective ait une chance d'exister.

À Fos-sur-Mer, ce *faire* semble être à l'œuvre, à travers la mise en œuvre d'une compréhension mutuelle entre les citoyen-ne-s et chercheur-e-s. D'un côté, les premiers font l'apprentissage de l'exigence et de la durée du processus scientifique, tout en s'appropriant et ciblant les questions de recherche, ce qui fait que « le citoyen n'est plus bouche bée comme ça devant l'exploitant qui a la connaissance et qui dit que tout va bien » (propos du directeur de l'IECP). Jacques témoigne également de cet enrichissement :

L'avantage aussi des citoyens à participer à tous ces programmes à l'Institut, c'est qu'on s'enrichit énormément. On a notre connaissance du territoire, mais après, par certains côtés, on va encore mieux

le connaître par la connaissance que peuvent nous apporter les scientifiques puisqu'ils partagent énormément avec nous. Nous on leur apporte et eux nous apportent énormément aussi. Moi je me suis énormément formé. Après en lisant aussi les études, puisqu'au départ on a été obligé de s'y [coller?] dans les études, et ça été compliqué. Du coup, c'est rendu beaucoup plus facile, parce que quand on a un problème qu'on ne saisit pas trop, il y a des gens à l'Institut qui sont tout à fait capables de nous expliquer, vulgariser ce qu'on n'arrive pas à saisir. Et ça, c'est extrêmement important.

De l'autre côté, les chercheur-e-s eux-mêmes doivent initier le processus d'apprentissage d'une sortie de l'histoire des sciences modernes, celle de la disqualification des autres formes de savoirs, pour mettre en œuvre une *pratique* (Stengers 2006, citée par Hache 2011) de la science qui sache se construire des obligations, c'est-à-dire qui sache se mettre en risque et faire « l'effort de se présenter poliment ». Comme Émilie Hache l'explique (2011 : 37) :

Il s'agit notamment d'accepter de s'exposer à échouer, en ne maquillant pas les exigences de son activité par des mots d'ordre qui l'en protègeraient. Grâce aux différents publics venant leur demander des comptes, les sciences expérimentales sont en train de commencer à se présenter de manière polie, c'est-à-dire à sortir de la mise en scène moderne de la découverte de « faits » scientifiques vrais de toute éternité, non sociaux, non politiques. Cela revient aussi à accepter de dire aux non-scientifiques ce qu'elles font vraiment, mais donc aussi ce qu'elles ne font pas et à essayer de prendre en compte les conséquences de leurs actes.

La mise en œuvre de cette *pratique*, qui implique d'occuper la place *avec*, demande précisément d'instaurer ce lieu qui autorise la relation entre scientifiques et citoyen-ne-s, la création de nouvelles relations. À Fos-sur-Mer, il semble que le réseau VOCE permette l'apprentissage de cette pratique dans le chef des scientifiques, selon ce que nous explique le directeur de l'IECP :

Tu ne peux pas éluder. Parce que quand un citoyen fait un croisement, par exemple, de deux problématiques qui n'ont rien à voir, le premier réflexe c'est de dire « bon ben ça, ça n'a rien à voir... »

Mais tu ne peux pas l'é luder. C'est quand même une question qui est posée. Peut-être qu'il faut en discuter plusieurs heures, mais en tous cas elle est là, ce croisement est là. Et je trouve que justement, moi ce qui a été magique dans VOCE, dans cette entreprise-là, c'est le pouvoir d'initiatives qu'ils ont, les citoyens vis-à-vis du personnel scientifique. Parce que t'as quand même l'air con quand tu te prends à dire « lui, il me raconte n'importe quoi. ». Non ce n'est pas n'importe quoi, il me raconte juste ce qu'il a en tête et si t'as pas la réponse, ben ça veut dire que toi t'es pas au point. Et je trouve que là, le pouvoir d'initiative est énorme, pour peu qu'on soit à l'écoute. Et c'est ce qui fait justement la plus-value de VOCE, c'est que c'est un dispositif d'écoute, avant tout. Parce que les citoyens, eux, s'ils vont... Il est fort à parier que même en allant [...] dans une structure universitaire, ils n'auront pas de transformation de leurs questionnements en étude ou en réponses mêmes ou en discussions. Il y aura toujours cette tour d'ivoire qui se posera encore, malheureusement.

Il y aurait donc un *faire confiance* en construction, jamais définitivement assuré, mais s'instaurant entre citoyen-ne-s et scientifiques à propos des nouvelles connaissances produites sur le territoire, autorisant le passage d'un « on nous cache tout, on nous dit rien » à une confiance dans les résultats rendus par l'Institut, même lorsque ceux-ci apportent encore plus de complexité sur les enjeux du territoire.

## Conclusion

L'incinérateur de Marseille se présente comme l'élément de trop, l'imposition d'une décision unilatérale qui vient s'ajouter à une liste déjà trop longue de perte de confiance et de défiance généralisée, face à des industries et une administration qui produisent et partagent à leur propre convenance les données concernant le territoire, lieu de vie des habitants riverains de la ZIP de Fos-sur-Mer. Malgré des luttes parfois violentes à l'encontre du projet, celui-ci a vu le jour, et les citoyen-ne-s engagé-e-s dans ces démarches d'opposition ont dû – et doivent encore – apprendre à vivre avec. Mais ce *vivre avec* n'implique pas une acceptation passive de la situation, ce qui serait alors comme une double défaite après l'imposition

de la décision. Au contraire, nous pensons que passer à travers et *faire l'expérience* de cette injustice implique de tenir compte des conséquences de la situation, et d'y engager par là même une responsabilité, au sens de *répondre à*, plutôt que celui de l'imputation du *répondre de* quelque chose.

Cette responsabilité, les citoyen-ne-s mobilisé-e-s l'assument, à travers leur engagement général et leur participation à la production de nouveaux savoirs pertinents pour leur territoire. Et cette responsabilité fait boule de neige, les scientifiques devant également apprendre à répondre aux publics qui les sollicitent, et à se présenter « poliment ». De nouveaux liens se tissent alors entre les groupes, mettant en place une nouvelle écologie des savoirs, *via* des accompagnements et un *faire confiance* qui se travaille. La production de ces savoirs, par des publics qui expérimentent ces situations aux enjeux conflictuels – caractéristiques de notre époque –, nous voulons l'interroger plus avant dans la suite de nos recherches, pour nourrir la réflexion sur la justice environnementale. Plus précisément, est-ce que cette participation à la production de connaissances peut contribuer au sursaut nécessaire face à une injustice, pour établir un *potentia* ou « pouvoir faire » (*empowerment*) à l'échelle du territoire (Ricoeur, 2001)? Nous défendons l'idée que cet apprentissage d'une pensée collective, forme de justice épistémique en construction, participe ainsi de la transformation nécessaire des héritages imposés, ou des injustices environnementales vécues, comme un essai continu, jamais idéal, jamais complètement atteint ou définitivement réalisé, de faire corps avec le monde.

## Remerciements

L'autrice et l'auteur tiennent à remercier les membres et volontaires de l'IECP pour leur accueil et disponibilité pour les entretiens, ainsi que les relecteurs et relectrices pour la pertinence de leurs commentaires.

## Bibliographie

- Allen Barbara L., Yolaine Ferrier et Alison K. Cohen. 2017. « Through a maze of studies: health questions and 'undone science' in a French industrial region ». In *Environmental Sociology*, 3:2, pp. 134-144, DOI : [10.1080/23251042.2016.1220850](https://doi.org/10.1080/23251042.2016.1220850)
- Barnaud Cécile, Martine Antona et Jaques Marzin. 2011. « Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de service écosystémique ». In *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol. 11, 1, DOI : [10.4000/vertigo.10905](https://doi.org/10.4000/vertigo.10905)
- Beck Ulrich. 2001 (1986). *La société du Risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Blanchard François, Daniel Hubé, Damien Salquebre, Delphine Allier, Anne-Sophie Saffre, Jean Louis Lambeaux et Vincent Raymond. 2009. *Aigrette. Synthèse des résultats et plan d'action à l'échelle du territoire du San Ouest Provence. Rapport final*, BRGM.
- Brister Evelyn. 2012. « Distributing Epistemic Authority: Refining Norton's Pragmatist Approach to Environmental Decision-Making ». In *Contemporary Pragmatism* Vol. 9, No. 1. June 2012, pp. 185-203.
- Bullard Robert et Glenn Johnson. 1997. (eds), *Just Transportation: Dismantling Race and Class Barriers to Mobility*, New Society Publishers.
- Callon Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe. 2009. *Acting in an uncertain world: An essay on technical democracy*. MIT Press: Boston.
- Conrad Cathy et Krista Hilchey. 2011. « A review of citizen science and community-based environmental monitoring: issues and opportunities ». In *Environmental Monitoring and Assessment* 176, pp. 273-291.
- Coolsaet Brendan. 2016. « Towards an agroecology of knowledges : Recognition, cognitive justice and farmers' autonomy in France ». In *Journal of Rural Studies* 47, pp. 165-171.
- Dedeurwaerdere Tom. 2014. *Sustainability science for strong sustainability*. Edward Elgar.
- Deldrève Valérie. 2015. *Pour une sociologie des inégalités environnementales*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.
- Dewey John. 2010 (1927). *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.



- Faber Daniel et Deborah McCarthy. 2001. « The Evolving Structure of the Environmental Justice Movement in the United States : New Models of Democratic Decision-Making ». In *Social Justice Research*, Vol. 14, N°4, pp. 405-421.
- Fol Sylvie et Géraldine Pflieger. 2010. « Environmental justice in the US: construction and uses of a flexible category. An application to transportation policies in the San Francisco area ». In *Justice spatiale | Spatial justice*, no. 2.
- Fraser Nancy. 1996. *Social Justice in the Age of Identity Politics: Redistribution, Recognition, and Participation*. The Tanner Lectures on Human Values. Stanford University April 30 –May 2. USA.
- Fraser Nancy. 2004. « Justice sociale, redistribution et reconnaissance ». In *Revue du MAUSS* 2004/1 (no 23), pp. 152-164.
- Fraser Nancy. 2005. « Reframing justice in a globalizing world ». In *New Left Review*. 36. Nov.-Dec.
- Frickel Scott et Michelle Edwards. 2014 « Untangling Ignorance in Environmental Risk Assessment ». In *Powerless Science? Science and Politics in a Toxic World*, S. Boudia et N. Jas (Eds). London, Pickering & Chatto, pp. 215-233.
- Frickel Scott, Sahra Gibbon, Jeff Howard, Joanna Kempner, Gwen Ottinger et David Hess. 2010. « Undone Science : Charting Social Movement and Civil Society Challenges to Research Agenda Setting ». In *Science Technology Human Values* 35 : pp. 444-473.
- Gaille Marie. 2017. « La question du savoir comme enjeu pour la justice environnementale ». In *Faire face aux risques dans les sociétés contemporaines*. S. Becerra, M. Lalanne et J. Weisbein (Eds). Toulouse, Octarès Editions, coll. « Colloques et congrès ».
- Geels Frank et Johan Schot. 2007. « Typology of sociotechnical transition pathways ». In *Research Policy*, 36/3, pp. 399-417.
- Girard Tobias. 2012. *Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur*. Thèse en anthropologie sociale. Paris : EHESS.
- Gramaglia Christelle et Charles-Enzo Dauphin. 2017. « Toucher la pollution industrielle du doigt grâce aux lichens ». In *Techniques & Culture [En ligne]*, Suppléments au n°68, mis en ligne le 18 décembre 2017, consulté le 24 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/tc/8610>

- Gramaglia Christelle et François Mélard. 2019. « Looking for the Cosmopolitical Fish: Monitoring Marine Pollution with Anglers and Congers in the Gulf of Fos, Southern France ». In *Science, Technology, & Human Values*, 44(5), pp. 814-842. DOI : [10.1177/0162243919860197](https://doi.org/10.1177/0162243919860197)
- Hache Émilie. 2011. *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Empêcheurs de penser en rond.
- Hache Émilie. 2013. « Justice environnementale, ici et là-bas ». In *Contretemps*, Décembre 2013, [En ligne] <https://www.contretemps.eu/justice-environnementale-ici-et-la-bas/>
- Holifield Ryan. 2001. « Defining Environmental Justice and Environmental Racism ». In *Urban Geography*, vol. 22, N°1, pp. 78-90.
- James William. 1911. *Le pragmatisme*, Bibliothèque de philosophie scientifique. Paris: E. Flammarion.
- Moulaert Frank, Diana MacCallum, Abid Mehmood, Abdelillah Hamdouch (Eds.). 2013. *The International Handbook on Social Innovation. Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*. Edward Elgar, Cheltenham.
- Osadchy Clara. 2015. *Conflits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale : le cas de l'étang de Berre et de Fos-sur-Mer*. Thèse de doctorat en géographie. Université du Maine.
- Rawls John. 1971. *A Theory of Justice*. Oxford University Press.
- Ricœur Paul. 2001. « Autonomie et vulnérabilité ». In *Le Juste 2*, Esprit, Paris.
- Santos Boaventura de Sousa. 2016. *Epistemologies of the South: Justice against Epistemicide*. Routledge.
- Schlosberg David. 2001. *Three dimensions of environmental and ecological justice*. Draft prepared for the European Consortium for Political Research Annual Joint Sessions, 6-11 April, Grenoble, France.
- Schlosberg David. 2004. « Reconceiving Environmental Justice: Global Movements And Political Theories » In *Environmental Politics*, 13:3, 517-540. DOI: [10.1080/0964401042000229025](https://doi.org/10.1080/0964401042000229025)
- Schlosberg David. 2009. *Defining Environmental Justice. Theories, Movements, and Nature*. Oxford University Press.
- Smith Adrian et Rob Raven. 2012. « What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability ». In *Research Policy* 41, pp. 1025-1036.

- Stengers Isabelle. 2006. *La Vierge et le neutrino. Les scientifiques dans la tourmente*. Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, p. 230.
- Taylor Dorceta. 2000. « The Rise of Environmental Justice Paradigm ». In *American Behavioral Scientist*, vol. 43, N°4, pp. 508-580.
- Wiek Arnim, Barry Ness, Petra Schweizer-Ries, Fridolin Brand et Francesca Farioli. 2012. « From complex systems analysis to transformational change: a comparative appraisal of sustainability science projects ». In *Sustainability Science* 7, pp. 5-24.
- Wynne Brian. 1996 (a) « May the sheep safely graze? A reflexive view of the expert-lay knowledge divide ». In *Risk, environment and modernity: Toward a new ecology*, Lash S., B. Bzarszynski et B. Wynne (Eds). Sage: London, pp. 44-83.
- Wynne Brian. 1996 (b). « Misunderstood misunderstandings: Social identities and public uptake of science ». In *Misunderstanding science*, Irwin A. et Wynne B. (Eds). Cambridge University Press: Cambridge, pp. 19-46.

## Notes

1. Cette recherche doctorale s'interroge sur l'apport de la démarche pragmatique d'enquête et d'expérimentation (Dewey 2010) pour nourrir la notion de justice environnementale. En particulier seront suivis des processus participatifs citoyens de productions de savoirs en réponse à des enjeux environnementaux. L'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer est un des cas d'études abordés dans cette recherche.
2. Les services écosystémiques sont les bienfaits, directs ou indirects, fournis par les écosystèmes naturels aux sociétés humaines : services de support, d'approvisionnement, de régulation et culturels. Cependant, des incertitudes restent associées à cette notion, à la fois d'un point de vue scientifique (incertitudes portant sur les dynamiques sous-jacentes à la production des services écosystémiques) et sociétal (perceptions différenciées autour du concept même de service et de la place de l'homme dans les écosystèmes, et autour des dispositifs de gouvernance issus de ce concept, tels que les paiements pour services environnementaux) (Barnaud *et al.* 2011).
3. Territoire que les autorités avaient initialement prévu de déclarer insalubre, afin de limiter l'urbanisation, sans tenir compte des populations préexistantes à la création de la ZIP (Gramaglia et Dauphin 2017).
4. <https://www.institut-ecocitoyen.fr/presentation.php>, consulté le 24/09/2019.
5. Concernant la qualité de l'air, un protocole citoyen d'observation lichénique a été mis en place (Gramaglia et Dauphin 2017) et un protocole sur la pollution marine s'est noué en partenariat avec des pêcheurs pour le choix de l'espèce bioindicatrice et la collecte des données (Gramaglia et Melard 2019).



PARTIE III  
RÉFLEXIVITÉS ÉPISTÉMIQUES.  
S'INTERRELIER PAR  
L'ÉCRITURE ET LA  
RECHERCHE



# 16. Tous et toutes pareil-le-s, tous et toutes différent-e-s : changer les regards pour réduire les inégalités entre les savoirs

KATIA BOIN, RÉMY BREUVIÈRE, AGNÈS D'ARRIPE, LAURENCE DESBONNET, DOMINIQUE FLEURENT ET JORDAN HANNOY, FABRICE JASSELETTE, FRÉDÉRIC LECOCQ, JACQUES LEQUIEN, CÉLINE LEFEBVRE, NATHALIE RIVIÈRE ET CÉDRIC ROUTIER

Notre groupe, composé de plusieurs membres de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle et de chercheur-e-s de l'équipe HADéPaS, a travaillé ensemble.

La section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle est un groupe, un collectif d'usagers et d'usagères.

Nous travaillons sur le handicap intellectuel.

Nous voulons défendre les droits des personnes en situation de handicap et trouver des idées pour aider les personnes en difficulté.

Nous avons par exemple fait une recherche sur l'accessibilité aux transports en commun.

Nous avons aussi mené plusieurs projets : 1) un film pour montrer que nous étions « tous et toutes pareil-le-s, tous et toutes différent-e-s »; 2) DESHMA : c'est un projet de formation de duos de personnes déficientes intellectuelles et de personnes qui enseignent, réalisent des recherches et donnent des formations. Ces duos créent et donnent des cours ensemble à l'université; et 3) Cap Droits : c'est un projet de recherche action sur les barrières à l'accès aux droits à partir de l'expression des personnes handicapées sur les problèmes qu'elles rencontrent.

L'unité HADéPaS (Handicap Autonomie et Développement de la Participation Sociale) est une équipe de recherche en sciences humaines et sociales. Elle insiste sur l'importance de faire des recherches avec les personnes directement concernées. Ces personnes doivent être associées le plus possible à toutes les étapes. De meilleures connaissances scientifiques sont possibles en travaillant comme cela.

La recherche que pratique HADéPaS peut se caractériser de la manière suivante : de la recherche-action (Roy et Prévost, 2013). Autrement dit, c'est par l'action qu'on peut avoir des connaissances scientifiques utiles pour comprendre et changer le monde dans lequel on vit; de la recherche émancipatoire (Boucher, 2003) : ce sont des recherches où les chercheur-e-s doivent mettre leurs compétences au service des personnes en situation de handicap et les aider à améliorer ce qui est important pour elles. Ce type de recherche existe depuis les années 1960. Elles existent aussi pour défendre les droits d'autres groupes qui ne sont pas respectés à cause de leur différence; de la recherche inclusive (Walmsley, 2001) : ce sont des recherches qui impliquent les personnes avec une déficience intellectuelle plus que juste comme des sujets ou des personnes à qui on va poser des questions. C'est important de faire de la recherche avec les gens plus que sur les gens.



Gruppe des auteurs et autrices. Source : HADéPaS

## Comment nous avons travaillé?

Pour préparer notre texte, nous avons lu l'appel à communications du colloque de Namur en format Facile à Lire et à Comprendre.



Les chercheurs et chercheuses nous ont expliqué ce que voulait dire le thème du colloque : les inégalités épistémiques.

Nous avons essayé de trouver des exemples d'inégalités entre les savoirs que nous vivions.

Nous avons trouvé beaucoup d'exemples.

Nous en avons choisi quelques-uns.

Nous avons écrit notre texte.

Nous avons envoyé une proposition de communication aux personnes qui organisaient le colloque.

Nous avons reçu des informations pour nous aider à améliorer notre texte.

Nous avons réfléchi à nouveau ensemble pour écrire un nouveau texte.

Trois d'entre nous, un usager, une usagère et une chercheuse sont allé-e-s présenter le texte lors du colloque.

Nous avons relu le texte ensemble après le colloque.

Nous avons vérifié que tout le monde comprenait toutes les phrases.

Nous avons corrigé le texte pour qu'il soit accessible à tous et toutes, et facile à lire et à comprendre.

## Les inégalités épistémiques que nous vivons :

### À l'école

Une personne de la section a raconté qu'au collège, elle était perdue, elle n'arrivait pas à suivre en même temps que tout le monde.

Si tu n'arrives pas à suivre en même temps que tout le monde, tant pis, on te met dans un autre système que le système classique.

Dans la société, on dit souvent qu'il faut aller vite.

Quand c'est long, les gens s'énervent, ils n'ont pas de patience.

Nous, on n'arrive pas à aller vite.

Nous pouvons apprendre des choses, mais il faut nous expliquer.

Il faut prendre le temps de le faire.

On peut dire que c'est à cause de ton handicap que tu n'arrives pas à suivre, mais c'est aussi parce que l'école n'a pas su s'adapter aux rythmes différents.

Souvent on traite les personnes de fainéantes, on dit qu'elles ne veulent pas apprendre.

C'est faux, c'est juste qu'elles n'y arrivent pas dans ces conditions.

Même celles qui ont un cerveau plus développé peuvent avoir des problèmes avec l'école.

Quand on est dans une classe spéciale à l'école, on se fait discriminer par les autres personnes qui étudient. Elles se sentent supérieures parce qu'elles sont dans un parcours classique, parce qu'elles savent plus que nous.

Certaines nous aident, mais pas toutes.

Nous, nous intégrons vite l'idée qu'il y a des personnes normales et qu'il y a nous.

Déjà au collège, on disait : « Les classes normales ».

On nous fait tellement remarquer qu'on n'est pas normaux depuis que nous sommes tout-es petit-e-s.

Mais nous ne le pensons pas vraiment. Nous sommes normaux.

Nous avons vite tendance à nous dévaloriser.

Nous avons des capacités, mais nous nous posons des questions : je suis capable ou incapable?

## Dans le domaine de la santé

Un membre de la section a eu un problème médical.

Il a été à son rendez-vous avec son responsable de service.

Il était allongé et l'infirmière s'adressait au chef de service et pas à lui.

L'usager a dit que son responsable de service était là pour l'accompagner, pas pour dire ses problèmes de santé. Le responsable de service ne connaît pas sa santé.

Ici, la personne l'a dit, mais tout le monde n'ose pas le dire.

Souvent, les médecins, hommes et femmes, parlent entre eux et elles, pas à nous.

Certain-e-s ne connaissent pas nos difficultés.

Ces personnes ne font pas attention et les choses ne sont pas adaptées à notre handicap.

On a aussi le problème du dossier médical.

Ce n'est pas simple à remplir.

On ne comprend pas toujours ce qui est marqué.

Il y a des mots qu'on ne comprend pas même si on sait lire.  
On ne sait pas ce que ça veut dire.  
Rien n'est prévu pour des personnes comme nous.  
Nous devons demander à quelqu'un.  
Si nous n'avons personne derrière, ce n'est pas évident.  
Parfois, nous sommes gêné-e-s de toujours demander.  
Nous aimerions nous débrouiller seul-e-s.  
C'est vrai aussi pour d'autres personnes qui n'ont pas de handicap.

## À L'ESAT

Un ESAT est une entreprise de services et d'aide par le travail.  
C'est là que les membres de la section des usagers et usagères travaillent.  
Le monde a changé.  
Maintenant, nous avons le droit de parler et certain-e-s chef-fe-s n'aiment pas qu'on puisse parler, réfléchir, donner des idées.  
Le mental des chef-fe-s ne change pas. Ils et elles disent que nous ne sommes pas là pour réfléchir.  
Nous ne sommes pas là pour commander les chef-fe-s mais nous savons aussi des choses, il n'y a pas que les chef-fe-s.  
Ces personnes ne sont pas toujours content-e-s quand on fait des choses nous-mêmes, à notre façon.  
Nous arrivons mieux à travailler à notre façon, mais parfois elles veulent qu'on travaille comme elles ont appris et pas autrement.  
Ces personnes sont cheffes, elles ont fait des études, nous avons un handicap, nous devons nous taire. Nous devons suivre leur méthode.  
Les chef-fe-s ont peur de s'abaisser en écoutant les conseils d'un travailleur ou d'une travailleuse d'ESAT.  
Pourtant nous avons parfois même un plus grand diplôme que les chef-fe-s.  
Un usager a par exemple un diplôme du domaine dans lequel il travaille à l'ESAT, alors qu'un des chef-fe-s n'a pas de diplôme dans ce domaine.

## Pourquoi peut-on parler d'inégalités épistémiques?

Dans les exemples décrits ci-dessus nous sommes face à des injustices épistémiques (Fricker, 2007).

Nous pensons que les personnes, parce qu'elles ont une déficience intellectuelle, n'ont pas les mêmes droits, ni les capacités et compétences à s'exprimer, à participer que les autres.

On ne les considère pas capables de s'exprimer, de donner leur avis, de gérer leur travail, d'apprendre quelque chose à d'autres.

C'est ce que Fricker (2007) appelle l'injustice de témoignage.

Comme nous le voyons dans nos exemples, cette injustice a un rôle négatif sur la confiance en soi.

Ces injustices auxquelles les personnes doivent faire face dès l'enfance les conduisent en effet à adopter le langage des autres groupes.

Par exemple, comme nous le disions précédemment, on va parler des « normaux » et de « nous ».

Les personnes en situation de handicap vont prendre une place dans la société qu'elles ne choisissent pas ou ne peuvent pas choisir, et, parfois, vont accepter les discriminations sans vouloir les remettre en question.

Leurs savoirs sont souvent méconnus, oubliés.

On ne leur donne pas les outils pour réfléchir sur ce qu'elles vivent, car on considère qu'elles ne seraient pas capables de se les approprier.

Cela constitue un second type d'injustice que Fricker appelle une injustice herméneutique (Fricker, 2007).

Nous pouvons faire le parallèle avec le modèle médical du handicap qui considère le handicap comme un problème médical à traiter ou une tragédie personnelle.

Dans ce modèle, si la personne veut participer à la vie de la société, elle doit faire des efforts, ça dépend de sa volonté.

On pense alors que ce n'est pas obligatoire que la société se pose des questions sur ce qu'elle doit faire.

Le modèle social du handicap n'est pas d'accord.

Le modèle social du handicap pense que c'est à la société de s'adapter et pas à la personne de changer.

Un auteur qui s'appelle Finkelstein (1980) a dit que le handicap doit être compris comme une relation sociale. Cela veut dire que c'est l'environnement et les attitudes des autres qui handicapent le plus les personnes.

Le handicap est un échec des sociétés à répondre aux besoins spéciaux de certain-e-s de leurs citoyen-ne-s. C'est aussi ce que dit un auteur qui s'appelle Oliver (1990).

La personne n'est pas handicapée, mais elle est en situation de handicap.

L'important dans la société, c'est que la personne puisse faire ce qui est vraiment important pour elle.

Elle pourra vraiment le faire si la société l'aide.

Nous allons donc à présent travailler sur les changements nécessaires pour que les personnes en situation de handicap trouvent leur place dans la société.

## **Comment lutter contre ces inégalités ou ces injustices?**

Nous avons aussi identifié des façons pour lutter contre les inégalités ou les injustices.

À notre niveau

*Réfléchir sur tout ça*

À la section des usagers et usagères, nous réfléchissons sur ces inégalités.

Réfléchir dessus permet de se rendre compte que nous ne pensons pas que nous sommes différent-e-s, mais que les autres le pensent.

Plus nous travaillons avec des chercheur-e-s, plus nous apprenons des choses.

Avant de travailler avec les chercheur-e-s, une personne a expliqué qu'elle vivait normalement, elle savait travailler, mais ne cherchait pas plus loin.

Maintenant, elle a pris conscience de certaines choses, elle a envie de comprendre et elle est capable de dire qu'elle a un problème, elle arrive à en parler.

Avec la section, en faisant des activités de recherche, nous apprenons aussi à avoir confiance en nous, à nous dire que nous sommes capables de faire mieux, aussi bien que les autres.

Nous disons des choses importantes entre nous, que nous ne pouvons pas dire à l'extérieur. Nous nous connaissons aussi, nous nous faisons confiance, sinon nous ne viendrions pas.

### *Former les jeunes et les professionnel-le-s au handicap intellectuel*

Il faut former les jeunes.

Si nous formons les jeunes, ces personnes seront capables de nous aider, sinon elles jugent et c'est normal.

Il faut former les soignant-e-s, les responsables et les employé-e-s, les futur-e-s moniteurs et monitrices à ce que c'est le handicap intellectuel.

C'est ce que certain-e-s membres de la section font en duo avec le projet DESHMA.

Il faut montrer qu'on est capables de faire des choses par nous-mêmes.

Il faut que les jeunes sachent que nous sommes capables de trouver nous-mêmes des idées pour travailler mieux.

Nous pouvons aussi faire des réunions avec les moniteurs et monitrices d'ESAT pour parler de nos capacités, leur dire d'essayer de faire confiance, de nous laisser faire à notre façon.

### *Se former entre nous*

Nous pouvons aussi former d'autres personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent faire comme nous.

C'est aussi important de changer le regard des personnes en situation de handicap sur elles-mêmes.

Ce sont nos droits, mais ce sont aussi les droits des autres personnes en situation de handicap.

Il faut qu'elles prennent conscience qu'elles ont leur mot à dire aussi et qu'elles sont capables.

Pour réaliser tout ça, c'est important de se soutenir, de s'entraider, d'être un groupe.

Nous pouvons parler de nos difficultés et aider les personnes qui ont des problèmes.

Nous saurons les rassurer.

Tout seul et toute seule, on ne changera rien du tout.

Nous sommes complémentaires.

Cela veut dire que nous avons chacun-e nos talents.

Nous pouvons leur apprendre à parler en public, à donner leur avis.

Nous allons l'expliquer à notre façon à nous. Elles comprendront mieux.

## Au niveau de la société

### *Une société plus inclusive*

Si nous sommes dans une entreprise, mais que nous ne sommes pas mélangé-e-s, que nous restons séparé-e-s, que nous avons notre atelier, les autres personnes ne nous connaissent pas.

Si ça reste séparé, ça ne change rien, elles ne nous voient pas comme des collègues.

C'est pareil à l'école, nous n'étions jamais mélangé-e-s avec les autres.

## Conclusion

Les injustices épistémiques laissent des traces sur la vie des personnes en situation de handicap.

Il faut que les personnes s'en rendent compte, puissent le dire et comprennent ces injustices.

La première étape pour que ces inégalités épistémiques n'existent plus, c'est d'en parler.

Nous développons ensemble des projets de recherche se voulant de plus en plus inclusifs. Ils associent les membres de la section, de la description du problème à la publication des résultats.

Les chercheurs et chercheuses ne sont plus uniquement les personnes qui ont fait une thèse ou de longues études.

On est chercheur ou chercheuse si on veut comprendre quelque chose.

Nous faisons des choses pour réunir des informations.

Nous travaillons sur ces informations.

Nous partageons ça avec des personnes qui se posent les mêmes questions de nous.

Elles peuvent critiquer ce qu'on a fait pour nous aider à nous améliorer.

Les personnes qui font de la recherche leur « métier » apportent un regard extérieur.

Elles amènent des idées pour réunir des informations.

Elles nous aident à travailler dessus.

Elles amènent un autre vocabulaire.

Ça nous permet de voir notre vie différemment.

Ça nous permet de mieux comprendre ce qu'on vit.

Cela permet de lutter contre les injustices herméneutiques.

Quand on a compris qu'on vivait des inégalités, on peut lutter contre.

La formation DESHMA est une manière de lutter contre ces injustices.

Lors de la préparation des formations, nous travaillons ensemble.

Nous essayons de transformer des expériences que chaque personne a vécu en des savoirs qu'on va débattre dans le groupe.

Ce savoir issu de l'expérience est ajouté à un savoir qui vient des universités.

Le savoir universitaire est traduit en facile à lire et à comprendre.

Il est expliqué d'une manière différente que ce qu'on fait dans un cours classique.

Les personnes vont expliquer leur réflexion à d'autres, lors de colloques.

Il est important que ces réflexions soient considérées au même titre que les autres.

Il faut que des critiques constructives puissent s'exprimer afin de faire progresser les savoirs.

Nous pensons que, en existant, la section des usagers et usagères est un dispositif qui permet de lutter contre les inégalités épistémiques.



Mettre en place un groupe de ce type qui réfléchit aux situations de handicap que nous rencontrons et aux stratégies à mettre en œuvre pour les résoudre est une façon de reprendre du pouvoir sur notre situation et sur notre avenir.

Ce groupe permet de prendre conscience que nous sommes autrement capables, que la participation est possible quand l'environnement le permet.

## Bibliographie

- Boucher, Normand. 2003. « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées ». *Lien social et Politiques* (50): 147-64. <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2003-n50-lsp698/008285ar/>
- Finkelstein, Victor. 1980. *Attitudes and Disabled People: Issues for Discussion*. New York: World Rehabilitation Fund.
- Fricker, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford: Oxford University Press.
- Oliver, Mike. 1990. « The individual and social model of disability ». Paper presented at Joint Workshop of the Living Options Group and the Research Unit of the Royal College of Physicians, 23 juillet. <https://disability-studies.leeds.ac.uk/wp-content/uploads/sites/40/library/Oliver-in-soc-dis.pdf>
- Roy, Mario et Paul Prévost. 2013. « La recherche-action: origines, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de la gestion ». *Recherches qualitatives* 32 (2), 129-151. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero32\(2\)/32-2-roy-prevost.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero32(2)/32-2-roy-prevost.pdf)
- Walmsley, Jan. 2001. « Normalisation, Emancipatory Research and Inclusive Research in Learning Disability ». *Disability & Society*, 16 (2), 187-205, <https://doi.org/10.1080/09687590120035807>.



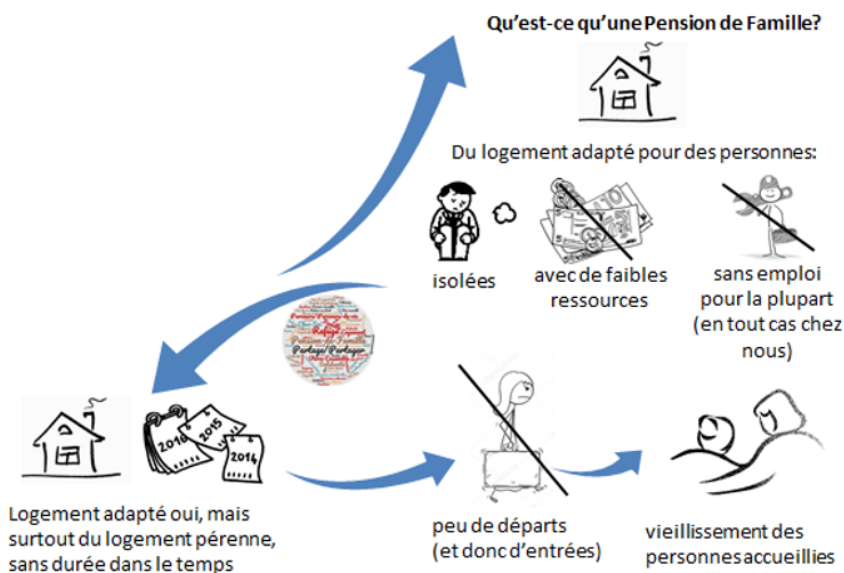
# 17. Le Groupe de Recherche Action Sérieuse (GRAS), ou comment lutter contre les injustices épistémiques dans le champ du vieillissement

JEAN-VINCENT LE BORGNE, LOUIS MOLINE, SALIM KHELOUFI, BRIGITTE BELLE ET CHARLOTTE DOUBOVETZKY

Le présent texte a été écrit à plusieurs mains. L'auteur ou l'autrice est annoncé-e devant chacune des sections.

## **Introduction (par Charlotte Doubovetzky, chercheuse animatrice du groupe)**

Le GRAS est un groupe de travail basé en Isère, qui aborde la question du vieillissement en Pension de Famille et auquel on nous a proposé de participer, à nous résident-e-s et professionnel-le-s.



**Image 1** : Présentation du dispositif Pension de Famille, 2019. Source : GRAS.

Ce vieillissement n'est pas sans poser des problèmes. En effet, alors que les résident-e-s disent vouloir rester, comme tout un chacun, chez elles et eux (à la Pension de Famille jusqu'au bout) (Doubovetzky, 2016), les professionnel-le-s ne sont pas toujours prêt-e-s à accompagner cette évolution (Doubovetzky, 2017). Au-delà des lacunes de leur formation professionnelle, ce changement pose la question du sentiment d'éloignement du corps de métier et de l'évolution des pratiques professionnelles et de la place des projets des résident-e-s au sein de ces organisations.

## Présentation du GRAS

*Le GRAS, c'est qui? (par Jean-Vincent Le Borgne, chercheur résident)*

On est 19 dans ce groupe, dix résident-e-s, deux responsables de service, quatre accompagnateurs et accompagnatrices, une stagiaire éducatrice et

deux animatrices du groupe. Les participant-e-s sont issu-e-s de cinq pensions de famille, deux associations et trois territoires. Du coup, il y a une soixantaine de résident-e-s et une quinzaine de professionnel-le-s qui sont directement touché-e-s par notre travail. Tout le monde avait le choix de participer ou non à ce groupe, mais une fois qu'on s'est engagé-e-s, on s'engage pour tout le travail.

*Le GRAS, c'est quoi?*

Au début donc, on avait un thème donné : le vieillissement en Pension de Famille, et au fur et à mesure, chaque personne amène ses savoirs, selon sa place, son expérience. On n'avait pas besoin d'avoir des connaissances à la base : tout le monde pouvait venir. On a un atelier par mois à peu près, et maintenant on a aussi des recherches à faire entre les ateliers. On le fait comme on veut, seul-e, avec quelqu'un... Ça dépend de chacun-e. Et ce qui nous réunit, c'est vraiment qu'on a tous et toutes envie de trouver une solution.

*Quelle était notre place dans le colloque organisé à Namur? (par Jean-Vincent Le Borgne, chercheur résident)*

On était dans ce colloque pour parler de ce groupe, mais on avait un peu peur. On n'est pas des chercheurs et des chercheuses, on n'a pas le même niveau intellectuel, on n'a pas l'habitude de parler devant des gens. On a un peu peur de pas être à la hauteur. Par rapport aux autres, c'est pas notre monde. Déjà, le titre du colloque, on ne l'avait pas compris. On avait du mal à se sentir légitimes à être là. Mais on avait la volonté d'être là et de partager ce qu'on fait parce que c'est important. Ça peut donner des idées. C'est important que les choses soient plus accessibles, pour que ce soit mieux compris. Comme ça, on sait nous aussi, où on va et pourquoi, on est moins passif et passive, on a une parole à dire et ce qui nous arrive n'est pas imposé.

Mais dans le GRAS aussi, c'était pas simple, hein? On avait cette appréhension là aussi, la peur de pas y arriver. Parce qu'à la Pension de Famille, les résident-e-s, tous et toutes, on est précaire, malade ou pas

intellectuel-le, et en fait, il faut pas que ce soit un blocage. Et dans ce groupe, ce qui est bien, c'est que tout le monde réfléchit ensemble et que chacun-e a sa place. Mais c'est pas évident...

*Une certaine résignation (par Louis Moline, chercheur résident)*

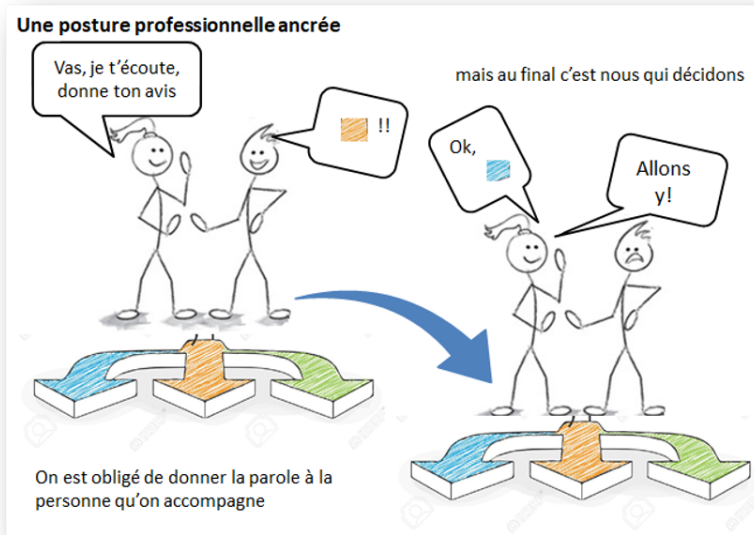
C'est vrai que c'est pas évident. Moi, par exemple, j'avais arrêté de prendre la parole, je vais vous dire pourquoi. Quand on est dans la misère, ou malade, ou pas éduqué-e, selon qui on a en face de soi, on est considéré-e comme des citoyen-ne-s de seconde zone, des sous-citoyen-ne-s. Le problème qu'il y a, c'est que lorsqu'on est dans la galère, on essaie de s'en sortir, mais à être traité-e-s comme des minables, y a l'impression que des personnes veulent pas qu'on s'en sorte.

Voilà, après c'est vrai, la personne précaire, elle a du mal à s'exprimer, parce qu'elle a trop peur de pas être crédible, parce qu'elle est au fond du trou. Quoi qu'elle dise, elle a l'impression de brasser du vent. Au début, on nous a trop fait ressentir qu'on est trop dans la galère pour arriver à comprendre quoi que ce soit. Et puis ça commence tôt. Moi, déjà, à l'école on croyait que j'étais un incapable.

Aujourd'hui, même si humainement je sais ce que je vau, il y a un blocage pour parler, je ne me le permets plus. Si c'est pour être encore jugé, je préfère encore ne rien dire. C'est sans fin en fait.

*Une posture professionnelle ancrée (par Salim Kheloufi, chercheur accompagnant)*

Pour nous professionnel-le-s, c'est difficile de sortir du schéma qui vient d'être présenté. Ça s'explique de par notre statut professionnel. On a le sentiment que la décision nous appartient du fait de notre place : « C'est moi qui vais avoir raison, mais je tends l'oreille quand même parce que je suis obligé, pour le respect, j'écoute par principe, mais sans réelle prise en compte. »



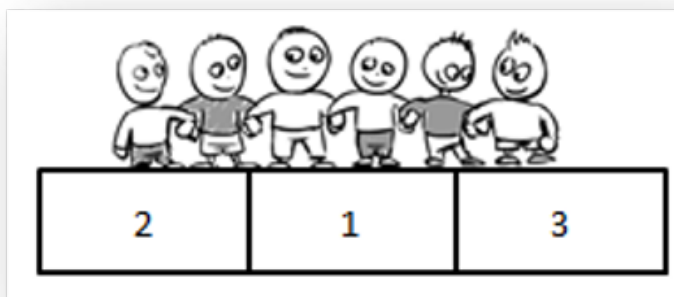
**Image 2** : Une posture professionnelle ancrée, 2019. Source : GRAS.

Et puis, c'est ce qu'on attend de nous, de savoir, de prendre des décisions. Quand je dis « on », c'est nous, c'est notre hiérarchie, les organismes financeurs, mais aussi les personnes elles-mêmes.

Mais c'est pas que à cause de notre statut professionnel. Des fois, quand les gens semblent savoir ce qui est bon pour eux, on écoute une première fois, et puis ça marche pas, ça les met eux en échec, et nous aussi en quelque sorte, alors à force, on préfère prendre les devants.

Après, y a pas que ça. Des fois, on répond pas à leurs demandes, souvent même, faute de temps, de moyens. On est toujours à répondre à l'urgence. Et puis, des fois, ben on peut en avoir juste marre, être négligent-e ou pas motivé-e, on est humain-e.

*Un sentiment d'horizontalité (par Brigitte Belle, chercheuse résidente)*



**Image 3** : Vers l'horizontalisation des savoirs, 2019. Source : GRAS.

Avec le GRAS, on sort de ce qui a été décrit jusque-là. Bien sûr, au début, il y avait une appréhension. Mais j'ai ressenti que personne ne se situait au-dessus de l'autre : tout le monde était au même niveau.

J'ai trouvé que dans le groupe, le statut des personnes n'intervenait pas, personne ne s'imposait. Il y a un réel respect de la parole, de la connaissance de l'autre. On a l'impression d'aller vers un but commun.

*Qu'est ce qui permet cela? (par Brigitte Belle, chercheuse résidente)*

Moi, c'est le thème du projet qui m'a donné envie de venir, je me suis sentie pleinement concernée, c'est proche de moi. J'aimerais qu'on trouve une solution. Parce que, moi, ce sujet, ça m'inquiète, ça m'inquiète parce que j'y ai pas pensé, j'ai signé un bail pour une pérennité. On est là en Pension de Famille, on a enfin pu poser nos valises. On se dit : « Ouf, on est arrivé-e, on peut s'investir ou se reconstruire, rebondir sur quelque chose de positif... ». Et là, on nous dit que c'est pas sûr, que ça peut poser problème si on vieillit là. Après, j'comprends, ça peut, par exemple, faire bondir les animateurs et les

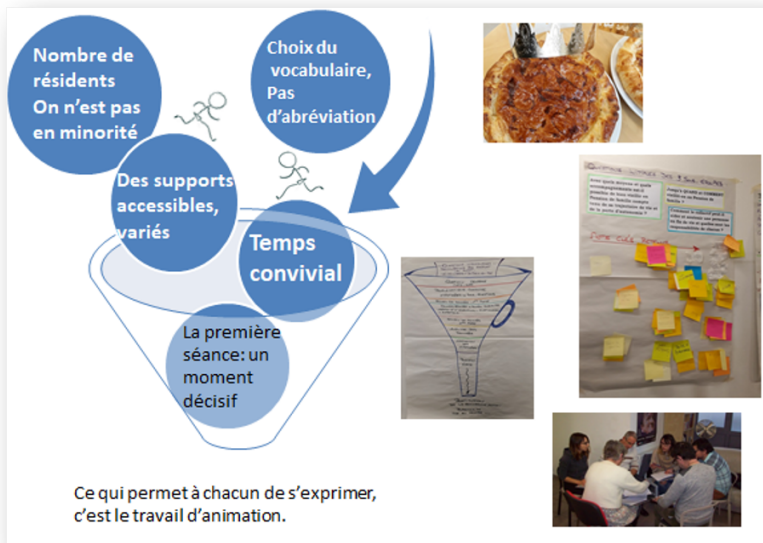


animatrices sur les activités proposées. Le GRAS, ça permet d'ouvrir, de créer un espace de dialogue entre nous et les équipes sur un sujet qu'on n'aborde pas sinon.

Moi, j'ai besoin de comprendre le pourquoi du comment, les difficultés des professionnel-le-s... J'aimerais qu'on trouve une solution où tout le monde y trouve son compte. Je veux mettre personne dehors, ni nous, ni les animateurs et animatrices.

Ce qui permet à chacun-e de s'exprimer, c'est le travail d'animation. Pour moi, une chose a été décisive, la façon dont s'est passée la première séance. J'ai vraiment été agréablement surprise par le déroulement. Comme dans tout regroupement, on arrive avec notre stress, notre dynamique, notre état d'esprit personnel. Le fait de commencer par des choses simples et conviviales qui nous relient au groupe, ça permet la création d'une cohésion, de se mettre dans de bonnes conditions pour se lancer dans la réflexion.

Une appréhension qu'on pouvait avoir, c'est qu'on pourrait ne pas comprendre. Mais on avait décidé dès le début qu'on évitait les abréviations, par exemple, ou les choses trop techniques qui nous auraient largué-e-s. Ça a été posé dès le début et c'est respecté. On prend le temps de bien nous expliquer. Et pour finir, c'est bien qu'il n'y ait pas qu'un ou deux résident-e-s. On ne se sent pas en minorité, ça aide aussi.



**Image 4** : Les leviers de la participation, 2019. Source : GRAS.

*Une prise de conscience (par Salim Kheloufi, chercheur accompagnant)*

Petit à petit, avec le GRAS, on sort des schémas qu'on connaît. Des fois, j'ai l'impression qu'on fait de la participation pour faire bonne image : « Ah oui, les personnes vont être vues, ça va être bien! ». C'est des injonctions qui nous viennent du haut, qui n'ont pas trop de sens. Là, c'est différent.

On a toujours la question de l'utilité à intégrer un groupe de travail. Je vois l'utilité de ce groupe. Je suis même surpris par la richesse de ces échanges. Le sujet, très pertinent, concerne tout le monde. C'est ce qui fait que ça marche, ça dépasse pour moi le simple cadre professionnel. Quand tu parles, tu parles de toi, pas juste de la personne qui anime. Ça a des répercussions sur le reste. On est assoiffé-e de savoir ce qu'on va devenir.

Le GRAS nous aide, il y a plus de respect, de par les règles qui ont été posées par le groupe, pour le groupe. Il n'y a pas de jugement. Dans d'autres contextes, des fois, quand les personnes parlent, c'est insupportable. Là, on accepte, on respecte les difficultés. C'est le cadre qui permet ça. J'ai l'impression qu'on a besoin d'un espace, de règles pour créer cette

horizontalité, cette participation, ça va pas de soi, c'est difficile au quotidien. Le GRAS m'a appris le respect, l'écoute, mais pas que. C'est avec les personnes que se construit le travail. On travaille pas pour elles comme on fait d'habitude pour leur confort et leur sécurité, mais bien avec elles.

Le GRAS nous apprend des choses sur le contenu, bien sûr, et la thématique du vieillissement, mais aussi sur la forme. C'est clair qu'on donne de nous. C'est une question de place : là, on se met à nu et on accepte de faire un pas de côté, on est tous et toutes au même niveau, tous et toutes chercheurs et chercheuses. On va jusqu'à se demander : mais pourquoi c'est moi qui le guide? Nous aussi on se laisse porter. Je pense que ça va faire bouger nos pratiques, nous apporter d'autres savoir-être. On apprend à s'écouter chacun-e dans sa difficulté. Finalement, il suffit de se donner le temps.

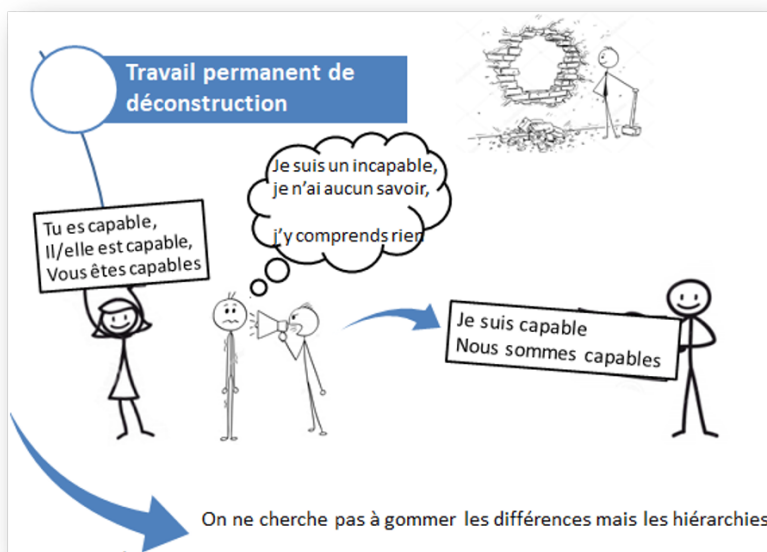
## **Un grand défi (par Charlotte Doubovetzky, chercheuse animatrice du groupe)**

De mon côté, le GRAS, c'est un vrai défi, de par le nombre global de personnes dans le groupe et le nombre de résident-e-s (qui représentent plus de la moitié des participant-e-s), et aussi de par le sujet puisque le vieillissement, la fin de vie sont encore tabous. C'est une première expérience pour moi d'animer un groupe comme ça et j'ai aussi du mal à me sentir à la hauteur et légitime.

Pour nous, animatrices, il y a un travail permanent de déconstruction et une fois de plus sur le fond et sur la forme. On l'a vu, il y a des choses du côté des résident-e-s comme du côté des professionnel-le-s qui sont ancré-e-s depuis longtemps et nous, on vient bousculer tout ça. Et c'est en permanence, parce que ce groupe, c'est trois heures par mois, et les participant-e-s sont plongé-e-s dans leur quotidien le reste du temps, donc à chaque fois, il y a des choses à réaffirmer. On voit vraiment une différence d'état d'esprit et de comportement entre le début et la fin des ateliers.

Après, on ne cherche pas à gommer les différences parce que ce sont elles qui amènent toute la richesse de ces rencontres. On veut, par contre, gommer les hiérarchies qui empêchent ces différences de s'exprimer, et que les personnes intègrent que tous les savoirs et toutes les places... se valent. Pour moi, il est là, tout l'enjeu de l'horizontalité. Cette idée rejoint celle

exprimée par Santos (2011) avec l'idée d'« écologie des savoirs » qui s'appuie sur le dialogue entre les différentes visions du monde, tout en rejetant des hiérarchies entre groupes sociaux créés par les systèmes d'oppression que sont le capitalisme, le patriarcat et le colonialisme.



**Image 5 :** L'importance du travail de déconstruction, 2019. Source : GRAS.

Brigitte parlait de temps, et c'est vrai que c'est la clé de ce travail. Pour trois heures d'atelier, il y a au moins une demi-journée de préparation (avec la création d'outils et de supports). On a vraiment le souci de s'adapter en permanence, de varier les supports pour que personne ne soit en difficulté. On n'a pas de programme pré-construit, ça s'élabore atelier par atelier avec les retours et les échanges des participant-e-s. Et en plus de ça, il y a vraiment du temps pour maintenir la mobilisation, envoyer des mails de rappel, faire du soutien au travail inter-atelier.

## Pour conclure (par Charlotte Doubovetzky, chercheuse animatrice du groupe)

Personne ne voulait avoir la lourde responsabilité de la conclusion, alors c'est moi qui vais le faire. Pour conclure, il me semble intéressant de faire un parallèle entre le travail que nous avons fait pour préparer ce colloque et ce qui s'est passé et continue à se passer dans le GRAS. Quand j'ai envoyé le dossier pour participer à ce colloque, j'y croyais honnêtement pas du tout, entre le sujet nébuleux, la plateforme de soumission de la communication quand même vraiment créée pour des chercheurs et chercheuses universitaires... C'était pas gagné.

Quand on a reçu la réponse, avant de confirmer notre participation, j'en ai parlé aux résident-e-s participant au GRAS en essayant de leur expliquer le sujet que j'avais moi-même que partiellement compris. Comme pour les ateliers du GRAS, j'avais essayé de préparer un support visuel, pour présenter les choses autrement, en prenant le temps.

Après avoir expliqué dans les grandes lignes ce que me semblaient être les injustices épistémiques, j'ai demandé à chaque personne si ça lui parlait, si c'était quelque chose qu'elles avaient vécu. D'abord, tout le monde m'a dit que « non ». Puis, au fil des échanges, quelqu'un a dit, « Mais c'est toi la mieux placée pour parler de trucs pareils, comment veux-tu que nous on puisse? » « Ah bon, et pourquoi tu penses ça? » « Ben, t'as une vision plus théorique, toi. Nous, résident-e-s... » « Justement, c'est exactement ça le sujet. Moi, j'ai – et encore – un peu de théorie, mais vous, vous avez autre chose, vos expériences, vos ressentis. » Et c'est de là qu'a commencé le travail de réflexion, tous et toutes ensemble, on a commencé à tirer un fil.

Et on voit bien, dans les propos qui ont été dits qu'il est question de concepts de « résignation acquise » (Morgan, 2013) ou encore « d'injustice de témoignage » (Fricker, 2007), pour ne citer que deux exemples. Mais que si on ne sait pas que ça existe, c'est beaucoup plus difficile d'en parler (Casper, 2012). C'est là, mais on ne sait pas quoi en faire sans pouvoir les nommer. Et tout l'enjeu de notre travail avec le GRAS, au-delà de trouver une réponse au vieillissement des personnes en pension de famille, c'est ça pour moi. C'est mettre des mots sur les choses, comprendre et faire comprendre que les expériences, les vécus, les émotions... C'est pas rien : c'est aussi

des savoirs, différents, mais des savoirs, qu'il faut simplement en permettre l'expression et la mobilisation et que pour ça, il faut une certaine symétrie, ou horizontalité dans la relation (Nussbaum, 2011).

## Bibliographie

- Casper, Marie-Claude. 2012. « Nommer... pour quelle(s) réalité(s)? », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2012/1 (n°87), 15-22. [doi.org/10.3917/lett.087.0015](https://doi.org/10.3917/lett.087.0015)
- Fricker, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice. Power and the Ethics of Knowing*. New York : Oxford University Press.
- Morgan, Theresa A. 2013. « Learned Helplessness », In: Gellman Marc D., Turner J. Rick (eds) *Encyclopedia of Behavioral Medicine*. Springer, New York, NY. [doi.org/10.1007/978-1-4419-1005-9\\_1201](https://doi.org/10.1007/978-1-4419-1005-9_1201).
- Nussbaum Martha. 2011. *Les émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXe siècle?*, Paris : Flammarion, « Climats ».
- Santos, Boaventura de Sousa. 2011. « Épistémologies du Sud », *Études rurales* 187, 21-50. [doi.org/10.4000/etudesrurales.9351](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9351)

## Pour en savoir plus sur les pensions de famille, le GRAS et le vieillissement

- Ada Amandine, Belle Brigitte, Canon Mélanie, Delacour Jacky, Doubovetzky Charlotte, Gacon Christian, Gentil Michel, Hennequin Adeline, Kheloufi Salim, Kirtsch Grégory, Lai Eric, Le Borgne Jean-Vincent, Moline Louis, Pintado Valérie, Saunier Annie, Testud Sylvie (2019). *Les vieux précaires, on en fait quoi? Bien vieillir et finir sa vie en pension de famille*, Recherche Action Participative menée entre novembre 2018 et octobre 2019. Rendu du rapport de recherche le 22 novembre 2019, 170 p. <https://ifts-asso.com/images/ERA/rapports-recherche/2019-11-precarite-vieillissement-Relais-Ozanam.pdf>
- Doubovetzky, Charlotte. 2016. *Vieillesse et Précarité : Représentations du vieillissement des personnes en situation de précarité et tactiques mises en place dans le quotidien. L'exemple des résidents d'une pension de famille*,

Master, Université Grenoble Alpes, Grenoble. <https://plateforme-vip.org/wp-content/uploads/2020/08/Vieillessement-et-Précarité-Représentations-du-vieillessement-des-personnes-en-situation-de-précarité-Charlotte-Doubovetzky.pdf>

Doubovetzky, Charlotte. 2020. « Le vieillissement inattendu - Enquête autour de l'accompagnement illimité en Pension de Famille », Working papers du Collectif SOIF (5). <https://fnarsra.files.wordpress.com/2020/03/working-paper-soif.pdf>





# 18. Quand l'analyse se fait à plusieurs voix. La co-auctorialité dans une recherche-action dans le secteur de l'aide alimentaire

LOTTE DAMHUIS ET ALEXIA SERRÉ

Ce chapitre s'appuie sur un projet de recherche-action appelé Solenprim (pour « solidarité en primeur(s) ») mené depuis trois ans dans le secteur bruxellois de l'aide alimentaire. C'est un projet financé par *Innoviris* – l'agence bruxelloise pour la recherche et l'innovation – dans le cadre d'un appel « co-create »<sup>1</sup>. Cet appel stipule que l'ensemble des personnes qui y participent – sociologues, travailleurs sociaux et travailleuses sociales, et personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire – soient considérées comme « chercheurs » et « chercheuses » du projet, et que les dispositifs mis en place doivent être « co-construits » collectivement. On se situe donc dans un contexte de co-production d'une recherche élaborée par des personnes aux statuts très différents.

Concrètement, l'objectif du projet est de penser et de monter des dispositifs alternatifs à l'aide alimentaire classique (colis alimentaires, restaurants sociaux, épiceries sociales) qui – malgré les besoins importants auxquels elle répond – fait l'objet de critiques. Les quatre projets mis sur pied par les personnes qui fréquentent les organismes partenaires, avec l'accompagnement de travailleurs sociaux et travailleuses sociales, sont : 1) un groupement d'achats collectifs qui a pour but de permettre à ses membres d'acquérir des produits à des coûts avantageux; 2) un projet de grainothèque, visant à permettre l'échange de graines à planter chez soi ou dans un potager collectif; 3) un service de prêt d'ustensiles de cuisine, de jardinage et de bricolage; et 4) des ateliers cuisines construits avec des bénéficiaires de colis alimentaires.

Les injustices épistémiques que nous traitons ici se rapportent à l'inégalité de crédit accordé aux idées, regards et analyses produites par certaines personnes au profit d'autres quand on veut valoriser des savoirs hétérogènes

dans certaines arènes, et en particulier lorsque l'on veut restituer les analyses co-produites en s'adressant au monde de la recherche. Plus précisément, et pour le dire de façon un peu caricaturale, ces inégalités interviennent lorsqu'est opérée *a priori* une hiérarchisation entre les savoirs des personnes « bénéficiaires de l'aide alimentaire », ceux des personnes œuvrant en tant que professionnelles et travailleuses sociales de première ligne, ainsi que ceux proposés par les sociologues investies dans le projet.

Le chapitre porte, d'une part, sur les formats que nous avons utilisés pour produire des données collectives et, d'autre part, sur ceux mobilisés pour garder des traces et rendre publiques les analyses à partir des expériences des différents participants et participantes aux projets.

## Ce que co-crée veut dire

Si notre parti-pris a été de rendre compte, en les valorisant, des savoirs des différent-e-s acteurs et actrices du projet, le défi était de trouver des formats qui permettent leur expression et anticipent l'enjeu de les rendre audibles. En effet, des travaux scientifiques montrent que ce n'est pas tant le contenu de ce qui est exprimé ou partagé par la personne qui peut être invalidé que le format ou certains codes par lesquels il est exprimé (Berger, 2008); le fait, par exemple, d'être sur le registre émotionnel, ou de parler de quelque chose qui paraît trop « personnel » ou « privé ».

Par ailleurs, il nous semble essentiel de tenir compte des ressources et des conditions dont chaque type d'acteur et d'actrice dispose pour contribuer à l'exercice de production des connaissances; alors que les sociologues-chercheuses disposent à la fois d'une formation ciblée, d'une socialisation préalable aux processus méthodologiques engagés, et – élément fondamental – d'un temps de travail salarié dédié à cette activité, les personnes impliquées en tant que citoyennes chercheuses sont, quant à elles, bien souvent sommées de co-produire et co-analyser des données de façon spontanée.

Si nous considérons que toutes les personnes sont *a priori* dotées d'une compétence critique et réflexive, des inégalités – contextuelles et sociologiques – entravent les possibilités de contribuer « à parts égales » au processus de co-construction de savoirs et à leur mise en forme. Derrière la question du choix des formats se pose donc la question de ce que « co-

construire » ou « co-crée » veut dire, et comment les différents savoirs – des différent-e-s participant-e-s ou « contributeurs et contributrices », comme les nomme Nicolas-Le Strat (2014) – y trouvent une place et y sont rendus visibles. Il y a dès lors, selon nous, des enjeux éthiques entourant la reconnaissance de la co-auctorialité.

## Enjeux éthiques et formats testés

On peut partir du postulat que toute activité de recherche en sciences (sociales dans notre cas) est fondamentalement collective. C'est une « activité-réseau » au sens que lui attribue le courant de la sociologie de la traduction. Dans les productions écrites ou orales universitaires, cette dimension collective est rarement rendue visible. Si, dans le cas d'une recherche-action « en co-création », la question de la reconnaissance de la pluralité des acteurs et actrices participant-e-s et de leurs savoirs est une activité centrale, elle se pose, ou devrait se poser (si on assume ce parti-pris éthique) plus largement, pour toute recherche.

Les différents formats testés dans le cadre de Solenprim nous ont amené-e-s à nous interroger sur les effets de co-auctorialité (Mekjian et Moreau, 2016) et, plus précisément, à nous demander à quelles conditions le fait de rendre visibles les plumes derrière une production collective participe-t-il d'une reconnaissance des savoirs et des expériences des contributeurs et contributrices?

Nous avons allié des méthodes d'enquête classiques en sociologie – observation et entretiens – à des moments d'analyse collective de trois types. Premièrement, des séances « locales » avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire, puis avec les travailleurs sociaux et travailleuses sociales. Il s'agissait, par exemple, en début de projet de répondre à la question : « Qu'est-ce que bien se nourrir veut dire? ». Deuxièmement, des séances transversales et croisées avec des représentant-e-s des participant-e-s à tous les projets. Et, troisièmement, un dispositif particulier de méthode d'analyse en groupe avec des professionnel-le-s du secteur de l'aide alimentaire, dont le principe est que les personnes décident elles-mêmes des enjeux qu'elles veulent traiter collectivement en partant de récits de situations vécues qu'elles ont elles-mêmes amenés (Franssen *et al.*, 2005).

Ces différents processus ont permis la production d'une analyse collective, dans laquelle les savoirs des un-e-s et des autres ont pu être exprimés. Si cette production de matériau collectif a permis de rendre compte des éventuelles divergences et convergences de regards et de représentations, elle ne visait pas (ou plus) à rendre compte de qui parle. En procédant ainsi, nous avons fait exister un nouvel « auteur collectif » regroupant les co-chercheuses et les co-chercheurs. Si on dépasse de la sorte la hiérarchisation des savoirs, cela se fait toutefois au prix de la perte des points de vue spécifiques et singuliers. Parallèlement, cela soulève la question des voix qui sont audibles ou valent quelque chose « à elles seules » et celles qui ne le sont qu'à la condition d'être mêlées à un collectif hybride.

En termes de mise en format et de publicisation, nous avons testé différents supports, dont : le rapport écrit classique (académique), qui est le plus généralement produit par les chercheuses et chercheurs. Dans celui-ci, nous produisons à la fois nos analyses sociologiques (sur la base d'une série de données produites) et nous nous faisons traductrices des analyses et regards des participant-e-s exprimés dans les moments d'analyse collective; le format vidéo, comprenant des entrevues filmées avec des travailleurs sociaux et travailleuses sociales impliqué-e-s dans le projet. Ce format permet notamment de contourner les difficultés liées à l'écriture, que ce soit le fait d'être à l'aise pour écrire ou la disponibilité que cela demande; un journal de bord écrit et en images relatant les moments d'analyse collective et ce qui en est ressorti. Ce format constitue un réel « objet intermédiaire » (Vinck, 1999) dans la mesure où il a été particulièrement utilisé, diffusé et mobilisé par les travailleurs sociaux et travailleuses sociales du projet; et le format oral des présentations des résultats lors d'un événement de clôture du projet.

Les membres du comité de pilotage, qui ont participé directement à l'élaboration de ces différents supports, ont mis en avant que ce qui permet de donner une place et une visibilité à une multitude de savoirs n'est pas tant un format en tant que tel, que leur pluralité ainsi que leur utilisation et leur diffusion dans une multiplicité d'arènes : « On a exploré une multitude d'outils et de formats et donc tout le monde peut, à un moment donné, y trouver son compte (...) C'est aussi dans les moments collectifs, durant lesquels des échanges ont eu lieu, à la fois intra groupes – si on peut dire ça – et intergroupes, que l'analyse collective peut se faire. » (Coordinateur, membre du comité de pilotage)

Par ailleurs, le format par lequel on restitue une analyse collective n'est peut-être pas l'indicateur le plus pertinent (ou en tout cas pas le seul) qui permette de rendre compte du caractère collectif d'une analyse. C'est qu'il existe une série de représentations autour des différents formats qui influent aussi sur la réception de ceux-ci. À titre illustratif, le financeur avait critiqué le premier rapport de recherche parce que seules les chercheuses sociologues étaient à la manœuvre puisque c'était elles qui tenaient la plume. Or, il y avait bien eu des processus collectifs de production d'analyse en amont dont ce rapport faisait, pour partie, état. *A contrario*, le format vidéo avait été perçu par l'ensemble des participant-e-s comme plus à même de faire entendre l'analyse « de toutes et tous », alors que dans ce cas, les chercheuses sociologues avaient réalisé des entretiens avec des personnes impliquées dans les différents projets et les avaient « fait parler » sur la base des questions proposées non pas par les participant-e-s interviewé-e-s mais bien par elles-mêmes. Cette façon de faire n'était donc pas si différente d'un entretien semi-directif classique.

## La piste du portfolio

Le portfolio est traditionnellement utilisé dans le milieu scolaire pour documenter le parcours d'éducation d'un-e élève, dans le milieu artistique comme outil de présentation de soi (et de ses travaux) et, récemment, sur le marché du travail comme support de promotion personnelle. Il nous paraît également possible de l'utiliser afin de montrer la dimension plurielle des savoirs produits dans le projet Solenprim. Concrètement, ce portfolio est composé d'un lien vers une émission radio, de fiches méthodologiques destinées à l'animation de temps de réflexion avec les professionnel-le-s du secteur, de fiches « retour d'expérience » des projets locaux développés, des carnets de bord qui restituent les moments d'analyse collective, d'un lien vers une exposition photographique et de fiches ressources sur les sources d'inspiration des pratiques d'alimentation durable<sup>2</sup>. La pertinence de cet outil est qu'il peut se lire et être utilisé de façons diverses, puisqu'il est composé d'une pluralité d'« objets intermédiaires » à mobiliser ensemble ou isolément, qui peuvent être appropriés par des acteurs et actrices différent-e-s dans différentes arènes, en restant cohérents avec le sens que chacun veut y mettre.

En fin de projet, nous demeurons avec des questions et des nœuds sur ces enjeux de formats et de processus de reconnaissance des savoirs multiples. Le projet Solenprim a permis aux personnes impliquées de faire un double pas de côté. Du côté des travailleurs sociaux et travailleuses sociales, ils et elles testent des façons de faire leur travail différemment, en considérant qu'ils et elles ne sont pas là pour proposer un service, mais pour accompagner une démarche de création, par les bénéficiaires, d'un projet lié à l'accès à l'alimentation. Du côté des chercheuses sociologues, nous avons questionné notre rôle, en considérant qu'il ne s'agit pas seulement d'être dans une démarche d'analyse compréhensive, mais aussi de créer des espaces de production d'analyse, et de réfléchir aux moyens de les traduire en traces plurielles.

Ces pas de côté se font à tâtons, et font bouger les lignes d'une série de représentations concernant les rôles de chacun-e. Des tensions et des questionnements demeurent toutefois. Dans une forme d'autocritique, on peut dire que malgré la bonne volonté d'inclure la pluralité des savoirs, nous échappons difficilement au fait qu'à travers ce projet, nous mettons les gens à contribution d'une question qui n'est peut-être pas la leur. En effet, nous maintenons une forme de mainmise sur les productions qui en sont issues. Cet enjeu se rapporte aussi à l'ambivalence entre émancipation et activation des personnes, qui renvoie elle-même à une tension plus générale dans le travail social.

En lien avec cet enjeu, se pose aussi la question du travail de « traduction » qui consiste, au sens sociologique, à établir un lien entre des activités hétérogènes pour rendre un réseau d'activités intelligible. Doit-on s'assurer de traduire les savoirs généralement moins valorisés et les mettre en forme, les « réécrire », de façon à ce qu'ils puissent entrer dans un format audible? Ou faut-il les livrer tels quels et plutôt travailler sur la réception de ces contenus? Quel regard porter sur le travail de préparation que nous avons réalisé avec les participant-e-s au projet en vue de leur future prise de parole en public dans le cadre de l'évènement de clôture de Solenprim? Finalement, ne participe-t-on pas à reproduire les inégalités épistémiques, à force de vouloir mettre en forme les contributions plurielles dans les standards d'une certaine arène en particulier?

Et, enfin, ne gagnerait-on pas à considérer la co-auctorialité à partir de son potentiel performatif plutôt que de la voir comme un aboutissement qui se réaliserait dans les étapes finales d'une recherche? Les divers formats de restitution des connaissances que nous avons testés méritent d'être vus

comme des « dispositifs de subjectivation » (Agamben, 2007), au sens où il n'est de sujets qu'au travers des dispositifs qui les définissent comme tels. Dans cette perspective, le dispositif est l'endroit où se réalise ce que l'on croit simplement constater, à savoir, dans notre cas, que des co-chercheurs et co-chercheuses aux savoirs hétérogènes ont produit ensemble une recherche-action participative. En d'autres termes, la co-auctorialité est peut-être – c'est notre hypothèse – ce qui permet aux personnes « co-chercheuses » d'être reconnues, et donc de se définir, comme telles, qu'elles soient citoyennes, praticiennes ou sociologues, et non l'inverse.

## Bibliographie

- Agamben, Giorgio. 2007. *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris : Rivages.
- Berger, Mathieu. 2008. « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes ». *Tracés. Revue de Sciences humaines* (15), en ligne. <http://journals.openedition.org/traces/773>.
- Franssen, Abraham; Chaumont, Jean-Marc et Van Campenhoudt, Luc, 2005, *La méthode d'analyse en groupe*, Paris : Dunod.
- Mekdjian, Sarah et Moreau, Marie. 2016. « Re-dessiner l'expérience. Art, science et conditions migratoires ». *AntiAtlas Journal* 1 (1), en ligne. <https://www.antiatlas-journal.net/01-mekdjian-moreau-re-dessiner-l-experience-art-science-et-conditions-migratoires/>.
- Nicolas-Le Strat, Pascal. 2014. *Une sociologie des activités créatives-intellectuelles*. Sainte-Gemme : Presses Universitaires de Sainte Gemme.
- Vinck, Dominique. 1999. « Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales ». *Revue française de sociologie*, 40(2), 385-414.

## Notes

1. <https://www.cocreate.brussels/a-propos-de-laction-co-create/>
2. <https://solenprim.com/rapport-final-portfolio-solenprim/>





# 19. Précarisation alimentaire à Barcelone et injustices épistémiques. Utilité sociale de la recherche et recours aux méthodologies participatives

PAULA DURÁN MONFORT, ARACELI MUÑOZ GARCIA, MARTA LLOBET-ESTANY ET CLAUDIA ROCÍO MAGAÑA GONZÁLEZ

Nous présentons dans cet article une recherche démarrée en 2015, dans le but de découvrir les effets de la crise sur toutes les dimensions du bien-être (McAll, Fournier et Godrie, 2014) de différents groupes vulnérables tels que les familles monoparentales, les familles migrantes et les personnes âgées de deux quartiers de Barcelone, en tenant en compte de la manière dont cette conjoncture économique a été à l'origine de processus d'exclusion sociale.

L'alimentation occupe une place centrale dans la vie des gens (McAll *et al.*, 2015, 28). Pour cette raison, nous souhaitons aborder autant les stratégies que les individus développent pour faire face aux effets de la crise, qu'identifier les réponses, les dispositifs ainsi que les pratiques à l'œuvre dans la ville ou surgissant dans ce contexte pour répondre aux inégalités en matière d'alimentation (Muñoz, Durán, Magaña et Llobet, 2019).

Ce projet est développé par l'Équipe de recherche sur l'alimentation dans des contextes de vulnérabilité de l'Université de Barcelone<sup>1</sup>, en Espagne, en collaboration avec le CREMIS<sup>2</sup>, au Québec, qui coordonne le projet, l'Université de Sienne en Italie, l'École Supérieure de Praxis Sociale de Mulhouse, en France, et la Fédération des Services sociaux de Bruxelles en Belgique. C'est par conséquent une étude comparative qui implique différents institutions et pays. À Barcelone, cette étude a fait émerger une demande de la part des personnes concernées par rapport aux connaissances générées et à la manière dont les résultats de cette recherche pourraient avoir une incidence et améliorer leur vie. Cette revendication, que s'est produite au cours de la deuxième étape de recherche, a bouleversé

la proposition méthodologique initiale et fait que les questions du *pourquoi* de cette recherche et du *pour qui* elle est effectuée ont pris une pertinence centrale.

Nous n'étions pas intéressées à produire des connaissances qui resteraient exclusivement dans le domaine académique ou qui seraient réduites au débat avec des collègues dans le cadre de congrès ou de journées, même si nous pensons évidemment que cela constitue aussi un objectif légitime dans le cadre de la science. Nous souhaitons éviter que ces connaissances sociales « soient dépeuplées de monde » ou « désertées de société », selon les expressions de Borsani et Quintero (2014, 15). C'est pour cette raison que nous voulions envisager la production de connaissances engagée avec les individus (Hale, 2011), générer un savoir qui aurait une application et pourrait renforcer des processus d'autonomie en situation de vulnérabilité ou d'exclusion. Cela impliquait d'explicitier que le processus de recherche se développe dans « un espace particulier de la structure sociale » (Guasch, 2019, 8) et que c'était depuis ce lieu que nous produisions les connaissances sur la précarisation alimentaire à Barcelone. Cette manière d'envisager les choses a permis, par conséquent, de transcender la neutralité traditionnellement défendue par les sciences sociales pour dessiner des alternatives permettant la transformation sociale (Freire, 2002; Fals Borda, 2015; Walsh, 2013).

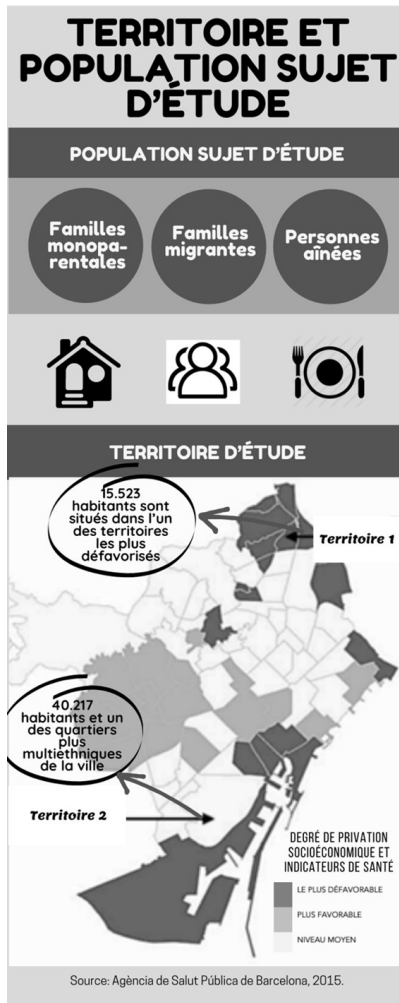
Pour ce faire, nous envisagions d'identifier, de manière critique, les formes de production de connaissances ainsi que les pratiques d'intervention qui, du fait de leur institutionnalisation, étouffent les voix des individus, subalternisent leurs positions et produisent, en définitive, des injustices épistémiques (Fricker, 2007), comme nous le traitons dans l'article. Cela demandait donc de se déplacer vers d'autres espaces permettant non seulement la reconnaissance des individus et de leurs manières de voir et de vivre la réalité, mais aussi la co-construction d'un savoir pluriel sur le fait alimentaire à Barcelone à partir de l'utilisation de méthodes participatives.

Ce chapitre présente la réflexion de l'équipe de recherche sur le déroulement même de la recherche. Pour ce faire, nous présentons dans la prochaine partie notre proposition méthodologique, pour aborder ensuite le développement des étapes de la recherche dans les trois parties suivantes. Grâce à l'explication de ces phases de la recherche, nous tentons de démontrer les intérêts, les préoccupations ainsi que les nécessités qui ont petit à petit émergé autour de l'alimentation, essentiellement centrées sur le vécu de la précarisation et de l'aide apportée. Parallèlement, nous

présentons ces discours en dialogue avec la théorie, car l'« épistémologie de l'ignorance»<sup>3</sup> nous permet de comprendre l'importance que les dimensions ontologique et épistémologique ont dans la légitimation des inégalités sociales (Godrie et Dos Santos, 2017), en même temps qu'elle propose de reconnaître les résistances ainsi que les savoirs de l'expérience qui émergent dans la lutte quotidienne contre la précarisation (Tuana, 2006; Sullivan et Tuana, 2007).

## Repenser la recherche en questionnant la méthodologie

La méthodologie utilisée au fil de la recherche a été principalement qualitative, afin de pouvoir considérer les significations subjectives que les individus ou les groupes accordent à la réalité qui les entoure, en tenant compte des situations vécues par leurs membres dans toute leur complexité (Creswell, 2009, 4), ce qui a entraîné l'utilisation de différentes techniques dans les deux territoires de Barcelone (Illustrations 1, 2 et 3).



**Illustration 1.** Territoire et population sujets de l'étude. Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables à partir de l'Agència de Salut Pública de Barcelona (2015), sous licence CC-BY.

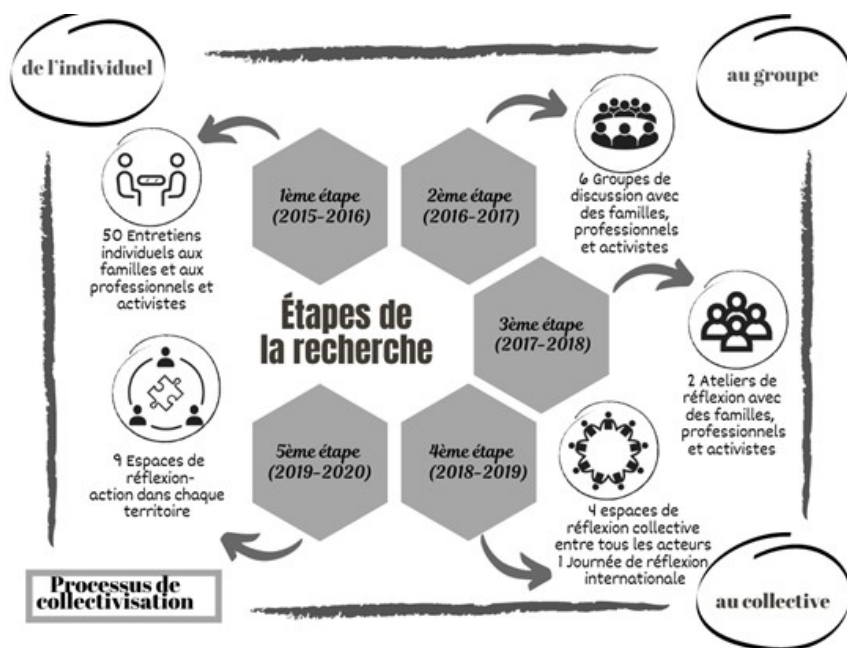
Le récit individuel sur la précarisation alimentaire a émergé dans une première étape (2015-2016) à partir des entretiens individuels réalisés avec les familles sur les thèmes suivants : la place de l'alimentation dans leur vie,

les stratégies développées et, surtout, les effets que l'aide alimentaire a eus sur leur bien-être<sup>4</sup>. Nous avons aussi interrogé des professionnel-le-s ainsi que des activistes qui ont évalué la pratique, de même que l'intervention menée à terme dans le cadre de leurs organisations, afin de faire face à la situation de précarisation alimentaire de la population.

Au cours de la deuxième étape (2016-2017), nous avons organisé des groupes de discussion dans chaque territoire avec des professionnel-le-s ainsi que des activistes, des familles monoparentales et immigrantes, et des personnes âgées. Cela a permis l'émergence d'un récit de groupe construit à partir de « conversations biographiques » (Tejero, Iannitelli et Torrebadella, 2016, 213). Dans le cas des personnes professionnelles et des activistes, ces groupes se sont centrés sur les limites de la pratique développée et les défis dans le cadre de l'aide alimentaire, alors que, dans le cas des familles, les thèmes de préoccupation et de débat étaient les difficultés économiques et la réception de l'aide. Cet espace a permis de partager une diversité d'expériences et a favorisé l'émergence d'un ensemble de voix qui ont permis de tisser les multiples significations qui existent sur la vie quotidienne et l'alimentation.

La conversation a permis, ensuite, dans le cas des familles, de passer du « sur nous-mêmes nous ne disons rien » au « sur nous-mêmes nous parlons » (Bolivar, 2002, 2), qui fait référence au tournant herméneutique revendiquant l'interprétation que les sujets donnent de leur propre vie. Ces personnes deviennent, par conséquent, « des producteurs plus que des consommateurs, des interprètes davantage que des reproducteurs d'archives » (García Roca, 2004, 11).

Et c'est dans cette deuxième étape que les préoccupations pour l'applicabilité de la recherche ont émergé à l'initiative des personnes qui souhaitaient transformer les hiérarchies et les lacunes vécues dans le circuit assistantiel d'aide (Amaré et Valran, 2017). Ce moment a constitué un point d'inflexion important dans la recherche, qui a permis de nous interroger dans un premier temps sur son utilité sociale : à quoi la recherche que nous sommes en train de faire sert-elle? Est-il légitime de considérer uniquement comme objectif la production de connaissances sur la situation de précarisation alimentaire à Barcelone? Ce savoir doit-il rejaillir sur la vie des personnes comme elles l'envisagent? Doit-il transformer les inégalités et, si oui, de quelle manière?



**Illustration 2.** Étapes de la recherche (1/2). Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

Ces questions, ainsi que d'autres, sur le type de recherche que nous étions en train de réaliser, ont stimulé le processus de réflexion à partir des expériences vécues dans les groupes de discussion. Il apparaissait clairement que si l'on voulait que la recherche réponde aux nécessités, aux inquiétudes et aux expériences des gens qui souffrent d'un processus de précarisation alimentaire, nous devons rompre avec la prémisse selon laquelle il est possible d'étudier la réalité sans considérer les individus qui vivent cette réalité. Pour ce faire, l'insécurité alimentaire devait donc être repensée depuis tous les lieux et considérer toutes les expériences subjectives de toutes les personnes (Bellot et Rivard 2013, 107), avec une place prépondérante accordée à celles qui souffrent d'une situation de précarisation alimentaire.

Envisager la perspective expérientielle supposait non seulement de reconnaître la pluralité de savoirs, mais également de « produire une véritable transformation du processus même de la recherche » (Godrie, 2017, 107). Pour ce faire, il a été nécessaire de rechercher des formats

méthodologiques participatifs, afin de rompre avec les hiérarchies traditionnellement établies entre chercheurs et chercheuses, professionnel-le-s et personnes converties en objets d'étude ou d'intervention.

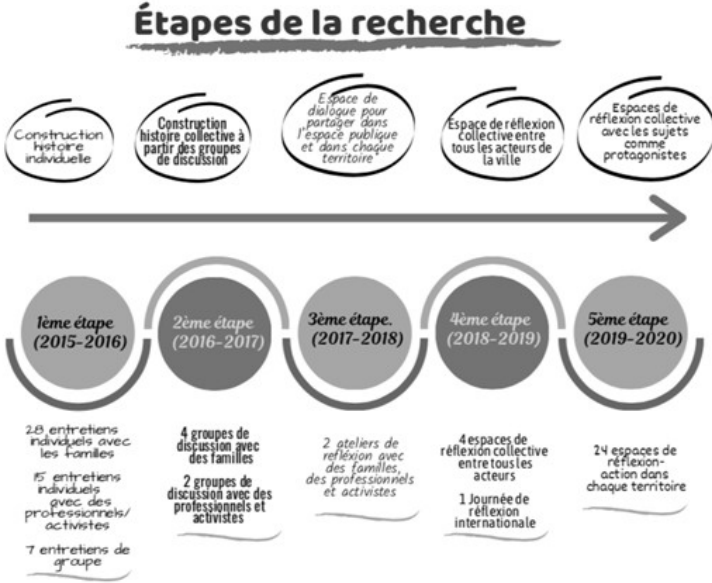
Nous avons choisi la proposition méthodologique de la recherche-action participative, puisqu'elle permettait de renforcer une perspective transformatrice des discours et des relations de pouvoir existant à partir de la reconnaissance des groupes vulnérables et de leurs savoirs (Bellot et Rivard, 2013). Ce choix visait à modifier les structures qui privilégient certaines formes de production de connaissances à partir de la collaboration entre les méthodes et les théories des chercheurs et chercheuses et les connaissances locales (Schensul, Berg et Williamson 2008, 103). Et cela permettait, comme nous le pensions, la co-construction de la recherche, du savoir produit et de la réalité alimentaire afin d'améliorer les conditions de vie de la communauté (Anadón et Couture, 2007, 3; Anadón et Savoie-Zajc, 2007, 27).

Dans cette perspective, nous avons envisagé les phases successives de la recherche afin de créer des espaces de réflexion collective permettant la rencontre entre les familles monoparentales et immigrantes, les personnes âgées, les professionnel-le-s, les activistes, et les personnes impliquées à titre d'étudiantes-chercheuses et d'enseignantes-chercheuses, afin de converser dans l'espace public sur les inégalités en matière d'alimentation. Dans la troisième étape (2016-2017), nous avons réalisé un atelier dans chacun des quartiers; dans la quatrième étape (2018-2019), en revanche, notre proposition visait la ville de Barcelone<sup>5</sup>.

Cette question est importante parce que, comme le mentionnent Godrie *et al.*, la participation citoyenne à la recherche devient effective à travers de la création d'espaces du domaine public dans lesquels les individus en situation de vulnérabilité ou d'exclusion sociale, qui sont habituellement réduits au silence, peuvent « prendre la parole et être écoutés » (2018, 5). Ainsi, nous avons organisé différentes tables de dialogue auxquelles ont participé conjointement toutes les personnes, ce qui a permis de reconnaître leurs vécus et leurs savoirs, afin de construire une réflexion horizontale autour des conceptions de l'alimentation, des stratégies d'action face à la crise, de l'aide alimentaire ou de l'effet des réponses sur le bien-être des personnes, en revendiquant avant tout la nécessité de repenser les inégalités depuis la diversité des lieux qu'habitent les personnes.

Ce passage de la réflexion à l'action a entraîné, à son tour, de nouveaux processus de réflexion grâce à la création, dans la cinquième étape de la

recherche (2019-2020), d'un groupe de réflexion-action dans chaque territoire, dans le but de faire des propositions de changement pour atteindre une plus grande autonomie alimentaire et un impact au niveau communautaire<sup>6</sup>. Nous présentons, ci-dessous, le développement du processus de réflexion qui s'est produit au cours des quatre premières étapes de la recherche.



**Illustration 3.** Étapes de la recherche (2/2). Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

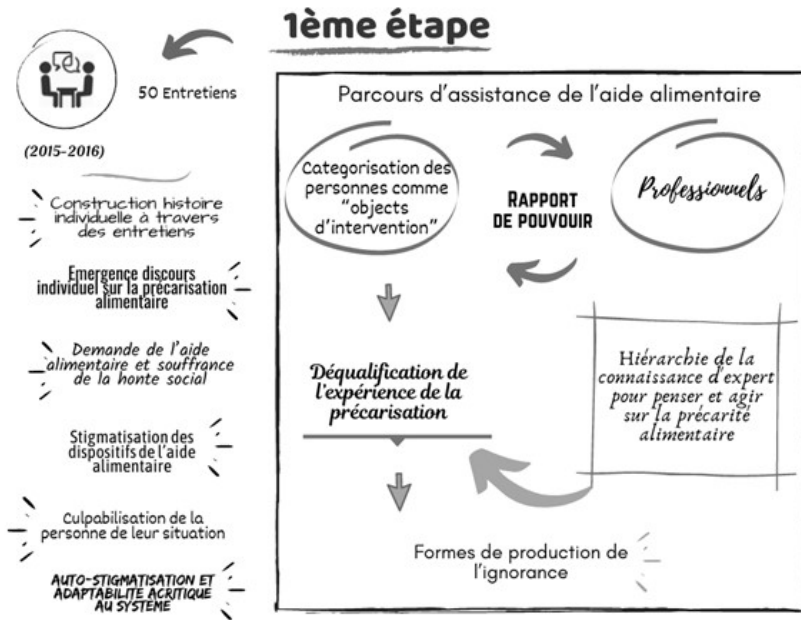
## Individualisation du fait alimentaire et production de l'ignorance

La réalisation d'entretiens individuels dans la première étape de la recherche a permis l'émergence d'un discours individuel (illustration 4) qui exprimait surtout la honte sociale que vivent les personnes quand elles se rendent à une banque alimentaire, récupèrent le panier ou achètent des aliments avec une carte à points, car cela implique la reconnaissance publique de leur situation de précarisation alimentaire (Sales et Marcos,



2014, 176), comme le montrent les récits ci-dessous : « On m'a donné une carte pour que j'aille là-bas. [...] J'avais très honte, je pleurais. [...] C'est ça, une grande honte. (Femme, 73 ans, personne âgée) » et :

Le pire, parce que j'ai un tremblement dans tout le corps... une honte. Ce n'est pas une honte d'aller demander [...], mais que quelqu'un doive me donner à manger parce que je ne trouve pas d'emploi. [...] Dans ces endroits-là, pour t'aider, on doit connaître le problème réel et pour savoir le problème on doit raconter de bien avant que l'on soit dans la situation pour qu'on comprenne l'histoire. [...] je n'aime pas non plus le raconter pour que... qu'on m'humilie encore davantage. Tu comprends? (Femme, 38 ans, famille monoparentale)



**Illustration 4.** Première étape de la recherche. Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

Ce sentiment de honte a un impact très important sur le bien-être des gens en raison de la stigmatisation sociale des réponses d'aide alimentaire (Sales et Marcos, 2014, 176). Ces dispositifs rendent visible dans la sphère

publique la réalité de la faim (González, 2014) qui, vue comme un problème, n'est pas envisagée dans le cadre d'une analyse globale des inégalités sociales. Pire, la faim produit la culpabilisation des personnes qui deviennent alors responsables des situations qu'elles vivent (Pomar et Tendero, 2015, 25), comme le relèvent plusieurs interviewé-e-s, professionnel-le-s et activistes.

C'est ce que reflète la considération moralisante qui classe les comportements comme non-adéquats, non-souhaitables ou déviants pour un contexte déterminé (Garrow et Hasenfeld, 2017, 4) et rend la population incapable de combler ses besoins, d'interpréter et organiser la réalité sociale dans laquelle elle vit, comme le mentionne McLaughlin (2010, 1103). C'est ce qui favorise le fait que les personnes intériorisent cette représentation, en viennent à se stigmatiser elles-mêmes (Middleton *et al.*, 2018) et à penser à elles-mêmes comme à des personnes ratées qui ne peuvent pas subvenir aux besoins de leur famille. Une des raisons à cela est que la valeur et l'estime de soi se mesurent en termes de capacité à être indépendant-e-s (Caplan, 2016, 7-8) : « E1 – Mais, demander de l'aide n'est pas non plus un droit en tant que citoyen? P1 – Si, c'est un droit, mais ça te donne un peu de... parce que ça touche ton ego, l'estime de soi. Devoir demander de l'aide... bien que ce soit un droit, mais ça te fait te sentir mal, parce que ça te fait te sentir comme une charge. » (Femme, 44 ans, famille immigrante)

Cette considération de la précarisation alimentaire se reflète dans le circuit de l'aide alimentaire, qui considère les individus bénéficiaires de cette aide comme étant une situation-problème (García Roca, 2007, 40-42). Ce mécanisme de représentation totalise l'identité des individus sur la base de la carence, alors que les éléments qui les identifient sont multiples, tout en légitimant l'intervention de certaines institutions comme une nécessité. Cette catégorisation sociale a tendance à reproduire les discours institutionnels qui justifient la conception tutélaire des pouvoirs publics (Donzelot, 2008, 29), ce qui limite l'autonomie des individus n'ayant pas le pouvoir de décision dans le cadre de l'intervention, que ce soit dans un cadre professionnel ou de bénévolat. Elle favorise aussi la position de faiblesse des sujets qui ne se positionnent plus dans une perspective de droit puisque réduit-e-s à de simples « objets d'intervention » :

On vous donne des points. Comme on est, moi et mes deux enfants, non... si vous êtes 30 ou... 50 points, je ne sais pas... en réalité, c'est peu de chose, non? Parce qu'ensuite, ils te disent : « une bouteille d'huile : deux points. » Mais en réalité tu n'as rien... et tu prends.

Je pensais que c'était comme ça, comme si c'était un supermarché, mais non. Vous allez avec une personne qui vous accompagne et qui vous dit ce que vous pouvez prendre et ce que vous ne pouvez pas prendre. (Femme, 39 ans, famille monoparentale)

Cette catégorisation légitime aussi, dans une perspective assistantielle, l'exercice du contrôle social de la part des professionnel-le-s, la durée de celui-ci et son éventuel renouvellement. La concession d'une prestation n'est donc pas envisagée dans une optique de droit, mais comme un acte de charité qui reproduit des formes de pouvoir sur les individus en situation de pauvreté (Cary et Roi, 2013). Cette perspective favorise, à son tour, le fait que les personnes n'ont pas le sentiment qu'elles méritent l'aide qu'elles reçoivent (Reutter *et al.*, 2009); et cette vision renforce l'adaptabilité à un système qui n'est pas questionné et qui existe pour affronter même les inégalités sociales qu'il perpétue :

Non, c'est que réellement, dans mon pays, je n'étais pas habitué à ça. Et ici non plus, jamais je n'ai pensé que j'allais devenir comme ça, un peu lessivé et sans travail. Vraiment! Et alors ça a été un coup pour moi, hein! Alors j'avais... honte de venir avec le chariot des courses ici sans le mériter, et pouvoir le mériter, non? Alors c'est pour ça que j'ai eu un peu honte, mais après je me suis petit à petit adapté, je regardais les gens et après, et ça de travailler là-bas, par exemple. (Homme, 67 ans, aîné).

Enfin, cette hiérarchie se reproduit à son tour dans l'accès à la définition et à l'analyse de la précarisation alimentaire, car le seul cadrage considéré comme valable est celui qui est réalisé par les expert-e-s (McAll, 2017; Chambers, 1995). Il en résulte une inégalité épistémique (Godrie et Dos Santos, 2017) qui se traduit par la disqualification du savoir de l'expérience et, dans le même temps, l'invisibilisation des formes d'organisation domestique ou des stratégies individuelles que développent les individus dans leur lutte quotidienne face à la précarisation. Ce processus est illustré dans le récit suivant qui témoigne de la désinformation et du manque d'habitude des individus qui sollicitent de l'aide alimentaire :

Il y a beaucoup de désinformation sur la nutrition. Et pas seulement dans la population immigrée, mais aussi dans la population autochtone. Des concepts de base de nutrition que l'on devrait

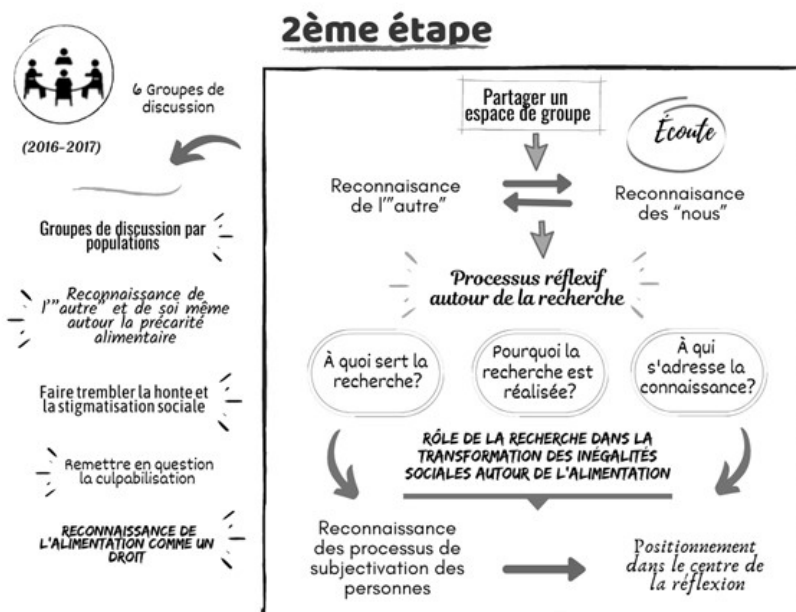
apprendre à l'école, on ne les connaît pas. Je crois que la malnutrition est due à la désinformation qu'il y a. Et aussi à la surinformation. [...]. Évidemment, il y a des familles qui n'ont pas les moyens et il y a un problème économique, mais je crois que le plus important, c'est le problème de la désinformation. (Professionnel ou activiste, secteur public)

Lorsque les savoirs expérientiels et quotidiens que possèdent les individus en situation de précarisation ne sont pas reconnus, il se produit une injustice épistémique au sens de Fricker (2007, 4). Cette situation a pour effet de sous-estimer la crédibilité de ces personnes auprès d'autrui et d'affecter négativement leur reconnaissance en tant que détentrices de connaissances et créatrices de sens. Medina (2017, 49) utilise quant à lui le concept de « mort herméneutique », pour faire référence aux formes extrêmes d'injustice qui se produisent lorsque l'on empêche la participation des personnes à ces pratiques, qu'on leur dénie la possibilité d'avoir une voix et d'être écoutées dans leurs propres termes.

Ce contexte privilégie, par conséquent, le discours institutionnel ainsi que le savoir expert, dès lors légitimé, qui détermine l'intervention dans la situation de précarisation alimentaire. Cependant, les résultats de la recherche montrent comment le modèle assistantiel favorise l'itinérance des individus dans les différentes ressources, en présentant les aides de manière fragmentée et en n'envisageant que la question alimentaire sans aborder la globalité de l'individu et les différentes dimensions de son bien-être. Ce contexte est, par conséquent, à l'origine de la dépendance institutionnelle des personnes (Paugam, 2007, 101).

## **Nous connaître et nous reconnaître dans le récit partagé**

Les discours qui ont émergé de manière individuelle dans la première étape sont devenus des dialogues de groupe dans une deuxième phase (2016-2017) (illustration 5). Les groupes de discussion ont permis l'ouverture d'espaces où les participants ont pu échanger leur vécu autour de l'alimentation, selon les différentes réalités des familles monoparentales et immigrantes, des personnes âgées et des professionnel-le-s et activistes.



**Illustration 5.** Deuxième étape de la recherche. Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

Dans le cas des familles, les échanges sont référence à un processus de silenciation auquel elles se sentent soumises face à l'inexistence d'espaces où partager les situations qu'elles affrontent, les préoccupations autour de l'alimentation et les défis qu'elles doivent dépasser dans le cadre d'un contexte institutionnel qui ne reconnaît pas ce qu'elles peuvent apporter grâce à leur expérience quotidienne. Il en résulte que la situation de précarisation alimentaire est vécue dans le domaine privé et de manière individuelle :

P1 – J'aimerais aussi que nous ayons le soutien pour pouvoir dire les problèmes que nous avons, de quoi nous avons besoin et pouvoir dire, si quelqu'un sait, de quelle manière ils peuvent nous aider, parce que nous-mêmes, comme nous-mêmes nous connaissons très bien les problèmes par lesquels nous passons... mais jusqu'à maintenant je

n'ai jamais rencontré cette possibilité de dire où, de quelle manière, comment, où [...] nous pouvons partager ce dont nous avons besoin [...].

D1 – Il faut ce canal pour pouvoir exprimer ça?

P1 – Oui, je crois que si, pour pouvoir dire qui nous sommes, par où on passe... surtout si ça pouvait aider pour résoudre les situations que nous avons... (Groupe de discussion, familles monoparentales et immigrantes)

Cet espace de groupe, que nous développons dans le cadre de la recherche, a permis dans le cas des familles de partager le vécu de la crise, les difficultés pour s'alimenter et l'effet que les réponses ont sur leur bien-être. Dans ce contexte, l'« écoute [...] est devenue une forme de solidarité » (Guha, 2002, 27) envers les gens qui participent au dialogue et a permis l'émergence d'une pluralité de voix dans lesquelles les individus ont pu reconnaître leur situation dans le récit de l'« autre », comme le reflète l'extrait ci-dessous :

P2 – Si tu peux le voir à des degrés différents, mais on est tous comme ça, chacun d'entre nous porte sa charge, chacun a son plus [...]. Alors, réellement je l'apprécie beaucoup [...] mais c'est la première fois que... depuis que je suis ici avec des gens de différentes nationalités et que je parle de la même chose, que nous pouvons parler de quelque chose qui... nous arrive en particulier et que ça me paraît très bien, euh... pour moi que ça...

P1 – Moi, la vérité, c'est que je n'ai pas l'habitude de parler de mes problèmes [...] (Groupe de discussion, familles monoparentales et immigrantes)

Le groupe de discussion a alors permis de construire un récit de groupe qui mêle les multiples sens que suscite le vécu de la précarisation alimentaire et qui bouscule aussi la honte que produit la demande d'aide, comme le montre le dialogue que nous présentons ci-dessous. Celui-ci a permis d'ébaucher de petites « brèches dans les murs » (McAll, 2017, 90) qui soutiennent la stigmatisation autour de la pauvreté. Le caractère naturel des difficultés autour de l'alimentation ou de l'expérience de l'aide alimentaire se construit progressivement dans le cadre du groupe et permet de déconstruire l'individualisation de cette situation. Dès lors que les difficultés émergent comme une réalité partagée, la culpabilisation vécue par les

individus est remise en question. Parallèlement, cela permet aussi de comprendre, dans le cadre de la conversation, comment l'inégalité répond à des facteurs structurels :

Nous avons le droit : « Est-ce que nous savons que nous avons le droit? » Oui, mais, notre droit est respecté? Ah, là, c'est le thème. Que du point de vue du... nous pouvons... faire respecter ce droit et pas comme nous le disions... nous, les vieux sinon... le droit que l'enfant ait l'alimentation adéquate, pas vraiment parfaite, mais... une alimentation parfaite, je crois que dans aucune... ce n'est pas le cas aujourd'hui dans aucune maison, mais... adéquate. (Groupe de discussion, familles monoparentales et immigrantes)

La souffrance est alors réélaborée comme une forme de résistance pour questionner, dans une perspective critique, non seulement la reconnaissance de l'alimentation comme un droit, ce qui était envisagé dès la première étape, mais aussi comme une rupture entre sa présence dans le discours institutionnel et son absence dans les faits. Cette résistance apparaît dans ce dialogue :

D1 – Que pensez-vous de... l'alimentation? Nous pensons... euh... nous réfléchissons sur ça comme étant un droit, à nous, en tant qu'individus et comme citoyens?

P1 – C'est que c'est un droit de s'alimenter. Si on ne s'alimente pas... on n'est même pas en bonne santé... on ne peut pas travailler, et si on des enfants, on ne peut même pas... je ne sais pas... pour moi c'est une base très importante.

P2 – Cette réflexion est super... bonne, mais... voyons, [vous pensez que] ça marchera? Jamais.

P3 – Jamais. (Groupe de discussion, familles monoparentales et immigrantes)

Ce processus de réflexion, réalisé en rapport avec l'aide alimentaire ou l'impact dans leurs vies de l'évaluation par des professionnel-l-es de leurs besoins, s'est alors déplacé dans le contexte de la recherche. Ainsi, l'importance de la reconnaissance des individus, la demande de participation au processus d'intervention et l'effet que la connaissance générée a pu avoir

chez les personnes elles-mêmes ont émergé comme des revendications et des questionnements dirigés vers la conceptualisation même de la recherche :

En vérité, si toutes ces réunions ne faisaient rien d'autre que, surtout pour que les mots des uns et des autres ne soient pas vains... et que véritablement le lendemain ils prennent et te disent : « Regarde, en réalité, cette fille a besoin et elle a envie de travailler, on va lui donner du travail. » [...]. Je crois que je ne me suis pas bien expliquée, ma question était que ça servirait à quelque chose pour que j'ai du travail demain. (Groupe de discussion, familles monoparentales et immigrantes)

Ce moment a constitué un point d'inflexion qui nous a permis de repenser la place que les personnes faisant l'objet de l'étude, les professionnel-le-s ou les chercheurs et chercheuses occupaient dans de cette recherche. Et c'est ainsi qu'a commencé un processus autoréférentiel pour les membres de l'équipe qui nous a conduit à reconsidérer notre positionnement épistémologique sur la base d'une question qui était pour nous très importante : *Pourquoi* et *pour quoi* la recherche est-elle effectuée? Et, surtout : *À qui* sont destinées les connaissances qui sont générées? Cela nous a permis de redéfinir l'orientation de la recherche, en ayant très présente à l'esprit notre responsabilité autour de la visualisation et de la déconstruction des mécanismes qui permettent de légitimer les processus de négation des individus (Hermida, 2015, 70) qui se produisent dans le circuit assistantiel d'aide, tel que mis en lumière dans la première étape. Ainsi, il s'agissait aussi de prendre en compte la manière dont les inégalités sociales se fondent et se rétro-alimentent dans les inégalités épistémiques (Godrie et Dos Santos, 2017, 7).

Comment rompre, alors, la catégorisation dont souffrent les personnes dans le processus d'intervention? Comment proposer la reconnaissance du savoir qu'elles ont sur l'alimentation dans le cadre de la relation d'aide? Comment transformer la situation de précarisation alimentaire vécue par un grand nombre de personnes en considérant l'ensemble des acteurs et des actrices? Si l'on envisageait de considérer que la recherche pouvait avoir un rôle dans la transformation des inégalités autour de l'alimentation, comme nous l'avaient demandé les participant-e-s, nous devons être cohérent-e-s et envisager ce regard dans la conception même de la recherche. Cela

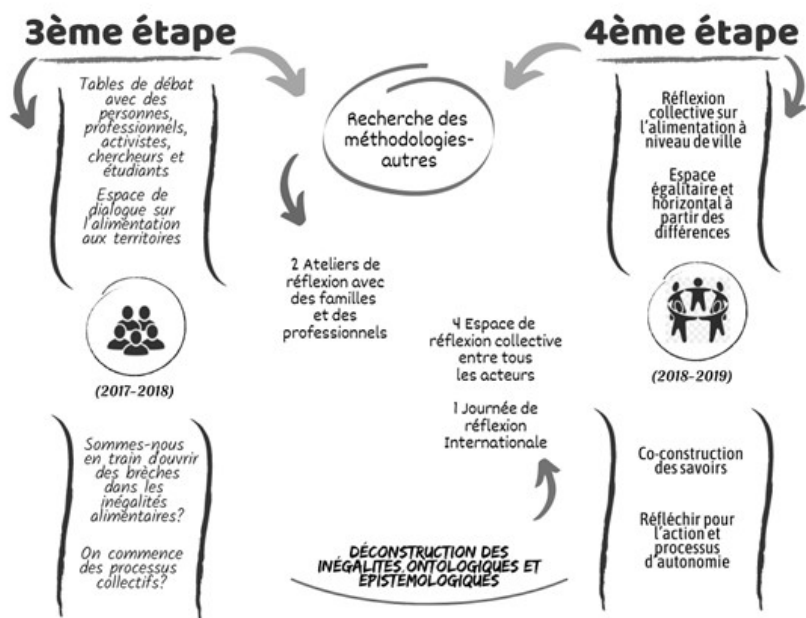


supposait la reconnaissance du processus de subjectivation des individus (Álvarez Veinguer et Dietz, 2014, 3450) et leur repositionnement au centre de la réflexion en tant que sujets de pensée, d'action et d'émotion qui construisent en groupe leurs expériences.

Cette mobilité de positionnement reflète notre approche de la recherche comme processus de co-construction négocié et établi de manière conjointe avec les individus. Cela implique aussi de repenser les objectifs de la recherche afin que ceux-ci répondent aux « intérêts et les attentes [...] [de] tous les protagonistes » (Techoueyres, 2018, 36). Cette conception exige, enfin, la recherche de nouvelles méthodologies, plus collaboratives et plus participatives, permettant cette reconnaissance ainsi qu'un dialogue horizontal plus égalitaire visant une compréhension plus humaine de la précarisation alimentaire, ce que nous présentons dans la suite du texte.

## **Faire converser entre elles toutes les connaissances**

Au cours de la troisième (2017-2018) et de la quatrième étape (2018-2019) (illustration 6), nous avons alors envisagé l'articulation des espaces de réflexion collective avec tous les acteurs et toutes les actrices (familles monoparentales et immigrantes, personnes âgées, professionnel-le-s, activistes, chercheurs et chercheuses étudiant-e-s et enseignant-e-s), afin de converser dans chacun des territoires et au niveau de la ville sur les inégalités existantes en matière d'alimentation.

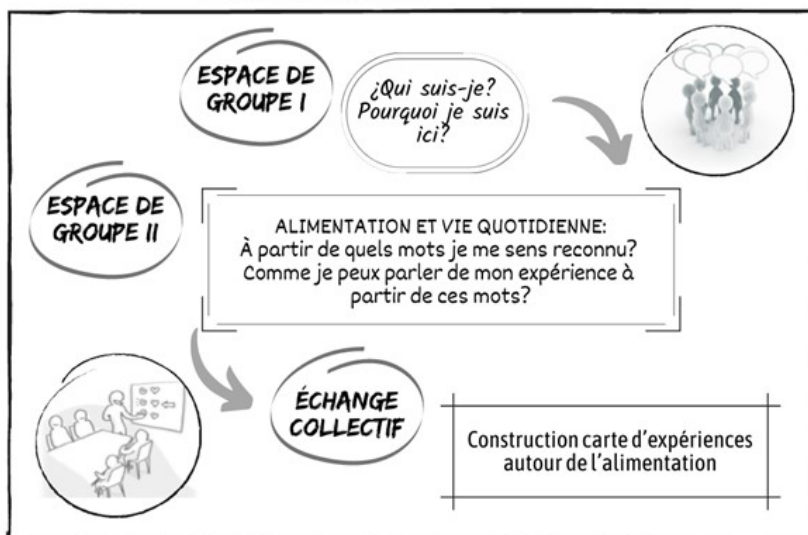


**Illustration 6.** Troisième et quatrième étapes de la recherche. Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

La « mixité sociale » (Jaillet-Roman, 2005) construite autour des différentes tables de débat organisées au sein de ces espaces a permis de reconnaître l'ensemble des personnes en tant que sujets ayant des savoirs et des vécus. Pour entamer le dialogue, différentes dynamiques ont été proposées qui ont permis une rencontre horizontale à partir d'expériences diverses, ce qui a été apprécié de manière positive par les participant-e-s (Illustration 7) :

Nous pensons qu'une manière de le résoudre, c'est de travailler horizontalement avec des méthodologies participatives, depuis le début et en écoutant les voix qui sont dans cette situation, et construire entre tous et toutes des propositions et des solutions qui visent à réduire la pauvreté alimentaire dans ce cas. [...] Je crois aussi que depuis les bases on devrait commencer à travailler avec les collectifs pour pouvoir exiger et commencer à générer des alternatives. (Journée de réflexion)

## DYNAMIQUE DE LA SÉANCE



**Illustration 7.** Dynamique. Troisième et quatrième étapes de la recherche. Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

L'alimentation, comme acte quotidien, est alors devenue le thème de dialogue, car elle a permis de nous reconnaître et de partager afin de construire en égalité, sans occulter l'existence d'une différence située, d'où peut être articulée la connaissance comme un dialogue que s'établit avec les « autres » (Carballeda, 2017). Cette question nous semblait importante, parce que nous voulions, avant tout, éviter la reproduction des hiérarchies qui s'établissent dans le cadre de l'aide alimentaire. Ce que nous mangeons, comment nous le faisons, où et avec qui sont autant de questions qui permettent d'entamer une conversation et d'envisager la pluralité de conceptions qui existent autour de l'alimentation. Et c'est depuis cette expérience que toutes les personnes ayant participé, y compris les professionnel-le-s, les technicien-ne-s ou les politicien-ne-s, doivent se repositionner, abandonner leur espace de confort pour partager les vécus et les opinions, et avec un rôle différent :

Nos évaluations sont toutes importantes, ton évaluation est aussi importante, par exemple, que celle du technicien, ou d'un directeur ou d'un chercheur, d'accord? Alors, ce qui est important c'est que, entre tous et toutes, nous puissions penser, si le système fonctionne, pourquoi nous ne pouvons pas envisager des alternatives pour qu'il y ait un changement? Parce que nous connaissons le système parfaitement, n'est-ce pas? Parce que nous sommes depuis longtemps dans le système... (Espace de réflexion collective)

Nous avons pu construire ainsi une carte relationnelle (Illustration 8) à partir de la diversité des idées qui ont émergé de la réflexion. Cette carte reflète la complexité du fait alimentaire et situe la dignité comme un enjeu central. Celle-ci devait piloter aussi la dimension intervention de la recherche afin de favoriser des processus d'autonomie permettant de revendiquer l'alimentation comme un droit.



**Illustration 8.** Carte relationnelle. Troisième et quatrième étapes de la recherche.  
Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

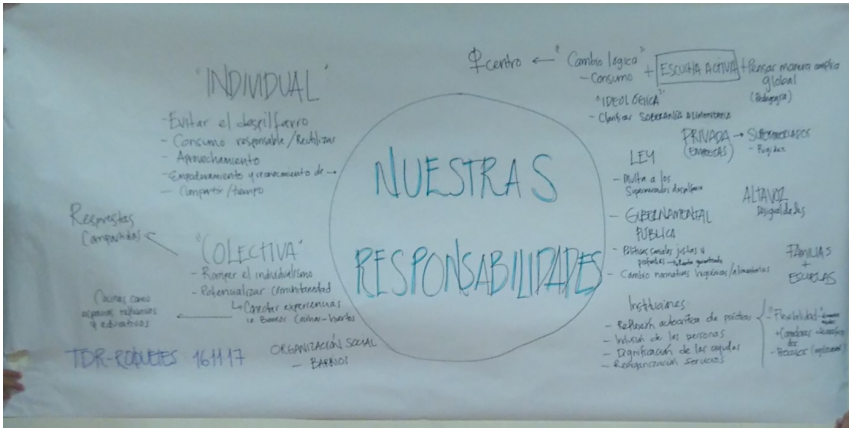
Ces « espaces alternatifs de connaissance » (Akrich, 2010, cité par García Dauder et Romero Bachiller, 2018, 158) permettent, d'un côté, de questionner l'imaginaire hégémonique existant sur la précarisation et l'aide alimentaire, teinté d'une connotation stigmatisante, et, de l'autre côté, de rendre visibles d'autres formes de penser l'alimentation dans le quotidien. Cette visibilisation des formes de pensée clame, avec force, le respect des personnes, indépendamment du fait qu'elles soient ou non dans une situation de précarisation alimentaire. De ce point de vue, Medina (2017, 48-50) fait référence à l'importance du fait d'appuyer la résistance contre

les cadres interprétatifs existants et de favoriser d'autres voix et pratiques alternatives et dissonantes de conformation de sens et de connaissances partagées.

Dans ce contexte, nous avons envisagé aussi la question du rôle qu'occupent les différentes personnes pour transformer les situations d'inégalité se produisant autour de l'alimentation. Parallèlement, nous avons abordé les thèmes de la responsabilité de l'État, des différents niveaux de l'administration, des services sociaux, des organismes sociaux, des professionnel-le-s, etc. pour garantir une alimentation adéquate du double point de vue culturel et nutritionnel quand les individus ne peuvent pas négocier de manière autonome leur alimentation. Par ailleurs, nous avons tenu compte, en plus, du fait que les mesures d'aide établies ne sont pas parvenues à réduire le volume de population souffrant d'une situation de précarisation alimentaire; bien au contraire, elles en accroissent le volume et génèrent des processus de dépendance institutionnelle.

Cette question était importante de manière à déplacer la culpabilisation responsabilisant le sujet de sa propre situation. Nous souhaitons donc étendre le regard et analyser les inégalités non plus comme le fruit de décisions individuelles, mais plutôt comme le résultat de conditions structurelles (Pollard et Booth, 2019, 2). Cette vision globale nous demandait alors de penser que la responsabilité collective comme voie pour transformer les inégalités en matière alimentaire, comme l'illustre cet extrait :

Je crois qu'ici entre une responsabilité collective, l'administration a beaucoup à dire, l'administration... moi, qui travaille dans l'administration, je crois que l'administration doit changer beaucoup... doit évoluer et doit donner un autre type de... fonctionner avec d'autres paramètres parce que parfois deux et deux ne font pas quatre. Les individus ne font pas deux et deux font quatre. C'est un effort, je crois que c'est un effort collectif, mais pour être collectif, cet effort doit faire prendre conscience à la société elle-même que c'est une nécessité et que c'est un droit possiblement. Nous devons partir du changement de sens de l'alimentation comme une nécessité à l'idée que l'alimentation est un droit parce que parfois quand... quand tu convertis une chose qui est une nécessité et que tu la transformes en droit, la lutte est différente, le type de lutte de la part de la société est différente. (Atelier de réflexion)



**Illustration 9.** Carte de responsabilités. Troisième et quatrième étapes de la recherche. Source : Équipe de recherche sur l'alimentation en contextes vulnérables, sous licence CC-BY.

C'est dans ce contexte que les individus souffrant d'une situation de précarisation alimentaire nous ont demandé un accompagnement qui leur permettrait d'élaborer un processus vers l'autonomie d'où émergerait un acteur collectif, comme cela s'était produit pour d'autres thèmes tels que celui du logement<sup>7</sup>, et qui pourrait ainsi construire son propre discours et son propre agenda sur la base de ses besoins et de ses intérêts.

Je pense que s'ils nous ont abandonnés, nous devons être ceux qui nous regroupons, mais pour moi, le plus important, c'est l'éducation, c'est l'éducation, mais dès l'enfance. Dans un tissu social, en tentant de changer les choses, non seulement en ce qu'ils nous donnent des subventions, qu'ils nous aident et tout, sinon quelque chose qui peut être, qui peut changer la société. Alors je pensais que c'est nous-mêmes..., mais la camarade a commenté que les institutions devraient aussi aller dans notre sens, alors j'aimerais que vous nous aidiez un peu aussi, moi je ne suis pas si fâchée, si vous me changez un peu la manière et m'ouvrez une petite fenêtre pour que je puisse dire : « oui, j'ai envie de faire confiance une autre fois aux institutions » (Journée de réflexion)

Nous avons pu concrétiser cette demande au cours de la cinquième étape de la recherche (2019-2020), dans laquelle nous avons travaillé à la création

d'un groupe de réflexion-action dans chacun des territoires. Ce groupe reconnaît la présence des individus en situation de précarisation alimentaire à parts égales avec l'équipe de recherche et les professionnel-le-s afin de repenser la précarisation alimentaire à Barcelone et envisager des actions pouvant modifier les inégalités en matière alimentaire.

## Faire ensemble une réflexion partagée

Dans ce texte, nous avons analysé les mécanismes qui légitiment les formes de production de l'ignorance (Tuana, 2006) dans le cadre de l'aide alimentaire, en faisant référence à la manière dont ceux-ci favorisent la banalisation des processus de catégorisation et d'intériorisation de ces relations de pouvoir de la part des individus qui souffrent d'une situation de précarisation alimentaire. Ces mécanismes mettent en œuvre et permettent de générer ces « non-savoirs ».

De ce point de vue, et dans le cadre de la recherche, il est important de montrer que nous ne sommes pas face à un processus naturel, mais bien face à un fait socialement construit qui nie la reconnaissance et le savoir de certains individus et groupes sociaux. Cela suppose, par conséquent, une action intentionnelle qui se produit dans divers lieux et diverses positions de pouvoir (Bailey, 2007, 77) et qui reproduit autant les inégalités sociales d'ordre structurel que les situations épistémiquement injustes (Alcoff, 2007, 39). Ce phénomène légitime le pouvoir des professionnel-le-s, renforce les rapports sociaux inégaux en tant que mécanismes de production de discrimination et de stigmatisation (McAll, 2008), et limite l'autonomie des individus dans un processus qui perpétue les hiérarchies.

Les espaces partagés par tous les acteurs et toutes les actrices au fil de la recherche ont montré comment nous pouvions identifier et déconstruire collectivement ce processus. Pour ce faire, il est important d'envisager la recherche d'une autre manière et depuis d'autres lieux pour penser à la production d'un savoir transformateur, émancipateur et clairement engagé aux côtés des personnes qui souffrent d'une situation de précarisation alimentaire.

Un des principaux fils directeurs de la recherche-action participative que nous avons proposée est de mettre les personnes au centre du processus afin qu'elles deviennent les protagonistes de leur propre changement

(Fontan, Longtin et René, 2013; Fals Borda, 2015). À cet égard, la cinquième étape dans laquelle nous nous trouvons actuellement nous fait envisager de nous diriger vers un processus autonome de réflexion-action, avec la création d'un groupe dans chaque territoire qui permette de construire des récits alternatifs sur l'alimentation et d'élaborer des propositions d'autonomie et de dignité autour des pratiques en place. C'est dans cette voie que nous continuerons à travailler dans notre équipe de recherche.

## Bibliographie

- Agència de Salut Pública de Barcelona. 2015. *La Salut a Barcelona 2015*. Barcelona: ASPB.
- Akrich, Madeleine. 2010. « From communities of practice to epistemic communities: health mobilizations on the internet ». *Sociological Research Online* 15(2): 1-17.
- Alcoff, Linda Martín. 2007. « Epistemologies of Ignorance: Three Types ». Dans *Race and epistemologies of ignorance*. Sous la direction Shannon Sullivan et Nancy Tuana, Chapitre 2, p. 39- 57. Albany : State University of New York Press.
- Álvarez Veinguer, Aurora et Gunther Dietz. 2014. « Etnografía colaborativa : coordinadas desde un proyecto en curso (intersaberes)... ». Dans *Periferias, fronteras y diálogos. Actas del XIII Congreso de Antropología de la Federación de Asociaciones de Antropología del Estado Español*. Sous la direction de VVAA, p. 3447-3471. Tarragona : Universitat Rovira i Virgili.
- Amaré, Sandrine et Marielle Valran. 2017. « Les recherches-actions participatives : un dispositif participatif illusoire ou porteur de transformation sociale ? ». *Vie sociale* (4) : 149-162.
- Anadón, Marta et Christine Couture. 2007. « Présentation : La recherche participative, une préoccupation toujours vivace ». Dans *La recherche participative. Multiples regards*. Sous la direction de Marta Anadón, p. 3-7. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Anadón, Marta et Lorraine Savoie-Zajc. 2007. « La recherche-action dans certains pays anglo-saxons et latino-américains. Une forme de recherche participative ». Dans *La recherche participative. Multiples regards*. Sous la direction de Marta Anadón, p. 11-30. Québec : Presses de l'Université du Québec.



- Bailey, Alison. 2007. « Strategic Ignorance ». Dans Shannon Sullivan et Nancy Tuana, *Race and Epistemologies of Ignorance*. Chapitre 2, p. 77-94. Albany : State University of New York Press.
- Bellot, Céline et Jacinthe Rivard. 2013. « La reconnaissance : un enjeu au cœur de la recherche participative ». *Nouvelles pratiques sociales* 25(2) : 105-124. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2013-v25-n2-nps01030/1020824ar/>
- Bolívar, Antonio. 2002. ¿De nobis ipsis silemus?: Epistemología de la investigación biográfico-narrativa en educación. *Revista Electrónica de Investigación Educativa* 4 (1) : 01-26.
- Borsani, María Eugenia et Pablo Quintero (comps.). 2014. *Los desafíos decoloniales de nuestros días. Pensar en colectivo*. Neuquén : EDUCO-Universidad Nacional del Comahue.
- Caplan, Pat. 2016. « Big society or broken society? Food banks in the UK ». *Anthropology Today* 32(1) : 5-9.
- Carballeda, Alfredo Juan Manuel. 2017. « La negación de lo Otro como violencia. Pensamiento decolonial y cuestión social ». *Trabajo Social y Descolonialidad. Epistemologías insurgentes para la intervención en lo social* (78) : 61-74.
- Cary, Paul et Claire-Sophie Roi. 2013. « L'assistance entre charité et soupçon. Sur la distribution alimentaire dans une petite ville du Nord de la France ». *Revue du MAUSS* 41(1) : 327-346. <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2013-1-page-327.htm>
- Chambers, Robert. 1995. « Poverty and Livelihoods: Whose Reality Counts? ». *Environment and Urbanization* 7(1) : 173-203.
- Creswell, John W. et J. David Creswell. 2009. *Research design : Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*. Los Angeles, CA : SAGE Publications.
- Donzelot, Jacques. 2015. « Lo social competitivo ». *Fronteras* (8) : 17-30.
- Fals Borda, Orlando. 2015. *Una sociología sentipensante para América Latina*. México : Editorial Siglo XXI.
- Fontan, Jean-Marc, Longtin, David et Jean-François René. 2013. « La recherche participative à l'aune de la mobilisation citoyenne : une innovation sociale de rupture ou de continuité? ». *Nouvelles pratiques sociales* 25(2) : 125-140.
- Freire, Paulo. 2002. *Concientización : Teoría y práctica de una educación liberadora*. Buenos Aires : Galerna.

- Fricker, Miranda. 2007. *Epistemic Injustice. Power and the Ethics of Knowing*. New York : Oxford University Press.
- García Dauder, Silvia et Romero Bachiller, Carmen. 2018. « De epistemologías de la ignorancia a epistemologías de la resistencia: Correctores epistémicos desde el conocimiento activista ». Dans *Discusiones sobre investigación y epistemología de género en la ciencia y la tecnología*. Sous la direction de Teresita Cordero Cordero, p. 145-164. Costa Rica : Universidad de Costa Rica.
- García Roca, Joaquín. 2007. « La revancha del sujeto. Re-pensar la intervención social ». *Documentación social* 145 : 37-52.
- García Roca, Joaquín. 2004. « La condición humana y los relatos de vida ». *Iglesia viva: Revista de Pensamiento Cristiano* 220 : 9-24.
- Garrow Eve E. et Yeheneskel Hasenfeld. 2017. « The Epistemological Challenges of Social Work Intervention Research ». *Research on Social Work Practice* 27(4) : 494-502.
- Godrie, Baptiste. 2017. « Rapports égalitaires dans la production des savoirs scientifiques. L'exemple des recherches participatives en santé mentale ». *Vie sociale* 4 (20) : 99-116.
- Godrie, Baptiste; Ouellet, Guillaume; Bastien, Robert; Bissonnette, Sylvia; Gagné, Jean; Gaudet, Luc; Gonin, Audrey; Laurin, Isabell; McAll, Christopher; McClure, Genevieve; Régimbal, François; René, Jean-François et Mireille Tremblay. 2018. « Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales ». *Nouvelles pratiques sociales* 30(1). <https://www.erudit.org/en/journals/nps/1900-v1-n1-nps03972/1051406ar/abstract/>
- Godrie, Baptiste et Marie Dos Santos. 2017. « Présentation : Inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance ». *Sociologie et sociétés* 49(1) : 7-31. <https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/1900-v1-n1-socsoc03347/1042804ar/abstract/>
- González, Jose Ramón. 2014. *Emergencia alimentaria. Grecia, Portugal, España*, Barcelona : Icaria.
- Guasch, Oscar. 2019. « Prólogo. Autoetnografías, corrección política, y subversión ». Dans *Autoetnografías, cuerpos y emociones. Perspectivas feministas en la investigación en salud* (tomo 1). Sous la direction de Elisa Alegre-Agís, et S. Fernández-Garrido, p. 7-13. Tarragona : Publicacions de la Universitat Rovira i Virgili.
- Guha, Ranijit. 2002. *Las voces de la Historia y otros estudios subalternos*. Barcelona: Crítica.

- Hale, Charley. 2011. « Entre el mapeo participativo y la “geopiratería”: las contradicciones (a veces constructivas) de la antropología comprometida ». Dans *Prácticas otras de conocimiento(s). Entre crisis, entre guerras* (Tomo II). Sous la direction de Xochitl Leyva, et al, p. 2992–320. Chiapas, Ciudad de México, Ciudad de Guatemala y Lima : CIESAS, UNICACH, PDTG-UNMSM.
- Hermida, Maria Eugenia. 2015. « Colonialismo y producción de ausencias. Una crítica desde el Trabajo Social para visibilizar los presentes subalternos ». *Revista Debate público. Reflexión de Trabajo social* 5(10) : 67-85.
- Jaillet-Roman, Marie-Christine. 2005. « La mixité sociale : une chimère? Son impact dans les politiques urbaines ». *Informations sociales* 123 (3) : 98-105. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-3-page-98.htm>
- Llobet, Marta; Durán, Paula; Magaña, Claudia Rocío et Araceli Muñoz (coord.). 2019. *(Re)pensando los retos alimentarios desde las ciencias sociales*. Barcelone : Editorial UOC.
- McAll, Christopher. 2017. « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d’expérience ». *Sociologie et sociétés* 49 (1) : 89-117.
- McAll, Christopher; Van de Velde, Cécile; Charest, René; Roncarolo, Federico; McClure, Genevieve; Dupéré, Sophie; Régimbal, François; Lupien, Pierre-Luc; Mazaëff, Chantal; Villet, Cyril; Ngnafeu, Manuella; Llobet, Marta; Duran Monfort, Paula et Fabio Berti. 2015. « Inégalités sociales et insécurité alimentaire : Réduction identitaire et approche globale ». *Revue du CREMIS* 2 (8) : 28-34.
- McAll, Christopher; Fournier Aude et Baptiste Godrie. 2014. « Vivre et survivre à domicile : le bien-être en cinq dimensions ». *Revue du CREMIS*, 7(2) : 4-8.
- McAll, Christopher. 2008. « Trajectoires de vie, rapports sociaux et production de la pauvreté ». Dans *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*. Sous la direction de Vivianne Châtel et Shirley Roy, p. 93-123. Québec : Presses de l’Université du Québec.
- McLaughin, Hugh. 2009. « What’s in a Name: ‘Client’, ‘Patient’, ‘Customer’, ‘Consumer’, ‘Expert by Experience’, ‘Service User’—What’s Next? » *The British Journal of Social Work* 39(6): 1101-1117. <https://academic.oup.com/bjsw/article/39/6/1101/1677129>

- Medina, José. 2017. « Varieties of Hermeneutical Injustice ». Dans *Routledge Handbook of Epistemic Injustice*. Sous la direction de Ian James Kidd, José Medina et Gaile Pohlhaus Jr., chapitre 3, p. 41-52. New York : Routledge.
- Middleton, Georgia; Mehta, Kaye; McNaughton, Darlene et Booth, Sue. 2018. « The experiences and perceptions of food banks amongst users in high-income countries: An international scoping review ». *Appetite* (120) : 698-708.
- Muñoz, Araceli; Durán, Paula; Magaña, Claudia et Marta Llobet (sous presse). « Compartiendo espacios de reflexión en Barcelona: desigualdad, alimentación y vida cotidiana ». Dans *Repensando las desigualdades epistémicas desde experiencias de investigación participativas. Quaderns de l'Institut Català d'Antropologia*. Sous la direction de Paula Durán Monfort.
- Nogués, Luis et Pedro José Cabrera. 2017. « En España hay hambre: el derecho a la nutrición ». *Cuadernos de trabajo social* 30 (1) : 11-16.
- Paugam, Serge. 2007. *Las formas elementales de la pobreza*, Madrid : Alianza editorial.
- Pomar, Ariadna et Guillem Tendero. 2015. *Ja volem el pa sencer. Respostes a la pobresa alimentària en clau de sobirania alimentària*. Barcelone : ASAC.
- Pollard, Christina M. et Sue Booth. 2019. « Food Insecurity and Hunger in Rich Countries – It Is Time for Action against Inequality ». *International Journal of Environmental Research Public Health* 16 (10) : 1804. <https://www.mdpi.com/1660-4601/16/10/1804>
- Reutter, Linda I.; Stewart, Miriam J.; Veenstra, Gerry; Love, Rohnda; Raphael, Dennis et Edward Makwarimba. 2009. « “Who do they think we are, anyway?”: Perceptions of and responses to poverty stigma ». *Qualitative Health Research* 19 (3) : 297-311.
- Sales, Albert et Inés Marco. 2014. *La cobertura de les necessitats alimentàries de la població en situació de vulnerabilitat social a la ciutat de Barcelona. Els serveis d'àpats cuinats*. Barcelona : Observatori Social de Barcelona.
- Schensul, Jean J.; Berg, Marlene J. et Ken M. Williamson. 2008. « Challenging Hegemonies: Advancing Collaboration in Community-Based Participatory Action Research ». *Collaborative Anthropologies* 1: 102-137. <https://muse.jhu.edu/article/367019/summary>
- Sullivan, Shannon et Nancy Tuana. 2007. « Introduction. Race and epistemologies of ignorance ». Dans *Race and epistemologies of ignorance*. Sous la direction de Shannon Sullivan et Nancy Tuana. Albany : State University of New York Press.

- Tejero, Elisabet; Iannitelli, Silvia et Laura Torrebadella. 2016. « El saber biográfico conversacional. Una propuesta de conocimiento y acción sociopolítica para el siglo XXI ». *Documentación social* 182 : 209-228.
- Téhoueyres, Isabelle. 2018. « Réflexions à partir de la recherche interventionnelle ECOALES-Uniterres : accès à une alimentation en circuit court de proximité dans l'aide alimentaire ». *Forum* 153 (1) : 35-43.
- Tuana, Nancy. 2006. « The speculum of ignorance : The women's health movement and epistemologies of ignorance ». *Hypatia* 21 (3) : 1-19.
- Walsh, Catherine (éd.). 2013. *Pedagogías decoloniales. Prácticas insurgentes de resistir, (re)existir y (re)vivir*. Tome I. Ecuador : Ediciones-Abya Yala.

## Notes

1. Recherche effectuée parallèlement à la formation des futur-e-s professionnel-le-s en travail social. Depuis 2015, en effet, environ 150 étudiant-e-s du premier cycle en travail social de l'Université de Barcelone ont participé aux étapes de la recherche.
2. Centre de Recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations, associé à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal
3. Selon le concept proposé par Charles Mills (1997), cité dans Godrie et Dos Santos (2017, 12).
4. Traduction des illustrations, des citations bibliographiques et des citations par les autrices et Michel Levaillant.
5. Nous avons organisé les journées intitulées « Re-penser l'alimentation dans une perspective globale et non-réductionniste des besoins » (2018).
6. Cette expérience, qui est encore en phase de développement, a été présentée par les autrices dans un autre article (Muñoz, Durán, Magaña et Llobet, sous presse).
7. La *Plateforme des victimes des emprunts fonciers* est un mouvement de propriétaires et de locataires qui, à la suite de la crise économique de 2008, ne peuvent pas rembourser leurs emprunts hypothécaires ou payer leurs loyers. Ces personnes se sont organisées pour arrêter les expulsions, négocier avec les banques des loyers sociaux et faire pression sur les pouvoirs publics pour défendre le droit au logement.



## 20. L'ignorance située : un garde-fou pour ne pas (re)produire des injustices épistémiques

OLIVIA VERNAY

Cette contribution est issue de mes multiples questionnements suscités par le colloque « Injustices épistémiques : comment les comprendre, comment les réduire? ». J'ai eu la chance d'y assister et de prendre conscience, au tout début de mon parcours doctoral, de la diversité des injustices épistémiques et de la complexité des recherches participatives.

Je tiens à remercier tout particulièrement Céline Letailleur qui, malgré son absence de dernière minute à ce colloque, a été extrêmement présente au travers de sa communication lue par un des organisateurs. Dans sa communication, elle relevait la violence épistémique de certaines recherches dites participatives qui utilisent les usagers et usagères en santé mentale pour avoir accès à leurs savoirs d'expérience tout en ne leur reconnaissant pas la validité et la crédibilité de ces savoirs; elle invitait à questionner le rapport dominant-e-s/dominé-e-s, à renverser les idées préconçues et à envisager que les usagers et usagères en santé mentale sont aussi des acteurs et actrices qui peuvent lutter contre l'oppression. Ses propos, témoins de son engagement pour la reconnaissance des savoirs d'expérience – m'ont permis de mesurer les divers écueils auxquels je pensais échapper dans l'élaboration de ma thèse de doctorat en sciences de l'éducation.

Ma thèse s'inscrit dans le cadre du Programme National de Recherche 76 lancé par le Fonds national suisse de la recherche<sup>1</sup>. Elle a pour objet les mesures de privation de liberté destinées aux mineur-e-s de 1960 à nos jours (judiciaires civiles et pénales, médicales) et leur analyse au prisme du genre. Dans le cadre de cette thèse, mon identité de chercheuse est multiple, car je suis à la fois une chercheuse qui possède un savoir académique et une personne qui détient un savoir d'expérience, ayant été moi-même concernée par des mesures de privation de liberté lorsque j'étais mineure.

Au cours des diverses interventions du colloque, j'ai réalisé que malgré toute la meilleure volonté du monde, il arrive que nous produisions de la violence (institutionnelle, épistémique). J'ai pris conscience que le meilleur garde-fou était peut-être de savoir que, justement, je ne sais pas, ou peu. Autrement dit, je possède une ignorance située. L'expérience des privations de liberté partagée avec celles et ceux avec qui je vais co-construire une partie de ma thèse ne constitue nullement une garantie de non-violence à leur égard de ma part et, même en sachant cela, il y a des risques à ce que ma thèse produise une forme de violence épistémique. En accédant au statut de chercheuse, j'ai aussi accédé à une certaine forme de pouvoir : celui de dire, de nommer, de m'adresser à un public, d'être écoutée. À tout pouvoir est rattachée une responsabilité : il s'agit ici de réfléchir à la domination symbolique que je pourrais exercer à l'encontre de celles et ceux qui co-construisent avec moi la partie de ma thèse sur l'expérience des personnes ayant été privées de liberté avant leur majorité. Parfois, à vouloir bien faire – réduire les injustices épistémiques – on peut faire pire, c'est-à-dire les reproduire.

Comme ma thèse s'insère dans un projet de recherche qui ne prend pas en compte l'expérience des personnes concernées par les mesures d'assistance et coercition, seule une partie de ma recherche peut explorer cette dimension. C'est à la fois un inconvénient (je ne peux pas effectuer l'intégralité de ma thèse sur cette dimension) et un avantage : sur cette partie, je peux choisir les modalités de la recherche (méthodologie, analyse, conditions éthiques, etc.), indépendamment de l'équipe avec laquelle je travaille. Ma seule certitude concerne le dévoilement de ma double identité. Par rapport aux personnes concernées par des mesures privatives de liberté avant leur majorité, assumer mon identité de chercheuse en tant qu'adulte ayant été privée de liberté avant sa majorité constitue un acte solidaire (Noiriel 2006; Piron 1996); par rapport aux professionnel-le-s, il s'agit, de « répondre de ses actes face à autrui en négociant les conditions d'acceptation de sa non-conformité » (Giuliani, Jolivet et Laforgue 2008, 119).

Mais au-delà de cette certitude, en tant que chercheuse, comment puis-je identifier les diverses injustices épistémiques auxquelles sont confrontées les personnes qui participent à ma recherche et que puis-je faire pour essayer de les réduire? Pour développer ce questionnement, je vais commencer par indiquer les grandes lignes de ma recherche.



## Privations de liberté des mineures et des mineurs en Suisse et à Genève

La privation de liberté est définie comme « toute forme de détention, d'emprisonnement ou le placement d'une personne dans un établissement public ou privé dont elle n'est pas autorisée à sortir à son gré, ordonnés par une autorité judiciaire, administrative ou autre » (Règles des Nations Unies pour la protection des mineur-e-s privé-e-s de liberté, 1990). Comme toute mesure de contrainte, la privation de liberté s'inscrit dans une relation de domination, au cours de laquelle une personne « exerce un pouvoir sur un individu et exige ou demande qu'il s'y conforme » (Donskoy 2015, 72).

Ma recherche s'inscrit dans une démarche en socio-histoire de la protection des mineur-e-s, et à ce titre, elle est guidée par une réflexion sur les rapports sociaux à travers l'analyse des relations de pouvoirs qui les organisent (Noiriel 2006). Cette analyse porte notamment sur les mécanismes de la domination sociale exercée par les personnes qui possèdent des savoirs (notamment des expertises) et des ressources (financières, culturelles) sur celles qui en sont privées. Cette domination peut également être d'ordre symbolique et s'effectuer à travers le langage dès lors qu'il s'insère dans un discours public : « Les individus qui détiennent le privilège de définir les identités, les problèmes et les normes du monde social imposent les enjeux que doivent prendre en considération tous les acteurs de la société. » (Noiriel 2006, 6) À l'inverse, les réalités sociales vécues par des personnes qui n'ont pas les moyens de pouvoir s'adresser à un public sont invisibilisées, et ce d'autant plus lorsque ces personnes ont été catégorisées et désignées publiquement de manière péjorative. Elles ont en été en outre assignées au rôle d'objets des politiques à leur égard, et non pas de sujets de ces mêmes politiques.

À partir de ce cadre critique, ma recherche poursuit deux objectifs. Le premier consiste à identifier la manière dont les normes de genre sont convoquées pour justifier les différentes mesures de privation de liberté dévolues aux mineur-e-s, de 1960 à nos jours à Genève, et leur déclinaison au niveau : 1) des processus décisionnels en matière de privation de liberté des mineur-e-s; 2) des différentes modalités de leur mise en œuvre. Le deuxième objectif est d'analyser, avec des adultes ayant été privé-e-s de liberté en

psychiatrie avant leur majorité, leur expérience et leur vécu de ces mesures, la réception qu'ils et elles en ont fait et les savoirs qu'ils et elles peuvent apporter à ce propos.

## Construction d'un problème social

Les mesures de privation de liberté relèvent des politiques publiques de santé mentale, de protection de l'enfance et de lutte contre la délinquance juvénile. Ces politiques publiques ont été élaborées pour répondre à des faits sociaux perçus comme problématiques en regard des représentations qui leur sont attribuées, des valeurs et des normes véhiculées par la société. Ces normes sociales prescrivent, proscrivent ou promeuvent certains comportements et déterminent ce qui relève d'un problème social ou pas : « Toute société définit alors ce qui sera pour elle un univers de failles, de défauts, d'insuffisances, d'inadéquations, d'inadaptations, de déviances, voire de contre-figures, en fonction desquelles, selon les contextes et les époques, sont dessinés, désignés et construits des problèmes sociaux qu'il s'agit de réguler, contrôler, encadrer, résoudre ou réprimer. » (Otero et Roy 2013, 2) En Suisse, la prise en charge des mineur-e-s considéré-e-s comme déviant-e-s par rapport aux normes sociales diffère selon la catégorisation dont ils et elles sont l'objet – atteint-e-s de troubles psychiatriques ou délinquant-e-s –, elle-même influencée par des normes de genre. De cette différenciation découlent des injustices épistémiques, tant au niveau du contenu des politiques publiques, que de leur mise en œuvre et de leur répercussion sur les mineur-e-s- concerné-e-s.

## Pénal, civil, médical : différences de traitement pour les mineur-e-s

Alors que depuis 1942, le droit pénal suisse reconnaît la spécificité des mineur-e-s délinquant-e-s et leur applique un traitement séparé de celui des adultes (priorité donnée à l'éducation, éventail de mesures et de peines adaptées à leur identité de mineur-e-s et à la cause de leur comportement déviant), il n'en est pas de même dans le droit civil. En effet, la mesure de

privation de liberté à des fins d'assistance prévue dans le code civil suisse est conçue pour les adultes : les mineur-e-s qui font l'objet de cette mesure sont soumis-e-s à une législation qui ne tient pas compte de leur minorité (les dispositions prévues pour les majeur-e-s s'appliquent par analogie aux mineur-e-s). Ils et elles sont le plus souvent placé-e-s dans des établissements psychiatriques, de même que leurs homologues qui font l'objet d'une privation de liberté médicale. Pour les cas de maladie psychique en effet, le code civil suisse reconnaît le corps médical comme autorité compétente et l'autorise à prendre des décisions pour tout internement ne dépassant pas 40 jours. Cette limite des 40 jours a été introduite dans le code civil suisse en 2013 : jusqu'alors, il n'existait aucune restriction concernant la durée des privations de liberté médicales, laissées à l'appréciation des cantons. C'est ainsi qu'à Genève, jusqu'en 2013, des psychiatres pouvaient ordonner une mesure privative de liberté – une hospitalisation non-volontaire (HNV) – d'une durée indéterminée, sur la base de critères laissés à leur appréciation et sans l'aval d'une instance judiciaire. Cette situation spécifique fait que, dès 1986, le taux d'HNV à Genève est très élevé et largement supérieur aux autres cantons ou pays (Busino-Salzman 1997), et atteint même les 100% pour les mineur-e-s de 12 à 20 ans (De Cannière, Renard et Queloz 2006).

En outre, la capacité de discernement est appréciée différemment selon que les mineur-e-s sont l'objet d'une mesure de privation de liberté judiciaire ou médicale. Définie par l'Académie Suisse des Sciences médicales (ASSM) comme « la capacité de percevoir et de comprendre correctement une situation donnée et de prendre une décision pertinente à ce propos » (2018, 11), la capacité de discernement est dans tous les cas évaluée par une expertise psychiatrique, cependant il existe une différence notable dans le rôle que celle-ci occupe dans la prise de décision. Bien que la fonction constituante du savoir expert puisse être « au fondement du processus décisionnel » (Castel 1991, 177), les psychiatres n'ont aucun pouvoir de décision dans une privation de liberté judiciaire. En revanche, lors d'une privation de liberté médicale, ils et elles sont à la fois l'unique juge pour statuer sur la capacité de discernement des mineur-e-s, l'autorité qui décide de la mesure de privation de liberté et celle qui l'exécute. L'argument présenté par l'ASSM pour justifier l'hospitalisation non-volontaire des mineur-e-s lorsqu'ils ou elles s'opposent à la mesure thérapeutique proposée est que leur capacité de discernement est difficile à évaluer. Cependant, comme le souligne Donskoy (2015, 71), « les personnes peuvent faire l'objet

d'interventions forcées lorsque la psychiatrie attend la conformité et le consentement, mais ne l'obtient pas ». Le rejet du traitement préconisé (et imposé) – considéré comme bénéfique pour la personne – est interprété comme la preuve de son manque de discernement. Or la reconnaissance de la capacité de discernement est directement liée à la possibilité pour la ou le mineur de pouvoir revendiquer son droit à l'autodétermination, ou recourir contre une décision de privation de liberté. Il en résulte une inégalité sociale qui consiste en « l'appropriation de la raison elle-même, de la capacité des individus à réfléchir et à décider de manière autonome » (McAll 2017, 104). Ces dispositions entrent en conflit avec la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 qui demande aux États parties de veiller à ce que tout enfant ait « le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou toute autre autorité compétente, indépendante et impartiale » (art. 37d).

En définitive, la catégorisation des mineur-e-s comme délinquant-e-s ou déviant-e-s, la différence de traitement entre le pénal, le civil et le médical et la non-reconnaissance de la capacité de discernement des mineur-e-s sont autant de facteurs qui participent activement à produire des injustices épistémiques. Ce d'autant plus que si les différentes lois précitées n'établissent, dans leur rédaction formelle, aucune distinction entre les hommes et les femmes, une différenciation selon le genre se dessine dans leur mise en œuvre.

## Cadre théorique et conceptuel

### Normes de genre

Le genre est une construction sociale qui instaure des normes basées sur les représentations des membres d'un groupe ou d'une société donnée. Pour Scott, il représente « un moyen de décoder le sens et de comprendre les rapports complexes entre diverses formes d'interactions humaines » (1988, 144) : c'est en cherchant « à trouver les manières dont le concept de genre légitime et construit les rapports sociaux [que les historiennes] commencent à comprendre la nature réciproque du genre et de la société et les manières

particulières, et situées dans des contextes spécifiques, dont la politique construit le genre et le genre construit la politique » (1988, 144). Comme le souligne Varikas, « le genre n'est pas seulement un principe d'ordre, fondé sur la division sociale des tâches et des fonctions différenciées; c'est également une grille de lecture, une manière de penser le monde et le politique, à travers le prisme de la différence des sexes » (2006, 17).

J'ai montré dans un précédent travail que les professionnel-le-s avaient une représentation genrée de la jeunesse hors-norme – « la délinquance des garçons *perturbe* la société; les jeunes filles sont *perturbées* » (Vernay 2018, 107) – laquelle engendre des disparités de traitement aussi bien au niveau de l'autorité jugée compétente pour la prise en charge des mineur-e-s (judiciaire civile et pénale, médicale), qu'au niveau des lieux de placement (établissement d'éducation fermé vs. établissement psychiatrique), des objectifs visés (soin, sanction, éducation) ou de l'accès à la scolarité/formation.

Concernant la prise en charge de la délinquance juvénile en France, Cardi (2008, 76) relève l'existence d'un filtre de disparition des filles dans la chaîne pénale qui « met en évidence les biais institutionnels d'orientation des dossiers judiciaires et de choix des procédures en fonction du sexe des prévenus » (Vuattoux 2014, 49) : les professionnel-le-s (re)produisent des normes genrées en opérant une distinction entre les garçons et les filles lors des processus décisionnels. Le diagnostic de trouble psychique est davantage posé sur les filles que sur les garçons, expliquant ainsi en partie le fait que les statistiques présentent la délinquance juvénile comme « un fait social masculin » (Coutant 2007, 113).

En raison de cette différenciation sexuée, les filles sont davantage orientées vers des institutions psychiatriques que les garçons (Vuattoux 2014). Deux catégories semblent se dessiner : d'un côté, les filles déviantes; de l'autre, les garçons délinquants. Comme le soulignent Arena, Chiletta et Coffin (2015), « la question de la différence entre les sexes et, au-delà, l'approche genrée des comportements, ne traverse pas les sciences du psychisme du seul XIX<sup>e</sup> siècle, mais également celles du XX<sup>e</sup> siècle et du temps présent. Le principe de différenciation constitue un élément incontournable de la pensée psychiatrique affectant ainsi à la fois ses constructions théoriques, ses représentations et de ce fait la clinique » (59).

## Injustices épistémiques

Le concept d'injustice épistémique, développé par Fricker (2007), concerne le « tort qui touche spécifiquement dans sa capacité en tant que sachant » (citée dans Godrie et Dos Santos 2017, 11) et consiste en un « traitement illégitime et préjudiciable du témoignage d'une personne en vertu de son statut social ou de son genre, et non sur la base de ses comportements réels » (11). La crédibilité d'une personne est déniée, ou moins reconnue qu'elle ne le devrait, du fait de son appartenance à un groupe minoritaire ou marginalisé. Par exemple, une personne appelée à témoigner verra ses savoirs d'expérience déniés au nom de son appartenance au groupe des usagers et usagères de la psychiatrie, et sa parole disqualifiée. En psychiatrie, « des savoirs dominants peuvent faire abstraction des savoirs expérientiels » (McAll 2017, 110), notamment pour « évincer toute notion d'injustice épistémique » (Donskoy, 2017, 187) liée aux témoignages des usagers et usagères, qui dès lors se transforment en diagnostics. Deux types d'injustices épistémiques sont à distinguer : les injustices épistémiques produites par les institutions et les injustices épistémiques produites dans et par la recherche.

Dans le cas des injustices épistémiques institutionnelles, les professionnel-le-s parlent à la place des personnes qui sont l'objet de leur intervention, utilisent (voire détournent) les mots de celles et ceux-ci pour légitimer les modalités de cette intervention et ne leur reconnaissent pas la capacité de savoir et choisir quelle modalité de l'intervention sera la plus adéquate (pas de droit à l'autodétermination). Les injustices épistémiques dans la recherche se réfèrent à la posture adoptée par certain-e-s scientifiques lorsqu'ils et elles s'emparent des récits expérientiels des personnes qui témoignent tout en niant leur statut de sujet épistémique participant à l'élaboration d'un savoir commun. Ce monopole des savoirs par les universitaires est susceptible de renforcer l'oppression et la domination de ces personnes : « L'exclusion des groupes historiquement marginalisés du processus de production de la connaissance et d'accès aux résultats peut redoubler la violence sociale et économique qu'ils subissent par ailleurs. » (Godrie 2019, 2). De ces injustices épistémiques découle une violence épistémique : les personnes qui témoignent ne peuvent pas produire elles-mêmes des savoirs sur un sujet les concernant.

Enfin, les injustices épistémiques engendrent une ignorance épistémique, « conceptualisée comme le résultat de pratiques reflétant ou ayant un lien

étroit avec les inégalités sociales, [et]construite dans le cadre de dynamiques entre groupes sociaux » (Godrie et Dos Santos 2017, 12). Ne pas reconnaître les savoirs d'expérience des personnes concernées empêche divers domaines (académique, professionnel, sphère publique) d'accéder aux connaissances que ces personnes peuvent apporter. Or ces connaissances sont indispensables pour développer des pratiques d'interventions qui prennent en compte différentes façons de penser le réel, en conjuguant les divers savoirs en jeu.

Dans le cadre de ma thèse, je postule qu'accéder à une meilleure compréhension des mesures de privation de liberté à l'encontre des mineur-e-s exige de leur donner la possibilité de témoigner de leur vécu de ces mesures et de partager les savoirs d'expérience qu'elles et ils en ont tiré. Reconnaître qu'ils et elles détiennent des savoirs situés, auxquels personne d'autre ne peut prétendre, permet de croiser des savoirs différents (professionnels, académiques et expérientiels), mais non hiérarchisables. Il s'agit pour ce faire d'adopter une épistémologie des savoirs pluralistes (Rhéaume 2007).

En reconnaissant les savoirs expérientiels des personnes concernées par les mesures privatives de liberté, ma recherche revêt une finalité émancipatrice et constitue un acte politique en soi puisqu'elle offre un espace dans lequel ces personnes pourront exercer une résistance épistémique, conçue comme « une pratique active de transformation de soi et de la société, [...] capable de renouer les formes du lien social » (Frega 2013, 981-982). Elle permet également aux professionnel-le-s de sortir d'une condition d'ignorance, de laquelle découle ce que Medina (2012, cité dans Frega 2013) appelle des vices épistémiques (arrogance, paresse et étroitesse d'esprit), en leur proposant des pistes de réflexion sur les privations de liberté (bienfaits supposés de l'isolement carcéral ou thérapeutique, médication forcée, négation du droit à l'autodétermination, etc.)

## Épistémologie du positionnement : savoirs et ignorances situés

Les épistémologies féministes « s'appuient sur l'idée selon laquelle les savoirs sont toujours produits depuis des points de vue situés » (Godrie et Dos Santos 2017, 9), lesquels sont intimement liés à la position sociale de la

personne ou des groupes qui les élaborent. Le monde académique tend à privilégier le savoir scientifique, les pratiques qui s'y réfèrent et les formes de connaissances qui en découlent. Ce savoir étant distribué de manière inéquitable – seuls certains groupes sociaux dominants y ont accès – il en résulte une injustice cognitive (Santos 2014) du fait de « l'exclusion du monde académique de personnes et d'objets placés 'hors savoir' parce qu'ils sont en réalité 'hors normes' » (Clair 2016, 72). Les épistémologies du positionnement nécessitent « d'être à l'écoute des savoirs produits en dehors des savoirs consacrés » (Clair 2016, 71), des savoirs issus des expériences des groupes socialement et historiquement dominés, minoritaires et marginalisés. Or, au nom de l'objectivité de la science, le modèle positiviste exclut ces savoirs expérientiels de la production de connaissances en raison de leur caractère incarné, engagé et politique, et ignore de fait « les savoirs engendrés dans différents contextes d'oppression et de luttes » (Bracke, Puig de la Bellacasa et Clair 2013, 53). Harding (1993) soutient au contraire que penser et réfléchir à partir des savoirs situés et intéressés permet d'acquérir une « objectivité forte » et d'accéder à une connaissance plus objective du monde social.

Sullivan et Tuana (2007) soulignent la nécessité d'identifier et de comprendre les différentes pratiques de l'ignorance, de « tracer ce qui n'est pas connu » afin de « révéler le rôle du pouvoir dans la construction de ce qui est connu et de fournir une lentille pour les valeurs politiques à l'œuvre dans nos pratiques de connaissance » (2). Pour Tuana, l'ignorance, comme la connaissance, est située et revêt différentes formes : elle peut provenir d'un simple manque de connaissances à combler, mais aussi être le « résultat de configurations d'intérêts » (2006, 4), être « liée à des privilèges et à l'oppression » (5), voire même à des déficits cognitifs-affectifs (Frega 2013). La pratique de l'ignorance peut être inconsciente, voire ignorée, ou être délibérée et produite « activement à des fins de domination » (Sullivan et Tuana 2007, 1) ou, à l'inverse, utilisée comme « stratégie de survie pour les victimes et les opprimés » (1).

Adopter une « écologie des savoirs » (Santos 2014) et reconnaître l'existence de différents savoirs situés, auxquels sont rattachées différentes ignorances situées, implique que ma recherche s'attache à « rendre compte des pratiques les plus ordinaires d'inaction ou d'ignorance » (Cervulle 2012, 45) en matière de privation de liberté à l'encontre des mineur-e-s. Il s'agit pour ce faire d'adopter la pensée de Kosofsky Sedgwick (1990) qui



appréhende « l'ignorance comme le produit d'une activité sociale » et « ouvre la voie à l'étude des usages de l'ignorance et de sa position centrale au sein des rapports de pouvoirs » (Cervulle 2012, 45).

## Posture épistémologique

Ma démarche épistémologique est compréhensive. Ancrée dans un interactionnisme historico-social, elle concilie une approche par les structures (mise en évidence des contraintes normatives et législatives) et une approche par les acteurs et actrices sociales, qu'il s'agisse des personnes concernées par les mesures ou des professionnel-le-s (par exemple, par la mise en évidence de leur marge de manœuvre). Cette approche implique d'adopter une démarche inductive, dans laquelle « les hypothèses ne sont pas déterminées a priori et se construisent progressivement dans le va-et-vient entre la théorie et le terrain » (Charmillot et Dayer 2007, 134). Elle convoque notamment la notion de transaction sociale qui souligne :

Le caractère réflexif des conduites des agents tout en donnant place aux contraintes issues des contextes matériels, idéels et sociaux : ces contraintes agissent à travers l'engagement actif des agents sociaux. [La transaction sociale] présuppose une prise en charge conceptuelle de la complexité du social : organisation sociale, production de sens et historicité sont inter-reliés. [...] L'étude d'une transaction sociale implique par ailleurs la prise en compte de son déroulement dans le temps. Centrée sur un changement "en train de se faire", la transaction sociale est approchée par le biais de séquences chronologiques dont la succession est à lire en termes d'agir communicationnel (Schurmans 2001, citée dans Charmillot et Dayer 2007, 134-135).

L'épistémologie compréhensive thématise par ailleurs l'engagement des universitaires. Son implication dans sa recherche et le fait qu'il ou elle n'est pas extérieure à son objet a déjà été largement discuté : son « identité est le fruit de son expérience vécue, tout au long de sa trajectoire biographique » (Charmillot et Dayer 2012, 165). Ou, dit autrement, « le choix d'un objet de science est souvent un aveu autobiographique » (Cyrułnik 2019, 97).

Concernant le rapport entre sujet épistémique et objet de recherche, Jablonka (2014) souligne que « dans la mesure où il étudie ses semblables, le chercheur partage avec eux un certain nombre de sentiments, d'émotions, de souvenirs » (168). Ici, le partage inclut mon expérience d'ancienne mineure privée de liberté qui m'implique inévitablement sur mon terrain. Être à la fois personne concernée ET chercheuse, en dehors du monde académique de par mon appartenance à un groupe qui en est généralement exclu ET en dedans de par mon statut de chercheuse, fait de moi une « outsider intégrée » (Hills Collins 1990) qui possède ce que DuBois (1995) appelle une « double conscience », à savoir « la capacité à voir les choses à partir de la perspective du dominant et de l'opprimé » (Bracke, Puig de la Bellacasa et Clair 2013, 51). Le travail de distanciation inhérent à tout processus de recherche trouve ici un intérêt particulier. Il exige « de se dégager en tant que chercheur des positions et jugements qui sont les [miens] en tant qu'acteur » (Olivier de Sardan 2008, 189), afin de pouvoir « comprendre les situations depuis la perspective des sujets en jeu » (Ameigeiras 2009, 38). L'appartenance au même groupe – les personnes ayant fait l'objet d'une privation de liberté avant leur majorité – ne signifie pas pour autant que l'expérience de ces personnes soit unique et universelle : chacune d'entre elles est singulière, tout comme les savoirs situés qui en découlent sont multiples et hétérogènes (Bracke, Puig de la Bellacasa et Clair 2013). Par exemple, l'interprétation que je peux avoir de mon expérience de privation de liberté ne sera pas la même que celles des personnes n'ayant pas bénéficié des mêmes ressources (accès au savoir scientifique et au monde académique, position sociale) que moi. En avoir conscience et questionner « la position de pouvoir que l'on est susceptible d'occuper quand on enquête » (Clair 2016, 69) permet de limiter les rapports de pouvoir qui pourraient s'établir, car « l'idée n'est pas de construire des positionnements au nom de l'expérience [des personnes concernées] ni de piéger [leurs] discours dans des catégories qui ne sont pas les leurs » (Bracke, Puig de la Bellacasa et Clair 2013, 62).

Cependant, les privilèges liés à mon appartenance au monde académique sont parfois relatifs. En effet, si les champs de recherche usagère, comme ceux des *mad studies* ou des *disability studies*, se développent et sont reconnus dans certains pays (Royaume-Uni, Canada, entre autres), ce n'est pas le cas en Suisse où ils en sont à leurs premiers balbutiements et où la posture de chercheur-e survivant-e (Donskoy 2017) est totalement méconnue. Cette non-reconnaissance a des conséquences très concrètes

sur ma recherche lorsque le fait que je sois une personne concernée m'empêche l'accès à mes dossiers personnels dans le cadre de ma recherche. En effet, la commission éthique de ma faculté m'a demandé de préciser les précautions à prendre quant au fait que je m'inclue comme sujet de ma recherche et d'expliquer les raisons scientifiques de réunir les personnes concernées en entretiens collectifs (la co-construction d'une analyse n'était pas considérée comme une raison scientifique attestée, tout comme le fait de réunir des professionnel-le-s en entretiens collectifs n'était en revanche pas questionné). Également, ma demande de consultation d'archives administratives médicales et de dossiers médicaux personnels (alors que j'avais précisé que je ne le ferais qu'avec l'accord des personnes concernées par ces dossiers) a été refusée alors qu'elle a été accordée à d'autres projets de recherche. Le tout, dans un contexte où les personnes concernées ont un accès restreint à leurs dossiers, contrairement aux chercheur-e-s qui consultent ces dossiers pour leur recherche.

Il est donc nécessaire que je sois vigilante, car mon appartenance au monde académique est susceptible d'impliquer des conditions qui vont s'opposer à ma volonté de justice cognitive. Comment puis-je être certaine de ne pas (re)produire, malgré moi, des violences et injustices épistémiques institutionnelles au cours de ma recherche? Mon identité multiple, mes savoirs pluralistes et situés, peuvent-ils s'entremêler, entrer en contradiction, susciter des tensions, voire s'annuler? Ce que je sais d'un point de vue peut-il engendrer une ignorance d'un autre point de vue? Comment ni se perdre ni se trahir ni, surtout, trahir autrui, celui ou celle qui a donné sa confiance, ses mots, ses bribes de vie, de pensées, d'émotions? Autrement dit, « comment construire un savoir scientifique sur autrui sans pour autant détruire, dénier, nier ou masquer le lien noué avec cet autrui à l'occasion du travail de recherche? » (Piron 2000, 4). Comment être une « chercheure solidaire » avec une « éthique du souci des conséquences » pour autrui (Piron 1996)?

## Dispositif méthodologique

Partant de l'idée qu'il existe des savoirs pluralistes auxquels sont rattachées diverses ignorances, ma recherche comporte deux axes d'analyse, relatifs à deux positionnements : celui des professionnel-le-s et celui des

personnes concernées. Le premier axe s'intéresse aux pratiques et aux savoirs des professionnel-le-s en matière de privations de liberté : les connaissances médicales et juridiques sur lesquelles se basent leurs décisions, les représentations et les valeurs qui les sous-tendent, ainsi que les contraintes et dilemmes qu'ils et elles doivent résoudre. Il est renseigné par les récits de pratiques individuels des professionnel-le-s (magistrat-e-s, pédopsychiatres).

Le deuxième axe se réfère à l'expérience des personnes privées de liberté avant leur majorité en psychiatrie et à leurs savoirs situés. Il s'attache, d'une part, à comprendre leur vécu grâce à leurs récits d'expérience individuels : les mesures de contraintes qu'elles ont subies, leurs sentiments face à celles-ci, la prise en compte ou non de leur capacité à décider pour elles-mêmes, leur quotidien durant la privation de liberté, etc. Ces récits individuels peuvent prendre diverses formes selon la préférence de la personne concernée (entretiens biographiques, témoignages libres écrits ou oraux, dessins, autres). D'autre part, ce deuxième volet a pour objectif de mettre en lumière les savoirs expérientiels des personnes concernées : ceux-ci seront élaborés collectivement au cours de séances d'analyse en groupe non-mixte, c'est-à-dire uniquement avec les personnes privées de liberté avant leur majorité en psychiatrie. En raison de ma double appartenance – au groupe des personnes concernées et au monde académique – ma participation à ces entretiens collectifs pourrait être considérée comme une entorse à la non-mixité. Je préfère cependant utiliser la métaphore du « pont » pour décrire ma participation, en ce qu'elle pourrait aussi favoriser le croisement des savoirs et permettre aux personnes concernées d'être reconnues comme sujets de connaissances (Carrel, Loignon, Boyer et De Laat, 2017). Certaines des personnes concernées font partie d'un réseau d'interconnaissance et j'ai déjà pu discuter avec elles de l'éventualité de cette recherche et de ses modalités.

La réalisation d'un entretien collectif avec le groupe des personnes concernées et quelques professionnel-le-s conscient-e-s des injustices épistémiques est envisagée. Cette confrontation entre différents savoirs produits – en tant que friction épistémique – pourrait être « le point de départ du changement des habitudes [des professionnel-le-s], car elle perturbe les habitudes existantes et favorise la formation de nouvelles » (Frega 2013, 989). Elle pourrait générer « des prises de conscience par les professionnels et chercheurs de la nécessité d'accéder à d'autres types de connaissance » (Carrel, Loignon, Boyer et De Laat 2017, 134). Cependant, la

possibilité d'effectuer cet entretien sera soumise à discussion aux personnes concernées : pensent-elles que cela pourrait avoir du sens? Quels pourraient être les avantages et les inconvénients, et souhaitent-elles y participer?

J'ai choisi de co-construire cette partie de ma thèse – centrée sur les savoirs d'expérience – uniquement avec les personnes ayant été privées de liberté avant leur majorité en psychiatrie, et non avec les professionnel-le-s. Ce choix est présidé par la volonté de visibiliser non seulement leur parole, mais aussi leurs savoirs et de leur permettre de revendiquer une autre identité que celle qui leur a été assignée. Se référant à Foucault, Gutknecht (2016) relève « non seulement les caractères réducteurs et négatifs d'un tel étiquetage mais aussi sa dimension quasi définitive pour certains individus, lesquels ne peuvent se défaire d'une telle identité : le fou, l'homosexuel, le délinquant » (p. 111). Foucault « revendique à cet égard la réappropriation par l'individu d'un discours sur soi, et donc de son identité » (Gutknecht 2016, 111). Toutefois, cette décision pourrait être modifiée en fonction des demandes exprimées par chacun-e, ainsi que par la teneur de l'entretien collectif entre les deux groupes, si celui-ci a lieu.

Durant l'intégralité du processus de recherche, les personnes avec qui je désire co-construire ma recherche seront consultées par rapport aux données de recherche, à leur interprétation, à la nature des savoirs produits (savoir expérientiel, savoir-être, savoir-dire) et à leur finalité (mettre en lumière les injustices épistémiques, les réduire, proposer d'autres modes d'intervention aux professionnel-le-s). Ils et elles seront également sollicité-e-s pour tout ce qui concerne l'éthique : que ce soit par rapport à la confidentialité des données (volonté d'anonymat ou pas, conservation des données) ou par rapport aux conditions posées par les commissions éthiques de la recherche devant lesquelles je suis tenue de déposer mon projet de recherche<sup>2</sup>. Concernant les modalités de diffusion de cette recherche, ma thèse s'inscrit dans le cadre d'une recherche initiée et financée par une instance de recherche nationale et est soumise à certaines normes académiques, comme le fait d'en être la seule autrice. Cependant, en ce qui concerne la partie de ma thèse co-construite avec les personnes concernées, les formats de partage seront discutés collectivement (publications scientifiques ou alternatives, blogues, pièce de théâtre) et les personnes concernées seront associées en tant que co-autrices.

## La « conversion du regard »<sup>3</sup> comme exigence éthique

Je devrai être attentive, tout au long de ma recherche, à ma propre ignorance située, avec tout ce que cela implique : être ouverte à la parole d'autrui; me décentrer de mon expérience des privations de liberté avant la majorité, de manière à pouvoir accueillir celle des autres personnes concernées par de telles mesures ainsi que celles des professionnel-le-s.

Le dispositif méthodologique, les quelques garde-fous et précautions envisagées a priori ne suffisent pas à faire de ma thèse une recherche participative au sens fort du terme. En effet, de nombreuses dimensions évoquées dans un guide d'autoévaluation des démarches participatives à la lumière des inégalités épistémiques (Godrie *et al.* 2020) n'ont pas encore été explorées. À ce stade, j'ai mis en avant dans cette contribution les réflexions suscitées par ma volonté de construire une recherche qui, si elle ne peut pas totalement annihiler les injustices épistémiques, vise idéalement à les réduire et surtout, à ne pas les reproduire.

### Bibliographie

- Académie Suisse des Sciences Médicales. 2018. *Mesures de contraintes en médecine*. Berne : Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM), Maison des Académies.
- Ameigeiras, Aldo. 2009. « L'herméneutique dans l'approche ethnographique. Du labyrinthe de la compréhension au défi de l'interprétation. » *Recherches qualitatives* 28(1) : 37-52.
- Arena, Francesca, Silvia Chiletto, et Jean-Christophe Coffin. 2015. « Psychiatrie, genre et sexualités dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. » *Comment s'en sortir ?* (2) : 59-75. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:100045>
- Bourdieu, Pierre. 1993. *La misère du monde*. Paris : Éditions du Seuil.
- Bracke, Sarah, Maria Puig de la Bellacasa et Isabelle Clair. 2013. « Le féminisme du positionnement. Héritages et perspectives contemporaines ». *Cahiers du genre* (54) : 45-66. <https://doi.org/10.3917/cdge.054.0045>

- Busino-Salzman, Barbara. 1997. « Admissions non volontaires en clinique psychiatrique à Genève : Comparaison internationale et internationale. » *Revue européenne des sciences sociales* 35 (109) : 111-166.
- Cardi, Coline. 2008. « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes ». *Pouvoirs* (128) : 75-86.
- Carrel, Marion, Christine Loigon, Sophie Boyer et Marianne De Laat. 2017. « Les enjeux méthodologiques et épistémologiques du croisement des savoirs entre personnes en situation de pauvreté, praticien.ne.s et universitaires ». *Sociologie et sociétés* 49 (1) : 119-142. <https://doi.org/10.7202/1042808ar>
- Castel, Robert. 1991. « Savoirs d'expertises et production de normes. » Dans *Normes juridiques et régulation sociale*. Sous la direction de François Chazel et Jacques Commaille, 177-188. Paris : LGDJ.
- Cervulle, Maxime. 2012. « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation ». *Cahiers du genre* (53) : 37-54. <https://doi.org/10.3917/cdge.053.0037>
- Charmillot, Maryvonne et Caroline Dayer. 2007. « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques. » *Recherches qualitatives* (3) : 126-139.
- Charmillot Maryvonne et Caroline Dayer. 2012. « La démarche compréhensive comme moyen de construire une identité de la recherche dans les institutions de formation. » *Pratiques de recherche dans les institutions de formation des enseignant.e.s* (14) : 163-179.
- Clair, Isabelle. 2016. « Faire du terrain en féministe ». *Acte de la recherche en sciences sociales* (213) : 66-83.
- Coutant, Isabelle. 2007. « Délinquance juvénile et rapport aux institutions socio-éducatives ». Dans *Les jeunes et l'agencement des sexes*. Sous la direction de Henri Eckert et Sylvia Faure, 113-129. Paris : éditions La Dispute.
- Cyrułnik, Boris. 2019. *La nuit, j'écrirai des soleils*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- De Cannière, Alexandre, Pierre Renard et Sébastien Queloz. 2006. « Le droit d'être fou. Problématique de l'hospitalisation non-volontaire. » Rapport IMC, Genève : Faculté de médecine de l'Université de Genève.
- Donskoy, Anne-Laure. 2015. « Coercion and trust in psychiatry: the ultimate contradiction ». *International Journal of Human Rights in Healthcare* (8/2), 70-81.

- Donskoy, Anne-Laure. 2017. « La saisie de la voix des usagers et des survivants de la psychiatrie dans le domaine de la recherche. *Vie sociale* (20) : 179-196. <https://doi.org/10.3917/vsoc.174.0179>
- DuBois, W.E.B. 1995. *On Sociology and the Black Community*. Chicago : University of Chicago Press.
- Frega, Roberto. 2013. « L'épistémologie des dominés. » *Critique* (799) : 978-991. <https://doi.org/10.3917/criti.799.0978>
- Fricker, Amanda. 2007. *Epistemic Injustice*. Oxford : Oxford University Press.
- Giuliani, Frédérique Elsa, Anne Jolivet et Denis Laforgue. 2008. « La reconnaissance des personnes : ce dont les institutions sont capables ». Dans *La reconnaissance à l'épreuve : explorations socio-anthropologiques*. Sous la direction de Jean-Paul Payet et Alain Battégay, 113-122. Lille : Presses universitaires du Septentrion. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:15788>
- Godrie, Baptiste et Maria Dos Santos. 2017. « Présentation. Inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance. » *Sociologie et sociétés* 49 (1) : 7-31. <https://doi.org/10.7202/1042804ar>
- Godrie, Baptiste. 2019. « Vers une production juste et égalitaire des connaissances sur les inégalités sociales. » Contribution publiée dans le cadre de UNRISD Think Piece Series, *Overcoming Inequalities in a Fractured World: Between Elite Power and Social Mobilization*. <http://www.unrisd.org/website/newsview.nsf>
- Gutknecht, T. 2016. *Actualité de Foucault. Une problématisation du travail social*. Genève : Éditions IES.
- Harding, Sandra. 1993. « Rethinking Standpoint Epistemology: What is "Strong Objectivity"? ». Dans *Feminist Epistemologies*. Sous la direction de Linda Alcoff et Elizabeth Potter, 49-82. New York : Routledge.
- Hills Collins, Patrica. 1990. *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*. Boston et Londres : Unwin Hyman.
- Jablonka, Ivan. 2014. *L'histoire est une littérature contemporaine. Manifeste pour les sciences sociales*. Paris : Éditions du Seuil.
- McAll, Christopher. 2017. « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience. » *Sociologie et sociétés* 49 (1) : 89-117. <https://doi.org/10.7202/1042807ar>
- Medina, José. 2012. *The Epistemology of Resistance*. Oxford : Oxford University Press.



- Noiriel, Gérard. 2006. *Introduction à la socio-histoire*. Paris : Éditions La Découverte.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : éditions Academia.
- Otero, Marcelo et Shirley Roy. 2013. *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui ? Repenser la non-conformité*. Québec : Presses Universitaires du Québec.
- Piron, Florence. 1996. « Écriture et responsabilité. Trois figures de l'anthropologue. » *Anthropologie et société* 20 (1) : 125-148. <https://doi.org/10.7202/015398ar>
- Piron, Florence. 2000. « Responsabilités pour autrui et savoir scientifique. » *Éthique publique* 2 (2) : 115-126. <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2672>
- Rhéaume, Jacques. 2007. « L'enjeu d'une épistémologie pluraliste ». Dans *La sociologie clinique*. Sous la direction de Vincent de Gaulejac et al, 57-74. Toulouse : Erès. <https://doi.org/10.3917/eres.roche.2007.01.0057>
- Scott, Joan. 1988. « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. » *Les cahiers du GRIF* (37-38) : 125-153. <https://doi.org/10.3406/grif.1988.1759>
- Sedgwick, Eve Kosofsky. 1990. *Epistemology of the Closet*. Berkeley : University of California Press.
- Sullivan, Shannon et Nancy Tuana. 2007. « Introduction ». Dans *Races and Epistemologies of Ignorance*. Sous la direction de Shannon Sullivan et Nancy Tuana, 1-10. New York : State University of New York Press.
- Tuana, Nancy. 2006. « The Speculum of Ignorance: The Women's Health Movement and Epistemologies of Ignorance ». *Hypatia* (21/3) : 1-19. [www.jstor.org/stable/3810948](http://www.jstor.org/stable/3810948).
- Varikas, Eleni. 2006. *Penser le sexe et le genre*. Paris : PUF.
- Vernay, Olivia. 2018. *Métamorphoses des politiques de placement : étude de l'évolution des institutions de placement au prisme du genre (La Pommière, Genève, 1960-1980)*. Mémoire de maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs, Université de Genève.
- Vuattoux, Arthur. 2014. « Adolescents, adolescentes face à la justice pénale. » *Genèse* (97) : 47-66. <https://doi.org/10.3917/gen.097.0047>

## Notes

1. Frauenfelder, A. (requérant) (HES-SO HETS Genève), Droux, J. (co-requérante) et Hofstetter, R. (co-requérante) (2018). « Contraindre pour protéger? Normes et processus décisionnels à l'ère des droits de l'enfant (Suisse romande, années 1960-années 2010) <http://www.nfp76.ch/fr/projets/droits-et-pratique-juridique/projet-frauenfelder>
2. À ce propos, je compte transformer « l'exigence de mettre en place un dispositif de suivi psychologique pour les personnes concernées » par la possibilité de suivi, proposé par les personnes concernées si elles en ressentent le besoin et en font la demande.
3. En référence à Bourdieu (1993) : « Une forme d'exercice spirituel, visant à obtenir par l'oubli de soi une véritable conversion du regard que nous portons sur les autres dans les circonstances ordinaires de la vie. »

## 21. Vers une réalité élargie. Se situer entre savoirs et expériences: trouver sa voix propre et l'inter-relier

MÉLODIE FAURY

« *Think we must!* » Voici le cri de Virginia Woolf dans le texte *Trois Guinées* (1938) – et repris collectivement dans les *Faiseuses d'histoire* (Despret et Stengers, 2011), dans lequel l'autrice nous mettait déjà en garde sur l'expérience d'être une femme à l'université. D'être assignée comme femme à l'université. J'aurais peut-être dû la lire plus tôt. Mais ses écrits ne se seraient pas, alors, accrochés à ma peau et à mon oreille. L'écho de sa voix m'aide à présent à revenir à la mienne et à reprendre contact avec mon expérience vécue, à la mettre en mots.

Dans ce texte, c'est de cette expérience que je pars pour amorcer l'élaboration d'une formulation de la manière dont je suis venue à certaines places dans l'université et de la manière dont les situations dans lesquelles je suis prise ou ai été prise fondent et transforment des manières de regarder, d'être au contact avec différentes dimensions du réel, qui pourraient rester des points aveugles s'il n'y avait pas l'épreuve de la friction, du frottement et de la gêne, entre ce qui est de l'ordre du penser et du sentir, entre ce qui est conceptualisé et ce qui est éprouvé. Je souhaite partager avec vous, autant que possible un témoignage de l'expérience vécue et subjective de la perte de contact avec son expérience et de la silenciation – où ce qui est perçu par le corps, les frottements éprouvés ne trouvent pas de mots pour s'exprimer : ni les siens ni ceux des autres – vers la réappropriation d'une voix propre, d'une voix différente (Gilligan, 1982), qui trouve un langage pour dire un réel ancré et situé qui résonne avec d'autres expériences vécues, et met au jour des trames de vécus collectifs. L'expérience s'exprime dans un geste individuel qui consiste en fait à rejoindre le collectif par la nécessité d'exprimer « ce qui ne trouve pas sa voix », « ce qui ne peut se dire seule face à l'ordre des choses

», « ce qui n'existe pas socialement tant que plusieurs voix et expériences ne se sont pas rejointes » pour déployer l'ampleur systémique de situations apparemment distinctes<sup>1</sup>.

La reprise de contact avec son expérience vécue (Laugier, 2007) de chercheuse peut dès lors constituer le prémisses d'une profonde transformation épistémologique – que la réflexivité ne suffit pas à initier si elle ne nous relie qu'à nous-mêmes<sup>2</sup> – et par là-même être à la source de nouvelles connaissances scientifiques, de nouvelles pratiques collectives et plus fondamentalement, de nouvelles façons d'être au monde – délaissant toute prétention à l'objectivité et à la neutralité pour déployer la vitalité des savoirs situés, reliés, ancrés (Zitouni, 2017).

Je m'inspire, d'une part, de l'exercice d'auto-socioanalyse (Ernaux, 2003; Eribon, 2009) ou de l'autobiographie raisonnée (Draperie, 2016), comme les déploient, par exemple, les pratiques d'éducation populaire en mêlant et dé mêlant « petite histoire » (parcours individuel) et « grande Histoire » (événements collectifs), en me focalisant ici sur la question de ma socialisation primaire et secondaire à l'objectivisme et à la neutralité, me préparant à entrer « en Science » (comme système, comme institution, comme rapports de pouvoir, comme pratiques professionnelles, etc.), puis sur les environnements et supports nécessaires à la déconstruction de ces normes, projections pré-construites, voire idéaux ou utopies.

D'autre part, je choisis d'hériter des pratiques féministes consistant à se raconter les expériences vécues afin d'essayer de saisir comment cette manière de « venir à la recherche et à l'université », qui a situé une première manière d'entrer en relation avec « la Science », est déstabilisée par l'expérience vécue d'un quotidien dissonant. L'épreuve des frictions amène à reconsidérer les normes, les valeurs, les représentations qui importent, au-delà des socialisations premières. Ce chemin critique est impossible sans nouvelles alliances.

L'un des enjeux principaux de cette manière de se raconter à d'autres est de percevoir à l'œuvre, au cœur de la multitude des histoires individuelles, des logiques normatives et de pouvoir, des mutations institutionnelles, politiques et idéologiques qui dépassent largement l'individu et sa situation individuelle, mais qui l'impactent chaque jour, dans son corps et dans son esprit, dans l'ordinaire, voire dans l'infra-ordinaire (Dupont, 2014; Laval, 2003; Readings, 2013, Pignarre et Stengers, 2005).

Réussir à dire l'expérience vécue, par-delà la silenciation, c'est parfois la condition de la survie, physique et mentale, par l'activation d'autres possibles

et notamment par l'appel à la vitalité de la révolte face aux violences ordinaires et aux rapports de domination de « l'ordre social ». En s'ancrant dans l'expérience ordinaire, l'éphémère, les silences, les voix, les dits, non-dits et indicibles, le langage des corps et la texture des êtres, il devient possible d'explorer des formes de l'écriture et de la parole qui déprotègent et reconnaissent la fragilité en même temps qu'elles s'inscrivent dans le désir et la puissance collective, au-delà des « alternatives infernales »<sup>3</sup> qui nous sont opposées. Trouver les mots et les espaces pour dire l'expérience vécue située – tâche difficile, parfois risquée et éprouvante –, c'est alors dépasser les injustices épistémiques qui structurent nos métiers (Fricker, 2007), élaborer de nouveaux savoirs et renouer avec une puissance politique collective qui nomme ce qu'il importe de considérer dans nos pratiques et nos relations (Macé, 2016, 2019; Porcher et Despret, 2007).

Les épistémologies du *standpoint* visent à reconnaître que le lieu depuis lequel on produit des savoirs est en partie subi et hérité (on est « mises en situation »). Il ne s'agit pas de relativiser les points de vue, mais de se ressaisir activement et collectivement des identités sociales depuis lesquelles on parle, pour revendiquer un « positionnement actif » à partir d'un « être positionné » qui est partiellement subi (Puig de la Bellacasa, 2012a, 171).

## Traverser les sciences : la fin de la neutralité

Ce que je voudrais ici vous raconter, ce sont les différents moments de mon parcours à partir desquels j'ai remis en cause la neutralité des valeurs en science, la neutralité politique de la science et l'idéologie de l'objectivité (Stengers, 1997; Brière, Lieutenant-Gosselin et Piron, 2019). Mais avant cela, il faudrait pouvoir comprendre la manière dont une socialisation première forte, primaire (enfance et parcours scolaire notamment) et secondaire (à l'âge adulte), a conditionné un rapport initial aux sciences, et notamment à l'idéologie de leur objectivité et de leur neutralité.

J'interprète aujourd'hui ce parcours comme la recherche – en mouvement perpétuel – d'une posture épistémologique ancrée, située et reliée, qui puisse mettre en résonance l'élaboration de savoirs inhérente à la recherche, avec une expérience vécue et ressentie par le corps de la pratique quotidienne de la recherche, mais aussi avec le sens de la pratique

professionnelle comme contribution à des agencements désirables (au sens de Deleuze, 1977), autrement dit à des mondes désirables (Starhawk, 2019), sans que cette posture n'entretienne des frictions, des dissonances cognitives et sensorielles. Au moment où j'écris, je suis enseignante titulaire de l'Université de Strasbourg, en tant que PRAG (professeure agrégée des universités), et j'enseigne en études de sciences, en biologie, en géologie, je forme aux sciences ouvertes et j'exerce une charge de mission sciences-société auprès de la vice-présidence *Sciences en société*. Je n'ai pas de temps disponible pour la recherche sur mon temps de travail rémunéré.

## Des études en biologie moléculaire et cellulaire (2003-2008)

J'ai commencé par m'inscrire dans la lignée paternelle (père, grand-père et au-delà même arrière-grand-père), encouragée en cela tant par ma mère que mon père, respectivement enseignant-e-s dans le secondaire en mathématiques et dans le supérieur en physique. Ce que cette lignée déploie et prescrit était en accord, dans les années 1980-90, avec ce qui était renforcé socialement comme étant désirable, valorisant et donc qui devaient m'offrir une sécurité matérielle, liée notamment au statut de fonctionnaire : un parcours scolaire scientifique (filière S) dès le lycée général, puis des études supérieures – faites dans des conditions socio-professionnelles privilégiées. Les critères de la « réussite », tant familiale que sociale, était en phase et ma socialisation première m'amena à suivre des études me formant à la recherche en biologie moléculaire et cellulaire, tierce voie pacifique entre la physique et les mathématiques. Mes pratiques liées aux sciences étaient ainsi placées à distance de la société et de ses enjeux. Elles m'inscrivaient dans des dispositifs dont les valeurs m'étaient littéralement familières, ne créant ainsi *a priori* aucun conflit ni de normes – avec l'institution ni de loyautés – avec le milieu familial. J'étais préparée à faire corps.

Pourtant, je n'adhérais pas à l'idée qui voulait que l'éthique ou les relations avec la société « ne fasse pas partie de nos questions » en tant que biologistes. En quelque sorte, *une part (ou des lignes) en moi* refusait l'idée que l'on pouvait être neutre, en tant que sujet, mais également en tant que communauté (« les biologistes »), du point de vue de ce que l'on était en

train de faire dans nos métiers et de son impact dans la société. J'ai quitté temporairement le domaine de la biologie moléculaire et cellulaire à la fin de mon Master (année de césure en 2006-2007) en grande partie à cause de ce problème-là.

Je n'en étais pas encore arrivée à ce moment-là à l'idée que la manière dont les professionnel-le-s de la recherche s'organisent pour produire de la connaissance et que les régimes de savoirs conditionnent le « produit » même. Mais par la lecture de *La vie de laboratoire* (Latour et Woolgar, 1979) et l'écoute d'intervenant-e-s dans notre Master comme Bernadette Bensaude-Vincent, Isabelle Stengers, Michel Morange et Susan Georges, je touchais du doigt la dimension sociale du sujet connaissant et la dimension politique de toute activité de connaissance (Latour, 1991; Stengers, 1997). Quelque chose dans leurs voix, leurs mots, leurs parcours, leurs rapports aux sciences « résonnait », sans que je n'aie eu à l'époque la possibilité de nommer de quoi il s'agissait. Elles et ils venaient à nous, étudiant-e-s en biologie, avec d'autres mondes possibles, éveillant chez moi un désir de connaître et d'être au contact de ces autres possibles. J'étais interpellée, troublée. J'ai alors commencé à diversifier mes lectures et à trouver d'autres langages qui me parlaient – à partir notamment des quelques stages effectués en laboratoires – pour dire ce que sont et font les sciences, et qui différaient notamment de celui de la majorité de mes enseignant-e-s.

## S'inscrire dans le champ des études de sciences ou STS (2008-2012)

Je me suis engagée en 2008 dans une thèse en sciences humaines et sociales (SHS), une fois mes études de biologie finalisées, et grâce à la rencontre d'enseignant-e-s, puis d'une directrice qui entendaient et parfois reconnaissaient tant les frictions que le trouble, et m'ouvraient alors des passages ou des espaces pour lui permettre de trouver sa forme. Il s'agissait pour moi d'emblée de me relier autrement à mes ancien-ne-s camarades de promotion, engagé-e-s dans des doctorats en biologie, pour comprendre les raisons de leur choix de parcours et leur expérience vécue, en tant cette fois que jeune chercheuse en SHS, et afin de poursuivre ainsi le geste réflexif amorcé par mon départ, comme un pas de côté. J'ai cherché dans

le même temps des espaces d'interdisciplinarité pour mettre à l'épreuve ce fameux rapport « à la Science » par la multitude des sens que ce terme peut recouvrir.

La découverte des STS (*Science et Technology Studies*) ou « études de sciences » m'a donné l'espace pour poursuivre mes questionnements sur « ce que signifie être biologiste », et affermir ma vision de la pratique de recherche comme une pratique non neutre. Les études de sciences sont constituées par un ensemble de travaux pluridisciplinaires, qui prennent les sciences comme objet d'étude : les sciences entendues comme pratiques, comme institutions, comme histoires, comme acteurs et actrices, comme politiques aussi, comme financements, etc. *A priori*, l'on peut penser qu'il s'agit d'une pratique de recherche où l'on est nécessairement réflexif, dans la mesure où nous sommes à la fois pris dans le fonctionnement des sciences et que nous prenons les sciences comme objet de recherche. *A priori*. Car ce n'est en fait pas toujours le cas, ni individuellement ni collectivement.

En plongeant dans les STS, j'ai exploré une multitude de travaux convergents vers l'idée de la non neutralité de la science, et élaborés depuis des décennies (Felt, Fouché, Miller et Smith-Doerr, 2017). Pour entendre et percevoir cela, il « suffisait » de ne plus être autosuffisant-e en tant que scientifique, en l'occurrence en tant que biologiste, et de s'ouvrir à une certaine critique des sciences qui pointent notamment leur construction historique, mais aussi leur caractère situé.

## Faire face à l'absence de poste et de légitimité professionnelle (2012)

Autre expérience vécue importante : l'absence de place, l'absence de postes, l'absence d'endroits pour venir *travailler*. Restons très pragmatiques : quand vous n'avez pas de bourse de thèse, de post-doctorat ou de poste de recherche, vous ne pouvez pas développer la perspective qui vous importe. Certains points de vue, certaines voix, certaines manières d'être en contact avec les sujets de recherche n'arrivent ainsi pas à exister tout simplement par l'absence « de crédits » : de moyens financiers et de légitimité (au regard de certaines valeurs qui guident la pratique scientifique et la gouvernance de la recherche) qui leur sont accordés. Nous arrivons ici à la question de la matérialité de la recherche, à ses conditions d'existence, aux manières





et/ou hétérosexuelle, etc. constituait en soi un environnement et des agencements à l'origine de la construction d'un point de vue et une manière d'être en contact avec le monde, d'être reliée, ancrée, située.

Au moment de la prise d'un poste de direction à l'Université, ce qui m'est arrivé et qui a eu lieu pour se déployer, c'est « tout simplement » l'expérience de la subalternisation en tant que femme qui m'a permis de constater que le point de vue dominant et privilégié depuis lequel je parlais et je regardais le monde jusqu'à présent n'était pas une manière de me relier et de m'ancrer qui me permettait d'avoir une vision la plus diversifiée possible et la plus juste possible de la réalité. Il s'agit d'un point de vue qui cache les autres. Un point de vue dominant qui en recouvre d'autres. Un point de vue dominant qui se découvre tout en même temps dominé.

Je n'avais pas encore connaissance de l'existence des travaux mobilisant notamment les épistémologies du point de vue (*standpoint epistemologies*), c'est-à-dire des épistémologies féministes (Haraway, 1988; Harding, 1993; Alcoff et Potter, 1993; Stengers et Despret, 2011; Dorlin et Rodriquez, 2012; Puig de la Bellacasa, 2012a; GenERe, 2018). Ce n'est pas cette partie des STS que j'ai rencontrée en premier, mais bien plutôt les travaux occupant le « centre » des STS (par des hommes blancs occidentaux). Et même si j'avais déjà entendu et lu Isabelle Stengers pendant mes études de biologie moléculaire et ensuite à nouveau, avec bonheur, pour l'air immense qu'elle apportait en philosophie des sciences, je n'apercevais pas encore l'ampleur de son point de vue et de sa critique. Je ne comprenais pas « d'où elle parle » car j'étais encore à des kilomètres, encore captive et somnambule du système universitaire capitaliste auquel je contribuais (Laval, 2003; Pignarre et Stengers, 2005; Readings, 2013; Stengers, 2013; Dupont, 2014).

C'est ce même déplacement qu'il m'a fallu faire au fil des années (et qui n'est évidemment pas fini, sans cesse renouvelé)- *via* mon appétence pour les mouvements réflexifs (Faury et Paveau, 2019), pour rejoindre ou simplement croiser le point de vue d'autres chercheurs et chercheuses dont la pensée suscite de bénéfiques pas de côté et tend des antidotes, parfois à la racine même de nos manières de penser, nous amenant à re-lire le monde et nos expériences dans le monde pour peu que nous ne campions pas dans nos certitudes et positions de confort.

L'expérience vécue, parfois, peut susciter des déplacements de focale similaires *via* des dissonances fortes (voire violentes - « on ne comprend pas sur le moment ce qui se joue », « on n'arrive pas à voir ce qui se passe dans la situation ») et un « réveil » quant à ce que l'on ne percevait pas initialement

– ce à quoi on ne se rendait pas sensible, ou que l'on refusait de considérer, consciemment ou inconsciemment, mais qui soudain s'articule et devient présent, pleinement. Ce que l'on ne peut plus ne pas voir.

« Devenir femme à l'université » donc. Pourquoi pas avant? C'est là que se situe précisément la question des privilèges : jusque-là, j'avais eu le privilège de pouvoir me projeter dans des études et des débouchés professionnels, du fait de mon propre parcours, de ma classe sociale, de ma position géographique, de ma couleur de peau, et grâce aux luttes de générations de femmes qui m'ont précédée, de ne pas me poser la question de ce que cela fait d'être une femme au niveau professionnel – je veux parler d'« être une femme » en tant qu'assignation. Ce n'était pas encore une question. Je me sentais à ma place dans un monde éducatif qui me considérait comme une étudiante parmi d'autres étudiant-e-s. Et en soi, c'est déjà une victoire historique considérable.

C'est en prenant un poste de direction que je me suis retrouvée en situation d'être *remise à ma place*, d'être assignée à une place dont je n'avais pas perçu les frontières jusqu'alors. Ce qui ne signifiait pas que ces murs n'existaient pas avant : cela signifiait que jusqu'alors j'étais restée à la place que l'on estimait que je pouvais prendre. Tant que l'on ne sort pas des situations assignées, et que l'on se conforme, on ne perçoit pas les murs invisibles (ce qui explique à mon sens le fait que certaines femmes puissent ne pas s'allier au féminisme – « ne percevant pas le problème » ou ne pouvant faire face au problème; Dworkin, 2012). Et ces murs invisibles sont en brique et bien épais. Mais cela signifiait aussi rétrospectivement que j'avais eu la possibilité (le « luxe ») de fermer les yeux sur un *continuum* de violences ordinaires qui n'existaient pas seulement depuis que je prenais conscience de leur existence et qui existe pleinement pour une multitude d'autres.

Le moment où j'ai été fermement remise à ma place, c'est donc le moment où j'ai occupé une position semi-dominante (directrice de service, poste de cadre intermédiaire) dans une université à la gouvernance occidentale, patriarcale et majoritairement blanche. Position que l'on m'avait pourtant attribuée, mission que l'on m'avait pourtant confiée. Et soudain on me disait violemment et sourdement : « Non, mais attends un peu, tu n'es qu'une femme. Donc il va falloir te comporter de telle manière. Tu ne peux pas parler de telle manière. Et si nous le voulons, nous pouvons te faire disparaître, symboliquement. » Et la violence de l'expérience fait apparaître en même temps toutes les situations, passées et présentes, dans lesquelles la violence est ordinaire, invisible, indicible. Un *continuum* dont on retrouve

les échos dans les témoignages de nos collègues quand ils sont écoutés et entendus, et parfois dans des récits, fictionnels ou réels qui nous parviennent, lorsqu'ils sont publiés.

Cette « révélation féministe » m'a permis de comprendre que moi-même j'exerçais des violences symboliques en tant que supérieure hiérarchique dans une équipe. Comme pour tout point aveugle, il est long et difficile de les circonscrire. Violence par la prise de parole, par le corps, par le rythme imposé. Atmosphères irrespirables. Cette prise de conscience des violences que l'on inflige dans les positions dominantes que l'on occupe socialement (collectif Mwasi, 2018), c'est aussi la prise de conscience des points de vue effacés, des points de vue invisibles et des paroles indicibles.

Donc je suis devenue femme, à l'université. « Grâce » à mes collègues, notamment masculins. C'est dans l'université que j'ai fait l'expérience du sexisme, un sexisme ordinaire, invisibilisé, qui ne dit pas son nom, mais omniprésent. Un sexisme qui peut assumer de remettre en cause le salaire affiché sous prétexte du genre.

Un sexisme qui s'installe dans les petites phrases et les situations humiliantes, qui m'a fait découvrir un certain vécu de la subalternisation, de manière explicite ou pernicieuse, qui dans tous les cas peut aboutir au sentiment d'illégitimité et à celui de ne pas être à sa place. Et lorsque nous sommes assigné-e-s à une place, cela peut nous faire perdre parfois la voix. Notre voix propre. Voix que l'on essaye tant bien que mal de retrouver, en trouvant la trame collective de nos expériences situées, notamment en se racontant nos histoires. Or, justement, devenir et être chercheuse, revient à mon sens à parcourir les explorations suivantes, au contact des travaux qui nous ont précédés, au contact de nos terrains, des concerné-e-s par nos questions et de nos collègues :

Trouver sa voix propre  
Trouver ses mots  
Trouver son regard, le situer  
Trouver son tact, son contact, son toucher, des manières de se  
relier  
Trouver son écoute, ses *nœuds d'écoute*<sup>4</sup>  
D'où est-ce que je déploie ma perspective?  
Comment je me situe?  
Comment je choisis de regarder le monde / mon objet de  
connaissance?

Comment je choisis d'être au contact avec le monde / mon objet  
de connaissance?

Comment je m'engage de manière non innocente?

Cette prise de conscience m'a amenée à vouloir reprendre l'ensemble de mon travail de recherche doctorale, c'est-à-dire réaliser et travailler le mouvement réflexif individuel et collectif, en le concentrant cette fois-ci sur la refonte totale de mon épistémologie et en étant profondément convaincue (scientifiquement et politiquement) de l'importance de me situer, au-delà même de la question du point de vue et de la perspective : comment est-ce que je me relie à ce que je choisis comme sujet de recherche? Qu'est-ce que je fais importer dans cette manière de me relier et pourquoi? À partir de quels ancrages? De quels agencements? Car j'étais à présent convaincue, par l'esprit grâce aux lectures et par le corps grâce à l'expérience vécue, de l'absence de neutralité – réduite au rang d'idéologie – qui installe et maintient cependant des rapports de force, auto-déclarant ce « point de vue de nulle part » qui n'en est pas un (mais un regard masculin, blanc et occidental) et qui entretient l'absence de réflexivité – mais aussi une certaine forme « innocente » de réflexivité – comme moyen de maintenir l'ordre. Les plis des sciences en quête de scientificité par la maîtrise, la gestion, la neutralisation des biais, la prétention à l'objectivité et à la neutralité, entretiennent cette tentation du point de vue « de nulle part » et de l'innocence, comme le dit Haraway. Mais la recherche scientifique peut-elle être neutre<sup>5</sup>? La recherche scientifique peut-elle se prétendre hors du monde, détachée du monde? Et quels mondes, quels imaginaires et avec les voix de quels êtres se construisent les savoirs qui ne se savent pas situés?

L'œil cannibale et innocent. Il faut cesser de le considérer comme invisible; toute vision est incorporée. C'est ce qu'Haraway appelle le *God's Trick*, le truc divin, de nulle part, omnipotent et omniscient. Haraway interprète cette histoire de l'œil comme une histoire perverse de prédation et de la domination sur les corps et la « nature » (une science raciste, militariste, colonialiste, capitaliste, sexiste). L'attitude de la prédation éloigne le sujet connaissant du réel afin de jouir d'un pouvoir sans entrave. La mise à distance crée la prédation et la désincarnation. (Grandjean et Alain Loute, 2019 : 213)

## Perdre sa voix. La retrouver?

### L'expérience de la perte

Ce que je veux re-dire, c'est que le fait de sortir de sa place, de se faire remettre à sa place, de prendre la conscience des places (Woolf, 1938; Spivak, 2009), peut amener à une forme de silenciation, à une forme d'objetisation, aussi, et que c'est un vécu de la violence ordinaire dans un système de pouvoir. Il s'agit me concernant du sexisme, mais celui-ci s'articule à d'autres formes de dominations (validisme et handiphobie, racisme, homophobie, stigmatisation des religions...), dans un système de pouvoir empreint d'un « ordre des choses » dans les dispositifs qui gouvernent les êtres et les discours (Foucault, 1971 et 1984) : les institutions scientifiques. Nous, chercheurs et chercheuses, enseignant-e-s, administratifs et administratives pouvons en être tous et toutes quotidiennement les « petites mains » (Pignarre et Stengers, 2005).

Lorsque l'on est concerné-e par la discrimination ou la subalternisation, et lorsque d'autres nous aident à voir que le problème est systémique et non personnel, nous pouvons commencer à percevoir l'organisation du dispositif, et ses effets infra-ordinaires (indicibles, invisibles, avec lesquels nous avons d'abord été en contact par l'expérience vécue et les ressentis, par le corps et parfois par la perte des mots). Voire même, par l'absence de mots préalables pour pouvoir le dire. À présent, je sais que cela fait partie de ce que l'on appelle les violences ou injustices épistémiques, c'est une injustice que l'on appelle « herméneutique » (Fricker, 2007), c'est-à-dire que l'on n'a pas les mots pour pouvoir dire ce que l'on est en train de vivre, et avant que nous les ayons, nous avons du mal à parler ou à reprendre la parole. Retrouver la parole, c'est réussir (grâce notamment au *nous* et à celles et ceux qui nous re-légitiment) à passer de l'objetisation et la silenciation à la re-sujettisation pour re-devenir sujet parlant.

## De l'expérience au savoir issu de l'expérience : une voix différente

Pour redevenir sujet de mon expérience, pour reprendre contact avec elle, j'ai eu besoin d'écrire. Beaucoup. Longtemps. Entourée. Crue. Et de trouver des espaces « *safe* » pour parler de mon expérience, et trouver les mots. Un espace « *safe* » est, selon moi, un espace où une expérience peut se déployer, être partagée, trouver de l'écoute voire des résonances, sans être interrompue, sans être ridiculisée ou minimisée, sans être remise aussitôt en question, ou silencieuse, sans que les réactions et retours laissent entendre que l'individu qui confie son expérience est le problème (pas assez résistant-e, pas assez adapté-e, pas assez fort-e, etc.). Un espace *safe* est un espace collectif dans lequel l'individu et son expérience comptent, et où son vécu ne sera pas objectivé par d'autres « qui sauraient mieux » que lui ou elle (tout en étant en dehors de la situation racontée et en dehors du corps qui raconte) ce qui a eu lieu.

Retrouver une voix, différente. Pour que l'indicible ne le reste pas, pour que l'invisibilisé laisse des traces matérielles et que je m'assure que mon expérience a bien existé, que je n'avais pas rêvé, que je n'étais pas « folle » ou « trop sensible ». Et pour que je reprenne contact avec ce qui m'importe.

Ainsi, la reprise de contact avec ma propre expérience, genrée, et la rencontre avec l'éthique du *care* (Gilligan, 1982), comme « critique et comme féminisme » (Laugier, 2011), avec la littérature et les épistémologies féministes constituent un bouleversement épistémologique et politique encore plus grand que celui qui avait été provoqué par mon passage de la biologie réductionniste aux sciences humaines. Cette confiance dans l'expérience en tant que savoirs me permet d'affirmer une perspective, une voix, un regard renouvelés sur mes objets d'étude et un contact différent avec mon terrain de recherche, en tant que sujet connaissant encore plus conscient de sa *situation* dans le monde. En l'occurrence en tant que femme, assignée, historiquement et socialement, à une place. Et ce travail réflexif requiert de ne jamais se satisfaire de lui-même : il s'agit d'un mouvement perpétuel, d'une exigence épistémologique face à d'inévitables points aveugles qui résistent. Une conviction cependant se consolide, largement nourrie par des autrices comme Donna Haraway, Vinciane Despret, Isabelle Stengers, Benedikte Zitouni, Maria Puig de la Bellacasa et Émilie Hache :

La réflexivité ne suffit pas

... si elle reste un exercice théorique et individuel

... coincée dans la métaphore de la vision

... si elle entretient l'auto-suffisance, si elle ne nous relie pas, au sens de *faire alliance*

... si elle ne dit rien des nœuds de pouvoir

... si elle ne nous met pas en risque, si elle n'active pas de nouveaux possibles

Ainsi, je suis restée pendant des années (depuis ma thèse amorcée en 2008) à composer avec toute l'ampleur de la transformation qu'a induit chez moi le mouvement réflexif – que l'on pourrait qualifier de « critique » (Zitouni, 2017; Thoreau et Despret, 2014). Je n'ai pris avec moi ou plutôt senti seulement très récemment à quel point cette approche « critique » de la réflexivité me laissait pourtant dans le pli, et même entretenait le pli d'une science toute occidentale et dualiste (raison/émotion; nature/culture; hommes/femmes, etc.), toujours tentée par des formes contemporaines de positivisme et l'innocence d'un prétendu détachement, milieu dans lequel j'ai été formée en tant que biologiste; et le pli ou l'envoûtement (Stengers et Pignarre, 2005) d'une *fast science* capitaliste et productiviste (Stengers, 2013), milieu à partir duquel j'engageais mon souffle, mon rythme et mon contact avec le monde sans jamais pouvoir tout à fait m'en défaire – dans le cadre de mes recherches doctorales, puis de la direction d'un service universitaire.

Il a fallu que j'accepte enfin de me mettre en risque, il a fallu que je quitte la tentation de l'innocence pour percevoir, **sentir toute l'ampleur de ce que la proposition de Donna Haraway nous faisait – ce « nous » constitué dès lors que nous répondons** (*response-ability*; Haraway, 2016) **à cette proposition**, faisait à la science; et toute la réduction à laquelle nous sommes tenté-e-s de succomber dans nos pratiques académiques françaises. En disant « d'où l'on parle », « depuis quelles situations » on (le « bon » chercheur ou la « bonne » chercheuse) renforcerait ce que l'on dit ou l'on éclairerait la manière dont il faut considérer les travaux partagés. Mais est-ce si simple, et est-ce suffisant? Raconter « qui nous sommes » ou « d'où nous venons » peut tout autant devenir un exercice de construction d'une autorité scientifique ou universitaire « dans l'absolu », plutôt que la fabulation d'un contact, d'un rapport au monde, « comment nous nous situons vis-à-vis de notre terrain de recherche, dans la situation de recherche » et même encore plus : comment nous relions-nous, comment héritons-nous, comment nous



engageons-nous, comment faisons-nous alliance, comment nous mettons-nous en risque, comment nous « remarquons-nous » en faisant mémoire (*re-member*), comment fabriquons-nous en racontant?

## Comment renverser le stigmate épistémologique?

Et l'idée qui m'anime devient : comment donner des espaces à ces savoirs situés multiples et qui parlent du monde? Comment trouver les espaces de conversation entre ces savoirs? « Vers une réalité élargie » (Gauthier, 2015, au sujet des travaux de Donna Haraway et des épistémologies féministes), c'est une utopie, que nous sommes plusieurs à partager. Il me semble que l'on pourrait imaginer, idéalement, que chacun-e ait envie d'élargir sa réalité grâce au croisement des perspectives et des différents points de vue qui se portent sur un objet de connaissance. Que l'ensemble des positions, des regards et des contacts que les sujets de connaissance portent sur, ou plutôt avec un objet ou sujet de connaissance, aurait intérêt à être croisés, rassemblés, en dialogue, pour aller vers la meilleure objectivité possible. L'objectivité forte (*strong objectivity*; Harding, 1993) passe par le collectif, c'est-à-dire par le « croisement des perspectives » (inter-subjectivité) et par la réflexivité pour le dire rapidement (Le Marec, 2002).

Et donc, cette pseudo-objectivité et pseudo-neutralité, dont se réclame la Science à partir de ce qu'elle prétend faire, qui mobilise un « truc divin » selon les termes de Donna Haraway, « qui consiste à voir tout depuis nulle part » (Haraway, 1988; Gauthier, 2015) – ce qui signifie tout simplement que l'on ne dit pas ou que l'on ne voit pas que l'on a un point de vue sur les choses – est liée à des enjeux de pouvoir dominant dans une situation : ce qui fait qu'« on » a intérêt à maintenir les points aveugles. Quand « on » se trouve en position dominante, « on » n'a aucun intérêt à mettre en question l'incomplétude de ce que l'on dit du point de vue de l'objectivité scientifique qu'« on » vise ou déclare pourtant viser. La remise en question de l'Objectivité peut être vécue comme une remise en cause de la position, de la situation de pouvoir (elle-même non interrogée). Ainsi, depuis une telle position, « on » n'a même pas intérêt (personnellement ou collectivement à l'échelle d'un champ institué) à améliorer le discours scientifique sur les choses.

Ce qui est en jeu, pourtant, c'est la question de la construction collective des savoirs et celle de l'importance de situer les perspectives, leurs ancrages, et de créer les conditions de leur croisement, de leur articulation, dans une démarche de co-construction de la connaissance scientifique. Démarche qui reste encore insatisfaisante quand une communauté entière partage les mêmes présupposés et les mêmes boîtes noires, parce que l'on « creuse » alors selon les mêmes perspectives générales. Ainsi, il me semble aujourd'hui, comme le présente Claude Gauthier (2015), que la réflexivité telle que la défendait Pierre Bourdieu (2001) reproduit des impensés et des « enclosures » au niveau collectif, que les épistémologies féministes nous aident à dépasser pour créer du commun.

Ces épistémologies – accusées de relativisme, comme les STS – font face au problème des référentiels clos. Si la légitimité d'une pratique – audible et crédible – se fonde sur l'Objectivité de la construction scientifique, et si l'on vous accuse d'être idéologique, confondant science « pure » et politique (car la croyance dans la science pure résiste; Latour, 1991), par exemple, alors par l'appel à un référentiel clos, « on » vous délégitime avec facilité au sein de ce référentiel. Si nous sommes justement en train de dire que ce sont les critères de légitimité que nous sommes en train de remettre en question, ces délégitimations ne devraient pas avoir d'effet, si nos espaces de pensée et de réflexivité, mais aussi pragmatiquement de travail, n'étaient pas en jeu. Il est difficile de ne pas voir l'effet de la marginalisation, de la délégitimation, du discrédit sur nos possibilités même de travailler, de réfléchir, de penser. Il est dès lors nécessaire de renforcer les nous (Macé, 2019). Il ne s'agit pas de reconstituer de nouveaux ordres, de nouvelles positions cristallisées de pouvoir, ce qui risquerait de nous faire perdre la critique, de perdre la réflexivité tournée vers le monde et de tomber de la réflexivité qui se gargarise de soi, qui s'auto-suffit et efface alors tout en même temps d'autres voix, d'autres manières d'être au contact, sous prétexte d'une nouvelle forme d'« objectivité augmentée de réflexivité ». L'isolement est mortifère : l'isolement physique, l'isolement méthodologique de la recherche dans certaines disciplines de sciences humaines et sociales – liés notamment aux méthodes d'évaluation des carrières et aux rythmes de la recherche actuelle « par projets » –, mais aussi le cloisonnement des expériences individuelles, la précarisation sociale et l'omniprésence de la pensée managériale, qui permettent que les dominations et les situations d'oppressions « ordinaires » se rejouent infiniment dans nos universités (Laval, 2003; Pignarre et Stengers, 2005; Readings, 2013; Stengers, 2013; Dupont, 2014).

D'une certaine manière, la question que je me pose c'est celle de la resignification : comment renverser le *stigmaté épistémologique* (Goffmann, 1963) dont on essaye de nous affliger?

## Ce à quoi l'on tient : désirs multiples et risques d'altération

Tenir à la science en tant que...

Pour faire exister la science que nous désirons, il nous faut des espaces « safe » où il est possible de bien traiter les questions qui nous importent, sans avoir à se battre pour correspondre à la « bonne figure » des chercheurs et chercheuses et de la recherche (sujets légitimes, façons légitimes de les traiter). Nous avons besoin de conditions matérielles d'existence, d'espaces proposant d'autres agencements.

Et nous faisons face à une multitude d'obstacles : maintien de l'ordre scientifique et enjeux de pouvoir; remise en question des nouvelles approches comme remise en cause et discrédit par les approches dominantes (Stengers, 1997); choix de gouvernance et de financements. Ces obstacles, que nous sommes pourtant déterminé-e-s à franchir, tant les enjeux sont importants, non pas seulement pour la science, mais pour la science *dans* le monde, comme *faisant partie* du monde. Il ne s'agit de rien de moins que d'entretenir la vitalité, le désir de savoir, la sensibilité, la possibilité de se rendre disponible aux autres. Tout cela articulé à un enjeu global : notre manière d'habiter le monde (Sarr, 2017) et de partager les savoirs dans et pour le monde que nous sommes (dont nous ne sommes pas à distance : nous sommes affecté-e-s par ce qui lui arrive). L'enjeu est vital puisqu'il s'agit de justice, de représentations, de récupérer notre capacité à *appeler aux mondes réels* (Zitouni, 2012) de la possibilité même d'exister en n'étant pas nié-e-s dans son existence et ses expériences, en ne renonçant pas à une part de soi (Devereux, 1967; Nathan, 2015), au monde avec lequel on vient (Puig de la Bellacasa, 2012c), à ce à quoi l'on tient et ce à quoi on se relie.

Ayant posé ces enjeux dont la trame tisse la science contemporaine comme expression du monde « moderne », j'en reviens à la question qui nous fait tenir debout en recherche : qu'est-ce qui nous importe? « Une meilleure science », « une meilleure scientificité », c'est-à-dire une science plus fiable encore, fondée sur une réalité élargie. Ce nous dans lequel je me reconnais, est construit à partir de cette même attention à ce qui importe, et par l'exigence de « tenir les deux bouts du mât de l'objectivité ensemble ».

## « Tenir les deux bouts du mât de l'objectivité ensemble »

Nous avons un problème, dit le *Manifeste des savoirs situés*. Si nous voulons habiter des savoirs et des corps émancipés et leur donner une chance d'avenir, il nous faudra grimper le mât de l'objectivité tout en tenant simultanément les deux extrémités de celui-ci. D'un côté, nous devons continuer à analyser la contingence historique de toute construction de savoirs, la nôtre y comprise, et la soumettre à une critique radicale, voire acerbe. De l'autre côté, nous devons continuer à nous engager dans la fabrication de comptes-rendus fidèles d'un monde « réel » – mis au singulier et entre guillemets – et miser sur cette fidélité afin de nous aider à construire un monde meilleur (Zitouni, 2012).

J'aime cette expression « tenir les deux bouts du mât de l'objectivité ensemble », à la fois spéculative et programmatique. C'est plus qu'un grand écart, c'est une position intenable si nous restons statiques : elle permet de se représenter l'idée que, fort-e-s de ce que nous apprennent les études de sciences et de genre, nous croyons à la possibilité d'une meilleure science (donc d'une *autre* science), même si l'on considère d'ores et déjà qu'elle possède de grandes qualités dans la manière dont elle se fixe des exigences individuelles et collectives pour la construction des connaissances, et qu'elle se donne des méthodes pour être le plus fiable possible : nous la désirons encore plus fiable. Ainsi, nous conservons notre désir de « l'être scientifique ». Autrement dit, nous aimons tellement la pratique de recherche que l'on veut l'améliorer en quelque sorte, et surtout entretenir – comme conservation et conversation (*taking care, caring for*; Laugier, 2010) – ce que nous considérons comme ce qui lui confère sa valeur. Nous restons

vigilant-e-s tout en même temps à ce qu'elle ne prétende pas être plus qu'elle n'est, ni moins. Nous pensons donc qu'une meilleure scientificité est possible, qu'une *autre* science est possible (Stengers, 2013).

Et cela génère quelque chose de très inconfortable que Benedikte Zitouni, pensant avec Donna Haraway, qualifie de « trouble de la personnalité multiple ». C'est-à-dire que nous voulons tout à la fois : nous voulons pouvoir continuer à porter une critique radicale des sciences telles qu'elles se font aujourd'hui, produits d'une histoire, d'un contexte social, politique, financier, etc., telles que le démontrent les études de sciences. Et en même temps nous voulons pouvoir agir au sein même de ces sciences institutionnalisées, parce que de fait, nous sommes obligé-e-s de parler *depuis* quelque part, et de garder le contact avec ce dont nous parlons. Reste que la question matérielle de nos conditions de pensée et de critique se (re)pose sans cesse de manière aiguë au sein d'une université dont la direction néolibérale s'est confirmée depuis au moins vingt ans, qui contribue à réduire les espaces et les possibilités même de proposer de nouvelles épistémologies, de questionner nos manières modernes, occidentales, positivistes et utilitaristes de faire de la science, par ses temporalités, ses modes de financement, sa gouvernance, sa gestion en vue de l'« excellence », sa conception des étudiant-e-s comme « usager-e-s », etc. (Laval, 2003; Pignarre et Stengers, 2005; Readings, 2013; Stengers, 2013; Dupont, 2014).

Ainsi, nous avons souvent besoin – pour pouvoir en vivre matériellement – que ce travail soit reconnu comme *travail* précisément, donc rémunéré. Et par conséquent, précisément pour cela, nous nous retrouvons à l'endroit-même que l'on critique, à une heure politique où la critique est vécue comme une insupportable remise en cause des pouvoirs – qu'il faut faire taire ou récupérer pour en vider la portée politique en termes d'alternatives – et non comme un espace nécessaire, de respiration et de vitalité. Nous nous retrouvons donc souvent dans une position particulièrement délicate. Nous avons besoin d'alliances fortes entre le « dehors » et le « dedans » de l'Université et de la Recherche, des dispositifs et des structures à imaginer pour sortir des conditions de production néolibérales du « savoir » qui nous sont imposées<sup>6</sup>.

## « L'appel aux mondes réels »

C'est un enjeu que je qualifie de vital, tant il est lié à ce que nous faisons du monde auquel nous appartenons (Hache, 2016; Starhawk, 2019) : ne pas se couper de l'un de ces désirs, celui de la critique radicale ou de « l'être scientifique ». Et nous pouvons éviter cette altération grâce à l'idée *de faire appel aux « mondes réels » au pluriel*, en allant vers une objectivité forte (Harding, 1993; Zitouni, 2012) – et un désir de critique radicale, y compris de ce que nous sommes en train de faire, « nous » en tant qu'universitaires, et en particulier « nous » en tant que femmes universitaires, faisant partie du monde.

Tenir à l'état-de-fait, savoir reconnaître la monstruosité des sciences; tenir à la détection des rapports de pouvoir, savoir résister aux abus autoritaires; tenir au faire, au caractère émancipateur des savoirs; tenir à l'objectivité parce qu'elle dit et aide à construire le monde; tout cela, état-de-fait, résister, faire, faits, ce sont les éléments intéressants nichés aux deux extrémités du mât. Tout cela porte un nom : « l'appel aux mondes réels », mis au pluriel cette fois-ci, sans guillemets ajoutés. (Zitouni, 2012, 53)

## La possibilité ou l'impossibilité de la critique

Il s'agit de refuser les discrédits qui nous sont imposés dans un référentiel qui ne s'interroge plus lui-même. Et qui perd son ancrage. Comment assurer ce qui nous importe – la pluralité des réels tissés ensemble –, en prendre soin, lorsque nous arrivons par exemple à créer de nouvelles façons de faire de la science, qui donnent la voix à de nouveaux acteurs? Je pense à tout ce travail qui est fait dans certaines recherches participatives par exemple, sur la reconnaissance d'autres savoirs que les savoirs académiques (Godrie *et al.*, 2020; ALLISS, 2017). Car il n'y a pas que les savoirs académiques qui construisent notre rapport au monde et dont nous devons reconnaître collectivement la dignité : il y a les savoirs d'expériences, les savoirs de vie, les savoirs professionnels, etc. D'une certaine manière, nous conjurons « le risque relativiste, en prônant un pluralisme épistémique des points de vue,

seule manière de mettre en connexion des savoirs relatifs et de les faire dialoguer » (Gauthier, 2015), en reliant et articulant les savoirs dans leur diversité épistémiques, et pas seulement les savoirs académiques.

Prendre acte de l'inexistence de la neutralité en sciences, c'est accepter de prendre un risque. Et c'est en même temps fragiliser une science qui ne supporte pas la déstabilisation et qui réinstaurera l'ordre des choses en rejetant hors de son périmètre tout ce qui la questionne dans ses fondements ou bien au contraire intégrera et dépolitisera ce qui en porte la critique (Boltanski et Chiapello, 1999).

Les féministes nous disent combien le personnel, le privé est politique dans ce qu'il révèle du structurel et systémique. L'ordinaire aussi est politique : c'est-à-dire l'ordinaire et l'infra-ordinaire de nos pratiques (Laugier, 2009 et 2008; Pirec, 1989), de nos manières d'entrer en relation (détaché-e-s ou inter-relié-e-s, en interdépendance; Piron, 2017), mais ce sont aussi nos styles et formes de vie (Macé, 2016; Ferrarese et Laugier, 2018) et notre « texture d'être »<sup>7</sup>, nos manières de prendre la parole et le timbre de nos voix portées ou silencieées (Gilligan, 1982). Comment réalisons-nous cette attention dans le quotidien de nos pratiques de recherche, dans nos manières de connaître et dans notre relation avec nos objets-sujets de connaissance?

## La vulnérabilité comme force épistémologique : la chercheuse déprotégée

Comment se déprotège-t-on en tant que privilégié-e-s? Comment change-t-on à la fois nos manières de faire, mais aussi nos manières d'être? Afin de se laisser toucher, affecter (Piron, 1998; Puig de la Bellacasa, 2012b; Le Marec, 2013), pour se rendre disponible à l'autre, pour entretenir notre sensibilité et non l'indifférence, comme des qualités relationnelles tant de nos vies personnelles que de nos manières de connaître, d'être au monde dans nos pratiques professionnelles, en ce qui me concerne donc, en tant que chercheuse. Comment se déprotège-t-on en sciences pour « se connecter à d'autres points de vue, c'est-à-dire à d'autres façons de voir et de vivre que les siennes » (Zitouni, 2012), pour tisser des alliances, des connexions partielles, des savoirs reliés (Puig de la Bellacasab, 2012b)?

En sciences, mais aussi dans nos luttes politiques, il me semble que nous avons tendance à venir lutter d'abord en tant que « positionné-e comme opprimé-e, dominé-e ». Mais quand nous essayons de tenir l'approche intersectionnelle (Vergès, 2019), de ne pas la perdre de vue, nous nous rendons vite compte que c'est nous-mêmes qui dominons dans de nombreuses situations (collectif Mwasi, 2018) et qu'être allié-e-s s'apprend, sans cesse. Quelle est la violence symbolique, et en particulier épistémologique dans nos pratiques de recherche – que moi j'inflige dans ma pratique de recherche et/ou dont je fais l'objet en tant que positionnée dans un système, un dispositif où mon expérience n'importe pas?

Comment puis-je trouver une autre manière d'être au monde, une autre manière d'être *sensible* à ce qui m'entoure et aux enjeux de ceux et celles qui m'entourent – et non détachée dans une froide analyse telle que je l'imagine qu'un chercheur ou une chercheuse doit la mener? Comment est-ce que je me relie à ce/ceux/celles que je choisis de considérer et comment je donne une place à ce qui (leur) importe (Weber, 2008; Porcher et Despret, 2007)? Comment mes sujets de recherche participent-ils et elles à la construction de savoirs, quelles places le cas échéant donner à leurs paroles, à leurs expériences vécues? Comment créer à l'université des espaces de liberté intellectuelle qui soient réflexifs et qui ne reconduisent pas sans arrêt ces enjeux de domination? Est-ce seulement possible?

Ne plus prétendre à l'autosuffisance, se déprotéger, se laisser affecter (toucher et être touché-e), se rendre disponible à l'autre : c'est en fait tout l'inverse de ce que l'on apprend à faire et être lorsque l'on devient scientifique. C'est même ce qui fonde une grande partie des pratiques dominantes de recherche. Et c'est ce que vient questionner, par exemple, *l'emotional turn* dans les sciences historiques (*École des Annales*) mais aussi de plus en plus de travaux en anthropologie ou encore en sciences sociales<sup>8</sup>. Il me semble qu'il y a une nécessité vitale, au contact du monde d'aujourd'hui, à refuser le détachement, et à tisser des liens, selon une perspective que décrit l'éthique du *care*, dans une forme de vigilance partagée des rapports de force et des violences ordinaires qu'on reproduit toutes et tous.



## Se mettre en crise épistémologique

À la convergence avec d'autres pensées issues de l'expérience de la subalternisation et de la co-construction des savoirs (Starhawk, 2011) ou des manières de connaître transformées par l'expérience du terrain (Despret, 2015), nous sommes invité-e-s par les épistémologies féministes à situer nos savoirs (Haraway, 1988) : ainsi, l'objectivité s'accroît (se renforce) en passant par le positionnement des chercheurs et chercheuses, et par la manière dont celui-ci engage un contact et une non-innocence dans les liens établies avec d'autres importances que celles qui initient d'abord ses recherches.

Mais nous sommes aussi engagé-e-s à fabriquer d'autres récits (scientifiques), une autre objectivité (*strong objectivity*) dans les sciences (Harding, 1993; Zitouni, 2012), à *activer les possibles* (Stengers, 2019) et à *fabuler* (Haraway, Debaise et Stengers, 2015). De nouvelles façons d'écrire, de nouveaux mots, de nouvelles manières d'entrer en relation avec ses sujets-objets de connaissance, avec d'autres savoirs, avec le monde.

Quitter l'autosatisfaction d'une seule perspective (y compris représentée par un « sujet-communauté ») est un projet passionnant intellectuellement, mais politiquement difficile et qui n'entre pas dans les modes actuels de gouvernance de la recherche. Il nous faut inventer de nouvelles formes, de nouveaux espaces et de nouvelles temporalités (Stengers, 2013). Faire le deuil de l'autosuffisance ou, pour le dire autrement, faire le deuil de l'objectivité en tant que rapport de pouvoir. Cette humilité reconnaît les modes de construction des connaissances scientifiques, s'ouvre à la multitude et au pluralisme, qui est celui des points de vue, des disciplines et celui des métiers, mais aussi des expériences et des situations.

Concrètement, comment peut-on être collectivement dans un mouvement réflexif, situé et relié? Où sont les espaces? Comment se donne-t-on des conditions, à partir d'une situation, pour aller vers l'intersubjectivité et l'objectivité forte? Quelles modes de conversation imagine-t-on et comment en prendre soin? Est-ce seulement possible dans les formes dominantes et les espaces que la recherche prend classiquement aujourd'hui? Je pense que non, notamment pour les raisons liées à la *capture*<sup>9</sup> qu'ont décrite Pignarre et Stengers (2007) et à la dérive néolibérale présentée comme voie unique (Dupont, 2014; Laval, 2003; Readings, 2013; Stengers, 2013). Il nous faut trouver à la fois des antidotes et des marges vivantes, et des structures pour les soutenir matériellement, et notamment

financièrement. Tout reste encore à inventer, mais nous refuserons de nous faire confisquer « les puissances d'agir, d'imaginer, d'exister et de lutter » (Pignarre et Stengers, 2007; Debaise et Stengers, 2015; Hache, 2015). C'est tout simplement vital.

## Conclusion

Si nous prolongeons la proposition des épistémologies féministes, nous arrivons à cette racine – parmi d'autres : la remise en question profonde du partage entre sujet et objet. L'une des questions qui pose problème et qui crée des difficultés, c'est celle du « soi » dans sa recherche. Mais il s'agit toujours d'un « je » en relation avec des « nous ».

Lorsqu'il s'agit de remettre le « je » réflexif au cœur et au contact de la recherche, nous sommes la plupart du temps rapidement délégitimé-e-s. D'abord parce que nous assumons que nous ne sommes non pas objectifs en tant que sujets, mais bien subjectifs. D'où l'importance du collectif et de l'intersubjectivité. Ensuite, bien souvent, parce qu'« on » verra dans notre démarche les traces d'un ego surdimensionné, puisque la réflexivité est confondue avec l'ego-trip, avec la mise en avant de soi, avec la restauration ou l'affirmation d'une puissance de vue individuelle. Pour moi, et bien d'autres, pour nous, c'est l'inverse. La réflexivité est une manière de revenir au contact du monde, d'accepter d'être affecté-e par son objet-sujet de recherche (toucher et être touché-e; Puig de la Bellacasa, 2012b), d'être transformé-e par lui, de ne plus voir les choses pareil après avoir été à son contact; d'accepter que l'on se déplace par l'expérience vécue, et par le quotidien et le terrain de recherche notamment comme des expériences vécues, que l'on se situe mieux. Et que l'on connaît mieux en démultipliant les points de vue et les voix, en les tissant plutôt qu'en faisant prédominer les unes sur les autres. Et qu'il s'agit même d'un impératif éthique et politique, pour un monde plein de vitalité et non mortifère (Piron, Regulus, et Djiboune Madiba, 2016). Il s'agit de refuser de se mettre à l'écart du monde et d'entretenir la distance comme critère de « meilleure connaissance ». Il s'agit de penser collectivement nos critères de confiance dans les représentations que nous construisons collectivement. De revenir au monde, autrement (*reclaim*). Revenir à un *autre* monde, désirable, et à sa réalité élargie : « La revendication et l'affirmation d'une puissance d'agir et de penser sensible.

Comment se (re)connecter au monde, de manière responsable, si l'on doute de ses propres sensations, de ses propres expériences, de sa propre existence? » (Hache, 2016)

Retrouvons une confiance dans nos expériences, des espaces collectifs de réflexivités, réhabilitons nos voix, ouvrons-les – celles que l'on a silencieées, dévalorisées – et laissons-nous modifier par ces voix nouvelles, la sienne au milieu d'une multitude d'autres voix, comme nous la modifierons sans cesse par notre ré-appropriation et par le contact avec une pluralité de perspectives et de vécus.

## Remerciements

Mes remerciements chaleureux à Natasia Hamarat en particulier, pour sa disponibilité, sa finesse et sa vigilance, et à la personne autrice du deuxième rapport anonyme pour le tact et la précision de ses retours, ainsi qu'à l'ensemble des participant-e-s du colloque de Namur en 2018, pour la qualité des conversations scientifiques, collectives et inter-individuelles, sur les questions d'injustices épistémiques. Un grand merci à Léna Dormeau, Yosra Ghliiss et Marc Jahjah pour nos échanges revigorants, vitalisants, qui font circuler les mots pour dire autrement ce qui est vécu, et dès lors ouvrent la possibilité d'imaginer de nouveaux agencements et de nouvelles formes de « dé-capture ». Merci à Emmanuelle Sonntag et Anthony Pecqueux pour leurs précieuses relectures et pistes ouvertes.

## Bibliographie

Abram, David. 2013 [1996]. *Comment la terre s'est tue – Pour une écologie des sens*, Trad. Didier Demorcy et Isabelle Stengers, Paris, Éditions La découverte.

Ahmed, Sara. 2012. « Les rabat-joie féministes (et autres sujets obstinés) », *Cahiers du Genre*, vol. 53, no. 2, pp. 77-98. Consulté le 28 août 2020. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2012-2-page-77.htm>

- Bourdieu, Pierre. 2001. *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons D'agir Eds.
- Brière, Laurence, Lieutenant-Gosselin, Mélissa et Piron, Florence (dirs). 2019. *Et si la recherche scientifique ne pouvait pas être neutre?*, Québec, Éditions science et bien commun. Consulté le 24 septembre 2019. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/neutralite>.
- Collectif Mwasi. 2018. *Afrofem*, Paris, Syllepse Eds.
- Chiapello, Ève et Boltanski, Luc. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- Debaise, Didier et Stengers, Isabelle. 2015. *Gestes spéculatifs*, Dijon, Les presses du réel.
- Deleuze, Gilles et Parnet, Claire. 2008 [1977]. *Dialogues*, Paris, Éditions Flammarion.
- Despret, Vinciane et Stengers, Isabelle (dirs). 2011. *Les faiseuses d'histoires : que font les femmes à la pensée ?*, Paris, Éditions La découverte.
- Despret, Vinciane. 2012. « En finir avec l'innocence – Dialogue avec Isabelle Stengers et Donna Haraway » – In Dorlin, Elsa et Rodriguez, Eva (dirs). *Penser avec Donna Haraway*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 23-45.
- Despret, Vinciane. 2019. « La tentation de l'innocence – Conversation avec Isabelle Stengers et Donna Haraway », In Caeymaex, Florence, Despret Vinciane et Piron, Julien (dirs.). *Habiter le trouble avec Donna Haraway*, Paris, éditions Dehors, pp. 321-353.
- Despret, Vinciane. 2017 [2015]. *Au bonheur des morts – Récits de ceux qui restent*. Paris, Éditions La découverte.
- Devereux, Georges. 2019 [1967]. *La renonciation à l'identité. Défense contre l'anéantissement*, Paris, Payot. Consulté le 2 septembre 2020. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5446249v.image.f107.langFR>
- Dorlin, Elsa et Rodriguez, Eva (dirs). 2012. *Penser avec Donna Haraway*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Draperie, Jean-François. 2016. *Parcourir sa vie. Se former à l'autobiographie raisonnée*. Paris, Presses de l'économie sociale.
- Dupont, Yves. 2014. *L'université en miettes. Servitude volontaire, lutte des places et sorcellerie*. Paris, Editions L'échappée.
- Dworkin, Andrea. 2019 [2012]. *Les femmes de droite*, Montréal, Les éditions du remue-ménage.
- Eribon, Didier. 2009. *Retour à Reims*. Paris, Fayard.

- Ernaux, Annie. 2011. *L'écriture comme un couteau*. Paris, Gallimard.
- Faury, Mélodie et Paveau, Marie-Anne (dirs). 2019. *Réflexivité(s)*, Québec, Éditions science et bien commun, collection « Réflexivités et expérimentations épistémologiques ». Consulté le 24 septembre 2019. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/espacesreflexifs/>
- Ferrarese, Estelle et Laugier, Sandra (eds). 2018. *Formes de vie*, Paris, Cnrs Éditions.
- Felt, Ulrike, Fouché Rayvon, Miller Clark A. et Smith-Doerr Laurel (eds). 2017. *Handbook of Science and Technology Studies*, Cambridge (MA), MIT Press.
- Foucault, Michel. 1971. *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- Foucault, Michel. 2009 [1984]. *Le Courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France*. 1984, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard, Éditions du Seuil.
- Fricke, Miranda. 2010 [2007]. *Epistemic injustice – Power & the Ethics of Knowing*, Oxford, Oxford university Press.
- GenERE, *Épistémologies du genre. Croisements des disciplines, intersections des rapports de domination*, Lyon, ENS Éditions, 2018.
- Gilligan, Carol. 2008 [1982]. *Une voix différente – Pour une éthique du care*, trad. de l'anglais par A. Kwiatek et V. Nurock, Paris, Flammarion.
- Godrie, Baptiste, Boucher, Maxime, Bissonnette, Sylvia, Chaput, Pierre, Flores, Jorge, Dupéré, Sophie, Gélineau, Lucie, Piron, Florence, et Aude Bandini. 2020. « Injustices épistémiques et recherche participative : un agenda de recherche à la croisée de l'université et des communautés », *Gateways: International Journal of Community Research and Engagement*, 13:1. <https://epress.lib.uts.edu.au/journals/index.php/ijcre/article/view/7110>
- Goffman, Erving. 1975 [1963]. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, trad. de l'anglais par Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit.
- Grandjean, Nathalie, Loute, Alain (dir.). 2019. *Valeurs de l'attention. Perspectives éthiques, politiques et épistémologiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Philosophie ».
- Hache, Emilie (dir). 2016. *Reclaim*. Paris, Editions Cambourakis.
- Hache, Emilie. 2015. "The futures men don't see", in Debaise, D. et Stengers, I. (dirs). 2015. *Gestes spéculatifs*, Dijon, Les presses du réel, pp.121-134.
- Harding, Sandra. 1993. « Rethinking Standpoint Epistemology: What is Strong Objectivity? », in : Alcoff, Linda et Potter, Elizabeth (dirs). 1993. *Feminist Epistemologies*, New York & London, Routledge, pp. 49-82.

- Haraway, Donna. 1988. « Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist Studies*, 14 (3), pp. 575-599. Consulté le 28 août 2020. <https://philpapers.org/archive/harskt.pdf>
- Latour, Bruno. 1997 [1991]. *Nous n'avons jamais été modernes – Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, Éditions La découverte.
- Latour, Bruno et Woolgar, Steve. 1988. *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, Éditions La Découverte.
- Laugier, Sandra. 2007. « Le care : enjeux politiques d'une éthique féministe », *Raison publique*, 6, pp. 29-47. Consulté le 24 septembre 2019. <http://www.raison-publique.fr/article203.html>.
- Laugier, Sandra. 2008. « L'ordinaire transatlantique », *L'Homme*, 187-188 | 2008. Consulté le 22 août 2020. <http://journals.openedition.org/lhomme/29239>
- Laugier, Sandra. 2009. « L'éthique comme politique de l'ordinaire », *Multitudes*, 2, 37-38), pp. 80-88. Consulté le 24 septembre 2019. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2009-2-page-80.htm>
- Laugier, Sandra. 2010. « L'éthique du care en trois subversions », *Multitudes*, 3, 42, pp. 112-125. Consulté le 24 septembre 2019. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2010-3-page-112.htm>
- Laugier, Sandra. 2011. « Le care comme critique et comme féminisme », *Travail, genre et sociétés*, 2011/2 (n°26), pp. 183-188. <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2011-2-page-183.htm>
- Laval, Christian. 2003. *L'école n'est pas une entreprise. Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, Editions La découverte.
- Le Marec, Joëlle. 2002. « Ce que le « terrain » fait aux concepts : Vers une théorie des composites », Habilitation à diriger des recherches, Paris, Université Paris 7. Consulté le 28 août 2020. [http://sciences-medias.ens-lyon.fr/scs/IMG/pdf/HDR\\_Le\\_Marec.pdf](http://sciences-medias.ens-lyon.fr/scs/IMG/pdf/HDR_Le_Marec.pdf)
- Le Marec, Joëlle. 2013. « Le public, le tact et les savoirs de contact », *Communication & langages*, 1, 175, pp. 3-25. Consulté le 24 septembre 2019. <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2013-1-page-3.htm>
- Macé, Marielle. 2016. *Styles – Critiques de nos formes de vie*, Paris, Gallimard.
- Macé, Marielle. 2019. *Nos cabanes*, Paris, Éditions Verdier.
- Nathan, Tobie. 2015. *Nous ne sommes pas seuls au monde : Les enjeux de l'ethnopsychiatrie*. Paris, Seuil.

- Perec, Georges. 1989. *L'infra-ordinaire*. Paris, Éditions du Seuil.
- Pignarre, Philippe et Stengers, Isabelle. 2005. *La sorcellerie capitaliste*, Paris, Éditions La découverte.
- Piron, Florence. 1998. « Responsabilité pour autrui et refus de l'indifférence dans trois dialogues avec de jeunes québécois et dans l'écriture scientifique – Essai anthropologique de l'expérience éthique », Thèse de philosophie, Québec, Université de Laval. Consulté le 28 août 2020. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/28493>
- Piron, Florence, Regulus, Samuel et Djiboune Madiba, Marie Sophie (dirs). 2016. *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*, Québec, Éditions Science et bien commun. Consulté le 28 août 2020. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/>
- Piron, Florence. 2017. « Méditation haïtienne. Répondre à la violence séparatrice de l'épistémologie positiviste par l'épistémologie du lien », *Sociologie et sociétés*, Vol. XLIX, 1, pp. 33-60. Consulté le 28 août 2020. [https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/16322/1/Florence\\_Piron\\_Sociologie\\_et\\_sociétés.pdf](https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/16322/1/Florence_Piron_Sociologie_et_sociétés.pdf)
- Porcher, Jocelyne et Despret, Vinciane. 2007. *Être bête*, Paris, Actes Sud.
- Puig de la Bellacasa, Maria. 2012a. *Politiques féministes et construction des savoirs – Penser nous devons!*, Paris, L'Harmattan.
- Puig de la Bellacasa, Maria. 2012b. « Technologies touchantes, visions touchantes. La récupération de l'expérience sensorielle et la politique de la pensée spéculative. » in : Dorlin, Elsa et Rodriguez, Eva (dirs). 2012. *Penser avec Donna Haraway*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Puig de la Bellacasa, Maria. 2012c. « 'Nothing comes without its world: thinking with care », *The Sociological Review*, 60:2. Consulté le 22 août 2020. [https://www.academia.edu/5302227/Nothing\\_comes\\_without\\_its\\_world\\_Thinking\\_with\\_care](https://www.academia.edu/5302227/Nothing_comes_without_its_world_Thinking_with_care)
- Readings, Bill. 2013. *Dans les ruines de l'université*. Traduit de l'anglais par Nicolas Clavé. Montréal, Editions Lux.
- Sarr, Felwine. 2017. *Habiter le monde. Essai de politique relationnelle*, Montréal, Mémoire d'encrier.
- Sonntag, Emmanuelle, 2018. *Charlotte écoute un max. Première formulation scientifique d'une sociologie-écoute*. Thèse de Sociologie, Université du Québec à Montréal. Consulté le 6 octobre 2020. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02074754>

- Spivak, Gayatri Chakravorty. 2009. *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Editions Amsterdam.
- Starhawk. 2011. *The empowerment manual. A guide for collaborative groups*. Gabriola Island, New Society Publishers. Consulté le 24 septembre 2019. [https://sustainabilitypopulareducation.files.wordpress.com/2014/05/the-empowerment-manual\\_nodrm.pdf](https://sustainabilitypopulareducation.files.wordpress.com/2014/05/the-empowerment-manual_nodrm.pdf)
- Starhawk. 2019. *Quel monde voulons-nous ?* Paris, Éditions Cambourakis.
- Stengers, Isabelle. 2019. *Activer les possibles, dialogue avec Frédérique Dolphijn*, Noville-sur-Mehaigne, Éditions esperluète.
- Stengers, Isabelle. 2013. *Une autre science est possible! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, Paris, Éditions La Découverte.
- Stengers, Isabelle. 2002 [1997]. *Sciences et pouvoirs – La démocratie face à la technoscience*, Paris, Éditions La découverte.
- Thoreau, François et Despret, Vinciane. 2014. « La réflexivité. De la vertu épistémologique aux versions mises en rapports, en passant par les incidents diplomatiques », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 8, n°2, pp. 391-424. Consulté le 20 juin 2020. <https://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2014-2-page-391.htm>.
- Vergès, Françoise. 2019. *Un féminisme décolonial*, Paris, La Fabrique éditions.
- Wolf, Virginia. 2012 [1938]. *Trois guinées*, Paris, Les presses du réel.
- Zitouni, Benedikte. 2012. « *With whose blood were my eyes crafted?* (D.) Les savoirs situés comme la proposition d'une autre objectivité » in : Dorlin, Elsa et Rodriguez, Eva (dirs), *Penser avec Donna Haraway*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 46-63.
- Zitouni, Benedikte. 2017. *Revisiter les savoirs situés : l'objectivité et le monde coyote*. Arts situés, séminaire en prévision de l'ouverture prochaine du Musée du même nom à Liège, organisé par l'ULg. (13/11/2017). <http://hdl.handle.net/2078>

## Notes

1. L'enjeu du rapport entre expérience personnelle et dimension collective fait l'objet d'un numéro spécial de la revue *Nouvelles Questions Féministes* (2020), intitulé « Partir de soi : expériences et théorisation », et coordonné par Marie Mathieu, Vanina Mozziconacci, Lucile Ruault et Armelle Weil : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2020-1.htm>.
2. Voir : <https://reflexivites.hypotheses.org/12195>.



3. Je reprends ici l'expression de Philippe Pignarre et Isabelle Stengers utilisée dans leur livre *La Sorcellerie capitaliste* (2005). Les « alternatives infernales » sont des manifestations du capitalisme qui « font ainsi disparaître les principaux acteurs et créent des situations où il semble que l'on n'ait plus affaire qu'à des mécanismes sans responsables identifiables. Il n'y a donc plus d'ennemi concret sinon soi-même (ses incompétences, ses difficultés, ses limites, etc.) ».
4. Le concept de nœud d'écoute est développé par Emmanuelle Sonntag dans sa thèse (2018).
5. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/neutralite/>
6. Exemples d'initiatives qui inventent de nouvelles formes d'alliances : [www.alliss.org/](http://www.alliss.org/) et [assembleepourunerechercheautonome.wordpress.com](http://assembleepourunerechercheautonome.wordpress.com)
7. Iris Murdoch reprise par Sandra Laugier, 2009.
8. Voir, par exemple, Tim Ingold, Philippe Descola ou encore Bruno Latour.
9. La « capture » est un terme utilisé par Isabelle Stengers et Philippe Pignarre dans *La Sorcellerie capitaliste* (2005) pour désigner ce que « fabrique » le capitalisme, en tant que « système sorcier » qui « capture les puissances d'agir, d'imaginer, d'exister et de lutter », ou dit autrement « de nos âmes ».



# Formulaire d'évaluation des contributions

## Première section : identification

Titre du texte évalué :

Prénom et nom de famille :

L'affiliation que vous souhaitez voir publiée à la suite de votre évaluation :

## Deuxième section : évaluation

### 1. Appréciation globale

Énoncez votre position sur le contenu (idées, argumentation, conclusion) du texte évalué et faites des suggestions constructives pour en renforcer la portée, la solidité et la contribution à la réflexion collective et à l'avancement des connaissances sur les inégalités épistémiques.

### 2. Accessibilité, clarté

Le texte évalué ne doit pas préjuger que les concepts, théories et méthodologies utilisés sont connus des lecteurs et lectrices; il doit les définir lorsque nécessaire et utiliser le moins possible de jargon spécialisé.

### 3. Écriture épïcène ou féminisée

### 4. Dialogisme

Le texte évalué ne devrait pas être dogmatique ou péremptoire, mais devrait susciter l'envie de dialoguer et de questionner.

5. Qualité, exactitude et utilisation judicieuse des références bibliographiques

Vérifiez les points suivants à propos des références bibliographiques du texte évalué : elles permettent de situer le texte dans le paysage intellectuel et scientifique où il s'inscrit, elles sont exactes et complètes (incluant le prénom), pouvant être aisément retraçables par les lecteurs et lectrices,

elles sont utilisées judicieusement (ne pas citer pour citer, explication des citations, pas d'effet d'autorité) et comportent le plus possible des références issues du Nord et du Sud, de femmes et d'hommes.

6. Démarche de recherche

7. Réflexivité et responsabilité sociale

Le texte évalué contient-il une réflexion plus ou moins explicite au sujet des conséquences possibles de sa publication sur la société ou certains groupes sociaux (responsabilité sociale des chercheurs et chercheuses).

8. Engagements

Les engagements social, politique, institutionnel ou économique des auteurs et auteures du texte doivent être explicités, surtout s'ils ont un impact sur le texte. La mention d'un tel engagement ne sera jamais un motif de refus de publication : c'est au contraire le manque de transparence et de réflexivité qui pourrait l'être.

9. Autres commentaires et recommandations (le cas échéant)

## Troisième section : évaluation ouverte

Consignes : Paragraphe de résumé de votre évaluation sur le contenu du texte, sur ce qu'il apporte à la réflexion sur les inégalités épistémiques et sur les pistes et questions qu'il ouvre et qui ne sont pas nécessairement traitées dans le texte. Vous pouvez bien sûr reprendre des éléments de la deuxième section. Ce paragraphe ne sera pas transmis tout de suite à l'auteur ou l'auteure. Vous pourrez le modifier au besoin après avoir lu la version finale du texte.

## Pour finir (pour vrai)

Un immense merci !

SVP, enregistrer le fichier avec le nom suivant :

« Formulaire d'évaluation\_Premier nom de famille du texte évalué\_Vos initiales »

# Les autrices et les auteurs

Baptiste Godrie

Baptiste Godrie est professeur adjoint à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke et chercheur au *Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté* (CREMIS). Il co-dirige le groupe de travail 21 Diversité des savoirs de l'Association internationale des sociologues de langue française et le champ thématique Savoirs du CREMIS. Ses recherches portent sur les inégalités sociales, la participation citoyenne et la production des savoirs. [baptiste.godrie@usherbrooke.ca](mailto:baptiste.godrie@usherbrooke.ca)

Marie Dos Santos

Marie Dos Santos est docteure en sociologie. Actuellement ingénieure de recherche au Sesstim, Inserm, à Marseille, elle est également membre du GT21 de l'AISLF. Elle développe des recherches communautaires et participatives sur la réduction des risques liés aux usages de drogues. Ses travaux de recherche s'inscrivent dans le champ de la sociologie de la santé et portent sur les savoirs expérientiels, les parcours institutionnels et les stratégies de gestion du stigma. [mariedossantos@hotmail.fr](mailto:mariedossantos@hotmail.fr)

Simon Lemaire

Simon Lemaire est assistant et doctorant en sociologie à l'Université de Namur. Il est membre de l'institut Transitions et fait partie du GT 21 – Diversité des Savoirs de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française. Sa recherche doctorale pose un regard ethnographique sur les associations de patient-e-s vivant avec la maladie d'Alzheimer afin d'interroger les diverses portées (infra)politique de ces espaces spécifiques. [simon.lemaire@unamur.be](mailto:simon.lemaire@unamur.be)

François Aubry

François Aubry est professeur au département de travail social à l'Université du Québec en Outaouais, et chercheur au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. [Francois.aubry@uqo.ca](mailto:Francois.aubry@uqo.ca)

Flavie Lemay

Flavie Lemay est assistante de recherche, ainsi qu'étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal. [Flavie.lemay@umontreal.ca](mailto:Flavie.lemay@umontreal.ca)

Laëtitia Schweitzer

Laëtitia Schweitzer est chargée de mission sur la « Plateforme pour la promotion et le développement du travail pair en région Auvergne-Rhône-Alpes ». Elle accompagne en binôme des travailleuses paires et des travailleurs pairs, des responsables de services et des équipes de professionnel-le-s de structures associatives ou institutionnelles du champ médico-social autour de projets d'embauche d'un-e ou de plusieurs travailleurs et travailleuses pair-e-s. Docteure en Sciences de l'information et de la communication, tournée vers la sociologie, puis la clinique du travail, elle s'est d'abord intéressée au thème du contrôle social dans les organisations sous l'angle d'une critique du management et des techniques de gestion de la « ressource humaine » comme formes dépolitisées de gouvernement, avant de se tourner vers le vécu des normes au travail et le sens que les sujets-agent-e-s-acteurs et actrices attribuent à ce qu'ils et elles font, et les représentations qu'ont ces personnes de leur marge de manœuvre et de leur condition. [l.schweitzer@relaisozanam.org](mailto:l.schweitzer@relaisozanam.org)

Claire Heijboer

Claire Heijboer est chercheuse, docteure en Sciences de l'éducation. Après un parcours professionnel comme éducatrice spécialisée en protection de l'enfant et dans le champ du handicap et comme formatrice-chercheuse en intervention sociale et médicosociale, Claire Heijboer est aujourd'hui

responsable du Centre de Recherche Intégrée de l'École pratique de service social (CRI EPSS) et chercheuse associée au CERLIS (UMR 8070/CNRS). [c.heijboer@epss.fr](mailto:c.heijboer@epss.fr) / 06.78.83.59.64. / Twitter @HeijboerPdH

Hervé Moisan

Hervé Moisan est retraité de l'INRA, docteur en Sociologie de l'Université Paris X-Nanterre. Il a travaillé sur les conditions de vie des femmes d'agriculteurs. Il est aujourd'hui adhérent au GEM du Chesnay (78) et chargé de recherche au Centre d'études et de Recherches Appliquées CERA. [hervemoisan@gmail.com](mailto:hervemoisan@gmail.com)

Anne Petiau

Anne Petiau est chercheuse, docteure en Sociologie. Elle a travaillé sur les musiques et cultures populaires et se consacre aujourd'hui aux parcours sociaux dans l'intervention sociale, aux processus de marginalisation des publics, à la recherche participative. Elle est directrice du Centre d'études et de Recherches Appliquées (CERA) du Campus des métiers du social BUC Ressources et chercheuse associée au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique (LISE - UMR CNAM/CNRS). [anne.petiau@buc-ressources.org](mailto:anne.petiau@buc-ressources.org) / 06.84.40.40.92.

Maxime Boucher

Maxime Boucher est sociologue et termine un doctorat en études urbaines à l'INRS. Sa thèse porte sur les épreuves de la participation démocratique et les formes de transgression qui produisent des transformations et des réformes au sein du dispositif de concertation qu'il a accompagné durant son enquête. Sa thèse, intitulée « Les épreuves performatives de la concertation de quartier : le cas de la Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hochelaga », a bénéficié du financement du Fonds de recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC) et du partenariat de recherche TRYSPACES. [maxime.boucher@ucs.inrs.ca](mailto:maxime.boucher@ucs.inrs.ca)

Sylvain Pianese

Chargé de mission pour la plateforme de développement du travail pair en région Auvergne-Rhône-Alpes, Sylvain Pianese a un parcours personnel de pair-aidant en association d'auto-support pour consommateurs de produits psychoactifs en milieu techno, une formation d'assistant de service social (fonction qu'il a exercée pendant dix ans), ainsi qu'un master en politiques publiques à l'Institut d'études politiques de Grenoble. C'est à partir de ce point de vue situé qu'il s'est intéressé à la place des savoirs expérientiels au sein de corps professionnels constitués par des diplômés, pour la plupart universitaires. Il travaille aujourd'hui à accompagner le développement du travail pair en soutenant professionnel-le-s et travailleurs et travailleuses pair-e-s dans leurs pratiques. [sylvain.pianese@posteo.net](mailto:sylvain.pianese@posteo.net)

Abdellah Es-Souadi

Abdellah Es-Souadi est doctorant en sociologie à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca. Il est chercheur attaché au Centre marocain des sciences sociales (CM2S). Parallèlement à ses recherches, il est chargé d'insertion professionnelle auprès de personnes usagères de drogues au sein de l'association Hasnouna à Tanger. Ses travaux de recherche s'intéressent essentiellement aux questions liées à la production et au trafic du cannabis au nord du Maroc et aux déterminants sociaux de l'usage de drogues chez les jeunes et à leur impact sur les processus de traitement et de réinsertion sociale. [essouadiabdellah@gmail.com](mailto:essouadiabdellah@gmail.com)

Elena Pont

Elena Pont est docteure en sciences de l'éducation. Elle est actuellement maîtresse-assistante dans l'équipe G-RIRE (Genre, Rapports intersectionnels et Relation éducative) de la Professeure Isabelle Collet, à la Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, sa thèse porte sur l'influence des socio-structures et des représentations liées au genre et au handicap sur les parcours éducatifs et professionnels des personnes porteuses de



déficiences. La focale y est portée sur les stratégies d'empowerment développées par les personnes paraplégiques pour regagner les mondes de la formation et du travail, et s'y maintenir. Les travaux actuels d'Elena Pont visent à créer des instruments d'intervention empouvoirants en réhabilitation éducative et professionnelle, en pair-aidance ou en formation d'adultes, à la lumière des pédagogies féministes et de libération. [elena.pont@unige.ch](mailto:elena.pont@unige.ch)

Claire Rommelaere

Claire Rommelaere travaille à l'Université de Namur, comme chercheuse au Centre de Bioéthique de la Faculté des sciences et comme maître de conférences au sein de la Faculté de droit. Le 30 juin 2020, elle a défendu une thèse en sciences juridiques, intitulée « Trouble mental et capacité : de l'évaluation médicale au soutien social ». [claire.rommelaere@unamur.be](mailto:claire.rommelaere@unamur.be)

Charlotte Vyt

Charlotte Vyt termine sa thèse FRESH/FNRS en philosophie politique à l'Université de Namur. Sa thèse porte sur l'approfondissement du concept d'objectivité positionnelle. Dans ce cadre, elle travaille sur des questions de justice sociale et de justice épistémique avec des personnes indigènes aux Philippines. [charlotte.vyt@unamur.be](mailto:charlotte.vyt@unamur.be)

Lola Richelle

Lola Richelle a une formation d'ingénieure agronome (Agro-Bio Tech Gembloux) avec un intérêt particulier pour les sciences du sol. Elle a réalisé une thèse de doctorat sur la question de la santé des sols cultivés et de son évaluation sur le terrain par les agriculteurs et agricultrices. Son principal domaine d'investigation et d'expérience de terrain concerne donc d'une part l'évaluation de l'état de santé des sols cultivés et d'autre part l'accompagnement de pratiques agricoles respectant la vie des sols et la biodiversité du milieu cultivé.

## Marjolein Visser

Marjolein Visser est professeure à l'Université Libre de Bruxelles où elle enseigne l'agroécologie. Elle a une formation d'agronome (Université de Gand) qui l'a menée ensuite vers une thèse en Tunisie sur la réhabilitation de terres arides dégradées moyennant la production de semences autochtones et un post-doctorat sur la gestion d'un habitat particulier et confiné à l'ouest de l'Irlande, les *turloughs*. Actuellement elle contribue à plusieurs projets de recherche sur les systèmes alimentaires durables notamment concernant la sélection de variétés de céréales panifiables, la santé des sols, l'alimentation des villes et l'autonomie paysanne.

## Nicolas Dendoncker

Nicolas Dendoncker est professeur de géographie à l'Université de Namur. Il a une formation de géographe spécialisé en aménagement du territoire. Il développe, lors de sa thèse (Université de Louvain) un modèle de changement d'occupation du territoire à grande échelle basé sur différents scénarios socio-économiques et climatiques. Il se tourne ensuite, lors de son post-doctorat (Université d'Édimbourg) vers la modélisation basée sur les acteurs à partir d'une échelle plus locale afin de contribuer plus concrètement à la gestion locale d'un territoire dans une démarche transdisciplinaire. Ses principaux sujets de recherche actuels sont l'agriculture durable, les changements d'occupation du territoire, l'évaluation des services écosystémiques et la biodiversité.

## Alexandra Bahary-Dionne

Alexandra Bahary-Dionne est doctorante à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle s'intéresse aux liens entre injustices épistémiques, inégalités et droit et aux initiatives juridiques citoyennes sur les médias sociaux. [abaha101@uottawa.ca](mailto:abaha101@uottawa.ca). Twitter : [https://twitter.com/alex\\_bahary](https://twitter.com/alex_bahary).

Emmanuelle Bernheim

Emmanuelle Bernheim est professeure à la section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et chercheure au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales (CREMIS). Ses recherches portent sur l'interface dynamique entre droit, justice et inégalités. [bernheim.emmanuelle@uottawa.ca](mailto:bernheim.emmanuelle@uottawa.ca)

Isabelle Maillard

Isabelle Maillard, docteure en Sociologie, travaille sur les transformations que connaît le champ sanitaire, social et médico-social, plus particulièrement pour ce qui relève des politiques publiques et des logiques d'intervention en direction des populations qualifiées de « vulnérables », notamment dans les domaines de la santé mentale et du handicap psychique. Elle s'est engagée dans cette aventure humaine de la recherche-action collaborative d'Advocacy France. [maillardisabelle7@gmail.com](mailto:maillardisabelle7@gmail.com)

Annick Brion

Annick Brion est présidente de l'association du Groupe d'entraide mutuelle (GEM) L'Arc-en-Ciel de Saint-Quentin dans l'Aisne. Elle a participé en qualité de chercheuse-actrice à la recherche-action d'Advocacy France. Le GEM propose un espace d'échange et de rencontre et des activités pour permettre aux personnes ayant une souffrance, un trouble ou un handicap psychique de sortir de l'isolement et de créer du lien social. [arcenciel02@orange.fr](mailto:arcenciel02@orange.fr)

Daniel Lesur

Daniel Lesur est membre-adhérent de l'association du Groupe d'entraide mutuelle (GEM) L'Arc-en-Ciel de Saint-Quentin dans l'Aisne. Il a participé en qualité de chercheur-acteur à la recherche-action d'Advocacy France. Le GEM propose un espace d'échange et de rencontre et des activités pour

permettre aux personnes ayant une souffrance, un trouble ou un handicap psychique de sortir de l'isolement et de créer du lien social. [arcenciel02@orange.fr](mailto:arcenciel02@orange.fr)

Philippe Kubon

Philippe Kubon est membre-adhérent de l'association du Groupe d'entraide mutuelle (GEM) L'Arc-en-Ciel de Saint-Quentin dans l'Aisne. Il a participé en qualité de chercheur-acteur à la recherche-action d'Advocacy France. Le GEM propose un espace d'échange et de rencontre et des activités pour permettre aux personnes ayant une souffrance, un trouble ou un handicap psychique de sortir de l'isolement et de créer du lien social. [arcenciel02@orange.fr](mailto:arcenciel02@orange.fr)

Irié Bi Vagbé Gethème

Irié Bi Vagbé Gethème réside à Abidjan (Côte d'Ivoire). Il est un coopérant scientifique. Sa démarche pose pour principe que le développement systémique du Sud global requiert l'enrichissement mutuel de sphères cognitives différentes dans la production des connaissances. En conséquence de ce postulat, il a expérimenté dans le cadre de ses recherches doctorales en sociologie une Boutique des Sciences (BdS) qu'il a nommée KAVOU ETCHIA. Il porte un intérêt particulier aux communautés autochtones, en ce sens où elles constituent pour lui des *plurivers épistémiques* d'apprentissage au désapprentissage de *vices épistémiques* tels que la fermeture d'esprit, la prétention de la supériorité du savoir et le colonialisme intellectuel. Docteur en sociologie, il est membre du LAASSE (Laboratoire de Sociologie Économique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques) et du LIRAJ (Laboratoire international de recherche-action sur la justice cognitive, la science ouverte et les communs). [iriegetheme@gmail.com](mailto:iriegetheme@gmail.com)

## François Rinschbergh

François Rinschbergh est doctorant (FNRS-FRESH) en sociologie, rattaché au Centre de recherches et d'interventions sociologiques (CESIR) de l'Université Saint-Louis – Bruxelles et chercheur associé au centre Sasha de l'Université Libre de Bruxelles. Après avoir travaillé sur les politiques de « revitalisation urbaine » ainsi que sur les politiques culturelles à Bruxelles, il enquête désormais sur l'action publique déployée en vue de prévenir « la radicalisation » en Belgique francophone. Poursuivant son intérêt pour l'étude des principes normatifs qui sous-tendent l'action publique, c'est désormais à partir des champs du travail social, éducatif et de jeunesse qu'il enquête dans le cadre de sa thèse. [francois.rinschbergh@usaintlouis.be](mailto:francois.rinschbergh@usaintlouis.be)

## Maëlle Van der Linden

Maëlle Van der Linden a réalisé une maîtrise en anthropologie, a conduit un travail de fin d'études sur l'essor d'un modèle agroalimentaire alternatif (Agricovert) et a mené ses expériences de recherche de manière participative. Ses recherches traitent des questions de transition, d'alimentation durable et de pratiques de récupération. Sur le projet *Wood in Molenbeek* (WIM), elle était chargée de recherche sur le volet humain du projet pour le Laboratoire d'anthropologie prospectif (LAAP) de l'UCLouvain (Louvain-la-Neuve). Maëlle Van der Linden a également assuré un rôle de coordination de l'équipe de partenaires en dernière année de projet. Elle est actuellement accompagnatrice de projet pour l'association Confluences (Bruxelles, Belgique). [vanderlinden.maelle@gmail.com](mailto:vanderlinden.maelle@gmail.com)

## Lisa Auquier

Lisa Auquier a réalisé une maîtrise en éducation permanente. Ses expériences professionnelles en Belgique, au Canada et en France l'amènent à aborder des sujets tels que la transition et la gestion des ressources auprès de publics variés. Lisa Auquier était animatrice-valoriste de l'atelier bois et chargée de communication pour le projet WIM. Elle a joué un rôle clé dans l'accueil et l'accompagnement des participant-e-s tout au long du projet. Elle

est actuellement coordinatrice du volet propreté publique d'un contrat de quartier durable pour l'Administration communale de Bruxelles-Ville. [lisaauquier@hotmail.com](mailto:lisaauquier@hotmail.com)

Xavier Guilmin

Xavier Guilmin a réalisé une maîtrise en sociologie avec un intérêt particulier pour les problématiques environnementales, en particulier la gestion des déchets, et les pratiques sociales, institutionnelles, culturelles et techniques qui y sont associées. Au sein du projet WIM, il partageait avec Énergies et Ressources la coordination de l'atelier bois. Il a également facilité la création de nombreux liens entre le projet et les divers services communaux (antenne de quartier, centre public d'action sociale, maison des jeunes, services de gestion des déchets, etc.). Il est actuellement chargé de projets au Département développement durable de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean où il développe entre autres des projets en économie circulaire. [xguilmin@molenbeek.irisnet.be](mailto:xguilmin@molenbeek.irisnet.be)

Julie Hermesse

Julie Hermesse est docteure en anthropologie de l'UCLouvain et membre du LAAP. Ses recherches au Guatemala, dans les Caraïbes, aux Philippines et en Europe traitent des transitions écologiques. Au sein du projet WIM, Julie coordonnait l'équipe de chercheuses et chercheurs en sciences sociales. Grâce à sa posture de coordinatrice plus éloignée du terrain, elle offrait également un regard extérieur riche pour aider les chercheuses du LAAP à prendre du recul sur les données et les dispositifs de recherche. Elle est actuellement professeure d'anthropologie à l'UCLouvain. [julie.hermesse@uclouvain.be](mailto:julie.hermesse@uclouvain.be)

Maud Hallin

Sa formation en bioingénierie lui a permis une première ouverture aux enjeux de gestion environnementale, avec une sensibilité à la prise en compte des savoirs et usages locaux. Elle a ensuite pu apprécier la richesse

et l'apport d'une démarche interdisciplinaire à travers un certificat en agroécologie et transition. Forte de cette expérience, elle a décidé de poursuivre son engagement en faveur des enjeux sociaux liés aux domaines de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier sous l'approche du cadre des droits humains. S'interrogeant sur les enjeux de participation, responsabilité et engagement citoyen face aux enjeux globaux de transition, résilience et transformation sociétale, elle poursuit maintenant ces questionnements autour de la justice environnementale et la participation citoyenne à la production de savoirs dans le cas de risques environnementaux et sanitaires. [mhallin@uliege.be](mailto:mhallin@uliege.be)

Pierre Stassart

Sociologue de l'environnement, Pierre Stassart a travaillé pendant 15 ans comme professionnel dans le monde des ONG (en Belgique et en Afrique) où il a acquis une solide expérience de terrain et de travail collectif. À sa propre surprise, il est ensuite revenu dans le monde universitaire. Depuis une bonne dizaine d'années, il travaille sur et pour la transition écologique, c'est-à-dire sur la compréhension et pour l'accompagnement des processus de transitions agroécologiques. Son questionnement actuel s'articule autour de la question : faut-il politiser l'écologie ou écologiser la politique? Le champ de cette interrogation l'a amené plus récemment à s'intéresser à la justice écologique comme catégorie analytique et d'action et à réinvestir les démarches de type recherches participatives avec des acteurs et actrices de terrain et des travaux interdisciplinaires. Pierre Stassart a développé une approche de recherche-intervention pour la transition. [P.Stassart@uliege.be](mailto:P.Stassart@uliege.be)

Katia Boin

Je suis autoreprésentante et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. Quand il n'y a pas la covid, j'aime bien me promener avec mon copain, aller chez ma mère, au cinéma et dans les magasins. Je travaille en cuisine à Drocourt, à l'EHPAD les Genêts.

Rémy Breuvère

Je suis autoreprésentant et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. J'aime bien aller à la pêche, me balader dans la nature et jouer à la console. Je travaille pour le CAT de Montigny mais on travaille pour une entreprise extérieure qui s'appelle OI. Je suis cariste mais aussi polyvalent, je fais par exemple aussi de la manutention.

Agnès d'Arripe

Je suis enseignante-chercheuse dans une équipe qui s'appelle HADéPaS pour Handicap Autonomie et Développement de la Participation Sociale. J'aime faire des projets de recherche avec des personnes qui ne sont pas des universitaires de métier et réfléchir sur la participation de tous et de toutes à la vie de la société et sur l'articulation des différentes formes de savoirs. En dehors du travail, j'aime beaucoup passer du temps avec ma famille et mes ami-e-s, me promener dans la nature, visiter des musées, lire des romans et faire du jogging. [agnes.darripe@univ-catholille.fr](mailto:agnes.darripe@univ-catholille.fr)

Laurence Desbonnet et Frédéric Lecocq

Nous sommes des ex-autoreprésentant-e-s et membres de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. Nous sommes partis en Auvergne où nous sommes très heureux à deux. Nous penserons toujours à la section qui nous a apporté beaucoup de choses. Nous n'oublions pas les personnes avec qui nous avons passé des moments agréables et nous souhaitons bonne continuation au groupe.

Dominique Fleurent

Je suis autoreprésentante et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. J'aime me promener et faire des jeux sur mon portable car, en ce moment, je ne peux pas aller travailler. Quand je travaille c'est en blanchisserie et je fais aussi le ménage dans une école : un IME (Institut Médico Educatif).



Jordan Hannoy

Je suis autoreprésentant et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. Je travaille en espace vert à l'ESAT et j'aime bien faire du trombone.

Fabrice Jasselette

Je suis autoreprésentant et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. J'aime bien mon travail à l'ESAT de Montigny, au laboratoire. Ma passion c'est d'aller à la chasse le dimanche. J'aime bien écouter de la musique.

Céline Lefebvre

Je suis doctorante au sein du laboratoire ESO-Rennes, UMR 6590, CNRS, Université Rennes 2. Mon travail porte sur la manière dont les personnes désignées comme déficientes intellectuelles peuvent, par les espaces sociaux ouverts dans le cadre d'un dispositif de recherche inclusive, apprendre à négocier leurs interactions à différents niveaux. Ma démarche s'appuie sur une expérience d'accompagnement d'un groupe de personnes considérées comme déficientes intellectuelles et utilise une combinaison de perspectives théoriques, pratiques et de travaux menés avec des personnes concernées. Elle vise à envisager de nouvelles façons de favoriser la participation d'individus marqués par le stigmaté. J'ai notamment co-écrit l'article « Quand auto-représentants et universitaires construisent ensemble un cours sur la déficience intellectuelle : récit d'un parcours inclusif » avec Agnès d'Arripe, Dominique Fleurent et Jean Mylonas paru dans la revue SAS. Mon passe-temps préféré est le voyage dans des pays qui me permettent de vivre un décalage culturel. Je me suis ainsi évadée au Niger, au Kenya, en Iran, en Égypte, au Bangladesh, en Birmanie. Les rencontres interculturelles m'ont permis de m'ouvrir à la diversité. J'aime aussi parcourir la France en randonnant tranquillement dans des paysages et une nature parfois très surprenante.

Jacques Lequien

Je suis autoreprésentant et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. Je participe à beaucoup de colloques, par exemple, avec le projet CAPDROITS. J'aime aussi la musique, celle de Johnny Hallyday.

Nathalie Rivière

Je suis autoreprésentante et membre de la section des usagers et usagères de Montigny-en-Gohelle. Je fais des tubes pour le laboratoire d'Henin Beaumont qui fait les prises de sang. J'emballer aussi dans des nounours des chocolats pour Pâques. Avec le covid, je ne peux pas trop sortir mais je vais quand même chez mes parents. Quand il n'y a pas le covid, j'aime bien faire les magasins.

Cédric Routier

Je dirige l'équipe de recherche HADéPaS. HADÉPAS veut dire : Handicap Autonomie et Développement de la Participation Sociale. Comme Agnès, je fais des projets de recherche avec des personnes diverses et nous réfléchissons sur la participation de tout le monde à la société. J'écris et je fais parfois de la radio. [Cedric.ROUTIER@univ-catholille.fr](mailto:Cedric.ROUTIER@univ-catholille.fr)

Jean-Vincent Le Borgne

Je suis arrivé à la Pension de Famille de Voiron en 2012, j'ai 66 ans. Je suis à la retraite depuis trois ans. J'aime la lecture, le cinéma et je m'investis dans un atelier bois depuis cinq ans. Je m'intéresse à tout ce qui concerne le vieillissement pour les droits et ce qu'on peut faire. Il y a de plus en plus de résident-e-s qui arrivent à l'âge de la retraite avec les difficultés que cela amène.

Louis Moline

Je m'appelle Louis Moline, j'ai bientôt 62 ans et je vis à la Pension de Famille de Voiron. Mon parcours a été plutôt chaotique, de foyers en foyers. J'ai parfois un fichu caractère car je suis assez rebelle. Dans la vie, j'aime bien lire, écouter de la musique style folk, de Bob Dylan à Neil Young. Je suis le vieux baba cool, quoi!

Salim Kheloufi

Je suis accompagnateur à la Pension de Famille de Voiron depuis l'ouverture. J'organise différentes activités – atelier informatique, théâtre, musique et repas collectifs –, et je me questionnais sur le vieillissement.

Brigitte Belle

Je m'appelle Brigitte Belle, j'ai 60 ans, je vis en Pension de Famille depuis onze ans. J'étais mère au foyer, j'ai divorcé, j'ai travaillé dans la menuiserie et la réparation d'électro-ménager. J'ai eu de graves problèmes de santé, ce qui m'a fait intégrer la Pension de Famille où je vis bien. J'aime faire des jeux de société, regarder des reportages. Je suis d'un caractère facile. Tout va bien pour moi.

Charlotte Doubovetzky

Je suis chargée de mission vieillissement et précarité au Relais Ozanam. Avant, j'étais en stage à la Pension de Famille de Voiron. J'y ai mené deux enquêtes sur le vieillissement en Pension de Famille qui ont conduit à ce projet de recherche action. J'aime questionner les manières d'accompagner à travers d'autres supports : la montagne, le chant, l'écriture ou tout simplement, avec le vieillissement, le simple fait « d'être là ».

## Lotte Damhuis

Lotte Damhuis est sociologue et chargée de recherche-action à la Fédération des Services Sociaux (FdSS). Ses activités de recherche se situent dans le champ de la sociologie de l'action sociale. Elles portent sur les enjeux liés aux politiques sociales, à l'intervention sociale et aux conditions de vie des personnes précarisées. Les activités de recherche de la FdSS visent à nourrir la réflexion des travailleurs sociaux et des acteurs politiques en vue, d'une part d'améliorer les services aux personnes précarisées, d'autre part de lutter plus efficacement contre les causes de la pauvreté. Dans le cadre de ses projets de recherche, la FdSS veille à donner aux personnes concernées par une même réalité sociale une place d'acteurs et actrices de la démarche de recherche et de changement social.

## Alexia Serré

Alexia Serré est sociologue et chargée de recherche-action à la Fédération des Services Sociaux (FdSS). Ses activités de recherche se situent dans le champ de la sociologie de l'action sociale. Elles portent sur les enjeux liés aux politiques sociales, à l'intervention sociale et aux conditions de vie des personnes précarisées. Les activités de recherche de la FdSS visent à nourrir la réflexion des travailleurs sociaux et des acteurs politiques en vue, d'une part d'améliorer les services aux personnes précarisées, d'autre part de lutter plus efficacement contre les causes de la pauvreté. Dans le cadre de ses projets de recherche, la FdSS veille à donner aux personnes concernées par une même réalité sociale une place d'acteurs et actrices de la démarche de recherche et de changement social.

## Paula Durán Monfort

Paula Durán Monfort a obtenu son doctorat à l'Université Rovira i Virgili, une maîtrise en anthropologie sociale et culturelle à l'Université de Barcelone et un diplôme en travail social à l'Université de Saragosse. Elle est professeure de travail social à l'Université de Barcelone et aussi chercheuse

associée au CREMIS. Ses axes de recherche se focalisent sur l'alimentation dans des contextes vulnérables, les inégalités épistémologiques et la reconnaissance des savoirs citoyens.

Araceli Muñoz García

Araceli Muñoz García a obtenu son doctorat en anthropologie sociale à l'Université Rovira i Virgili, une maîtrise en sociologie à l'Université autonome de Barcelone et en géographie et histoire à l'Université de Barcelone. Elle est professeure à l'École de travail social de l'Université de Barcelone, aussi chercheuse à l'Observatoire de l'Alimentation de la même Université et membre du Medical Anthropology Research Center de l'Université Rovira i Virgili. Elle a principalement exploré trois axes de recherche : alimentation; santé, risque et contamination interne; santé et enfance.

Marta Llobet-Estany

Marta Llobet-Estany a obtenu son doctorat en sociologie à l'Université de Barcelone, une maîtrise en sciences politiques et en sociologie à l'Université autonome de Barcelone et un diplôme en travail social à l'Université de Barcelone. Elle est professeure de travail social à l'Université de Barcelone et enseigne aussi dans divers masters officiels sur les thèmes des inégalités, de l'exclusion et de l'action et de l'organisation communautaire. Elle est chercheuse associée au CREMIS. Ses thèmes de recherche sont centrés sur l'étude des groupes vulnérables et en situation d'exclusion sociale, sur le rôle des pratiques dans la réduction des inégalités sociales par l'innovation, le pouvoir d'agir et la créativité sociale.

Claudia Rocío Magaña González

Claudia Rocío Magaña González a obtenu son diplôme en psychologie à l'Instituto Tecnológico de Estudios Superiores de Occidente et sa maîtrise et son doctorat en anthropologie sociale au Colegio Michoacán au Mexique. Elle est professeure à l'École de travail social de l'Université de Barcelone

et aussi chercheuse à Observatoire de l'Alimentation de la même université. Elle a été professeure et chercheuse à l'Université de Guadalajara et membre du Système national des chercheurs et du Conseil national de la science et de la technologie au Mexique. Ses axes de recherche se concentrent sur l'alimentation dans des contextes vulnérables, les inégalités alimentaires et les processus d'exclusion sociale dans les villes, ainsi que sur les luttes pour la souveraineté alimentaire des communautés autochtones et paysannes du Mexique dans le contexte mondial du point de vue des épistémologies du Sud.

Olivia Vernay

Olivia Vernay est titulaire d'un master en sciences de l'éducation – Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs (AISE). Elle a obtenu le Prix Genre 2019 de l'Université de Genève. Elle est actuellement assistante doctorante à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et à la Haute école de travail social de Genève (HES-SO). Ses champs d'investigation privilégiés sont : la socio-histoire de l'éducation surveillée et de la protection des mineur-e-s; l'histoire des droits de l'enfant; le genre et l'histoire; la sociologie des inégalités sociales; la socio-histoire de la psychiatrie. [Olivia.Vernay@unige.ch](mailto:Olivia.Vernay@unige.ch)

Mélie Faury

Docteure en sciences de l'information et de la communication dans le champ des études de sciences, Mélie Faury est chercheuse associée aux Archives Poincaré-Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PreST, UMR 7117) et chargée de mission sciences-société / sciences ouvertes à l'Université de Strasbourg. Elle enseigne de la licence au doctorat, en tant que professeure agrégée des universités, les sciences-sociétés, l'épistémologie et sur les sciences ouvertes. Ses travaux de recherche portent sur les pratiques de communication dans les pratiques de recherche, les savoirs situés, les expérimentations épistémologiques, la fabulation et la joie politique. [faury@unistra.fr](mailto:faury@unistra.fr)

# Les résumés

## Une forme d'injustice épistémique en contexte institutionnel : le cas des préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques au Québec

L'objectif de ce chapitre est de présenter une forme spécifique d'injustice épistémique subie par les préposées aux bénéficiaires dans les organisations gériatriques du Québec. Il s'agit de l'absence de reconnaissance des savoirs informels que les préposées utilisent quotidiennement auprès des résident-e-s. Au-delà des savoirs issus de la formation initiale, les préposées créent et mettent en application d'autres savoirs qui sont nécessaires pour répondre à la complexité des situations en gériatrie, due notamment à l'intensification de la charge de travail, mais aussi à l'aggravation des caractéristiques cliniques des résident-e-s (démence, perte d'autonomie, etc.). Ces savoirs sont des stratégies spécifiques qui détiennent une valeur centrale dans ce type d'organisation pour réduire l'écart entre la prescription idéalisée et la réalité du travail définie notamment par des ratios à respecter et des rythmes de travail intenses. Si l'inégalité épistémique que subissent les préposées est caractérisée par la moindre importance donnée au « prendre soin » par rapport aux activités médicales, l'injustice épistémique se présente sous la forme d'une absence de reconnaissance des savoirs informels utilisés. Une forme de valorisation spécifique à prioriser serait le développement d'un espace de délibération propre aux préposées dans ces organisations.

### Abstract

The objective of this chapter is to present a specific form of epistemic injustice suffered by personal care workers in geriatric organizations in Quebec: The lack of recognition of the informal knowledge that the workers use with residents. Beyond the knowledge resulting from the initial training, the agents create and apply other knowledge that is necessary to respond to the complexity of situations in geriatrics organizations, in particular to

the intensification of the workload, but also to worsening of the clinical characteristics of residents (dementia, loss of autonomy, etc.). This knowledge is specific strategies that hold a central value in this type of organization to reduce the gap between the idealized prescription and the reality of work characterized in particular by ratios to be respected and intense work rhythms. If the epistemic inequality experienced by the personal care workers is characterized by the low importance given to « taking care » in relation to medical activities, epistemic injustice takes the form of a lack of recognition of the informal knowledge used. A specific form of valuation to prioritize would be the development of a space for deliberation specific to the employees in these organizations.

## **Trouble dans la hiérarchie ordinaire des savoirs. Paradoxes du travail pair**

Les travailleurs pairs et travailleuses paires sont recruté-e-s sur la base de leurs savoirs expérientiels pour accompagner, dans le champ médico-social, des personnes dans des situations comparables à celles qu'ils et elles ont connues. Dépositaires de savoirs expérientiels revendiquant un point de vue situé qu'ignorent les savoirs académiques, les pair-e-s, censé-e-s constituer les chevilles ouvrières d'un changement de pratiques en matière d'intervention médico-sociale, se heurtent dans les faits à la hiérarchie traditionnelle des savoirs, à la verticalité des rapports sachant-e-profane, et aux injustices épistémiques qui en découlent. Mobilisé-e-s comme sujets au travail, les travailleurs et travailleuses pair-e-s se trouvent fréquemment enfermé-e-s dans l'injonction paradoxale consistant à « être et ne pas être » elles ou eux-mêmes au travail. Pourtant, ces personnes disposent d'« arts de faire » issus de l'expérience de stigmates dont elles ne se départissent pas aux yeux de certain-e-s de leurs collègues enclin-e-s à les « psychologiser » en faisant de leur vulnérabilité présumée la cause de leurs réussites et de leurs échecs. Dans ce contexte, on peut se demander s'il ne serait pas plus pertinent de former les équipes au travail pair, plutôt que de tenter de conformer le travail pair aux pratiques ordinaires de l'intervention médico-sociale.



## Abstract

Peer workers are hired for their experiential knowledge, in order to support people in situations similar to those they have been experiencing. They have an elusive and inexpressible skill, indissociable from who they are, unqualified, practicing under various status and appellations an interstitial mediation work, with unclear contours and content. With their experiential knowledge, claiming a standpoint ignored by the academic knowledge, peers, who are expected to constitute the backbone of a change in medico-social intervention practices, are facing the traditional hierarchy of knowledge, the vertical nature of relationships, and the resulting epistemic injustices. Mobilized as subjects in their jobs, peer workers are often locked in the paradoxical requirement of « being and not being » themselves at work. Disqualified for their singular store of knowledge; often isolated, peer workers have an « art of doing » derived from the stigma they experience. These experiences are often the pretext of their alleged vulnerability in the eyes of some of their colleague, psychologizing the peer workers. In this context, we can ask ourselves: would it not be more relevant to train teams at peer working, rather than try to conform peer working to ordinary medico-social intervention practices?

## Entre désir de symétrie et production de l'ignorance en santé mentale : le cas des services d'intervention à domicile et dans les milieux de vie

L'objectif de co-construction de l'intervention sociale à domicile porté par les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-sociaux pour personnes adultes handicapées (SAMSAH) se confronte à des logiques institutionnelles, épistémiques et politiques qui bousculent l'idéal de participation et de reconnaissance des savoirs expérientiels des personnes accompagnées. Nous proposons d'interroger la symétrisation des rapports sociaux et la reconnaissance des savoirs des actrices et des acteurs des services d'accompagnement à domicile français (personnes concernées, professionnel-le-s, proches-

aidant-e-s) dans l'optique de contribuer à mieux définir et visibiliser les ressorts des injustices épistémiques faites aux personnes vulnérables aujourd'hui.

## **Abstract**

The objective of co-construction of the home-based social intervention supported by social and medico-social support services confronts institutional, epistemic and political logics questioning the ideal of participation and recognition of experiential knowledge of users. We propose to analyze the symmetrization of social relations and the recognition of the knowledge of users in French home support services (persons concerned, professionals, family-helpers) in order to contribute to better define and make visible the mechanisms of the epistemic injustices marginalized people go through.

## **Faire place à l'indignation. Réduire les inégalités communicationnelles dans un processus de planification urbaine montréalais.**

On constate, au Québec, que les travaux portant sur la planification des quartiers urbains s'intéressent peu aux enjeux de la communication et aux défis toujours renouvelés des inégalités communicationnelles, qui se recourent plus largement à travers les injustices épistémiques. Ils ne montrent pas clairement le sens que revêtent les formes de communication qui échappent à la discussion formelle et procédurale, ni ne saisissent pleinement le caractère éprouvant de la prise de parole chez les participant-e-s désavantagé-e-s. La micro-sociologie qui se rattache à cette enquête montre la subtilité des formes d'exclusion des participant-e-s récalcitrant-e-s et critiques à l'endroit de la démarche de revitalisation d'un quartier de Montréal.

## Abstract

In Quebec context, work on urban planning has shown little interest in communication issues and the constant challenges of communication and linguistic inequalities. This work doesn't clearly show the meaning of forms of communication that escape formal and procedural discussion, or fully understand the stressful nature of speaking among disadvantaged participants. The microsociology associated with this fieldwork makes it possible to show the subtlety of the forms of the exclusion of participants who are recalcitrant and critical against the Hochelaga neighbourhood revitalization process.

## Travail pair versus travail social : quelle légitimité de la *métis* face aux savoirs académiques?

Le travail pair se présente aujourd'hui en France comme un métier innovant dans le travail social et médico-social. Ses praticien-ne-s mettent en œuvre des techniques spécifiques d'intervention qui diffèrent de celles des professionnel-le-s, dont les savoirs se sont constitués au cours de formations dites « académiques ». En effet, les travailleurs pairs et travailleuses paires tirent leurs apprentissages de leur trajectoire de vie personnelle. Leurs savoirs relèvent d'une *métis* qui se heurte à des résistances de la part des autres membres des équipes d'intervention qui s'expriment par la difficulté à reconnaître la légitimité des savoirs expérientiels de leurs collègues pair-e-s. Cela s'explique notamment par la protection de corps professionnels historiquement positionnés comme détenteurs des compétences de l'accompagnement et du soin.

## Abstract

Peer support practices are nowadays considered in France as an innovative profession in social and medico-social work. Its practitioners implement specific intervention techniques that differ from those of professionals, whose knowledge has been built up during so-called « academic » training. Indeed, peer support workers derive their learning from their personal life

trajectory. Their knowledge, defined as a kind of *métis*, meets resistance from the other members of the intervention teams that traduces their difficulty in acknowledging the legitimacy of the experiential knowledge of their peer colleagues. This can be explained in particular by the protection of professional bodies historically positioned as unique holders of social support and care skills.

## Partager le monopole des savoirs dans l'usage de drogues. Le cas des *junkies* au Maroc

Au Maroc, la prise en charge des personnes consommatrices de drogues montre, de façon exacerbée, la médicalisation du social. Le vécu et les témoignages de ces personnes suscitent très peu d'intérêt chez les responsables et spécialistes en matière de toxicomanie, notamment les médecins qui ne leur laissent quasiment aucun espace de parole, ni dans le débat public ni dans les politiques arrêtées. Ces personnes ne sont appréhendées que sous le paradigme médical, sans autre considération sociale, comportementale et phénoménologique. Face à ce contexte réducteur, ce chapitre se veut résolument plus ouvert à la complexité du phénomène, en abordant dans un premier temps la manière dont les personnes usagères de drogues se servent du discours médical pour revendiquer le statut de patient-e qui est, dans l'opinion publique, moins stigmatisé que celui de délinquant. La seconde partie du chapitre met en exergue l'émergence d'une forme de résistance épistémologique menée par une nouvelle vague de *junkies* refusant le monopole du savoir et promouvant un libre choix de vie, et fondée sur leurs savoirs et expériences personnels et collectifs.

### Abstract

In Morocco, the care of drug users shows, in an exacerbated way, the medicalization of the social sector. The experiences and testimonies of these people are of very little interest to decision-makers and specialists in the field of drug addiction, particularly doctors, who leave them almost no say in the public debate or in the policies adopted. These people are only

apprehended under the medical paradigm, without any other social, behavioural or phenomenological consideration. Faced with this reductive context, this chapter aims to be resolutely more open to the complexity of the phenomenon, by first addressing the way in which drug users use medical discourse to claim the status of patient, which is, in public opinion, less stigmatized than that of delinquent. The second part of the chapter highlights the emergence of a form of epistemological resistance, led by a new wave of junkies, refusing the monopoly of knowledge, promoting a free choice of life, and based on their personal and collective knowledge and experiences.

## **Avantage *versus* injustice épistémiques : stratégies d'empowerment dans la réhabilitation éducative et professionnelle des femmes paraplégiques**

Au moment où les femmes devenues paraplégiques reprennent leur trajectoire professionnelle, des employeurs et employeuses leur attribuent à l'embauche un double avantage épistémique qui repose sur les représentations des connaissances dont ces femmes sont censées « naturellement » disposer du fait d'être femmes et dites handicapées. À l'appui de concepts relatifs aux injustices épistémiques et de résultats de ma recherche doctorale menée en Suisse, je montre que cet avantage agit comme un modèle d'*empowerment*. Bien que le modèle du double avantage épistémique paraisse émancipatoire, il réitère en réalité une infériorisation à la fois sexiste et handicapiste des femmes paraplégiques, quand bien même ces dernières développent activement le modèle d'*empowerment* de la compensation dans leur parcours professionnel. Le modèle du double avantage épistémique masque les connaissances formelles et l'expérience acquise, ainsi que les inégalités épistémiques vécues par les femmes paraplégiques au cours de leurs trajectoires éducatives et professionnelles. Des stratégies sont proposées afin que le double avantage épistémique évolue en un modèle d'émancipation plus égalitaire et authentique, qui intègre la pluralité des facettes identitaires, épistémiques et expérientielles des femmes paraplégiques.

## Abstract

When women who have become paraplegic resume their professional careers, employers attribute a double epistemic advantage to them at the time of their hiring. This benefit is granted on the basis of the knowledge that these women are supposed to have « naturally », because they are women, and allegedly handicapped. Relying on the concepts of epistemic injustice and on the results of my doctoral research, I show that this advantage serves as a model of empowerment for these women. Although the model of the double epistemic advantage may be seen as emancipatory, it in fact reiterates both the sexist and disablist belittlement of paraplegic women, even though they actively develop the empowerment model of compensation in their professional careers. The model of the double epistemic advantage obliterates their formal knowledge and experience, as well as the epistemic inequalities that they experienced during their educational and professional trajectories. Strategies are proposed so that the double epistemic advantage evolves into a more egalitarian and authentic model of emancipation, which integrates the plurality of the facets – whether identity-related, epistemic, or experiential – of paraplegic women's lives.

## Décrédibilisation du discours militant et droits des personnes handicapées

L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et son interprétation par le Comité des droits des personnes handicapées, dans son « observation générale n°1 », soulèvent une question inédite : celle de dissocier radicalement la capacité juridique des adultes de leur capacité de discernement réelle. Autrement dit, le Comité plaide pour une capacité juridique universelle, reconnue à chaque personne majeure, quelle que soit ses facultés concrètes et l'accompagnement dont elle aurait éventuellement besoin. Indépendamment de la discussion de fond qu'appelle cette position, notre questionnement provient d'abord du fait qu'elle ne suscite pas davantage de débats, précisément. Selon notre hypothèse, si l'observation générale n°1 peine à prendre sa place au sein

du débat public, c'est notamment parce qu'elle émane d'un Comité dont les membres sont perçus-e-s comme des militant-e-s, aux travaux desquel-le-s il est généralement accordé moins de crédit. En s'appuyant sur des travaux d'épistémologie, en particulier sur la question de l'objectivité scientifique et sur la théorie des injustices épistémiques, la présente contribution tente de convaincre de l'intérêt de prêter attention à l'observation générale n°1 et, plus généralement, aux connaissances portées par des « militant-e-s ».

## Abstract

Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities and its interpretation by the Committee on the Rights of Persons with Disabilities in their « General comment No. 1 » raise an unprecedented question: that of the radical dissociation between adults legal capacity and their actual capacity of discernment. The Committee pleads for a universal legal capacity recognized to every adult, whatever their concrete abilities may be and whether they need support in exercising it or not. Regardless of the substantive discussion this position calls for, our reflection stems from the fact that the position does not seem to generate more debate. According to our hypothesis, the General comment No. 1 is not publicly debated as it should be because it emanates from a Committee whose members are perceived as activists and whose work is therefore discredited. In order to establish our hypothesis, we are interested in social epistemology and the dynamic between the prevalence of scientific objectivity and epistemic injustices. Our contribution aims to show the importance of considering the General comment No. 1 and, more generally, the importance of considering situated forms of knowledge.

## **Entre sciences des sols et savoir-faire paysans : faire dialoguer les formes de connaissance pour améliorer la santé des sols cultivés**

L'expansion planétaire du modèle agro-industriel basé sur une agriculture chimique est à l'origine d'importants phénomènes d'érosion touchant tout

autant les sols cultivés que la diversité des agricultures paysannes. Dès le début de l'industrialisation de l'agriculture, la science agronomique s'est érigée en maître, dénigrant la légitimité des connaissances paysannes. L'évaluation des effets des pratiques agricoles sur la vie des sols cultivés est pourtant un enjeu crucial et cette évaluation doit pouvoir se faire en collaboration avec les agriculteurs et agricultrices. Mais comment renouer le dialogue entre ces différentes formes de connaissances tenues à distance par un rapport de force historique? Comment élaborer des indicateurs qui soient à la fois pertinent pour les agriculteurs et agricultrices et pour les scientifiques? Ce texte présente une piste possible, celle d'une recherche collaborative visant la conception et l'utilisation d'une méthode qualitative d'évaluation de la santé des sols cultivés. Cette recherche, basée sur le dialogue des formes de connaissances scientifiques et paysannes, vise une amélioration de la santé des sols cultivés en permettant d'effectuer un suivi des effets des pratiques agricoles sur base d'indicateurs qualitatifs observables aux champs.

## **Abstract**

The world-wide expansion of an agribusiness model founded on the use of chemical inputs in agriculture has caused both the erosion of cultivated land as well as a loss of the diversity of models of small-scale peasant farming. Since farming has become increasingly industrialised, agricultural science has acquired pride of place, and the validity of peasant knowledge has accordingly lost its credibility. However, understanding the impact of agricultural practices on soil life is a crucial matter and it cannot be done without working in partnership with farmers. Yet, how can we bridge the gap between different types of knowledge that have been kept at a distance from each other due a historic imbalance of power and legitimacy? How can we build reference frameworks that can work for both farmers and scientists? This contribution points to a possible solution by exploring paths of collaborative research dedicated to soil health assessment. This research is based on a dialogue between scientific and farmers knowledge and aims at improving soil health by evaluating the impact of agricultural practices through the assessment of qualitative indicators observable in the field.



## Accès à la justice et injustices épistémiques : état des lieux, obstacles et possibles

L'accès aux services juridiques et aux tribunaux est actuellement fortement compromis dans les pays de *common law*. Si les causes identifiées sont d'ordre économique, la réflexion que nous proposons soutient que l'accès à la justice implique aussi une dimension épistémique : la visibilité et la reconnaissance de différents savoirs juridiques. Dans ce texte, nous ferons d'abord un état des lieux de la production du savoir juridique et des injustices épistémiques qu'elle génère. Ce savoir se constitue à l'aide de deux procédés : le contrôle du statut des personnes autorisées à le produire et son organisation hiérarchique. Nous démontrerons ensuite comment ces injustices épistémiques se traduisent en injustices en matière d'accès à la justice avant de proposer quelques pistes de réflexion. Trois enjeux plus spécifiques seront abordés : 1) la définition de l'accès à la justice, 2) l'*empowerment* juridique et 3) l'absence de données empiriques sur les expériences citoyennes en justice.

### Abstract

Access to legal services and courts is currently severely compromised in common law countries. If the most documented causes are of an economic nature, our reflection maintains that access to justice also implies an epistemic dimension: the visibility and recognition of different legal knowledges. In this paper, we will first take stock of the production of legal knowledge and the epistemic injustices it generates. This knowledge is constituted using two processes: the control of the status of the persons authorized to produce it and its hierarchical organization. We will then demonstrate how these epistemic injustices are translated into injustices in terms of access to justice before proposing some avenues for reflection. Three more specific issues will be addressed: 1) the definition of access to justice, 2) legal empowerment, and 3) the lack of empirical data on citizens' experiences of justice.

# De la disqualification à la prise en compte de parole des personnes dites handicapées psychiques par les décideurs et décideuses publics : le défi de la recherche-action participative en santé mentale d'Advocacy France

Partant du constat que la parole des personnes dites handicapées psychiques continue à être disqualifiée et leurs libertés de choix peu respectées malgré leurs droits, l'association militante Advocacy France luttant pour la reconnaissance de la parole et de la citoyenneté des usagers et usagères en santé mentale a initié une recherche-action participative intitulée : « De la disqualification à la prise de parole en santé mentale. Recherche portant sur les conditions d'émergence, de reconnaissance et de prise en compte de la parole des personnes dites handicapées psychiques par les décideurs publics ». Inspirée des *disability* et des *mad studies*, elle a été menée par et avec des personnes vivant une souffrance, un trouble ou un handicap psychique, dans une démarche collaborative avec des chercheurs et chercheuses en sciences sociales. L'enjeu était de positionner les personnes concernées comme chercheurs et chercheuses pour interpeller les politiques (élu-e-s) et les institutions (administrations, services), sur les injustices et discriminations qu'elles rencontraient, afin de faire entendre leur voix et reconnaître leurs droits. Revenir, d'abord, sur les conditions de mise en œuvre de cette démarche permettra, ensuite, de mieux saisir les bénéfices que les personnes elles-mêmes ont tirés de cette expérience, comme en témoignent plusieurs d'entre elles.

## Abstract

Based on the observation that the speech of people with psychosocial disabilities continues to be disqualified and their freedom of choice little respected despite their rights, the activist association Advocacy France fighting for the recognition of the speech and citizenship of mental health users has initiated a participatory action research entitled: « From disqualification to speaking out in mental health. Research on the conditions of emergence, recognition and consideration of the speech of people with

mental disabilities by public decision-makers. » Inspired by Disability and Mad Studies, it was carried out by and with people living with suffering, a disorder or a psychosocial handicap, in a collaborative approach with social science researchers. The challenge was to position the people concerned as researchers to question politicians (elected officials) and institutions (administrations, services) about the injustices and discrimination they encountered, in order to make their voices heard and recognize their rights. Returning, first, to the conditions of implementation of this approach will, second, allow us to better understand the benefits that the people themselves have drawn from this experience, as several of them testify.

## **Boutique des Sciences et mise en saillance de résistances épistémiques. Une approche à partir de la *parcelle SICOR* à Grand-Lahou, Côte d'Ivoire**

La sociologie générale, en tant que matrice d'élaboration du discours et de la démarche scientifiques de la discipline, impose des normes et principes orientant sa pratique. Cela, aussi bien au sein qu'en dehors d'un dispositif d'intermédiation entre le monde académique et l'univers social, en l'occurrence la Boutique des Sciences (BdS). Le présent texte, qui procède d'une étude qualitative, contribue à cet enjeu dans une perspective méthodologique et épistémologique. D'une part, il montre comment l'expérimentation d'une BdS favorise l'implication, dans le processus de la recherche, des communautés rurales Avikam opposées à l'agroindustriel privé SICOR (Société Ivoirienne de Coco Râpé) autour de l'accès à un espace agricole. D'autre part, il révèle des formes de résistance épistémique de ces communautés locales dans la dynamique de résolution de la situation conflictuelle.

### **Abstract**

Sociology, as a matrix for the development of the discipline's scientific discourse and approach, imposes norms and principles guiding its practice. This, both within and outside of a system of intermediation between the

academic world and the social universe, and in this present case the “Boutique des Sciences” (BdS), a francophone science shop. This text, which draw on a qualitative study, contributes to this issue from a methodological and epistemological perspective. On the one hand, it shows how the experimentation of BdS promotes the involvement in the research process of rural Avikam communities opposed to the private agro-industrial SICOR (*Société Ivoirienne de Coco Râpé*) around issues of access to an agricultural space. On the other hand, it reveals forms of epistemic resistance of these local communities in the dynamics of resolving the conflict situation.

## « Tiens, ça n'arrive pas qu'à moi! » Revalorisation identitaire individuelle et collective en atelier-théâtre

À partir d'une enquête de terrain conduite entre 2016 et 2017, ce texte revient sur le travail qu'une association mène avec des jeunes au sein d'un atelier-théâtre situé dans un quartier populaire de Bruxelles. Il s'agit ici d'éclairer le quotidien de cet atelier à la lumière de la notion d'« injustice épistémique » et, plus précisément encore, de celle de « résistance » à cette injustice. Si ces notions permettent indéniablement de cerner une part du travail réalisé au sein de l'atelier-théâtre, n'envisager cet espace qu'à travers le prisme de la résistance politique (manifeste) masque cependant ce qui s'y joue de manière plus modeste et discrète, mais qui, sans être spectaculaire, n'est sans doute pas moins important pour les jeunes qui fréquentent ce lieu.

### Abstract

Based on a field survey conducted between 2016 and 2017, this text relates the work conducted by an association with young people in the frame of a workshop-theater from a working-class district of Brussels. Its aim is to shed light on the daily life of this place through to the notion of « epistemic injustice » and, more precisely, of « resistance » to this injustice. If these notions undoubtedly help to identify part of the work carried out within the workshop-theater, considering this place only through the lenses of

(manifest) political resistance obscures what is at play in a more modest and discreet way but which, without being spectacular, is probably no less important for the young people who come to this place.

## Wood in Molenbeek : une recherche participative qui bouscule pratiques et praticien-ne-s

Le projet de recherche participatif *Wood in Molenbeek* (financé par l'appel co-création d'Innoviris) a été initié en janvier 2017 par une équipe de partenaires aux profils variés. Pendant trois ans, ces personnes ont expérimenté les conditions d'émergence d'un système alternatif, collaboratif, circulaire et local de gestion du déchet bois dans le quartier Heyvaert, un quartier populaire de Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles). S'implantant dans le quartier en 2017, cette équipe a essayé d'impliquer les acteurs et actrices du territoire à leur projet de recherche participatif en y ouvrant un atelier dédié à la transformation du déchet bois. Ce faisant, les personnes ont décidé de traiter la problématique de gestion des déchets urbains par le « faire » plus que par le « dire ». Ce dispositif de recherche leur a permis de tisser des liens et d'impliquer des citoyens et des citoyennes qui ne participent généralement pas aux politiques de développement de leur quartier. Cette entrée par l'action n'a pourtant pas suffi pour impliquer ces mêmes citoyen-ne-s à un dispositif explicite de production de connaissances et d'innovation en matière de gestion des déchets. Arrivant à la fin de leur parcours, l'équipe s'interroge sur les succès et les limites de cette expérience à la lumière des inégalités épistémiques.

### Abstract

The participatory action research program *Wood in Molenbeek* (funded by Innoviris, a Belgian public agency established in 2004 responsible for scientific research) was initiated in January 2017 by a team of partners with various profiles. For three years, they experimented with the conditions required for the emergence of an alternative, collaborative, circular, and local system of wood waste management in the Heyvaert district of Molenbeek-Saint-Jean (Brussels). Settling in the district in 2017, they

involved the actors of a neighborhood in their participatory research program by opening a workshop dedicated to the transformation of local wood waste. In doing so, they decided to address the issue of urban waste management through 'actions' rather than 'speeches.' This methodology enabled them to build qualitative relationships with the inhabitants and to involve citizens who generally do not participate in the development of policies in their neighborhood. On the other hand, this action-based approach was not enough to involve these same citizens in an explicit process of co-production of knowledge and innovation on waste management. In this chapter, the authors question the successes and limits of this experiment in the light of epistemic inequalities.

## **D'une injustice environnementale à une justice épistémique. Le cas de l'incinérateur de Marseille à l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer**

Les enjeux environnementaux se manifestent à nous avec de plus en plus d'insistance, et face à ceux-ci, la notion de justice environnementale pose la question des réponses à apporter et des responsabilités à assumer, en tenant compte des moyens et vulnérabilités propres à chaque communauté. Dans ces nouvelles luttes, au croisement des enjeux sociaux et environnementaux, la question des savoirs, produits et considérés, devient cruciale pour une résolution démocratique des transitions nécessaires, la justice environnementale passant aussi par une remise en question de la distinction experts-profanes. Dans ce contexte, nous proposons ici une réflexion sur le territoire de Fos-sur-Mer (France), lieu de nombreuses pollutions industrielles qui impactent directement les riverains et la qualité de leur environnement. En particulier, l'implantation de l'incinérateur de Marseille sur cette zone a fait l'objet d'une importante mobilisation citoyenne aboutissant à la création de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions. À travers l'expérience de cette mobilisation, et l'apprentissage d'une pensée collective qui s'exprime notamment à travers le travail de

l'Institut écocitoyen, nous interrogeons le rôle des connaissances comme point de renouvellement des discussions et du rapport au territoire, et la possibilité d'une forme de justice épistémique en construction.

## Abstract

Environmental issues are becoming more and more pressing. Related to them, the notion of environmental justice raises the question of the answers to be given and the responsibilities to be assumed, taking into account the means and vulnerabilities of each community. In these new struggles, at the crossroads of social and environmental issues, the stake of knowledge, produced and considered, becomes crucial for a democratic resolution of the necessary transitions: environmental justice also involves a reconsideration of the distinction between experts and non-experts. In this context, we propose here an reflection on the territory of Fos-sur-Mer (France), the site of numerous industrial pollutions that directly impact local residents and the quality of their environment. In particular, the installation of the Marseille incinerator in this area was the subject of a major citizen mobilization leading to the creation of the Eco-citizen Institute for the Knowledge of Pollution. Through the experience of this mobilization, and the learning of a collective thought that is expressed notably through the work of the Eco-citizen Institute, we question the role of knowledge as a renewal point for discussions and relationship to the territory, and the possibility of a form of epistemic justice under construction.

## **Tous et toutes pareil-le-s, tous et toutes différent-e-s : changer les regards pour réduire les inégalités entre les savoirs**

Cet article a été réalisé par des chercheurs et chercheuses et des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Nous avons réfléchi aux situations d'injustices épistémiques que nous vivons. L'étiquette « handicap mental » fait qu'on nous écoute moins, qu'on nous coupe la parole. On raconte nos expériences dans le travail, à l'école, dans le domaine de la santé.

Ces expériences montrent qu'on considère moins nos savoirs. On a fait cet article pour dire qu'on doit aussi être écouté-e-s, qu'on a le droit de donner notre point de vue. On peut trouver des idées nous-mêmes et très simples pour nous aider et changer ça. Dans l'article, on explique les solutions qu'on a trouvées.

## Abstract

This article was produced by researchers and people living with an intellectual disability. We have reflected on the situations of epistemic injustice that we experience. The label « intellectual disability » means that we are less listened to, that we are cut off. We tell about our experiences at work, at school, in the health sector. These experiences show that our knowledge is less taken into account. We wrote this article to say that we must also be listened to, that we have the right to give our point of view. We can come up with very simple ideas ourselves to help us and change that. In this article, we explain the solutions we found.

## Le Groupe de Recherche Action Sérieuse (GRAS), ou comment lutter contre les injustices épistémiques dans le champ du vieillissement

- Les personnes veulent rester là, faut écouter ça. Mais, ça change tout notre travail, la vocation de la structure et on sait pas faire! Faudrait qu'au niveau de la direction des décisions soient prises.

- Vous en parlez avec les résident-e-s?

- Non. J'sais pas si ça nous avancerait.

- On sait pas comment on va vieillir, est-ce qu'on pourra rester là? Moi, par exemple, c'est mort, la maison de retraite! Des gens comme nous dans un truc pareil? Ici des fois ça pète, alors là-bas, avec des vieux tout sages et plein de règles... Non, mais tu nous imagines?

- Si on montait un groupe de travail là-dessus, tu serais intéressé?



- Oulaaaaaa, non mais c'est en haut que ça se décide tout ça, un groupe de travail, si c'est pour qu'on comprenne rien... J'sais bien, on nous demande et après ça sert à rien...

Depuis quelques années, la question du vieillissement se pose en Pension de Famille. Afin de trouver des réponses acceptables pour tous et toutes, le Relais Ozanam a mené un travail de recherche-action participative, pour ouvrir un dialogue et trouver une solution ensemble. Ces *verbatim* et l'analyse que nous proposons montrent combien les positions sont hiérarchisées et difficiles à déconstruire.

## Abstract

- If they want to stay there, you have to listen to that. But, that changes all our work, the vocation of the structure and we don't know how to do! At the management level, decisions should be made.

- Do you talk about it with the residents?

- No. I don't know if that would help us.

- We don't know how we're going to age, can we stay there? Me, for example, the retirement home: no way! People like us in something like this? Really, can you imagine us?

- If we set up a working group on this topic, would you be interested?

- Oulaaaaaa, no, but it's upstairs that it all decides, a working group if it's so that we don't understand anything....it is useless ...

In recent years, the issue of aging has arisen in « Pension de Famille ». In order to find answers acceptable to everyone, Relais Ozanam has carried out participatory action research, to open a dialogue, to find a solution together. These *verbatim* and our analysis show how positions are hierarchical and difficult to deconstruct.

## Quand l'analyse se fait à plusieurs voix. La co-auctorialité dans une recherche-action dans le secteur de l'aide alimentaire

Le texte présenté ici relate les questions qui se posent à un collectif d'acteurs et actrices engagé-e-s dans une recherche-action lorsqu'il s'agit de produire collectivement des analyses et de choisir des formats qui en permettent la restitution. Le projet rassemble des sociologues ainsi que des professionnel-le-s et des bénéficiaires du secteur de l'aide alimentaire bruxellois autour de l'enjeu du droit à l'alimentation, par la création de projets pilotes locaux. Le cadre du projet prévoit la co-construction de ces dispositifs locaux ainsi que de leur analyse. Nous racontons ici l'évolution des formats privilégiés aux différents stades de la recherche, en montrant comment chacun d'eux offre ou non des espaces provisoires de non-hiérarchisation des savoirs. Nous défendons l'hypothèse que la pluralité des formats constitue une condition d'expérimentation du principe et d'une éthique de co-auctorialité.

### Abstract

This chapter presents the questions that arise in a group of people engaged in a participatory action research project when they collectively produce an analysis and choose the various format to disseminate the results. The project presented brings together sociologists, professionals and beneficiaries within the food help sector in Brussels and aims to challenge the existing food help system and to co-create local pilot projects that embody the right to food. The project framework is intended to contribute to an ethic of co-authorship. We share our experience about how the different formats of co-analysis we experienced at various stages of the research process, showing for each of these, the extend to which the allow tentatively nonhierarchical spaces of knowledge production. We defend the hypothesis that a plurality of formats is a condition for experimenting the principle and the ethics of co-authorship.

## Précarisation alimentaire à Barcelone et injustices épistémiques. Utilité sociale de la recherche et recours aux méthodologies participatives

Réalisée à Barcelone, cette recherche porte sur l'impact de la crise sur la précarité alimentaire des familles monoparentales et migrantes, et des personnes âgées, ainsi que sur les stratégies qu'elles développent pour y faire face. Nous analysons également les dispositifs d'aide mis en place dans la ville, l'effet de ces pratiques sur le bien-être des personnes et la transformation qu'elles produisent en situation de précarisation. Ce chapitre met l'accent autant sur les résultats que les méthodes et techniques mobilisées : des entretiens individuels dans la première phase de la recherche et des groupes de discussion dans la deuxième phase, en tant qu'espaces partagés. Lors des troisième et quatrième phases, nous avons mis en œuvre d'autres méthodologies participatives, afin de construire des alternatives sur l'alimentation. Nous présentons ce processus méthodologique élaboré à partir des « espaces de réflexion collective », où des familles, des professionnel-le-s, des activistes, des chercheurs et chercheuses, et des étudiant-e-s, ont pu repenser cette réalité de façon conjointe autour des notions de dignité, de droit et d'autonomie.

### Abstract

Our research in Barcelona focuses on the impact of crisis over the food poverty situation of single-parent and immigrant families and elders and the strategies they develop to cope with them. We also analyze the aid schemes promoted in the city, the effect of these practices on the well-being of people and the transformation they produce in the situation of precariousness. This article emphasizes both the results and the methods and techniques used: individual interviews in the first phase of the research and focus groups, which became shared spaces, in the second. Nevertheless, from the third and fourth stage, other participatory methodologies were implemented that allowed to build alternatives on food. We present this process, developed from « spaces for collective reflection », where families, professionals, activists, researchers, and students could re-think this reality jointly around the notions of dignity, right and autonomy.

## Resumen

La investigación que realizamos en la ciudad de Barcelona aborda el impacto que produce la crisis en la situación de precariedad alimentaria de las familias monoparentales e inmigrantes y de las personas mayores, así como las estrategias que éstas desarrollan para hacerle frente. Analizamos también los dispositivos de ayuda impulsados en la ciudad, el efecto de estas prácticas en su bienestar y la transformación que producen en la situación de precarización. El capítulo enfatiza tanto los resultados como los métodos y técnicas utilizadas: entrevistas individuales en la primera fase de la investigación y grupos focales en la segunda fase, que se convirtieron en espacios compartidos. Sin embargo, a partir de la tercera y cuarta fase, desarrollamos metodologías participativas que permitieron construir alternativas sobre la alimentación. Presentamos este proceso a partir de la creación de “espacios de reflexión colectiva”, donde familias, profesionales, activistas, investigadores e investigadoras y estudiantes, pudieron repensar esta realidad de manera conjunta en torno a las nociones de dignidad, derecho y autonomía.

## L'ignorance située : un garde-fou pour ne pas (re)produire des injustices épistémiques

La contribution vise à questionner le rapport du ou de la chercheur à son objet de recherche pour éviter de (re)produire des injustices épistémiques. Mon expérience personnelle des privations de liberté avant la majorité, ma volonté d'être solidaire et éthique envers les personnes qui partagent cette même expérience ainsi que mon désir de co-construire ma thèse avec elles peuvent servir de garde-fous face à ces injustices. Cependant, ils ne suffisent pas à garantir la non-production de violence épistémique à l'égard des participantes et participants à ma recherche. Les diverses contraintes et injonctions académiques auxquelles toute chercheur et chercheur est confronté participent bien souvent à la non-reconnaissance des savoirs d'expérience et peuvent entraver la mise en place d'une recherche participative au sens fort du terme. Pour cette raison, je questionne ici

les écueils auxquels un ou une doctorante peut être confrontée lors de l'élaboration de sa thèse, ce d'autant plus lorsqu'il ou elle s'éloigne du format positiviste dominant.

## **Abstract**

Contribution aims to question the relationship of the researcher to his or her research object in order to avoid (re)producing epistemic injustices. My personal experience of deprivation of liberty before the majority, my willingness to be supportive and ethical towards people who share this same experience, as well as my desire to co-construct my thesis with them can serve as a safeguard against these injustices. However, they are not sufficient to guarantee the non-production of epistemic violence towards the participants in my research. The various constraints and academic injunctions that every researcher is confronted with often contribute to the non-recognition of experiential knowledge and can hinder the implementation of participatory research in the strong sense of the term. For this reason, I question here the pitfalls that a doctoral student may be confronted with in the elaboration of his or her thesis, all the more so when he or she moves away from the dominant positivist format.

## **Vers une réalité élargie. Se situer entre savoirs et expériences : trouver sa voix propre et l'inter-relier**

Certaines places et assignations à l'université et les situations dans lesquelles j'ai été prise fondent et transforment des manières de regarder, d'être au contact avec différentes dimensions du réel, qui resteraient des points aveugles s'il n'y avait pas l'épreuve de la friction entre ce qui est conceptualisé et ce qui est éprouvé. Je partage mon témoignage de la perte de contact avec l'expérience vécue et de la silenciation – où ce qui est perçu par le corps, ne trouve pas de mots pour s'exprimer – vers la réappropriation d'une voix propre, qui trouve un langage pour dire un réel ancré et situé qui résonne et met au jour des trames de vécus collectifs. L'expérience s'exprime dans un geste individuel qui rejoint le collectif par la nécessité d'exprimer ce qui ne trouve pas sa voix seule face à l'ordre des choses,

pour déployer l'ampleur systémique de situations apparemment distinctes et isolées. La reprise de contact avec l'expérience vécue de chercheuse constitue la prémisse d'une profonde transformation épistémologique, est à la source de nouvelles connaissances scientifiques, pratiques collectives et façons d'être au monde délaissant toute prétention à l'objectivité et à la neutralité pour déployer la vitalité des savoirs situés, reliés, ancrés.

## Abstract

Certain assignments at the university and the situations in which I was taken melt and transform my ways of looking, of being in contact with different dimensions of reality, which would remain blind spots if there were not the place of friction between what is conceptualized and what is experienced. I share my testimony of the loss of contact with the lived experience and of silence – where what is perceived by the body does not find words to express itself – towards the reappropriation of a own voice, which finds a language to say an anchored reality that resonates and brings to light a collective experience. Telling its own experience is an individual gesture that joins the collective through the need to express what does not find its voice alone in the dominant order, to deploy a systemic scope of apparently distinct and isolated situations. The resumption of contact with the lived experience as a researcher is the premise of a profound epistemological transformation, is at the source of new scientific knowledge, collective practices and ways of living – abandoning all pretended objectivity and neutrality to deploy the vitality of situated, connected and anchored knowledge.

Les [Éditions science et bien commun](#) sont une branche de l'[Association science et bien commun](#) (ASBC), un organisme sans but lucratif enregistré au Québec depuis juillet 2011.

## L'Association science et bien commun

L'Association science et bien commun se donne comme mission d'appuyer et de diffuser des travaux de recherche transuniversitaire favorisant l'essor d'une science pluriverselle, ouverte, juste, plurilingue, non sexiste, non raciste, socialement responsable, au service du bien commun.

Pour plus d'information, écrire à [info@scienceetbiencommun.org](mailto:info@scienceetbiencommun.org), s'abonner à son compte Twitter [@ScienceBienComm](#) ou à sa page Facebook : <https://www.facebook.com/scienceetbiencommun>

## Les Éditions science et bien commun

**Un projet éditorial novateur dont les principales valeurs sont les suivantes.**

- la publication numérique en libre accès, en plus des autres formats
- la pluridisciplinarité, dans la mesure du possible
- le plurilinguisme qui encourage à publier en plusieurs langues, notamment dans des langues nationales africaines ou en créole, en plus du français
- l'internationalisation, qui conduit à vouloir rassembler des auteurs et autrices de différents pays ou à écrire en ayant à l'esprit un public issu de différents pays, de différentes cultures
- mais surtout la justice cognitive :
  - chaque livre collectif, même s'il s'agit des actes d'un colloque, devrait aspirer à la parité entre femmes et hommes, entre juniors et seniors, entre auteurs et autrices issues du Nord et issues du Sud (des Suds); en tout cas, tous les livres devront éviter un déséquilibre flagrant entre ces points de vue;

- chaque livre, même rédigé par une seule personne, devrait s'efforcer d'inclure des références à la fois aux pays du Nord et aux pays des Suds, dans ses thèmes ou dans sa bibliographie;
- chaque livre devrait viser l'accessibilité et la « lisibilité », réduisant au maximum le jargon, même s'il est à vocation scientifique et évalué par les pairs.

### **Le catalogue**

Le catalogue des Éditions science et bien commun (ESBC) est composé de livres qui respectent les valeurs et principes des ÉSBC énoncés ci-dessus.

- Des ouvrages scientifiques (livres collectifs de toutes sortes ou monographies) qui peuvent être des manuscrits inédits originaux, issus de thèses, de mémoires, de colloques, de séminaires ou de projets de recherche, des rééditions numériques ou des manuels universitaires. Les manuscrits inédits seront évalués par les pairs de manière ouverte, sauf si les auteurs ne le souhaitent pas (voir le point de l'évaluation ci-dessus).
- Des ouvrages de science citoyenne ou participative, de vulgarisation scientifique ou qui présentent des savoirs locaux et patrimoniaux, dont le but est de rendre des savoirs accessibles au plus grand nombre.
- Des essais portant sur les sciences et les politiques scientifiques (en études sociales des sciences ou en éthique des sciences, par exemple).
- Des anthologies de textes déjà publiés, mais non accessibles sur le web, dans une langue autre que le français ou qui ne sont pas en libre accès, mais d'un intérêt scientifique, intellectuel ou patrimonial démontré.
- Des manuels scolaires ou des livres éducatifs pour enfants

**Pour l'accès libre et universel, par le biais du numérique, à des livres scientifiques publiés par des autrices et auteurs de pays des Suds et du Nord**

Pour plus d'information : écrire à [info@editionscienceetbiencommun.org](mailto:info@editionscienceetbiencommun.org)